

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ECOLE POLYTECHNIQUE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME



Laboratoire Ville Urbanisme et Développement Durable, VUDD

Urbanisme et Environnement

Thèse de Doctorat en sciences

PROCESSUS DE REQUALIFICATION DURABLE DES FRANGES URBAINES FONDE SUR LA DEMARCHE DE COMPOSITION URBAINE

Présentée par

Mme Latifa BENYOUNES -FERAHTA

Préparée sous la direction du

Professeur Ewa BEREZOWSKA-AZZAG

Devant le jury composé de :

Président : Pr MOHAMED SALAH ZEROUALA, EPAU Alger

Examineur : Pr SHEMSEDDINE CHERRAD, Université de Constantine

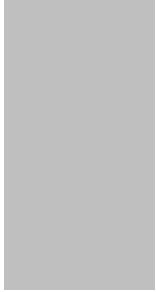
Examineur : Pr ANDRE LARCENEUX, Université de Bourgogne, Dijon

Examineur : Pr LUC ADOLPHE, ENSA Toulouse

Examineur : Dr MARIAM CHABOU-OTHMANI, Maître de conférence EPAU Alger

Directeur de thèse : Pr EWA BEREZOWSKA-AZZAG, EPAU Alger

Soutenue le 15 Mars 2012



REMERCIEMENTS

Je remercie Dieu tout puissant de m'avoir donné la force et la patience d'élaborer ce modeste travail.

Puisse Dieu préserver ma petite famille qui m'a soutenue et fait preuve de patience tout au long de ce parcours jalonné de grands moments d'incertitudes de doute mais surtout de grande satisfaction.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude plus particulièrement au Professeur Ewa Berezowska Azzag, de m'avoir éclairée de son savoir, prodigué ses précieux conseils et orientée dans cette quête incessante d'apprentissage.

Toute ma reconnaissance au Professeur Luc Adolphe pour son entière implication dans cette thèse et la confiance qu'il m'accorde.

Que soient remerciées toutes les personnes : proches, amis, collègues...qui m'ont encouragée à persévérer afin de concrétiser cette thèse.

A tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à accomplir ce travail, j'adresse ma sincère reconnaissance.

TABLES DES MATIERES

Liste des figures.....	i
Liste des tableaux.....	iii
Résumé (Arabe).....	vi
Résumé (Français).....	vii
Abstract.....	viii
Introduction Générale: Contexte général et motivations.....	x
	1
Problématique générale : La perte de qualité du cadre de vie en milieux urbains.....	2
Problématique spécifique : Les franges urbaines, lieux stratégiques émergents d'intervention	3
Problématique spécifique contextualisée : La composition urbaine, outil de requalification des franges dans	
Le contexte Algérien.....	5
Enonce des hypothèses.....	6
Objectifs de la recherche.....	6
Démarche méthodologique	7
Synthèse des parties structurantes de la thèse.....	11
PARTIE I : DE LA NECESSITE D'UNE QUETE DE LA QUALITE URBAINE DURABLE EN	
TERRITOIRES PERIPHERIQUES EMERGEANTS.....	21
Chapitre 1 : Emergence des franges urbaines et dégradation du cadre de vie.....	21
1.1. L'environnement urbain et les causes de ses mutations.....	21
1.2. La question des franges urbaines en Algérie	31
1.3. Les concepts liés aux caractéristiques des franges urbaines et leur rapport à la composition	34
urbaine.....	
Synthèse du chapitre 1.....	72
Chapitre 2 : Evolution du champ d'application de la composition urbaine dans l'évaluation de la	74
qualité...	
2.1. Conditions d'émergence de la notion de composition urbaine.....	74
2.2. La logique rationaliste du mouvement progressiste.....	97
2.3. Le regain d'intérêt pour la composition urbaine.....	107
2.4. Le langage de la composition urbaine dans les approches classiques.....	125
Synthèse du chapitre 2.....	128
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE.....	129
PARTIE II : DE LA COMPOSITION URBAINE COMME FACTEUR DE PROMOTION DE LA	
QUALITE DU CADRE DE VIE EN ALGERIE.....	130
Chapitre 3 : Nouvelle acception du concept de composition urbaine dans le cadre du développement	
durable.....	132

3.1. Nouvelle acception du concept de composition urbaine dans le cadre du développement durable.....	132
3.2. La composition urbaine comme alternative de l'évaluation du cadre de vie	150
3.3. Le nouveau langage de la composition urbaine face a ses nouvelles prérogatives.....	164
Synthèse du chapitre 3.....	166
Chapitre 4 : Méthode d'évaluation de la qualité par la composition urbaine comme outil privilégié de requalification des franges urbaines.....	168
4.1. Du rôle de la composition urbaine dans la requalification urbaine.....	168
4.2. De la pertinence de l'inscription de la requalification des franges urbaines dans une perspective de développement durable.....	179
4.3. Contenu et portée des méthodes croisées à la composition urbaine pour l'évaluation de la qualité du cadre de vie.....	186
4.4. Protocole d'évaluation de la qualité du cadre de vie	203
Synthèse du chapitre 4.....	208
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE.....	209
PARTIE III : DE L'INTEGRATION DE L'EVALUATION DE LA QUALITE PAR LE DISPOSITIF DE COMPOSITION URBAINE DANS LES INSTRUMENTS DE PLANIFICATION LOCAUX.....	210
Chapitre 5 : Application du dispositif de composition urbaine pour la requalification de la frange de Boukhadra à Annaba.....	213
5.1. Reconnaissance du territoire de frange de Boukhadra et identification de ses enjeux.....	213
5.2. Le dispositif de la composition urbaine retenu pour l'évaluation de la qualité de la frange de Boukhadra (Annaba).....	227
5.3. Vérification empirique de la qualité du cadre de vie à Boukhadra à travers les concepts.....	239
Synthèse du chapitre 5.....	272
Chapitre 6 : Prise en charge de la composition urbaine par les instruments d'urbanisme en Algérie comme facteur de la qualité.....	274
6.1. Place de la composition urbaine dans l'élaboration du PDAU et POS.....	274
6.2. L'approche du projet urbain comme cadre d'application de la composition urbaine	277
6.3. Les conditions de l'opérationnalité du dispositif d'évaluation de la qualité	288
6.4. De la pertinence de l'échelon local dans le processus de gestion urbaine durable.....	298
Synthèse du chapitre 6.....	307
CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE.....	308
CONCLUSION GENERALE : Vers une stratégie de requalification durable	309
Synthèse des résultats.....	316
Principaux apports de la présente recherche.....	318
Limites et perspectives de cette recherche.....	318
Bibliographie.....	320

LISTE DES FIGURES

Figure 1	La ville comme écosystème urbain.	22
Figure 2	Lyon et Tokyo, Etalement urbain et mutation de la physionomie des paysages urbains.	24
Figure 3	Oasis d'El Oued Algérie, Etalement urbain ; quelles alternatives pour la préservation des spécificités locales ?	24
Figure 4	Schéma de relations entre les différents réseaux d'infrastructures et leur capacité à générer la ville et à déterminer l'espace urbain.	25
Figure 5	Projet croisant des thématiques en périphérie. Une culture de projets pour la valorisation du territoire.	27
Figure 6	Aménagement de la zone côtière de la baie d'Alger.	27
Figure 7	Cergy Pontoise ou la maîtrise du développement d'une frange urbaine.	30
Figure 8	Zone d'activité de Bab Ezzouar.	33
Figure 9	Baie d'Alger.	33
Figure 10	El Mohammadia : sur la baie d'Alger.	33
Figure 11	Projet à El Mohammadia : sur la baie d'Alger.	33
Figure 12	Densités et formes urbaines.	36
Figure 13	Relation entre de chaleur et le régime des vents.	38
Figure 14	Chandigarh, Inde. Paysagisme et perméabilité de la ville.	38
Figure 15	Quelques effets aérodynamiques liés à l'association de plusieurs bâtiments.	38
Figure 16	L'écoulement de l'air.	38
Figure 17	Association urbaine de trois géométries de bâtiments élémentaires au fonctionnement climatique potentiellement très différent.	38
Figure 18	Organigramme de l'intégration des réseaux dans une logique de projet urbain.	42
Figure 19	L'infrastructure comme projet, Saint Denis de la Réunion.	43
Figure 20	Projet Saint Denis de la Réunion.	43
Figure 21	Renne, Recomposition urbaine.	43
Figure 22	Nîmes, un faisceau parallèle de barrières freine la croissance de la ville vers la plaine.	45
Figure 23	Recomposer « l'entre- villes ».	46
Figure 24	Villes canadiennes : Prolifération des réseaux urbains, protection de l'environnement et températures extrêmes.	47
Figure 25	Lille. Les piétons et les cyclistes retrouvent leur place sur le mail qui a été pensé pour l'œil du marcheur.	48
Figure 26	Projet de Gregotti, pour l'université de Calabre.	50
Figure 27	Projet Obus pour Alger de Le Corbusier.	50
Figure 28	Projet campus de Bordeaux -Pessac- Talence.	51
Figure 29	Projet Tania Concko Projet Capus.	51
Figure 30	Espaces sécurisés pour piétons. Réseau de pistes cyclables.	51
Figure 31	Mails boisés ; Voies bordées de verdure.	51
Figure 32	Principes de mise en cohérence du territoire, à travers l'approche paysagère conjugée à la démarche de composition urbaine.	53
Figure 33	Emboîtement des territoires.	55
Figure 34	L'échelle territoriale : qui articule les échelles urbaines.	55
Figure 35	L'échelle intermédiaire ou de proximité.	55
Figure 36	Chemetoff fonde le projet sur un réseau d'espaces publics lieu de manifestation et d'urbanité, (rives de la Loire).	60
Figure 37	Composition urbaine entre le matériel et l'immatériel: une autre échelle de composition urbaine.	60
Figure 38	Evolution du projet entre 1993 et 1998 : Renaissance de l'espace public et principe de composition avec le paysage. Plaine Saint Denis.	62
Figure 39	L'espace public comme lieu de relations, comme axe de polarité où se fondent la cohérence et le sens de l'organisation urbaine.	62
Figure 40	Alger : Place des martyres.	62
Figure 41	Alger : Place de la grande poste.	62
Figure 42	Place d'El Harrach.	62
Figure 43	L'interdépendance des réseaux comme fondement de l'urbanité.	64

Figure 44	Système environnemental et réseaux écologiques : Le projet vert de Rome.	65
Figure 45	Bordeaux (La Morlette) : Entre polarité et centralité.	67
Figure 46	Bordeaux : L'espace public, support du développement urbain.	67
Figure 47	De l'analyse paysagère à l'expression réglementaire du projet urbain.	68
Figure 48	Cergy Pontoise, du projet à la réalité.	69
Figure 49	POS de Paris : règles de composition (1).	71
Figure 50	POS de Paris : règles de composition (2).	71
Figure 51	Orientations d'aménagement GPU 2001.	76
Figure 52	Plan de la ville de Millet aménagée par Hippodamos au Vème av.J.C.	80
Figure 53	Plan de Prienne.	80
Figure 54	Plan de Timgad.	80
Figure 55	Le centre ville de Damas, tissu de la ville Arabe sur le tracé hippodamien.	85
Figure 56	La ville de Ghardaia (Algérie).	85
Figure 57	Maisons de Séville	85
Figure 58	Plan de Tolède	85
Figure 59	Plan du noyau central de Cordoue.	85
Figure 60	Vue aérienne de la Casbah d'Alger.	85
Figure 61	Ville d'Orvieto.	86
Figure 62	Ville d'Orvieto, place centrale.	86
Figure 63	Rome : Places renaissance.	88
Figure 64	Cracovie : époque renaissance.	89
Figure 65	Rome époque renaissance.	89
Figure 66	Rome : renaissance.	89
Figure 67	Schéma théorique de la cité jardin Howard 1899.	91
Figure 68	Plan de la première cité jardin, Letchworth.	91
Figure 69	Remodelage de Paris.	91
Figure 70	La distribution de la ceinture verte	91
Figure 71	Plan d'Idelfonso Cerda pour l'agrandissement de Barcelone 1859	91
Figure 72	La marine, Projet SOCARD 1935-1950.	91
Figure 73	L'aménagement du Ring à Vienne	93
Figure 74	Vue aérienne du centre de Vienne.	93
Figure 75	Alger, La rampe Chassériau	94
Figure 76	Alger, l'Amirauté	94
Figure 77	Plan de Fez	94
Figure 78	Alger, vue sur la Grande Poste	94
Figure 79	Nouvelle Mairie (J et M Deroche) en articulation entre ville ancienne et grands ensembles	98
Figure 80	L'aire de SAGRERA	98
Figure 81	Carrefour de la Trinidad	98
Figure 82	La Via Julia dans les années 60	98
Figure 83	Projet obus pour Alger	99
Figure 84	Oasis d'El Oued Algérie	99
Figure 85	Formes urbaines	99
Figure 86	Cergy Pontoise : L'urbanisme de dalle	102
Figure 87	La technique au service du projet	106
Figure 88	Plan d'Idelfonso Cerda pour l'agrandissement de Barcelone 1859.	109
Figure 89	Aménagement de Florence	109
Figure 90	Esthétique et embellissement du territoire pour l'agglomération Lyonnaise	110
Figure 91	La composition urbaine, instrument de base de l'approche de la forme urbaine par ses tracés	111
Figure 92	Les découpages	114
Figure 93	Principe de maillage de voies étroites non hiérarchisées	115
Figure 94	Conception d'un plan traditionnel avec voies hiérarchisées	115
Figure 95	Différentes possibilités d'exploitation des potentialités créées par l'urbanisme et la composition urbaine	115
Figure 96	Synthèse de la vocation des outils de la composition urbaine	116
Figure 97	Types d'éléments structurants et modes d'agencement	117
Figure 98	Les différentes trames et leur rôle structurant	118
Figure 99	Les outils théoriques de la composition urbaine et leur vocation	119
Figure 100	Plan et vue sur l'intérieur du tissu d'Agadir	121

Figure 101	Façade d'Agadir	121
Figure 102	Tassila	121
Figure 103	SDAU D'Agadir	121
Figure 104	Vue aérienne d'Agadir	121
Figure 105	Les villes autour d'Agadir	122
Figure 106	Orientations paysagères.	125
Figure 107	Liaisons et continuités vertes.	125
Figure 108	Cergy Pontoise, du projet à la réalité.	125
Figure 109	L'exploitation des ressources du site.	125
Figure 110	Nouveau plan directeur de la ville historique de Rome.	125
Figure 111	Principes généraux de la loi sur la ville.	136
Figure 112	Agglomération du grand Lyon : diversité des paysages.	138
Figure 113	La reconversion urbaine : Emscher Park : des espaces aux qualités et aux usages très variés.	138
Figure 114	Emscher Park : des espaces aux qualités et aux usages très variés.	138
Figure 115	Organigramme des trois thèmes majeurs articulés par la qualité de l'environnement urbain, dans une approche systémique.	139
Figure 116	Convergences de la vocation de la composition urbaine avec le développement durable.	139
Figure 117	Schéma retraçant la 2ème étape clé de notre processus méthodologique en vue d'élaborer un processus de requalification des franges urbaines.	141
Figure 118	Première étape clé de notre processus méthodologique problématiques articulés par le processus de requalification dans une approche systémique.	143
Figure 119	Cercle vertueux du développement durable.	147
Figure 120	Processus d'évolution des prérogatives de la composition urbaine à travers le temps :	152
Figure 121	plein / vide, harmonie et équilibre/symétrie	153
Figure 122	Echelle rythme et proportions.	153
Figure 123	Exclusion sur le plan fonctionnel et opposition dans les dimensions physiques.	154
Figure 124	Parties fortement antagonistes.	154
Figure 125	Cergy Pontoise : Qualité paysagère.	155
Figure 126	Rome.	155
Figure 127	Vancouver (Canada), la ville qui a su concilier densité, espace vert et qualité de vie.	155
Figure 128	Les interactions entre les finalités d'un urbanisme durable et les thèmes d'un projet urbain.	157
Figure 129	Relation liant l'approche du développement durable et celle de la composition urbaine.	159
Figure 130	Principes articulés par la logique du développement durable	160
Figure 131	L'exemple d'un scénario de restructuration de l'aire métropolitaine de Marseille.	161
Figure 132	organigramme met en évidence l'étape de l'évaluation de la qualité	162
Figure 133	Trame paysagère comme outil de composition	164
Figure 134	Extension démesurée des localités périphériques, Kherraza Annaba.	164
Figure 135	Marché informel à Sidi Amar Annaba, à la recherche d'une centralité.	164
Figure 136	Occupation des « vides » par des tours d'habitation à Sidi Amar.	164
Figure 137	Exemple d'un profil d'un quartier au regard du développement durable.	164
Figure 138	Schéma traduisant l'implication des différentes composantes du système urbain dans la quête de la qualité urbaine.	170
Figure 139	Les atouts majeurs du site ; des facteurs déterminants pour structurer l'espace et orienter la stratégie de développement	172
Figure 140	Secteurs stratégiques des rives du Tibre et de l'Aniène	173
Figure 141	Roubaix.	175
Figure 142	Plans de référence.	175
Figure 143	Projet de reconquête urbaine.	175
Figure 144	La Ruhr, métamorphose d'un paysage industriel.	178
Figure 145	Emscher Park. Reconversion urbaine.	178
Figure 146	Rome. Régénération urbaine.	178
Figure 147	Renouvellement urbain.	178
Figure 148	Cité des 200 colonnes Climat de France.	179
Figure 149	La Cité Confort Diar El Mahçoul 1955.	179
Figure 150	L'espace public comme facteur d'intégration des grands ensembles.	179
Figure 151	Réinsertion des grands ensembles dans la ville à travers les espaces publics.	179
Figure 152	Allemagne .Friche ferroviaire.	180
Figure 153	Croatie .faubourg bâti dans la tradition rurale.	180

Figure 154	SDAU de Yaoundé Cameroun.	183
Figure 155	Tirer parti de la qualité du tissu bâti	183
Figure 156	Respecter la trame existante.	183
Figure 157	Croissant nord de Chelles.	183
Figure 158	Plateau de Sarclay.	183
Figure 159	Perception/Sensorielle/	185
Figure 160	Transcription typo-morphologique des tissus urbains	185
Figure 161	Typo-morphologique	185
Figure 162	Approche humaniste	185
Figure 163	Approches ascendantes et descendantes de la grille d'indicateurs	201
Figure 164	Etapes clés de l'évaluation multicritères	203
Figure 165	Schéma reproduisant le processus méthodologique	203
Figure 166	Système hiérarchique d'évaluation de la qualité	205
Figure 167	Diagramme du niveau de prise en charge de la qualité par les instruments d'urbanisme	207
Figure 168	Synthèse de la méthodologie de l'évaluation de la qualité du cadre de vie	208
Figure 169	Plan d'aménagement de la ville de Annaba	214
Figure 170	Le complexe d'El Hadjar	214
Figure 171	Le port de Annaba	214
Figure 172	Ville de Annaba, tendances de croissance	216
Figure 173	Points d'articulation et maille viaire	216
Figure 174	Evolution historique de la ville de Annaba Annaba	217
Figure 175	Stratégie spatiale de développement	218
Figure 176	Annaba : densité et structure urbaine	218
Figure 177	Evolution du réseau de villes de Annaba	220
Figure 178	Dynamique et tendances de développement de l'agglomération de Annaba	220
Figure 179	Phases de l'évolution du tissu de la frange de Boukhadra	222
Figure 180	Aire d'étude du POS Boukhadra	223
Figure 181	Articulation El-Bouni - Boukhadra	223
Figure 182	Photo aérienne de Boukhadra	225
Figure 183	Vue d'ensemble de Boukhadra	225
Figure 184	Vues sur les différentes typologies de l'habitat de Boukhadra	226
Figure 185	Diagramme global des indices	238
Figure 186	Diagramme global des 4 paramètres	238
Figure 187	Evolution de la population globale	240
Figure 188	Taux d'Occupation /Logement	242
Figure 189	Densité Personne/ ha	242
Figure 190	TOP.	242
Figure 191	Composition urbaine	242
Figure 192	Typologie du bâti	242
Figure 193	Etat du bâti	242
Figure 194	Diagramme radar : échelle du quartier	246
Figure 195	Couverture végétale	250
Figure 196	Stratégie d'aménagement	250
Figure 197	Concept d'échelle	251
Figure 198	Intérieurs urbains	252
Figure 199	Photo aérienne Boukhadra	253
Figure 200	Habitat informel à Boukhadra	253
Figure 201	Plan d'aménagement. POS Boukhadra	255
Figure 202	Géotechnique du sol	255
Figure 203	Perspective de Boukhadra	255
Figure 204	Identité paysagère	255
Figure 205	Digramme radar, Concept de fragmentation	257
Figure 206	Organisation dispersée de la frange de Boukhadra.	258
Figure 207	Tissu polymorphe de la frange de Boukhadra	258
Figure 208	Les lots issus de politiques sociales	258
Figure 209	Tendance à la conurbation	258
Figure 210	Frange urbaine de Boukhadra.	258

Figure 211	Faiblesse des densités.	258
Figure 212	Annaba à l'époque coloniale.	260
Figure 213	Localisations arbitraires et absence d'espaces publics	263
Figure 214	Fragmentation du tissu	263
Figure 215	Typologie des intérieurs urbains	263
Figure 216	Typologie des espaces publics	263
Figure 217	Fragmentation	263
Figure 218	Absence de continuité urbaine	263
Figure 219	Réseau d'électricité	265
Figure 220	Réseau de gaz	265
Figure 221	Réseau téléphonique.	265
Figure 222	Potentiel vert : Mont Bouhamra	267
Figure 223	Vue sur le Mont Bouhamra	267
Figure 224	Végétation et vue sur la mer.	267
Figure 225	Vues sur l'environnement paysager	268
Figure 226	Diagramme à l'échelle du quartier	269
Figure 227	La pratique du POS de Paris	275
Figure 228	Pour tenir compte des spécificités locales	275
Figure 229	Situation actuelle et projet de révision des COS bureaux	277
Figure 230	Situation actuelle et projet de révision des COS activités	277
Figure 231	Cercle mettant en évidence le rapport de l'urbanité aux principes de développement durable et à la gouvernance.	280
Figure 132	Brasilia. Témoin d'une civilisation en gestation.	281
Figure 233	Le Plan Voisin de Le Corbusier.	281
Figure 234	Définitions des étapes d'un projet de la conception à la réalisation.	282
Figure 235	Rôle central de la gouvernance urbaine dans la stratégie du développement durable.	286
Figure 236	Exemple de profil d'un quartier au regard du développement durable.	289
Figure 237	Le guide d'aide à la rédaction d'un cahier des charges.	290
Figure 238	Conception et rédaction d'un cahier des charges.	291
Figure 239	Phases successives de la maîtrise d'œuvre à la maîtrise d'ouvrage et leur pilotage.	295
Figure 240	Articulation des rôles et des fonctions.	296
Figure 241	Organigramme faisant ressortir les instruments engendrés par le processus de développement durable et la gouvernance.	297
Figure 242	Synthèse traduisant les prérogatives de la composition urbaine	301

LISTES DES TABLEAUX

Tableau 1	Typologie du bâti (région parisienne).	35
Tableau 2	Influence de la planification urbaine sur la demande énergétique.	39
Tableau 3	Récapitulatif des différentes dimensions de la fragmentation selon V. Rojas.	41
Tableau 4	Grille récapitulative des échelles	108
Tableau 5	Langage classique de la Composition Urbaine.	126
Tableau 6	Ville d'Alger : grandeur et décadence de la pensée urbanistique	127
Tableau 7	Les indicateurs pour l'indice de qualité de vie (en Ontario).	134
Tableau 8	Indicateurs de l'OCDE 1999, par thèmes relatifs à la qualité de l'environnement.	139
Tableau 9	Critères de définition des indicateurs.	149
Tableau 10	Récapitulatif des indicateurs de l'OCDE, par thème d'environnement.	149
Tableau 11	Exemple de grille faisant ressortir les caractéristiques avec les indicateurs et les indices correspondant.	150
Tableau 12	Tableau synoptique intermédiaire de la composition urbaine.	165
Tableau 13	Grille AFOM	186
Tableau 14	Grille AFOM spécifique aux franges urbaines	186
Tableau 15	Grille SWOT	187
Tableau 16	Matrice générale de définition des enjeux stratégiques	188
Tableau 17	Matrice spécifique aux franges urbaines	188

Tableau 18	Grille SWOT de définition des enjeux stratégiques, spécifique aux franges urbaines	189
Tableau 19	Grille de définition des critères	190
Tableau 20	Grille N°1 globale des critères d'évaluation de la qualité	191
Tableau 21	Grille N° 2. Synthétisant les critères d'évaluation de la qualité	192
Tableau 22	Grille de définition des concepts	193
Tableau 23	Grille permettant d'élaborer le barème d'évaluation	194
Tableau 24	Problématiques différentes de l'aide multicritères	197
Tableau 25	Grille multi-Agents	199
Tableau 26	Synthèse du protocole d'évaluation de la qualité du cadre de vie	207
Tableau 27	Taux d'accroissement	214
Tableau 28	Listing exhaustif et classement des facteurs endogènes et exogènes	226
Tableau 29	Listing et classement des facteurs endogènes et exogènes rapporté aux concepts	227
Tableau 30	Grille SWOT	229
Tableau 31	Grille multi-Agents	232
Tableau 32	Récapitulatif de la méthode d'évaluation de la qualité des franges urbaines	235
Tableau 33	Evaluation effective de la qualité de la frange urbaine de Boukhadra	236
Tableau 34	Accroissement de la population	240
Tableau 35	Pleins et vides selon les typologies à Boukhadra	242
Tableau 36	Prescriptions urbanistiques	244
Tableau 37	Typologie de l'habitat nombre de logements et superficies correspondants	244
Tableau 38	Typologie de l'habitat	249
Tableau 39	Données de référence	269
Tableau 40	Liste des objectifs à atteindre	270
Tableau 41	Matrice croisant les principes de la gouvernance urbaine et du développement durable	282
Tableau 42	Actions de participation à un projet de renouvellement urbain	282
Tableau 43	Grille d'analyse du processus participatif dans un projet de territoire	284
Tableau 44	Gille d'analyse du territoire préalable à un PLU ou à un SCOT	288
Tableau 45	Le guide de la qualité environnementale dans l'architecture et l'urbanisme de Grenoble	291
Tableau 46	Exemple de cahier des charges.	292
Tableau 47	Orientations de la loi d'orientation de la ville	303

LISTE DES ABREVIATIONS

URBACO : Bureau d'étude d'urbanisme et d'architecture, Constantine
EDR : Etude et Développement Régional (Bureau d'étude)
SCU : Schéma de Cohérence Urbaine 2006
PDAU Annaba 2004
POS : Plan d'Occupation de Sol Boukhadra 2006
PAC : Plan d'Aménagement Côtier de Annaba 2005
PAW : Plan d'Aménagement de Wilaya (Annaba) ANAT nov. 1992
Grille d'équipement CNERU 1989.
CCE. Commission des Communautés Européennes, (1990) Livre vert sur l'environnement urbain
Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg.
A.P.U.R. Atelier Parisien d'Urbanisme
CIAM : Congrès International de l'Architecture Moderne

RESUME

Aujourd'hui, la ville est associée à des situations d'inconfort, de nuisances, de pollution, de pauvreté, de chômage et d'insécurité. Aussi, une attention spéciale est-elle accordée à l'urbanisation autour des grandes infrastructures des territoires périurbains, qui a atteint un degré de complexité qui rend difficile la représentation comme préalable au projet d'aménagement urbain, d'autant que les grandes problématiques de l'urbanisme touchent tant à la compréhension de la forme urbaine et sa représentation, qu'à la définition des programmes destinés à la transformer.

Aussi, les perpétuelles mutations auxquelles la ville est soumise, nous interpellent quant aux tracés fondateurs et aux principes conceptuels qui ont présidé aux premiers processus de formation et de transformation. Ils nous incitent notamment à nous interroger sur les notions de permanence, d'urbanité, et aux choix d'aménagement visant à spatialiser les préoccupations environnementales pour transcender les lieux et les cultures, dans un contexte où la globalisation se traduit spatialement par un phénomène de métropolisation. Enfin, un intérêt majeur est accordé aux nouvelles attentes des citoyens auxquels l'on donne un rôle accru dans le processus décisionnel.

En effet, les problèmes des villes se posent en termes de pression urbaine, induite par des densités mal gérées, ayant tendance à générer non seulement des tensions sociales mais également une consommation abusive du foncier, qui s'accompagne du redéploiement des infrastructures routières et de communications favorisant un excès de consommation énergétique ainsi qu'un impact négatif sur l'environnement bâti et naturel.

Face à ce phénomène, le processus d'urbanisation développe des procédures d'aménagement et de planification et se conforme à des règlements qui ont participé à codifier des échelles d'intervention des territoires de planification stratégique au périmètre opérationnel, sans pour autant apporter des réponses significatives au problème de la maîtrise de l'étalement urbain ni de la qualité de l'espace. D'où la nécessité d'un dispositif approprié pour faire référence au contexte à travers son adaptabilité aux temporalités et aux mutations, ainsi qu'à l'articulation de la multiplicité des dimensions sous lesquelles le phénomène urbain se décline, pour préserver les aménités territoriales, les équilibres environnementaux et révéler l'identité des lieux.

En revanche, les nouvelles prérogatives de la composition urbaine permettent d'engager des processus d'urbanisation dans une logique qui pérennise la qualité et la cohérence des territoires urbains, rejoignant ainsi l'un des principes fondamentaux du développement durable, qui prône l'équilibre, la précaution et le respect des lieux. Cela tient à la capacité de cette méthode à proposer des outils qui créent des convergences entre les différentes logiques urbaines, établissent des relais institutionnels et réalisent notamment une approche transversale entre les différents domaines sectoriels, et soulignent la nécessité de son insertion dans l'instrumentation en vigueur, POS ou PDAU, qui en sont encore à l'expression de zonage, quand la démarche de composition urbaine favorise des modulations à travers chaque mode de représentation, tout en anticipant des perspectives de développement.

En dépit de la faiblesse de densité et l'absence d'urbanité qui les caractérisent, les franges urbaines demeurent des lieux à enjeux économiques, spatiaux et sociaux importants. Dans un contexte se caractérisant par la rareté du sol, les franges urbaines détiennent un potentiel foncier considérable, offrant ainsi l'opportunité de conduire des démarches dynamiques de création de valeurs urbaines s'inscrivant dans une perspective de développement durable et de promotion de la qualité. Cela tient au fait que les franges urbaines portent en elles des ressources pour un développement endogène visant à assurer la valorisation des ressources locales, la mixité sociale, la mixité d'usages des espaces, la mixité urbaine.

Inversement, les franges urbaines revêtent des enjeux multiples et appellent à combiner les démarches, les procédures en raison du manque d'adaptation des outils à ce nouveau concept. Elles nous offrent l'opportunité de revisiter la notion de composition urbaine et d'affirmer sa nouvelle acception comme dispositif composite et évolutif, qui concourt à mettre en œuvre des préceptes d'harmonisation et à façonner le caractère des franges dans la durée. De même, le changement d'échelle et la fragmentation dont les franges font l'objet, trouve dans la

démarche de composition la clé d'une conception pertinente, fondée sur l'articulation des échelles spatiales visant à assurer la continuité urbaine, à faire cohabiter les contradictions et induire une régulation des évolutions.

Dans ce contexte, nos questionnements portent sur l'identification des territoires de franges et de leur appréhension pour répondre à la problématique de l'absence de la qualité du cadre de vie et celle du cadre bâti.

L'élaboration de démarches adaptées à ces territoires, qui posent à terme des problèmes de requalification et de promotion de l'urbanité, oblige la composition urbaine à incarner le dispositif spécifique qui permet de trouver des filiations à partir des spécificités du site, pour anticiper sur les mutations à venir, à travers un urbanisme de valorisation. Pour cela il s'agit d'articuler l'urbanisme opérationnel et composition urbaine.

A l'issue de ce travail, nous envisageons de permettre au processus décisionnel multicritères d'acquérir un pragmatisme que seule l'élaboration d'indicateurs peut garantir, pour servir de système référentiel tendant à trouver les modalités de la requalification des franges.

A cet effet, nous nous sommes appuyés sur la frange de Boukhadra à Annaba pour effectuer notre vérification empirique. Ce cas d'étude servira à tester le dispositif que nous avons mis en place afin d'évaluer la qualité du cadre bâti et qui a consisté à croiser la méthode de composition urbaine et celle du développement durable. L'objectif escompté étant de tester l'opérationnalité d'un tel dispositif à travers son intégration dans les cahiers des charges, la conception et le monitoring.

Mots clés : composition urbaine, qualité du cadre de vie, qualité de vie, urbanité, fragmentation, étalement urbain, développement durable, franges urbaines

المخلص

تتحوصل مشاكل مدننا اليوم في الضغط العمراني الناجم عن كثافة ليست مسيرة بالطريقة الصحيحة و التي ترافقها ضغوطات اجتماعية بالإضافة إلى استهلاك مفرط للعقار و الطاقة الغير قابلة للتجديد. العلامات الجلية لهذه الظاهرة تظهر في إعادة استخدام البنيات التحتية للطرق و الاتصال من أجل توسعة عمرانية و هذا ما قد يؤدي إلى تجزئة المناطق العمرانية, سوء الإطار المعيشي و المستوى المعيشي نفسه. تؤدي بنا هذه التغييرات التي تخضع لها المدينة إلى الرجوع إلى المخططات التأسيسية و المبادئ النظرية التي تسبق إعادة تأهيل المناطق العمرانية و ترقية العمران و يجعلنا هذا نتساءل عن كيفية اختيار التهيئة العمرانية التي تهدف إلى تحديد الانشغالات المتعلقة بالمحيط و طرق مطابقة الأماكن و الثقافات في سياق تنكر فيه ظاهرة العلمانية الاختصاصات المحلية.

في نفس هذا السياق, عملية التحضر تطور طرقا للتهيئة العمرانية و للتخطيط. إنها تخضع لقوانين ساهمت في تشفير مستويات تدخل التخطيط الاستراتيجي في المحيط العملي دون أن يأتي بحلول مناسبة لمشكلة التحكم في الامتداد العمراني و لا لمسألة نوعية الإطار المعيشي و ما ينجم عنها. لهذا أصبح من الضروري اتخاذ الإجراءات اللازمة من أجل الرجوع إلى السياق المحلي مما يؤدي بنا إلى مراجعة مفهوم التركيبة العمرانية و مفهومها الجديد في مواجهة الإشكاليات التي تظهر في المناطق الشبه حضرية. في الواقع يكمن دور التركيبة العمرانية في التأقلم مع التزامن و التغيير العمراني, إذ أنها تجمع الأبعاد المتعددة التي تخضع لها الظاهرة العمرانية والتي تنطوي تحتها التنمية المستدامة. هذه الأخيرة تولي اهتمام خاص للمناطق الحضرية المهمشة و ذلك بإيجاد أجوبة للأسئلة التي تطرح حول تحديد مناطقها و محاولة إدراك إشكاليات الامتداد العمراني بالإضافة إلى ذلك السعي إلى إيجاد خطوات مناسبة تعالج مشاكل إعادة التأهيل في الوقت المناسب و إنشاء قيم عمرانية و تحضير للإدماج العمراني.

و بالتالي النظرية الرئيسية التي توحى بأن المستويات المختلفة التي تترأس العوامل المؤدية إلى عدم تناسق المنظر العمراني ترتبط باستعمال أدوات غير مناسبة و لا سيما حجب سلم التركيبة العمرانية في نظام التخطيط. لهذا الغرض وجهنا هدفنا إلى اقتراح إستراتيجية تدخل أكثر نجاعة و أدوات أكثر تناسب مع الإشكاليات المطروحة في المناطق العمرانية المهمشة, تركز هذه الإستراتيجية على منهجية تقييم النوعية و التي تهدف إلى منح براغماتية إلى عملية صناعة القرار حيث لا تضمنها إلا عملية إنشاء مؤشرات لكي تكون بمثابة نظام مرجعي يسمو إلى إيجاد طرق لإعادة تأهيل مستدام للمناطق العمرانية المهمشة. أيضا, تسمح الطريقة المنهجية المقترحة في مجملها بتعدد سلوكيات الإشكالية المطروحة, طابعها المتعدد الأبعاد و التوجهات و معالجة تداخلات بين هذه المكونات الأساسية : التركيبة العمرانية – النوعية – المحيط بصفة عامة.

لهذا الهدف نختار المناطق العمرانية المهمشة لبوخصرة (عنابة) كمستند للمراجعة التجريبية لطريقتنا في تقييم نوعية المناطق العمرانية المهمشة, معتمدين على عملية التركيب العمراني المتضمن في منطق التنمية المستدامة. يهدف هذا العمل اذاً إلى إدماج التكوين الحضري كعامل خاص يكون بمثابة الحلقة المفقودة بين التخطيط الحضري و السلم العمراني, حيث يتطلب هذا الأمر أن يكون جهاز تقييم النوعية الحضرية عملي و ذلك عن طريق مفكرات الدعم و رصد الجودة في المناطق الحضرية.

كلمات البحث : تكوين حضري, نوعية الإطار المعيشي, نوعية الحياة, هامش الحضري والامتداد, تجزئة, عامل حضري, التنمية المستدامة, المناطق الحضرية المهمشة.

ABSTRACT

The problems that our cities are facing today are defined in terms of the urban pressure, which results from poorly managed densities, social strains and also an excessive consumption of land. The main indicators of such a phenomenon are clearly noticed in the way that road infrastructures and transport facilities are restructured, encouraging thereby urban sprawl (Fusco, 2005), which gradually has led to the fragmentation of urban territories (Rojas, RV., 2001) along with the degradation of living conditions and the quality of life (Desjardins, X., 2008). These changes, as they occur in our cities, bring us back to the understanding of the initial framework and the conceptual principles governing the sustainable requalification of urban territories and the promotion of urbanity (Roncayolo, Devillers, Ch., 1996). They also lead us to rethink the options for a better integration of environmental concerns in the design of urban space, and to find out the means of transcending places and cultures in a context where the phenomenon of globalisation tends to deny local specificities.

It is in this same context that the urbanization process has developed procedures for urban design and spatial planning (Lacaze, JP., 1996; Pelletier, J. & Delfante, C., 2000). It has conformed itself to regulations that contributed to codify different levels of strategic planning interventions at operational stage, yet without providing meaningful answers to the problem of urban sprawl and the quality of life.

Therefore, there is an absolute need for an appropriate re-contextualisation of urban issues, which means an urgent re-understanding of the notion of 'urban composition' (Hanning, G., 1983; Pinon, P. & Panerai, P., 1990; Guibert, P.; Riboulet, P., 1998) and its new sense as to emerging issues in peri-urban areas. Indeed, urban composition is meant to adjust to matters of temporalities and urban changes. It brings together the multiple dimensions in which the urban phenomenon occurs, in order to implement a sustainable development approach (CREDOC, 1992; IFEN, 1996 – 1997; Poquet, G. & Hatchuel, G., 1992).

From this perspective, a special attention is given to the urbanisation of fringe areas (*Déclaration Pour l'Avenir des Franges des Métropoles*, 2001; Lemonier, M. & Remy, J., 2005; Larceneux, A. & Boiteux, C., 2006; Sievvert, T., 2004), which raises questions concerning the identification of the urban fringe territories and their apprehension in response to the problem of urban sprawl, in order to develop appropriate approaches that would take into account the issues of spatial requalification, urban values and urbanity.

Hence, the main hypothesis in this thesis assumes that the levels of failure governing the incoherence of the urban landscape are principally linked to poor instrumentation, and above all the concealment of the urban composition stage in the process of urban planning (Parin, C., 2005; Levy, A., 1996). From that point, this thesis has set itself the objective of proposing a more relevant intervention strategy with more appropriate working tools in order to bring better solution to the emerging problems in urban fringes.

The proposed strategy is based upon a method of assessment of quality, which aims at providing a pragmatic decision-making process that only the development of indicators can guarantee, and that would serve in return as a reference system to the establishment of the main conditions for the sustainable redevelopment of urban fringes. In addition, the proposed methodological approach in whole would allow to addressing the multidisciplinary nature of the identified urban problems, as well as their multidimensional and multi-scalar nature, and would treat at the same time the interactions between some key components in a systemic approach – these components being urban structures, quality and environment.

In order to reach its objective, this thesis adopts the urban fringe of Boukhadra in Annaba (located at some 400 km of Algiers – capital of Algeria) as the main case study for the application of the empirical methods related to the assessment of the quality of fringe territories, as a means of understanding the process of urban composition and sustainable urban development.

The broader purpose of this research aims to integrate urban composition as a specific stage in the process of recovering the missing link between the scales of urban planning and architectural design. This step suggests the

operational implementation of the evaluation techniques for the assessment of the quality of urban life through the establishment of accurate specifications and monitoring tools of urban quality.

Keywords: urban composition ,quality of the living environment , quality of life , urbanity ,fragmentation , urban sprawl , sustainable development , urban fringes.

Partie Introductive *Contexte général et motivations*

Nos motivations pour aborder le sujet du rôle de la composition urbaine dans la qualité du cadre de vie en ville se justifient par le niveau de dégradation de notre environnement urbain, pourtant empreint d'une tradition ancestrale. Bien que le paysage urbain historique, qui se présente aujourd'hui sous des aspects très variés, offre des typologies de tissus et de formes urbaines qui ont toujours répondu aux exigences locales en s'y inscrivant avec harmonie, bien que nos villes se soient accomplies à travers une lente sédimentation qui a fait leur charme, elles apparaissent aujourd'hui comme un perpétuel inachèvement de territoires incohérents.

Ainsi, quelque soit la région de notre territoire, la même typologie de cadre bâti s'offre à nous. Les données géographiques paysagères et climatiques sont occultées et l'on tourne le dos à un riche patrimoine architectural (GERALD HANNING, 1983 ; P. LAVEDAN 1926 -1952, BENEVOLO L. 1993 ; CHALINE C), pour se fondre dans un paysage dominé par l'uniformité des tours et des barres, ou des lotissements au langage architectural confus et à la qualité douteuse. Dans ce contexte, le processus de production du paysage urbain exige d'imposer de nouvelles méthodes et de nouveaux outils de réalisation (J.P. LACAZE, 1996 ; JEAN PELLETIER ET CHARLES DELFANTE, 2000).

Aussi, la réponse que nous tenterons d'apporter à cette problématique de perte de qualité du cadre de vie se fera-t-elle d'une façon objective, à travers la sélection d'un ensemble de moyens et d'actions qui passent d'abord par l'évaluation, selon des méthodes éprouvées et adaptées à nos objectifs (CREDOC 1992, IFEN 1996- 1997, HATCHUEL, G. & POQUET, G. 1992). L'exploration de ces différentes approches liées à la composition urbaine et leur intégration dans le contexte de développement durable urbain vont nous aider à élaborer une nouvelle stratégie de requalification, plus adaptée aux problématiques de la qualité et pouvant mener à plus d'opérationnalité (LEVY ALBERT, SPIGAI VITTORIO, 1992). Car force est de constater que le phénomène de dégradation de la qualité des milieux urbains se généralise, et devient de plus en plus complexe. Il articule de plus en plus de dimensions et nécessite donc des moyens de diagnostic, de conception et de suivi toujours plus adaptés, avec des dispositifs composites, souples et flexibles.

A travers les lectures historiques qui retracent le rôle de la composition urbaine dans les pratiques urbaines des différentes civilisations, en mettant en relation les enjeux et l'impact de l'étalement urbain sur la qualité de l'environnement bâti et naturel et en mettant en exergue le système urbain et les sous-systèmes dynamiques qui le composent, on peut s'apercevoir en effet que la notion de composition urbaine gagne de l'importance et acquiert de nouvelles prérogatives au regard des problématiques urbaines émergentes. Sa nouvelle acception dans

un contexte en perpétuelle mutation, englobe de nouvelles échelles, s'intéresse à de nouveaux concepts et cherche de nouveaux moyens d'évaluation et de mise en œuvre dans le cadre de la politique de la ville renouvelée. Etant donné la complexité du sujet, ce qui nous intéresse de prime abord, c'est justement, la mise en lumière de ces nouvelles prérogatives que peut exercer l'approche de la qualité du cadre bâti par la composition urbaine, avec son langage spécifique et ses techniques d'évaluation.

Problématique générale :

La perte de qualité du cadre de vie en milieux urbains

La problématique sur laquelle s'appuie ce travail de recherche part du constat de dégradation qui caractérise notre environnement urbain. Ce phénomène se pose avec une telle acuité, qu'il s'avère impératif de dresser un état des lieux, et d'en identifier les causes, d'autant que l'on se soucie de moins en moins de préserver le patrimoine urbain et paysager, l'esprit des lieux et de concilier tradition et modernité.

A ce constat d'échec de maîtrise du développement urbain, s'ajoute une situation de carence sur le savoir et le savoir-faire de la ville. En témoignent notamment la disparition des continuités dont dépend la constitution de véritables espaces publics, la réduction de la diversité des fonctions assurant l'animation des quartiers, le manque de clarté de la hiérarchie des espaces assurant la lisibilité de la structure d'ensemble et attribuant un sens spécifique aux lieux et le déséquilibre des pleins et des vides pour assurer la cohérence de la forme urbaine...

L'étalement urbain¹, l'émergence de nouvelles formes d'organisation spatiale de la ville, mais également les coûts économiques, les déséquilibres environnementaux, la marginalisation voire même exclusion socio- spatiale, constituent autant d'enjeux pour impulser un processus de durabilité de nos villes. Cela suppose une prise de conscience de la nécessité de préserver le paysage urbain qui passe par la mise à jour de paramètres ciblés pour établir des dispositifs spatiaux et environnementaux, susceptibles de conférer au niveau urbain la qualité du cadre bâti et naturel, la qualité de vie et enfin promouvoir à une réelle urbanité (DEVILLERS. CH 1996). A cet égard, nous avons essayé de répondre à la grande question de savoir comment explorer les causes de l'absence de qualité de notre environnement urbain et les relations qu'entretiennent entre eux la qualité du cadre bâti et celle de la qualité de vie ?

Nous pouvons ainsi émettre l'hypothèse principale selon laquelle les niveaux de défaillance pour produire un paysage urbain cohérent se traduisent en termes de faiblesse d'instrumentation et plus particulièrement d'occultation de l'échelle de la composition urbaine dans le système de planification (C. PARIN, 2005 ; A. LEVY, 1996). Ils renvoient notamment à l'occultation de la dimension environnementale et de son impact sur les développements futurs et à l'ignorance des spécificités locales et de la dimension communautaire.

¹ Comme témoigne la (Déclaration pour l'avenir des franges des métropoles 2001)

En ce qui concerne l'étude de la qualité du paysage urbain, le paradigme de la durabilité nous renvoie à la prise en considération des relations avec la structure urbaine, le fonctionnement économique et social de la ville, ainsi qu'avec les composantes éco systémiques locales et globales. Ce qui nous a permis de supposer que les structures urbaines, les processus de requalification urbaine et les composantes environnementales et socio-économiques sont étroitement liés et doivent être abordés dans une vision transversale par toute politique d'aménagement urbain, en intégrant les différentes logiques des acteurs de l'urbain.

En effet, la qualité urbaine revêt un intérêt majeur, dès lors que la détérioration physique et esthétique du cadre bâti s'est manifestée. Ceci, en raison de la difficulté à lire sa propre ville, à éprouver un sentiment d'appartenance et d'identification par l'individu. Ces préoccupations sont au cœur des débats, et les références à ce sujet sont abondantes. Elles mobilisent les chercheurs et les acteurs concernés par la question, d'autant plus que les territoires d'intervention sont difficiles à cerner.

Aussi, la qualité urbaine est-elle la revendication de l'heure, même si elle est perçue à des échelles spatiales et à des temporalités qui diffèrent, de l'usager à l'acteur économique au politique et au technicien... Le problème des villes est aujourd'hui davantage lié à la baisse de qualité qu'à la quantité, ce qui a tendance à provoquer de plus en plus de conflits urbains et sociaux et à accélérer le niveau de dégradation du cadre bâti et naturel.

Manifestement, il devient indispensable d'approfondir la réflexion sur les mécanismes de production du paysage urbain afin d'engager des actions en vue de sa requalification tout en recherchant l'équilibre environnemental. Dans cette perspective, la requalification urbaine interroge l'espace urbain à travers la composition urbaine, sous-tendue par les principes du développement durable, en raison de leurs démarches qualitatives et leurs rôles complémentaires dans ce processus. Aussi, l'essai de définition de ce que recouvre la notion de composition urbaine dans le domaine de l'urbanisme est fondamental et renvoie à cerner le rôle qui lui est aujourd'hui dévolu et les prérogatives qu'elle s'assigne dans la quête de la qualité urbaine (X Desjardins.2008). Nos interrogations à ce sujet nous ont conduits à l'élaboration d'une série d'hypothèses de recherche et d'hypothèses d'action, que nous utiliserons dans le travail de vérification empirique.

Problématique spécifique : les franges urbaines, lieux stratégiques émergents d'intervention

Force est de constater qu'aujourd'hui, la dynamique des villes se manifeste essentiellement sur sa périphérie. Celles-ci offrent des paysages nés des mutations urbaines au langage urbain différent, se caractérisant par la fragmentation (LEVY ALBERT, SPIGAI VITTORIO, 1992). La faiblesse des densités et la dégradation du paysage. Aussi, suggèrent-elles des interventions qui permettent une structuration des espaces en établissant de nouveaux centres d'intérêt et en élaboration d'outils analytiques plus appropriés pour l'étude de leurs potentialités et de leurs limites. L'attractivité de ces territoires et leur rattachement à la ville mère passe par l'exploration des approches conceptuelles imposant de plus en plus la notion de durée, de souplesse, d'articulation d'échelles.

Notre intérêt se focalisera davantage sur les problématiques émergentes en périphérie et plus particulièrement sur les franges urbaines, pour l'aptitude de leur potentiel foncier à répondre à la demande d'espaces pour soulager les grands centres urbains de la pression sociale et d'atténuer ses conséquences sur l'environnement urbain (Diagonal N° 167, 2006 ; LEMONIER M. ET REMY J. 2005 ; LARCENEUX A. ET BOITEUX C. 2006 ; SIEVVERT T. 2004). Les franges constituent l'une des principales déclinaisons de la périphérie et les lieux privilégiés de manifestation de la dynamique urbaine et des différentes interventions qu'elle suscite.

Cependant, les enjeux sociaux, spatiaux économiques, culturels et environnementaux dont elles font l'objet, suggèrent le renouvellement des concepts et des outils doctrinaux, visant à engager des interventions plus appropriées de requalification et de valorisation pour faire face aux nouveaux besoins et aux nouveaux phénomènes qu'ils génèrent. Nous attachons donc une attention particulière aux franges urbaines pour deux raisons essentielles.

Néanmoins, l'aménagement des franges se caractérise en général par l'absence de qualité du cadre de vie et de la qualité de vie. A ce titre, il s'agira pour nous de trouver des éléments de réponse aux questions de savoir :

- Comment mettre à jour des paramètres pour établir des formes et des aménagements susceptibles de donner lieu à une qualité durable du cadre de vie ?
- Comment aborder une réflexion pluridisciplinaire, multidimensionnelle et multi scalaire sur les franges, pour une requalification pérenne ?
- Quels sont les acteurs, les outils, les échelles appropriées et les périmètres d'intervention pertinents pour assurer une requalification urbaine en territoires de franges ?

Dès lors, toute intervention sur ces territoires en désuétude ne peut s'engager qu'avec pragmatisme, car elle aborde les questions des grands équilibres de la ville et des procédures d'aménagement. Aussi, le renouvellement des concepts et des outils doctrinaux plus opératoires, devient une préoccupation majeure et appelle à dresser une stratégie pour établir un diagnostic urbain pertinent, fondée sur les nouvelles prérogatives de la composition urbaine (P RIBOULET, 1998). Elle renvoie à l'identification des lieux stratégiques d'intervention pour engager des actions de requalification permettant de recomposer un patrimoine urbain fragmenté et de le valoriser (R.V. ROJAS, 2005). Aussi, l'objet des réflexions actuelles sur le phénomène d'étalement urbain et de son impact sur la qualité de l'environnement bâti et naturel s'articule autour de questions fondamentales s'attachant à :

- Respecter les spécificités locales et le génie du lieu.
- Recomposer les espaces urbains fragmentés.
- Promouvoir l'urbanité en territoire de frange.
- Valoriser les identités émergentes en périphérie.
- Rationaliser la consommation du sol et celle des énergies non renouvelables
- Respecter l'équilibre de l'environnement naturel
- Veiller à l'équité sociale et à la cohérence territoriale.

Les territoires de franges suscitent l'intérêt pour explorer de nouvelles approches conceptuelles liées à un contexte de mutation urbaine et à l'apparition de nouvelles échelles. Elles suggèrent donc la référence au contexte et la couverture de l'ensemble des échelles spatiales, à travers un dispositif capable de gérer les contradictions et de créer des convergences. Dans cette optique, nous postulons l'aptitude de la composition urbaine à répondre à ces exigences, compte tenu de la diversité de ses outils et de leur flexibilité.

Problématique spécifique contextualisée : la composition urbaine, outil de requalification des franges dans le contexte algérien

Ces constats se vérifient également dans le contexte algérien où le phénomène de dégradation de la qualité du cadre bâti a suscité une attention particulière au niveau des autorités compétentes². Les réflexions actuelles s'articulent autour de questions fondamentales s'attachant à préparer les conditions de l'urbanité des franges urbaines pour en faire des territoires à part entière. La portion de territoire que nous retenons comme support de notre recherche est la frange urbaine de Boukhadra, appartenant à la commune d'El Bouni dans la wilaya d'Annaba. Ce territoire illustre le phénomène de dégradation ou d'absence de qualité qui nous engage dans une réflexion sur :

Un diagnostic urbain révélant les contraintes et les potentiels d'ordre physique, formel, environnemental, socioéconomique à travers les différentes analyses statistiques, cartographiques, bibliographiques. C'est une étape essentielle et décisive qui servira de base à une analyse urbaine qui procède aux différentes lectures de l'agglomération urbaine de Boukhadra aux différentes échelles d'intervention, tout en établissant leur rapport à la qualité.

La conception d'outils capables d'induire un processus de requalification à travers des interventions qui favorisent une structuration des espaces et leur valorisation, qui devraient intégrer les instruments et les procédures de planification spatiale locale pour parer à leur inefficience actuelle à garantir la qualité du cadre de vie. Nous avons donc retenu le site de Boukhadra pour avoir fait partie d'un périmètre d'étude du SCU (Schéma de cohérence urbaine) de la ville de Annaba dans le cadre des opérations de mise en place des stratégies de

² A titre d'exemple le discours du président mentionne la nécessité de prendre en charge la question de qualité urbaine suite à quoi, le ministère de l'habitat et de l'urbanisme a lancé le programme d'amélioration de l'habitat,.....en coopération avec La GTZ allemande. Des opérations pilotes de requalification de grands ensembles ont été menées à Tizi-Ouzou, à Alger à Oran. La TDR-ITUE du ministère de l'habitat a notamment formulé : « Les termes de référence relatifs aux interventions sur les tissus urbains, les viabilités et les aménagements ».

Enoncé des hypothèses

L'on ne peut répondre à de tels impératifs sans procéder à une évaluation objective de la situation, à travers l'élaboration d'un diagnostic urbain, qui permet de dégager les enjeux pour pouvoir ensuite fixer les objectifs. Par conséquent, nous supposons que : la composition urbaine a jusque-là élaboré son langage en fonction des dimensions prédominantes dans chaque contexte pour les faire prévaloir en fonction de l'exigence du moment, ce qui nous permet d'énoncer l'hypothèse I selon laquelle :

- Hypothèse I : Le langage de la composition urbaine est étroitement lié au contexte de l'époque donnée et s'adapte systématiquement à la diversité des dimensions de l'urbain. L'absence de qualité du cadre de vie produit aujourd'hui est due au fait que le langage de production de ce cadre n'a pas suivi les évolutions du contexte ce qui suggère l'hypothèse II selon laquelle :
- Hypothèse II : l'émergence de l'approche qualitative du développement durable suggère l'adaptation du langage et des outils de la composition urbaine à ce nouveau contexte, en réponse aux nouveaux besoins et à l'apparition de nouvelles échelles spatiales.

Cela induit deux sous-hypothèses :

- La première selon laquelle les nouvelles prérogatives de la composition urbaine sont liées à l'émergence de nouveaux territoires urbains, qui suscitent de nouveaux besoins et de nouvelles préoccupations environnementales et suggèrent des outils plus adaptés au nouveau contexte et aux nouvelles échelles d'approche spatiale.
 - La deuxième qui suppose que l'émergence des territoires de franges urbaines pose de nouveaux problèmes à la ville et notamment à celui de la qualité du cadre bâti. Or les franges urbaines sont toujours régies par les instruments en vigueur et dont l'échelle et les procédures sont inadaptés à la requalification des franges. Ce qui nous permet d'émettre l'hypothèse 3.
- Hypothèse III : Les instruments d'urbanisme actuellement en vigueur sont inefficients quant il s'agit de prendre en charge la requalification des franges urbaines et ont besoin d'être enrichis par un dispositif spécifique.

Objectifs de la recherche

L'objectif général de notre recherche est de répondre au problème de déqualification/dévalorisation actuelle des franges urbaines, en proposant une méthodologie d'analyse des structures urbaines basée sur une approche renouvelée de la composition urbaine. Quant à sa finalité opérationnelle, elle renvoie à l'évaluation des moyens d'action déjà existants, pour en déceler l'inefficacité à s'adapter aux problématiques émergentes dans les franges urbaines

ainsi qu'aux changements d'échelles que cela suppose, afin de proposer des outils plus en adéquation avec le contexte actuel.

Notre recherche vise à proposer une stratégie d'intervention plus pertinente à des échelles plus fines et devra pour cela s'articuler autour des axes suivants :

- Renouveler les concepts et les outils doctrinaux visant à préserver les spécificités locales, l'identité des lieux et la mise en valeur de la diversité des sites
- Proposer des outils d'analyse adaptés aux territoires des franges urbaines
- Inscrire la requalification urbaine dans une démarche de Développement Durable
- Élaborer un « Processus de Requalification Urbaine Durable » ayant pour dispositif la composition urbaine.

Démarche méthodologique

La méthodologie que nous proposons permettra de rendre compte des manifestations portant sur la question des enjeux urbains, dans un contexte où l'étalement urbain se manifeste par l'émergence de nouveaux territoires aux caractéristiques morphologiques, scalaires et thématiques inédites. A cet égard, notre travail consiste à interroger l'interdisciplinarité de l'objet urbain qui renvoie à sa complexité sémantique, à son caractère systémique où différentes approches morphologiques, paysagères, environnementales...fractales, interagissent. Cette approche a pour but de hiérarchiser les différentes structures spatiales, d'établir leurs articulations et de les ordonner selon un parcours génératif de production de la forme urbaine. Elle requière donc une approche multiscalaire qui se base sur le principe selon lequel le phénomène urbain obéit à des lois et des régulations qui se veulent explicatives des fonctionnements économiques et des structures spatiales. Cette réflexion revêt un caractère dynamique qui explique à la fois les situations et leurs évolutions et qui relève des prérogatives de la composition urbaine.

Les approches de la morphologie des tracés urbains une fois effectuées, nous serons conduits à proposer une définition de la composition urbaine dans sa nouvelle acception et sa méthode tout en établissant son rapport à la qualité. Nous essayerons de montrer la multiplicité et la relativité des points de vue et des démarches explicatives de la qualité urbaine, pour mettre en évidence son caractère complexe.

Mais au préalable, nous devons lever les ambiguïtés qui se posent à plusieurs niveaux :

- L'identification des territoires de frange et des enjeux dont ils font l'objet
- L'identification des disciplines, des dimensions, des échelles, des outils, des instruments, des institutions et des acteurs concernés.
- La définition des critères de la qualité urbaine
- L'identification du processus de requalification et son rapport à la composition urbaine, et au développement durable.

Ce processus méthodologique va nous permettre de développer l'esprit de recherche autour des conditions d'application de la requalification urbaine dans des territoires qui nécessitent

un regard particulier et un mode opératoire adapté. Il a aussi pour vocation de rendre compte des manifestations portant sur les enjeux urbains. A cet égard, nous allons nous appuyer sur l'analyse d'un exemple témoin celui de la frange urbaine de Boukhadra à Annaba, en mettant en évidence les dysfonctionnements structurels et fonctionnels de cette frange, ainsi que les déséquilibres sociaux, économiques et environnementaux qui en résultent.

Cette analyse contribuera notamment à aborder dans sa globalité, le caractère multidimensionnel de notre problématique et de traiter les interactions entre ses composantes clé, dans une approche systémique. Son caractère transversal permettra de mettre en évidence les imbrications et les interactions ainsi que les mécanismes qui sous-tendent les systèmes et sous-systèmes urbains à différentes échelles spatiales et temporelles. Ces interactions imposent un décloisonnement des disciplines qui interagissent dans le processus de requalification, d'autant plus que les dysfonctionnement observés sont liés à la sectorialisation et appellent à une logique de projet qui renvoie au recours à la composition urbaine comme outil de la mise en œuvre.

Notre recherche suivra les grandes étapes suivantes :

Etape 1 : Identification de la problématique. Elle consiste à:

- Effectuer des constats qui serviront de point de démarrage à notre recherche notamment ceux liés à l'émergence des territoires périphériques dépourvus de qualité au besoin d'une requalification du cadre bâti de ces territoires
- Lever les ambiguïtés sur les concepts mis en jeu : Notion de l'Urbain - composition urbaine-urbanité-identité-forme urbaine – instruments d'urbanisme -planification - projet urbain - paysage urbain - règles de composition- qualité urbaine- requalification urbaine - environnement -développement durable - gouvernance urbaine.

Cette étape qui s'appuie sur une recherche bibliographique nous permet de sortir avec un état de savoir sur la notion de qualité du cadre bâti en franges urbaines et de cibler un outil d'évaluation qualitatif qui est la composition urbaine.

Etape 2 : Compréhension de la notion classique de composition urbaine

Elle passe par une approche diachronique qui retrace l'évolution du langage de la composition urbaine à travers l'histoire. A cet effet, il s'agira de :

- Dresser un historique pour identifier le langage classique de la CU
- Vérifier les conditions de son évolution.

A l'issue de cette étape, nous pouvons vérifier la première hypothèse selon laquelle : le langage de la CU évolue en s'adaptant à son contexte socio- politique, économique et culturel.

Etape 3 : Compréhension de la nouvelle acception de la composition urbaine :

Elle se base sur la démarche qualitative qu'impose la démarche de développement durable à laquelle l'Algérie adhère. Il s'agira par conséquent de :

- Mieux cerner l'approche éco-systémique de l'urbain à travers la notion de qualité
- De la contextualiser pour le cas de l'Algérie à travers les approches pluridisciplinaires, multidimensionnelles et les nouveaux modes d'action publique.

Cette étape nous permet de constater que le nouveau contexte impose la prise en compte de la notion de qualité urbaine dans toutes ses dimensions éco-systémiques et spécialement en territoires émergents en périphérie ou se manifeste aujourd'hui la dynamique urbaine. Par conséquent l'ancien langage de la composition urbaine doit s'y adapter en élaborant de nouveaux outils.

Etape 4 : Conception d'un dispositif de maîtrise de la qualité du cadre bâti en territoire de frange.

En effet, la composition urbaine utilise un langage construit au fil du temps, donc il s'agira dans cette étape de : - Vérifier si le langage classique suffit à répondre aux nouveaux défis.

- L'adapter au nouveau contexte

A travers cette étape, nous devons constater que l'enrichissement du langage classique est impératif, ce qui confirme notre deuxième hypothèse, et de proposer son enrichissement à travers la construction d'un dispositif d'évaluation de la qualité par l'approche élargie de composition urbaine.

Etape 5 : Vérification de l'opérationnalité du nouveau dispositif de la Composition Urbaine.

Cette vérification exige l'application de la méthode d'évaluation proposée sur un cas d'étude choisi à cet effet. Notre choix s'est porté sur la frange urbaine de Boukhadra en raison de son appartenance à l'aire d'étude d'un schéma de cohérence urbaine de la ville de Annaba, réalisé dans les années 2006.

Etape 6 : Confrontation de l'évaluation : Avec les énoncés des instruments d'urbanisme, à travers les textes et réglementation, les outils d'urbanisme, PDAU, POS, SCU, PAW. pour confirmer notre troisième hypothèse.

Etape 7 : Proposition d'intégrer le dispositif de Composition Urbaine dans les dans la maîtrise de l'ouvrage pour cahiers des charges, l'évaluation des projets la conception et le Monitoring et dans la maîtrise d'œuvre pour orienter la conception. La référence à des cas d'étude nous permettra de nous appuyer sur des exemples ciblés pour leur similitude avec le contexte que nous nous proposons d'étudier. Elle enrichira nos connaissances sur les facteurs de dégradation de l'environnement urbain et ses impacts et nous conduira notamment à l'analyse des causes de l'absence de qualité urbaine et des moyens qui ont jusque-là prévalu pour y remédier. Elle s'appuiera également sur les nouvelles prérogatives que l'on reconnaît aujourd'hui à la composition urbaine et qui sont essentiellement liées aux stratégies d'intervention sur les territoires émergents en périphérie.

Dans cette optique, notre recherche s'articulera autour de **trois phases** essentielles :

- La phase de la conceptualisation

- La phase de l'identification du phénomène de dégradation de l'environnement urbain
- La phase de régulation qui vise l'élaboration d'un outil d'évaluation de la qualité et la démonstration de son opérationnalité.

Face à l'impératif de maîtrise de qualité du milieu de frange nous avons essayé de répondre aux questions suivantes :

- Comment faire ressortir les enjeux stratégiques de la requalification ?
- Comment identifier le type de manifestation du phénomène de dégradation, et comment élaborer les stratégies à mettre en place pour y remédier.
- Quels modes de composition et quels contenus donner au processus de requalification, pour une meilleure qualité urbaine et environnementale ?

A cet égard, la démarche de Composition Urbaine est pour nous fondamentale, en ce sens qu'elle va nous permettre d'identifier d'abord un ensemble de paramètres de la qualité du cadre bâti urbaine, que l'on enrichie par les paramètres de la qualité environnementale et socio-économique issus des principes qui fondent la démarche du développement durable.

Le dispositif qui en sera issu, est génératif des matrices d'évaluation de qualité spécifique à la localisation du tissu ciblé par l'analyse. Pour le cas des franges, objet de notre recherche il s'agira pour nous de :

- Vérifier la véracité des traits caractéristiques des franges urbaines, en l'occurrence : la faiblesse des densités- la fragmentation du territoire - la perte de la cohérence des échelles- l'absence d'urbanité. AFOM et SWOT qui vise à définir les enjeux
- Evaluer de la qualité des franges urbaines en se servant du dispositif de la Composition Urbaine et L'AMC selon les deux possibilités qui existent :
 - o soit à travers l'ensemble des critères
 - o soit selon les enjeux prioritaires propres au site ciblé.
- Aider à la décision multicritères par le biais d'un outil complémentaire qui est une matrice de terme de référence ou un plan d'action.

La Composition Urbaine procède par l'identification d'un ensemble de critères qui se déclineront d'une manière arborescente en paramètres puis en indicateurs et enfin en indices. L'AMC nous permet d'évaluer ces indices et d'élaborer les diagrammes radiaux indispensables à l'analyse.

Pour les besoins de notre démonstration, nous allons nous appuyer sur un exemple témoin : la frange de Boukhadra à Annaba. L'évaluation sera confrontée aux valeurs sur le site, aux normes et aux seuils nationaux ou internationaux, afin de rendre compte des niveaux de prise en charge de la qualité par les instruments en vigueur, notamment le POS. Le résultat de l'analyse guidera les maitres d'ouvrage ou le maitre d'œuvre.

Synthèse des étapes de la recherche

1. Cerner la problématique	2. Comprendre la notion de CU	3. Comprendre Le nouveau contexte	4. Maîtriser la qualité des franges	5. Appliquer	6. Confronter	7. Proposer
Territoires émergents dépourvus de qualité .Besoin de requalification Ambiguïté de la notion de requalification. Nécessité de la doter d'outils d'évaluation dont la C U.	définition et parcours historique identification du langage classique Vérification des conditions de son évolution avec le contexte	global et Algérien à travers l'approche pluridisciplinaire-multidimensionnelle-multiscalaire.et Eco-systémique de l'urbain. La politique de la ville. Le nouveau mode d'action public de la ville	vérifier si le langage classique répond au nouveau contexte Comment l'adapter ? (prérogatives-langage.) quels outils d'évaluation ? Construction de l'outil : Dispositif de la CU	le dispositif pour vérifier son opérationnalité. choix de la frange Boukhadra. Identification du périmètre d'application développement diachronique identification des enjeux	l'évaluation avec les énoncés des instruments d'urbanisme à travers : les textes législatifs et réglementaires le POS de Boukhadra le PAC, PAW, SCU et PDAU d'Annaba les normes nationales et/ou internationales	L'intégration d'un dispositif de la qualité dans : les cahiers des charges- la conception -le monitoring

Développement des parties structurantes de la thèse

Notre thèse s'articule autour de trois parties, dont chacune se subdivise en deux chapitres. Le contenu se développe comme suit.

PARTIE I : DE LA NECESSITE D'UNE QUETE DE LA QUALITE URBAINE DURABLE EN TERRITOIRES PERIPHERIQUES EMERGENTS

Cette partie fournit les éléments constitutifs de la recherche et présente la problématique générale de la qualité et de la durabilité de l'environnement bâti urbain. Elle développe un constat sur la désarticulation des tissus urbains et la dégradation de l'environnement bâti et naturel et leurs effets corollaires : l'étalement urbain, la qualité du cadre bâti et la qualité de vie. Cette partie renvoie également à une approche théorique visant à définir un cadre conceptuel d'analyse du phénomène de dégradation du cadre urbain, qui met en relation : qualité urbaine - composition urbaine - développement durable. Elle présente enfin le champ de réflexion ; celui des franges urbaines objet de nos préoccupations.

Chapitre 1 : Emergence des franges urbaines et dégradation du cadre de vie

A travers ce chapitre, nous mettons en relation les tendances et les enjeux de l'étalement urbain qui ont généré l'apparition des franges. Nous exposons aussi le contexte qui a induit l'absence de qualité du cadre bâti et du cadre de vie et nous établissons qu'il est lié à des causes sociales économiques spatiales environnementales et culturelles.

Cet exposé du contexte urbain fait constater la pertinence de l'exploration des problématiques émergentes en périphérie, de l'identification des enjeux majeurs dont les franges urbaines font l'objet, de cibler les thématiques qui se rapportent à l'émergence des franges urbaines notamment celles de la requalification qui opère par des concepts liés à l'urbanité- l'échelle spatiales – la fragmentation et de densité.

Pour les besoins de la requalification, la composition urbaine se présente comme l'outil approprié d'évaluation de la qualité en vertu de ses aptitudes à proposer un éventail de critères destinés à la promouvoir. Ce chapitre nous permet ainsi de comprendre le processus d'émergence des franges et de cerner leurs caractéristiques fondamentale liées à la qualité urbaine et de designer la composition urbaine comme l'outil clé de son évaluation. La question de la compréhension de la composition urbaine se pose alors.

Chapitre 2 : Evolution du champ d'application de la composition urbaine dans l'évaluation de la qualité

Ce chapitre retrace l'histoire de l'environnement qui a favorisé l'apparition de la notion de composition urbaine .Il s'attache à en définir le contenu et les contours et notamment à l'identification de sa vocation à garantir la qualité du cadre bâti à travers sa capacité à s'ajuster à différents contextes urbains. Cela suppose la mise à jour de son parcours et son évolution à travers l'histoire de l'édification des villes, pour dégager le cadre théorique et réglementaire dans lequel elle doit se réinsérer. Cela permet aussi d'identifier ses différentes acceptions et de restituer son langage originel.

Les développements qui ont été nécessaires dans ce chapitre, visent à identifier les mécanismes et les lois qui gouvernent le phénomène urbain à travers l'histoire et s'attachent à comprendre l'adaptation de la composition urbaine aux pratiques urbaines de chaque contexte. Cette approche historique consiste enfin à identifier les enjeux relatifs à chaque contexte pour permettre de cibler les aspects qui ont suscité un intérêt majeur et le rôle qui y est attribué à la composition urbaine dans l'évaluation de la qualité. Cependant, nous nous poserons la question de savoir pourquoi la composition urbaine est tombée en désuétude durant les trente glorieuses.

A travers ce chapitre, nous évoquerons les principes qui fondent le mouvement moderne. Nous soulignerons en particulier les piliers sur lesquels s'appuie sa logique rationaliste pour améliorer la qualité du cadre de vie du citoyen. Nous verrons qu'en dépit des idées avant-gardistes véhiculées par ce mouvement, de l'accomplissement d'œuvres architecturales et urbaines inédites, il a contribué néanmoins à nier l'histoire à remettre en cause la notion de rue et d'espace public et notamment isoler davantage l'individu. Nous soulignerons dans quelle mesure les effets sociaux, économiques, spatiaux et environnementaux de ce courant, ont suscité des réactions qui ont fait émerger de nouvelles approches tendant à remédier à ses aspects néfastes.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Cette première partie de notre thèse réunit les éléments de réponse qui nous permettent de confirmer notre **hypothèse 1** et dénonce l'occultation de la composition urbaine dans la logique rationaliste qui caractérise le mouvement moderne. Elle présente ensuite l'environnement qui a favorisé la remise au bout du jour de ses prérogatives. Dans cette optique, l'accent est mis sur le renouveau du projet urbain qui développe une vision plus globale et tend à favoriser l'interaction des différentes dimensions de l'urbain, en faisant appel à la composition urbaine comme outil de mise en œuvre.

A ce stade de notre recherche, nos interrogations porteront alors sur le rôle de la composition urbaine dans la promotion de la qualité du cadre de vie.

PARTIE II : DE LA COMPOSITION URBAINE COMME FACTEUR DE PROMOTION DE LA QUALITE DU CADRE DE VIE

Cette partie se consacre au rôle de la Composition Urbaine dans un contexte où les mutations urbaines s'accompagnent de la détérioration de la qualité de l'environnement urbain, font émerger de nouvelles thématiques et appellent à de nouveaux outils et méthodes d'intervention. Dans ce contexte, nous tenterons d'établir que la méthode de composition urbaine permet de garantir qualité du cadre de vie tout en assurant sa pérennité. Cela suppose que de nouvelles prérogatives peuvent lui être conférées pour servir de fondement aux stratégies d'intervention sur les territoires émergents en périphérie et pour s'inscrire dans la démarche du développement durable qui met en jeu de nouveaux indicateurs de la qualité. A cet égard, la méthode de composition urbaine va nous permettre de dégager les paramètres de la qualité spatiale pour procéder enfin à l'élaboration de la grille d'évaluation de la qualité de l'environnement urbain. Nous nous posons alors la question de savoir quelle est la nouvelle acception de la notion de composition urbaine

Chapitre 3 : Nouvelle acception du concept de composition urbaine dans le cadre du développement durable

Ce chapitre qui traite de la question environnementale comme préoccupation à intégrer dans la démarche qualitative du territoire urbain, nous renvoie nécessairement aux fondements du triptyque social économique et environnemental qui fonde la démarche du développement durable, pour en démontrer l'issue face l'ampleur du phénomène de globalisation et de ses effets pervers sur les facteurs fondamentaux de la vie urbaine. Ce qui suppose d'inscrire la politique de la ville dans la logique du développement durable et de privilégier un mode d'action public qui favorise le processus participatif et la pertinence de l'échelon local comme territoire d'intervention. Nous identifierons dans ce chapitre les mécanismes qui président à la bonne gouvernance et les rouages de l'aide à la décision.

Ainsi, ce chapitre nous donne l'occasion d'explorer les conditions nécessaires à la démarche qualitative qui passe par l'intégration des préoccupations environnementales. Il nous permet notamment de mettre en exergue le rôle incontournable que joue désormais la démarche du développement durable dans la préservation des identités en place et dans la pérennisation des équilibres environnementaux, dans la mesure où ceux-ci sont soutenus par une politique de la ville qui aide à promouvoir le processus participatif. Dans cette optique, les mécanismes qui sous-tendent l'élaboration du nouveau langage de la composition urbaine, nous interpellent.

Le contenu de ce chapitre fait l'objet de réflexions concernant l'étalement urbain et les mutations urbaines qu'il a induites pour favoriser l'émergence d'une nouvelle culture urbaine. Nous y découvrons les raisons qui ont suscité un regain d'intérêt pour la composition urbaine. Enfin, les champs d'action et les prérogatives qui lui sont conférés aujourd'hui, trouveront leur justification dans la réponse aux nouveaux besoins et aux nouvelles attentes que le contexte actuel impose. Pour ce faire nous passerons par l'exploration du contour et du contenu de la notion de composition urbaine afin de cerner sa vocation à s'inscrire dans la démarche qualitative du développement durable. Ce cheminement méthodologique vise à cerner la nouvelle acception de la composition urbaine, ainsi que le nouveau langage qu'elle développe face au nouvel environnement urbain et soulève la question de sa méthode d'évaluation de la qualité des franges urbaines.

Chapitre 4 : Composition urbaine comme méthode d'évaluation de la qualité et outil privilégié de requalification des franges urbaines

A travers ce chapitre, nous abordons la notion de requalification tant pour en révéler les significations, que pour en identifier les déclinaisons. Cela tient à la complexité de cette notion et à l'ambiguïté qui entoure sa stratégie d'intervention. Nous soulignerons l'intérêt majeur que revêtent les franges urbaines dans un contexte de rareté de sol. Nous expliquerons que la nécessité de leur requalification est liée à la fragmentation et à l'incohérence qui les caractérise et suppose des modes de recomposition et de revalorisation. L'accent sera mis sur le rôle de la composition urbaine dans la mise en œuvre de ces déclinaisons de la requalification des franges urbaines, pour démontrer ensuite leur nécessaire inscription dans la démarche du développement durable. La finalité de cette approche vise l'élaboration d'une méthode d'évaluation qui combine les outils de la composition urbaine et ceux de la démarche de développement durable pour garantir la qualité de toutes les dimensions sous lesquelles le cadre de vie se décline. A travers ce chapitre nous tenterons de prouver que l'un des enjeux manifestes de la composition urbaine est celui de la requalification et que la notion de qualité et les modes opératoires qui s'y rattachent se placent au cœur de sa démarche.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Cette deuxième partie se veut être au cœur de notre objet de recherche : l'évaluation de la qualité du milieu urbain à travers le dispositif de la composition urbaine, qui s'attache à mettre en évidence ses nouvelles prérogatives face au nouveau contexte du développement

durable et auquel elle doit désormais adapter son langage .L'identification des franges urbaines comme territoire émergeant et permettant de vérifier cette évaluation ,se fera à travers l'enrichissement des outils de la composition urbaine par le système d'indicateurs mis au bout du jour grâce à la démarche de développement durable.

Cette partie qui permet de répondre à **l'hypothèse 2**, se trouvera ainsi confortée par les analyses conceptuelles effectuées et suscite des interrogations qui portent sur les modalités d'application du dispositif conçu pour la requalification des franges et son efficience.

PARTIE III : DE L'INTEGRATION DE L'EVALUATION DE LA QUALITE PAR LE DISPOSITIF DE COMPOSITION URBAINE DANS LES INSTRUMENTS DE PLANIFICATION LOCAUX

Chapitre 5 : De l'application du dispositif de composition urbaine pour la requalification de la frange de Boukhadra

Une fois le dispositif d'évaluation de la qualité construit, nous procéderons dans cette partie à son application sur la frange de Boukhadra, afin de tester la pertinence d'une méthode qui croise différentes démarches pour davantage de transversalité dans un processus plus opérationnel. Cette vérification empirique servira d'argument pour instituer la composition urbaine comme maillon manquant dans l'instrumentation en vigueur et pour son insertion dans les cahiers des charges et dans le monitoring urbain.

Nous décrivons dans ce chapitre le contexte spatial et socio- économique qui a favorisé l'émergence de la frange urbaine de Boukhadra. Cette étude nous permettra d'identifier les potentialités et les déficiences susceptibles d'apporter des éléments de réponse quant à la qualité du cadre de vie et la qualité de vie dans cette frange.

Nous établirons la nature des relations que la frange entretient avec la ville de Annaba, à travers la restitution de l'historique du processus de formation de son tissu et de ses rythmes de croissance, pour en comprendre les mécanismes et en déceler les caractéristiques les plus prégnantes. Nous appliquerons à cette fin, les méthodes appropriées à chaque étape de ce processus d'évaluation qui vise l'aide à la décision multicritères.

Ce chapitre nous aidera à justifier le choix des territoires de franges, les enjeux dont ils font l'objet et le rôle qu'ils jouent dans un développement urbain durable et dans la promotion de la qualité des franges urbaines. Nous nous interrogeons dans le chapitre suivant sur la pertinence du dispositif proposé pour l'évaluation de la qualité.

Les enjeux stratégiques globaux étant dégagés, nous nous proposons dans ce chapitre de sélectionner ceux qui sont identifiés par la grille de la composition urbaine comme étant liés à la qualité. Ces enjeux de la qualité vont nous permettre de cibler les objectifs escomptés , après concertation avec les parties concernées, ce qui déterminera les actions prioritaires à engager. Dans cette optique, nous procéderons d'abord à l'évaluation de la qualité à travers les indicateurs liés aux concepts retenus en rapport avec la frange de Boukhadra: Densité-Fragmentation ,Echelle, Urbanité. Leur confrontation aux données du site ou à défaut, aux

normes et aux seuils nationaux ou internationaux poursuit l'objectif de révéler le degré de prise en charge de la qualité par les instruments en vigueur. Une fois les niveaux de défaillance décelés, nous nous proposons d'élaborer une stratégie d'intervention plus efficiente. A l'issue de cette partie empirique nous proposerons des outils d'analyse de l'environnement des franges, visant à élaborer une stratégie de leur requalification à caractère génératif. Mais la question qui reste posée, concerne le recours des instruments d'urbanisme à la composition urbaine pour promouvoir la qualité du cadre de vie.

Chapitre 6 : Prise en charge de la composition urbaine par les instruments en vigueur comme facteur de la qualité

L'identification du niveau d'insertion de la composition urbaine dans la stratégie d'aménagement du PDAU et dans l'élaboration du POS, fera l'objet de ce chapitre. Nous soulèverons la question de son rôle dans la mise en œuvre du projet urbain, après avoir établi que l'enjeu majeur de celui-ci est la qualité du cadre de vie et qu'il s'apparente à la logique du développement durable, dans ses fondements sur le triptyque social économique et environnemental. Dans cette perspective, l'opérationnalité de ce dispositif passe par son intégration dans les instruments d'urbanisme à travers les cahiers des charges et dans le processus de conception afin de garantir la qualité de la maîtrise d'œuvre. Nous établirons enfin que son intégration dans le monitoring de qualité urbaine assure la maîtrise d'ouvrage et son suivi. Ce chapitre met en évidence la nécessité de replacer la composition urbaine comme échelon manquant dans la couverture des échelles spatiales par les instruments en vigueur. Il préconise l'approche du projet urbain comme cadre, dans sa quête de la qualité et de sa mise en œuvre. Il développe le processus d'institutionnalisation de la composition urbaine à travers des documents d'urbanisme.

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

A l'issue de cette troisième partie et eu égard au rôle fondamental que la composition joue quand il s'agit de conférer la qualité à l'environnement urbain, nous sommes arrivés à la conclusion selon laquelle le système de planification actuel présente des défaillances tant au niveau méthodologique qu'au niveau conceptuel. Il reste inefficace face aux différentes thématiques qu'articule le système urbain et ne possède pas de vision globale qui décloisonne les disciplines. A cet effet, l'institutionnalisation de la composition urbaine en tant que dispositif venant compléter la panoplie de l'instrumentation en vigueur s'avère aujourd'hui incontournable, en ce sens qu'outre le fait qu'il permet d'atteindre des niveaux d'intervention toujours plus affinés, il constitue le cadre d'application et l'outil de mise en œuvre du projet urbain, ce qui répond à l'**hypothèse 3**.

CONCLUSION GENERALE : VERS UNE STRATEGIE DE REQUALIFICATION DURABLE

La conclusion va reprendre l'ensemble des synthèses et des résultats auxquels nous avons abouti, pour donner les éléments essentiels sur lesquels vont se fonder les étapes clé de notre processus de requalification, que ce soit en termes d'outils, d'acteurs, d'échelles spatiales ou temporelles. Nous avons pour cela procédé à la validation des concepts avancés et à la confirmation/infirmerie des hypothèses émises.

Les enjeux majeurs de cette recherche se traduisent par une réflexion qui s'articule autour de trois axes majeurs: théorique, méthodologique et pragmatique, qui nous ont permis de :

- Resituer la question de la composition urbaine dans le débat sur la requalification spatiale et environnementale.
- Elaborer de nouveaux outils d'analyse pertinents pour le contexte des territoires émergents en périphérie, en l'occurrence les franges urbaines, afin de déceler les causes profondes de leur dégradation et évaluer l'impact des nouvelles procédures d'évaluation proposé sur la qualité de leur environnement bâti et naturel.

Le premier axe renvoie à des enjeux théoriques, qui tendent à définir un cadre conceptuel interdisciplinaire, multidimensionnel et multi scalaire d'analyse du système urbain dans ses rapports à la problématique de la qualité urbaine et du développement durable pour en établir les interactions.

Le deuxième axe renvoie à des enjeux méthodologiques, à travers lesquels il s'agit de développer une démarche permettant de décrire le processus d'émergence des nouveaux territoires en périphérie pour en définir les enjeux dont ils font l'objet et le rôle qu'ils jouent dans la dynamique urbaine. En réponse à ces enjeux, nous nous attachons à développer une méthodologie d'évaluation par le dispositif de la Composition Urbaine.

Le troisième axe a pour objet de passer d'une approche purement méthodologique, à une approche empirique et opérationnelle visant à vérifier l'efficacité de l'outil et à cibler les lignes d'action possibles à des fins de requalification.

La réflexion que suscite notre recherche, renvoie à des enjeux pragmatiques fondés sur des questions fondamentales de savoir : *Quelles sont les stratégies d'aménagement qui permettent de concilier les aspirations des citoyens pour une meilleure qualité de vie et tout en préservant la pérennité et l'identité des lieux.*

Enfin, l'accent sera mis sur les limites et les perspectives de cette recherche, que ce soit en termes de modalités pratiques de mise en œuvre d'un processus décisionnel multicritères, ou de proposition de nouveaux outils intellectuels pour l'évaluation de la qualité urbaine.

L'expérimentation de nouvelles approches et de nouveaux dispositifs, en l'occurrence celui de la Composition Urbaine, sera proposé à travers son insertion dans les Cahiers des Charges et le Monitoring urbain avec des techniques de requalification urbaine plus pertinentes.

ETAPES DE LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE							
ETAPES	1. CERNER LA PROBLEMATIQUE.	2. COMPRENDRE LA NOTION CLASSIQUE DE LA Compo Urb	3. COMPRENDRE LE NOUVEAU CONTEXTE GLOBAL ET ALGERIEN	4. MAITRISER LA QUALITE DES FRANGES	5. APPLIQUER	6. CONFRONTER	7. PROPOSER
CONTENU	Constat : territoires émergents dépourvus de qualité. Besoin de requalification Ambiguïté de la notion de requalification avec la composition urbaine comme outil d'évaluation	Dresser un historique pour identifier le langage classique de la Composition Urb Vérifier les conditions de son évolution.	à travers l'approche : démarche qualitative pluridisciplinaire-multidimensionnelle multiscalaire. Eco- systémique de l'urbain. La politique de la ville. Le nouveau mode d'action public de la ville	vérifier .si le langage classique répond au nouveau contexte Comment l'adapter ?(prérogatives-langage. quels outils d'évaluation ? Construction de l'outil : Dispositif de la Composition Urbaine	vérification de l'opérationnalité du dispositif sur la frange de Boukhadra.	l'évaluation avec les énoncés des instruments d'urbanisme à travers : les textes législatifs et réglementaires le POS de Boukhadra le PAC, PAW, SCU et PDAU de Annaba-normes nationales et/ou internationales	L'intégration d'un dispositif de qualité dans : les cahiers des charges- la conception -le monitoring
Approche	Composition urbaine	Historique/monographie	Systémique Développement Durable	Composition urbaine Développement Durable	Empirique	Comparative	Pragmatique
Vérification		vérifie la première hypothèse		confirme la deuxième hypothèse		Confirme la troisième hypothèse	
HYPOTHESES		Le langage de la composition urbaine est étroitement lié au contexte de l'époque donnée et s'adapte systématiquement à la diversité des dimensions de l'urbain		l'émergence de l'approche qualitative du développement durable suggère l'adaptation du langage et des outils de la composition urbaine à ce nouveau contexte, en réponse aux nouveaux besoins et a l'apparition de nouvelles échelles spatiales.		Les instruments d'urbanisme actuellement en vigueur sont inefficients quant il s'agit de prendre en charge la requalification des franges urbaines et ont besoin d'être enrichis par un dispositif spécifique.	
Conclusion	Nécessité de nouveaux outils de la qualité	Le langage classique, évaluation avec le contexte	Nouveau langage de la CU	Construction du dispositif de Composition Urbaine	Evaluation de la qualité du cadre de vie de la frange de Boukhadra	Constat d'inefficience	Processus de Requalification Urbaine Durable (PRUD)
PARTIES THESE	PREMIERE PARTIE : DE LA NECESSITE D'UNE QUETE DE LA QUALITE URBAINE DURABLE, EN TERRITOIRES DE FRANGES URBAINES		DEUXIEME PARTIE : LA COMPOSITION URBAINE FACTEUR DE PROMOTION DE LA QUALITE DU CADRE DE VIE		TROISIEME PARTIE : DE L'INTEGRATION DE L'EVALUATION DE LA QUALITE PAR LE DISPOSITIF DE COMPOSITION URBAINE DANS LES INSTRUMENTS DE PLANIFICATION LOCAUX		
CHAPITRE	CH 1 : Emergence des franges urbaines et dégradation du cadre de vie	CH2 : Evolution du champ d'application de la composition urbaine dans l'évaluation de la qualité	CH3 : Nouvelle acception du concept de composition urbaine et son rapport à la notion de qualité dans le cadre du développement durable	CH4 : La composition urbaine comme méthode d'évaluation de la qualité et outil de requalification des franges urbaines	CH 5 : applications du dispositif de composition urbaine pour la requalification de la frange de boukhadra a annaba	CH6 : Prise en charge de la composition urbaine comme facteur de la qualité par les instruments d'urbanisme en Algérie	
Méthodes	Tableau synoptique			Grille de Composition Urbaine et de Développement Durable	AFOM -SWOT –AMC Méthode des indicateurs et indices		

**PARTIE
I**

**DE LA NECESSITE D'UNE QUETE DE LA QUALITE
URBAINE DURABLE EN TERRITOIRES
PERIPHERIQUES EMERGEANTS**

Cette première partie de notre quête de la qualité du paysage urbain a pour objectif de présenter une clé de lecture ; un programme d'observation pouvant aider à la compréhension des rapports entre processus d'urbanisation, qualité urbaine et environnement. Cette partie s'attachera notamment à rendre compte du paysage urbain dans un contexte où l'urbanisation galopante se conjuguant à la rareté du sol tend à fragmenter les tissus urbains, à dégrader l'environnement et notamment à provoquer les fractures sociales. Il s'agira alors pour nous d'élaborer un système capable de relier l'analyse du processus de développement spatial à son fonctionnement, à l'usage des ressources qui vise la requalification urbaine et environnementale. La compréhension de ces rapports peut se lire à travers quatre axes majeurs : la composition urbaine, le processus d'urbanisation, la requalification urbaine et le développement durable. Notre recherche s'appuie sur les franges urbaines comme prétexte pour procéder à la vérification de ces rapports. Nous décrirons les modalités de l'étalement urbain, et le contexte socio- économique qui ont favorisé l'émergence de la frange urbaine de Boukhadra.

Chapitre 1 *Emergence des franges urbaines et dégradation du cadre de vie*

1.1. L'environnement urbain et les causes de ses mutations	21
1.1.1 Evolution du processus d'urbanisation et préoccupations environnementales	21
1.1.2 Mutations urbaines et apparition des territoires périphériques	23
1.1.3 Emergence des franges urbaines et dynamique urbaine	25
1.1.4 Contribution des franges urbaines à la promotion d'une démarche de qualité.	28
1.2. La question des franges urbaines en Algérie	31
1.3. Les concepts liés aux caractéristiques des franges urbaines et leur rapport à la composition urbaine	34
1.3.1 Le concept de densité et ses indicateurs morphologiques	34
1.3.2 Le concept de fragmentation définition et causes structurelles	39
▪ Les logiques sectorielles et leurs incidences socio-spatiales	41
▪ Le processus de recomposition comme alternative à la fragmentation.	42
▪ L'infrastructure comme facteur d'articulation de la ville	47
1.3.3 Le concept d'échelle et ses significations	52
▪ L'approche multiscalaire et son rapport à la qualité de l'environnement urbain	54
▪ Les échelles temporelles et leur impact sur les échelles spatiales	57
1.3.4 Le concept d'urbanité comme garant de la qualité de vie	58
▪ Valeurs d'usage de l'urbanité et composition urbaine	59
▪ Le paysage urbain pour créer les conditions de l'urbanité	66
Synthèse du chapitre 1	72

1.1 L'environnement urbain et les causes de ses mutations

Il y a problème, lorsqu'on ressent "la nécessité de réduire ou d'éliminer la différence entre ce qui est et ce qui est requis" (Le MIEUX A., 1981-1992). Nous partons de cette affirmation de Le mieux, pour essayer de cerner les mécanismes qui président au développement urbain et pour aborder les questions relatives à la compréhension de ce phénomène (PELLETIER J. ET DELAFANTE C. 2000). Ce qui suppose la nécessité de le replacer dans son contexte socioculturel, économique et spatial renvoie à l'histoire urbaine pour mieux appréhender ses diverses dimensions, ses causes et ses effets induits.

1.1.1 Évolution du processus d'urbanisation et préoccupations environnementales

Le concept d'urbanisation prend aujourd'hui des contenus qui intègrent de plus en plus de dimensions qui interagissent à des rythmes et des temporalités différents. Selon les contextes, le processus d'urbanisation obéit tant à des facteurs endogènes qu'à des facteurs exogènes, qui pèsent de leur influence sur les enjeux mis en perspective, pour donner une orientation à son développement (BASTIE J. , DEZERT B,1992). Ces orientations sont soumises à des règles et des stratégies prédéfinies par des politiques urbaines : politique foncière, de transport, de l'habitat, du tourisme, etc. elles-mêmes tributaires de la politique économique sociale ou environnementale adoptée, qui contribuent à façonner le paysage urbain harmonieusement ou d'une manière chaotique, selon l'organisation spatiale dictée par l'instrumentation en vigueur et selon la rigueur qui astreint à appliquer les règlements d'urbanisme (CLAVAL P , 1981). BOCHET B, 2006 souligne que ce concept établit le rapport spatial spécifique qui existe entre les différents niveaux de la hiérarchie urbaine les centres et les couronnes de chaque unité du système urbain.

Désigné sous le nom de régime d'urbanisation par l'auteur. Il renvoie aussi bien à l'analyse des métabolismes de la ville (utilisation et transformation des ressources), qu'à l'étude des formes urbaines et de leurs changements.

Dans une perspective historique, il nous donne à voir les changements dans les modalités d'occupation et d'appropriation de l'espace à différentes échelles d'analyse (DA CUNHA, 1993, 2004). Les approches morphologiques quant à elles, permettent de comprendre les mécanismes de formation et de déformation des tissus urbains. Elles constituent ainsi des acquis, nous permettant d'évaluer la situation pour mieux comprendre ses évolutions.

L'urbanisme transforme le paysage, ses dimensions, par la multiplication des réseaux, la densification des villes. IL entraîne des mutations qui modifient le paysage urbain et ce n'est qu'en tirant partie de l'ordre inhérent aux sites et aux paysages en place, que l'on peut restituer sa lisibilité et clarté de ses termes. Les mutations que subit le paysage relèvent selon LACAZE.JP 1995) d'une accumulation de mutations ponctuelles qui agissent sur ses composantes pour en modifier le milieu de vie.

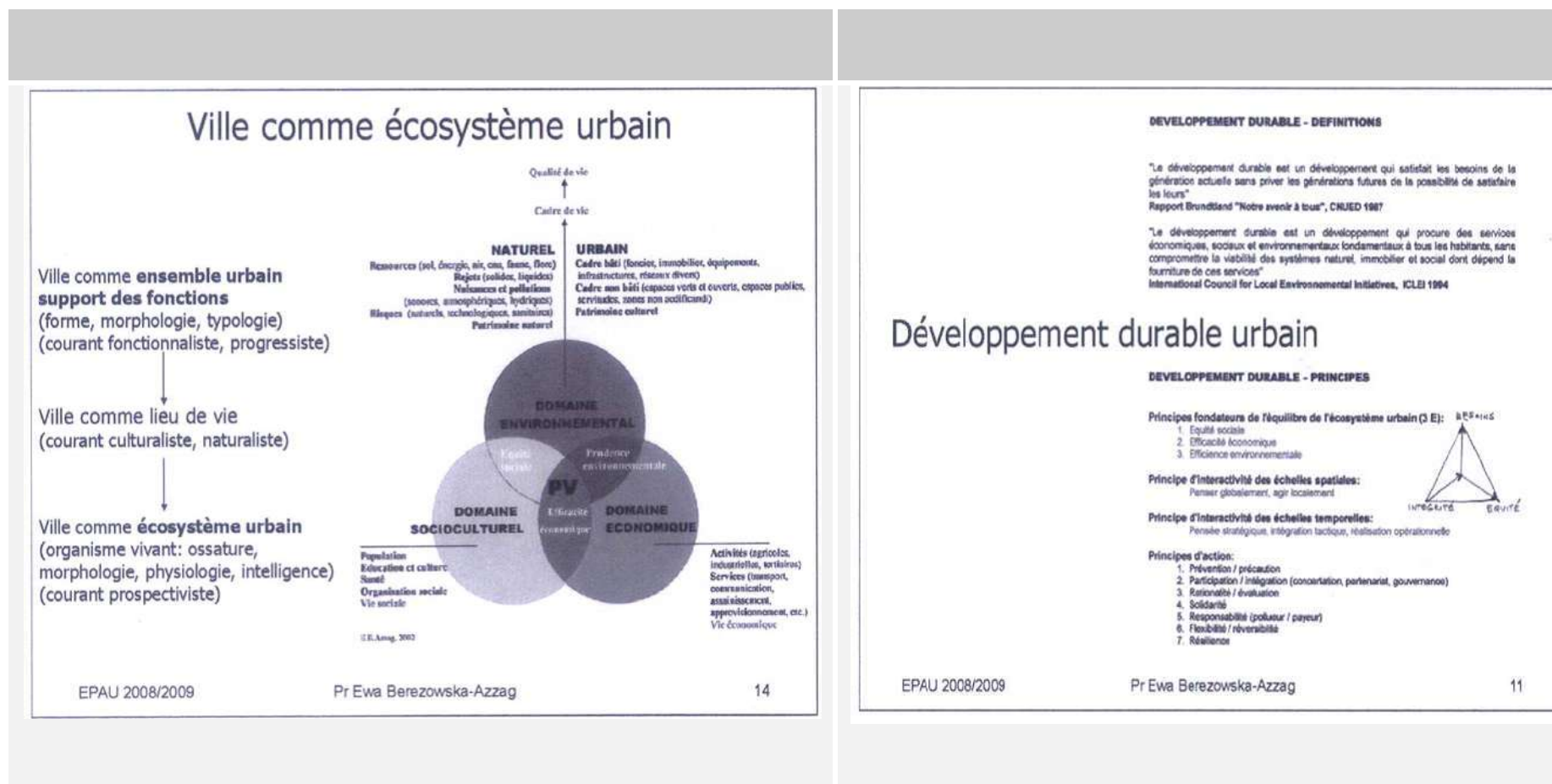


Figure 1: La ville comme écosystème urbain. Source : Extrait du cours de PG Urbanisme et développement durable, EB AZZAG ,2008/2009

Aujourd'hui, les phénomènes ont pris une ampleur telle que les pressions sur l'environnement urbain qui s'articulent autour des axes majeurs soulèvent des questions liées aux aménités des ressources, aux grands équilibres, à l'équité sociale, au processus de redécouverte de l'identité, à la préservation du milieu urbain, aux principes de précaution et de pérennité (DERYCKE PH.1999). D'où, la nécessité d'adopter des démarches plus sensibles des territoires et plus adaptées aux spécificités des contextes.

De manière sous-jacente à tous les thèmes abordés, on trouve la question centrale de la relation de l'individu à son environnement et la nécessité de reconstruire une identité urbaine. L'urbanisme a la charge d'organiser l'espace de la ville ou d'un quartier et d'initier et de gérer une dialectique des formes qui, accumulées, participent à l'élaboration d'une culture collective, celle même qui forme nos sensibilités et forge notre perception de l'espace, et devient le langage commun d'une communauté.

1.1.2 Mutations urbaines et apparition des territoires périphériques

Le contexte de l'ère industrielle a favorisé la prolifération effrénée de l'urbanisation, et a eu pour principales conséquences le développement des moyens de transport, un irréversible exode rural, le bouleversement de l'espace de la ville et la production d'un environnement hostile, se traduisant par un manque d'urbanité, de repères et la difficulté à lire ses espaces et à les délimiter. Emerge alors une discipline visant à maîtriser l'organisation spatiale: la planification des villes, issue du courant progressiste, ayant plutôt tendance à uniformiser et systématiser la répétition. Il s'ensuit un modèle de ville éclatée, sans repère, fragmentée par les infrastructures, sans identité et sans souci de composition lors des opérations d'aménagement, ni d'insertion dans le contexte existant, qui se caractérise de plus en plus par la rareté du sol. Dans ce contexte, le projet urbain a essayé de servir d'alternative à l'urbanisme sectoriel, issu du mouvement moderne, se voulant un remède au chaos de la ville industrielle.

Il s'est donc traduit par des projets d'ensemble, ayant pour principal objectif, de prévoir l'évolution de la ville, en la dotant d'une image moins figée. L'objectif escompté n'était toujours pas atteint quant à imprimer à la ville une organisation plus cohérente, au regard de la prégnance des réseaux dans les territoires urbains.

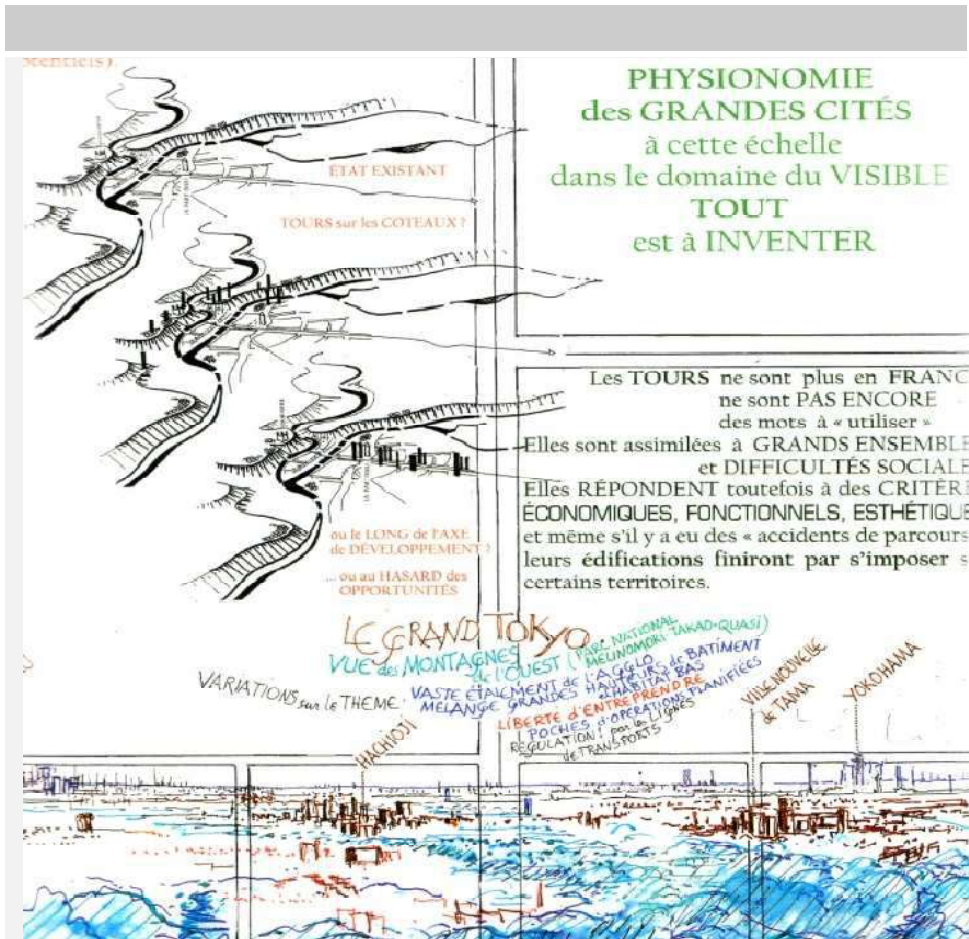


Figure 2: Lyon et Tokyo, Etalement urbain et mutation de la physionomie des paysages urbains. *Source* : WARNIER B. ,2004

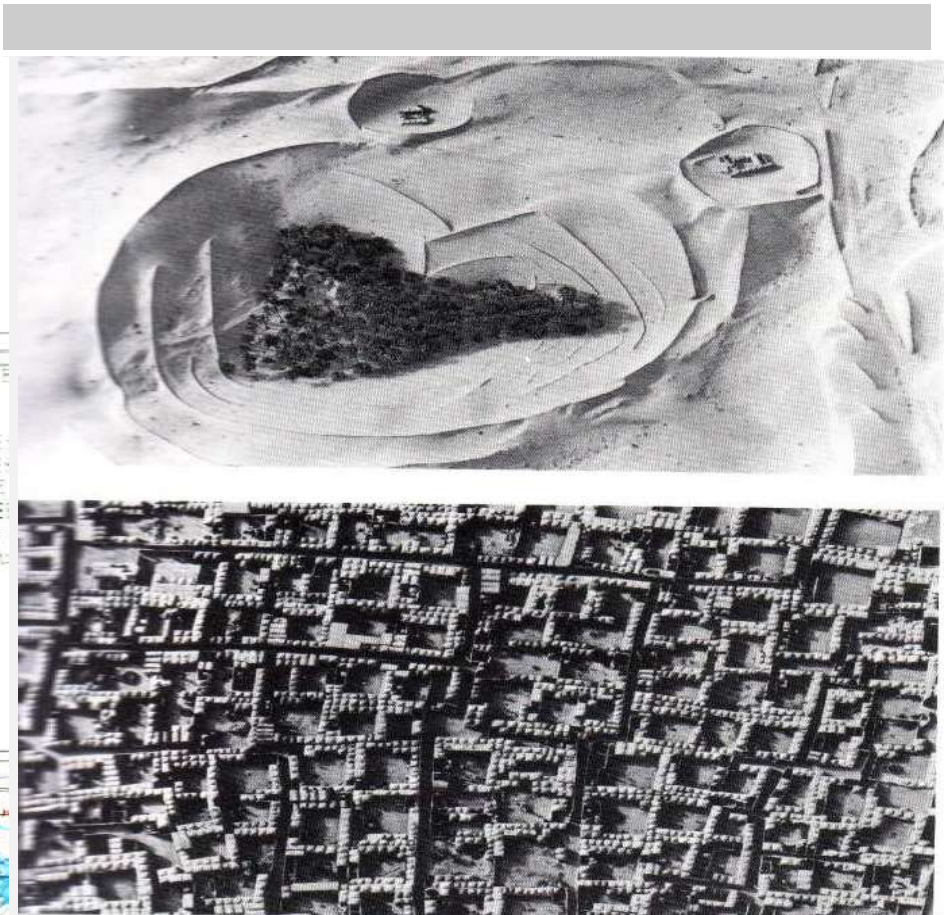


Figure 3: Oasis d'El Oued Algérie, Etalement urbain ; quelles alternatives pour la préservation des spécificités locales ? *Source* : LÜCHINGER ARNULF, 1980

La genèse des réseaux est liée à l'intensité des échanges par laquelle on entend non seulement les phénomènes commerciaux, mais aussi les phénomènes de communication au sens large. (BEAU F. KAPLAN D.2000) La continuité de l'espace public se perd et la transversalité ne répond plus aux critères de qualité établis. C'est pourquoi, la porosité entre les systèmes urbains reste la condition nécessaire à la fluidité des flux, qui passe par une démarche globale. (DEVILLERS C. ,1998).

En effet, les politiques sectorielles développent des stratégies pour prendre en charge les préoccupations sectorielles et usent souvent d'outils et de mécanismes pour permettre à leurs acteurs d'opérer sur des situations qui ne sont souvent pas prises en considération en amont de l'action (DUPUY G. ,1991) .Ce processus décisionnel central et sectorisé de l'action publique se traduit à l'échelle globale par des conflits entre les différents intervenants et se traduit à l'échelle locale par des situations de blocage et de consommations abusives du foncier et de ressources.

Nous aborderons de manière plus exhaustive les développements de cet aspect de l'urbanisme dans le sous chapitre consacré à la fragmentation urbaine.

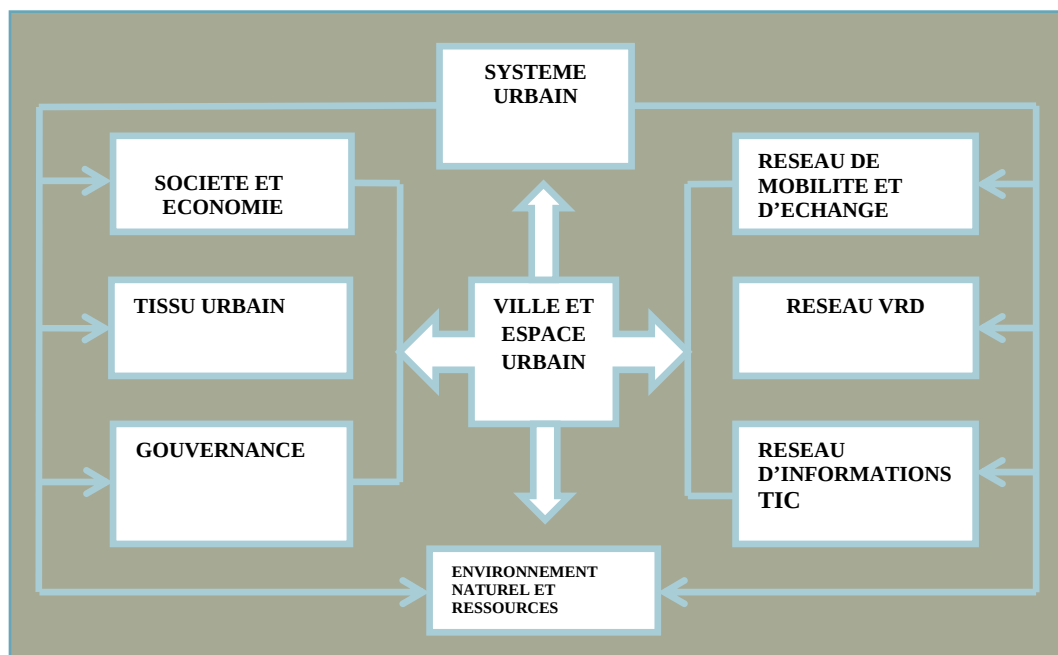


Figure 4: Schéma de relations entre les différents réseaux d'infrastructures et leur capacité à générer la ville et à déterminer l'espace urbain. *Source : auteur*

1.1.3 Emergence des franges urbaines et dynamique urbaine

Les mutations urbaines générées par l'accroissement de la population urbaine, qui a nécessité une plus grande production du cadre bâti, des activités et des réseaux techniques qui leur sont nécessaires, a accentué la consommation abusive du foncier. En conséquence, l'on assiste à une tendance à la rareté du sol dans les grandes agglomérations urbaines. Ce manque de disponibilité foncière a été à l'origine d'un phénomène d'étalement urbain dont le signe le

plus manifeste est la périphérie, qui se présente sous plusieurs déclinaisons, dont les franges urbaines.

LACAZE identifie les franges urbaines comme des territoires fragilisés par leur économie, les grands bassins et les pôles de reconversion industrielle et minière. Ce sont des territoires

- Irrigués par les grands courants de circulation et de transport ;
- Sous influence ou liés à la réalisation d'un grand projet ou à l'expansion spatiale d'une métropole ;
- Corridors étroits de circulation et les grands sillons de déplacements ;
- Sensibles, où des façades littorales entières ou des massifs montagneux sont à reconsidérer comme des unités spatiales d'ensemble. (LACAZE JP., 1995)

Le point de vue que nous exposons ici met en exergue les territoires de franges comme une nouvelle dimension territoriale à enjeux économiques, fonciers et urbanistiques forts et qui résultent de l'urbanisation effrénée. Pour cela une définition du concept de frange s'impose. La dynamique urbaine des villes se manifeste aujourd'hui sur sa périphérie. Cette réalité s'observe sur notre territoire et fait également l'objet d'intérêt de bon nombre de chercheurs et de professionnels. Or cette périphérie est plurielle et se décline sous différents aspects : » friches industrielles, friches urbaines, entrées de villes et réseaux d'infrastructures » (CANDON N., 1996), d'où la nécessité de les appréhender selon des approches conceptuelles plus adaptées, plus souples et garantes de la pérennité et de l'articulation des échelles.

Aussi, notre intérêt pour les territoires des franges urbaines se justifie-t-il par leur potentiel foncier qui permet une consommation rationnelle dans une conjoncture de crise, d'autant que ce sont de véritables laboratoires pour l'application d'une approche intégrée, qui peut satisfaire la recherche actuelle d'une compétitivité économique qui fonde l'amélioration du niveau social et de la qualité de vie des populations, sans porter atteinte aux ressources naturelles (Diagonale 2005). A cet égard, les procédures d'aménagement s'attacheront à identifier ces lieux stratégiques d'intervention. Ce qui passe par un diagnostic urbain et leur inscription dans des périmètres pertinents, en vue de mieux cerner le type d'intervention à engager, ce qui appelle notamment au renouvellement des concepts et à des outils doctrinaux plus opératoires.

Aujourd'hui la ville est éclatée, hétérogène. Face à cette réalité, des politiques urbaines se définissent à travers le monde, en faveur de l'économie des territoires, de l'organisation de relations entre transport et urbanisation, de lutte contre les logiques sectorielles au profit d'une ville plus compacte, densifiant les vides urbains et périurbains pour donner un sens à la notion de développement durable. (DEMORGON M., PANERAI P., SABATIER R., VOLPE E. 1985), Dans ce contexte, les franges urbaines peuvent être mobilisées pour jouer un rôle fondamental dans la préservation des ressources et des richesses locales. De même qu'elles se présentent comme des territoires appropriés pour la mise en œuvre des projets locaux grâce à une approche intégrée du développement et au décloisonnement des différentes politiques thématiques : habitat, développement économique, formation, environnement, déplacements, etc.

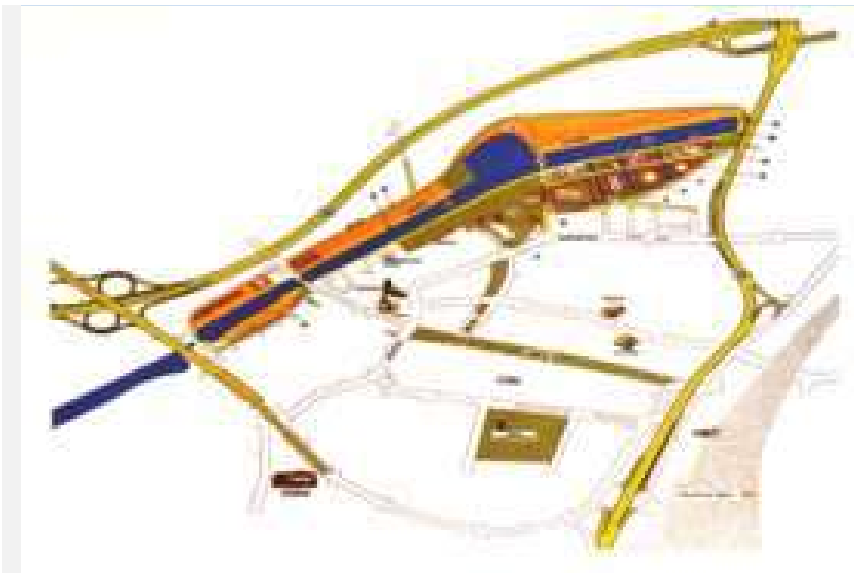


Figure 5: Projet croisant des thématiques en périphérie. Une culture de projets pour la valorisation du territoire. Source : *Projet urbain*, n°21 septembre 2000.

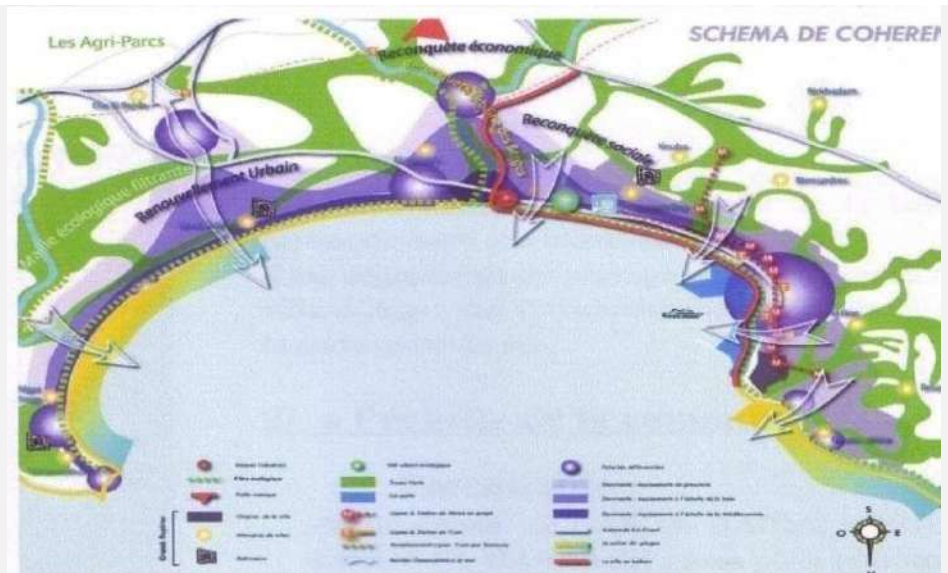


Figure 6: Aménagement de la zone côtière de la baie d'Alger. Source : Arte- Charpentier architectes. Lauréats concours 2006

Aussi, les enjeux des franges urbaines sont-ils rappelés dans la « Déclaration pour l'avenir des franges des métropoles » (séminaire conclusif 2001), qui s'appuie sur un partenariat actif avec les échelons locaux. Il s'agit de proposer aux territoires de franges, un projet de développement spécifique valorisant leurs opportunités et leurs spécificités et de donner une véritable fonction sociale et économique qui assurera leur durabilité. Ce projet devra permettre un développement durable, en intégrant les besoins économiques, sociaux et environnementaux des générations futures. Son inscription dans l'action locale dans une stratégie régionale cohérente, vise la création d'une armature verte de la métropole et fédératrice des projets territoriaux. Quant aux objectifs du projet « franges des métropoles » : ils soulignent que ces territoires utilisent au mieux les possibilités de développement urbain autour des nœuds d'interconnexion et dans les zones déjà urbanisées, à l'échelle locale (voir fig.5et6).

Ainsi, les franges urbaines contribuent à démontrer qu'au-delà de constituer de: « territoires stratégiques du redéploiement des activités et des hommes sur l'espace, ils s'organisent en aires métropolitaines, en régions urbaines ou en réseaux de ville. La maîtrise de leur évolution économique et spatiale est un élément essentiel pour le développement national et régional » (PU N°15,1998). Ils jouent un rôle prépondérant dans l'économie des territoires et concrétisent ainsi un des principaux piliers du développement durable. Néanmoins, et compte tenu de leur situation sur des territoires n'ayant pas fait l'objet d'une stratégie d'aménagement préalable, ils sont soumis à des localisations arbitraires souvent très éparses et sont rapidement gagnés par un processus de dégradation. A cet égard ils peuvent nous offrir l'opportunité d'élaborer des processus de requalification urbaine en expérimentant des outils adaptés à la spécificité de leurs caractéristiques.

1.1.4 Contribution des franges urbaines à la promotion d'une démarche de qualité

Dans cet environnement urbain où la tendance est à la consommation abusive des espaces et des ressources, les franges urbaines peuvent constituer une alternative pour l'urbanisation effrénée et son impact néfaste sur les écosystèmes, à travers la reconquête des espaces en déshérence, pour une utilisation plus économe du foncier. Dans cette perspective, des processus de valorisation du patrimoine paysager et naturel, respectant les principes d'aménagement urbain de qualité, ainsi que la stratégie de préservation de l'équilibre de l'écosystème peuvent y être engagées.

A ce propos, il est souligné que « les territoires des franges urbaines contribuent à la qualité de l'espace métropolitain en préservant et en valorisant les espaces ouverts stratégiques et les ressources naturelles. Ils tiennent compte des relations des espaces non bâtis entre eux, et déterminent ainsi les caractéristiques de leur paysage et de leur identité et les renforcent » (Cahiers de l'IAURIF N°136, Paris 1996). Nous soulignerons qu'ils sont surtout à l'origine de la promotion des réseaux de décideurs et contribuent essentiellement à élargir leur culture de l'aménagement et du développement urbains.

Les territoires de franges coopèrent à la formulation d'un plan de cohérence et à la définition

des stratégies thématiques régionales. Cela permet de dépasser les logiques sectorielles et l'intégration des différents champs thématiques. Ils mettent notamment en œuvre des outils fiscaux et financiers adaptés à leur contexte, en adoptant un mode de développement qui limite l'inflation des coûts directs (équipements et infrastructures, ...) ou induits (sociaux, environnementaux...) liés à l'urbanisation, en s'inscrivent dans les politiques de contractualisation et de partenariat public-privé. A titre d'exemple, nous citerons l'expérience INTERREG II C, dont le projet s'est déroulé sur la période 1999/2001.

Le projet « Franges des métropoles » (IAURF N°136 2001), s'inscrivait dans la première mesure de « développement durable, qualité urbaine et régionale et localisation équilibrée du développement ». Conduit dans le cadre de l'initiative communautaire INTERREG II C, ce projet avait l'ambition de faire progresser la réflexion de chaque métropole sur la maîtrise et la mise en valeur de ses espaces périurbains, et avait l'ambition d'initier de nouvelles pratiques et de nouveaux outils de planification spatiale, d'aménagement et de développement local. Grâce à un réseau permanent d'informations et d'échanges entre les décideurs locaux et les responsables du développement des territoires considérés, il a entraîné une meilleure mixité sociale, mixité d'usages des espaces, mixité des acteurs, face la à ségrégation de tous ordre.

C'est exemple illustre la pertinence à se servir des territoires de franges, comme prétexte pour expérimenter une méthodologie d'analyse des structures urbaines émergentes en périphérie, aux fins d'identifier les mécanismes d'élaboration d'une instrumentation plus adaptée à assumer les impératifs d'une requalification urbaine durable. Cette méthodologie devrait s'articuler autour de deux étapes principales suivantes:

- L'extension urbaine périphérique cède la place à la ville durable, qui s'avère plus pertinente en raison du changement d'échelle, qui engendre la réflexion sur la permanence
- la capacité de substitution, la prise en compte de la différence des territoires et des échelles, se fonde sur le croisement des diverses problématiques liées à l'environnement urbain et naturel, au transport, aux acteurs etc., eux-mêmes soumis à des indicateurs dynamiques et statiques, pour que le concept de ville durable trouve un contenu opérationnel.

Ces territoires en déshérence et déstructurés ne trouvent pourtant pas leur place dans les préoccupations des opérations d'urbanisme, en raison de l'absence des outils d'intervention ou de l'inadaptation des procédures, et même d'acteurs réellement concernés. F. ROUXEL souligne à ce propos que, « face à l'héritage urbain et aux pratiques d'aménagement, le développement durable propose une éthique du futur, sans définir un modèle normatif ».

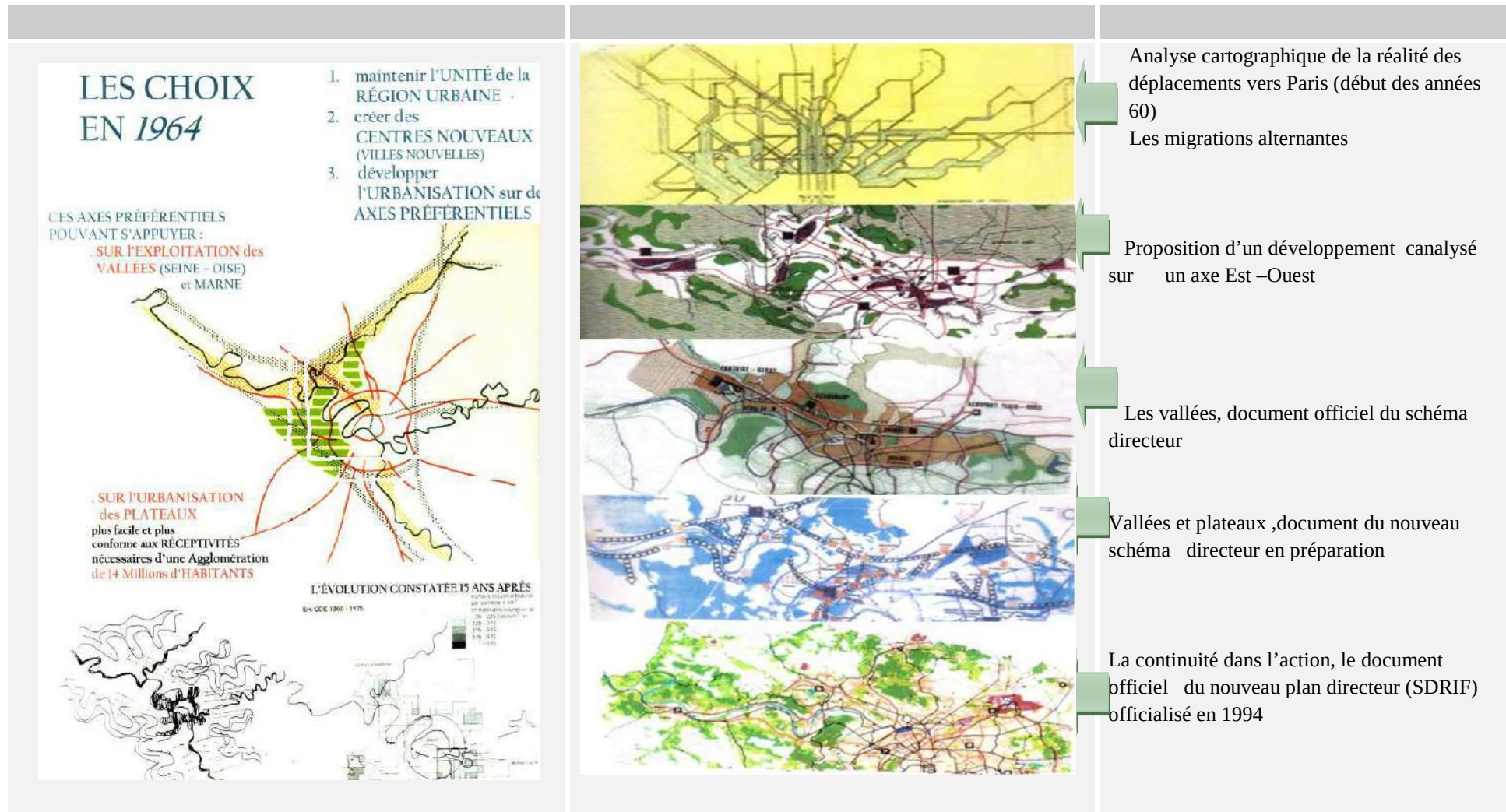


Figure 7: Cergy Pontoise ou la maîtrise du développement d'une frange urbaine
Source : WARNIER B. 2004

L'exemple de Cergy Pontoise (voir figure 7), fait l'objet de questionnement sur le devenir des franges urbaines. Cet exemple souligne une conception qui s'appuie sur l'exploitation des atouts inhérents au site et sur une conduite formulée dans les objectifs des différents plans directeurs sur deux décennies (1964/1994).

La problématique de la frange urbaine de Cergy Pontoise, se pose en termes de « devenir d'un territoire axé sur les interfaces urbaines en zone périphérique dans sa relation tant avec la ville nouvelle qu'avec le tissu Parisien en amont ». (DUPUY JJ. et PARE S.1980), dans les ateliers pédagogiques d'été de Cergy. Quant au thème des Ateliers Publics, il concerne les espaces dénommés « entre-deux », et considère que « la frange externe de Cergy-pontoise ne suffit pas à définir ce territoire en mutation : cet « entre deux » associe les anciens noyaux de villages sur lesquels se sont greffées les formes d'urbanisation destinées à la fonction résidentielle et productive ». Cet entre -deux est décrit comme un espace fortement marqué par les infrastructures routière qui tendent à en accentuer les coupures. Ils sous-tendent des politiques d'aménagement qui participent à la compréhension du devenir des franges urbaines. C'est dire l'intérêt que revêt le territoire de frange, et la nécessité d'élaborer des démarches visant à garantir la continuité paysagère et établir des franchissements face aux coupures qui les caractérisent.

Dans cette optique nous faisons remarquer que cette évolution dans les procédures et cet enrichissement dans les outils et les dispositifs, va nécessairement contribuer à améliorer la qualité urbaine et par conséquent la qualité de vie, si toutefois elle s'accompagnait des mêmes relais institutionnels, instrumentaux et notamment au niveau des compétences, au niveau de toutes les dimensions du système urbain. Aussi, notre recherche qui se veut opérationnelle, doit permettre aux décideurs de réaliser l'ancrage de leur projet dans le territoire à travers une stratégie appelée à être une démarche générique. Les conclusions du projet « franges des métropoles », sont présentées dans la *Déclaration pour l'avenir des franges des métropoles*, présentée lors du séminaire conclusif, les 13 et 14 septembre 2001 pour un développement plus harmonieux de ces territoires fragiles.

La Déclaration décline 7 articles :

1. Conditions géographiques
2. Renouveau de modes de coopération
3. Conditions de réflexion et de transversalité
4. Valorisation des espaces ouverts : contribution au réseau de parcs régionaux et périurbains
5. Renouveau du développement social et économique : des projets de développement équilibrés et le recours aux ressources locales.
6. Réduction des conséquences négatives de déplacement
7. Un plan d'action robuste et flexible

1.2. La question des franges urbaines en Algérie

En Algérie, force est de constater que nous assistons à un phénomène d'urbanisation diffuse qui se généralisent en périphérie. Cette tendance à l'étalement urbain qui a gagné nos villes,

génère des espaces tampons entre l'agglomération dense et sa périphérie. La périphérie algéroise par exemple, est un espace suburbain à profil industriel ou dominé par les activités agricoles, qui inclue les communes situées par-delà la deuxième couronne, selon ASSARI-DJELLAL N. (2004), qui démontre que celle-ci « se présente comme des lieux ponctuels, qui se disposent tout autour de la première couronne ». Ces espaces tampons s'apparentent en fait aujourd'hui aux territoires de franges des métropoles, d'autant que les caractéristiques que nous en donnons sont validées par cette thèse, qui approche la notion de périphérie à travers la dynamique économique. Les diverses dimensions que les franges urbaines tendent à articuler et les nouvelles échelles spatiales sous lesquelles elles se déclinent, nécessitent des moyens d'action plus appropriés qui s'inscriraient dans des périmètres plus pertinents. Les expériences locales commencent à permettre de le structurer en corpus de références dans le sens d'une vision et d'une gestion plus économe, plus « intégrée du territoire » (ROUXEL F., 1999)

A l'instar des pays ayant identifié les franges comme des territoires à part entière et reconnu leur rôle déterminant dans la dynamique urbaine, l'Algérie ne conçoit pas encore la périphérie comme plurielle afin qu'elle puisse se décliner sous différents aspects avec des caractéristiques et des rôles dans la dynamique urbaine aussi différents que variés. Pourtant ces territoires ont joué leur rôle en tant que frange, capable d'accueillir le report de population des villes congestionnées. Ils répondent à tous les critères des franges et présentent les caractéristiques qui leur sont aujourd'hui reconnues. Les différentes expériences étrangères sur lesquelles nous nous sommes appuyés montrent que dans les territoires des franges urbaines la consommation des espaces s'oriente vers la création d'espaces ouverts et de loisirs. Sur le territoire national, l'explosion démographique dans les grandes agglomérations se traduit par le report de population sur les territoires périphériques, mais sans pour autant répondre aux besoins en termes d'activité et de services.

L'exemple des Eucalyptus illustre bien cette couronne de la ville d'Alger, qui a servi à soulager la pression urbaine qui s'y exerçait, en dépit de la diversité de contraintes qu'elle connaît à tous les niveaux, notamment son exclusion du périmètre d'urbanisation. Il en est de même pour les territoires appartenant aux couronnes immédiatement limitrophes aux autres grandes villes algériennes. L'usage qui en est fait et les relations qu'ils entretiennent avec la ville mère sont la confirmation du statut qu'ils devront désormais avoir. Cette préoccupation doit se traduire par un accent concret mis sur la recomposition urbaine, l'économie des territoires et la qualité de vie.

Sans pour autant bénéficier d'un statut juridique qui les identifie comme des territoires à part entière, ou qui leur donne des critères de délimitation, ces territoires ont toujours fait l'objet de substitut lorsque le besoin s'est fait ressentir. Ainsi, tantôt ce sont des lieux de redéploiement des populations en cas de sinistre, de pression sociale, de rareté de sol, (cités des Eucalyptus, Bab Ezzouar, Shaoula Draria, El-Achour.), tantôt ils font l'objet de zones d'activité favorisant la création d'emploi (Rouiba, Régaia, El-Hamiz, Oued Smar.). Parfois ce sont tout simplement des territoires en déshérence, mutilés par des infrastructures très prégnantes, souvent utilisés comme des lieux d'expérimentation de nouvelles stratégies urbaines.



Figure 8: Zone d'activité de Bab Ezzouar.

Source : Mémoire de diplôme d'architecte 5^{ème} année préparé par : Benkaidali M et Chemrouk O. Option projet urbain. Atelier de Mr Azzouz. EPAU 2010

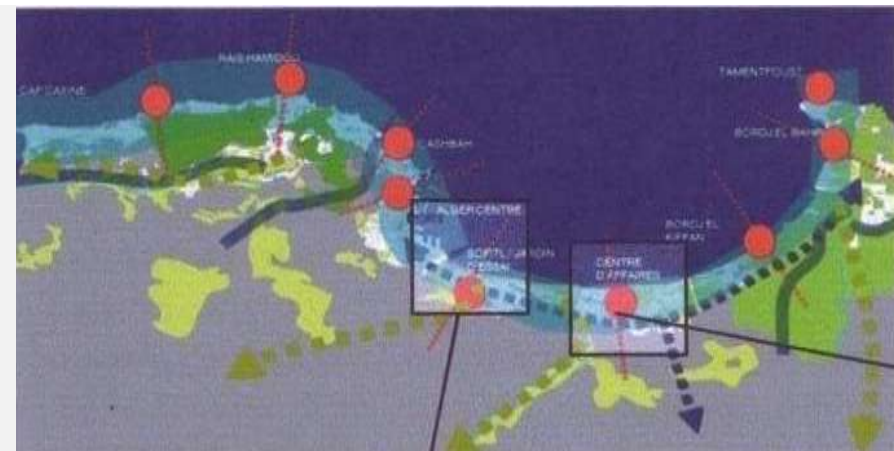


Figure 9: Baie d'Alger.

Source : Mémoire de diplôme d'architecte 5^{ème} année, préparé par Benziane .Set Benabdi.B.Option architecture et technologie.Mr O.Ould Rouis. EPAU 2010



Figure 10: El Mohammadia : sur la baie d'Alger.

Source : Mémoire de diplôme d'architecte 5^{ème} année, préparé par Benziane .Set Benabdi.B.Option architecture et technologie.Mr O.Ould Rouis. EPAU 2010



Figure 11: D'après : Aménagement de la zone côtière de la baie d'Alger. Arte-Charpentier architectes. Lauréats concours 2006.cité par : Mémoire de diplôme d'architecte 5^{ème} année, de Benziane .S et Benabdi.B. Option architecture et technologie.Mr O.Ould Rouis. EPAU 2010.

La dynamique qui se manifeste aujourd'hui sur la périphérie induit un langage urbain incohérent, une occupation fragmentée du territoire (VIDAL ROJAS 2001) qui s'accompagne d'une faiblesse des densités et d'une consommation abusive du foncier. L'appréhension de ces territoires passe par une instrumentation qui doit s'y ajuster en termes d'échelle, de préservation de l'esprit des lieux, de consommation raisonnée du foncier et de respect de l'équilibre de l'environnement.

1.3. Les concepts liés aux caractéristiques des franges urbaines et leur rapport à la composition urbaine

Pour analyser les mutations urbaines liées au processus d'urbanisation, nous nous sommes attachés à élaborer une grille d'analyse de la forme urbaine pour des raisons de pertinence et d'opérationnalité. Celle-ci renvoie à la prise en compte de 4 notions descriptives suivantes : densité, fragmentation, échelle, urbanité, qui correspond en fait aux caractéristiques permettant de distinguer les franges. Les changements dans les structures et les formes urbaines de l'agglomération se lisent à travers les deux premières notions de densité et de fragmentation. Quant aux notions d'échelle et d'urbanité, elles traduisent respectivement les notions de cohérence d'harmonie et de qualité des espaces urbains.

1.3.1. Le concept de densité et ses indicateurs morphologiques

Pour étayer cette théorie, nous devons cerner davantage la notion de densité à travers ses différentes définitions, dont celle de M. Perianez qui donne à densité les synonymes d'intensité et vivacité de la vie urbaine et montre sur le terrain étudié une animation urbaine, explicable par différents facteurs dont la concentration intense d'habitants. La densité est le rapport entre une quantité d'habitants et une surface. « Les densités sont la première caractéristique de l'espace urbain. Sans un minimum de densité, il n'y a pas d'espace urbain. » (BASTIE J. et DEZERT. B, 1992).

Ce sont autant de termes définissant la notion de densité, qui vraisemblablement renvoie à la croissance de la population (URBANIS 2001) et à l'expansion urbaine, ce qui confirme le lien entre la qualité de l'espace urbain, son équilibre et sa convivialité avec la densité urbaine et appelle à identifier les indicateurs permettant de la mesurer pour en évaluer les pressions qu'elle exerce sur l'environnement bâti et naturel, voir même sur la perception de l'individu de son espace et son vécu.

Dans cette perspective, il apparaît que la notion de densité dans le domaine de l'urbanisme, désigne le rapport d'un indicateur statistique à une surface référence. Selon la nature du composant dont il faut mesurer la densité, celle-ci peut prendre différentes formes d'unité de mesure : volumique pour le bâti, statique pour la ville, le quartier, l'îlot, la parcelle etc., linéaire pour les infrastructures techniques et routières, ponctuelle pour la concentration d'emploi (HAMITOU- ZAIDI I.2004). « Les statistiques de superficies, populations, emploi,

activités, logements, déplacements, se rapportent par définition à des surfaces et par suite à des périmètres. Il faut donc délimiter et pour cela définir très précisément l'espace urbain ». (BASTIE J. et DEZERT B. 1992)

Nous essaierons d'abord d'établir le lien de la densité avec notre objectif de recherche, la quête de la qualité urbaine. Pour cela nous ne soulignons que la densité qui se traduit par la forte concentration de la population sur un territoire donné, ou de personnes dans un logement. Par conséquent elle entraîne une forte pression sur le territoire, et un excès de consommation d'espace, qui induisent sa dégradation aux niveaux qualitatifs et quantitatifs, si ces densités ne sont pas maîtrisées.

Inversement, ces fortes densités peuvent constituer des facteurs déterminants :

- D'une part, de réponse aux objectifs du développement durable, en ce sens qu'elles en traduisent un principe fondamental qui consiste à économiser le foncier.
- D'autre part, d'urbanité dont l'une des conditions fondamentales est la forte concentration de la population.

De même, au-delà de ces déterminants multiples, deux points de vue s'opposent aujourd'hui quant à l'évaluation que l'on fait des morphologies urbaines, et notamment de l'étalement périphérique qui les caractérise, selon l'atelier organisé en mai 1993 à l'initiative du Plan urbain sur les « Morphologies urbaines et développement durable ». (ONU/CEE, Plan urbain, 1993).

Désignation	Quartiers type haussmannien	Grands ensembles	Habitat individuel
Coeff. d'emprise au sol	51%	15%	19%
Epannelage (nb moyen d'étages)	5,2	5,8	1,8
COS	2,6	0,89	0,34
Densité humaine	647	297	82

Tableau 1: Typologie du bâti (région parisienne). Source ONU/CEE, Plan urbain 1993.

Elle garantit à moindres coûts (économiques et environnementaux) et pour le plus grand nombre, les échanges que la ville est censée offrir et symboliser, une caractéristique favorisant les solidarités et ménageant les écosystèmes périphériques.

- Le premier point de vue considère la compacité à distinguer de densité, comme une caractéristique globalement bénéfique.

Le second met l'accent sur la nécessité de connaître le besoin croissant d'espace et dégage à cette fin des connaissances d'ordre psycho- sociologique : perception et vécu de la densité du milieu de vie de l'individu, volume global des constructions, hauteurs d'immeubles, rapport des pleins et des vides, importance de la masse végétale, etc.

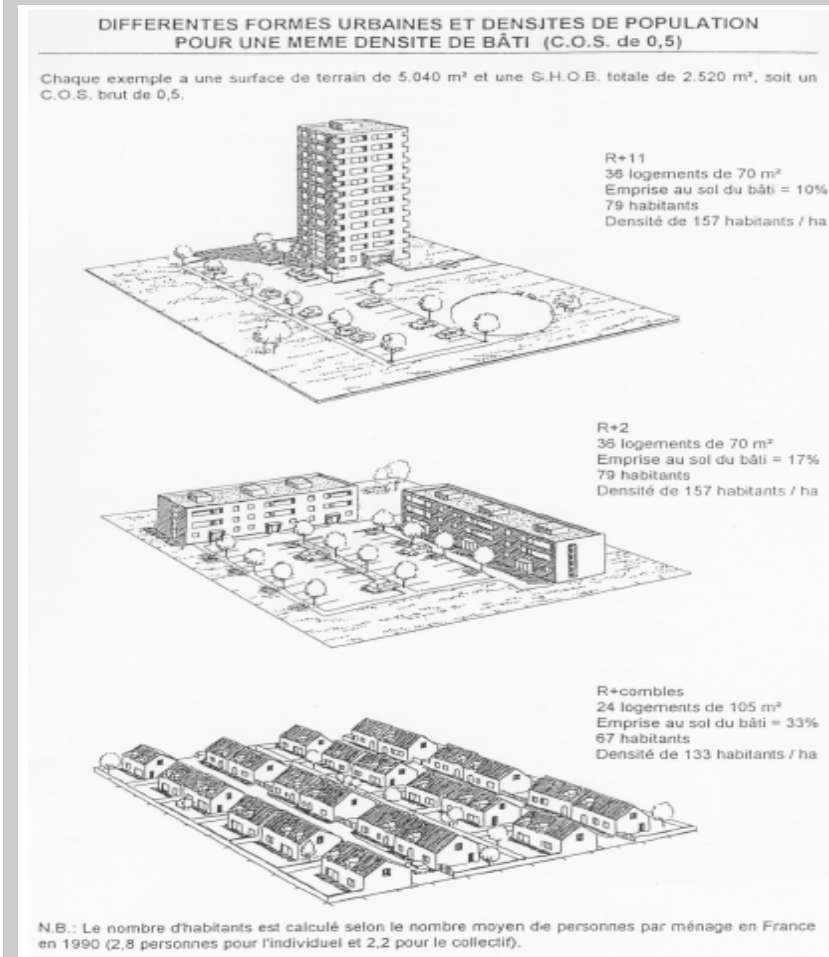
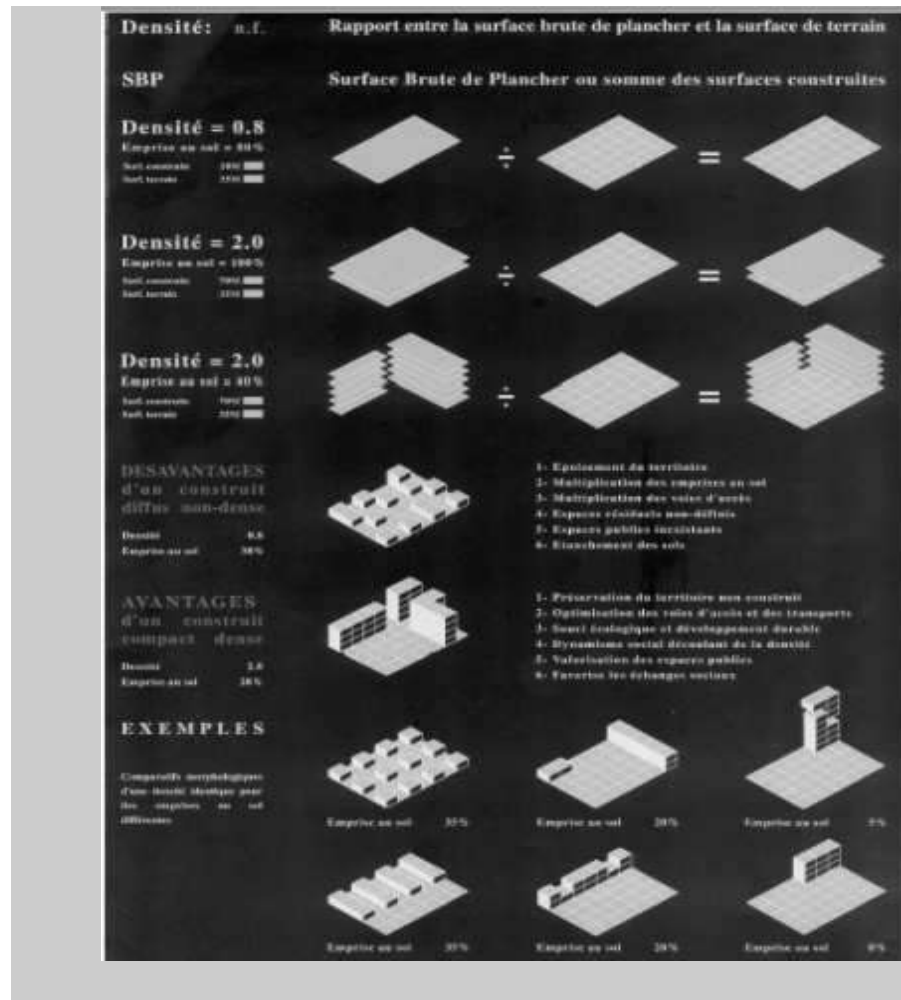


Figure 12: Densités et formes urbaines. Source BOCHET B. 2006

A ce propos, FOUCHIER V .1997 démontre³ que lorsqu'on s'exprime en densité nette ou brute qui prend en compte tout l'espace : du logement des équipements et des voiries, les COS brut apparaissent comme un meilleur descripteur pour les formes urbaines. Dans cette perspective, soulignons que l'un des principes de composition urbaine qui a caractérisé les villes nouvelles, c'est fondé sur le mélange des formes urbaines et des densités intermédiaires, qui se sont avérées des solutions très efficaces.

Les indicateurs qui permettent de comparer différentes structures urbaines stylisées et réelles ont été proposés au nombre de 6 indicateurs spatialisés par A. BERTAUD. (HAMMOUNI A. 2010) .Ces indicateurs se déclinent selon :

1. La consommation moyenne d'espace par habitant.
2. La distribution spatiale des densités : c'est la représentation graphique de la distribution spatiale des populations sous forme d'un objet à trois dimensions.
3. Le profil de densité : c'est la manière de représenter la distribution spatiale de la population au sein d'une aire urbaine.
4. Le gradient de densité : qui révèle le sens et la rapidité de la densité du centre vers la périphérie
5. L'indice de dispersion : qui permet de corriger l'effet de la densité et de la superficie
6. L'indice d'excentricité : c'est le rapport entre le ratio de la distance entre le CBD et le centre de gravité de la population sur la distance moyenne par personne au CBD⁴

Le tableau ci-dessous, c'est le résultat qui fait ressortir l'influence de la planification urbaine sur la consommation de l'énergie.

- Quelles sont les incidences de la densité sur l'environnement ?
- Par quels mécanismes de régulation de la densité peut-on parvenir à préserver l'écosystème ?

Des éléments de réponse sont donnés à travers l'analyse des exemples ci-dessous (ALI-TOUDERT F., 2000) et qui explique les effets de l'organisation urbaine sur le micro-climat induit.

³ À Genève, les densités rencontrées en termes de COS sont en moyenne de 1,4 (supérieures aux autres villes suisses 1,1) atteignables par une grande variété de formes. De faibles surfaces d'espaces verts bien disposés (10 à 15%) assurent une présence appréciable de la nature en ville. On peut retenir que l'urbanisme suisse travaille beaucoup sur des densités moyennes.

⁴ CBD : Central Business District

En l'absence de vent, l'air chaud tend à s'élever et la ville se réchauffe

Lorsque le vent est très faible, un dôme de chaleur se constitue dans la ville

Lorsque le vent est modéré il tend à dissiper le dôme de chaleur

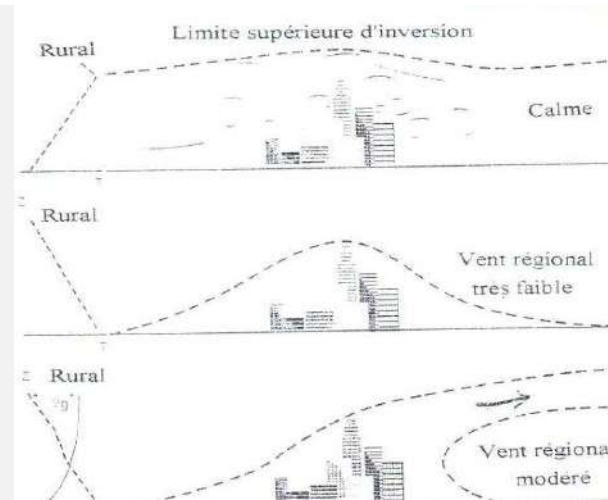


Figure 13: Relation entre de chaleur et le régime des vents
Source : WMO 1996 ALI-TOUDERT F. 2000

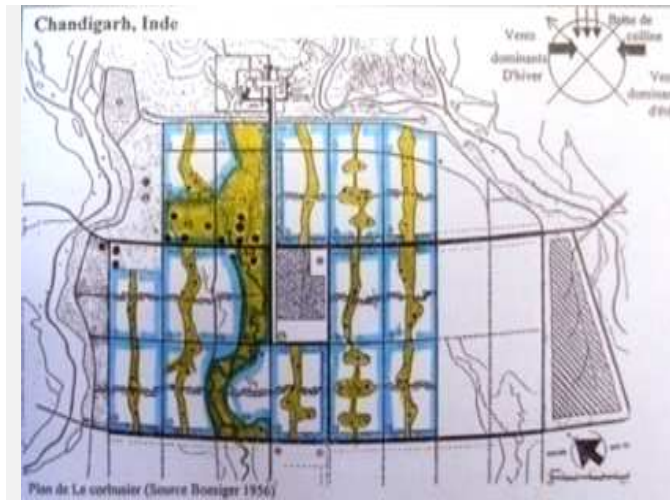


Figure 14: Chandigarh, Inde. Paysagisme et perméabilité de la ville. Source : ALI-TOUDERT F. 2000

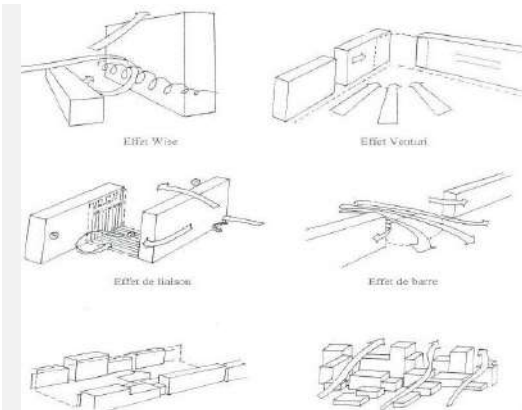


Figure 15: Quelques effets aérodynamiques liés à l'association de plusieurs bâtiments. (ALI-TOUDERT F. 2000)

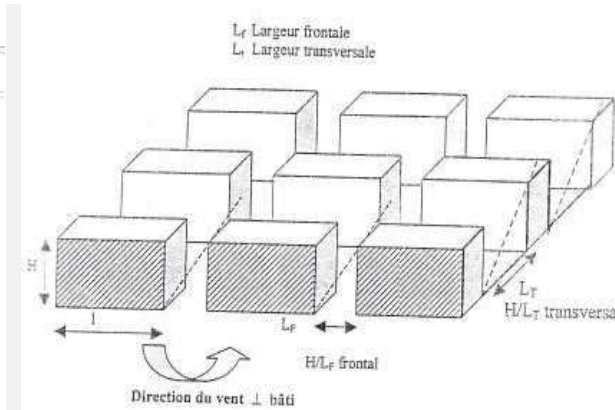


Figure 16: L'écoulement de l'air .ALI-TOUDERT F. 2000)

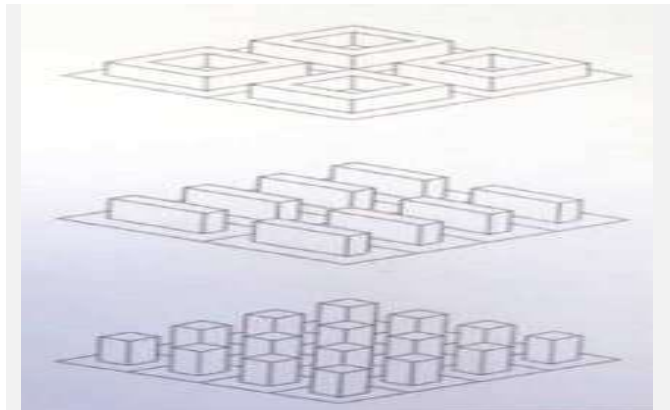


Figure 17: Association urbaine de trois géométries de bâtiments élémentaires au fonctionnement climatique potentiellement très différent. ALI-TOUDERT F

Dans leur contribution à rendre compte de la morphologie, les indices de la densité s'appuient également sur la confrontation de la forme à mesurer avec des figures géométriques standard. C'est la méthode des indices de la forme géométrique.

Tableau 2: Influence de la planification urbaine sur la demande énergétique. Source : OWENS 1986 in ALI TOUDERT 2000.

VARIABLES DE PLANIFICATION	LIEN AVEC LA CONSOMMATION D'ENERGIE	EFFETS SUR LA CONSOMMATION D'ENERGIE DE LA COMMUNAUTE
forme urbaine	besoins en transports locaux	jusqu'à 20% de variation de l'utilisation d'énergie
mixité des activités	besoins en termes de transport (longueur des trajets)	variation jusqu'à 130%
combinaison de variables structurelles (forme, taille, mixité d'utilisation du terrain...)	besoins en termes de transport (longueur des trajets et fréquence)	variation jusqu'à 150 %
densité forme bâtie	ratio volume sur surface qui influence le besoin en chauffage	200% de variation selon les formes urbaines
densité, regroupement des extrémités de trajets	faisabilité du transit et facilité d'utilisation des transports publics	jusqu'à 20% d'économie d'énergie
densité, mixité d'utilisation du terrain	introduction des réseaux de chaleur ou de systèmes de cogénération	jusqu'à 100 % d'amélioration pour l'énergie primaire
densité, disposition du site, orientation et conception	maximisation du potentiel d'utilisation d'énergies renouvelables ou gratuites	jusqu'à 20% d'économie d'énergie

1.3.2. Le concept de fragmentation : définition et causes structurelles

Un grand nombre d'auteurs s'accordent à considérer que la fragmentation recouvre deux aspects essentiels : le social et le spatial, tendance de la société à l'éclatement et celle des lieux à perdre leur cohérence. « L'expansion physique discontinue de la ville, provoquée par le développement, renforce l'importance des réseaux comme configurateurs du tracé et du tissu urbain », observe VIDAL ROJAS R. (2005), qui se pose la question de savoir quel sera l'impact à court, moyen et long terme de l'irruption de ces nouveaux réseaux sur l'organisation de l'espace intensif.

L'état de l'art élaboré par l'auteur sur la notion de fragmentation, fait ressortir les points de vues de différents chercheurs sur la question et dont nous retenons celles qui proposent des « clés de lecture sociale, économique, culturelle, normative, symbolique... », (M. BALBO, et de NAVEZ - BOUCHANINE F.), favorisant l'évaluation de la situation dans notre territoire d'investigation et nous permettant dans un deuxième temps, de vérifier la véracité des énoncés émis.

PANERAI P. et MANGIN D. (1999) classent la fragmentation dans la même catégorie que celle de la substitution, parcellisation, découpage et lotissement et considèrent que le terme de fragmentation, comme celui de subdivision, « évoque l'idée d'une forme préétablie qu'il s'agirait de réaliser par morceaux ». Lorsqu'ils parlent de fragments, ils se réfèrent aux aspects physiques de discontinuité entre des surfaces (fragments), aux aspects

morphologiques et typologiques (grande diversité), ainsi qu'aux aspects fonctionnels (disparités dans les niveaux d'infrastructures et de services) ». M. BALBO, et de NAVEZ - BOUCHANINE F.). De même, le phénomène de fragmentation est considéré par certains auteurs comme un phénomène de morcellement physique du territoire, pour d'autres, les trois principales composantes de la fragmentation renvoient à la fragmentation sociale, visuelle, et sociale.

Vidal Rojas R. fait remarquer que pour les tenants du morcellement physique, il n'existe pas d'accord sur le fait de savoir si la fragmentation consiste en une construction par pièces différentes (logique de composition), ou en une déconstruction de pièces différentes (logique de décomposition- recomposition). Parmi les dimensions de la fragmentation que l'auteur fait ressortir, il y a :

- La dimension morphologique : celle où la configuration du tissu urbain, notamment dans le sens du dialogue entre plein (bâti) et vide (espace urbain), constitue le trait saillant. Continuité formelle, type d'alignement, articulation de densités différentes, succession rythmée, diversité des proportions, quasi inexistence de l'espace intermédiaire, jeu d'échelles extrême, distanciation sans gradation, sont quelques-uns des révélateurs visibles de cette dimension qui fait ressortir le vide hiérarchique, la masse prépondérante, la concentration d'immeubles, le changement d'échelle ou d'envergure, la prépondérance d'un vide axial ainsi que le changement de la densité du bâti.
- La dimension connective : cette dimension reconnaît comme essence première la circulation, les déplacements, l'hégémonie de la voirie, des connections entre les différentes parties de l'ensemble et les liens avec les territoires environnants. La connectivité permet l'échange. Elle décrit aussi le positionnement stratégique d'une unité urbaine à l'intérieur de la structure urbaine et dans l'interface avec le système urbain.
- La dimension systémique : le trait saillant est l'organisation d'une totalité selon un ordre en fonction d'une hiérarchie, sur la base d'un réseau qui relie des composantes diverses et cohérentes. Cette dimension systémique suppose mouvement circulaire et échanges entre les parties. Le fragment qui en résulte s'organise en se superposant à d'autres fragments avec lesquels il configure des nœuds, des points, des axes et des lignes.
- La dimension structurelle : cette dimension s'intéresse aux qualités du support physique sur lequel s'organise le milieu urbain. Il s'agit des différentes formes de maillage (BAUDELLE, 1997 ; BRUNET, 1997) de trame (qualités de la voie et de l'organisation de la structure urbaine physique), des tracés, des partitions de l'espace (VOIRON- CANICIO, 1997), des infrastructures de service, de continuités et de ruptures. Pour notre contexte, plusieurs questions se posent alors :
 - Quel est le contenu de la notion de fragmentation et quelles en sont les manifestations ?
 - Quelles sont les causes profondes de cette fragmentation ?

- Que prévoient les instruments d'urbanisme (PDAU, POS, SCU) en vigueur pour surseoir à ces problématiques ?
- Comment les outils de la composition urbaine interviennent-ils dans le processus de recomposition de ces territoires ? Et quelles sont les échelles d'intervention ?

Tableau 3: Récapitulatif des différentes dimensions de la fragmentation selon V.ROJAS

DIMENSION	POLE OU POLARITE PRINCIPALE	ELEMENTS POSSIBLES DE LA POLARITE
MORPHOLOGIQUE	Transformation des conditions du rapport vide- plein	Vide hiérarchique Masse prépondérante Concentration d'immeubles Changement d'échelle ou d'envergure Prépondérance d'un vide axial Changement de la densité du bâti
CONNECTIVE	Convergence ou continuité des flux	Lieu d'échange intermodal Lieu de concurrence Lieu de croisement Lieu de raccordement des flux et des réseaux
SYSTEMIQUE	Intensité des échanges et évidence des éléments hiérarchiques	Lieu ou élément hiérarchique dans l'échange entre les composantes Les réseaux des axes hiérarchiques
STRUCTURELLE	Facteur de discontinuité ou de changement	Frange de jointure de trames distinctes Lieux de non coïncidence entre la trame et le tissu urbain Secteur où le parcellaire change de maillage ou d'envergure et où ce changement se manifeste dans le bâti. lieux de rupture ou de discontinuité

▪ Les logiques sectorielles et leurs incidences sur la fragmentation socio-spatiale

Quel est l'impact des logiques sectorielles qui caractérisent les politiques urbaines de nos territoires urbains? Et quel est leur lien avec la fragmentation urbaine ?

Le mode de gestion de l'environnement bâti et naturel a jusque-là toujours été régi par des logiques sectorielles, car force est de constater que les espaces urbains se développent suivant une logique de secteurs⁵ et non de lieu, sans souci de cohérence et au mépris des besoins de l'utilisateur. A ce propos, DUPUY G. (1991) souligne que : « Parmi les facteurs de la recomposition sociale et spatiale de la ville, il y a autant de façons dont sont offerts et gérés les services que la nature des équipements que l'on y construit ». Il propose de mieux comprendre ces logiques afin de pouvoir agir sur l'urbain, en articulation avec elles, après avoir fait le discernement entre les différents types de réseaux et infrastructures : économiques, commerciaux, usages, etc. et les relations qu'ils entretiennent entre eux afin d'instaurer la « transversalité, gage de qualité ».

⁵ Le secteur étant une division du sol induite par un aménageur qui s'en assure l'exclusivité d'aménagement ou l'usage

CHRISTIAN DEVILLERS quant à lui, dénonce la logique de secteurs qui crée l'espace éclaté. Cette logique de réseaux techniques génère de l'urbanisation et non de la ville. Pour lui, il est temps d'envisager les réseaux comme créateurs de valeurs urbaines, de transversalité... Cette démarche peut être initiée par le projet urbain.

Pour BASTIE J. et DEZERT B., la notion de réseau renvoie plutôt à la relation centre - périphérie, remise en cause, car de nouvelles formes de rapports spatiaux et fonctionnels s'établissent en raison des mutations technologiques contemporaines, du développement des réseaux et leurs multiples relations et de l'expansion urbaine diffuse.

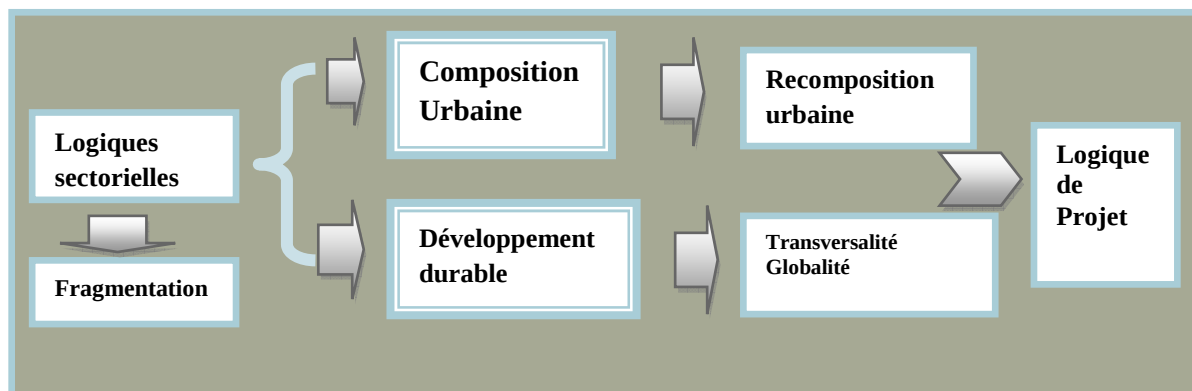


Figure 18: Organigramme de l'intégration des réseaux dans une logique de projet urbain. *Réalisé par l'auteur.*

Ces réflexions sur la logique des secteurs nous ont permis d'étayer notre énoncé selon lequel une réflexion sur les différentes thématiques sous lesquels se décline le système urbain, appelle à la transversalité des approches. Engagée en amont du processus de planification, cette démarche permet l'intégration harmonieuse de la diversité des dimensions que recouvre le paysage urbain, pour prévoir leur développement futur.

Manifestement, le développement urbain et la saturation des centres villes ne sont plus les seules en cause dans la prolifération des réseaux urbains. La protection de l'environnement, les températures extrêmes, la mixité urbaine, la quête de la qualité urbaine et de l'urbanité, les normes de sécurité, la communication (réseaux d'information), sont autant d'enjeux qui façonnent aujourd'hui les réseaux urbains et qui font émerger la notion de villes- réseaux. Se pose alors la question liée à la flexibilité de ces réseaux, au développement durable et à leur intégration dans le processus de conception dans une démarche de projet capable de transcender les logiques sectorielles.

▪ Le processus de recomposition comme alternative à la fragmentation

La problématique de recomposition est née avec le dépassement par les villes, d'un certain seuil d'étendue, pris en charge par des tracés de grande maille et de grande composition. Avec comme étape significative, les tracés réguliers, de la Rome Sixte- Quint, de Versailles, du Paris haussmannien, mais aussi des tracés souples, la coulée verte des cités jardin à l'anglaise, les propositions de LE CORBUSIER pour Alger ou Rio. Le maillage par le découpage en quartiers et les voies « douces » génèrent d'autres modalités.



Figure 19: L'infrastructure comme projet, Saint Denis de la Réunion.
Source : Projets urbains en France, 2002



Figure 20: Projet Saint Denis de la Réunion.
Source : Projets urbains en France, 2002

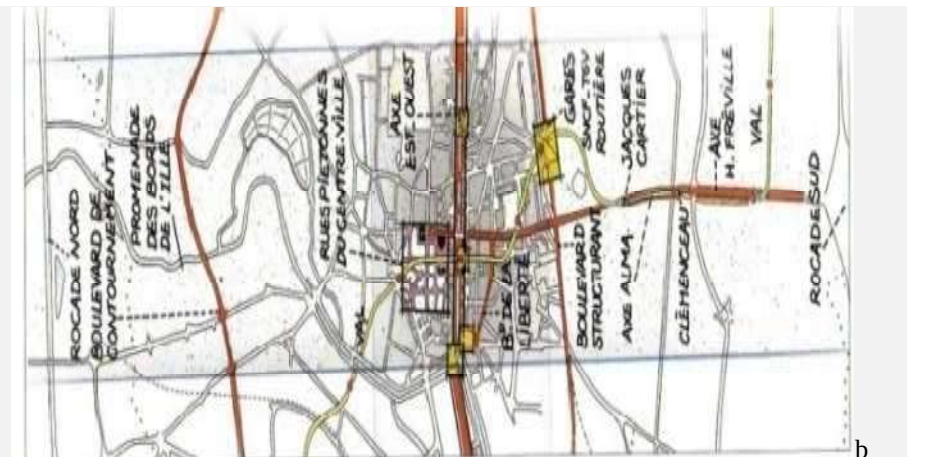


Figure 21: Rennes, Recomposition urbaine
Source : Projets urbains en France, 2002

Un certain nombre d'architectes estiment impossible l'idée de composition urbaine aujourd'hui, du fait de la fragmentation irréversible de l'espace urbain, due entre autres à la multiplication de « logiques sectorielles » qui président à sa conception et à sa gestion, qui reposent « sur une spécialisation de la compétence et de la responsabilité, sur une adéquation entre spécialisation et découpage de l'espace ». Telle est l'explication donnée par DEVILLERS CH. (1995) qui poursuit : « cet éclatement de l'espace, tendance plus que séculaire n'est plus relié que par des réseaux techniques délocalisés et opaques ».

Dès lors, les seules interventions qui, selon lui, restent encore possibles, consistent « à repenser l'architecture des réseaux, c'est-à-dire leur matérialisation spatiale... et leur capacité à améliorer la qualité urbaine. C'est une attitude qui rejoint également, la doctrine des défenseurs de l'urbanisme des réseaux (DUPUY G.1991), pour qui, la question de la composition et de la forme urbaine est dépassée. Leur vision fonctionnaliste de l'urbanisme les incite à considérer que les réseaux deviennent l'enjeu central de l'urbanisme aujourd'hui, qui est concerné surtout par les problèmes de communication et de flux.

L'objectif est d'initier une approche permettant de mieux composer avec les éléments du paysage urbain en place, d'anticiper et surtout de mieux maîtriser la recomposition de ces tissus urbains. (GODDARD O. 1997) .La seule façon d'avancer vers une logique urbaine, consiste à faire preuve d'une forte volonté politique et d'une grande coordination technique. Le problème de fond est la politique de maillage nécessaire entre les lignes de force naturelles de la ville et les coupures du territoire, d'un point de vue technique et géographique. Ainsi, les liaisons transversales vers la ville manquent, mais les liaisons longitudinales sont aussi coupées. Un maillage très fin devrait créer une trame complexe de différentes échelles, à partir de la logique urbaine, ensuite apparaîtra une certaine logique de formation des quartiers ; il faut penser le dispositif de manière unitaire, organiser la ville de manière globale ; qualification et articulation doivent constituer les deux concepts clé du projet. Et pour que le projet s'inscrive dans un processus de continuité et de durabilité, il faut le préparer à être évolutif.

Pour appuyer ce point de vue ,nous citerons LEVY A.(1996) qui souligne que :« Face aux mutations socio-économiques actuelles, aux évolutions technologiques récentes de télécommunication, les transports, et aussi aux nouvelles échelles territoriales d'intervention, au développement des grandes infrastructures, la composition urbaine, compétence spécifique de l'architecte – urbaniste, est aujourd'hui remise en question par certains qui la considèrent comme inadéquate, anachronique, réactualisant ainsi la position de l'urbanisme fonctionnaliste». Cependant, « de la charte d'Athènes de 1933, à son mouvement de contestation interne par le Team X en 1953, à l'hégémonie actuelle de l'urbanisme des réseaux, c'est la même négation de l'utilité de la composition urbaine que l'on va rencontrer »

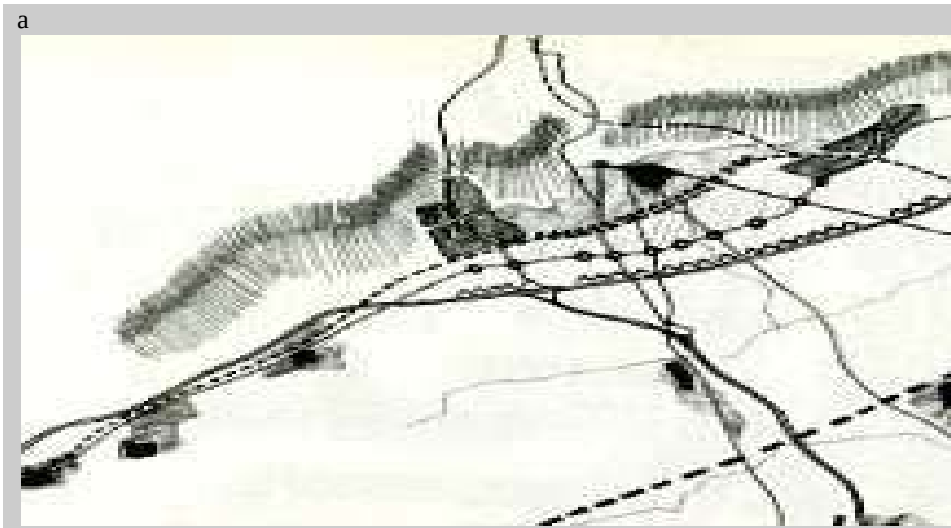
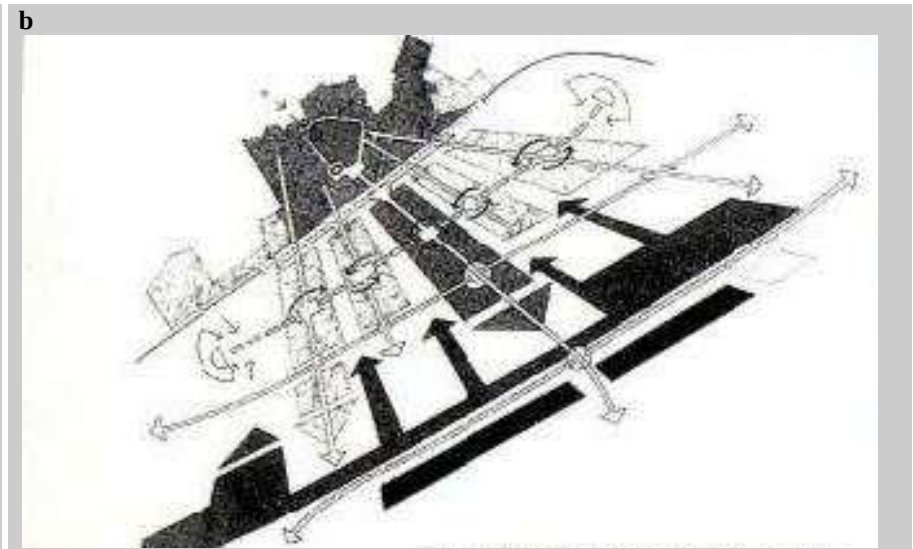
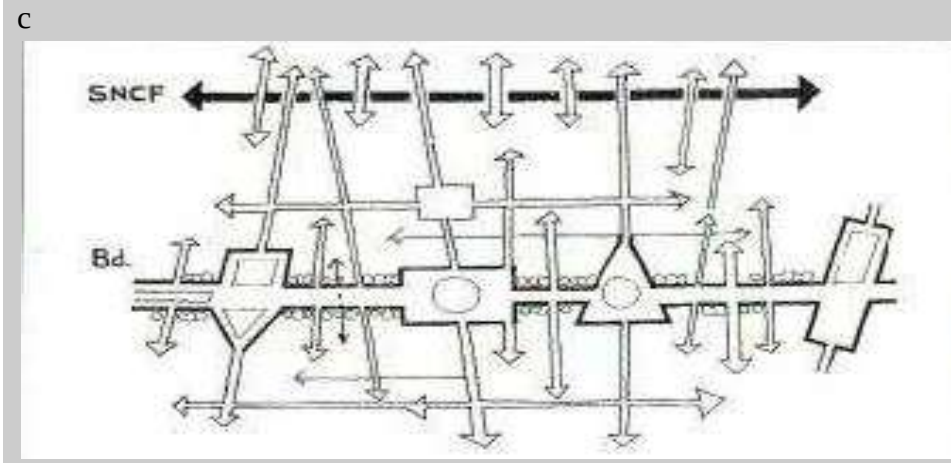


Figure 22: Nîmes, un faisceau parallèle de barrières freine la croissance de la ville vers la plaine. *Source* PU, N° 5, 1995



L'exemple de Nîmes confirme le rôle de la composition urbaine à réinstaurer la continuité d'un territoire à travers sa trame foncière.



Nîmes, territoire scindé par la Listre : petit fleuve parallèle aux collines, et passant entre le nord et le sud ce qui a engendré l'émergence de différentes infrastructures et dont la logique est étrangère à la vie locale. Naît alors le conflit entre l'aspiration naturelle de la ville à s'épanouir en éventail vers la plaine, et les barrières qui s'opposent à cette poussée



Croissance en franges qui finit par nier la structure radiale de la ville vers son territoire.

LEVY A. rapporte que les villes nouvelles autour de la région parisienne sont également, pour une bonne part, conçues à partir de cette logique de réseaux, comme par exemple à Marne-la Vallée, ville linéaire, conçue à partir du RER et de l'autoroute A4. L'urbanisme des réseaux et son emprise hégémonique, débouchent sur une désintégration de l'espace urbain, qui opère surtout à l'échelle du territoire au détriment de l'échelle locale. Comment alors trouver les conditions d'une compatibilité possible de ces deux échelles d'organisation de l'espace, la qualité de la forme urbaine en dépend.

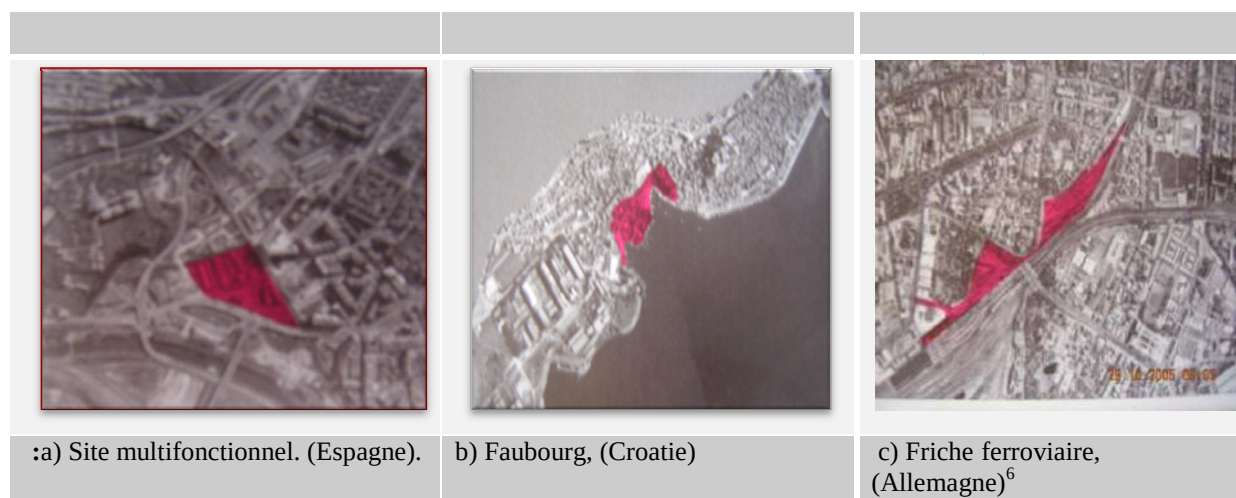


Figure 23 : Recomposer « l'entre- villes ». Source : *Urbanisme* n° 316, 2001

Les différentes formes d'organisation des réseaux se traduisent par des effets spécifiques, le système du maillage tend à produire une grande perméabilité du tissu et à favoriser la communication inter- quartiers. Enfin, en tant que générateur de ville, les infrastructures doivent faire l'objet d'engagements dans la pluridisciplinarité et dans le temps qui constitue l'élément principal de la composition urbaine et dans la planification. Ce mode s'exerce d'abord à l'échelle macro- urbaine de la composition. Mais récemment le cas de Barcelone illustre le succès de compositions ordonnées par rapport à un axe dominant.

En effet, la greffe d'un nouveau quartier sur une frange urbaine pose la question de l'articulation entre quartier nouveau et ville existante. Les quartiers périphériques sont souvent conçus en fonction des opportunités foncières rarement bien situées. Ils sont fonctionnellement et morphologiquement indépendants de l'agglomération initiale et nécessitent de s'y rattacher en tirant parti de la topographie et des traces préexistantes.

Dans cette même logique, les franges urbaines qui sont des territoires généralement cloisonnés par des infrastructures, doivent retrouver une qualité qui leur confère une identité et une image urbaine. Dans ces espaces en déshérence, il s'agit de requalifier, sauvegarder et valoriser les espaces hérités du milieu rural ou d'anciens tracés structurants et de les

⁶ Berlin 2000, lancement du concours European 6, avec pour thème : « Entre-villes, dynamiques architecturales et urbanités nouvelles ».

recomposer afin de les faire évoluer vers de véritables entités urbaines.

Ainsi, il ressort de ces expériences que la recomposition se décline en restauration et se rattache à la requalification qui passe par la revalorisation, la régénération et d'autres actions réparatrices, pour faire partie du renouvellement urbain.

▪ L'infrastructure comme facteur d'articulation de la ville

Un double phénomène caractérise la production de la ville contemporaine dans ses relations avec les réseaux :

- des infrastructures délocalisées, de natures différentes et superposées qui génèrent le tissu bâti. Des logiques qui ne relèvent pas la pensée d'un projet urbain mais d'un faisceau de causes et effets.
- des infrastructures médiatiques-réseaux de communication, du virtuel, du télétravail, téléachat qui ont fait entrer la ville, l'espace public, dans le logement, bouleversant les notions privé /public, qui sont du coup de moins en moins attachés au lieu.

En termes de configuration spatiale, des topologies tangentielles peuvent se définir au travers des réflexions conjuguées sur le site et les réseaux, se substituant et s'ajoutant aux topologies concentriques de la ville traditionnelle. A cet égard, la question de savoir comment traverser le site par des voies et des réseaux sans dévaloriser l'image des villes, trouve sa réponse dans l'attention particulière apportée aujourd'hui au paysage. Cette attitude repose sur l'inscription des ouvrages d'art dans une approche paysagère pour mieux les valoriser tout en préservant la cohérence de l'environnement urbain.

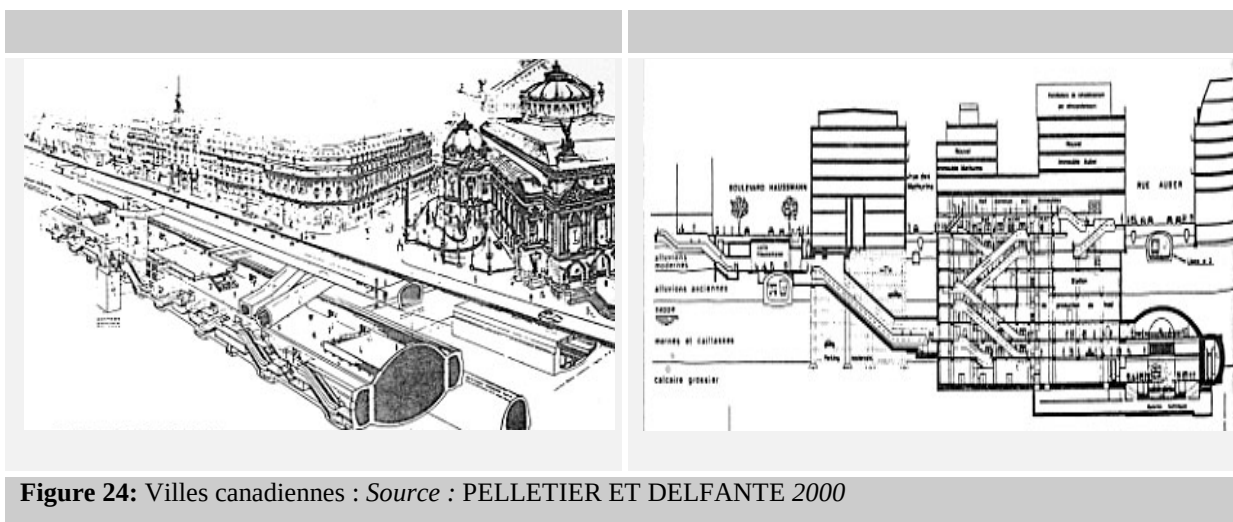


Figure 24: Villes canadiennes : Source : PELLETIER ET DELFANTE 2000

Dans ce contexte, Barcelone, comme nous le rappelle DEVILLERS C. (1995), a usé de toutes ces approches pour créer des lieux aussi grandioses que le Moll de la Fusta, mariant des contraintes lourdes dans une réalisation d'une élégance qui semble transcender ses efforts en apprivoisant ses infrastructures à toutes les échelles et dans tous les lieux de la ville. Elle confirme ainsi que les réseaux engendrent la ville, mobilisent les plus lourds investissements et déterminent l'espace urbain.

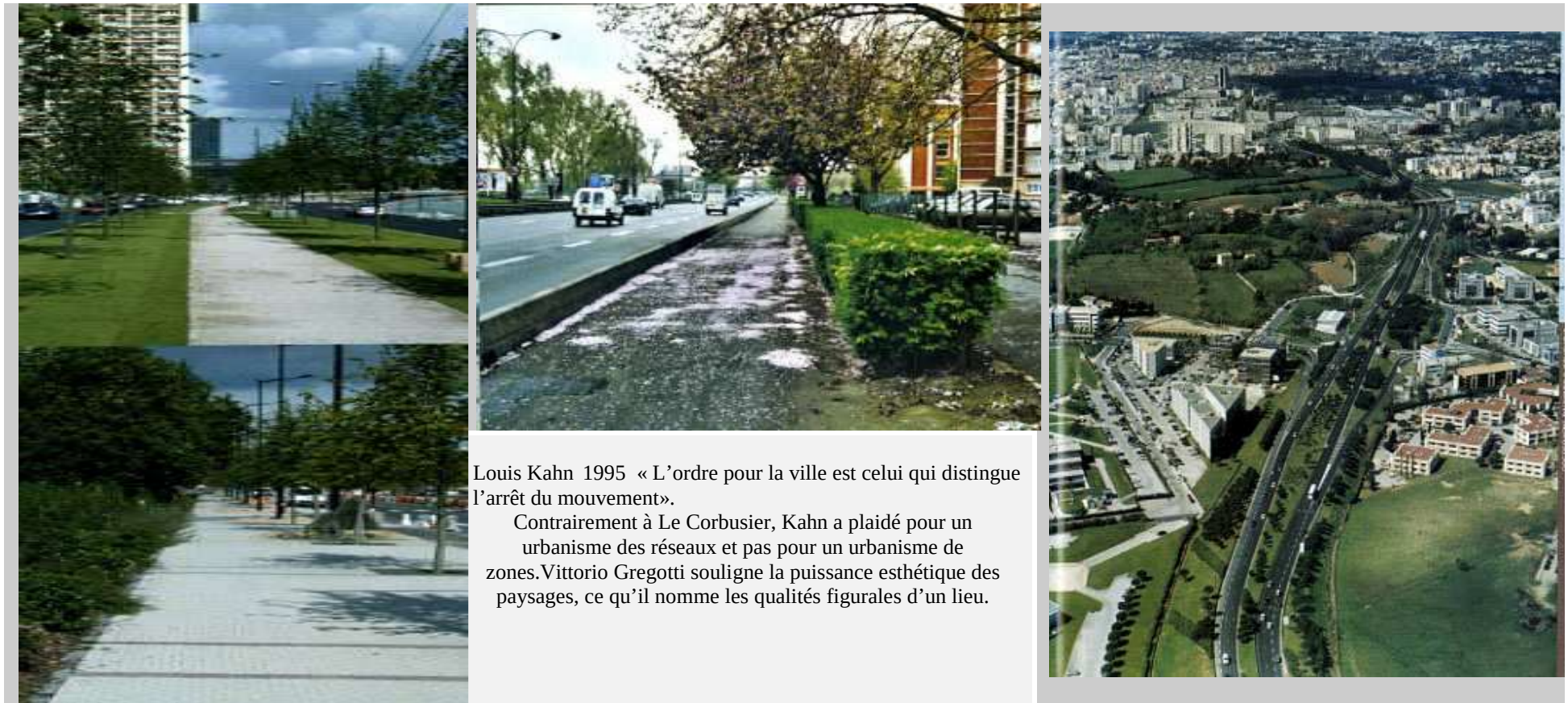


Figure 25: Lille. Les piétons et les cyclistes retrouvent leur place sur le mail qui a été pensé pour l'œil du marcheur. *Source : IAURIF 117-118*

Les concepteurs découvrent enfin l'infrastructure comme œuvre architecturale et urbaine . Telles étaient les prémisses des réflexions menées sur les infrastructures, considérées comme de grands éléments de la modernité et de la croissance de la ville, par le mouvement moderne, même si la notion d'espace urbain avait une connotation spécifique chez les « modernes ».

Conçus dans une logique purement sectorielle et selon des enjeux spatiaux non maîtrisés, ces infrastructures ont souvent été destructrices pour le paysage urbain. Les visions D'EUGENE HENARD, les projets du CORBUSIER pour Alger ou ceux de KAHN pour Philadelphie se sont basés sur ce principe. Selon L. KAHN, l'affectation des rues à des mouvements spécifiques doit précéder celle des territoires qu'elles desservent.

La conception purement technique de ces ouvrages d'art est un problème auquel les territoires urbains sont confrontés aujourd'hui, car il n'y a pas de processus créatif qui le conçoit dans la perspective de sauvegarder de l'esprit des lieux et de révéler les qualités paysagères du site. A cet effet, les qualités techniques de l'ouvrage doivent être intégrées dans la géographie des lieux. (PELLETIER J., C DELFANTE C.2000). (Voir figure 26 et 27)

L'adhésion à cette attitude sera nécessairement sous-tendue par les outils et les arbitrages pour la mise en œuvre de ces projets où, la continuité, la composition avec l'environnement, le respect du paysage et de l'échelle de l'usager, dépassement des exigences techniques et fonctionnelles. C'est pourquoi, le projet d'infrastructure doit s'inscrire dans une vision systémique qui valorise ses qualités techniques et prépare ses adaptations futures aux mutations du contexte.

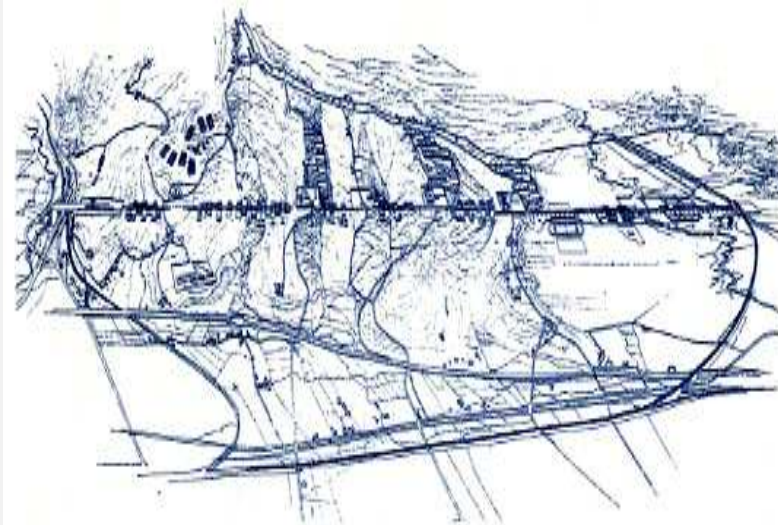


Figure 26: A travers ce projet, est soulevée la question de la complexité des procédures et des niveaux de décision qui font la ville. Ce « bâtiment-infrastructure », est relié à un nœud autoroutier d'un côté, à une voie de chemin de fer de l'autre, elle coupe les vallées et routes en définissant les lieux de l'université

Source : Projet de GREGOTTI, pour l'université de Calabre. 1973



Figure 27: Projet Obus pour Alger de Le Corbusier Le Corbusier organise l'urbanisation d'Alger traversant le site à altitude constante et matérialisée par l'autoroute. L'élément de liaison, synonyme de vitesse et de déplacement est aussi lieu de l'habitat Au début des années 30, il déclarant l'îlot insalubre, et propose à Alger, Rio et Montevideo, des projets dans lesquels la topographie des lieux génère tout à la fois les infrastructures et la forme de la ville.

Source : DELUZ JJ 1979



Figure 28: Projet campus de Bordeaux -Pessac- Talence. En traversant le campus, sur 2 kilomètres, le tramway a provoqué sur son passage une évidence : celle de faire d'un lieu chaotique, un nouveau quartier structuré *Source* : CUILLER F. ,2006.



Figure 29: Projet Tania Concko Projet Capus, FRANÇOIS CUILLER.2006.

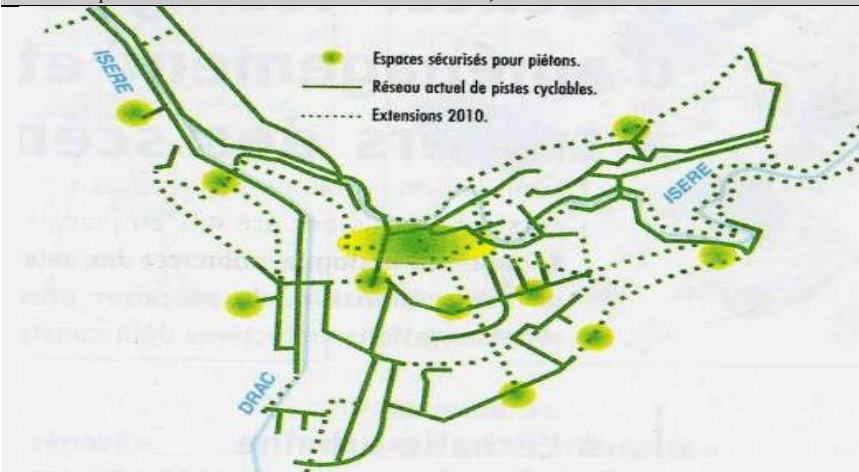


Figure 30: Espaces sécurisés pour piétons. Réseau de pistes cyclables .Source : *Le Météoscope* 1998

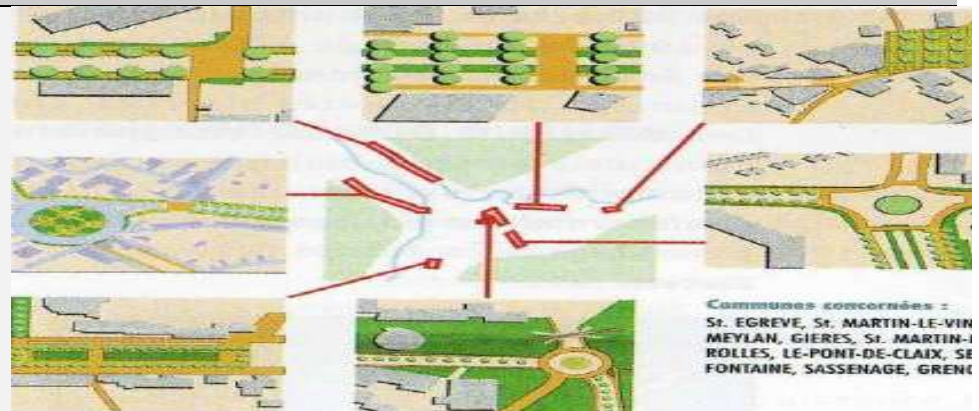


Figure 31: Mails boisés ; Voies bordées de verdure. Source : *Le Meteoscope* 1998

1.3.3 Le concept d'échelle et ses significations

Dans un contexte où l'état de confusion se traduit par des échelles qui n'entretiennent pas entre elles de relations de cohérence et d'équilibre qui pérennise les structures urbaines et donne tout son sens à la durabilité de la ville, la notion d'échelle devient fondamentale. L'échelle représente le lien par lequel les composants de la structure urbaine s'articulent. Elle permet ainsi à l'individu de percevoir et d'évaluer son environnement urbain. A ce propos, FRANÇOISE CHOAY s'appuie sur l'exemple de la ville radieuse de LE CORBUSIER pour dénoncer l'absence d'échelle intermédiaire entre l'individu et les mégastructures parmi lesquelles il erre ... Cependant, cette situation est confrontée à un encrage dans l'environnement local. Par conséquent, les différents exemples d'interventions urbaines ont de plus en plus tendance à développer des démarches de projet intégrant les spécificités du site et du territoire.

La notion d'échelle architecturale est à caractère relatif, intrinsèquement lié à la taille humaine dans notre civilisation. La définition contemporaine renvoie d'abord selon lui à un usage. VIOLLET -LE -DUC E. (1979). L'échelle est donc liée à la perception sensible de l'espace, telle que traduite par PARAIN C. (2004), « la notion d'échelle renvoie à une fusion entre le sujet et son environnement, et à un processus de perception qui est à la fois intégré et intégrateur ». L'auteur indique que parallèlement à cette échelle liée à la perception sensible de l'espace, il existe une autre acception du terme échelle, plus objective, qui désigne l'espace de référence permettant d'observer ou de cadrer une problématique. Il s'agit là d'un espace de congruence, selon les termes de PHILIPPE BOUDON.

Il nous apparaît par conséquent, que les échelles sont ici comprises comme des niveaux sous-jacents à la structure physique de l'espace, qui déterminent les conditions de sa perception et de son appropriation individuelle et collective. Il s'agit des échelles topologiques, auxquelles correspondent des typologies spatiales fondées par l'usage et le droit. Cela explique aussi pourquoi nombre d'approches typo- morphologiques (CANNIGIA, SPIGAI,..) s'accordent à distinguer plusieurs échelles emboîtées dans la structure urbaine traditionnelle : celle du site, celle de l'agglomération, celle du maillage des voies, celles des îlots, celle des maisons et celle des pièces.

Ces imbrications d'échelles obéissent à des mécanismes d'articulation qui respectent les niveaux d'organisation morphologique de la ville : continuités de gabarits entre les composants de la structure urbaine dans l'exemple des villes médiévales, ou dans la mise en œuvre des harmonies de rythmes et de proportions perceptibles comme les compositions urbaines d'inspiration classique, tel que le souligne CHOAY F. (1994).

Cette harmonisation des échelles de la ville a été interrompue à partir de l'ère industrielle, avec l'introduction progressive de types bâtis de taille inédite. « Le Corbusier donnera tout son sens à la rupture du rapport traditionnel entre typologie architecturale et morphologie urbaine, indispensable pour la formation du tissu urbain, révélant symboliquement l'autonomie de l'édifice par rapport au sol en l'isolant sur pilotis. » (BERNARD H.1981). La notion de composition urbaine est remise en cause à l'échelle de conception du quartier ou de l'ensemble urbain, où l'abandon des principes de composition classique laisse la place à des critères d'agencement d'ordre topologique, en rupture radicale avec la spatialité et le fonctionnement de la ville préexistante.

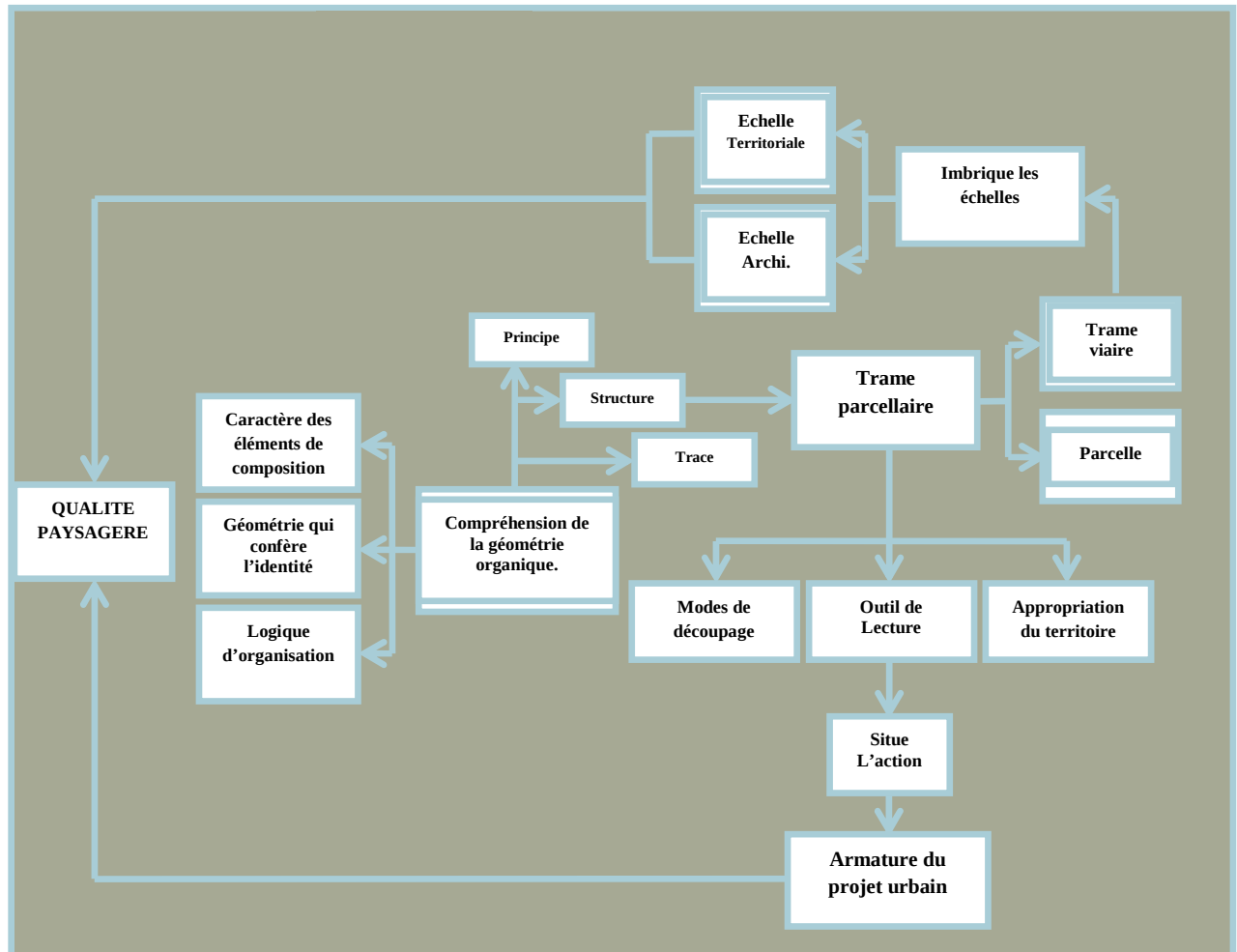


Figure 32: Principes de mise en cohérence du territoire, à travers l'approche paysagère conjuguée à la démarche de composition urbaine. *Source : auteur.*

Cependant, pour contrecarrer ce mouvement qui rejette les hiérarchies spatiales véhiculées par les formes urbaines traditionnelles et comme réponse à cette rupture, différentes stratégies ont été mises en œuvre. Une première réhabilitation du concept de composition urbaine prendra effet au tournant des années 1970, dans le cadre de l'expérience de planification des villes nouvelles, afin de remettre en cause l'ordre des priorités de l'urbanisme fonctionnaliste. Elle va fixer des principes de structuration de l'espace sur la base des schémas fonctionnels préalablement définis, en aval de l'échelon de la planification.

C. PARIN, note que si G. GIOVANNONI rejette la rigidité des schémas formels préétablis, il prescrit néanmoins l'application graduée des principes de composition urbaine classique à travers un cadre juridique banalisé : « il faut introduire dans ces règlements (édilitaires), le « droit architectural », c'est-à-dire les possibilités de fixer des normes de hauteur et des schémas généraux , tant pour respecter les conditions d'ensemble, que pour obtenir une disposition eurythmique des édifices sur certains espaces donnés... ».

Elle rapporte que pour l'auteur de *Vecchi Città*, la vocation stratégique du plan se traduit par un document qui fixe , de façon définitive et sur l'ensemble du territoire de la ville, l'armature d'infrastructures et d'équipements d'intérêt territorial, mais la souplesse de sa mise en œuvre est garantie par un cadre convenu de modalités de structuration de l'espace et des formes bâties : des hiérarchies et continuités scalaires sont en effet posées dans le cadre du plan et du règlement édiltaire, visant à régir et à pérenniser le caractère du tissu urbain sans pour autant figer son évolution. (PARRAIN C.2001).

Pour notre part, nous admettons que les plans peuvent servir de cadre de référence pour garantir l'unité et l'ordre, à travers une réglementation favorisant l'inscription des différentes initiatives, visant à faire respecter une stratégie globale, sans pour autant imposer des règles susceptibles d'induire le développement de logiques intrinsèques qui contrarient la mise en harmonie de l'espace urbain, comme souligné ici :« Le plan parcellaire comme le règlement édiltaire autorisent une mise en œuvre échelonnée des dispositions du plan régulateur ; ils visent à pérenniser des qualités génériques de l'espace urbain, quelque soit le rythme des réalisations et la conjoncture économique, et instituent un cadre de développement spatial qui est indépendant de celui du financement des opérations d'aménagement ». (HANNING G.1979)

Qu'il s'agisse du diagnostic urbain, de la mise en forme d'espaces publics, ou de l'édiction de prescriptions réglementaires, les différents maillons du processus de conception urbaine qui ont fait l'objet de nos recherches à travers les différents chapitres consacrés à la fragmentation, la densité, relèvent tous d'une dimension trans-scalaire qui fonde leur spécificité et préfigure le renouvellement du concept de composition urbaine.

- L'approche multiscallaire et son rapport à la qualité de l'environnement urbain

La doctrine de GIOVANNONI, qui fonde son originalité en tant que méthode de conception urbaine, trouve une résonance particulière dans le contexte actuel, du point de vue de C.Parin qui note que « l'acte de planifier et d'aménager est envisagé sur une base non comme une entreprise d'ordonnancement général de l'espace, mais comme l'art d'harmoniser les divers systèmes qui cohabitent sur le territoire et dans le temps de la ville afin de pérenniser le caractère singulier du milieu urbain » (PARRAIN C.2001).

L'urbanisme, où l'intervention en matière d'aménagement urbain, se trouve dès lors défini comme un ensemble d'interventions sur et par l'espace, qui doivent être articulées entre elles et ne peuvent être dissociées d'un contexte technique et économique en permanente évolution.

Elle fait remarquer que l'intervention de la collectivité s'avère dans ces conditions plus particulièrement pertinente à trois échelles territoriales, qu'elle définit comme suit :

- l'échelle de l'agglomération : à laquelle sont mis en place les composants urbains appelés à structurer l'espace dans la durée et notamment les réseaux d'infrastructure et les pôles majeurs,
- l'échelle intermédiaire : des quartiers ou des ensembles, à laquelle se joue l'articulation entre l'armature urbaine et le tissu bâti, et entre les déterminants permanents du fonctionnement urbain et les facteurs du changement,
- l'échelle des constructions individuelles : à laquelle s'ajustent la sphère individuelle et la sphère collective et où se définissent en contrepoint l'espace public et l'espace privé.

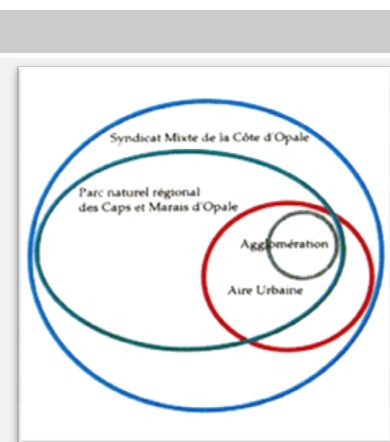


Figure 33: Emboîtement des territoires
Source : Agence d'urbanisme de St Omer 2000



Figure 34: L'échelle territoriale : qui articule les échelles urbaines
Source : CHIPPERO M. 2001



Figure 35: L'échelle intermédiaire ou de proximité L'échelle intermédiaire ou de proximité qui traite des échelles architecturales et met en évidence les différentes structures urbaines. C'est l'échelon de structuration de l'espace. Source : CHIPPERO M. 2001

Il apparaît donc qu'il existe plusieurs échelles de lecture, de compréhension et d'analyse du territoire, néanmoins nous considérons que les plus pertinentes sont :

- l'échelle territoriale : qui articule les échelles urbaines, elle traite de l'aménagement du territoire ;
- l'échelle urbaine : traite des échelles architecturales et met en évidence les différentes structures urbaines ;
- l'échelle de proximité : qui met en relation l'unité du quartier et la structure urbaine à laquelle il se rattache ;
- l'échelle architecturale : met en corrélation les échelles humaines, et traite des mesures et des proportions des différents espaces/ plan, coupe et élévation.

L'intérêt que nous portons à cette notion tient au fait qu'elle est fondamentale pour l'analyse, consiste avant tout à mettre en place une méthodologie de lecture et à comprendre les territoires, afin de définir un diagnostic puis les enjeux du projet. Elle fonde une méthode qui procède par la hiérarchisation des échelles et l'emboîtement des territoires, de telle manière qu'à chaque périmètre correspond une échelle qui en révèle un type d'information. Le même territoire peut être lu à plusieurs échelles et inversement.

A ce sujet, LACAZE J.P. (1995) précise que les modes de représentation les mieux adaptés aux différentes échelles de l'aménagement, sont celles qui tentent de réaliser une articulation progressive, entre les mécanismes de composition spatiale et la programmation quantitative. Car ces modes de représentation topologique adoptés à l'échelon territorial, traduisent bien le rôle secondaire attaché à la structuration de l'espace. Il explique que le schéma d'organisation arrêté à ce stade a valeur indicative et illustrative et qu'il permet de visualiser les grandes options fonctionnelles négociées par les acteurs de l'aménagement.

Ces options se traduisent en termes de densité, de modes et de type de constructions. En revanche, à l'échelon de l'ensemble urbain ou du quartier, un processus de structuration de l'espace est mis en œuvre. Il découle d'une part de l'affinage des schémas de distribution fonctionnelle élaborée en amont, d'autre part d'une authentique recherche de cohérence formelle et spatiale. A ce titre, elles remettent en question la séparation arbitraire, introduite de façon explicite par les démarches de planification emboîtée, évoquées par J.P. LACAZE, entre la traduction des données programmatiques et l'expression des qualités formelles intrinsèques de l'espace.

L'échelle de perception des usagers est celle dont le projet urbain a fait une question essentielle. Cette attitude consiste à pérenniser les éléments qui fondent le caractère de l'espace et son échelle sensible à chaque échelle spatiale et permettent l'inscription de formes bâties dans un ensemble, favorisant ainsi, l'émergence de configurations spatiales répondant aux attentes des usagers. Cela suppose que les diagnostics urbains soient fondés sur le point de vue de l'usager, car cela permet d'engager une vision de l'espace, qui remet en cause l'usage de modèles formels prédéterminés et induit une solution adaptée à chaque situation urbaine particulière.

Néanmoins, nous constaterons que, d'une part, l'ambition de structuration spatiale se limite ici à l'échelon de fragments qui posent rapidement la question de leur articulation mutuelle et avec les tissus préexistants. D'autre part, que la mise en œuvre de projets urbains ponctuels pourrait induire des dérapages scalaires majeurs, qui peuvent s'expliquer par la prépondérance, dans la mise en œuvre de ces projets, de l'aspect formel, au détriment de la recherche de leur filiation scalaire avec la ville existante. Cela renvoie notamment à la nécessité de s'inscrire dans un cadre de référence fondé sur une structuration spatiale globale, pour répondre à la question de l'interdépendance des échelles spatiales.

▪ Les échelles temporelles et leur impact sur les échelles spatiales

Les constructions n'obéissent pas uniquement à des échelles qui les rassemblent, mais aussi à des temporalités qui les gouvernent. En effet, le temps joue un rôle fondamental dans l'analyse des territoires à travers son passé, son histoire et son présent, de même que la prise en compte du temps est étroitement liée à la notion d'espace.

Ce processus d'intervention à l'échelle de l'urbain, (CLAUDE V. 2006) s'inscrit dans la longue durée, et chaque intervenant, chaque mode d'intervention possède un rythme qui lui est propre, ce qui explique non seulement l'encrage des usages et l'engendrement de la cohérence et de la continuité urbaine, (PINON P.1992) mais aussi, la multiplicité de leurs objectifs, leur logique propre, qui menace toujours de modifier les objectifs de départ. D'où la nécessité d'élaboration de nouveaux mécanismes, afin de gérer ces différents rythmes et de concevoir des compositions fortes, pouvant s'ajuster à de nouveaux contextes sans les déstructurer. Ces mécanismes devront répondre à l'exigence de l'emboîtement spatial et temporel des échelles d'intervention, du territoire à l'îlot.

Nous devons cependant montrer le caractère conjoncturel des notions territoriales, car il préside aussi à l'édification lente ou rapide des structures urbaines (PASCAL R. ,1997). Ainsi, le processus de fabrication de la ville contemporaine qui nous interpelle, obéit à un mode diachronique, qui génère des structures urbaines agrées dans le temps et dictées par les directions induites par la topographie ou les réseaux d'infrastructure. (PELISSIER, 1997). Il privilégie les aspects fonctionnels ou économiques, occulte les impacts sociaux et spatiaux sur les autres niveaux de la structure.

Quant aux structures urbaines d'essence synchronique, (CUILLER F.2006 ; PARIN C. 2001) elles correspondent à des compositions de parties codifiées et sont à l'échelle humaine. Les règles d'assemblage sont liées à la perception kinesthésique et visuelle à travers les rythmes et les proportions, mais se réfèrent également au cadre existant à travers les hiérarchies du tissu ou la mise en scène du site et du temps (LEPETIT B. PUMAIN D. 1993). C. PARIN souligne que dans les types morphologiques issus de la pratique des plans masse, dans la lignée du mouvement moderne en urbanisme, un mode de production synchronique préside à la réalisation de quartiers entiers.

Dans cette optique, il apparaît que la continuité des adaptations morphologiques dans le temps est à l'origine des appropriations durables et renouvelées du tissu urbain, ce qui appelle à élaborer un diagnostic urbain qui associe le programme et la forme aux différentes échelles spatiales et temporelles. Ces réflexions nous renvoient à reconsidérer les mutations rapides des territoires, qui s'accompagnent par des changements d'échelle et appellent à développer des approches conceptuelles qui imposent de plus en plus la notion de souplesse de durée et d'articulation d'échelles.

1.3.4 Le concept d'urbanité comme garant de la qualité de vie

Nous avons choisi délibérément d'aborder la notion d'urbanité, après avoir cerné les notions de densité, de fragmentation et d'échelle et établi leur rapport à la qualité.

Ce choix se justifie par le fait que l'analyse sur la base des critères des différents concepts, nous renvoie systématiquement à l'urbanité comme le critère élargissant la notion de qualité au rapport à l'environnement bâti et naturel, aux nouvelles relations des individus à la citoyenneté et aux élus, aux relations d'échange et de communication de la vie communautaire, aux nouvelles attentes des citoyens. (DERYCKE P.-H. ; HURIOT J.-M., PUMAIN D., 1996)

A travers ce travail de recherche nous postulons l'urbanité comme finalité de la qualité, ce qui nécessite de répondre aux questions de savoir :

- Quelle est la relation de la qualité à l'urbanité ?
- En quoi l'urbanité est-elle un révélateur de la qualité urbaine ?
- Quels sont les indicateurs d'une urbanité émergente ?

Afin de répondre à ces questionnements, nous devons tout d'abord nous attacher à cerner le contenu et les contours de cette notion dont nous vérifierons la véracité à travers l'approche empirique dans la troisième partie.

Il importe dans un premier temps à cerner la notion d'urbanité, afin d'établir que la notion d'urbanité est liée à celle de la qualité et d'identifier les critères avancés dans des recherches éprouvées, pour convenir d'une urbanité vécue ou perçue (CHOAY F.1994). Aussi, dans un contexte où la problématique de la ville se pose en termes de dimension communautaire et de modalités spatiales, il s'agit de mettre à jour de paramètres qui tendent à établir des formes susceptibles de donner lieu emprunts d'urbanité. « Il y a une combinaison de traits individuels, de mémoire collective, de points de références collectifs, qui fait le cœur même de l'urbanité » (LAMIZET B. 1997).

Théoriquement, l'on convient que ces paramètres renvoient à la lisibilité des structures urbaines, à la hiérarchie des espaces et à leur continuité, plus récemment à la mixité urbaine et à la diversité des fonctions (LEVY A. SPIGAI V. 1992 ; DAKHLIA J. 1998). Cependant au-delà de ces paramètres fournis par le « perçu », nous sommes aujourd'hui davantage confrontés aux attentes des citoyens dont le vécu véhicule des critères liés à d'autres dimensions dès lors qu'il est question d'urbanité.

Le support de notre recherche étant les franges urbaines, la question de la notion d'urbanité nous interpelle quant au sens qu'elle prend au regard du renversement de l'échelle des valeurs urbaines, dont ces territoires émergents en périphérie (Diagonale, 167-168 /2005) font l'objet aujourd'hui. Manifestement, la périphérie s'impose comme un territoire dont il faut prendre en considération le rôle accru dans la dynamique urbaine et l'identité nouvelle, ce qui en fait un élément déterminant dans l'évolution du contenu de la notion d'urbanité.

Compte tenu de la difficulté à mobiliser les franges urbaines à court terme et que les critères de définition des urbanités émergentes en périphérie évoluent en fonction de l'évolution des caractéristiques mêmes de l'urbain et des nouveaux besoins, une politique de valorisation du

potentiel urbain doit être engagée et notamment à travers un processus de requalification qui doit s'attacher à croiser les démarches de composition urbaine et de développement durable, et sur la base de l'élaboration d'indicateurs de la qualité (RIBOULET. P. 1998 ; LEMONIER M. et REMY J. 2005 ; LARCENEUX. A et BOITEUX C. 2006 ; IFEN 97).

En effet, l'architecture du XX^{ème} siècle, a eu notamment pour tâche d'élaborer une urbanité de la périphérie (Projet urbain n°8 Mai/ 1996). « L'urbanité périphérique a quelques caractères communs : étalement et plus faibles densités, allongement des distances qui entraîne souvent une ségrégation des espaces dévolus à la circulation, importance du temps des déplacements, apparition de « non lieux », spécialisation fonctionnelle des zones urbanisées, discontinuité et hétérogénéité du bâti et prégnance du paysage géographique. ».

Jusque là, liée à la centralité, l'urbanité révèle le « caractère de la population qui se trouve dans le tissu urbain ...un tissu c'est aussi un ensemble de conduites que l'on doit respecter les uns à l'égard des autres. » (RONCAYOLO M., 2001). Un autre point de vue soutient que « L'urbanité n'est jamais un vide, c'est une civilisation de l'espace. » (DEVILLERS C. 1996). De son côté, MONGIN O., (1996) dénonce la période de crise, d'intense urbanisation, produisant une urbanisation diffuse et sans urbanité. Selon lui, "l'utopie réside dans la capacité d'inventer de l'urbanité, voire du civisme, dans un territoire organisé autour des seuls impératifs économiques et techniques de l'urbain." A cette diversité d'interprétations s'ajoute la notion de réseau et son corollaire la « fragmentation », en raison de l'incohérence qu'il confère au paysage urbain, et notamment compte tenu de l'occultation des attentes des citoyens quant à la création d'espaces conviviaux et continus. Dans cette optique, nous conviendrons que les critères qui permettent aujourd'hui d'évaluer le niveau d'urbanité ont évolué en fonction des nouvelles données urbaines.

▪ Valeurs d'usage de l'urbanité et composition urbaine

Dominante à partir du XVII^{ème} siècle au nom de « l'embellissement des villes », la notion d'urbanité, elle aussi disparue avec l'urbanisme fonctionnaliste, fait aujourd'hui un retour en force dans les discours urbanistiques. Ce concept naît d'un constat d'incapacité de l'urbanisme réglementaire à produire une forme et un paysage urbains de qualité. D'autant plus qu'il s'agit actuellement d'améliorer la qualité des tissus existants, en élaborant des outils plus adaptés en vue d'une gestion plus fine de l'espace (La Documentation française, avril 2001). L'existence d'une multiplicité de références culturelles, la production incessante de codes, de signes et de symboliques, président à cette urbanité nouvelle. C'est pourquoi cette notion recouvre des acceptions diverses.

- Un nouveau type de rapports entre citoyens et pouvoirs publics (concertation participation)
- Un ensemble de pratiques, de codes qui expriment à la fois des idées collectives, la résolution symbolique des conflits et la production d'une image collective de l'urbain.

Une fois la relation entre l'urbanité et la qualité urbaine établie, nous nous interrogeons sur la vocation de la démarche de composition urbaine à préparer les conditions d'émergence de l'urbanité.

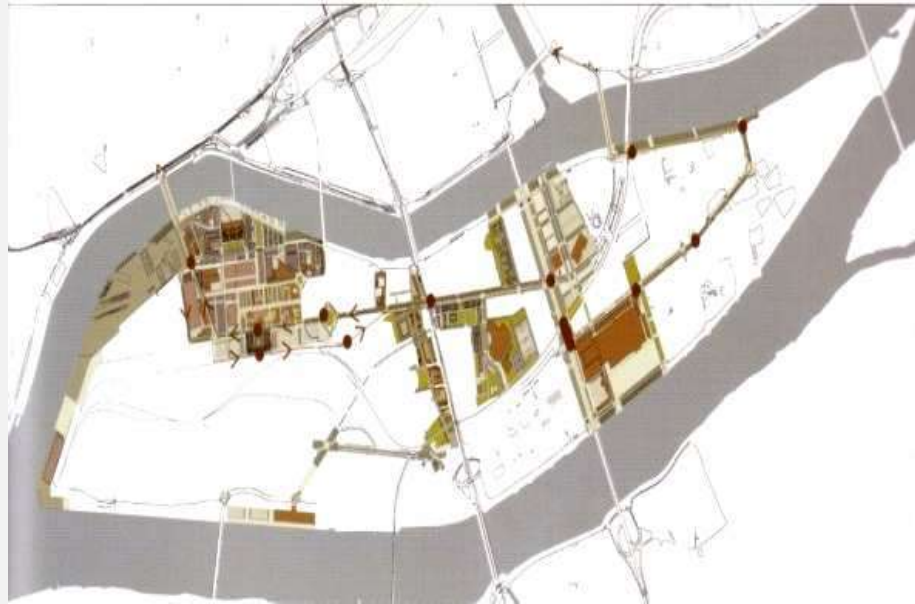


Figure 36: CHEMETOFF fonde le projet sur un réseau d'espaces publics lieu de manifestation et d'urbanité, (rives de la Loire).
Source : *Projets Urbains en France 2002*

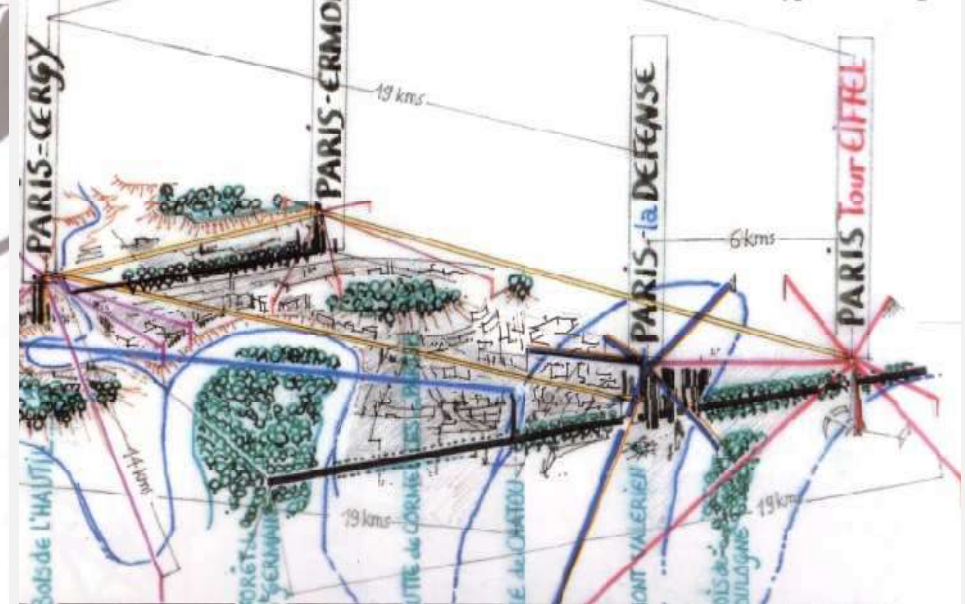


Figure 37: Composition urbaine entre le matériel et l'immatériel. Une autre échelle de composition urbaine. Source : WARNIER B. 2004

A la lumière des différentes définitions de l'urbanité que nous avons examinées, nous sommes arrivés à établir que la notion d'urbanité est fortement liée à la qualité des espaces urbains, en termes de lisibilité, de continuité, d'harmonie dans les proportions, le rapport plein-vide, l'équilibre des gabarits et dans la subtilité de l'imbrication des différentes échelles spatiales, qui sont autant de qualités résultant du travail sur la morphologie des tracés. (G. HANNING 1983 ;GIBBERD F. 1972 ;CANDON N.1996).

Par ailleurs, il ressort clairement que la notion d'urbanité reste fortement attachée à la dimension communautaire, au phénomène de concentration, d'échange, de communication. Or, l'espace public est le lieu par excellence où se manifeste la vie communautaire et d'exercice de son sens de civisme. (BEREZOWSKA- AZZAG E. 2009)

L'urbanité « c'est recréer un système de valeurs dans lequel tout le monde se retrouve » (RONCAYOLO M.1997).

Nous retiendrons que l'urbanité sera définie par l'ensemble de qualités d'usage et de sens dans l'espace public (PELLEGRINO P.2000). Nous nous appuyons donc sur les dispositifs spatiaux de toutes les échelles favorables à des mises en situation diversifiées et de représentation de l'espace public, pour tenter de mieux cerner ses significations et pour vérifier s'il répond toujours aux critères conventionnels.

En effet, l'espace public se présente comme la pièce maîtresse du dispositif social de la recomposition de la ville, selon des études récentes (CIFP, 2000-2001-2002), en dépit de sa négation par le courant des modernistes et dont il a été la principale cause d'échec. Cependant, nous assistons aujourd'hui à une évolution des espaces de manifestation de l'urbanité, due à l'évolution du phénomène d'urbanisation. Sans pour autant remettre en cause le rôle essentiel de l'espace public, d'autres critères se sont imposés comme des indicateurs de l'urbanité, en l'occurrence, les lieux de polarité, la notion de centralité pour donner un nouveau contenu.

Aujourd'hui, l'intensité des réseaux techniques constitue un révélateur fondamental de l'urbanité. Être « branché » aux différents réseaux de communication est un signe manifeste de l'urbanité. La mobilité est considérée aujourd'hui comme un paramètre déterminant de l'urbanité. Ainsi, la perception urbaine actuelle est fondamentalement de nature cinétique et relative. A la subjectivité psychologique de l'observateur, s'ajoute celle de l'angle de vue et de la vitesse du véhicule, pour la constitution de cette urbanité contemporaine.

Dans cette optique, B. BOCHET affirme que l'urbanité est liée à la notion de centralité, ainsi qu'à la qualité des espaces publics (BOCHET.B 2006). Elle analyse la forme urbaine à travers ce concept et souligne que la question de l'urbanité renvoie à la qualité urbaine telle qu'elle est vécue, perçue, aux espaces publics, à la valeur et la qualité urbaine, et à la qualité du cadre de vie. Elle se réfère aux principes des quartiers durables, contribuant à développer une meilleure qualité de vie: la circulation, la trame verte, les espaces communautaires et de vie, l'articulation au voisinage et les perméabilités.

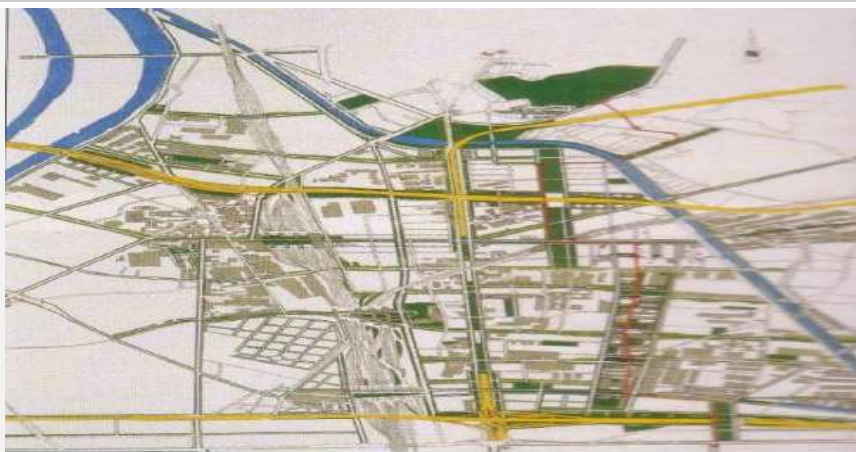


Figure 38: Evolution du projet entre 1993 et 1998 : Renaissance de l'espace public et principe de composition avec le paysage. Plaine Saint Denis
Source : Cahiers de l'IAURIF n° 117- 118 , 1997



Figure 39: « L'espace public comme lieu de relations, comme axe de polarité où se fondent la cohérence et le sens de l'organisation urbaine⁷ » ». Source :Cahiers de l'IAURIF n° 117- 118,1997



Figure 40: Place d'El Harrach
Source : DELUZ JJ (1988)



Figure 41: Alger : Place de la grande poste.
Source : CHERFAOUI D. 2010



Figure 42: Alger :Place des martyres.
Source : CHERFAOUI D.2010

Ce point de vue rejoint celui qui, dans le développement consacré au concept de fragmentation, consistait à considérer que dans la fragmentation urbaine, les lieux de la polarité sont les lieux potentiels de la production d'espace public. Ils sont associés à l'urbanité davantage à cause de leur connotation citadine que du fait de l'usage que l'on en fait et par conséquent, le rôle des acteurs dans la configuration et la compréhension de l'espace public nécessite d'être reconsidérée. A ce titre, BOCHET.B (2005), souligne la nécessité de prendre en compte les espaces publics pour leur contribution à une meilleure qualité de vie urbaine s'inscrivant dans une optique de développement durable pour plus de convivialité, d'humanisme, de diversité, de mixité urbaine, et en tant que structure fondamentale de la ville.

Aujourd'hui la plupart des habitants sont branchés à la quasi-totalité des réseaux. Cette situation inédite modifie la signification des réseaux. Le branchement aux réseaux est devenu synonyme de l'appartenance urbaine. A l'inverse, l'absence de branchement signifie l'exclusion. Si les réseaux deviennent le nouveau symbole de l'urbanité, il va falloir leur donner des signes visibles» (GABRIEL D. 1991). Il ajoute que : « La ville est un lieu d'interconnexion majeur », qui se fait à travers les réseaux techniques et les réseaux d'espaces publics. De même, les réseaux sont un puissant indicateur de l'urbanité émergente. (BEAU F., KAPLAN D.) En effet, la trame viaire et les réseaux techniques en général, se présentent comme un facteur déterminant pour faire émerger une nouvelle urbanité. « Le mouvement des hommes est l'essence de l'urbanité, voire même de sa nouvelle acception » (AMAR G. 1995). De même, l'urbanisation dispersée des territoires périphériques a vu naître des formes urbaines nouvelles dont il s'agit de reconnaître la spécificité.

Ainsi, l'urbanité est l'un des facteurs fondamentaux de manifestation de la vie urbaine. Elle suppose le sentiment d'appartenance à un territoire, sa cohérence, sa lisibilité, la continuité de l'espace et son type d'appropriation par l'individu, qui sont autant d'arguments justifiant la nécessaire approche sensible du territoire. Mais face à la relativité de la notion d'urbanité, seule la richesse des expériences peut constituer une source de réflexion. Elle requiert donc des représentations qui renvoient aux valeurs symboliques de l'urbanité. L'espace urbain caractérisé par son inertie sur la longue durée et sa polysémie (SPIGAI V. LEVY.A 1992) apparaît comme un support privilégié de cette stabilité et dont il s'agit impérativement de reconquérir les capacités d'expression à travers :

- l'échelle globale : produisant les valeurs d'un repérage à la fois « synchronique », dans la continuité spatiale, et « diachronique », dans la stratification synchronique des tissus, pour renforcer la convivialité de l'espace public sur une trame commune de lieux et d'images ;
- l'échelle de proximité : produisant la multitude de valeurs locales d'échange, où il s'agira de rendre lisibles à travers la variété des génies du lieu, les usages et les pratiques de l'espace par l'usager.

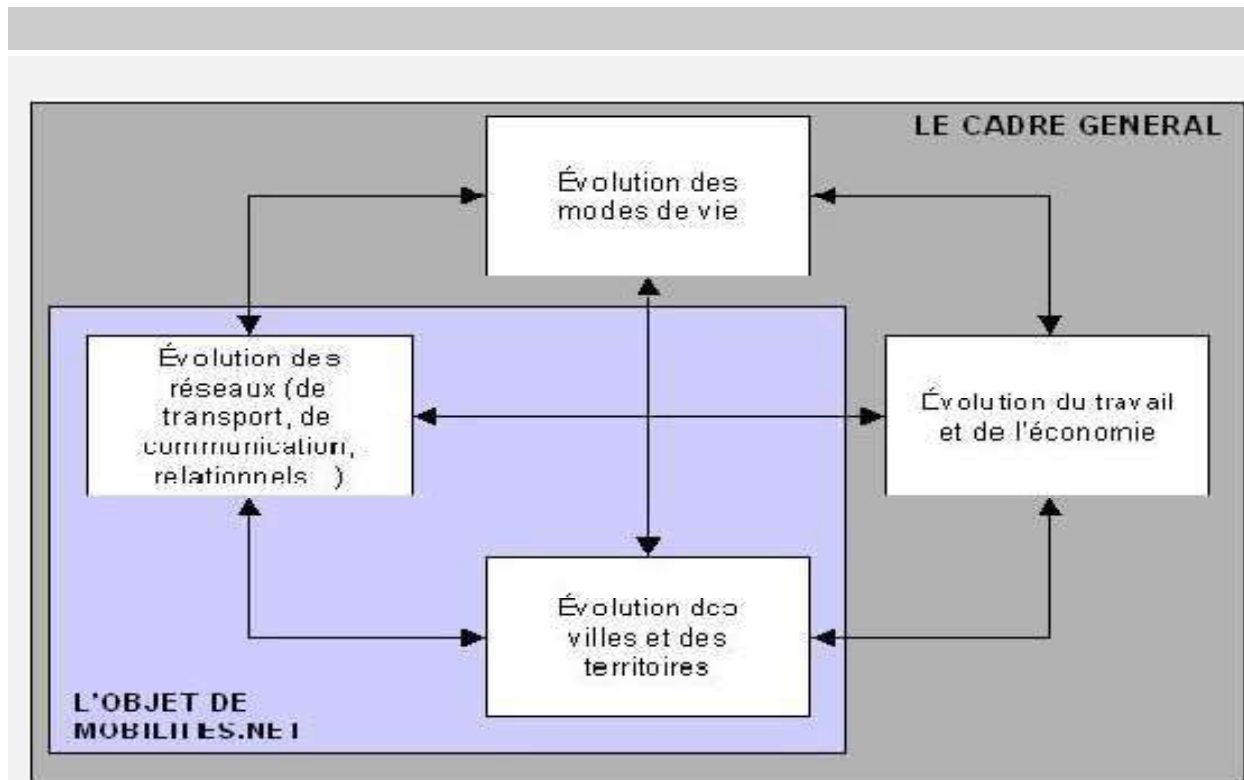


Figure 43: L'interdépendance des réseaux comme fondement de l'urbanité. Source PU N° 15

Dans ce contexte, les expériences que nous avons ciblées permettent d'étayer cette observation. Ainsi, c'est à travers un processus de renouvellement économique et culturel, que Rome (CECCHINI.D., 2000) se projette dans une nouvelle urbanité. La stratégie mise en place tente de concilier l'action dans le cours terme avec les exigences de la planification et l'appel à l'initiative privée. Elle s'appuie sur l'histoire comme fondement identitaire de la ville et sur l'environnement, avec pour objectif de réussir un projet qui s'inscrit dans une logique de développement durable. (Voir figure 44) .La méthode poursuivie à Rome adopte un « plan régulateur »qui définit les quelques principes et axes stratégiques qui orientent l'action.

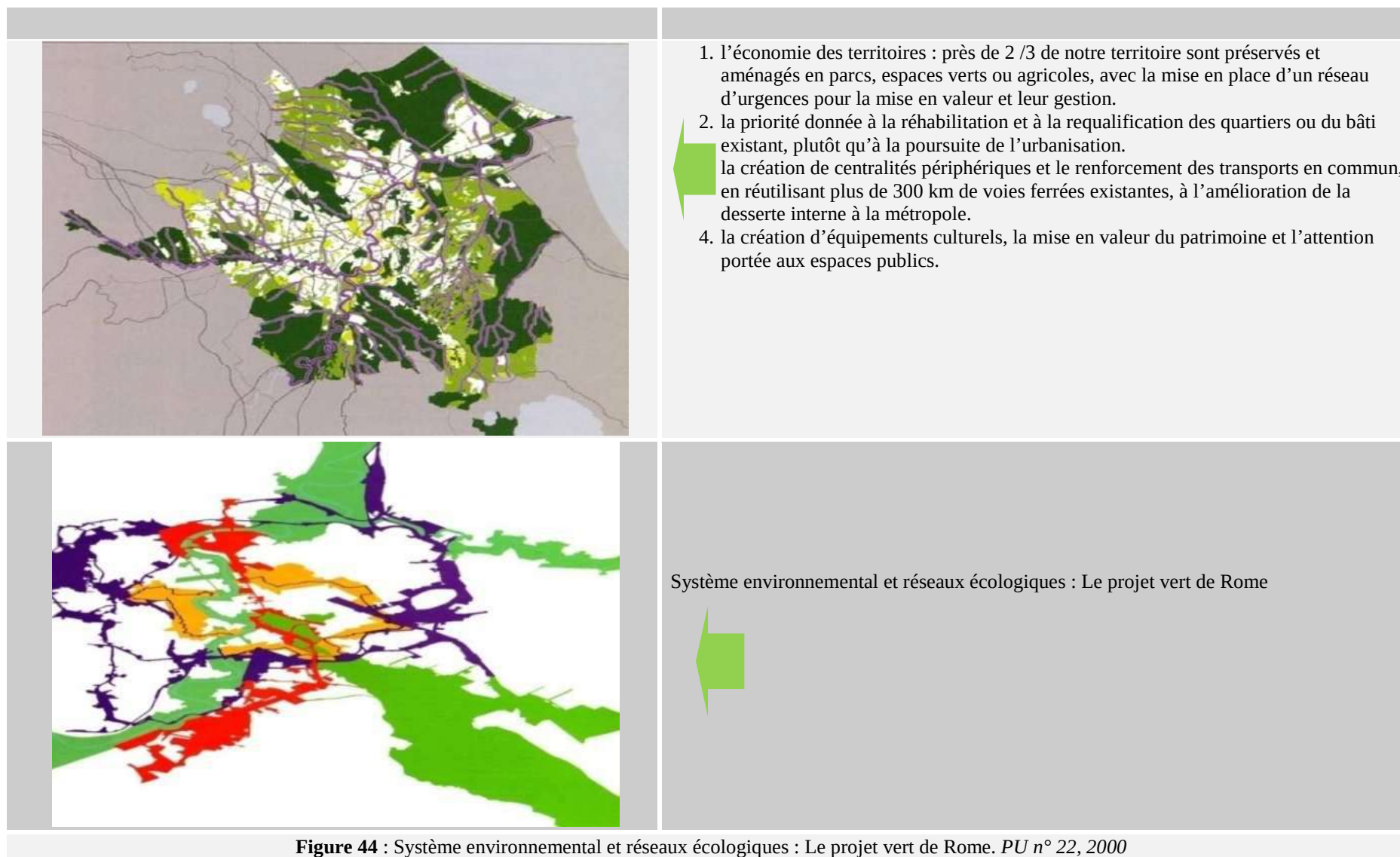


Figure 44 : Système environnemental et réseaux écologiques : Le projet vert de Rome. PU n° 22, 2000

▪ **Le paysage urbain pour créer les conditions de l'urbanité**

Comment maîtriser les transformations du paysage, afin qu'elles participent à l'amélioration du cadre de vie, à la production d'un paysage lisible ayant son identité propre ?

« Le paysage est considéré comme un système complexe et vivant, évoluant et absorbant avec une certaine cohérence l'ensemble des transformations qu'il subit. Il s'agit donc de connaître ses caractéristiques spécifiques, ses mécanismes de transformation, et d'adhérer à cette mouvance continue et cohérente »(IAURIF, 1997). Aussi, suppose-t-elle l'aménagement des espaces publics comme puissant facteur pour son unité (Colloque de Cerisy, Economica 1987). Inversement, la qualité paysagère de l'espace public constitue un facteur efficace de revitalisation pour le tissu urbain. (GAUDIN J-P 1991).

Nous avons établi que la notion d'urbanité était fortement liée à celle de qualité. Or cette qualité trouve ses fondements dans les caractéristiques du paysage qui confère au lieu son identité (Epstein J.1981). Celle-ci constitue l'une des conditions essentielles pour promouvoir l'urbanité.

Par ailleurs, nous avons vu que dans le contexte actuel, limiter la quête de la qualité à la seule méthode de la morphologie des tracés, reste très restrictif quand on sait que d'autres composants déterminants de l'urbain ont une part considérable dans cette quête, en l'occurrence l'identité des paysages qu'il faut révéler ou forger, ainsi que le potentiel végétal qu'il s'agit de valoriser. Aussi, le paysage se manifeste-t-il avec vigueur ou en filigrane, ce qui nécessite de l'appréhender selon différentes approches appropriées. (J-P GAUDIN1991).

Le projet de Bordeaux propose une aire géographique futur centre- ville de Bordeaux, traversée par un fleuve (voir figure 45et 46) de 500 mètres, des hectares d'eau vivante au centre de l'agglomération « L'architecture étant incapable de régler les problèmes urbains, il faut un projet de paysage, un enchaînement de paysages qui se découpe en séquences et amène naturellement au centre du quartier, complémentarité entre concave et convexe, entre le bâti et le paysager ». Le système parcellaire est conservé, pour ne pas perturber la logique du quartier et le principe d'enchaînement paysager, et par volonté de préserver les traces.

Nous avons donc privilégié la lecture du paysage comme approche susceptible de nous donner des éléments de réponse sur la possibilité d'améliorer la qualité du cadre de vie et d'engendrer l'urbanité , à travers ses composantes et leurs interactions, car notre souci de la continuité de la ville nous amène à interroger chaque période de réglementation par les formes qu'elle a engendrées et que seule la lecture du paysage urbain permet d'identifier.

PINON P. souligne à ce propos que « la ville moderne se caractérise par la disparition du niveau d'intervention sur le parcellaire, et de signification morphologique, et du mode d'intervention par le découpage, auquel s'est substitué le zoning ». (PINON. P 1992).



Figure 45: Bordeaux (La Morlette) : Entre polarité et centralité
Source : Ecole paysagère de Bordeaux 2001

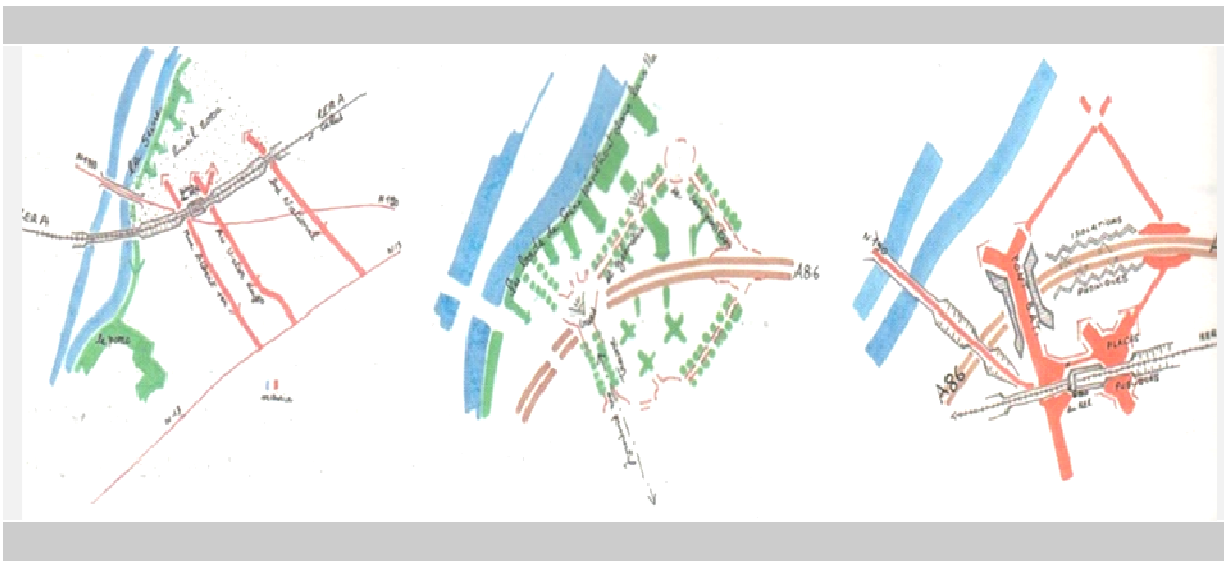


Figure 46: Bordeaux : L'espace public, support du développement urbain
Source : Ecole paysagère de Bordeaux 2001

Le paysage présente un ensemble de sites, de lignes, et de points remarquables, ayant un intérêt particulier (esthétique, historique, d'identité..), qui leur confère une valeur patrimoniale. Il peut s'agir d'un point de repère qui a une valeur d'élément structurant. Composer avec les éléments qui constituent le paysage :

Il faut donc

- La structure sous-jacente qui l'organise
- Les réseaux qui en relient les composantes
- Les tendances d'évolution
- Les acteurs et outils qui l'organisent



La composition urbaine et paysagère : liaison avec le reste de la commune, continuités viaires, paysagères, humaines et fonctionnelles

les données évolutives portaient sur le découpage urbain. Un premier découpage a distingué le dimensionnement des espaces publics (largeur des voies, places squares...) et celui des îlots a déterminé un parcellaire en unités foncières compatibles avec le fonctionnement d'un habitat collectif, et des équipements.

Figure 47: De l'analyse paysagère à l'expression réglementaire du projet urbain.

Source : Les cahiers de l'IAURIF, N°117-118,1997

Dans ce contexte nous nous référons au travail de WARNIER B. sur Cergy Pontoise, qui reste édifiant tant par l'attachement à la lecture du paysage à son décodage, que par sa révélation visant à un encrage subtil dans le territoire (voir figure 48).

Pour étayer ce choix, nous essayerons de répondre à la question de savoir : Quelle est donc la pertinence du recours à la trame paysagère ? Nous nous appuyons sur les travaux menés sur la structure des paysages par HANNING G. L'analyse de la trame foncière qu'il a développée empiriquement saisit les modes ancestraux de découpage et d'appropriation du territoire. La qualité du tissu constitué par mutation "spontanée et progressive" du paysage est le véritable enjeu du projet. Il a appelé "trame foncière" les géométries qui ordonnent la structure des paysages.

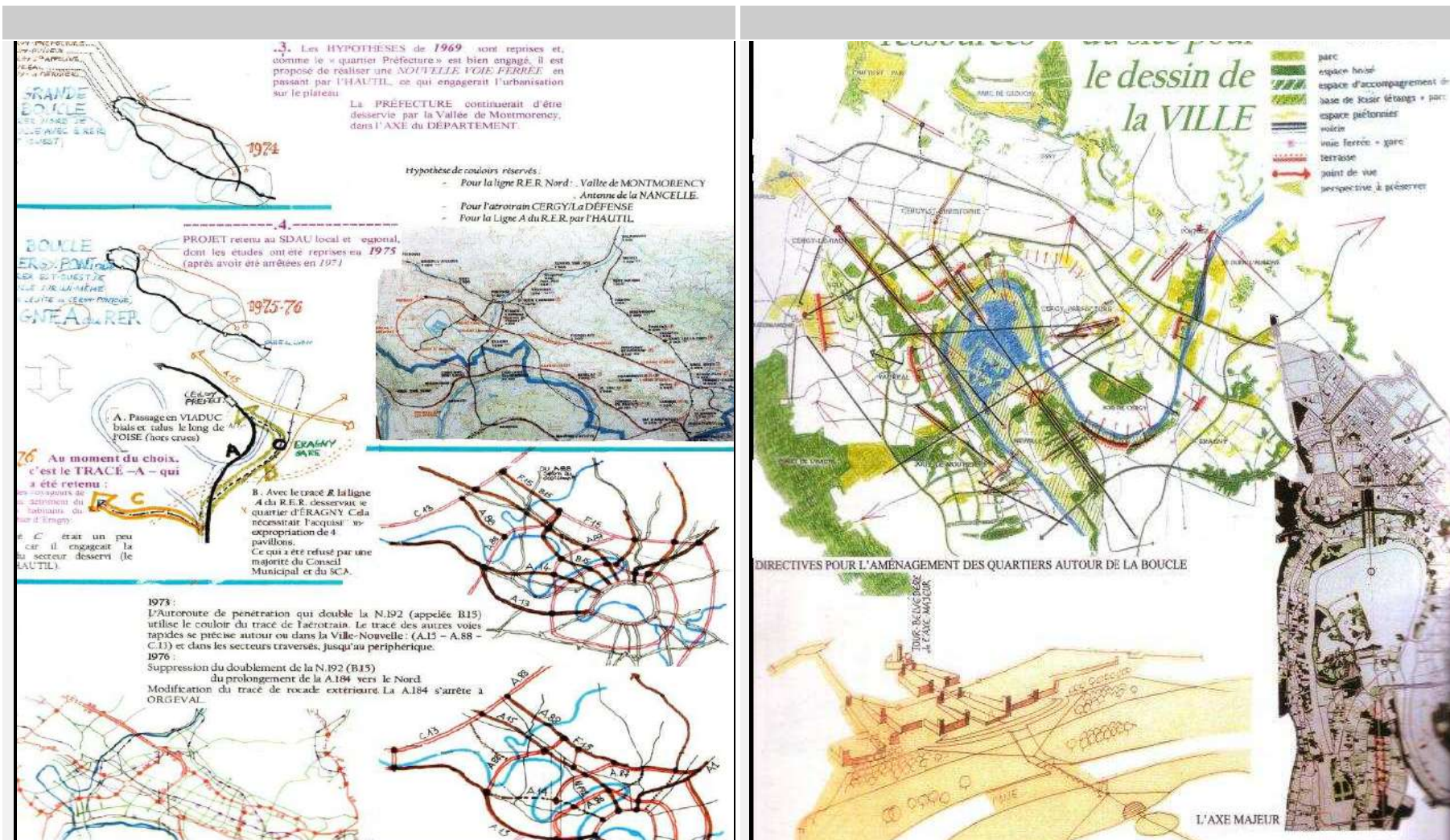


Figure 48 : Cerisy Pontoise, du projet à la réalité. La problématique et la méthode de travail ont été affinées et une grille de critères d'évaluation des actions élaborée. Un diagnostic thématique et un bilan critique des actions conduites dans les secteurs d'étude ont été produits, suivies de propositions et de projets pilotes. La dernière étape avait pour but de faire connaître le projet et d'en diffuser les enseignements. *Source : WARNIER B. 2004*

Cette connaissance est un outil précieux et objectif d'aide à la composition urbaine qu'elle enracine au cœur de la logique du site, et un instrument du projet, en coïncidence étroite avec la logique économique. Du point de vue de HANING G., la parcelle est le point de passage obligé des actions d'aménagement, elle permet d'identifier la structure organisatrice du paysage, dans une perspective du projet ». Elle forme une unité fiscale et juridique consacrée par le cadastre. (HANING G. 1983).

Jusqu'au XX^{ème}, la ville a fonctionné sur un trio de base indissociable : la rue, la parcelle et la maison. Dans ce système clair de convention et de forme urbaine, chaque élément possédait plusieurs fonctions. La parcelle y tenait un rôle fondamental, alors que l'îlot n'en était qu'une résultante. PINON P. fait remarquer que ce trio a cessé de fonctionner à la suite de la spécialisation de chacun de ces éléments, due à une pensée analytique qui a fragmenté les éléments de l'espace. La rue a été réduite à un élément de circulation, le bâtiment à l'habitat, alors que la maison servait par ses façades à délimiter l'espace public. Il définit le parcellaire comme étant, l'assemblage des parcelles entre elles, dont résulte un pavage continu de l'espace qui se caractérise par un système géométrique simple.

Il fait remarquer que le parcellaire a complètement disparu du niveau opératoire, à la fois pour des raisons techniques ; les remembrements de la construction, après la première guerre mondiale, ont gommé le parcellaire existant en raison de la méconnaissance de rôle dans le système urbain. La trame foncière renvoie également à : « l'ensemble des tracés au sol, qui participent à l'organisation de l'espace humanisé (parcelles, voies, constructions, divers tracés). L'interprétation de ces tracés, sa représentation graphique, révèle la géométrie organisatrice du paysage » (URB. 219/1987). Cette démarche s'apparente à la conception du POS de Paris ainsi que la réflexion menée par HANING G. sur le SDAU de Paris de 1976, à partir des logiques parcellaires.

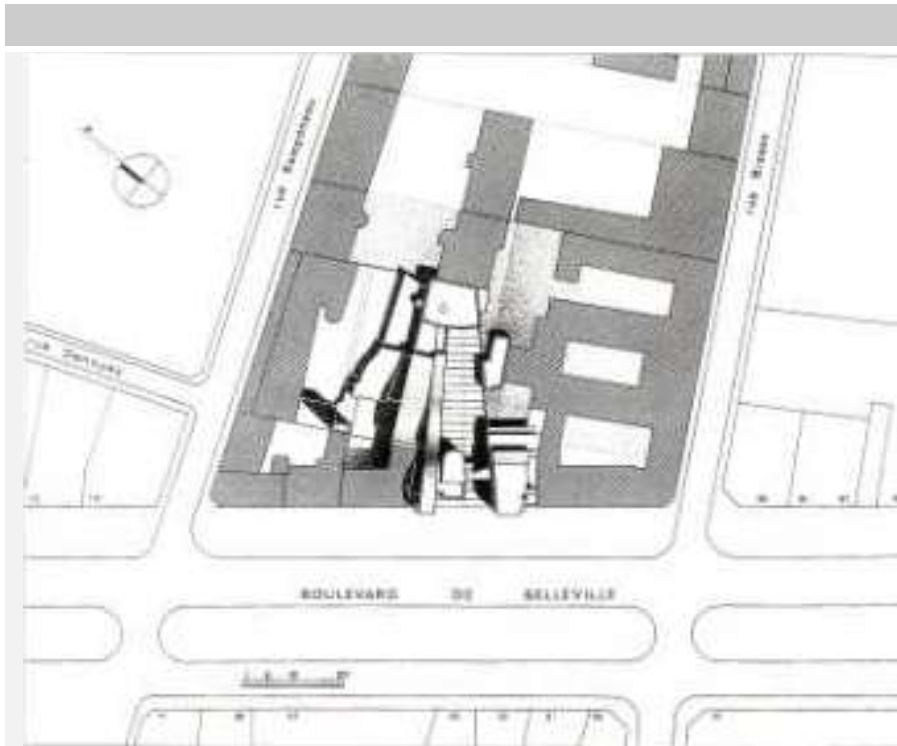


Figure 49 : POS de Paris : règles de composition (1) à partir des logiques parcellaires. Elle illustre cette attention à l'existant, au patrimoine légué par l'histoire, pour définir les nécessaires règles de la recomposition de la ville. Le POS de Paris est le résultat d'un travail fin, soucieux du site et de l'existant, qui permet des interprétations créatives, capables d'enrichir le patrimoine bâti, de travailler le tissu en profondeur et d'offrir une modernité nouvelle qui ne heurte pas l'histoire.

Source : *Projet Urbain N° 21, 1994*

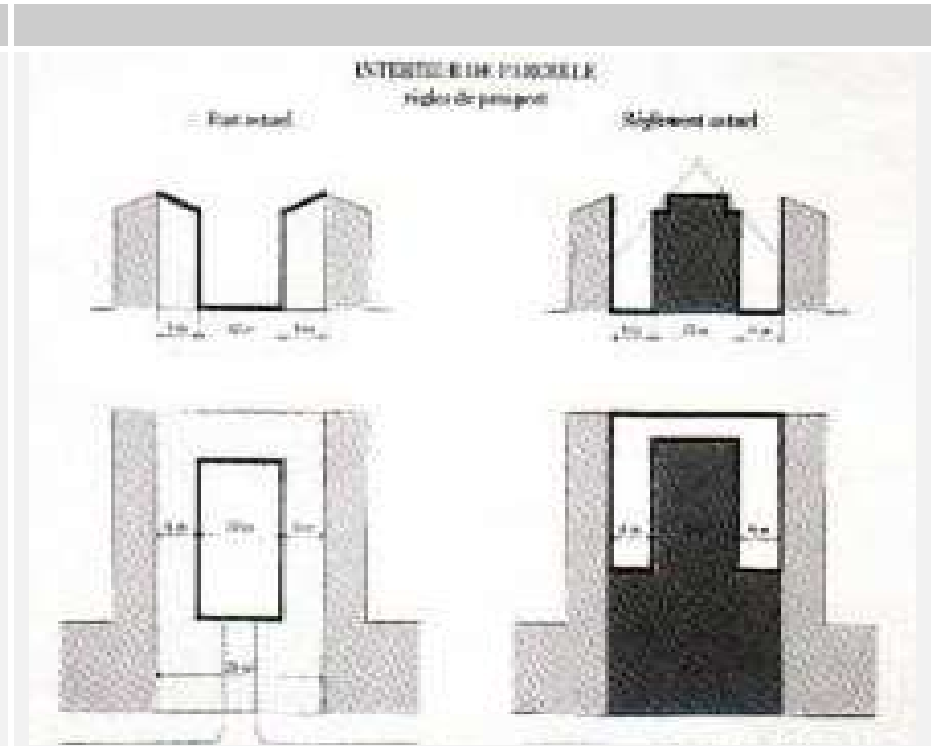


Figure 50 : POS de Paris : règles de composition (2) Les deux objectifs ne heurte pas l'histoire initiale du POS de Paris, déférence envers la ville existante et ouverture à la création contemporaine. La principale modification introduite dans le POS a été le COS de fait, qui permet de faire bénéficier une reconstruction éventuelle du COS existant, même s'il est supérieur à celui du règlement, à condition de respecter toutes les règles de volumétrie et d'architecture.

Source : *Projet Urbain N° 21, 1994*

Synthèse du chapitre 1

Il ressort de ce parcours prospectif que l'approche de composition paysagère que nous exposons ici, ouvre la perspective qui consiste à réfléchir sur le nécessaire prise en compte du potentiel naturel dans l'acte d'aménager ou de gérer un territoire et sur les moyens mis en œuvre pour l'analyser et y intervenir. L'absence de critères suffisants pour évaluer la qualité à travers ce que nous avons acquis comme connaissances sur la thématique de l'urbanité et ses déclinaisons en termes de mobilité urbaine, de connexion aux divers réseaux techniques, voire même à l'espace public, nous oriente vers la trame paysagère qui serait selon nous susceptible de jouer un rôle considérable pour palier l'absence de qualité des espaces et par conséquent l'absence d'urbanité.

Ce premier chapitre consacré aux conditions d'émergence des franges urbaines révèle que celles-ci sont l'expression la plus manifeste de l'étalement urbain. Nous nous sommes donc attachés à en comprendre les mécanismes et à en cerner les caractéristiques, qui sont notamment la fragmentation, l'échelle, la densité et l'urbanité ; elles ont fait l'objet d'une conceptualisation illustrée par des exemples. Nous avons par conséquent soulevé la question du rôle des franges urbaines dans la dynamique de la promotion de la qualité.

Le recours à une approche qualitative dans ces territoires nous renvoie à la composition urbaine comme outil d'évaluation de la qualité. Ce qui a posé la question du contenu et des significations de la notion classique de la composition urbaine. Elle fera l'objet du chapitre suivant.

Chapitre 2

Evolution du champ d'application de la composition urbaine dans l'évaluation de la qualité

2.1. Conditions d'émergence de la notion de composition urbaine	74
2.1.1 La notion d'environnement urbain et le concept classique de composition urbaine	74
2.1.2 Jalons manifestes de la composition urbaine à travers la période classique	77
Période classique	
a. La cité grecque haut lieu de la démocratie	77
b. La ville romaine et les règles de composition fonctionnelle	81
Les villes médiévales	82
a. Les villes médiévales musulmanes	82
b. Les villes médiévales d'Europe	86
Les villes de la renaissance et la période baroque	87
Les villes post-libérales et leurs conditions d'émergence	90
a. Les villes post-libérales dans l'environnement européen	90
b. Les villes post libérales du monde arabe	94
2.1.3 Avènement du mouvement moderne et remise en cause des outils de composition urbaine hérités	96
2.2. La logique rationaliste du mouvement progressiste	97
2.2.1 Retombées sociales, spatiales et environnementales du mouvement moderne	102
2.2.2 Remise en cause du mouvement moderne et remèdes préconisés	103
2.2.3 Les approches conceptuelles du projet urbain face à la logique sectorielle	105
2.3. Le regain d'intérêt pour la composition urbaine	107
2.3.1 La qualité du cadre de vie comme enjeu de la composition urbaine	109
2.3.2 Les outils théoriques de la composition urbaine et leur vocation	112
2.3.3 La lecture morphologique des tracés urbains comme instrument de composition urbaine	120
2.4. Le langage de la composition urbaine dans les approches classiques	126
Synthèse du chapitre 2	128

2.1. Conditions d'émergence de la notion de composition urbaine

Le chapitre I nous a donné l'occasion de faire une lecture historique du processus d'urbanisation et son évolution d'une manière globale, de façon à situer dans le temps les conditions d'émergence de la notion de composition urbaine. En revanche, à travers ce parcours historique, nous nous proposons de retracer le rôle de la composition urbaine dans la quête de la qualité spatiale, à travers les pratiques urbaines et l'art urbain des différentes civilisations. (MUMFORD L. ,1971) .Cela tient au rôle majeur que le patrimoine légué par l'histoire occupe aujourd'hui, dans la pérennité de la forme urbaine.

En effet, une attention particulière est aujourd'hui accordée à l'existant, car outre l'intérêt rétrospectif, la connaissance historique du phénomène urbain permet de réintégrer au sein de la ville tous les plis de la connaissance du passé. C'est pourquoi dans un premier temps, lever l'ambiguïté sur la notion de composition urbaine nous semble un préalable nécessaire pour mieux cerner ses différentes perceptions dans différents contextes. Cela consiste à expliquer que l'objet même de la composition urbaine est, en fait de pénétrer les mécanismes et les lois de ces mutations, d'en favoriser la mise en valeur. (LEVY A. ,1996).

Aujourd'hui l'urbain suscite un regain d'intérêt car le besoin de reconstituer une culture sur la ville, de retrouver des références historiques, est d'autant plus important que les aménagements portent davantage sur la restructuration que sur la création de nouveaux espaces (GAUDIN J-P., 1991) .Dans un deuxième temps nous donnerons un aperçu historique assez exhaustif, afin de dresser un tableau détaillé de l'évolution historique de la composition urbaine, pour mieux comprendre son adaptation aux pratiques urbaines actuelles.

Ce parcours historique dégage les principaux jalons de l'histoire de l'urbanisme, pour mieux saisir le cadre théorique et réglementaire dans lequel elle doit se réinsérer (BENEVOLO L., 1993). Il scrute l'évolution des conceptions de l'espace : antique médiévale, classique, industrielles, et contemporaine au fil du temps, pour nous permettre de comprendre la forme urbaine actuelle dans ce qu'elle exprime de son héritage historique et de retrouver des filiations avec les formes anciennes.

2.1.1 La notion d'environnement urbain et le concept classique de composition urbaine

Selon (RIBOULET .P, 1998) la composition urbaine peut suggérer une mauvaise traduction française du terme anglo-saxon *urban design*. Il explique que composer la ville c'est composer avec le milieu, l'héritage culturel, l'environnement existant et que le dessin urbain doit développer les thèmes que suggère le caractère des lieux au service du dessein que veut affirmer la communauté. De même, il souligne que la composition urbaine sous-tend les notions d'esthétique, de culture, de cohérence, d'échelle et d'harmonie, l'unité. La cohérence étant selon lui la dialectique entre le mouvement et l'inertie qui appelle l'intervention de la

composition urbaine, qui peut être sociale, formelle ou fonctionnelle. Elle est spontanée ou obéissant à des règles strictes, ce qui suppose le pouvoir de dessiner la ville.

L'harmonie suppose qu'au-delà des rapports entre les parties et le tout, une correspondance se manifeste pour former un langage commun. La composition urbaine est alors considérée comme un art dont l'objet est l'équilibre, des vides et des pleins, des proportions et des matières, qui dépasse l'utilité immédiate et la résolution des fonctions pour assurer la pérennité de l'œuvre, lui donner son autonomie. L'auteur affirme qu'à travers les raccordements des tissus urbains et la mise en place des trames foncières, la composition urbaine assure l'intégration de l'opération dans le site.

Elle élabore ainsi les principes de l'organisation de l'espace urbain existant et se base sur les tracés qui assureront la continuité et la cohérence du tissu urbain. (HANNING G., 74) rejoint ce point de vue en soulignant qu'à travers son mode de composition, elle s'érige en processus social destiné à produire un espace habité comprenant toutes les fonctions utiles au moment historique considéré et donnant dans le même mouvement formel une signification à cet espace. Ce processus complexe possède, selon lui, des déterminants en amont et produit des effets en aval. Il renvoie aux perceptions du paysage, à la qualité de l'environnement urbain et aux procédures spécifiques qui ont vocation à compléter le dispositif actuel d'aménagement et d'urbanisme en termes institutionnels. (LEVY A., 1996).

Enfin, les deux auteurs s'accordent à dire que la Composition Urbaine est considérée comme structure de figures spatiales. Pour aborder la notion de composition urbaine, (PINON P.) la remet dans le contexte de l'entre-deux guerres pour évoquer l'intégration des préoccupations sociales, économiques et techniques nouvelles et notamment la maîtrise de la composition urbaine (JAUSSELY L. ; PROST H.). Cet urbanisme culturaliste représenté par JAUSSELY L., PROST H. et G. BARDET, a néanmoins été occulté par l'urbanisme fonctionnaliste des théories de Le Corbusier et plus largement des CIAM en dépit des conceptions fonctionnelles assez proches ; hygiène, ensoleillement, circulations rapides, zonage des activités, ils se sont exprimés par des projets formellement différents.

Il explique qu'au regard de la dilution de l'art urbain dans la planification urbaine, guidée par des considérations économiques, il y a aujourd'hui une tentative de renaissance du dessin urbain, pour pallier la pauvreté de la pensée spatiale, marquée par la pauvreté des compositions urbaines. La dimension temporelle est cependant plus explicite chez PANERAI P. (1990). qui considère que composer la ville c'est construire avec le temps en mettant en place les conditions de son élaboration progressive pour assurer la continuité et la cohérence urbaines. Il explique qu'il s'agit de retrouver des processus logiques d'évolution et de transformation issus de la sédimentation historique.

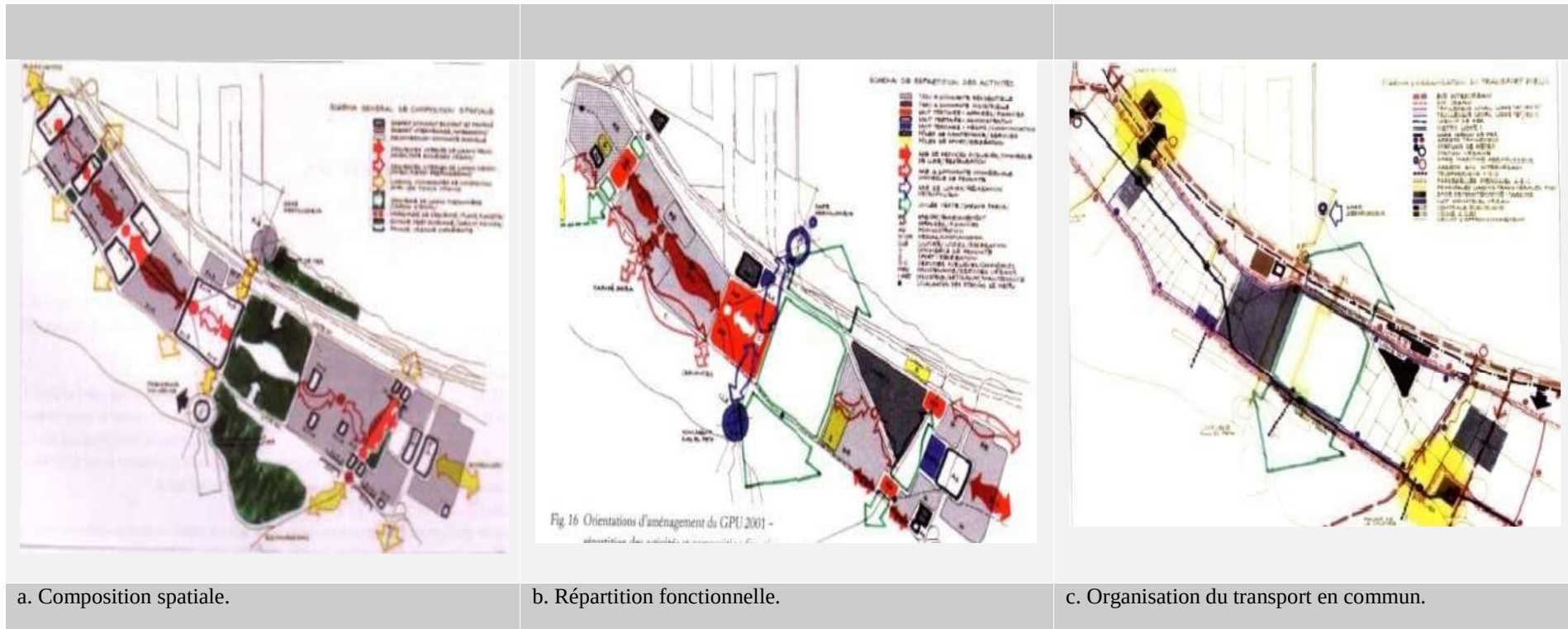


Figure 51 : Orientations d'aménagement GPU 2001 .Source BEREZOWSKA- AZZAG E. « Stratégie de développement de l'agglomération d'Alger, URBANIS, Alger 2001

2.1.2 Jalons manifestes de la composition urbaine

▪ **Période classique** : Les cités antiques, la cité grecque et la ville romaine.

Le centre d'intérêt qu'offre la Méditerranée, orientale voit les civilisations se superposer et donne aux auteurs de tous les temps un vaste champ de réflexion et surtout des sources d'inspiration. (POETE M.1967) en tire des leçons, à la suite d'une analyse de l'évolution des villes qu'il a élaborée (sciences de la ville, son image, sa géographie, sa composition.). Il explique que la ville produit en elle-même des forces qui sont contenues dans l'urbain.

a. La cité Grecque : haut lieu de la démocratie

Les premières civilisations européennes apparaissent sur la mer Egée: la Crète fut le premier territoire où des cités apparaissent²⁵ avec une structure urbaine à noyau central ; le "labyrinthe" qui désigne en grec des "architectures à plan compliqué". Cette structure spatiale qui se développe du centre vers l'extérieur, va donner le type de ville caractéristique de la Crète : la ville minoenne. (MARTIN R., 1956). Groupée autour du palais vers lequel convergent de grandes voies venant de différentes directions, cette ville suit les données topographiques sans plan rigoureux. Des ruelles étroites établissent entre elles des liaisons transversales souvent au moyen de rues en escaliers. Les différents quartiers d'habitation suivent la structure labyrinthique en usage depuis le néolithique, dans laquelle la cohésion constructive des murs de séparation assure au système à un degré élevé de mobilité, évitant ainsi une division rigide des parcelles et permettant une réelle adaptation au terrain. (BENEVOLO L., 2000).

Le paysage grec se spécifie par un facteur fondamental qui est le caractère individuel du lieu appréhendé comme des archétypes. Cette configuration topographique va favoriser l'émergence de petites Cités Etats, (polis), autarciques, reposant sur une base agraire dans une union régionale assez lâche. La polis grecque se trouve être l'unique politique essentielle. En effet, pour asseoir une démocratie, les Grecques ont appliqué, dans le cadre de la cité et de ses organismes complexes, les méthodes de participation directe, qui avaient fait leurs preuves dans l'administration des villages et développé parmi leurs habitants le sens des responsabilités.

Les premiers tracés de l'antiquité, de type essentiellement orthogonal, étaient également chargés de significations religieuses et métaphysiques (cité grecque, étrusque, romaine...). La fondation d'une ville est d'abord, dans la Grèce antique, un acte politique où la communauté politique est appelée *polis*, et non religieux, même si le *nomos* veut que toute fondation soit précédée de la consultation d'un oracle. Les éléments sociaux et ethniques, ont également été des facteurs prépondérants pour donner naissance à maintes colonies grecques auprès de populations indigènes. Ils ont constitué un élément décisif de la division du site et ont agi sur

²⁵ Cette civilisation crétoise disparaît soudain, pour être remplacée par celle de la Grèce continentale, où va naître la polis : forteresse -refuge construites sur des promontoires: "Acropolis"(ville haute). Elle va être le point de départ du développement urbain. L'opposition "Acropolis-asti" (ville basse), aboutit à la construction d'une enceinte protégeant l'ensemble de l'agglomération: la "polis".

le tracé, sur la répartition et même sur la physionomie des quartiers. (LAVEDAN P., 1952). La structure de la cité Grecque, est par ailleurs soumise à l'influence du facteur économique, en ce sens que ce dernier intervient aussi dans la répartition de la population entre les quartiers de la ville. A ce titre, nous soulignons que les cités grecques ont pratiqué le système de zoning, spécialisant les quartiers et groupant les organismes urbains d'après leur fonction.

Il faut néanmoins discerner entre cité et ville, lorsqu'il s'agit de Grèce antique.

- La cité est l'association des familles et des tribus, réunis par un lien religieux. Sa fondation est un acte politique.
- La ville est le lieu où se trouve le sanctuaire du dieu de la cité, donc le lieu de réunion. Sa fondation est un acte religieux.

Ce nouveau caractère de la vie communautaire en Grèce est révélé par quatre faits:

1. La ville est un tout unique, la population se reconnaît en tant que communauté organique.
2. L'espace de la ville est divisé en 3 zones:
 - a. les zones privées occupées par les maisons d'habitation,
 - b. les zones sacrées,
 - c. les enceintes des temples des dieux
3. La ville dans son ensemble forme un organisme artificiel qui insère l'environnement naturel. Elle respecte les grandes lignes du paysage naturel, l'interprète et l'intègre par des productions architecturales.
4. L'organisme de la ville se développe dans le temps en s'adaptant subtilement au terrain.

Nous soulignons que le choix d'un site d'implantation était loin d'être arbitraire. Le terme "topologie" désignait l'environnement naturel tel qu'il se manifeste à travers ses formes particulières. Ceux qui sont déterminés par le lieu "topos", n'admettent aucun groupement géométrique des édifices ; la régularité des temples, à plan parfaitement symétrique, est compensée presque toujours par des aménagements environnants qui se fondent ensuite dans le désordre du paysage naturel. La mesure de cet équilibre donne à chaque ville un caractère individuel et reconnaissable. Cette méthode de construction accumulative atteint cependant un équilibre à partir d'un certain point qu'il vaut mieux ne pas rompre par des modifications partielles. La croissance de la population n'entraîne pas un agrandissement progressif, mais l'adjonction d'un nouvel organisme équivalent ou même plus important que le premier.

C'est précisément à cause de ces quatre caractères: unité, articulation, équilibre avec la nature-limite de croissance, que la ville grecque vaut dorénavant comme modèle universel. L'intérêt que suscite la Grèce se distingue au travers des réglementations administratives et des programmes architecturaux. Les préoccupations et les choix des Grecs sur les villes ont évolué entre le plan modulaire très rigide et l'urbanisme monumental de l'école de Pergame intégré au milieu. Ce dernier s'épanouira largement après le IV^{ème} siècle.

C'est aussi à un Grec que nous devons le "premier traité d'urbanisme hygiéniste," en dépit du

manque d'installations sanitaires dans les grandes villes du V^{ème} s. Dans un de ses ouvrages les plus célèbres "L'eau, l'air et les sites", Hippocrate définit les règles d'hygiène fondamentales, leur application aux choix des emplacements et à la construction des cités. Les théories d'Hippocrate ne furent appliquées que lors de la construction des cités nouvelles en Grèce d'abord, puis dans les villes de colonisation romaine. L'urbaniste romain VITRUVÉ, devait réaffirmer ces principes au premier siècle de notre ère, dans ses "Dix livres d'architecture", montrant que leur valeur demeurerait toute entière.

Hippodamos quant à lui, pourrait être considéré comme le premier urbaniste de l'histoire de l'urbanisme. LAVEDAN estime qu'il avait été le premier à concevoir une agora fermée, entourée sur ses côtés, telle qu'il devait la réaliser dans sa reconstruction du port de Pirée (LAVEDAN P., 1926-1952). La désignation postérieure de l'ordonnancement urbain comme "système hippodamien" renvoie encore à l'Ionie où Hippodamos fait partout valoir avec succès, en théorie comme en pratique, les plans réguliers d'urbanisme. Mais son originalité réside beaucoup plus dans le fait qu'il a pu saisir "la concordance étroite qui existe entre les structures matérielles de la cité et son ordre social".

Selon PREVELAKIS G., l'ancien système est celui de la croissance spontanée de la ville. La ville "nouvelle", manière introduite, selon ARISTOTE, par HIPPODAMOS de MILET, représente l'imposition d'un ordre géométrique préconçu sur le tissu urbain. Le juste milieu consiste à trouver un compromis entre les deux manières, mais c'est avec la reconstruction de Milet que les recommandations d'un urbanisme rationnel s'appliquent de l'échelle de l'édifice à l'échelle de la ville²⁶. Les zones spécialisées ne régissent pas le reste de la composition, mais s'inscrivent dans le cadre de l'ordonnancement de base; ils s'adaptent à la grille commune et occupent souvent un ou plusieurs îlots normaux. Ainsi, les rues principales n'y pénètrent pas mais les longent. Le périmètre de la ville ne forme pas une figure régulière, mais les îlots s'arrêtent de manière régulière à proximité des obstacles naturels.

BENEVOLO fait remarquer que cet ordre géométrique inspire les formes de son architecture. Ainsi apparaît le nouveau tracé de l'agora rectangulaire. Il permet de diviser et de subdiviser tout emplacement de façon simple et pratique et de contrôler la ville. Il autorise, dans une certaine mesure, la croissance d'une ville déjà fermée et permet de faire une répartition rapide et équitable des lotissements, ce qui incite les colons à l'adopter.

Pendant cette période hellénistique, deux motifs architectoniques vont apparaître:

- Le sens de la perspective
- L'ouverture d'une grande voie axiale

²⁶ Les rues se présentent sous la forme d'un réseau orthogonal de voies principales, de 5 à 10 m de largeur, divisant la ville en grandes parallèles et d'un très grand nombre de voies secondaires transversales. Il en résulte une grille d'îlots rectangulaires identiques qui pouvait varier ponctuellement pour s'adapter au terrain et à d'autres exigences particulières. La dimension minimum des îlots c'est à dire la distance entre deux rues secondaires, est celle qui convient à une ou deux maisons particulières (de 30 à 35m). La dimension maximum est celle qui correspond à une suite ininterrompue de maisons (50 à 300m). (LAVEDAN P., 1926-1952).



Figure 52: Plan de la ville de Millet aménagée par Hippodamos au V^{ème} S. av.J.C. Source : Benevolo 1993



b

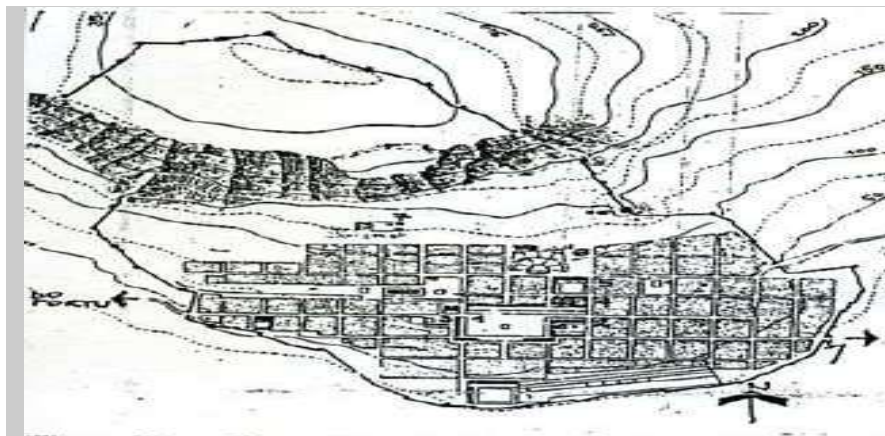


Figure 53 :Plan de Prienne .E.B.Azzag 1995



Figure 54 : Plan de Timgad. E.B.Azzag 1995

La cité grecque revêt les apparences extérieures d'un ordre formel cohérent. Les conditions d'hygiène et même la prospérité générale sont beaucoup plus grandes à Alexandrie, ainsi que dans la cité hellénistique qui l'avait précédée. Néanmoins, cette beauté formelle dissimulait mal l'absence totale de participation qui demeurera la plus grande caractéristique de la polis grecque. La cité participe d'une définition plus morale et politique que matérielle, et c'est le caractère de ses institutions politiques qui donnera le nom de ville. Les éléments essentiels du groupement²⁷ seront les édifices représentatifs de ces institutions: l'assemblée et l'agora, le conseil, le temple et les cultes civiques, le gymnase, le théâtre. ARISTOTE a défini la fonction essentielle de la cité grecque par le maintien de l'autonomie morale et politique de ses membres, celle-ci reposant sur l'autonomie matérielle et économique :

- l'analyse de ces fonctions permet d'aborder l'étude de la ville grecque, car elles imposent au groupement ses traits fondamentaux: choix du site, assiette de la ville et structure architecturale.

- l'analyse des faits, des données historiques, géographiques et archéologiques permet de dégager les principes qui présidèrent à la constitution et à la formation des villes.

b. La ville Romaine et les règles de composition fonctionnelle

Concernant la cité romaine, ce sont des exigences fonctionnelles qui, en s'adaptant aux conditions géographiques, ont déterminé la forme des groupements urbains. En effet, le développement historique effectué révèle que les grands principes de la formation de la ville romaine, qui ont influencé la structure des cités, découlent des fonctions économiques et que l'époque hellénistique a été particulièrement marquée par les fonctions intellectuelles qui ont conditionné le développement urbain. Nous devons à CHEVALLIER R. et ses condisciples, les sources de recherche sur l'urbanisme romain, puis les méthodes actuelles permettant leur étude. Il tente d'interpréter les structures des villes romaines, en se fondant sur l'histoire urbaine et en étudiant les sites, les rues, le tissu et le schéma urbain, afin de mieux comprendre le devenir de cet organisme vivant qu'est la ville, et d'orienter les évolutions contemporaines tout en sauvegardant le patrimoine archéologique et historique (CHEVALIER R. 1981).

A ce propos, le choix du site de Rome crée des conditions qui vont marquer pour toujours l'urbanisme. Il a sans doute été guidé par des préoccupations de salubrité, soulignées aussi par PLATON dans la "République" et dans les "Lois" et ARISTOTE dans la "Politique", qui avaient haussé l'urbanisme au niveau philosophique. L'insistance sur le concept d'utilité se traduit par la présence de quatre éléments fondamentaux : les aqueducs, le réseau d'égouts, les rues et les ponts (DURET L. et NERAUDAU J. P. 2001).

Quant à VITRUVÉ, définit trois principes de base d'une œuvre construite : la solidité, l'utilité et la beauté. Cette dernière réside dans l'adéquation du monument à sa fonction et à son

²⁷ Le groupement autonome des citoyens et l'exercice des fonctions politico- religieuses doivent constituer l'élément essentiel de toute définition de la ville grecque. Idème.

emplacement d'une part, et d'autre part, dans la symétrie de sa structure et les proportions de ses éléments. Des fonctions politiques on ne peut dissocier les fonctions religieuses, qui s'infiltraient partout: sur l'agora, au théâtre, au gymnase. Quant aux fonctions économiques, elles découlent des grands principes d'indépendance et d'autonomie qui justifient l'existence même de la ville et qui ont influencé la structure des cités.

BENEVOLO fait remarquer que la ville ne fut pas construite de manière discontinue et sans ordre, mais que l'on calcula la dimension des quartiers, on donna une certaine largeur aux rues, on limita la hauteur des édifices, on ouvrit des places, on ajouta des portiques pour protéger la place, des *insulae*, avec la particularité que les bâtiments ne devaient pas avoir de mur mitoyens. Ces dispositions²⁸, prises pour des motifs pratiques, embellissent la ville, mais chaque aménagement constitue un espace scénique clos et indépendant ayant un équilibre en soi: la ville est l'ensemble de ces scénarios distincts.

Pour ce qui concerne les villes nouvelles, pour le tracé du *centuriatio* on se réfère à deux axes principaux : le *décumanus maximus* et le *cardo maximus*, qui sont les plus larges et se croisent en un point considéré comme le centre idéal de la colonie. Le cas le plus favorable est celui où les deux axes de l'organisation territoriale coïncident avec les deux axes de la ville, et où les voies rurales qui partent des portes de la ville sont le prolongement des voies urbaines. La grille urbaine²⁹ est plus souple et plus variable que celle du territoire. La différence d'échelle³⁰ rend la grille urbaine conceptuellement distincte de la grille territoriale.

▪ Les villes médiévales

a) Les villes médiévales musulmanes

Les héritages urbains antérieurs à l'islam, confirment le Moyen Orient comme le lieu privilégié de l'origine et du développement des premières villes, dès le 4^{ème} millénaire avant J-C, en Mésopotamie. Celles-ci se signalent par des formes d'organisation de l'espace et l'individualisation d'un centre qui localise édifices religieux et civils. Certaines villes s'érigent comme capitale d'organismes territoriaux comme Babylone, Mari, Ebla, et d'autres en cités marchandes, sur le littoral phénicien (Biblos, Ugarit). (MORICONI-EBRARD F. 2000). Plus tardivement, apparaissent les villes temples de la Vallée du Nil (Memphis, Karnak).

La période hellénistique ouverte par les conquêtes d'Alexandre le Grand et culminant avec l'empire romain, voit la mise en place de véritables systèmes urbains à base administrative et

²⁸ Le réseau viaire est le service le plus défectueux ; il se développe sur 85 kilomètres et se compose de rues tortueuses, presque toujours étroites: les *itineria*, accessibles aux seuls piétons, les *actus*, où ne peut passer qu'une charrette à la fois; les *viae*, où deux charrettes peuvent se croiser ou se dépasser; il n'y a que deux *viae* dans la partie centrale de la ville-la Via Sacra et la Via Nova, qui côtoient le forum, et une vingtaine dans la périphérie. Selon la loi des 12 tables, elles doivent avoir une largeur max de 4,80 mètres et dans certains cas, elles atteignent 6,50 mètres. La loi prescrit que les rues aient au moins 2,90 mètres de large, pour que les maisons puissent avoir des balcons aux étages supérieurs. (BENEVOLO L., 2000).

²⁹ Les îlots carrés ou rectangulaires, mais approchant toujours le carré, ont des dimensions variant de 70x70 mètres, à 150x150. Les villes romaines tracées selon un plan régulier tel que Timgad d'origine militaire ou civile, doivent être considérées comme une adaptation à l'échelle urbaine, de la méthode générale appliquée pour le *centuriatio*. (POETE M 1967), c'est à dire comme la continuation simplifiée et standardisée de la pratique hippodamienne diffusée dans le monde hellénistique

³⁰ Dans la culture classique, les différences quantitatives importantes deviennent toujours des différences qualitatives.

commerciale, dans lesquels se diffuse un système urbanistique nouveau. Il se caractérise par son carroyage géométrique, ses institutions municipales et une organisation spatiale dominée par un centre où se regroupent l'agora, le temple, le marché et les bains publics. Ce modèle est reproduit à Palmyre, Petra, Madain, Saleh.

La conquête arabe, qui débute en 634 et qui, en l'espace de quelques 120 ans, propage l'islam de l'Espagne à l'Inde, s'est accompagnée d'un effet d'urbanisation considérable. A partir du XII^{ème} siècle, l'articulation planimétrique du réseau routier urbain, se base en règle générale avec peu de variantes au Maghreb, au Proche Orient et aux régions iraniennes et indiennes, sur la présence de matrices géométriques irrégulières qui suivent des parcours des tracés et des articulations topographiques intentionnellement complexes et dépourvues d'un dessin général apparent à grande échelle (CUNEO 1993). Ce qui demeure certain, c'est que vers l'an 1000, le monde arabe constituait l'ensemble mondial le plus urbanisé. On y dénombrait déjà six à huit villes de plus de 100 000 habitants, même si le niveau global d'urbanisation ne devait guère excéder 10 à 12%. Les questions suivantes sont alors soulevées :

- Les effets de l'urbanisation de la conquête arabe ont-ils consisté en créations urbaines ou plutôt en une appropriation des agglomérations existantes?
- Dans l'un et l'autre de ces cas, comment la nouvelle idéologie dominante a-t-elle pu façonner la société de telle manière qu'un type urbain original ait pu en résulter?

La diffusion de l'islam est une phase privilégiée d'urbanisation, jalonnée par un nombre impressionnant de créations urbaines qui, pour beaucoup, connaîtront un brillant avenir. Il y a eu d'abord plus juxtaposition qu'appropriation de la part des conquérants, selon BENEVOLO, qui explique que la société arabe ne s'est transformée que progressivement en une société urbaine complexe. Cependant elle assimilait les codes de conduite et les prescriptions légales issues des différentes écoles de droit islamique, bases d'une forme originale d'une vie urbaine. Mais à la fin du XI^{ème} s, le processus d'intégration des agglomérations préislamiques est achevé. La majorité des citadins sont des musulmans et l'espace légué par le modèle hellénistique est largement oblitéré par de nouvelles formes d'utilisation de l'espace.

Certains auteurs font observer le caractère hautement spécifique de la ville arabe et islamique. Ils en font une catégorie urbaine à part entière, et dans ce courant intellectuel, DJAIT H., cité par BENEVOLO, voit dans El Kufa³¹ l'une des toutes premières villes créées par les tribus arabes. Le prototype voulu réfléchi de ce que seront les cités arabes à leur âge d'or, les X^{ème} et XI^{ème} s. BAIROCHE P. possède un point de vue plus technique puisqu'il resitue la ville arabe dans la grande famille des villes de l'âge pré-industriel et l'analyse comme l'amalgame de cultures, de religions et d'éléments bien antérieurs à l'islam.

Nous avons vu à travers cet essai historique sur les villes médiévales musulmanes, que leur tissu présentait deux formes principales, organiques ou régulières, selon qu'il résultait des caractéristiques du site ou d'une ancienne trame romaine, tracé planifié, et que pour des raisons économiques, le bâti courant était de dimension réduite et les rues étroites.

³¹ L'organisation spatiale d'El Kufa primitive, se compose d'une aire centrale, ou *sahn* qui ne contient que des édifices publics, et des zones résidentielles périphériques, partagées entre les tribus, ou *khitat*, et délimitées par des voies rectilignes conduisant au centre

Les bâtiments sacrés constituaient des points de repère dans la ville tant au niveau spatial, que symbolique que social. Les espaces publics étaient le théâtre d'une intense sociabilité et les places étaient fermées et de forme régulière. La rationalité et la simplicité intentionnée vont constituer son programme fondamental, ainsi qu'une tendance à la ségrégation spatiale liée à la ségrégation ethnique. Incontestablement, aux X^{ème} et le XII^{ème} siècle s'épanouit une civilisation urbaine arabe, favorable aux activités économiques, scientifiques et artistiques et structurée par un réseau de villes relativement dense. Les éléments de similitude existant entre toutes ces villes sont assez fortes pour être soulignés par les géographes de ce temps, tels IBN HAWQAL et MUGADDARI.

Les caractères relevant de l'époque médiévale expriment à la fois des préoccupations défensives, (murailles), des adaptations au milieu local et des technologies encore rudimentaires³² tels que:

- Le groupement au centre de l'agglomération des édifices représentatifs de la foi (mosquée) et du pouvoir (citadelle, palais), qui remonte à l'époque babylonienne et se retrouve dans toute l'Europe médiévale (CHALINE C.1995).
- La concentration du commerce et de l'artisanat (souk, bazar) le long de quelques voies
- La spécialisation fonctionnelle de l'espace existe déjà dans les villes byzantines.

L'espace public ne prend quelque ampleur que dans le centre-ville. À l'inverse, l'espace privé prend une extrême importance.

- Une forte tendance à la ségrégation spatiale en quartiers homogènes, disposant d'équipements de proximité (mosquée, hammam, commerces) constituées sur une base religieuse (musulmans, chrétiens, juifs) ou ethnique (arméniens, kurdes).
- La structure des réseaux viaires relève quant à elle des prescriptions légales, issues des enseignements de l'école malékite, en matière de droit de construire.
- L'efficacité du droit privé n'a pu s'exercer qu'au niveau de la parcelle ou de l'îlot afin de régler les conflits, mais renforce néanmoins le sentiment d'un état de droit.

LAVEDAN note que le paysage urbain se caractérise par l'expression du génie des lieux, de son exploitation historique et de sa valorisation architecturale, parfois même monumentale. Il fait observer que la cité islamique, qualifiée de chaotique, de trame labyrinthique etc, trouve sa réponse dans l'adéquation quasi-parfaite entre structure morphologique et modes d'interactions sociales. Cela atteste qu'une rationalité est opérante dans le cas d'une structure organique, que le choix concerté ne s'exerce pas exclusivement dans le sens de la régularité formelle et que les structures asymétriques ne sont pas nécessairement le résultat d'un désordre intellectuel et de l'incapacité technique.

³² La localisation préférentielle de ces activités près du lieu de culte d'établissements d'enseignement, (zawiya, medersa), d'hôpitaux (maristan) et de cimetières, se retrouve dans tout le monde médiéval ne s'est réalisée que vers le XI^{ème} et XII^{ème} s. Cela tient à l'influence du fait religieux sur les mécanismes économiques. Le rôle de l'eau, précieuse, et pourtant omniprésent (fontaines, bassins, hammam) se trouve considérablement renforcé par les exigences rituelles de l'islam. L'importance du temps consacré à la vie privée et une codification de la pratique des espaces urbains, conduisent à une parfaite opposition entre espace public et espace privé

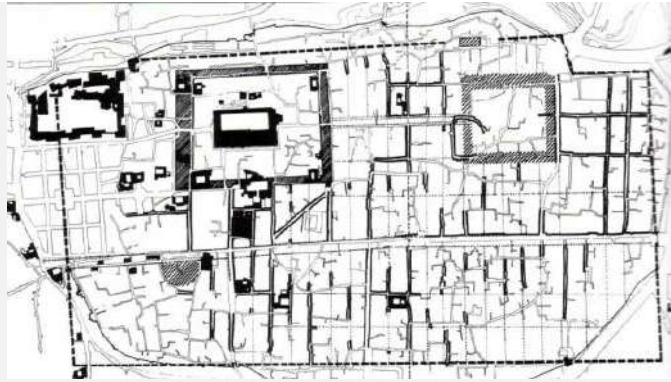


Figure 55: Le centre ville de Damas, tissu de la ville Arabe sur le tracé hippodamien. Source : *Histoire de la ville* .L. BENEVOLO 1994



Figure 56: La ville de Ghardaia, Algérie. Fondée en 1035, la ville arabe ne connaissait que l'animal de bât par excellence, le chameau. C'est l'espace nécessaire au passage du chameau et de sa charge qui détermine le gabarit des voies, soit 1,6 m de large et 3,2 m de hauteur, s'il y a un chamelier. L'étroitesse des rues, leur tracé coudé favorise par ailleurs la constitution d'un micro climat, appréciables en des régions aux conditions extrêmes. Source : *Histoire de la ville* .L. BENEVOLO 1994

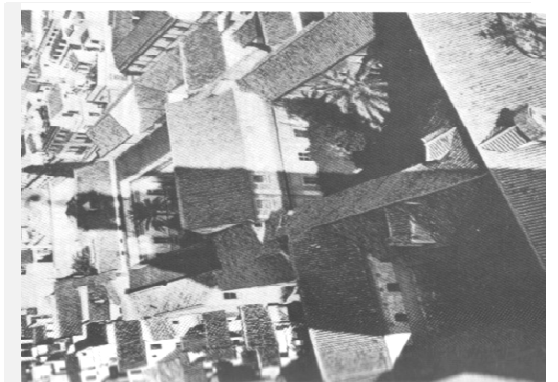


Figure 57: Maisons de Séville



Figure 58: Plan de Tolède : Les perspectives visuelles qui ne forment jamais un quadrillage régulier délimitent les îlots compacts, de la fin du XVI^{ème} s. sur le plan de la ville actuelle de Palerme. On voit le tracé sinueux de la ville arabe. La ville coupée par les deux rues rectilignes de l'époque espagnole et entourée par les quartiers modernes en échiquier. Il en est de même pour la ville de Tolède. Source : *Histoire de la ville* BENEVOLO L. 1994



Figure 59: Plan du noyau central de Cordoue : Les réseaux de voiries étroites, sinueuses ont été la règle au moyen âge, mais elles peuvent aussi être interprétées dans le monde arabe d'un triple point de vue technologique, climatique et social. Sur le plan technologique, un fait de civilisation a sans doute fort contribué au maintien de ce caractère labyrinthique, c'est la disparition du transport par chariot. Source : *Histoire de la ville* .BENEVOLO L. 19



Figure 60: Vue aérienne de la Casbah d'ALGER : EPAU 2001

Une constante émerge donc de la structure morphologique de la cité arabo-musulmane: l'organisation centrée sur un développement de l'intérieur vers l'extérieur, hiérarchisée, et qui correspond au type de hiérarchie de la structure sociale. L'autre particularité de la cité musulmane relève des voies de communication. Le concept de rue avec ses multiples fonctions de voies de passage, lieu d'échanges sociaux, lieu privilégié d'expression architecturale, est pratiquement inexistant dans la ville musulmane classique. La rue n'existe pas dans le lexique morphologique de la cité musulmane. L'unité résidentielle a toujours constitué l'élément urbain prépondérant, ce qui a contraint les voies de communication à se conformer à sa configuration physique.

Il faut souligner l'approche basée sur des données géométriques, illustrée par les matrices rectangulaires ou analogues, d'Ur, Khafaga, Esnouna, Babylone, avec des apports hellénistiques à travers Séleucide à Samara. D'autre part, la tradition turco-iranienne, développa le concept du jardin disposé géométriquement avec des jets d'eau et des fontaines conçues comme un élément important de la composition urbaine et du plan des nouveaux quartiers.

a) Les villes médiévales d'Europe

L'émergence de la ville médiévale comme entité, s'effectue sous la direction des vieux cadres sociaux, antérieurs à la civilisation urbaine. Elle résulte de la double poussée de la féodalité et du commerce. En évoquant la ville médiévale en Europe, BENEVOLO traduit la mise en place de ses futurs éléments comme une composante du processus de féodalisation et d'autonomisation d'une ville à l'intérieur d'un territoire. Il retracera également l'histoire de la ville européenne, selon des périodes significatives: la formation des villes médiévales; l'époque des finitions (1300-1500), la découverte du monde, la difficile adaptation des villes européennes aux règles de la perspective (1600-1750), l'impact de l'industrialisation, les transformations des villes européennes de 1890 à aujourd'hui. (CONTROS J.1987)



Figure 61: Ville d'Orvieto
Source : E.B.AZZAG 2009



Figure 62: Ville d'Orvieto, place centrale
Source : E.B.AZZAG 2009

L'émergence des villes médiévales obéit à des logiques domaniales, non urbaines, et pour développer leurs domaines agricoles, les responsables des grandes abbayes du centre de la France, apparues au V^{ème} et VII^{ème} s, attirent des aubergistes et des marchands pour

provoquer l'émergence de petites villes. Ces lieux ne proviennent donc pas de l'existence d'un projet urbain contemporain. Ainsi, la base de l'essor urbain est, et restera, le surplus économique de l'agriculture. La période médiévale correspond en Europe à un immense essor urbain au cours duquel se constituèrent la plupart des agglomérations modernes.

L'absence d'organisation et de pouvoir municipal distingue la ville arabe traditionnelle et son homologue européen médiéval, mais elle est largement compensée par l'autorité des docteurs de la loi (les ulémas). La caractéristique majeure de la ville arabe, réside dans le système foncier, où les biens waqf³³ ou habous tiennent toujours une place importante, non sans ressemblance avec le régime médiéval de mainmorte en Occident.

▪ Les villes de la renaissance et la période baroque

Une révolution s'opère cependant à la Renaissance avec l'apparition du traité d'Architecture dont l'ouvrage d'Alberti (1452) reste le paradigme, ouvrant la voie à une longue lignée de traités successifs. Outre l'architecture des édifices, c'est aussi l'architecture de la ville, l'art urbain, qui est concerné. L'art de la composition urbaine en rapport avec l'art des jardins prend son essor à cette époque pour remodeler formellement et physiquement la ville européenne. L'accent est surtout mis sur les tracés ordonnateurs et autres procédés de composition comme l'alignement, la perspective, la symétrie.

La cite idéale de la Renaissance est le produit d'une spéculation platonicienne sur la perfection géométrique de sa forme. A côté du plan orthogonal utilisé depuis la plus haute antiquité (plan hippodamique grec, quadrillage romain) jusqu'au Moyen Age les (bastides), la Renaissance va inventer le plan radioconcentrique. La régularité reste le principe et la finalité essentiels de la composition urbaine de l'âge classique et la géométrie son instrument principal. On peut parler d'une "pratique de régularisation" car elle a pour finalité, dès son origine, la mise en ordre de la ville médiévale.

Dans son traité d'urbanisme, ALBERTI (1452) traduit les aspirations de son époque « vers une esthétique urbaine », faite d'un retour aux formules de l'antiquité. Quant à THOMAS MORE, il propose dans "L'utopie", un modèle d'organisation de l'espace susceptible d'être réalisé, et qui possède la capacité de transformer le monde naturel en instaurant des espaces non avendus. La fabrication de la ville est dominée dans sa forme par les principes de composition urbaine classique.

La période des villes princières de la Renaissance se caractérise par de nouveaux savoirs qui fondent la conception des places ouvertes axées et symétriques et des édifices, la perspective et la composition des espaces. A la dimension conventionnelle des espaces, est ajoutée celle de l'esthétique. Néanmoins, des ségrégations entre classes sociales plus rigoureuses sont

³³ "Le wakf résulte d'une donation inaliénable d'un terrain ou d'un bien immobilier dont la gestion est confiée à une institution pieuse et le bénéfice va soit à des œuvres charitables, soit à des particuliers." Ce dispositif se caractérise par un effet d'inertie, par son nombre ainsi que par son extension et son inaliénabilité. Il a largement contribué à un gel du foncier urbain, favorisant ainsi, une permanence des structures, des paysages, et partant, l'immobilisme global des agglomérations.

opérées. (LAVEDAN P. ; HUGUENEY J. ; HENRAT P. 1982). La nouvelle culture respecte l'environnement traditionnel et le corrige, mais qualitativement seulement, en y introduisant ses propres productions, assujetties à une règle intellectuelle supérieure: la régularité géométrique requise par la nouvelle culture visuelle (HAROUEL J-L 1993).

A la Renaissance, les créations sont moins nombreuses. Les deux grands théoriciens de la Renaissance ALBERTI et THOMAS MORE, nourris de VITRUVÉ et de culture antique, reprennent les premiers dans "*De re aedificatoria*", le problème platonicien. L'idée de ville qui prévaut est celle d'un espace dense, continu, compact, fermé, organisé autour de la rue et de l'îlot, ordonné et régularisée, où règnent symétrie et perspective pour la mise en valeur des monuments. C'est une perception morphologique de la ville, où les notions de tracé de parcellaire et de tissu urbain sont privilégiées.

Ainsi, le premier âge de l'urbanisme se distingue par les conditions de sédimentation urbaine qui ont été implicitement posées avec le nouveau tissu. Elles ont permis le processus de transformation de la ville dans la continuité et de sa structure à une échelle différente, en garantissant la permanence de son identité morphologique, mais sans discours théorique sur la ville, ni texte théorique à visée normative sur l'organisation de la ville. Dans les écoles on étudie encore les différentes méthodes et les constructions géométriques qui permettent de reproduire un objet à trois dimensions sur une surface à deux dimensions; les projections orthogonales, l'axonométrie, les perspectives et les projections cotées GAUDIN J-P. (1991) souligne que la nouvelle méthode d'élaboration du projet, définie au début du XV^{ème} s, s'applique théoriquement à toutes les catégories d'objets, des productions les plus petites à la ville et au territoire.



Figure 63: Rome : Places de la renaissance. Source E.B-AZZAG, Photothèque 2009

Cette époque se caractérise par le fait que: "aux artistes on ne demande pas l'invention de nouvelles structures, urbanistiques, ou architecturales, mais la finition et le perfectionnement de ce qui existe déjà" (SITTE C. 1980). Des travaux de grande envergure caractérisent en revanche l'époque baroque. Des points de repère sont créés, la ponctuation de l'espace, sa structuration et sa lisibilité sont établis. Les places sont régulières et un monument emblématique en occupe généralement le centre.



Figure 64: Cracovie : époque renaissance.
Source: E.B-AZZAG, Photothèque 2009



Figure 65: Rome époque renaissance.
Source: E.B-AZZAG Photothèque 2009



Figure 66: Rome : Renaissance
Source : E.B-AZZAG, Photothèque 2009



- **Les villes post-libérales et leurs conditions d'émergence**

- a) Les villes post-libérales dans l'environnement européen**

Dans la seconde moitié du XVIII^{ème} s, la révolution industrielle change le cours des événements en Angleterre, puis dans tout le reste du monde. Ses conséquences sur le milieu bâti et ses influences sur l'organisation de la ville et du territoire se traduisent par la croissance de la population, l'augmentation des biens et des services produits par l'agriculture, l'industrie et les activités tertiaires, la redistribution de la population sur le territoire, le développement des moyens de communication et des mutations plus profondes et plus rapides.

La dévalorisation des formes traditionnelles de contrôle public du cadre bâti (les plans d'urbanisme unitaire, les règlements...), sont considérés comme des survivances de l'ancien régime, durant la première moitié du XIX^{ème} siècle (RAGON M. 1992). Apparaissent alors les premières tentatives d'amélioration, par la mise en œuvre des réformes sectorielles (HAROUEL L. 1985). Ce contexte a créé les conditions d'émergence de l'urbanisme culturaliste qui prend naissance tôt en Allemagne et en Autriche en 1880-1890. C'est une pensée anti-industrialiste, nourrie de nostalgie pour la ville passée, le retour aux petites villes, aux rues sinueuses et sinueuses du site. Parmi ses fondateurs on retiendra CAMILLO SITTE, (1843-1903), urbaniste autrichien qui publie en 1889, « Der Städtebau ». Il a dénoncé la médiocrité de la ville moderne et s'efforce de tirer d'une étude approfondie des villes anciennes, de nouveaux principes et définissent un ordre spatial modèle.

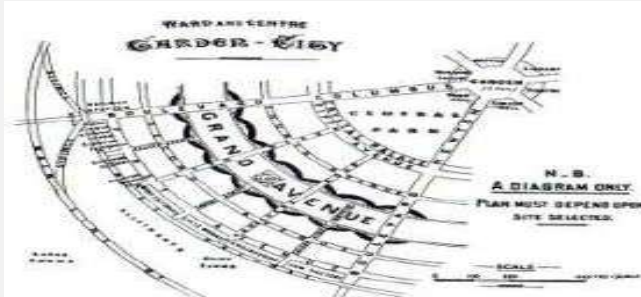


Figure 67: Schéma théorique de la cité jardin Howard 1899. En Angleterre, avec son projet de cité-jardin exposé en 1898, dans son livre (To Tomorrow), allie les avantages de la ville et de la campagne.. Source : BENEVOLO L. 2000

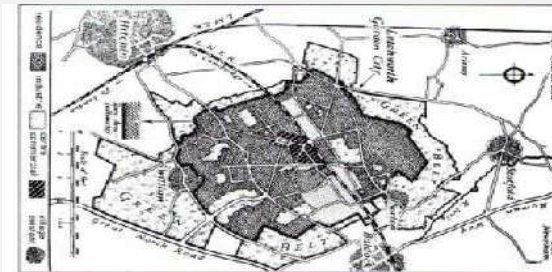


Figure 68: Plan de la première cité jardin, Letchworth. 1902. R. Unwin 1863-1940. Source : BENEVOLO L.2000

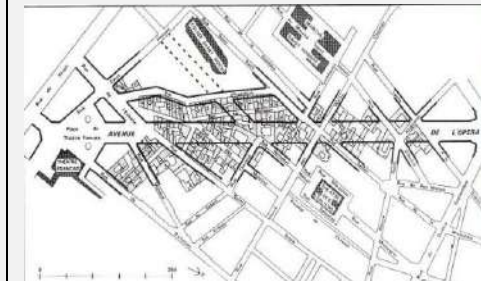


Figure 69 : Remodelage de Paris. Source Histoire de la ville .L.BENEVOLO 2000

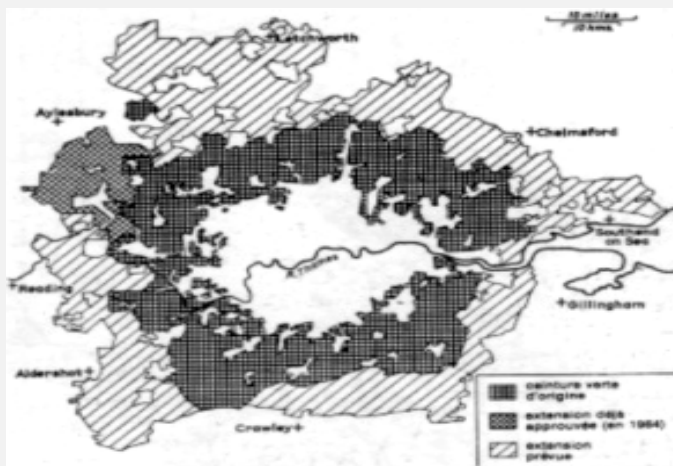


Figure70: La distribution de la ceinture verte Source : BENEVOLO L. 2000



Figure71: Plan d'Idelfonso Cerda pour l'agrandissement de Barcelone 1859.Source : BENEVOLO L.2000

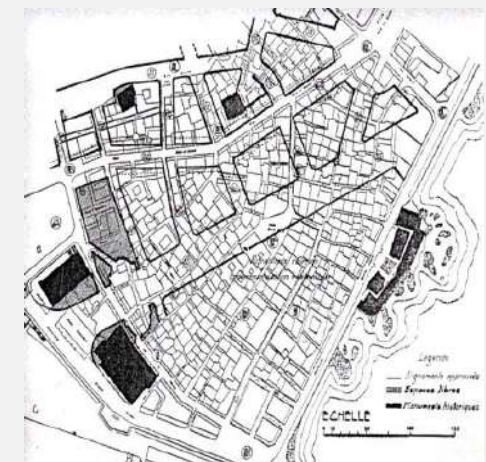


Figure 72 : La marine, Projet SOCARD 1935-1950.Source : DELUZE JJ. 1979

Le modèle anglais présente une ville poste- libérale qui se superpose à la ville ancienne et tend à la détruire. Elle transforme les anciennes rues en corridor, elle clarifie le statut privé-public et autorise la démolition ou la reconstruction, à condition de respecter l'alignement. Mais cette démolition n'est jamais totale, on respecte les monuments principaux, les rues et les places les plus caractéristiques, dont dépend en grande partie la qualité formelle de la nouvelle ville.

En France, une série de circonstances favorables, les pouvoirs très étendus de l'empereur Napoléon III, la compétence du préfet HAUSSMAN, le haut niveau des techniciens, l'existence de deux lois d'avant garde: la loi de 1840 sur l'expropriation et la loi sanitaire de 1850, permettent la réalisation d'un programme urbanistique cohérent en un temps très court. Aussi, le nouveau Paris démontre-t-il le succès de la gestion post-libérale et devient le modèle reconnu par toutes les villes du monde, à partir du milieu du XIX^{ème} siècle. LAVEDAN P. en énonce les prémisses et illustre la ville poste- libérale par Paris et le remodelage dont elle a fait l'objet, en insistant particulièrement sur les nouveaux services primaires: les aqueducs, les égouts, l'installation de l'éclairage au gaz, le réseau de transports publics, avec les omnibus à chevaux les nouveaux services secondaires: écoles, hôpitaux, les collèges, casernes, prisons, parcs publics, la nouvelle structure administrative de la ville, les nouvelles percées.

Hausmann cherche à donner un caractère solennel au nouvel environnement urbain, en utilisant les instruments urbanistiques traditionnels tels que la recherche de la régularité , le choix d'un édifice monumental ancien ou nouveau comme toile de fond de chaque nouvelle artère, l' obligation de conserver un traitement architectural uniforme des façades, dans les places et les rues les plus importantes (LACAZE J. P. 1990) .Les espaces privés et publics, qui jusqu'alors s'interpénétraient, s'opposent désormais dans la ville bourgeoise.

La pratique de régularisation urbaine, inspirée de la Renaissance, a caractérisé la politique d'embellissement de l'ancien régime. Elle persiste jusqu'au XIX^{ème} s et même au début du XX^{ème}. Elle connaît sa réalisation majeure à Paris avec HAUSSMAN (1853-1869), mais le préfet ne la limite pas à un simple objectif esthétique, les problèmes de circulation d'hygiène de démographie posés par la révolution industrielle exigeaient des solutions d'envergure qui ont incité HAUSSMAN à remodeler complètement la capitale à travers plusieurs systèmes : système de voies hiérarchisé unifiant la ville, un système d'espaces verts repartit dans tout l'espace urbain, un système d'alimentation en eau et d'évacuation qui constitue un réseau d'infrastructure inédit pour l'époque. Sa démarche ne s'est cependant appuyée sur aucun texte théorique préalable. Ce modèle reste le résultat direct d'une pratique d'intervention urbaine autoritaire combinant action publique et intérêts privés.

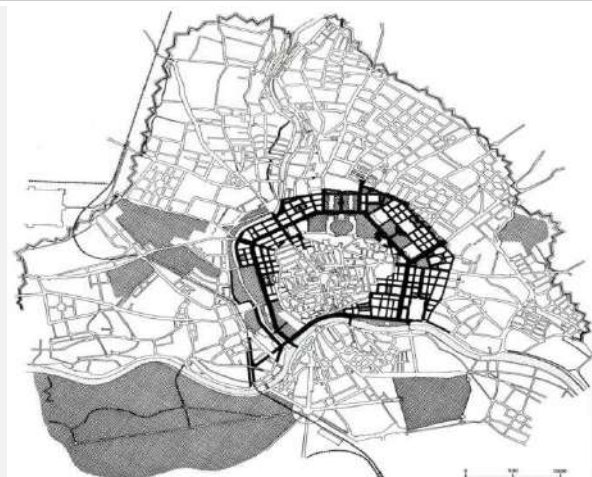


Figure 73 : L'aménagement du Ring à Vienne.

Source : Histoire de la ville .BENEVOLO L. 2000



Figure 74 : Vue aérienne du centre de Vienne.

Source : Histoire de la ville .BENEVOLO L.

L'âge nouveau commence avec l'apparition de l'urbanisme au sens moderne du terme. Son invention comme discipline qui se veut autonome et scientifique. Elle se donne pour objectif de répondre scientifiquement aux exigences et aux nécessités nouvelles de la société industrielle et aux bouleversements qu'elle a entraînés. *La théorie générale de l'urbanisation* en présente toutes les caractéristiques du nouveau discours urbanistique. (CERDA I. 1977). L'apparition du discours sur l'urbain correspond à une véritable rupture épistémologique qui entraîne une nouvelle approche de la ville, de sa définition de sa production et de sa gestion. (RAGON M. 2000).

Durant cette période la ville se construit de manière empirique sur elle-même et à partir d'elle-même. Même les créations urbaines ne s'effectuent qu'à partir de connaissances empiriques, en reproduisant des savoir-faire éprouvés. Il y a des manuels qui transmettent des techniques et des savoir-faire VITRUVIENS, mais rien de comparable au discours urbanistique qui apparaîtra vers la fin du XIX^{ème} siècle en occident dans son originalité et sa particularité: « une modélisation spatiale critique à prétention scientifique ». (BAIROCH P. 1992)

Aussi, au XVII^{ème} siècle, les techniciens doivent étudier scientifiquement certains problèmes particuliers et bien circonscrits, et non les problèmes d'ensemble. Les artistes doivent embellir l'aspect extérieur de la ville, sans en discuter la structure. Cette séparation entre les aspects "techniques" et "artistiques" du travail, provoque le déclin de l'homogénéité et donc de la qualité formelle. Cependant, la faisabilité technique, l'intérêt économique et la forme extérieure, ont fait l'objet de contrôles séparés. La forme de la ville est celle qui maximise la

rente foncière urbaine, c'est à dire la forme la plus riche de différences (un centre très dense et une périphérie très clairsemée, divisée en secteurs de caractères très différents) (PELLETIER J. et DELAFANTE C.2000).

b) Les villes post libérales du monde arabe

L'espace dans lequel s'inscrit aujourd'hui le monde arabe a connu la genèse de la vie urbaine mondiale où apparaîtront des systèmes urbains de plus en plus articulés à une amplification du fait urbain. La question est alors de savoir si la ville contemporaine arabe est en rupture avec les héritages antérieurs, ou elle est prédéterminée par les nouvelles valeurs qui inspirent une nouvelle société. De Marrakech à Alep, la communauté de vie qui prévaut transcende les particularismes nés des diversités des environnements et l'épaisseur d'un temps s'interpose entre une unicité culturelle et des diversités locales évidentes (CHALINE C. 1995).



Figure 75: Alger, La rampe Chassériau. Source Google images



Figure 76: Alger, l'Amirauté Source Google images



Figure 77: Plan de Fez. La ville européenne se distingue clairement de celle-ci.
Source :IAURIF N°7 1984



Figure 78: Alger, vue sur la Grande Poste. Source Google images

Dans le courant du XIX^{ème} s, et le plus souvent en faveur du relâchement de la tutelle de Constantinople, ont lieu plusieurs tentatives de modernisation. Celles-ci trouvent leur inspiration et leurs modèles en Europe et les initiateurs en sont des responsables politiques locaux. Si leurs projets tendent effectivement à de profondes reformes de structures, ils s'attacheront, en priorité, aux signes extérieurs les plus prestigieux de la modernisation: transformer la capitale à l'image de ce qui se faisait à Londres, Paris, ou Rome. Des exemples représentatifs sont Le Caire et l'Algérie. (CHALINE C. 1995).

Au Caire, dans une première phase, le Pacha Mohammed Ali procède, vers 1840, par le numérotage des maisons, le nettoyage des rues, l'introduction du véhicule à roues qui impose le renforcement des chaussées principales. La seconde phase résultant du grand projet du Khedive Ismael, est marquée par un objectif prioritaire d'embellissement urbain : construction de quartiers d'inspiration haussmannienne, structurés par de larges avenues rectilignes, bordées d'immeubles de rapport et ponctuées d'édifices symboliques. Un processus de ségrégation sociale s'installe, avec le glissement vers l'ouest des activités modernes de centralité et avec la formation des quartiers destinés à la résidence de catégories aisées, tant égyptiennes qu'étrangères.

A l'instar de la quasi totalité du monde arabe, l'Algérie constitue un cas à part du fait d'une colonisation précoce, suivie d'une forte immigration européenne. Il s'en suivra l'apparition d'un grand nombre de centres urbains, petits ou moyens, édifiés au fur et à mesure de la conquête, au prix de l'intervention de puissance coloniale, qui a occasionné de profondes ruptures urbaines et fait de la ville le lieu où les sociétés traditionnelles sont confrontées au déploiement technologique, juridique et culturel de la modernité.

Les villes créées, qui méritent de figurer dans toute anthologie des villes nouvelles, sont tout d'abord destinées au contrôle militaire des espaces conquis, puis à son quadrillage administratif. Cela explique qu'elles aient été systématiquement l'œuvre des services du Génie travaillant sur un modèle urbain commun à peine adapté aux particularités physiques locales. Dès lors, des systèmes urbains nouveaux se mettent en place, fragmentés selon les découpages coloniaux et incorporant dans de nouvelles organisations de l'espace, les éléments neufs et anciens.

En Algérie, les interventions motivées par des préoccupations d'ordre hygiénique et d'embellissement ont été de règle: percées dans les tissus anciens, secteurs de villes réaménagés sur trame régulière, place d'armes servant d'éléments de liaison vers les quartiers nouveaux de style européen. Les déséquilibres spatiaux qui en résultent, associés à de multiples symptômes de désorganisation fonctionnelle, sont devenus au cours des trois dernières décennies des préoccupations prioritaires pour maîtriser ces explosions urbaines et apporter des remèdes, l'aménagement urbain faisant rarement partie de stratégies urbaines nationales. A la fin des années 60, c'est l'avènement dans le monde arabe des schémas directeurs et des plans d'urbanisme, destinés à en guider le développement et à en maintenir les équilibres internes, tout en maintenant la priorité au développement industriel, qui transforme les villes.

Alger, du fait d'une croissance démographique ininterrompue, depuis trois décennies, atteste du décalage permanent des plans d'aménagement par rapport à la réalité (LACAZE J.P. 1995). L'ampleur de croissance d'Alger se lit dans la forme de la ville. L'étendue des quartiers récents est nettement supérieure à celle des parties historiques. Cette structuration de la ville par fragments rend difficile, outre la perception et l'identification des limites de la cité, l'appréciation d'une forme d'ensemble.

A travers l'ensemble du monde arabe, les Schémas Directeurs des années 70-80 révèlent leurs défaillances: réalisation d'infrastructures lourdes, déséquilibre de la macro- forme urbaine. A cet effet, la planification urbaine des années 80, tend vers des finalités plus socio-économiques et une réorientation des politiques urbaines nationales vers des objectifs très sectoriels, qui à leurs tour vont reléguer au second plan toute action dans des domaines comme l'environnement, la pollution et la prévention des risques affectant les milieux urbains, et occulter un l'héritage urbain particulièrement riche dans cette aire géographique.

2.1.3 Avènement du mouvement moderne et remise en cause des outils de composition urbaine hérités

Dans ce nouvel environnement urbain de la fin du XIX^{ème} siècle, dit « moderne », le mécanisme urbain est perpétuellement congestionné car les équipements publics : rues, installations techniques, restent insuffisants, tandis que l'exploitation des terrains privés atteint et dépasse les normes d'utilisation maximum fixées par la réglementation. (RAGON M 1982 ; CASTEX J, PANERAI P. 1981) .La ville devient un grand appareil discriminant qui confirme la domination des classes les plus fortes.

La recherche d'un nouveau modèle de ville s'impose comme une alternative au modèle traditionnel de "la ville moderne". Les artistes et les techniciens sont appelés à proposer une nouvelle méthode de travail et à collaborer à la gestion de la ville post-libérale, affranchie des précédentes divisions institutionnelles. (HUET B.1981 ; CHOAY F. 1994). A cet effet, les artistes qui, dans les années 20, ont participé au mouvement néo-plastique, tels que VAN DOESBURG et MONDRIAN, ont énoncé explicitement les caractères de ce projet, qui doit dépasser la division traditionnelle entre art et technique.

La critique des adeptes de la ville moderne, faite à l'égard de la ville post- libérale, qui a tendance à privilégier les fonctions productives et notamment les fonctions tertiaires (le commerce, la circulation), se traduit par le rôle accru conféré à la fonction résidentielle, aux services et aux activités de loisir, les zones vertes pour le jeu et le sport au pied des maisons, les parcs de quartiers, les parcs urbains, les grandes zones vertes protégées; parcs régionaux et nationaux. (RAGON M.1991 ; OSTROWSKI W.1968)

Cette nouvelle structure entend dépasser le vieux dualisme ville/campagne et son corollaire plus récent; l'appropriation privée du territoire de la ville à des fins spéculatives.

Elle tend aussi à remettre en cause tout l'héritage des formes traditionnelles et à fonder ses principes sur la rationalité et les approches quantitatives.

2.1 La logique rationaliste du mouvement progressiste

Sa première expression est la cité industrielle (1917) de l'architecte TONY GARNIER (1869-1948). Son influence fut considérable sur la première génération des architectes rationalistes. A partir de 1928, le modèle progressiste trouve son organe de diffusion dans un mouvement international, le groupe des CIAM, qui en 1933 propose une formulation doctrinale dans la Charte d'Athènes. Son représentant le plus illustre est Le Corbusier (1887- 1965). L'idée qui sous-tend l'urbanisme progressiste est celle de modernité.

Elle repose sur une construction abstraite de l'individu, interchangeable dans le temps et dans l'espace. La Charte d'Athènes préconise des constructions en hauteur, éloignées les unes des autres, isolées dans la verdure et la lumière. La rue est abolie, les fonctions (habitations, travail, loisirs) sont distinctes. C'est la mort de l'espace public. (CANDON N.1996)

Dès 1920 la scène européenne a été dominée par le modèle progressiste. Il n'a reçu d'application significative qu'après la Seconde Guerre mondiale et la reconstruction. "Cette notion normative du phénomène urbain se fonde sur une analyse critique de la ville existante et élabore *a contrario* un modèle de ville constructible et reproductible *ex nihilo*. (BENEVOLO L.1993) La ville est alors un objet urbain dont les composants standardisés sont répartis dans l'espace selon un ordre fonctionnel et géométrique.

Aussi, les maîtres de l'architecture moderne (d'avant-garde) : WALTER GROPIUS (1883-1969), MIES VAN DER ROHE (1886-1969), LE CORBUSIER (1887-1965), ont ils tenté les premiers, d'introduire cette méthode dans la pratique architecturale et urbanistique. Ils mettent en mouvement une nouvelle recherche collective et unitaire, qui se poursuivra durant les 50 années suivantes et qui consiste à analyser les fonctions qui se déroulent dans la ville et qui se superposent dans la vie urbaine (CHOAY F.1969). CHARLES EDOUARD JEANNERET-GRIS dit LE CORBUSIER en distingue quatre: habiter-travailler-cultiver le corps et l'esprit-circuler.



Figure 79: Nouvelle Mairie (J et M DEROCHE) en articulation entre ville ancienne et grands ensembles

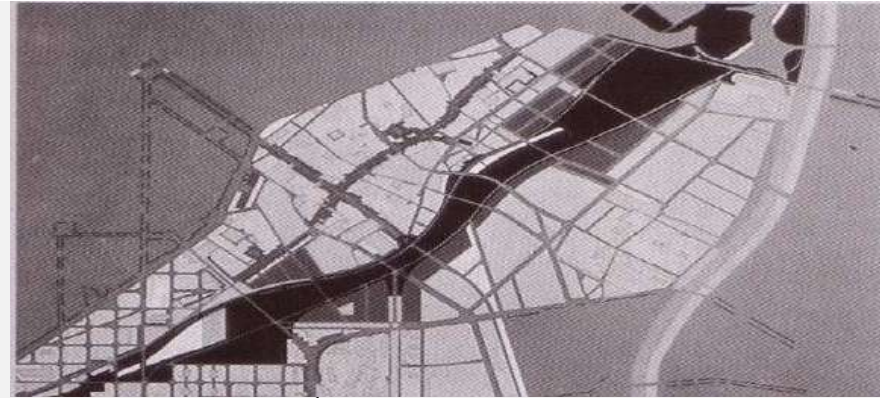


Figure 80: L'aire de SAGRERA¹. Grand projet urbain de développement .Lieu d'implantation de la future gare de Barcelone et d'une nouvelle centralité qui intègre les grands ensembles des années 60. Source : PU N°14 1997



Figure 81: Carrefour de la Trinidad. Projet urbain qui tente de solutionner un problème de trafic tout en générant un espace public de qualité. C'est une intervention sur l'infrastructure qui se révèle comme un facteur d'intégration de la périphérie.
Source : PU N°14 1997



Figure 82: La Via Juli dans les années 60 elle incarne l'extrême périphérie. (autrefois pauvre) de Barcelone .L'urbanité l'a gagnée à travers un espace public complexe qui associe la dynamique mécanique et piétonne mais aussi le caractère statique d'un espace civique qui marque la politique de la ville.
Source : PU N°14 1997

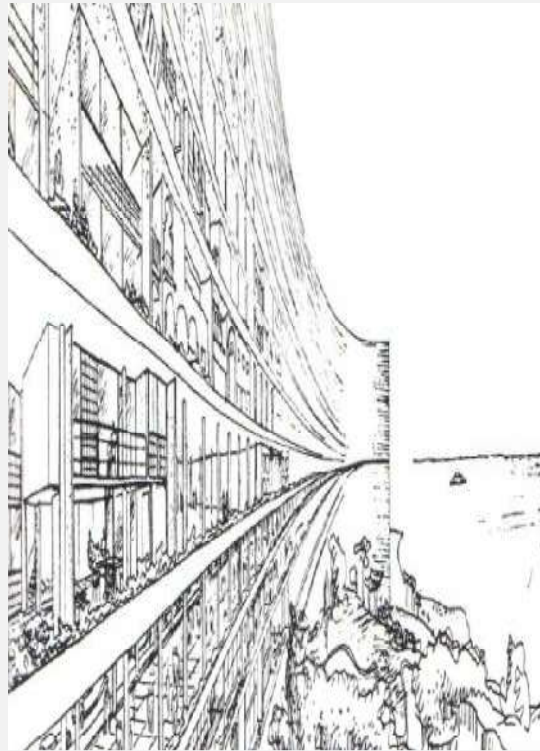


Figure 83: Projet obus pour Alger: le Corbusier la notion d'identité est née de l'uniformité de la ville fonctionnelle. Le structuralisme distingue plusieurs identités à plusieurs niveaux de la ville : l'identité du logement individuel- l'identité des formes structurelles- les signes de ralliement (identifying devices). *Source* : LÜCHINGER A 1980

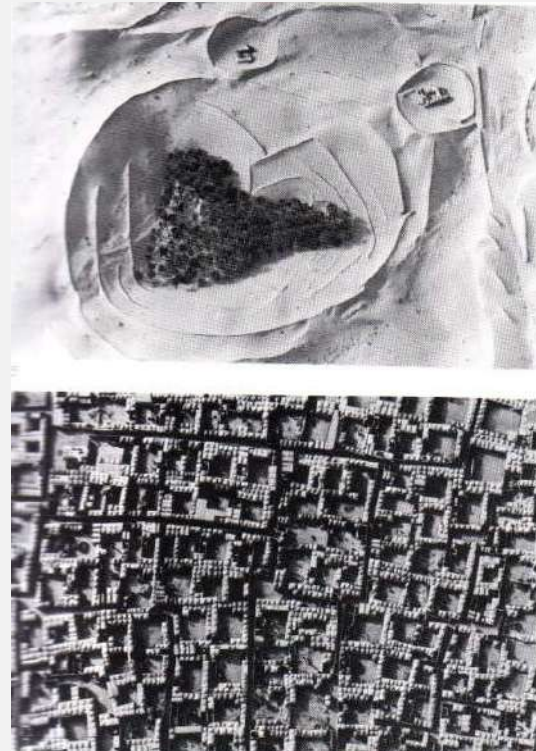


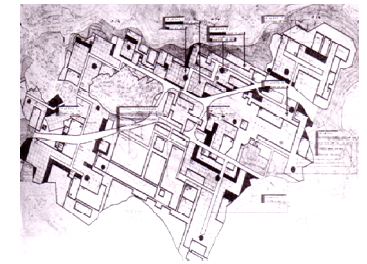
Figure 84: Oasis d'El Oued Algérie. L'architecture traditionnelle, un exemple d'art de vivre en symbiose avec la nature ; *Source* : LÜCHINGER A 1980



Diar El Mahçoul



La cité Diar Essaada 1954



Les Anassers, agence du plan. Le Plan Directeur de 1958

Figure 85 : Formes urbaines. *Source* : JJ.DELUZ.197

Soulignons notamment que le mouvement moderne a eu le mérite d'élaborer un discours urbanistique progressiste dès 1930. Par ailleurs, la problématique des non-lieux générée par les grands réseaux, à généré des projets jugés utopiques (LE CORBUSIER, WRIGHT, KAHN,...), qui se révèlent aujourd'hui prémonitoires, si l'on se réfère aux récentes expériences de Barcelone. L'urbanisme progressiste a banni la rue et la parcelle, ignoré l'espace public et favorisé le monumentalisme à des échelles plus humaines, qui tourne le dos à l'histoire pour vider la notion d'urbanité de son sens. Ce modèle est marqué par l'absence de parcellaire dans les grands ensembles, ce qui a contribué à figer l'évolution de leurs formes, dont la compréhension rend possible l'expérimentation *à posteriori* et permet de mieux assurer son évolution ultérieure tout en pensant la procédure d'élaboration progressive de la ville à travers une structure foncière, pour laquelle l'histoire urbaine initie le renouvellement de la forme urbaine.

Lorsque POUILLON E. commence Diar Essaada et Diar el Mahçoul, il pense puiser dans les fortifications turques et dans les rues de la casbah les éléments signalétiques de son architecture. Lorsqu'il entreprend Climat de France, c'est selon son propre récit, vers le Sud algérien qu'il trouve le renouvellement de son inspiration. Il compose ses façades dans un graphisme de carrés et de rectangles tramés dont le rythme et le contraste géométrique cherchent leurs références dans les motifs des tapis sahariens. Au milieu de tout ce qui s'est fait dans le domaine des grands ensembles à cette époque, les trois cités de POUILLON sont des réussites exceptionnelles.

La variété des espaces, la diversité des volumes, des systèmes d'assemblage, des motifs architecturaux à la fois variés et organisés en série, l'intégration hiérarchisée des commerces, la qualité d'appréhension du site par l'utilisation des niveaux, par le jeu des silhouettes, par l'ouverture des perspectives vers le paysage et vers les espaces mêmes de la cité, l'alternance des places et des espaces de transition, caractères qui n'ont pas eu d'équivalent dans les HLM pendant dix ans, méritent une requalification urbaine.

La politique de la table rase a néanmoins surpris par la qualité qu'elle a conférée aux espaces. Deux exemples font aujourd'hui office de référence : le Pavillon suisse (1930) et l'Unité d'habitation de Marseille (1946-1952) de LE CORBUSIER, qui prône les conditions nécessaires à l'établissement et de cités radieuses où puisse s'épanouir l'homme contemporain, en le qualifiant à travers les pilotis, le mur rideau et le front de pierre (Le Corbusier 1963). Un autre projet de NIEMEYER O. bouleverse les repères urbains par une attitude inédite qui élève toute la partie résidentielle de Brasilia sur pilotis, pour laisser place à un grand parc de loisirs.

LE CORBUSIER aborde l'étude du "lotissement rationnel" et en 1933 l'analyse de "la ville fonctionnelle", qui a donné naissance à la charte d'Athènes. Celle-ci abolit la rue ainsi que le rapport du parcellaire au bâti. (BECON E. 1967). Elle détruit l'idée même du tissu et préconise le desserrement de la ville et son éclatement, pour des raisons hygiénistes et fonctionnelles: air, soleil, verdure, deviennent les matériaux principaux de l'urbanisme. Le discours urbanistique progressiste intègre en effet, dès sa naissance, le grand récit d'émancipation de la modernité dont il est parti prenante.

Créé en 1913 la SFU³⁴ est à l'origine du premier manuel français d'urbanisme qui s'appuie sur ces premiers textes théoriques pour formuler sa doctrine. C'est une œuvre collective à laquelle ont participé les premiers grands urbanistes de l'époque : REDONT, AGACHE, JAUSSELY, FORESTIER, RISLER. La SFU est également à l'origine de la première loi française d'urbanisme : la loi CORNUDET (1919-1924) sur les " plans d'aménagement, d'extension et d'embellissement", qui inaugurent la planification urbaine en France. L'antécédent à cela fut créé par la contribution urbanistique allemande entre 1870 et 1914 (BAUMEISTER R., STUBBEN J., EBERSTADT R.).

Ce qui caractérise cette première génération de théoriciens aussi bien chez les progressistes que chez les culturalistes, c'est encore le souci de répondre aux multiples aspects de l'urbanisme à travers ses deux dimensions principales:

- La planification urbaine, qui s'occupe des grandes fonctions urbaines, (LACAZE J.P. 1995)
- La composition urbaine, qui traite de la forme urbaine (LEVY A. 1996)

Cependant, avec cette seconde génération de discours urbanistique la composition urbaine à visée esthétique va être abandonnée au nom de la rationalité et des nouvelles méthodes d'élaboration de projet: la ville fonctionnelle, la ville machine, la ville réseau, n'a que faire de la forme urbaine et de l'esthétique urbaine. La négation de l'histoire est illustrée par le Plan Voisin de LE CORBUSIER pour Paris (1925), qui efface tout le centre-ville. (CHOAY F.1994) Le groupe Team X, dissident des CIAM, ouvre en 1953 un débat critique et propose quelques révisions de la doctrine: l'interaction des fonctions et la recherche d'un nouveau "tissu", à partir de trames géométriques qui articulent les cheminements en les séparant de la circulation automobile. (BASTIE J. DEZERT B. 1992). Il va donner naissance aux « mégastructures » et à « l'urbanisme de dalle ».

Inspiré des villes nouvelles anglaises, l'urbanisme de dalle est une alternative au problème de stationnement qu'il faut adopter pour des raisons socio-économiques. Il s'agira cependant de l'atténuer par des mesures à travers le positionnement des bâtiments nouveaux, en cohérence avec la voirie, tels l'université de Cergy, le traitement des abords ferroviaires et des dessous de dalles... (WARNIER B.1995).

L'urbanisme de dalle, tel qu'illustré par le modèle de la ville nouvelle de Cergy Pontoise, témoigne de la multiplicité des initiatives qui génèrent mixité et complexité, par l'apport du temps et la stratification de l'espace qu'il engendre. WARNIER B. précise que l'autre approche consiste à prolonger les opérations avec une réflexion sur les transitions et le passage à de nouvelles échelles.

³⁴ SFU : Société Française des Urbanistes

Le centre préfecture de Cergy qui date des années 60, est une dalle : le dessous, l'espace des ingénieurs est réservé à la circulation, tandis que le dessus espace noble, soigné par les urbanistes, est pour les piétons, les commerces, les services et l'animation. Ce même principe de séparation des fonctions et de hiérarchisation des espaces régit le tracé des voies.

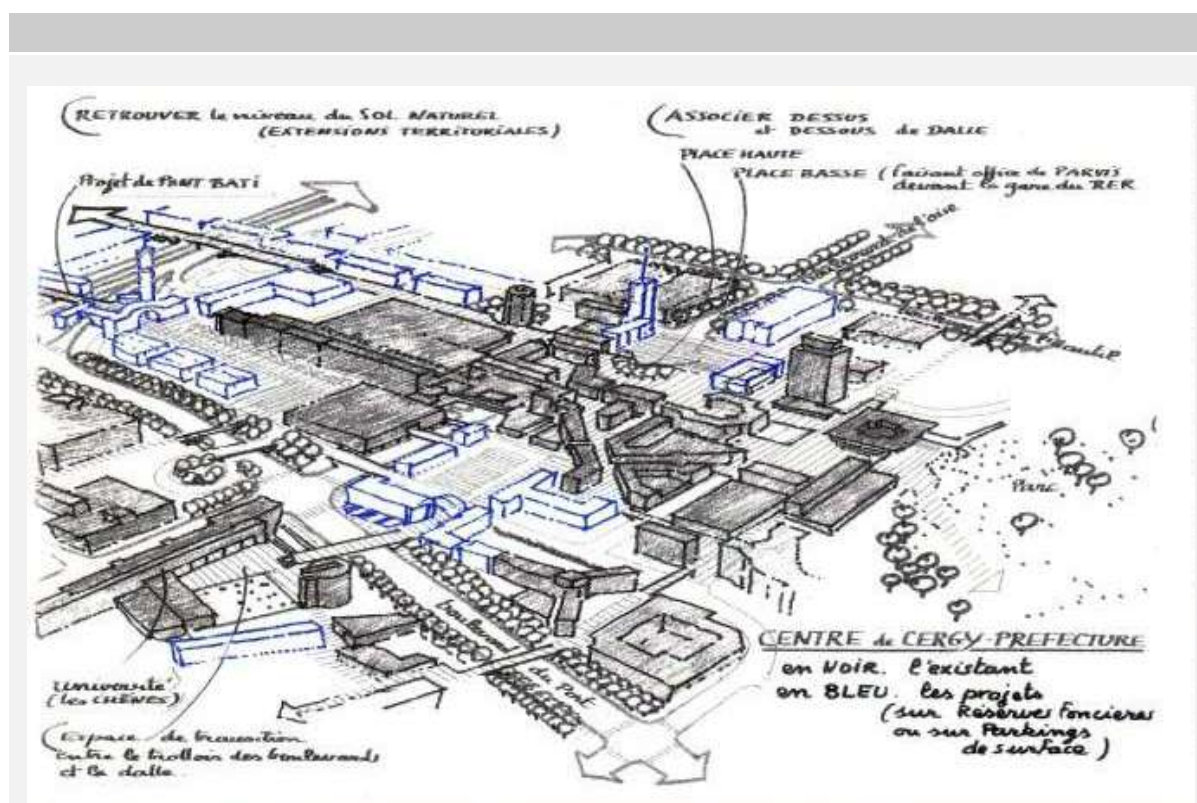


Figure 86: Cergy Pontoise : L'urbanisme de dalle : Les grands boulevards, légèrement encaissés pour faciliter le passage des piétons sur les passerelles sont larges, rapides, interdits au stationnement et aux piétons, et rythmés par un carrefour tous les 400 mètres. Plus sinueux, les boulevards secondaires sont ponctués par des carrefours distants de 100 mètres et permettant l'accès à sa rue ou son parking. Ces espaces emprunts de sécurité et de qualité, mais manquent d'animation selon les usagers. *Source : PU n° 3 1995*

Néanmoins, le fonctionnement de la dalle est soumis à des contraintes tant au niveau du fonctionnement : difficulté à se repérer quand on est dessous, manque d'animation nocturne, qu'au niveau sécuritaire.

2.2.1 Retombées sociales, spatiales et environnementales du mouvement moderne

Cette idéologie de la table rase a provoqué et stimulé une modernité urbaine inédite, fondée sur de nouveaux parcellaires collectifs, puis sur des îlots constitués en grandes barres horizontales bâties en copropriété et des séparations de circulation plus fonctionnelles et plus rigoureuses. (LEFEBVRE H.1970). L'espace y est envisagé comme un recours pour éduquer la société et la ville réduite à un concept urbanistique et politique. (CHOMBART DE LAUWE P.H 1982 ; GEDDES P. 1994 ; P.L. CERVELLATI PL., SCANNAVINI R., DE ANGELIS C. 1981) .Les critères d'organisation de la ville étaient plus proches de la planification que de la composition

urbaine, dont une des conséquences sera l'apparition des grands ensembles. (MERLIN P. 1991 ; RIBOULET P.1998). Au milieu des années 70 les incertitudes, les interrogations et les remises en cause, débouchent sur le procès de la modernité (PELLEGRINO P.2000 ; LEVY A SPIGAI V. 1992 ; LEFEBVRE H.1972 ; CIPF 2002)

- pauvreté formelle et sémantique,
- hégémonie des réseaux de circulation,
- destruction de l'espace public,
- étalement et l'éclatement de la forme urbaine,
- dégradation de l'environnement,
- ségrégation spatiale et sociale.

De même, le développement de la planification urbaine (La Documentation française, 2001) donne lieu aux instruments de zoning, aux objectifs purement quantitatifs. En France, dès 1958-1959, (PANERAI P., P. PINON P.1990 ; CLAUDE V .2006), le PUD va gérer les grandes opérations de rénovation urbaine en centre- ville, tandis que la ZUP³⁵ va servir en banlieue. Cependant, la loi foncière de 1967 réforme ces instruments en les remplaçant par le SDAU³⁶ le POS³⁷ et la ZAC³⁸, entraînent :

- perte de la composition urbaine
- perte du rapport projet spatial/projet social,
- abandon du processus de sédimentation historique,
- pratique de la table rase,
- planification urbaine réduite au zoning quantitatif,
- négation de l'espace public,
- prédominance d'une logique de secteurs.

Rappelons que la contestation de l'urbanisme progressiste et celle de la Charte d'Athènes par la même occasion, se développe dans les années 60 (BALLY AS, B. GUESNIER B., PAELINCK J.H.P, SALLEZ A). Les métabolistes japonais (KENZO TANG, KUROSAWA, MAKI, KIKUTAKE) prônent de grandes implantations inspirées du monde organique pour donner une réponse à la croissance démesurée de leur ville.

2.2.2 Remise en cause du mouvement moderne et remèdes préconisés

Entre les deux guerres se développent et s'opposent deux courants très distincts:

- Les "modernes», qui présentent la ville contemporaine
- Les "traditionalistes", qui continuent à opérer selon des savoirs d'ordre "conventionnel" qu'ils s'attachent essentiellement à renouveler, à savoir l'approche des

³⁵ ZUP :Zone d'Urbanisation Prioritaire

³⁶ SDAU : Schéma Directeur d'Architecture et d'Urbanisme.

³⁷ POS : Plan d'Occupation du Sol

³⁸ ZAC : Zone d'Activité Concertée

tracés urbains , la démarche de projet urbain et la démarche de la composition urbaine .

Dès les années 50, certains courants, notamment l'école "morphologique" italienne conduite par Muratori S., estime que la complexité et l'intensité des modalités régissant les rapports entre les éléments constitutifs de l'espace urbain, caractérisent les périodes de forte culture urbaine. Aussi, Muratori s'ingénue-il à étudier en profondeur les modes d'organisation des anciens tissus, afin d'en dégager des principes de conception.

Un mouvement de contestation de l'urbanisme progressiste est né dès les années 60. Se forme alors le groupe des SIX (PETER COOK, DENNIS CROMPTON, WARREN CHALK ET DAVID GREEN, RON HERRON, MICHAEL WEBB), créent une rupture avec les savoir-faire établis à travers la revue Archigram. Aux structures des grands édifices, ils opposent des macrostructures capables d'intégrer tous les équipements et de générer tout l'environnement d'une communauté. Aux concepts de préfabrication lourde, ils opposent la production massive d'artéfacts.

Le besoin de reconstituer une culture sur la ville, de retrouver des références historiques est d'autant plus important que les aménagements portent davantage sur la restructuration que sur la création d'espaces, ce qui s'est traduit depuis une vingtaine d'années par :

- L'intégration de la question de la forme urbaine dans la pratique de l'urbanisme,
- Sa restitution dans une optique culturelle et historique,
- La remise au cœur des débats actuels sur la ville de la composition urbaine, grâce au renouveau du projet urbain.

Dans les années 70, la notion de projet urbain apparaît comme une alternative à l'urbanisme sectoriel issu du mouvement moderne. Ces projets d'ensemble ont pour objectif ambitieux de transformer les villes ou d'en prévoir les formes d'extensions, mais la vision de plan s'est substituée à l'idée de projet (BECON E.1967 ; CASTEX J. PANERAI P.) .L'échec est renforcé par le manque de relais institutionnels entre théories, pratiques, recherches et expériences, ce qui a contribué à fonder des démarches nouvelles qui tendent au renouvellement des pratiques urbanistiques. (HUET B .1981).

Le projet urbain et sa finalité liée à la nature politique de la ville ou projet contre le plan: ce discours s'est développé à partir d'une critique de la planification urbaine, de ses limites et de ses carences, pour la défense de la forme urbaine, de l'espace public et de ses qualités sensibles. Il s'est appuyé sur les travaux de l'école de morphologie urbaine en prônant un retour aux notions de tissu urbain, parcellaire, composition urbaine.

C. DE POTZAMPARC, dans son ouvrage, propose de travailler avec l'histoire du lieu, "travailler avec le contexte, mais avec une poétique des contrastes, des oppositions et non par des imitations". Son idée de « troisième ville » est avant tout formelle: elle se trouve dans un champ particulier de l'urbanisme. Ce champ oublié rejeté par la doctrine moderniste, ce savoir faire traditionnel perdu que Portzamparc réinterroge, c'est la composition urbaine (MONGIN O .1995 ; GEDDES P.1994).

Tandis que CERDA et GARNIER travaillent sur la forme urbaine et proposent deux versions différentes du plan orthogonal et de l'îlot ouvert, tout en se préoccupant des nouvelles fonctions urbaines, de son côté, UNWIN élabore et invente de nouvelles techniques de composition urbaine pittoresque pour la cité jardin, dont HOWARD avait esquissé le contenu, défini le fonctionnement général, ainsi que les modalités de répartition dans le territoire.

2.2.3 Les approches conceptuelles du projet urbain face à la logique sectorielle

L'intérêt pour le renouveau de la perception de la ville, qui a pour objectif de valoriser la forme urbaine ou d'en prévoir les formes d'extension, produit de nouvelles formes d'urbanité, avec des périmètres d'intervention pertinents et des outils de gestion globale. En outre, chaque projet urbain présente des caractères spécifiques correspondant à un lieu précis, une intention ou un programme à définir, et doit s'inscrire dans une vision globale des évolutions de l'espace urbain. Il s'agira donc d'établir une méthode d'élaboration du projet urbain et de gestion des processus de conception et de mise en œuvre, par la composition urbaine.

Cela témoigne d'un retour forcé à la composition urbaine, sans laquelle le projet urbain ne se concrétise pas pour donner l'image ou la situation souhaitée de la ville. La ville qui répond à un constat de dégradation et de fragmentation, nécessite aujourd'hui des opérations de recomposition et de requalification urbaine. Néanmoins, dans le processus qui assure le passage de la planification à contenu politique et la spatialisation qui est à contenir sensible et signifiant, un ou des maillons font défaut. Le manque de nos organisations spatiales apparaît en raison de l'occultation de la composition urbaine, avec toutes les notions d'esthétique et de culture qu'elle sous-tend.

De ce point de vue, le projet urbain devient tributaire de la méthode de composition urbaine pour que sa vocation de « dessein et dessin » prenne pleinement son sens. Cela s'explique par l'explosion démographique que connaît aujourd'hui l'urbain qui a engendré la naissance de villes nouvelles, la croissance des villes existantes qui manifestent le besoin de clarification de la structure urbaine des centres villes et l'émergence du phénomène des périphéries.

Les approches fonctionnalistes ont favorisé la séparation des usages, en accentuant la ségrégation de l'espace, mais l'on assiste aujourd'hui à une prise de conscience et à des exigences sociales de l'ensemble de la société et des acteurs en faveur d'une plus grande sécurité, mais également de l'amélioration de la qualité du cadre de vie. C'est pourquoi, il s'agit de concilier les logiques des différents intervenants de l'aménagement urbain, travailler à l'articulation entre infrastructures, habitat, équipements, espaces publics, espaces vert...et projet urbain. C'est une démarche prospective qui doit associer la planification urbaine et les différentes politiques urbaines, à cause de la forte imbrication des différents aspects de l'urbain et de leur interdépendance.

A ce propos DEVILLERS C. soutient que « Le drame de la logique sectorielle, c'est qu'elle rend l'espace très difficilement utilisable, à des usages multiples, et qu'elle renforce l'exclusion sociale » qui explique qu'« il y a toujours un rapport de force entre villes et réseaux. Les réseaux et pas seulement les réseaux routiers, ont leur tête ailleurs, leur puissance est bien supérieure. Il faut essayer d'abolir au maximum ces coupures qui détruisent les quartiers et de restaurer la multiplicité des usages de l'espace ». (DEVILLERS C. 1995)

Et DEVILLERS C. 1995) poursuit, « cet éclatement de l'espace, tendance plus que séculaire... n'est plus relié que par des réseaux techniques délocalisés et opaques ». Dès lors, les seules interventions qui, selon lui, restent encore possibles, consistent « à repenser l'architecture des réseaux, c'est-à-dire leur matérialisation spatiale... et leur capacité à améliorer la qualité urbaine. ». Cette doctrine rejoint celle des défenseurs de l'urbanisme des réseaux (DUPUY G.1991), pour qui la question de la composition et de la forme urbaine est dépassée. Leur vision fonctionnaliste de l'urbanisme les incite à considérer que les réseaux deviennent l'enjeu central de l'urbanisme aujourd'hui, qui est concerné surtout par les problèmes de communication et de flux.

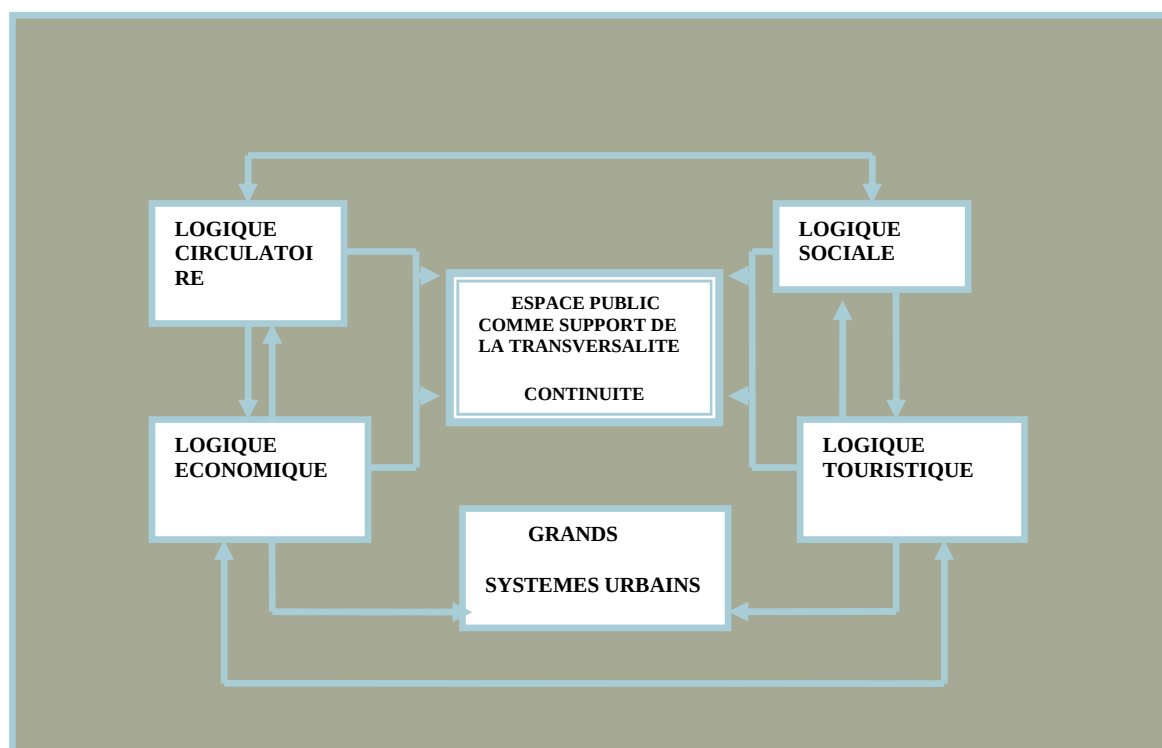


Figure 87: La technique au service du projet. *Projet urbain n° 5. 1995*

La genèse des réseaux est liée à l'intensité des échanges par laquelle on entend non seulement les phénomènes commerciaux, mais aussi les phénomènes de communication au sens large. En cas de réflexion sectorialisée, la continuité de l'espace public se perd, et la transversalité ne répond plus aux critères de qualité établis. La porosité entre les systèmes urbains reste cependant la condition nécessaire à la fluidité des flux.

La condition d'une démarche globale et transversale est incontournable, si l'on veut s'appuyer sur une démarche de développement durable. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes assignés pour objectif, dans ce chapitre, de dégager toutes les approches adoptées et des outils élaborés, nécessaires à l'enrichissement de notre démarche de requalification urbaine, et en particulier l'intégration des logiques sectorielles et celle des réseaux d'infrastructure

En effet, les politiques sectorielles développent des stratégies pour prendre en charge les préoccupations sectorielles et usent souvent d'outils et de mécanismes pour permettre à leurs acteurs d'opérer sur des situations qui ne sont souvent pas prises en considération en amont de l'action. Ce processus décisionnel central et sectorisé de l'action publique se traduit à l'échelle locale par des conflits entre les différents intervenants et se traduit à l'échelle locale par des situations de blocage et de consommations abusives du foncier et de ressources.

Le principe qui fonde cette partie est essentiellement basé sur l'hypothèse qui consiste à dire que la réflexion se nourrit de l'expérience du terrain. Ce qui permet de développer les démarches appropriées et d'élaborer les outils adéquats. Bien que la notion de développement durable s'inscrive dans trois décennies, il n'en demeure pas moins que ses « outils d'intervention » s'élaborent sur le terrain, et chaque expérience est un cas unique. Tel que souligné par F.ROUXEL : « Face à l'héritage urbain et aux pratiques d'aménagement, le développement durable propose une éthique du futur, sans définir un modèle normatif. Les expériences locales commencent à permettre de le structurer en corpus de références dans le sens d'une vision et d'une gestion plus économe, plus « intégrée du territoire ». (ROUXEL F1999)

Les expériences que nous avons ciblées à travers des exemples nationaux ou européens, traduisent le contenu opérationnel du concept de développement durable, en ce sens que l'on procède systématiquement au croisement de diverses problématiques d'environnement, de transports etc, dès lors que l'on appréhende les différents territoires avec leurs spécificités et leurs différentes échelles territoriales. Néanmoins, des constantes se dégagent de toutes les expériences examinées, pour proposer une démarche générique qui servira de socle aux spécificités caractérisant chaque approche.

2.3 Regain d'intérêt pour la composition urbaine

Le regain d'intérêt pour la composition urbaine, ses nouveaux champs d'action, ses nouvelles prérogatives, l'émergence d'une nouvelle culture urbaine et notamment son rôle majeur dans la production de la forme urbaine, sont autant de raisons ayant suscité d'établir son articulation avec le projet urbain, dont les pratiques peuvent être repérées tout au long de l'histoire de la formation des villes et de leur transformation. Ce fut longtemps sur des savoirs situés à l'articulation du pratique et du théorique, que reposait la conception des villes; les connaissances en géométrie permettaient d'assurer l'objectif premier du projet urbain troisième moment fort de l'urbanisme après l'enquête et la configuration spatiale à deux dimensions élaborées par le Plan Directeur, la composition urbaine se heurte à un manque d'application, lui même né du vide qui entoure son institutionnalisation.

En effet, le projet qui concerne deux échelles territoriales: celle de l'aire urbaine et celle des

micro territoires, pose des questions différentes tant sur l'échelle des temporalités que sur celle de la nature même des projets.

- Au niveau des micros territoires, il s'agit de l'ancrage des individus dans leurs lieux de vie, des relations qui peuvent s'établir entre les personnes et les services, des possibilités d'appropriation des espaces de proximité.
- Au niveau de l'aire urbaine, il s'agit des parcours, des repères, des rapports entre centre et périphérie, des relations des différents pôles entre eux et des réseaux qui les relient.

Néanmoins, le processus qui assure le passage de la planification à contenu politique et la spatialisation à contenant sensible et signifiant, met en exergue le manque de nos organisations spatiales, l'occultation de la composition urbaine, avec toutes les notions d'esthétique et d'ancrage dans le territoire qu'elle sous-tend. Mais en dépit du fait que la planification, guidée par des considérations essentiellement économiques, lui a usurpé son statut, le recours à ses compétences en matière d'exigence qualitative a contribué à lui restituer son rôle initial, à la suite de la crise urbaine générée par l'industrialisation, qui a vu toutes les compétences déjà engagées dépassées par l'ampleur du phénomène.

Cela renvoie à l'identification des décalages entre les orientations nationales et locales, et de procéder plutôt à des arbitrages et à créer des convergences en privilégiant les compétences de la composition urbaine et la replacer comme maillon manquant dans le système de planification, entre l'échelle de la planification urbaine et l'échelle architecturale.

	PLANIFICATION URBAINE	PROJET URBAIN	COMPOSITION URBAINE	ARCHITECTURE
ECHELLE	Agglomération Ville Quartier	Agglomération Ville Quartier	Ilot Parcelle Ville	Edifice Parcelle Ilot
ACTEURS	Elus Locaux Promoteurs Architectes -Urbanistes	Elus Locaux Promoteurs Archi-Urbanistes Usagers	Elus Locaux Promoteurs Archi-Urbanistes Usagers	Elus Locaux Promoteurs Archi-Urbanistes Usagers
INSTRUMENTS	Schema d'Aménagement National Schema d'Aménagement Régional	PDAU Composition Urbaine POS Plans De Référence		POS
OUTILS	Topographie Trame Paysagère Trame Parcellaire Trame Viaire Lignes De Force	Composition Urbaine Composition Architecturale	Traces Tracés Coupure Découpages Recoupements	Trace Géométrique Trace Régulateur

Tableau 4: Grille récapitulative des échelles, des acteurs, des instruments et des outils. *Synthèse réalisée par l'auteur.*

2.3.1 La qualité du cadre de vie comme enjeu de la composition urbaine

Le parcours historique que nous avons effectué nous a indiqué que le XIX^{ème} siècle constitue l'étape la plus significative de la composition urbaine, en ce sens que l'élaboration du plan de représentation tridimensionnel de la ville a fait l'objet des ses prérogatives, pour évoluer à un processus de négociation à l'intérieure d'un système d'acteurs.

Au XIX^e siècle, les profondes transformations économiques et sociales liées à la révolution industrielle, rendent de plus en plus caduc le tissu hérité de la ville médiévale et posent avec acuité des problèmes d'hygiène, liés à l'absence des moyens d'évacuation.

Les villes sont essentiellement "remaniées" par la superposition d'une nouvelle structure sur l'ancien tissu, avec l'introduction de la végétation. Edifices et espaces sont redimensionnés, pour permettre l'aération du tissu urbain. Des arbres sont plantés le long des nouvelles voies, et d'importants travaux de génie civil sont progressivement réalisés: canalisations, constructions des égouts et des divers réseaux techniques, améliorant le niveau du confort et de la commodité.



Figure 88: Plan d'Idelfonso Cerda pour l'agrandissement de Barcelone 1859.
Source : histoire de la ville L.BENEVOLO 2000

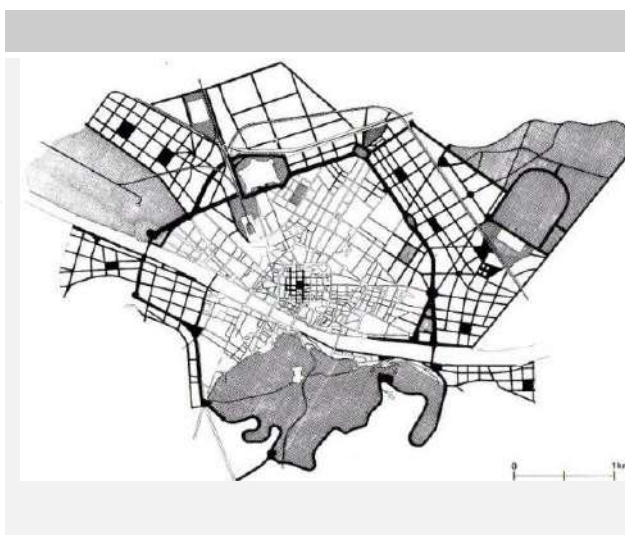


Figure 89: Aménagement de Florence, capitale de l'Italie de 1864 à 1871, nouveau réseau viaire et trame verte (en hachuré). Source : histoire de la ville L.BENEVOLO 2000

Ces phénomènes conduisent l'ingénieur CERDA I. à mener à son tour, une réflexion visant à mieux maîtriser le développement urbain. Il fut le premier à l'établir sur des bases "scientifiques" (CERDA I. 1979). Il expose dans son ouvrage, de nouveaux principes de conception, qui donnent lieu à la notion de "ville- service" et qu'il applique à la ville de Barcelone. Cependant, toute préoccupation symbolique en est absente, en faveur des problèmes fonctionnels visant à assurer une égalité d'accès aux services. Il fut le premier à dégager la problématique du logement et de la circulation dans les villes de l'ère industrielle. A la fin du siècle, la dispersion spatiale s'accroît, et la tendance à faire prédominer les préoccupations fonctionnelles au détriment de l'aspect esthétique incite

l'architecte C. SITTE, à proposer dans son ouvrage: "L'art de bâtir les villes", une démarche très distincte de celle de CERDA.

Un des fondateurs de la pensée anti-industrialiste, CAMILLO SITTE (1843-1903), dénonce la médiocrité de la ville moderne et tente de tirer de nouveaux principes des villes anciennes. Il définit un ordre spatial modèle, continu, par opposition à l'espace abstrait et éclaté du modèle progressiste qui consiste à :

- reconnaître l'apport des ingénieurs à l'urbanisme moderne
- réhabiliter le savoir-faire et les principes de construction des villes du passé
- réintroduire les places fermées et les tracés souples.

LAVEDAN souligne que les villes « les plus chargées de significations, sont celles qui ont pu manifester cette coïncidence de l'individuel et du social, dans une forme cohérente, et harmonieuse : des villes qui sont aujourd'hui mémoire et culture. »(LAVEDAN P.1982)

Nous devons par conséquent, identifier les lois qui gouvernent l'assemblage des formes, qui permettent d'atteindre l'objectif du travail de composition, et qui sont les moyens de "qualifier" les œuvres urbaines composées, afin de créer des espaces où l'harmonie puisse se manifester. A ce titre, elle répond à notre préoccupation et à l'objet même de notre recherche. Cette technique de dessin est à la ville ce que l'architecture est à l'édifice. Elle donne un ordre formel à la ville. Il faut donc considérer ses matières par rapport au temps, à la place qu'elles y prendront, à leurs effets sur le passé ou leur portée sur l'avenir.



Les objectifs assignés à la composition urbaine quant à garantir la qualité des espaces urbains, sur le plan formel doivent s'inscrire dans les autres dimensions de l'échelle urbaine qui contribuent à la qualification/déqualification de l'espace urbain notamment la dimension environnementale. Ils supposent donc des instruments théoriques adaptés.

Au XX^{ème} siècle, bien que les pratiques techniques tendent à prendre une importance

grandissante, les outils de planification sont élaborés pour permettre la réalisation de grandes opérations constructives, conçues selon des principes directement inspirés de la Charte d'Athènes³⁹ fondé sur le principe de « rendre la cité habitable et harmonieuse.

Ainsi que le souligne l'architecte Stéphane GRUET "la planification préalable de la ville a toujours été un échec," non pas au niveau du fonctionnement mais parce que la ville est un organisme collectif qui se développe à une échelle temporelle si bien que les villes en se développant font se succéder un ordre préétabli par un autre ordre, de façon organique. Soulignons que cette période se caractérise par le schématisme du processus complexe de formation d'une ville. Le processus de rationalisation a laissé dans la ville la trace physique de ses limites, mais aussi la prise de conscience du manque d'attention aux valeurs de l'environnement.

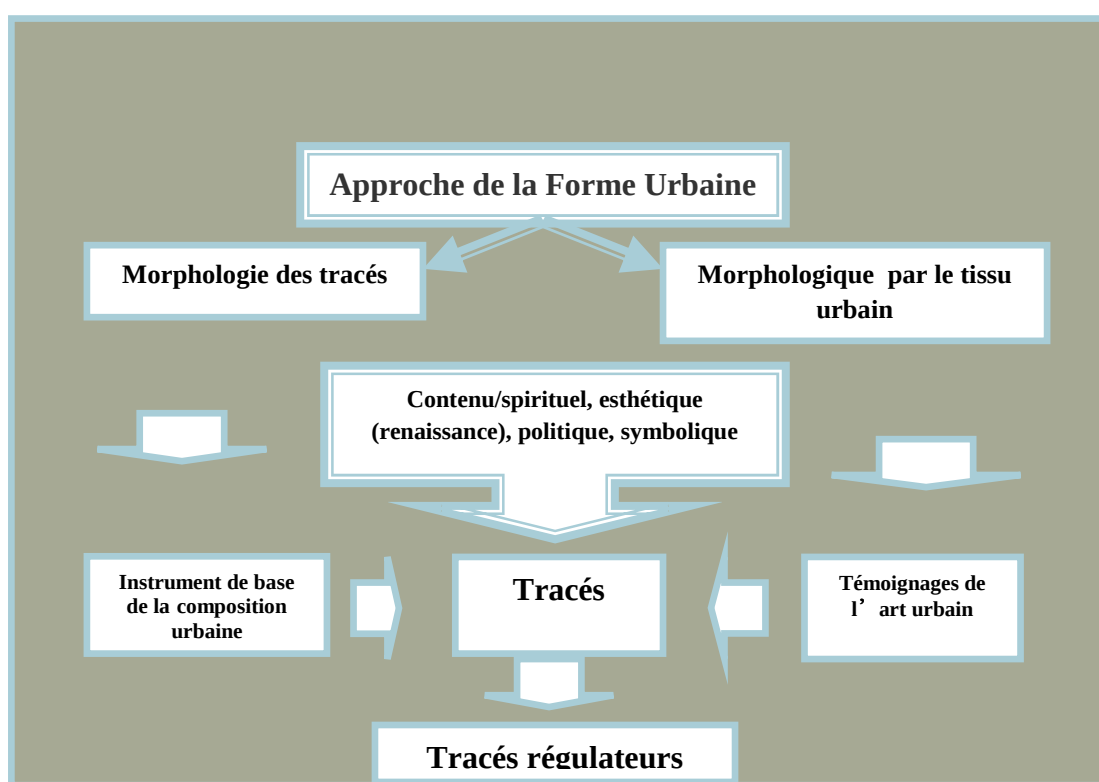


Figure 91: La composition urbaine, instrument de base de l'approche de la forme urbaine par ses tracés.
Organigramme réalisé par l'auteur

Paradoxalement, ce sont encore les savoirs relevant de "l'art urbain", qui sont mis en œuvre, comme l'atteste en France la dénomination des premières procédures d'urbanisme: "Plans d'aménagement, d'extension et d'embellissement. Ce contexte particulier favorise l'émergence de projections en partant des éléments constructifs fondamentaux (les matériaux, les procédés de fabrication), suivant les nécessités (techniques, économiques, psychologiques).

³⁹ Charte d'Athènes reste à l'ordre du jour, car qu'il s'agisse d'habitation, de loisirs, de travail, de circulation, ou encore de la sauvegarde du patrimoine historique des villes, les observations sur lesquelles se fonde ce manifeste, montrent que « le chaos est entré dans les villes et y demeure.

Cette méthode appliquée aux éléments fonctionnels qui correspondent aux quatre fonctions urbaines, s'attache à rechercher leurs éventuels modèles de regroupement, avec en perspective la définition de la structure globale de la ville moderne. De cette façon, tous les éléments de la ville peuvent être mis en relation directe avec les habitations et la structure urbaine peut devenir, selon l'hypothèse de départ, réellement subordonnée à la résidence.

L'art urbain suscite à nouveau l'intérêt des architectes, des urbanistes, des géographes, des paysagistes, tant sur le plan pédagogique que par rapport au cadre de vie. A ce propos, Robert MAX ANTONI souligne que le séminaire Robert AUZELLE en est le témoignage depuis 1984, et qui en donne la définition suivante : « L'art urbain est l'ensemble des démarches pluridisciplinaires conduisant à créer ou à transformer des ensembles urbains avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement » (Le Moniteur, 2005). Il explique en substance, que l'attitude « Art urbain » est un comportement fondé sur 5 principes qui s'articulent autour de : l'observation comme outil de lecture de l'espace et de son analyse , l'apprentissage du langage de l'art urbain qui suscite l'intérêt pour les références qui fondent son vocabulaire , la cultivation de la mémoire du lieu, l'apprentissage à communiquer quelque soient les compétences des uns et des autres , l'apprentissage au travail en équipes pluridisciplinaires avec une maîtrise d'œuvre et une maîtrise d'ouvrage partageant des règles rationnelles d'évaluation de la qualité .

L'association pour l'Art urbain fondée selon la loi de 1901, dégage trois critères essentiels pour apprécier la qualité architecturale, la qualité de la vie sociale et le respect de l'environnement, et donne un « Référentiel pour la qualité du cadre de vie » qui nous ouvre des perspectives pour notre recherche et oriente nos choix quant aux paramètres qui serviront d'appui à notre évaluation de la qualité, même si l'échelle spatiale qui retient notre attention est urbaine.

2.3.2 Les outils théoriques de la composition urbaine et leur vocation

Le vaste champ d'application de la composition urbaine et ses outils lui permettent de procéder à différentes manières de composer : l'addition, la multiplication, la substitution, la division. Par ailleurs, il faut repérer les éléments principaux qui donnent sa forme particulière à une ville, car ils induisent un certain mode de fonctionnement. Ils sont de par leur nature, les caractères même de structuration de la forme. La Composition Urbaine a pour enjeu de produire des formes compréhensibles par les usagers et possédant des qualités de repère, de lisibilité et de clarté de statut public et privé. De plus, ces formes sont en continuité avec celles du passé.

En effet, le patrimoine s'impose aujourd'hui comme un enjeu majeur du fait urbain qui se conjugue à la modernité à travers les instruments tels que la composition Urbaine. Ainsi, la créativité se fonde sur la reconnaissance patrimoniale. Patrimoine et modernité sont des leitmotives du projet urbain quant au rapport entre les legs de l'histoire et le renouveau permanent des villes (MASBOUNGI A. 1998).

Parmi les instruments de la composition urbaine, figure aussi la lecture morphologique des tracés urbains. Ce sont des plans d'émergence dont l'expression primaire projetée sur le terrain contient déjà une certaine idée sur l'architecture, en raison de la hiérarchie des voies qu'il engage et de la nature des axes qu'il compose. Selon le contexte, le tracé est aussi un plan de suggestion et de prescription. A ce titre, la composition du tissu est étroitement liée au relief. Elle contribue donc à la forme urbaine, par la mise en adéquation de l'objet architectural avec le milieu dans lequel il doit s'inscrire.

A ce titre, la composition urbaine est considérée comme une structure de figures spatiales. Ses instruments théoriques: les découpages, les traces d'occupation, sont des outils qui permettent d'aller au-delà de l'enveloppe du bâti. Ils sont, de part leur nature, les caractères même de structuration de la forme.

L'essence même de ses instruments est :

- Le caractère typologique de la forme urbaine
- Le caractère géométrique
- Le principe d'harmonie et d'équilibre des masses et des formes.

Ainsi, la Composition Urbaine est considérée comme structure de figures spatiales. Les instruments théoriques de la composition urbaine: les découpages, les traces d'occupation, sont des outils qui permettent d'aller au-delà de l'enveloppe du bâti, mais nous devons, identifier les lois qui gouvernent l'assemblage des formes, car ils qui permettent d'atteindre l'objectif recherché à travail de composition.

La forme, la couleur, la texture la ligne le dessin, rythme, modénature constituent les matières premières de l'essence des instruments. Cependant, ce sont la masse et la silhouette, qui intègrent la 3^{ème} dimension qui fait cruellement défaut, dans la plupart des instruments d'urbanisme, pour une meilleure vision du projet urbain.



Le port de la lune: Plan de substitution sur une zone industrielle. Un découpage entre espaces bâtis et espaces libres est implicite, par le seul effet induit des traces d'occupation R. Bofil- le port de la lune

Bordeaux- 1989, Source : Composition urbaine II Projets Pierre Pinon, éd. Villes et territoires, Paris, 1994

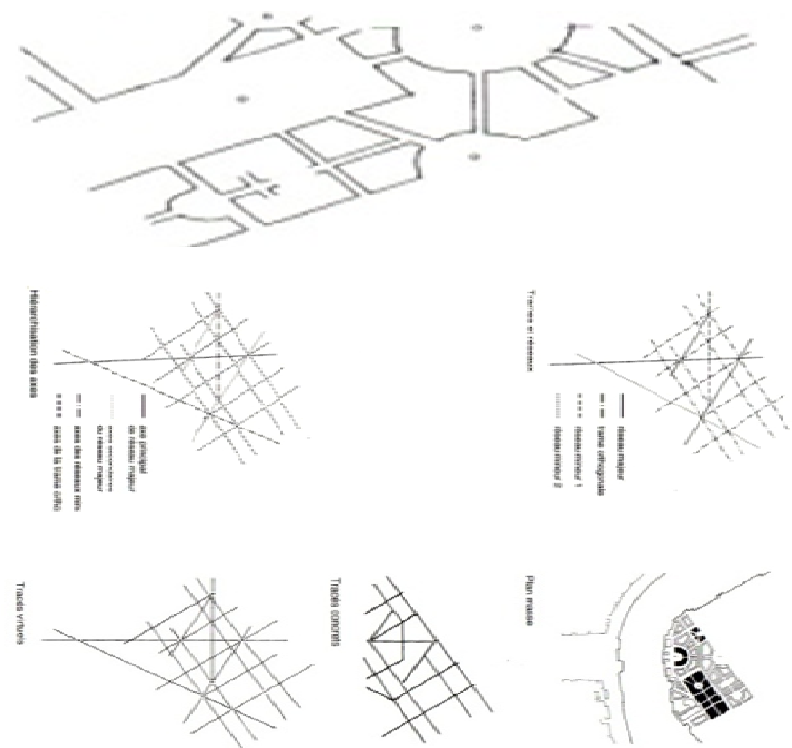


Figure 92 : Les découpages .PINON P. 1994

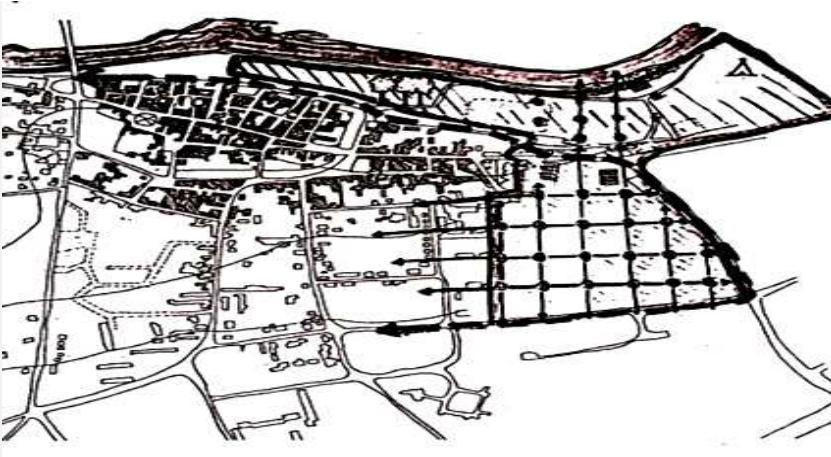


Figure 93: Principe de maillage de voies étroites non hiérarchisées. Source : URB 219 MAI 1998

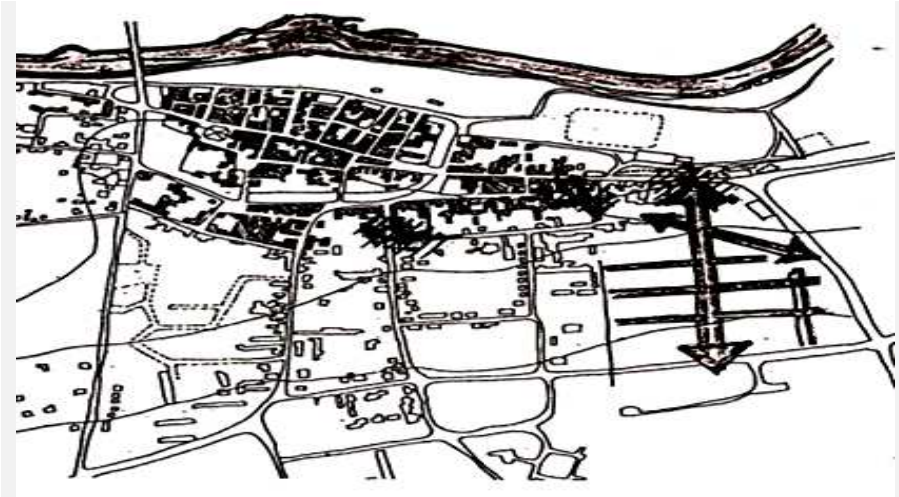


Figure 94: Conception d'un plan traditionnel avec voies hiérarchisées. Source : URB 219 MAI 1998

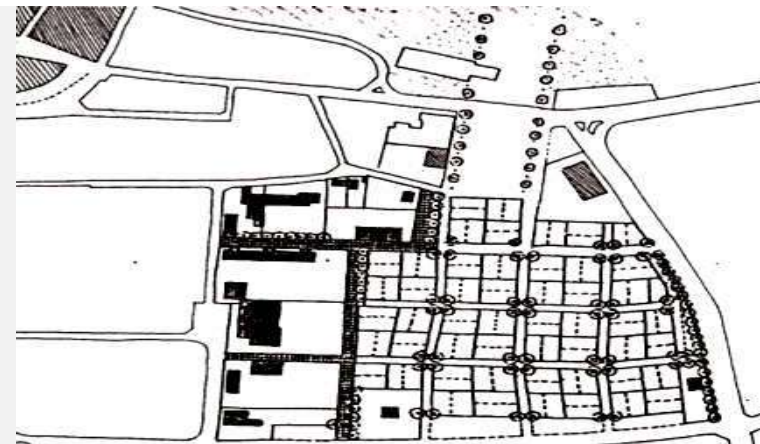


Figure 95: Différentes possibilités d'exploitation des potentialités créées par l'urbanisme et la composition urbaine. Source : URB 219 1998

Le processus de composition intègre notamment le site qui en reste une part essentielle. Inversement, la composition a la charge de révéler le site, de donner un sens. « C'est dans une création d'un système de signes que réside le véritable travail de la Composition Urbaine » (LACAZE J-P, 1990). A ce propos, LYNCH K. (1969) soutient que la composition de la forme, est un moyen de faire naître des images chez les citadins.

Les modes d'occupations du sol découlent de instruments théoriques, et constituent aussi des niveaux concrets d'intervention, que sont la voirie, le parcellaire, les espaces bâtis et non bâtis. Ils confèrent à la composition urbaine la vocation : d'organiser l'espace, d'assurer la cohérence de l'ensemble, de rechercher la qualité formelle et d'investir des champs d'application tels que la création de tissus urbains, l'extension, la substitution.

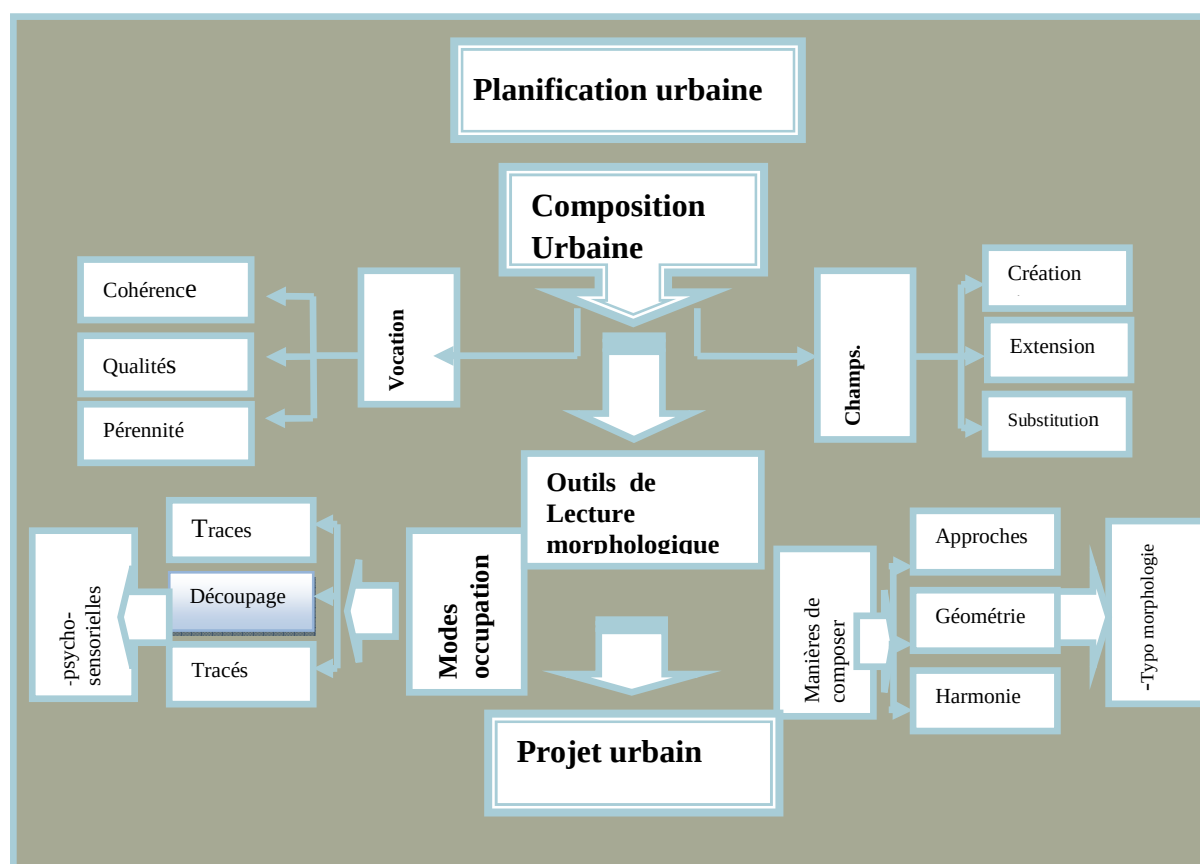


Figure 96 : Synthèse de la vocation des outils de la composition urbaine et de sa place dans le système de planification. Organigramme réalisé par l'auteur

A cet effet, il existe 2 types d'éléments structurants :

- Les éléments ponctuels : pôles, monuments, centre principal, centre secondaire...
- Les trames : trame viaire, trame verte, trame des espaces publiques, trame parcellaire, trame des espaces bâtis.

Ces éléments s'agencent selon un mode propre à chaque ville, du fait de particularités historiques, géographique, sociales, économiques et culturelles. Ils constituent l'ossature formelle et fonctionnelle de la ville pour laquelle la notion de structurer se décline aux différentes échelles

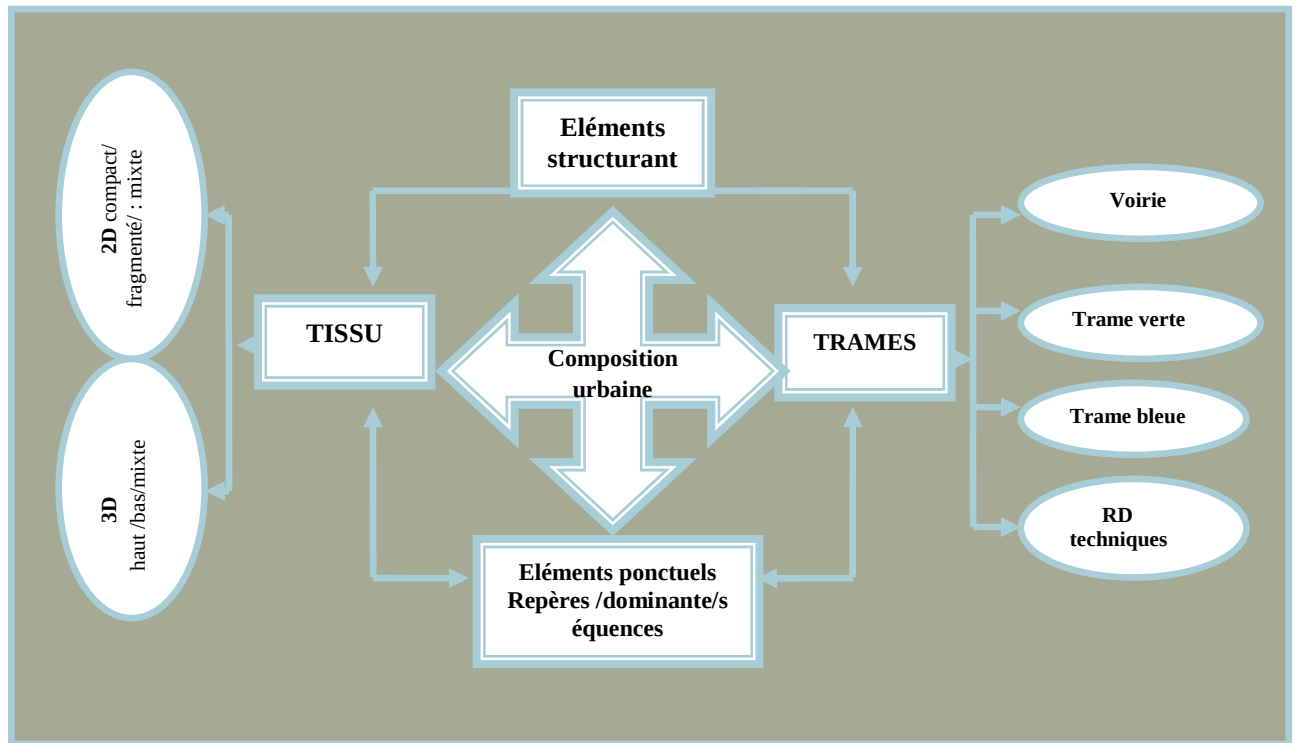


Figure 97: Types d'éléments structurants et modes d'agencement à travers la composition urbaine à fusionner. Organigramme réalisé par l'auteur.

Quant au mode de hiérarchisation et d'articulation des différents thèmes, il doit permettre de déterminer la logique de composition de l'ensemble. Il doit avoir, au préalable, conçu chaque trame avec sa propre logique, et chaque vocation d'usage des espaces, par rapport son accessibilité, et à ses contraintes.

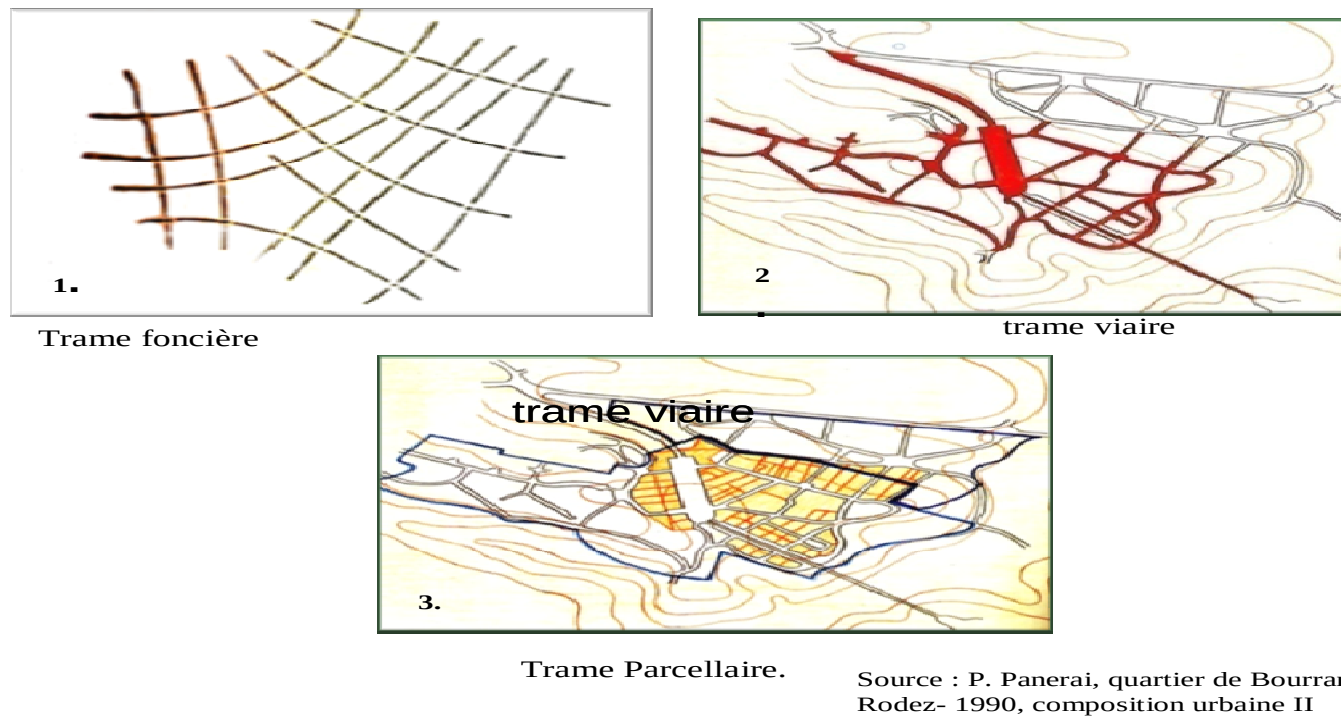


Figure 98 : Les différentes trames et leur rôle structurant. PANERAI P. 1990

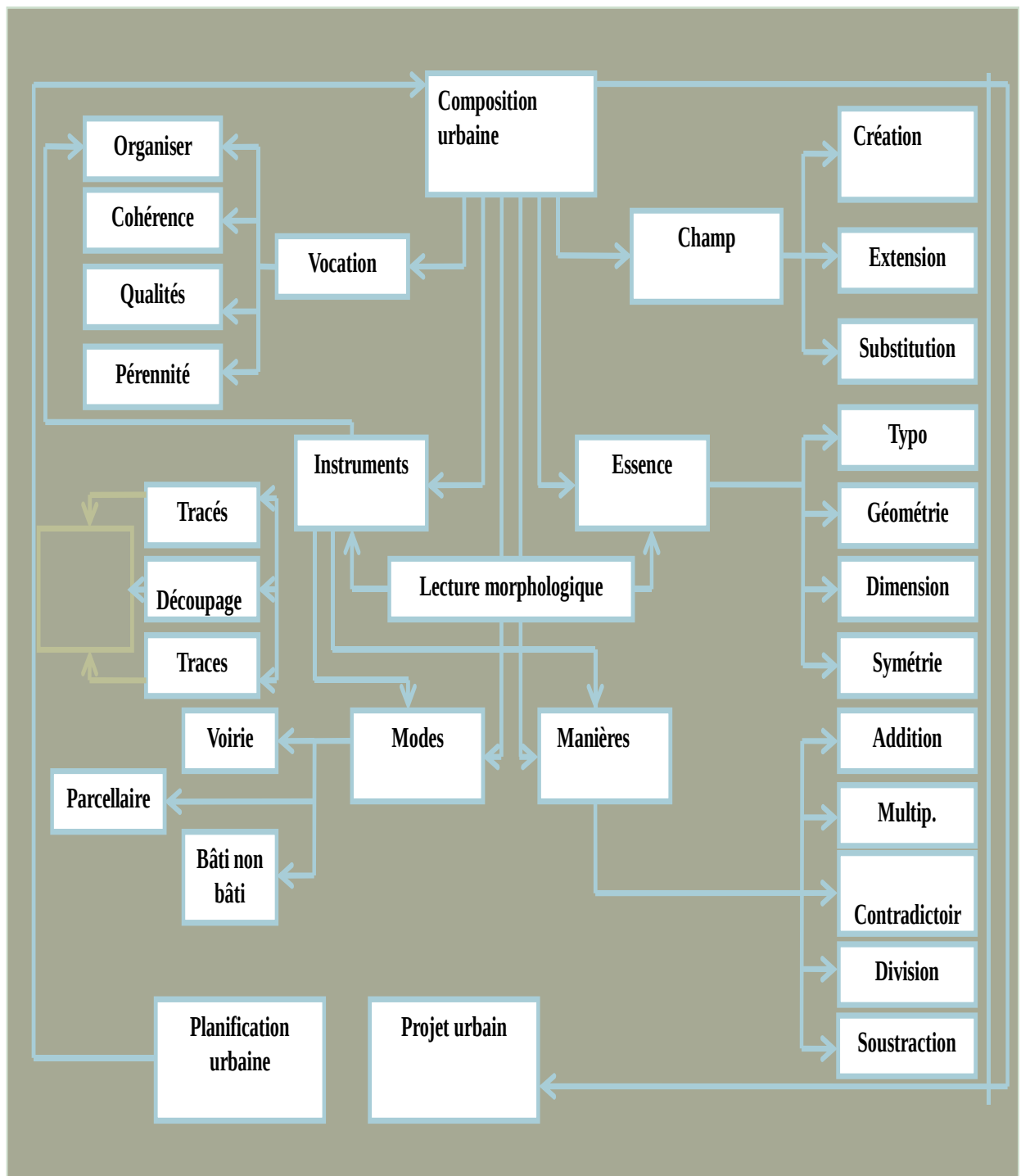


Figure 99 : Les outils théoriques de la composition urbaine et leur vocation. *Synthèse réalisée par l'auteur.*

2.3.3 La lecture morphologique des tracés urbains comme instrument de composition urbaine

Les lois qui gouvernent l'assemblage des formes, permettent d'atteindre l'unité qui sera néanmoins complexe et se caractérisera par les multiples rapports et correspondances que les parties entretiennent entre elles. Parmi les instruments de la Composition Urbaine, figure celui de la lecture morphologique des tracés urbains. Ce sont des plans d'émergence dont l'expression primaire projetée sur le terrain contient déjà une certaine idée sur l'architecture, en raison de la hiérarchie des voies qu'il engage et de la nature des axes qu'il compose. Selon le contexte, le tracé est aussi un plan de suggestion et de prescription. Nous nous attacherons surtout à mettre en exergue l'apport considérable des principes du développement durable, en tant que nouvelle méthode pour appréhender ce type d'intervention urbaine, à l'enrichissement qu'il a apporté quant à leur inscription dans la pérennité et à l'ouverture de nouveaux axes d'investigation.

En privilégiant le projet, et l'action comme moyen de négociation, la planification urbaine, tend à évoluer vers un management stratégique. A ce titre, l'acception la plus opérationnelle du développement durable se traduit par les interventions urbaines de « recyclage » et de redynamisation qu'englobe l'opération de renouvellement urbain. De nombreux travaux de recherche entrepris dans des champs disciplinaires divers : histoire, géographie etc., se sont penchés sur la question de la forme urbaine, qui, au-delà de la diversité des démarches et des méthodes, recouvre la forme du tissu urbain, lequel constitue un objet d'investigation qui suscite des interrogations sur la nature et la structure du tissu urbain, ses mécanismes de formation et de transformation, ainsi que ses lois d'évolution.

L'idée principale de ces travaux consistait à postuler l'existence d'une logique qui sous-tend l'organisation du tissu urbain, et cela à différentes époques. La reconnaissance des catégories, de phénomènes de permanence, de règles de transformation est responsable des mutations du tissu. Nous devons par conséquent identifier les lois qui gouvernent l'assemblage des formes, et qui permettent d'atteindre l'objectif du travail de composition. La problématique morphologique associe la logique du développement durable et le processus de composition urbaine pour la quête de la qualité du territoire urbain en composant avec les tracés légués par le patrimoine foncier et urbain.

La structure foncière semble être toute indiquée pour assumer ce rôle, étant donné les composants qu'elle offre pour assurer l'absorption des évolutions successives du tissu urbain et pour fournir la méthode d'approche adéquate suggérée par le site. « C'est là qu'intervient l'histoire urbaine, en initiant en quelque sorte le renouvellement urbain ». (CDU 1999). Par ailleurs, l'avantage réside dans sa contribution à identifier la méthode d'approche la plus adéquate suggérée par le site. Dans l'ouvrage qu'il consacre à la qualité de la forme urbaine, A.LEVY, rappelle, "de même que les tissus urbains, la notion de morphologie des tracés recouvre la manière dont les tracés reconnus sont distribués dans l'espace de la cité globale en fonction des différents stades de croissance urbaine et leurs modalités d'extension" (LEVY ALBERT, SPIGAI V.1992).

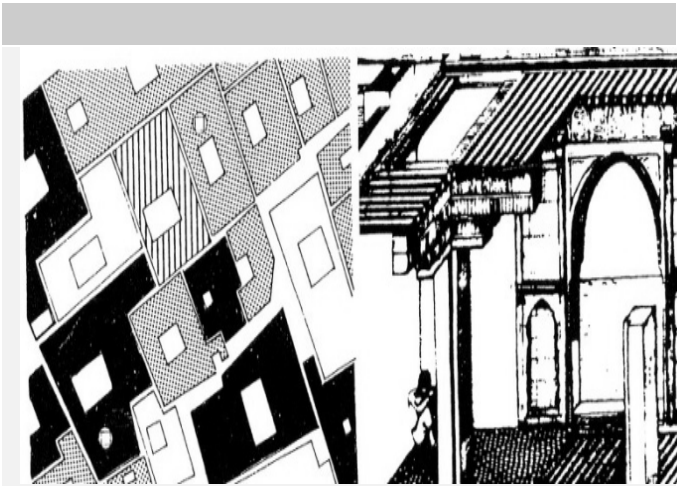


Figure 100: Plan et vue sur l'intérieur du tissu d'Agadir Urbanisme n° 195 ,1983



Figure 101: Façade d'Agadir Urbanisme. n° 195 ,1983



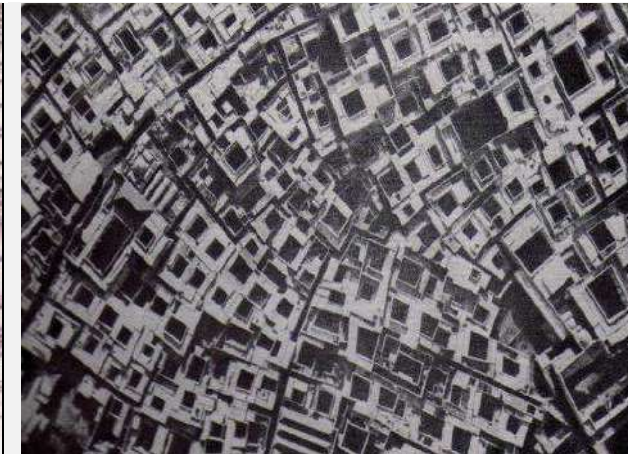
Figure 102 : Tassila Urbanisme. n° 195 ,1983



a



b



c

Figure 103: SDAU D'Agadir la trame foncière comme support de la ville. Urbanisme n° 195 ,1983

Figure 104 : Vue aérienne d'Agadir .Urbanisme n° 195 1983

Figure 104 : Les villes autour d'Agadir un tissu urbain dense et une hiérarchie des vies et un modèle pour planifier. Urbanisme n° 195 ,1983

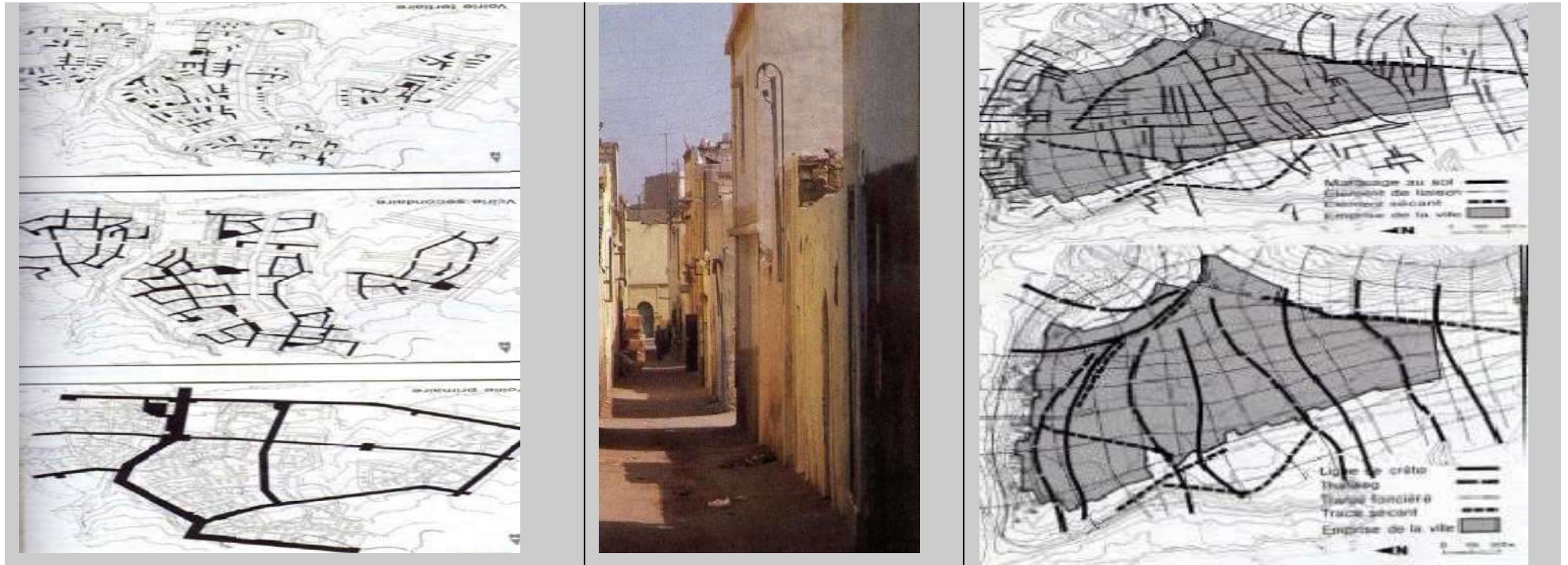


Figure 105 : Les villes autour d'Agadir un tissu urbain dense et une hiérarchie des vies et un modèle pour planifier. Urbanisme n° 195 ,1983

Le meilleur plan d'urbanisme ne fera jamais une ville, s'il ignore les caractéristiques propres des habitants qu'il veut accueillir : leur culture, leurs ressources et les espaces bâtis qu'ils produisent. Une ville se fait dans le temps, ce complexe vivant où s'établit en permanence une correspondance entre forme et communauté urbaine.

« Les croquis ci- contre de Tama-ou-Ouenza, l'une des trois cités nouvelles d'Agadir, illustrent le passage entre la trame foncière comme outil de saisie du paysage et la trame foncière comme projection du fait urbain. (Voir figures 99-105)

Les conditions d'élaboration du SDAU d'Agadir ont permis d'intégrer les préoccupations de composition urbaine, depuis l'échelle du 1/ 50 000^e à celle des plans de lotissements de ces cités au 1/500^e. Elles se traduisent tant dans la recherche de l'adéquation entre les dispositifs proposés et les particularités culturelles et techniques propres à la région et à la civilisation urbaine marocaine, que dans l'adaptation de la structure urbaine au relief.

L'approche morphologique de la ville par son tissu urbain n'est pas l'unique approche possible pour étudier et comprendre la forme. Il y a celle de la problématique des tracés urbains, qui nous intéresse particulièrement pour être l'instrument de base de la composition urbaine. Il est à noter que la survivance de certains tracés urbains, d'axes de conformation, des voies, des différents types de figures composition, sont autant de témoignages de l'art urbain, et sont mis en évidence à travers la composition urbaine pour donner un sens à l'espace. De même que pour les tissus urbains, la morphologie des tracés recouvre la manière dont les tracés reconnus sont distribués dans l'espace de la ville, en fonction des différents stades de croissance urbaine et de leurs modalités d'extension. D'où l'importance de la relation entre les types de tracés parcellaires : trame foncière et bâti, alignement et implantation, qui deviennent essentiels à déterminer pour saisir les mécanismes de formation de la composition urbaine.

La notion de tracés urbains a pourtant été précisément définie par un certain nombre d'auteurs, et son importance reconnue dans de nombreux traités d'urbanisme de la période de l'entre deux guerres, comme instrument de composition urbaine indispensable, contribuant également à la forme urbaine. Ce qui explique le regain d'intérêt pour la composition urbaine. Aujourd'hui, la notion de tracé a évolué. Elle s'est étendue à tous les types possibles de tracés : parcellaires, viaires, bâti, permettant de comprendre et d'en concevoir la forme. Ces tracés s'offrent comme des potentialités pour amorcer et favoriser l'évolution du système urbain.

Il revient à LAVEDAN, à la suite de nombreux travaux d'historiens allemands, comme A.E.BRINCKMAN, d'avoir mis l'accent sur cette question, en déterminant le champ de cette « Approche particulière de la forme urbaine par ses **tracés** », qu'il situe à l'intérieur du champ de l'histoire de l'art. Le tracé régulateur constitue l'autre extension de la notion de tracé. Ce sont autant d'instruments de sédimentation de volumes et d'espaces dont résultent leurs formes et leur essence. Leur spécificité est liée à une culture et à un environnement très marqués.

De même, la logique de développement durable propose un aménagement fondé sur des options paysagères et morphologiques rigoureuses et traduit les enjeux en paramètres opératoires et créatifs dans le processus d'élaboration du projet. Elle s'attache à considérer les questions techniques comme les fondements du projet. La problématique paysagère est de ce point de vue un enjeu majeur du développement durable. Le principe qui fonde cette partie est essentiellement basé sur l'hypothèse qui consiste à dire que la réflexion se nourrit de l'expérience du terrain. Ce qui permet de développer les démarches appropriées et d'élaborer les outils adéquats.

Les expériences que nous avons ciblées à travers des exemples nationaux ou européens, traduisent le contenu opérationnel du concept de développement durable, en ce sens que l'on procède systématiquement au croisement de diverses problématiques d'environnement, de transports..., dès lors que l'on appréhende les différents territoires avec leurs spécificités et leurs différentes échelles territoriales. Néanmoins, des constantes se dégagent de toutes les expériences examinées, pour proposer une démarche générique qui servira de socle aux spécificités caractérisant chaque approche.

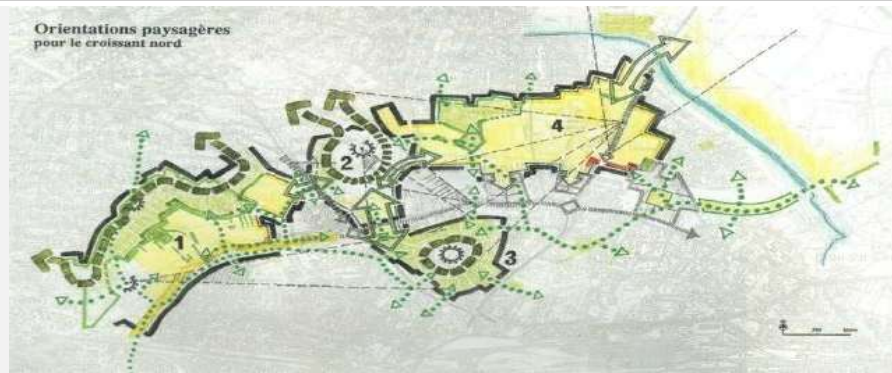


Figure 106: Orientations paysagères .Source : les cahiers de l'IAURIF 117-118, 1997

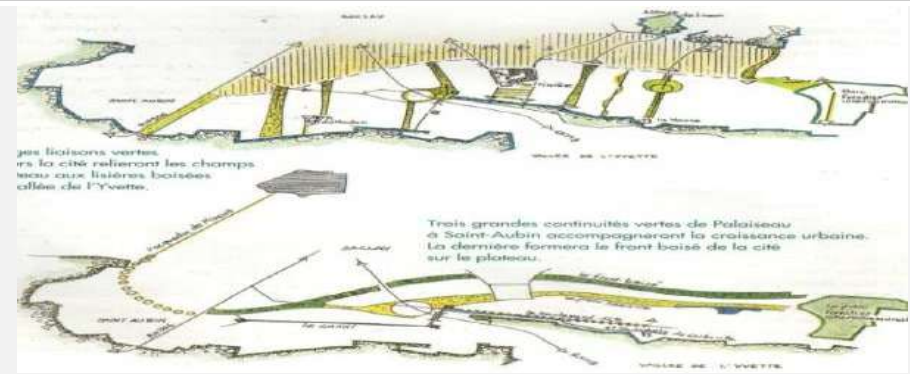


Figure 107 : Liaisons et continuités vertes Source : les cahiers de l'IAURIF, 117-118, 1997

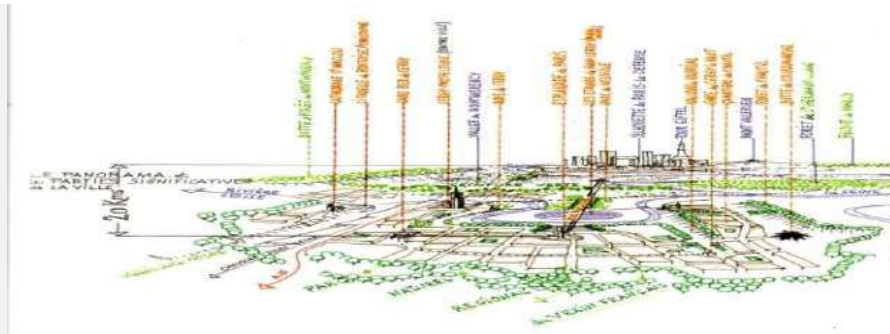


Figure 108 : Cergy Pontoise, du projet à la réalité, Source : WARNIER B. 2004



Figure 109 : L'exploitation des ressources du site, Source : WARNIER B. 2004



Figure 110 : Nouveau plan directeur de la ville historique de Rome. Source : PU N° 22, 2000

Rome : Un système de polarités de fonctions, d'équipements et d'espaces verts
Un projet implicite est fourni par les lignes de force du site



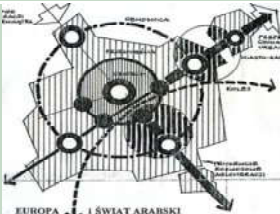
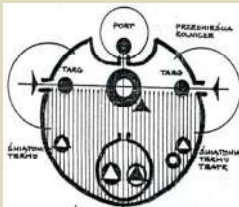
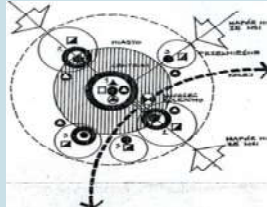
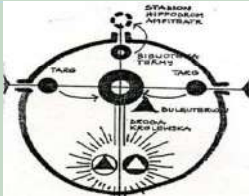
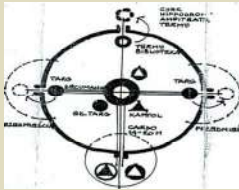
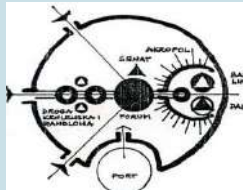
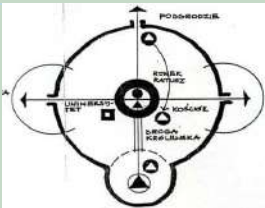
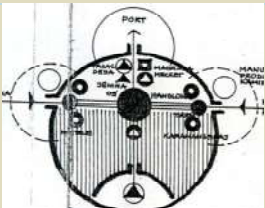
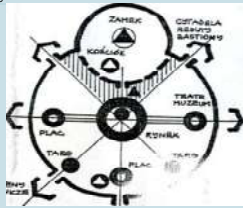
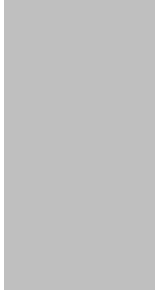
EPOQUE	MOYEN AGE	TEMPS MODERNES	EPOQUE CONTEMPORAINE
ESPACE	espace en soi substantialiste organique/anthropologique polycentrique	l'espace pour soi objectiviste architectonique prédéterminé monocentrisme	l'espace action enjeu stratégique multipolarité
SYSTEME	auto-régulation multifonctionnalité symbiose des différents niveaux (social, éco, politique, physique) du système urbain autonome (commune)	exo-régulation surimposition d'un système de régulation (adm autoritaire), visant à classer ordonner, hiérarchiser les sous-systèmes mis en connexion par les relations mécaniques univoques, réseaux centralisés, dispositifs disciplinaires, essais de normalisation	endo-régulateur spécialisation fonctionnelle des sous-systèmes, comportant des dispositifs de régulation différents niveaux, essai de contrôle (intégration récupération des contradictions)
ACTIVITE	nature organique (artisanat) savoir-faire incorporé praticien techniques empirique	nature mécanique (manufacture) du savoir-faire division du travail apparition des techniques spécialisées	nature cybernétique (industrie) division scientifique du travail
ACTEURS	le contrôle de la ville revient de plus en plus à l'association des corporations (commerçants, marchands) ayant sa propre charte (commune), les bourgeois les plus fortunés (patriciat), issus des principales corporations, élisent parmi eux les échevins chargés de la gestion de la ville (conseil municipal)	La centralisation du pouvoir monarchique s'appuyant sur une bureaucratie hiérarchisée de fonctionnaires de plus en plus importante et se substituant aux corps intermédiaires, les corporations réduites à un rôle strictement professionnel l'apparition d'une aristocratie (banquiers, marchands)se substituant à la noblesse et au clergé dans les principales opérations spéculatives d'urbanisme	extension et renforcement de l'état bureaucratique spécification des différents appareils de gestion de l'espace social et économique prenant en charge les besoins non rentables et les contradictions urbaines, la production de l'espace urbain (territorialisé) la résultante des actions des principaux agents économiques dominés par le capital financier
FONCIER	valeur d'usage	Valeur d'échange spéculation foncière	spéculation sur le sol et les logements devenus marchandise
URBANISME	pas d'urbanisme global , comme objectivation et opérationnalisation de la ville opérations de micro urbanisme, travaux sectoriels, (lotissements adduction d'eau, rues) quelques réglementations (principalement d'hygiène public et d'usage des espaces publics) villes neuves bastides, plans de lotissement pour la mise en valeur du territoire pas de planification urbaine	début de l'urbanisme réglementaire et de voirie, urbanisme des espaces et équipements publics (grandes rues, places, parcs, équipements collectifs), comme rhétorique et dispositifs scéniques(statiques)de mise en valeur emblématiques des équipements du pouvoir villes forteresses, villes princières, villes coloniales, expansion et défense du territoire pas de planification urbaine	opérationnalisation de la ville, comme système global urbanisme réglementaire et opérationnel coordination des actions en vue de résoudre le problème global de l'affectation et de l'utilisation optimales du sol et de l'espace villes de colonisation, cités ouvrières, villes nouvelles début de la planification urbaine, intégrée à l'aménagement du territoire et à la planification du développement économique
			
			
	colonie grecque	colonie romaine	Byzance
			
	Europe	Arabe	colonie européenne
EwaBerezowska-Azzag, « Ville d'Alger : grandeur et décadence de la pensée urbanistique arabe »Institut d'Urbanisme et de Planification Spatiale, Faculté d'Architecture, Ecole Polytechnique de Cracovie, Volumes 1&2, 465 pages, Cracovie, 1995			

Tableau 6: Schéma :Ewa BEREZOWSKA-AZZAG .Ville d'Alger :grandeur et décadence de la pensée urbanistique arabe « Institut d'Urbanisme et de la planification Spatiale ,Faculté d'Architecture ,Ecole de Cracovie, Volume 1& 2,465 pages,1995,texte adapté par L.Ferahta.

Synthèse du chapitre 2

Cette approche historique nous a aidés à comprendre dans un premier temps, le contexte qui a favorisé l'apparition de la notion de composition urbaine. Elle s'est donc illustrée dans les premiers tracés de l'antiquité, puis adaptée aux exigences fonctionnelles et géographiques de la ville romaine. Elle a fondé la trame organique des villes médiévales et leur tendance à la ségrégation et la conception des places ouvertes, axées et symétriques ainsi que les édifices en perspective à la Renaissance. La dimension esthétique prend tout son sens à l'époque baroque où l'espace se compose par des points de repère, sa ponctuation, sa structuration et sa lisibilité. Dans les temps modernes nous assistons à la production d'un espace architectonique et prédéterminé. L'époque contemporaine quant à elle, propose un espace à enjeux stratégique et multipolarité. Dans un deuxième temps, elle a conduit à l'identification des enjeux relatifs à des contextes et des temporalités différents, pour permettre de cibler les aspects qui ont suscité un intérêt majeur et le rôle qui y est attribué à la composition urbaine dans l'évaluation de la qualité.



CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

A la lumière des modes de composition hérités, cette première partie tente d'expliquer le contexte qui a vu naître le mouvement moderne et développe ses fondements et ses principes pour clarifier sa logique rationaliste, son impact sur l'environnement urbain et en particulier sur les conséquences du rejet des outils hérités de la composition urbaine. L'histoire urbaine à laquelle nous nous sommes livrés, met en évidence les tendances significatives qui ont marqué l'évolution des villes, pour mettre en perspective le rôle incontournable de la composition urbaine. Le regain d'intérêt pour la composition urbaine et ses enjeux, ses nouveaux champs d'action et ses nouvelles prérogatives, l'émergence d'une nouvelle culture urbaine et notamment son rôle majeur dans la production de la forme urbaine, sont autant de raisons ayant suscité son articulation avec le projet urbain. Ses compétences en matière d'exigence qualitative ont contribué à lui restituer son rôle initial comme l'outil privilégié de mise en œuvre du projet urbain. Celui-ci représente l'alternative dans un environnement de crise urbaine, générée par l'industrialisation, qui a vu toutes les compétences déjà engagées dépassées par l'ampleur du phénomène. Cette première partie de notre thèse qui fait ressortir l'hégémonie du mouvement rationaliste et son rejet de l'approche de composition, réunit donc les éléments de réponse qui nous permettent de confirmer notre hypothèse 1. Il en ressort du développement de cette première partie de notre recherche la restitution du langage classique de la composition urbaine et la question de savoir pour quelles raisons la composition urbaine a été occultée par le mouvement progressiste. Nos questionnements s'articulent désormais sur les compétences de la composition urbaine en termes de promotion de la qualité du cadre de vie. Nous soulignons dans quelle mesure les effets sociaux, économiques, spatiaux et environnementaux de ce courant, ont suscité des réactions qui ont fait émerger de nouvelles approches tendant à remédier à ses aspects néfastes. Parmi ces approches nous avons retenu celle du projet urbain pour avoir suscité un regain d'intérêt pour la composition urbaine. A ce titre, l'essai sur la vocation et les outils de la composition urbaine démontre son aptitude à conjuguer les différentes dimensions de l'urbain pour que ses enjeux s'articulent autour de la qualité du cadre de vie.

PARTIE II

DE LA COMPOSITION URBAINE COMME FACTEUR DE PROMOTION DE LA QUALITE DU CADRE DE VIE EN ALGERIE

Aujourd'hui, les territoires urbains sont fragmentés et fragilisés par l'expansion urbaine, et nous assistons à une dégradation accélérée de notre environnement urbain et naturel. Les défis auxquels nous sommes confrontés génèrent des crises urbaines et des tensions sociales et économiques. Paradoxalement, dans ce paysage urbain en mutation, ces territoires connaissent des dynamiques naissantes et font face à des changements de contexte, d'échelle, et à des enjeux majeurs qui président à leur aménagement, et supposent l'adaptation de nouvelles politiques urbaines et l'élaboration d'une nouvelle grille de lecture. A ce titre, notre intérêt pour la périphérie cherche à en révéler le patrimoine foncier, sa richesse spatiale, ses mécanismes de constitution, l'appropriation sociale dont elles font l'objet et le rôle majeur qu'elles jouent pour donner sens au développement durable. A travers cette partie, nous tenterons de souligner l'évolution des prérogatives de la composition urbaine et l'enrichissement de ses outils qualitatifs induits par la démarche du développement durable.

Chapitre 3

Nouvelle acception du concept de composition urbaine dans le cadre du développement durable

3.1. Conditions d'émergence des préoccupations environnementales en milieu urbain	132
3.1.1 Logique qualitative du développement durable et politiques urbaines dans le contexte Algérien	132
3.1.2 La démarche du développement durable comme stratégie d'aménagement	136
3.1.3 La notion de durabilité et la mise en perspective de la méthode des indicateurs	140
▪ De la pertinence de la méthodologie d'analyse de la qualité par les indicateurs	144
▪ Les paramètres fondamentaux de l'environnement urbain en interaction dans ce processus	145
▪ Contenu et portée de la durabilité urbaine	147
▪ Les outils d'analyse pour la durabilité de la qualité urbaine	148
▪ Les indicateurs proposés par les centres de recherches et leur système référentiel	149
3.2. La composition urbaine comme alternative de l'évaluation du cadre de vie	150
3.2.1 Du rapport de la composition urbaine aux enjeux de la qualité	152
3.2.2 Nouveaux outils pour fédérer la diversité des dimensions de l'urbain	157
3.2.3 Stratégie du développement durable et enrichissement des outils de la composition urbaine	160
3.3. Le nouveau langage de la composition urbaine face à ses nouvelles prérogatives	164
Synthèse du chapitre 3	166

3.1 Conditions d'émergence des préoccupations environnementales en milieu urbain

Aujourd'hui, les préoccupations environnementales sont au cœur des changements et deviennent une constante traduisant l'organisation des villes, quelles que soient les cultures. Elles se traduisent par :

- la nécessité de valoriser les espaces publics dans un souci de renforcer le lien social.
- La préservation de l'identité locale
- Le rôle accru de la notion de paysage par l'élaboration de stratégies d'intégration de la trame verte et de la trame bleue dans les aménagements des espaces
- L'intérêt accordé à la qualité du cadre de vie par la préservation de l'environnement.

L'amélioration de la qualité du cadre produit notamment la promotion de la qualité de vie en pesant sur des paramètres essentiels tel que la qualité du logement, l'accès à l'emploi, à l'éducation, à la santé. En effet, l'urbanisation engendrée par un exode rural considérable depuis l'ère industrielle et le phénomène de métropolisation dans lequel nos grands pôles urbains se sont engagés, ont favorisé la consommation abusive des ressources naturelles, la dégradation de l'environnement bâti et naturel ainsi que la polarisation des activités et des disparités sociales.

La rareté du foncier urbanisable soulève alors la question de savoir s'il est plus judicieux de densifier, ou de conquérir de nouveaux espaces. La priorité du moment devient donc l'engagement dans une démarche qui tend à dépasser les interventions ponctuelles, à travers la réalisation de projets devant intégrer les trois priorités : sociales, économiques et sociales, à long terme. Aussi, les différentes approches qui ont prévalu n'ont pas élargi explicitement

les causes de la déqualification de la dimension environnementale qui devient désormais indissociable du développement urbain, notamment dans la quête de l'équilibre de l'éco système. C'est pourquoi, des méthodes d'évaluation de la qualité et de la durabilité ont été élaborées de part le monde, pour servir de référence, comme par exemple la méthode ADEQUA, la méthode HQE²R.

Nous soulignerons qu'en dépit de la prise de conscience de ces préoccupations dans notre pays, nous ne sommes pas encore outillés pour concrétiser ces principes. Cependant une alternative consiste à s'inscrire dans une démarche de composition urbaine comme substitut à un dispositif d'évaluation de la qualité et de la conception.

3.1.1 Logique qualitative du développement durable et politiques urbaines dans le contexte algérien

La ville a subi de profondes mutations au cours de ces dernières décennies, sans se préoccuper des enjeux écologiques ni du processus de dégradation qui les gagne. Ces bouleversements ont affecté tant les repères et les territoires d'appartenance que les usages, pour engendrer de nouvelles formes de vies avec une perception et un rapport à l'espace différent. Dans ce

contexte, « la tendance est à la réflexion qui intègre le caractère non renouvelable des biens de la culture ou de la nature ne dépassent pas le stade d'une théorie des sciences économiques encore bien éloignée de la pratique et des réalités politiques. »(SIEVERTS T.2001). L'approche qualitative du développement durable se présente alors comme une alternative servant de base à une politique urbaine favorable à la promotion de la qualité de l'environnement urbain.

Les préoccupations environnementales, signifient l'implication de tous les secteurs et acteurs de l'urbain. Ce n'est qu'à travers la conjugaison de leurs différentes logiques dans une démarche transversale, que l'objectif de préservation et de valorisation de l'environnement sera accompli. Dans ce contexte, la composition urbaine apparaît comme une alternative qui développe une technique de mise en forme qui a vocation à faire cohabiter spatialement des oppositions. La composition urbaine est une phase essentielle de la conception de la ville ROSSI A. (1984) propose par exemple d'analyser et d'élaborer une théorie de la ville, prise comme élément de création et de culture, avec ses processus de modification et ses permanences, en s'appuyant sur les diverses volontés d'architecture et de construction des quartiers, les forces locales et les choix politiques qui peuvent marquer l'évolution de la cité. Force est donc d'accepter sa complexité et d'en assumer les répercussions spatiales.

D'autre part, nous sommes en présence d'un système qui se caractérise par la complexité et la dynamique des interactions. Le caractère évolutif de l'urbain soumet les différentes dimensions qui le constituent à des mutations qui menacent de le déstructurer, en l'absence d'un système de régulation. Or, nous allons voir dans le chapitre qui suit que la démarche du développement durable propose une stratégie d'aménagement qui s'inspire de l'interaction des systèmes et des sous-systèmes de l'urbain, pour mieux l'appréhender dans sa globalité. Elle appelle donc à établir des interactions qu'ils entretiennent entre eux, pour assurer l'évaluation de leurs impacts respectifs.

Force est de constater que la complexité qui caractérise le système urbain nous renvoie tant à des dimensions spatiales que socio-économiques, culturelles, spirituelles, paysagères, environnementales. Celles-ci sont sous-tendues par des mécanismes que la démarche de développement durable réinterprète à travers des principes, une éthique et des règles sous-couvert du triptyque social, économique et environnemental.

Nous tenterons ici d'expliquer de manière globale les mécanismes qui sous-tendent le processus de mutation urbaine induit par le développement, qui est par définition à la fois durable, complexe et multidimensionnel. Il repose sur la notion de progrès tant qualitatif que quantitatif (CHARLOT-VALDIEU C. OUTREQUIN P.2009) et respecte les mécanismes régulateurs des sphères humaines et naturelles dans lesquelles il s'accomplit (PASSET R.2005).

Le progrès quantitatif est identifié à sa croissance économique qui requiert des indicateurs de mesure, dont un indicateur classique de mesure est l'évolution du produit intérieur brut PIB, qui reste insuffisant et appelle d'autres indicateurs tels que l'indicateur de développement humain, l'indicateur composite de santé sociale, l'indice composite de qualité de vie, l'indice

de bien être économique, l'indicateur de progrès véritable, l'empreinte écologique. D'où la nécessité d'admettre l'émergence de nouveaux besoins auxquels la logique du développement durable doit faire face à travers l'élaboration de système de régulation adaptés à chaque dimension de l'urbain et où la dimension humaine est au centre de toutes les stratégies.

Tableau 8: Les indicateurs pour l'indice de qualité de vie (en Ontario). *Source: Ontario Social Development Council.*

DIMENSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE	LES INDICATEURS POUR L'INDICE DE QUALITE DE VIE (en Ontario)
SOCIAL	- n^b d'enfants pris en charge par les associations d'aide à l'enfance - n^b de personnes recevant de l'aide sociale - n^b de personnes sur liste d'attente pour l'obtention d'un logement social
SANTE	- n^b d'enfants nés prématurés ou avec un poids de naissance insuffisant - n^b de personnes âgées en attente pour un placement au centre des soins - n^b de nouveaux cas de cancer
ECONOMIE	- n^b de personnes sans emploi - Taux d'emploi - n^b de faillites d'entreprises
ENVIRONNEMENT	- n^b de d'heures par an avec une qualité de l'air médiocre - Tonnes et type de déchets industriels - Tonnes de déchets ménagers valorisés

Soulignons que la mesure du produit qualitatif fait l'objet de nombreuses recherches qui tendent à intégrer des critères humains, sociaux et environnementaux aux critères économiques traditionnels. La stratégie du développement durable renforce ces méthodes en faisant de ces critères le socle sur lequel repose toute sa stratégie, qui a inspiré la promulgation de lois et de chartes pour l'environnement.

A l'instar des pays ayant adopté ces chartes, le changement de contexte et d'enjeux qui président à l'aménagement de nos villes suppose l'adaptation de nouvelles politiques urbaines et l'élaboration d'outils plus adaptés. En effet, face à un monde globalisé et à la complexité des réalités urbaines, la politique de la ville est menée dans une approche qui tente de mieux inclure les préoccupations environnementales dans la planification des territoires, engendrées par les nouvelles logiques territoriales qui se mettent en place, générées par les grandes infrastructures, les stratégies locales et la nouvelle structure urbaine.

A cet égard, a été promulguée en Algérie la Loi n° 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire, et dont « les dispositions définissent les orientations et les instruments d'aménagement du territoire afin de garantir un développement harmonieux et durable⁴⁸ ». Elle s'est confortée à travers les lois n° 03-10 du 19 Juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable, puis la loi 06-06 du 20 février 2006 portant orientation de la ville et la loi 08-15 du 20 Juillet 2008, qui fixe les règles de mise en conformité des constructions

⁴⁸ Art 1. Loi n° 01-20 du 12 décembre 2001

Décret exécutif n° 09-154 qui fixe les procédures de mise en œuvre de la déclaration de mise en conformité des constructions. La loi sur la ville⁴⁹ « ...favorise le partenariat entre l'Etat, les collectivités territoriales et les opérateurs économiques et sociaux pour la mise en œuvre des programmes de la politique de la ville⁵⁰ ».

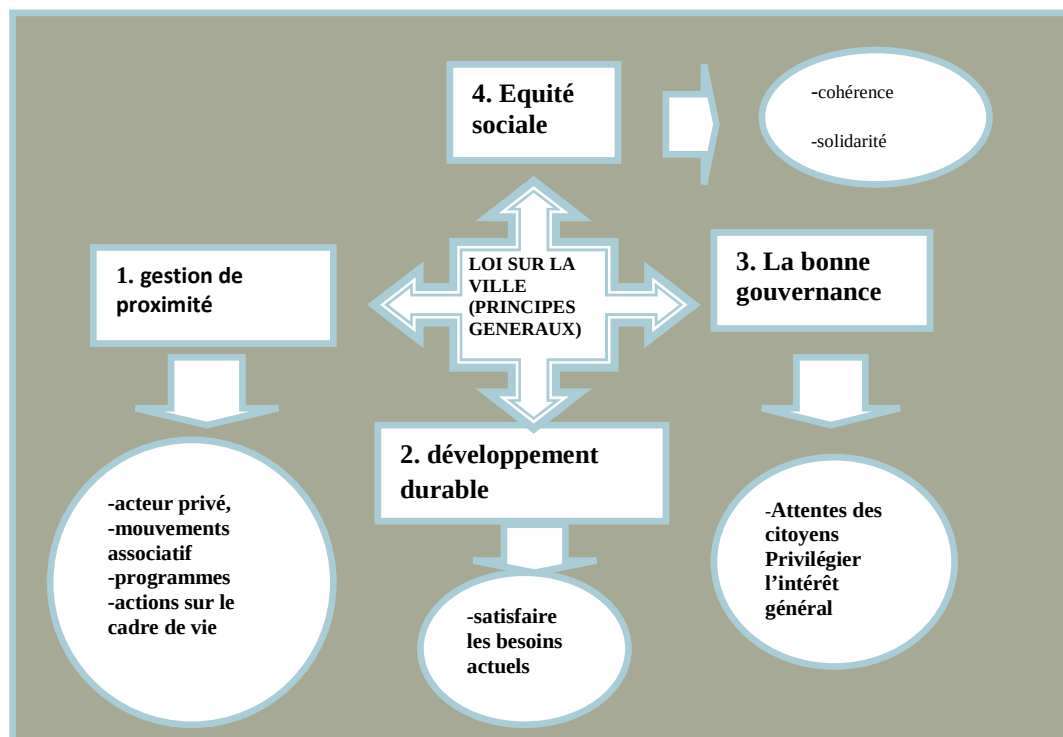


Figure 111: Principes généraux de la loi sur la ville. Synthèse réalisée par l'auteur.

Conçue et élaborée suivant un processus concerté et coordonné, « la présente loi a pour objet de fixer les dispositions particulières visant à définir les éléments de la politique de la ville dans le cadre de la politique de l'aménagement du territoire et du développement durable⁵¹ ».

Les objectifs assignés par cette loi, font ressortir un élément majeur et novateur dans la politique urbaine algérienne : « l'amélioration des conditions et du cadre de vie⁵²... », notion sous-jacente à la qualité des espaces, objet de notre recherche et qui annonce la stratégie avancée par les pouvoirs publics pour concrétiser les objectifs du développement durable à travers la démarche de la gouvernance urbaine : « conformément à la législation en vigueur, les citoyens sont associés aux programmes relatifs à la gestion de leur cadre de vie, notamment leur quartier. L'état veille à réunir les conditions et les mécanismes permettant d'associer effectivement le citoyen aux programmes et actions concernant la politique de la ville⁵³ ».

⁴⁹ Loi n° 06-06 du 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville. (J.O n° 15)

⁵⁰ Art.14. de Loi sur la ville

⁵¹ Art. 1^{er}.de la Loi d'orientation de la ville

⁵² (Art.10.) de la Loi d'orientation de la ville

⁵³ Art. 17. de loi sur la ville

La présente loi met également en place un paramètre fondamental de la gouvernance urbaine, qui vient renforcer la dimension institutionnelle: un cadre national d'observation, d'analyse, de proposition et de suivi, du contrôle et de l'exécution de la politique de la ville. Cette procédure qui a jusque-là fait cruellement défaut à la politique de la ville, explique en partie l'absence d'un paysage urbain de qualité. La loi d'orientation de la ville se base sur des éléments essentiels que l'organigramme en figure 111.

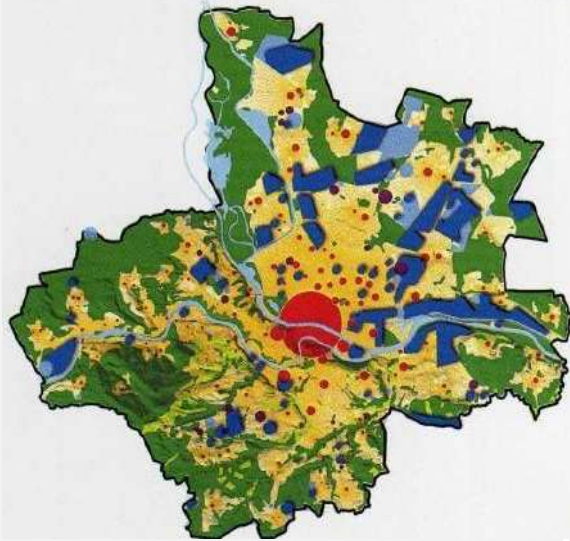
3.1.2 La démarche du développement durable comme stratégie d'aménagement

« La notion de développement durable découle du constat qu'on s'est écarté des grands équilibres. Elle se trouve à la jonction de deux courants de pensée ; l'écologie et le développement local. Elle traduit la volonté d'améliorer le niveau de vie de l'homme sans compromettre la viabilité des ressources et l'appropriation dans la durée, tout en laissant ouvertes des interprétations futures» (PU, 15 1998). Dans cette optique, les organisations internationales incitent les collectivités locales à mettre en œuvre des plans d'éco-développement, puis à partir de l'Agenda 21 lancé lors de la Conférence de Rio en 1992, des agendas 21 locaux. Quant à la conférence de Stockholm de 1972 sur l'environnement, elle incite les villes à mettre en œuvre des plans d'éco- développement. L'enjeu consiste à s'inscrire dans une démarche globale qui va à l'encontre des logiques sectorielles pour privilégier la prise en compte de tous les systèmes et la compréhension des mécanismes qui les sous-tendent.

Repenser l'urbain dans la perspective du développement urbain durable nous permet de réfléchir à des concepts opératoires et des politiques publiques permettant d'articuler le développement spatial de la ville, qui a recours à la composition urbaine, avec une gestion respectueuse de l'environnement, au cœur du triptyque : processus d'urbanisation, forme urbaine, développement durable. Ces instruments conceptuels permettent d'identifier et d'anticiper les problèmes environnementaux posés par le fonctionnement et les transformations des espaces urbanisés. Le développement durable est une heuristique, une attitude utile pour reformuler la problématique du changement. Le développement urbain durable se définit comme un processus d'intégration synergique et de co-évolution entre les grands sous systèmes urbains (économique, social, physique et environnemental) qui garantit la qualité de vie aux citoyens.

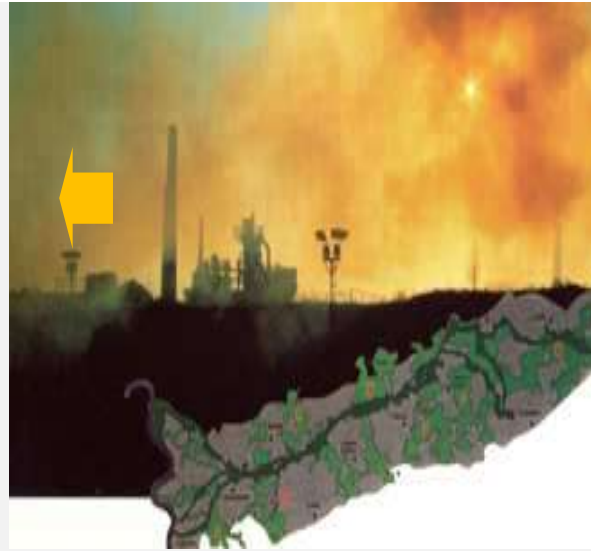
Ces deux approches répondent selon leurs outils et leurs stratégies respectives aux préoccupations de l'action publique qui s'appuie aujourd'hui sur la mise en adéquation :

- des principes de prévention à la source : participation, rationalité, intégration...
- des approches éco systémiques, patrimoniales, participatives, économiques....
- des initiatives en matière de : transports, valorisation du patrimoine bâti et naturel, intégration des populations, de maîtrise des consommations énergétiques, de concertation et de partenariat, de coopération décentralisée.



Diversité des paysages suscitant une diversité d'approches : Agglomération du grand Lyon, in Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, 1999.

Figure 112 : Agglomération du grand Lyon : diversité des paysages. Source : Document de bilan annuel.1999



La reconversion témoigne de la volonté de s'attacher donner une nouvelle activité et de nouveaux usages, par la préservation et la mise en valeur, pour promouvoir une nouvelle identité de ces territoires. c'est la rupture avec la logique sectorielle et la mise en avant d'une logique de projet.

Figure 113 : La reconversion urbaine : Emscher Park : des espaces aux qualités et aux usages très variés. Source : PU N°15 1998.



C'est l'enseignement que nous tirons de la démarche pertinemment illustrée par L'IBA Emscher-Park dans la Ruhr. Expérience pilote (1989); elle est destinée à renouveler es méthodes et les outils d'intervention. Elle vise à donner un nouvel élan à la reconversion écologique, économique et sociale de la vallée de l'Emscher, particulièrement frappée par le déclin industriel.

Figure 114 : Emscher Park : des espaces aux qualités et aux usages très variés Source : PU N°15 1998

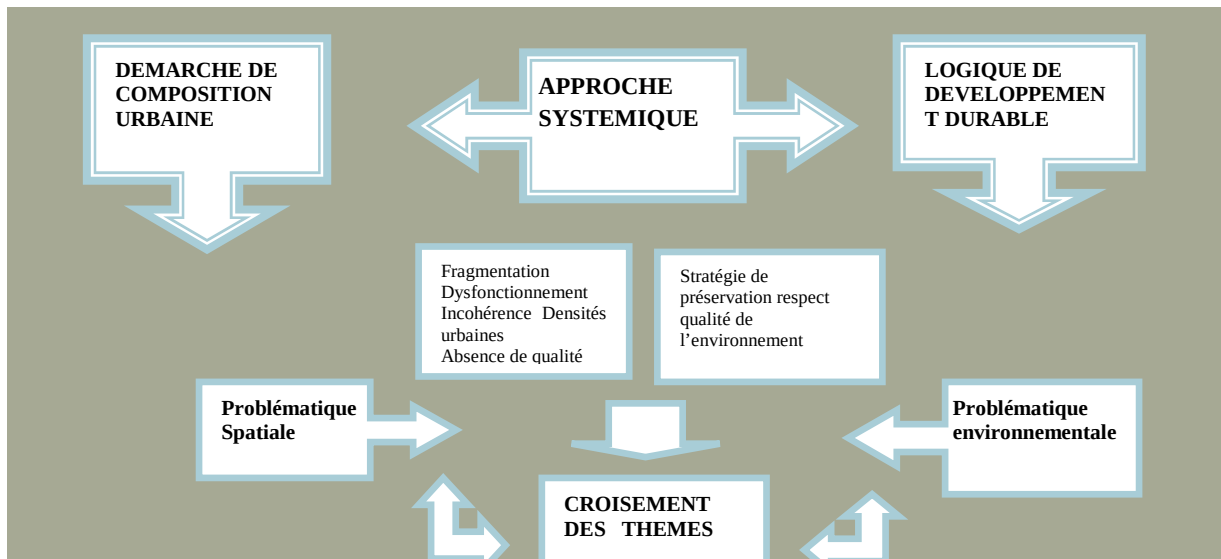


Figure 115: Organigramme des trois thèmes majeurs articulés par la qualité de l'environnement urbain, dans une approche systémique. Réalisé par l'auteur.

La démarche du développement durable trouve sa concrétisation dans des applications pratiques en matière de conception urbaine et la capacité à intégrer les grandes tendances économiques sociales et politiques, ainsi que les intentions à dimension stratégique s'appuyant sur les dynamiques économiques en place. Elle privilégie ainsi un développement adapté, qui veille à la valorisation des ressources en place et à un environnement urbain et paysager de qualité, dans lequel le citoyen s'engage dans un processus de participation et de concertation, nécessaires à une bonne gouvernance urbaine.

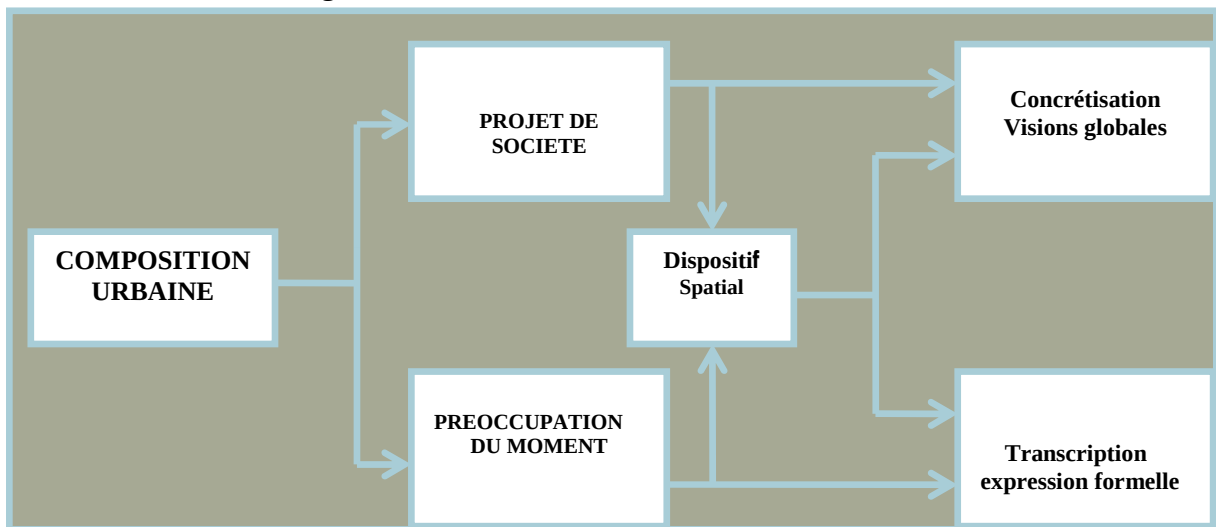


Figure 116 : Convergences de la vocation de la composition urbaine avec le développement durable. Source auteur

A ce propos, les expériences innovantes du renouvellement des pratiques de l'aménagement urbain, et l'analyse thématique des interactions entre opérations d'aménagement et environnement. » (LEGUY E.1995). Les expériences innovantes sont l'expression d'une volonté des pouvoirs publics de créer la dynamique nécessaire à une vie et un environnement de qualité, par l'introduction des problématiques de développement durable dans la mise en œuvre des politiques de développement et d'aménagement des territoires.

Tableau 8: Indicateurs de l'OCDE 1999, par thèmes relatifs à la qualité de l'environnement ; *données chiffrées :*
PAC de Annaba, 2003

	PRESSION	ETAT	REPONSE (aide à la décision multicritères)
Thème	Indicateurs de pression sur l'environnement	Indicateurs des conditions environnementales	Indicateurs des réponses de la société
QUALITEDEL'ENVIRONNEMENT URBAIN	* Densité de population : 4060 hab. /km2, soit 73,8% ⁵⁴ de la pop totale de la wilaya -zone groupement de Annaba (base socio- économique) façade maritime 29,3 km, 102, 18 km2, soit 44,4% de la superficie de la zone littorale.	-forte pression sur les milieux et les écosystèmes littoraux, -une dégradation accélérée de l'environnement. - contrainte foncière -fragilisation de l'activité agricole Zone très anthropisée, fortement investie par des activités socio-économiques (industrie, agriculture, équipement,...)	classée zone prioritaire sensible - report de la population sur les franges urbaines -Linéaire côtier artificialisé : 29,3 km, soit 37% du linéaire total de la zone littorale taux d'artificialisation du milieu naturel : 55%
	Graves atteintes aux milieux naturels et aux écosystèmes		
	*Touristique part en linéaire côtier par estivant : 0,001 ml.	- Rejet des eaux usées - sur fréquentation des plages compromettant : l'écosystème, les biotopes et les paysages. -risques sur les écosystèmes et les ressources.	- ZET - l'essentiel des aménagements sont prévus dans la zone des 300 m. -lutte contre la pollution de la côte...
BIODIVERSITE / PAYSAGES	-superficie urbanisée 58% -forestier 38%, -Les espaces urbanisés 24,62% (5.668,79 ha), - terres agricoles (17, 10 %)	Graves atteintes aux milieux naturels et aux écosystèmes	un nécessaire renforcement institutionnel « Plan d'action » : loi n° 02-02 du 05 février 2002 -la mise en place à terme d'outils et d'instruments de prévention.
DECHETS	- Industriels	-Disparition de ressources : la crevette <i>caramotte</i> , et les <i>coquillages- clovisse</i> -Zone de déséquilibre, - pression de l'urbanisation (politique de l'indus. 1962-1977)	les rejets en mer ; une solution plus sûre que les rejets à terre sur le plan environnemental à l'exception des cas de sédiments contaminés. -espèces indicatrices de pollution : <i>Capitella Capitata</i>) - espèces indicatrices d'instabilité : <i>Tellina pulchella</i> bactéries et des virus qui sont pathogènes pour la santé humaine -l'organisation et la gestion efficiente des zones industrielles
	- Domestique	-Pollution sur la faune et la flore marine (20m de profondeur) -Baisse du rendement de la pêche - dégradation des herbiers à <i>Posidonia oceanica</i> .	Sans traitement préalable. -espèces sensibles : <i>Caprella Acanthifera</i> et <i>Melita gladiosa</i> témoignent de bonnes conditions de santé - <i>Melina Palamata</i> , <i>Cororhium</i> sp..., indicateur de menace de perturbation

⁵⁴ RPGH 1998

3.1.3 La notion de durabilité et la mise en perspective de la méthode des indicateurs

Pour aborder ce chapitre et tenter d'expliquer de manière globale les mécanismes qui sous-tendent le processus de requalification urbaine dans une logique de développement durable, nous avons privilégié l'approche systémique. Nous considérons que la méthode analytique classique se trouvera vite confrontée à la multidisciplinarité du système urbain où « le concept de système se base sur un certain nombre de paradigmes (WALLISER 1977 ; Le MOIGNE 1977), notamment la complexité et l'organisation. L'approche systémique engendre plutôt une démarche inductive. La systémique (J.de ROSNAY 1975 ; H.SIMON 1974 ; J. MELESE 1990) envisage les éléments d'une conformation complexe, les faits, non pas isolément (taylorisme) mais globalement, en tant que parties intégrantes d'un ensemble dont les différents composants sont dans une relation de dépendance selon les trois principes suivants :

- Le principe de totalité
- Le principe d'interaction
- Le principe d'homéostasie.

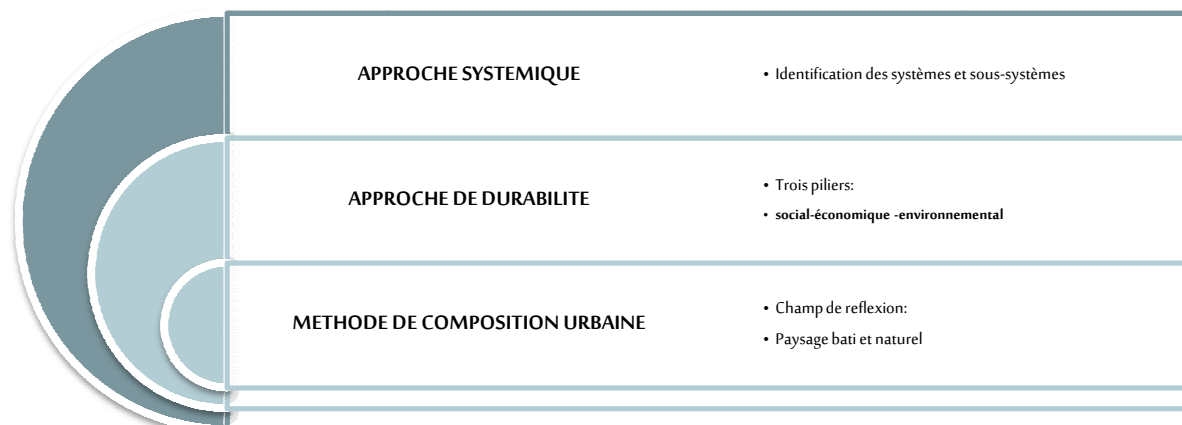


Figure 117: Schéma retraçant la 2ème étape clé de notre processus méthodologique en vue d'élaborer un processus de requalification des franges urbaines. Réalisé par l'auteur.

Cette démarche a l'avantage de révéler les sous-systèmes de chaque thématique, et de clarifier notamment :

- Les règles d'organisation des composantes auxquels ils répondent respectivement.
- Les rapports d'interdépendance qu'ils entretiennent avec leur environnement

L'impact du facteur temps sur leur structure est considérée comme « le résultat d'une évolution de systèmes (systemo-genèse) même si les systèmes possèdent une certaine stabilité, ils sont susceptibles d'évoluer sous la pression des changements de leur environnement » (Fusco2005). Elle a pour rôle faciliter la compréhension du type de relations qu'elle entretient avec les autres dimensions de l'urbain. D'autre part, nous sommes en présence d'un système qui se caractérise par la :

- Dynamique des interactions, « Mais il est plus que la simple somme de ses éléments, car les éléments sont en interaction, et c'est cette interaction qui permet la cohérence et l'organisation du système ». (J. De ROSNAY 1975), qui le définit comme "un ensemble d'éléments interdépendants, liés entre eux par des relations telles que si l'une est modifiée, les autres le sont aussi et par conséquent tout l'ensemble est transformé".
- Complexité « Cette première complexité, dite structurelle, est couplée à un second type de complexité, due aux niveaux multiples d'organisation (DAUPHINE 2003)

Ce caractère évolutif de l'urbain soumet les différentes dimensions qui le constituent à des mutations qui menacent de le déstructurer, sans l'appel à un procédé de régulation, qui se traduit ici par la démarche du développement durable (B. BERRY 1964).

Nous nous proposons donc d'établir les interactions afin de mieux évaluer leurs impacts respectifs, ce qui nous permettra, de déceler dans chaque système, à différentes échelles territoriales :

- Le maillon faible ou manquant de la chaîne du processus de requalification
- L'incohérence de chaque système,
- La séctorialisation des systèmes
- La défaillance du système institutionnel

L'objectif principal de cette recherche est d'apporter une contribution méthodologique à l'évaluation de la qualité du paysage urbain. Dans le contexte de notre recherche, et afin de lever toute ambiguïté, nous commencerons par identifier la notion de paysage urbain, qui selon Avocat. C: « Le paysage, c'est d'abord une portion d'espace analysée visuellement (accessoirement acoustiquement ou olfactivement). A l'amont se situe sa lecture, en aval, se situe son explication. C'est pourquoi un paysage, c'est la rencontre d'une image sensorielle correspondant à notre vision du monde, et d'une réalité physique, objective ». (MERLIN P. et CHOAY F. 1988).

Cela renvoie à appréhender le paysage dans son sens large : paysage bâti et paysage naturel, et soulève la relation ville-qualité -environnement dans son rapport aux objectifs de la durabilité urbaine, qui passe par l'analyse des systèmes, des sous-systèmes urbains ainsi que leurs interactions. Or, ces interactions entre les composantes de l'urbain renvoient à concevoir la ville comme un écosystème (NEWMAN 1999). D'où le recours à l'approche systémique, relayée par des analyses transversales ACP⁵⁵ et l'AFC⁵⁶ (FUSCO 2005), pour une vision plus globale visant à mieux comprendre les mécanismes qui président à la requalification des franges urbaines.

Les étapes successives de ces analyses vont structurer notre recherche. Par ailleurs, notre recherche qui se veut un support à la prise de décision multicritères dans le contexte de la requalification des franges, appelle à évaluer la qualité par le biais des critères que nous fournissent la méthode de composition urbaine, et la démarche de développement durable fondée sur une vision systémique.

⁵⁵ ACP : Analyse en Composantes Principales

⁵⁶ AFC : Analyse Factorielle des composantes

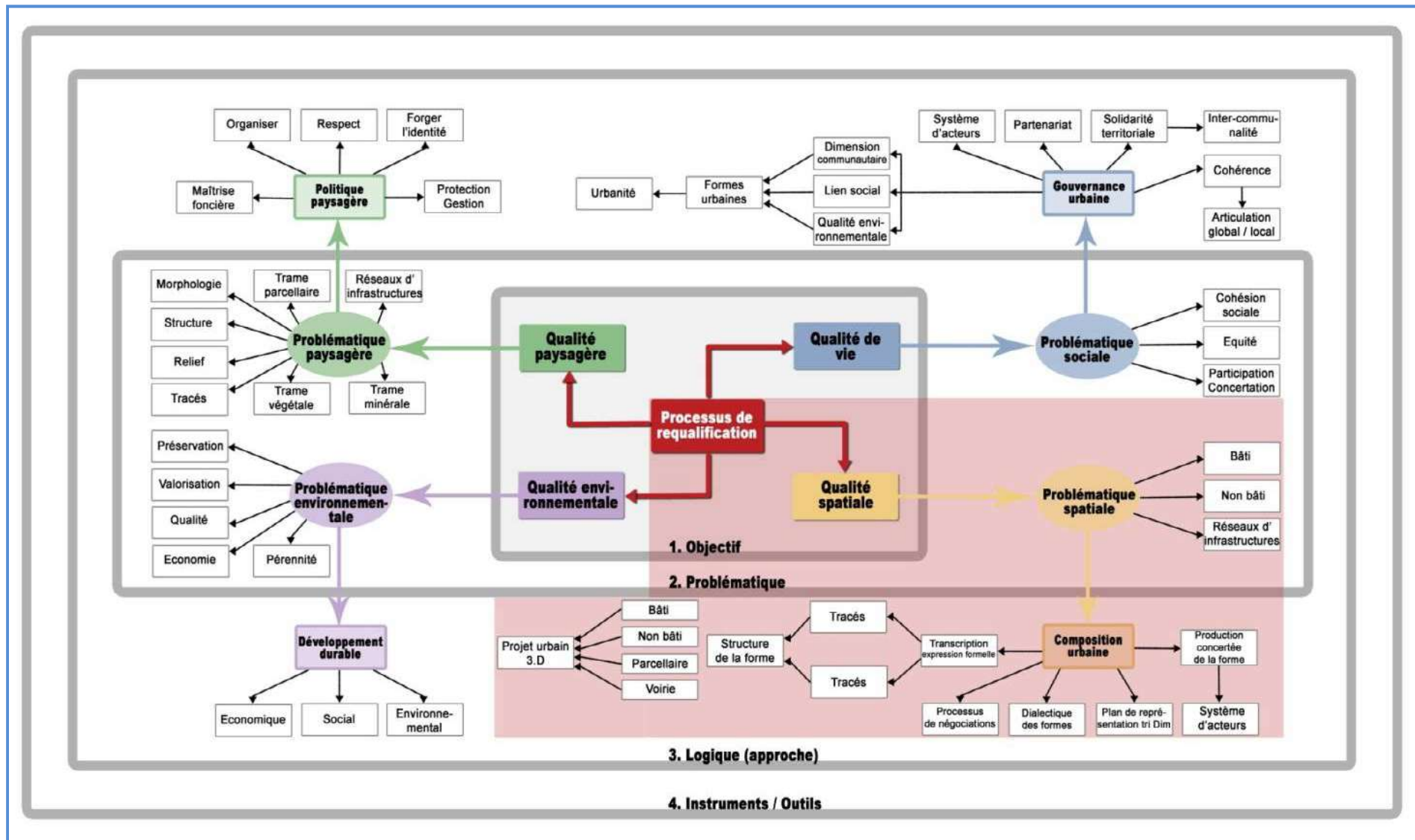


Figure 118: Première étape clé de notre processus méthodologique problématiques articulés par le processus de requalification dans une approche systémique. *Réalisé par l'auteur*

▪ De la pertinence de la méthodologie d'analyse de la qualité par les indicateurs

Notre choix s'est porté sur cette méthode car elle répond à notre souci de mettre en relation la problématique du phénomène de dégradation des franges urbaines, le processus de requalification de ces franges et son rapport à la méthode de composition urbaine. Il établit notamment le lien entre la durabilité et son caractère systémique. Enfin, ses outils de connaissance se concrétisent dans la sélection d'indicateurs, largement inspirés par un cadre de référence.

Afin de mieux cerner le rôle des indicateurs dans le processus d'évaluation de la qualité, nous nous proposons au préalable d'en définir le contenu. Les indicateurs sont définis en substance, comme « ...Une interprétation empirique de la réalité, utilisée pour donner une évaluation d'une situation ou d'un processus complexe. Il traduit des données en une information succincte. Il se présente comme une variable synthétique, représentative d'éléments de conditions de vie d'un ensemble de personnes, intégrée à un système et pouvant jouer un rôle dans un processus décisionnel ». (ADOLPHE L. 2005)

Un indicateur de l'environnement urbain, permet de mesurer :

- un état, ou les contraintes qui s'exercent sur lui,
- l'évolution dans le temps,
- la contribution des différents facteurs et / ou acteurs aux valeurs mesurées
- l'objectif et le rapport de ces valeurs à l'objectif.

Dès le début des années 90, on assiste à une mondialisation de l'économie induisant une concurrence renforcée pour ne pas dire effrénée entre les villes, d'où la nécessité d'élaborer une autre génération d'informations sur l'environnement et le cadre de vie capable de fournir une information agrégée, pertinente, d'assez bonne qualité analytique, et mesurable.

Une conférence internationale en avril 1995 à Rennes sous l'intitulé « Les indicateurs au service d'une politique de la ville », s'est attachée à synthétiser les caractéristiques des indicateurs. Un nouveau rapport de l'OCDE en 1997, « Mieux comprendre nos villes : le rôle des indicateurs urbains », manifeste un élargissement du cadre d'application de cette notion d'indicateurs, en intégrant non seulement indicateurs environnementaux, sociaux, mais encore de santé, économiques, énergétiques et de durabilité, ces familles n'étant pas exclusives. »

Si la connaissance des territoires nécessite l'intégration des interrelations et l'évolution des phénomènes, il s'agit de trouver des indicateurs de finalité et de recueillir des mesures significatives, non seulement de la quantité, mais de la qualité des phénomènes. Les hypothèses de départ que nous avons émises s'articulaient autour de la quête de la qualité, en termes de conception urbaine, de perception, mais la traduction de cette quête ne peut mener à l'opérationnalité qu'à travers des indicateurs qualitatifs et quantitatifs à la fois.

Dès lors, ces indicateurs doivent obéir aux différentes échelles pour une utilisation plus pertinente : l'échelle spatiale, l'échelle temporelle, et l'échelle économique comme il existe

différentes temporalités (court, moyen et long terme) en fonction des problématiques soulevées. A ce titre, il est recommandé d'équilibrer le nombre des indicateurs.

Dans ce contexte, nous nous posons la question de savoir : Quel est le contenu de la durabilité urbaine et quel en est la portée ? La notion de durabilité renvoie à la nécessité d'appréhender la ville en tant que système complexe. Elle a fondé les réflexions sur la ville, c'est pourquoi, l'analyse de la durabilité reste fortement tributaire de l'approche systémique et doit être évaluée à plusieurs échelles. (PILERI, 2002)

▪ **Les paramètres fondamentaux de l'environnement urbain en interaction dans ce processus**

En effet, tel que nous l'avons expliqué dans le chapitre précédant, la complexité urbaine n'est plus à démontrer, car il y a des difficultés à identifier, décrire, évaluer la permanence, l'évolution, les ruptures et les disparités entre l'état et le développement des villes. C'est pourquoi, trois familles de paramètres fondamentaux de l'environnement urbain interagissent, en l'occurrence :

- les paramètres liés aux processus urbains, les activités (services industrie, transport et leur incidence sur les matières premières et l'énergie, comme sur le rejet pollution, et bruit),
- les paramètres liés à l'environnement physique (air, sol, eau) et socio-économiques (logement, sécurité, revenus),
- les paramètres liés à la politique urbaine. Quelles réponses seront capables de donner à la pression environnementale, en termes de réduction des consommations ou de recyclage (privé) ou en termes de réglementation, de taxation (public), le secteur privé, les ménages, ou le secteur public, les collectivités

Les spécialistes font remarquer :

- Le large consensus quant aux composantes environnementales, mais désordre total quant aux échelles spatiales et cadre temporel d'observation.
- Les indicateurs permettent d'établir une corrélation entre les situations urbaines, mais ils n'expliquent pas les causes profondes et les effets. L'indicateur permet de simplifier, de quantifier et de communiquer à propos d'un système complexe, pour en permettre l'interprétation.
- La mise en œuvre d'un système fait apparaître des symptômes communs à toute décision de planification : données manquantes, sectorisation, fragmentation des compétences, hégémonie des variables objectivement quantifiables, par rapport aux variables subjectives, manque de vision stratégiques et d'objectifs de société partagées par les politiques, professionnels, et public : agrégation des préférences...

A l'issue de l'exploitation de processus déjà existant: métabolisme urbain -schéma Pressions -État-Réponses, plusieurs critères ont été suggérés pour la sélection d'indicateurs de durabilité

locale, et en particulier urbaine (OCDE 1993, MUSU et al. 1998, FUSCO 1999, PILERI 2002). Tous concordent sur les points suivants, qui ont une importance différente selon que :

- Les indicateurs conçus comme outils d'analyse et d'aide à la décision,
- Intégrés dans un processus participatif de formulation de politiques (comme dans le cas des Agendas 21 locaux).

A cet effet, le recours à l'approche des indicateurs quantitatifs, dans notre parcours méthodologique se justifie par la vision systémique que revêt désormais toute approche méthodologique s'inscrivant dans une optique de durabilité, à ses différentes échelles (UN 1992, LGMB 1995, CE 1996, OCDE 1997, COGO 1997, RECHATIN ET THEYS 1997), pour l'évaluation quantitative en vue d'une contribution à la décision multicritères. Or, le rôle des indicateurs aide à la compréhension des mécanismes de fonctionnement et de développement des phénomènes en général, et du système urbain en particulier. Ils contribuent à :

- Simplifier : (réduisent le nombre des mesures et des paramètres),
- Quantifier
- Communiquer : identifient des interrelations entre les différentes composantes socio-économiques et environnementales, (FUSCO 2003)
- Organiser : Les indicateurs doivent être organisés selon un cadre théorique de référence claire et organique. Un cadre de référence est un schéma, c'est-à-dire un modèle qualitatif très simplifié du domaine d'étude, comme le schéma Pressions - État -Réponses proposé par l'OCDE en 1993, Selon PILERI (2002), ce qui rend un indicateur fiable ,c'est le cadre conceptuel à partir duquel il a été généré.

A ce titre, il s'agira pour nous d'élargir le champ des indicateurs de la durabilité à ceux de la qualité et de procéder à leur sélection. Nous les organiserons ensuite, selon un cadre de référence de type systémique, par le biais duquel nous pourrons enfin identifier les éléments clé de la qualité du paysage urbain et de leur contribution à la durabilité des franges urbaines. L'indicateur rend compte des enjeux significatifs et pertinents pour suggérer des plans d'action. C'est un paramètre ou une combinaison de paramètres mesurables et nécessaires à la compréhension d'un phénomène. C'est pourquoi, il s'agit de trouver un ou deux paramètres capables de rendre compte du rôle de l'élément dans le système, utiles à la vision systémique.

Il s'agit plus précisément de synthétiser des informations (le plus souvent des informations quantifiées), pour en faciliter la compréhension de même que l'usage par une grande variété d'utilisateurs, notamment les scientifiques, les administrateurs, les élus, les groupes civiques, (COLLIN et al. 1999). Le système d'indicateurs ainsi conçu, permet d'aboutir à une décision multicritères, issue d'un consensus de différents acteurs. Car, en vertu de sa démarche participative multicritères multi-agents, celle-ci se présente comme une phase de préparation à la décision, qui structure le processus décisionnel qui doit intégrer plusieurs intervenants et concilier les points de vue divergents, concernant les choix des stratégies d'aménagement, soumis à une diversité d'alternatives.

Cependant, et étant donné la multiplicité des indicateurs liés à chaque thème, l'évaluation tend à être complexe et difficilement exploitable, d'où le recours à la méthode de pondération imposée par l'agrégation d'indicateurs. Elle contribue à déterminer l'importance d'un critère par rapport à un autre, ce qui constitue un enjeu majeur aussi bien sur le plan scientifique que politique. Celle-ci permet de synthétiser le problème pour mieux le cerner.

FUSCO.G. (2003) affirme que « Plusieurs méthodes de pondération peuvent être envisagées (HAJKOWICZ et PRATO 1998 ; TAMIZ ET AL.1998 ; BANA E COSTA et AL.2003 ; BOULANGER 2004 ; BRUNNER et STARKL 2004 KRAJNC ET GLAVIC 2005 ; PAYRAUDEAU et VAN DER WERF 2005) et de nombreux exemples d'utilisation sont disponibles dans la littérature (AL-HARBI 2001 ; AL KHALIL 2002 ; MENDOZA et PRABHU2003 ; MOLINES 2003 ; SVORAY ET AL.2005). »

▪ Contenu et portée de la durabilité urbaine

La démarche de durabilité, nous l'avons vu, s'appuie sur trois éléments fondateurs ; social-économique- environnemental. Cela nous renvoie à la problématique des villes contemporaines, se caractérisant par la concentration des individus et activités, générant ainsi des pressions urbaines : problèmes de logement, de chômage, environnementaux ... en particulier des les pays en voie de développement (CHALINE C.2001), (LACAZE JP 1997), qui appelle dans son sens le plus large, à la préservation des écosystèmes, à l'équité sociale et à l'économie des énergies renouvelables.

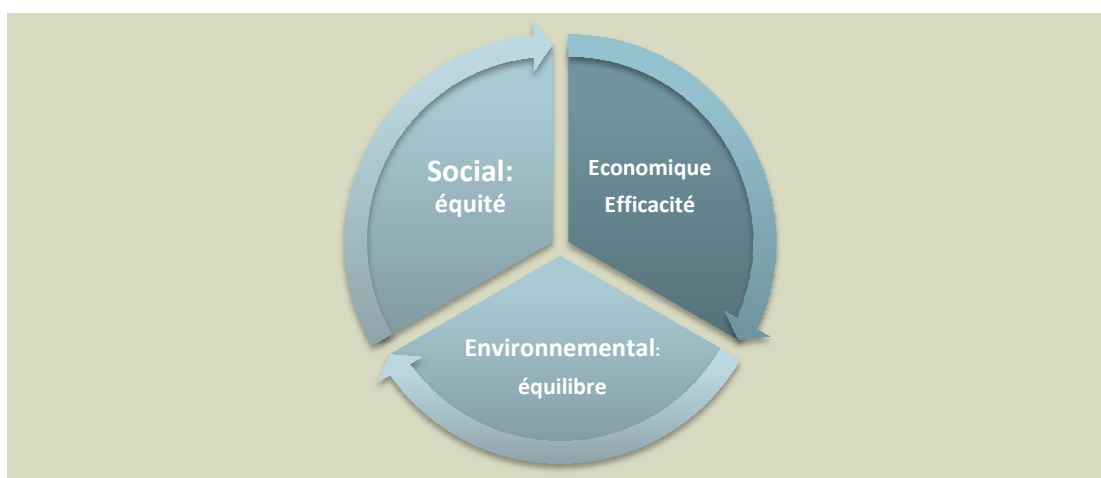


Figure 119: Cercle vertueux du développement durable. Source auteur

La durabilité urbaine entre dans l'agenda d'importants organismes internationaux (les Nations Unies, l'OCDE, la Banque Mondiale, Commission Européenne, etc.). La communauté scientifique a été par la suite sollicitée dans deux directions. D'un coté, réfléchir à une formalisation théorique de la durabilité urbaine. De l'autre, fournir des méthodologies d'évaluation des cas réels, permettant de donner une dimension opérationnelle à la durabilité urbaine. (FUSCO 2005). Elle renvoie donc à l'approche des indicateurs qui peut être appliquée à une diversité de phénomènes. A ce titre, plusieurs critères ont été suggérés pour la

sélection d'indicateurs de durabilité locale, et en particulier urbaine (OCDE 1993, MUSU et AL. 1998, FUSCO 1999, PILERI 2002).

L'approche des indicateurs participe largement à simplifier les mécanismes qui président l'évaluation du paysage urbain, en réduisant le nombre des mesures et des paramètres. Il permet de quantifier et de communiquer : identifient des interrelations entre les différentes composantes socio-économiques et environnementales, (FUSCO 2003). C'est pourquoi, il s'agit de trouver un ou deux paramètres capables de rendre compte du rôle de l'élément dans le système. La sélection des indicateurs est simplifiée à l'aide de la désagrégation du schéma systémique et leur classement se fait en fonction de l'influence-poids sur le processus.

Ainsi, en vertu de sa vision systémique, le contenu de la notion de durabilité met non seulement en interaction les dimensions sociales, économiques et environnementales, mais il en pénètre les mécanismes de fonctionnement (DAUPHINE 2003). Idée soutenue également par FUSCO (2003), qui affirme que le territoire privilégié de la durabilité reste l'échelon local (les Agendas 21 locaux à côté des Agendas 21 nationaux, la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et les villes, la Charte d'Aalborg des villes européennes pour le développement durable, etc.

L'approche systémique et la démarche de développement durable nous sera utile en ce sens qu'elles se conjuguent pour évaluer la qualité du cadre de vie et la qualité de vie⁵⁷ dans les territoires des franges urbaines. Elles soulignent le rôle fondamental de l'échelle locale pour conférer à la prise de décision multicritères toute sa pertinence, et au rapport de l'individu à son environnement, tout son sens.

▪ Les outils d'analyse pour la durabilité de la qualité urbaine

Nous avons au préalable établi le lien entre durabilité et qualité urbaine. L'objectif principal de cette recherche étant d'apporter une contribution méthodologique à l'évaluation de la qualité spatiale et environnementale des franges urbaines par rapport aux objectifs de la durabilité urbaine, les bases de notre approche méthodologique vont s'appuyer sur un système de critères issus de la grille de la qualité de la composition urbaine, qui se déclineront à leur tour en une batterie d'indicateurs qualitatifs, pour enfin nous permettre d'identifier des indices quantifiables et objectivables pour procéder à notre évaluation de la qualité.

À ce stade de la recherche, nous nous posons la question clé de savoir, comment rendre opérationnelle la notion de qualité urbaine durable ? A laquelle nous essayerons de répondre sans perdre de vue le caractère subjectif de certaines notions inhérentes à notre thème de recherche : la quête de la qualité urbaine et environnementale. Enfin, la mise en exergue des problématiques liées au phénomène urbain, nous a permis de circonscrire le champ disciplinaire de la composition urbaine et de le situer dans le processus de requalification ,

⁵⁷ Nous entendons par qualité de vie et qualité du cadre de vie, les conditions vie incluant la satisfaction des besoins matériels et culturels de la population, la santé, le logement, l'emploi, l'accessibilité aux activités urbaines, à un environnement urbain de (visuel, sonore, olfactif, hygrothermique...), la participation à la vie communautaire et aux processus décisionnels, etc.

objet de notre recherche et dont le schéma ci-dessous traduit les approches clé qui appuient la démarche de composition urbaine dans sa quête de la qualité.

La grille d'évaluation de la qualité aura pour rôle de mettre en évidence les qualités et les caractéristiques du site, pour servir de support au débat et à un argumentaire pour la discussion. Son ambition est de clarifier la problématique et de simplifier la présentation des éléments urbains afin de faciliter la prise de décision. D'où la nécessité de poursuivre notre parcours méthodologique à travers l'analyse multicritères d'aide à la décision AMC, dont le choix se justifie par le caractère opérationnel de cette approche, qui s'appuie sur un large éventail de critères quantitatifs pour évaluer la qualité des franges urbaines.

Cependant, nous considérons que notre quête de la qualité de l'environnement urbain bâti et naturel ne peut être réalisée, si les différents acteurs de l'urbain n'y contribuent pas. Il faut pour cela deux conditions fondamentales :

- Privilégier une échelle pertinente, en l'occurrence l'échelle locale, et en particulier celle de la ville, pose des instances sociales et environnementales spécifiques. Une collectivité territoriale doit gérer la qualité environnementale des écosystèmes locaux, la qualité de vie de ses habitants et des problèmes complexes d'exclusion sociale et de développement économique local. À cela s'ajoutent les contributions locales qu'elle doit fournir aux objectifs environnementaux, économiques et sociaux établis aux niveaux national et international (réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduction de la pauvreté, contraintes budgétaires, etc.). D'où, la nécessité de la gouvernance locale. (CE, 1990 ; OCDE 1991 ; FUSCO 2003).
- Adopter une méthode d'aide à la décision multicritères et multi-agents, AMC. Celle-ci revêt un intérêt majeur pour les élus locaux, quant il s'agit d'évaluer aux différents termes de la planification, la pertinence de leur politique urbaine et les chances d'atteindre leurs objectifs, grâce à l'approche des indicateurs sur laquelle elle se fonde et que nous développerons ultérieurement.

▪ **Les indicateurs proposés par les centres de recherches et leur système référentiel**

Les propositions de l'OCDE se traduisent par la définition d'un concept de l'environnement urbanisé, par une liste de préoccupations et les indicateurs proposés pour une échelle urbaine. Selon le groupe de travail, la qualité de l'environnement urbain dépendait d'un grand nombre de variables, de leurs interactions et d'une représentation systémique de cet environnement. Les premiers sont des variables représentatives de données physiques, donc mesurables directement. Les seconds enregistrent la perception que les individus ont d'une situation. Quant au Canton de Genève, il accorde un intérêt particulier à la perception des individus, en intégrant deux indicateurs : objectif- subjectif (OCDE 1997). En raison de ces différentes attitudes, l'on s'est accordé à définir les exigences du système d'indicateurs, à en déterminer le nombre et les critères en particulier à l'échelon local. Il en ressort que les indicateurs

doivent répondre aux caractéristiques spécifiques, mentionnées dans le tableau suivant.

Tableau 9 : Critères de définition des indicateurs. OCDE

PERTINENCE	Phénomènes se rapportant aux problèmes d'environnement de la municipalité, mise en relation avec des modèles économiques et des systèmes d'information,
COHERENCE	Possibilités d'action de la municipalité
MESURABILITE	Données réunies par la municipalité
LISIBILITE	Facilité d'interprétation

Par ailleurs, des études récentes (BASTIE J. DEZERT B. 1991) révèlent qu' il existe des effets de seuil tels qu'au-delà d'une certaine taille, les villes ont un climat et un attrait détériorés par l'ampleur des pollutions, de l'encombrement , de l'insécurité. Les conditions de vie se détériorent pour les citadins au-delà du seuil de 500 000 habitants. Au-delà de 4 à 5 millions d'habitants, l'accumulation des nuisances, la forte dégradation de l'environnement, multiplient les risques pour la santé et la sécurité des citadins. « Savoir choisir les indicateurs qui traduisent le mieux les préoccupations les plus importantes », est la recommandation qui va nous permettre d'identifier les phénomènes qui se posent avec le plus d'acuité, concernant la réalité urbaine sur les franges urbaines, de les évaluer selon des paramètres appropriés et de définir des indicateurs pour les mesurer.

Tableau 10: Récapitulatif des indicateurs de l'OCDE, par thème d'environnement⁵⁸

THEMES	PRESSION	ETAT	REPONSE
	Indicateurs des pressions sur l'environnement	Indicateurs des conditions environnementales	Indicateurs des réponses de la société
CHANGEMENTS CLIMATIQUES	➤ Indice des émissions de gaz ➤ Emission de CO2	➤ Concentrations atmosphériques de gaz de serre - Température globale moyenne	
QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN	➤ Emissions atmosphériques ➤ Densité de la circulation - urbaine - nationale ➤ Degré d'urbanisation		
BIODIVERSITES / PAYSAGES	➤ Altération de l'habitat et conversion de terres les déviant de leur état naturel		

⁵⁸ Trans. Cours L. Adolphe OCDE 99

Tableau 11: Exemple de grille faisant ressortir les caractéristiques avec les indicateurs et les indices correspondant

CARACTERISTIQUES OU CIBLES	INDICATEURS GLOBAUX	INDICES
	Indicateurs relatifs aux caractéristiques structurelles	
Population urbaine	➤ Population ➤ Densité de la population	- Nombre d'habitants dans la ville même, dans la conurbation, - Pop /km² - Superficie par catégorie de densité
Couverture du sol	➤ Superficie totale ➤ Superficie bâtie totale ➤ Superficie non bâtie ➤ Réseau de transport	- Superficie en km² - % espace vert - % eau - Longueur du réseau routier - - des voies ferrées - % de la superficie urbaine totale
Terrains à l'abandon	Superficie totale	- Superficie en km² - % de la superficie urbaine totale
Zone de rénovation urbaine	Superficie totale	- Superficie en km² - % de la superficie urbaine totale
Mobilité urbaine	➤ Répartition par mode de transport ➤ Structure des déplacements domicile- travail ➤ Volumes de circulation	- Nombre et longueur - Moyenne des déplacements en km/hab. par mode de transport/ jour - Nb de pers effectuant un déplacement pendulaire vers l'agglomération ou vers l'extérieur - Total et flux des déplacements vers la ville et vers l'extérieur en véhicule - Nb de véhicules sur les grands axes

Les travaux du CREDOC⁵⁹, se présentent comme une synthèse des résultats des principaux travaux analysés, avec une dimension des perceptions et des aspirations qu'ont les individus de leur cadre de vie. Ils proposent des indicateurs de perception capables de traduire la subjectivité du jugement c'est pourquoi, pour les chercheurs du CREDOC, la qualité des indicateurs d'environnement et de cadre de vie découle de la confrontation entre le vécu et le perçu des individus, car selon eux, seule l'analyse de cette confrontation permet de suivre, voire d'anticiper, « la demande de qualité de vie ». Ils ont aussi opposé sur un critère donné, un indicateur « subjectif » à un indicateur « objectif ».

3.2. La composition urbaine comme alternative de l'évaluation du cadre de vie

La recherche que nous avons entreprise sur la composition urbaine nous a conduits à baliser d'abord le champ de la production de la forme urbaine, puis à cerner le contenu actuel de la notion de composition dans le domaine de l'urbanisme. Il en ressort que la composition appartient au champ de la planification urbaine à toutes ses échelles territoriales.

LACAZE souligne que la composition urbaine permet définir physiquement l'organisation de l'espace de la ville ou du quartier à aménager et répond à deux objectifs principaux:

- D'une part, fournir une image globale de la ville ou du quartier qui serve d'identité de celle-ci,
- D'autre part, fixer les règles relatives à la localisation, à l'implantation et à l'élaboration des projets successifs de construction" (LACAZE JP ,1990).

⁵⁹ CREDOC, centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, Indicateurs sur la qualité de vie urbaine et sur l'environnement, Cahiers de Recherche N° 36, Mai 92.

A ce propos, LYNCH K. soutient que la composition de la forme, est un moyen de faire naître des images chez les citoyens. Quant au dessin urbain, il dissimule mal, sous un foisonnement de techniques, une conception organique fragmentaire, et sans cohérence. Elle va du paysagisme sensoriel, évoqué par K. Lynch, comme technique du design et de Town Scape, à l'écologie et les applications ponctuelles et arbitraires, sans effets organiques sur le paysage global et sans base conceptuelle. (LYNCH K. ,1969)

La composition urbaine qui s'inscrit dans une optique qui vise l'amélioration de la qualité du cadre de vie, poursuit une démarche soucieuse de la lecture de géographie des sites, qui s'appuie sur une démarche de qualité et prend en compte l'histoire des lieux, l'identification de la mémoire, afin de préserver les spécificités locales, menacées par l'éclatement de l'espace urbain et la perte de son urbanité.

Elle a donc vocation à conférer à l'environnement urbain les qualités spatiales sensorielles paysagères, environnementales et contribue ainsi à lui restituer tout sa valeur patrimoniale et son identité grâce à ses outils .A ce titre, les prérogatives de la composition urbaine, conjugués aux principes qui la sous-tendent et aux outils qui permettent de concrétiser ses vocations qualitatives, permettent de justifier le caractère qualitatif de sa démarche.

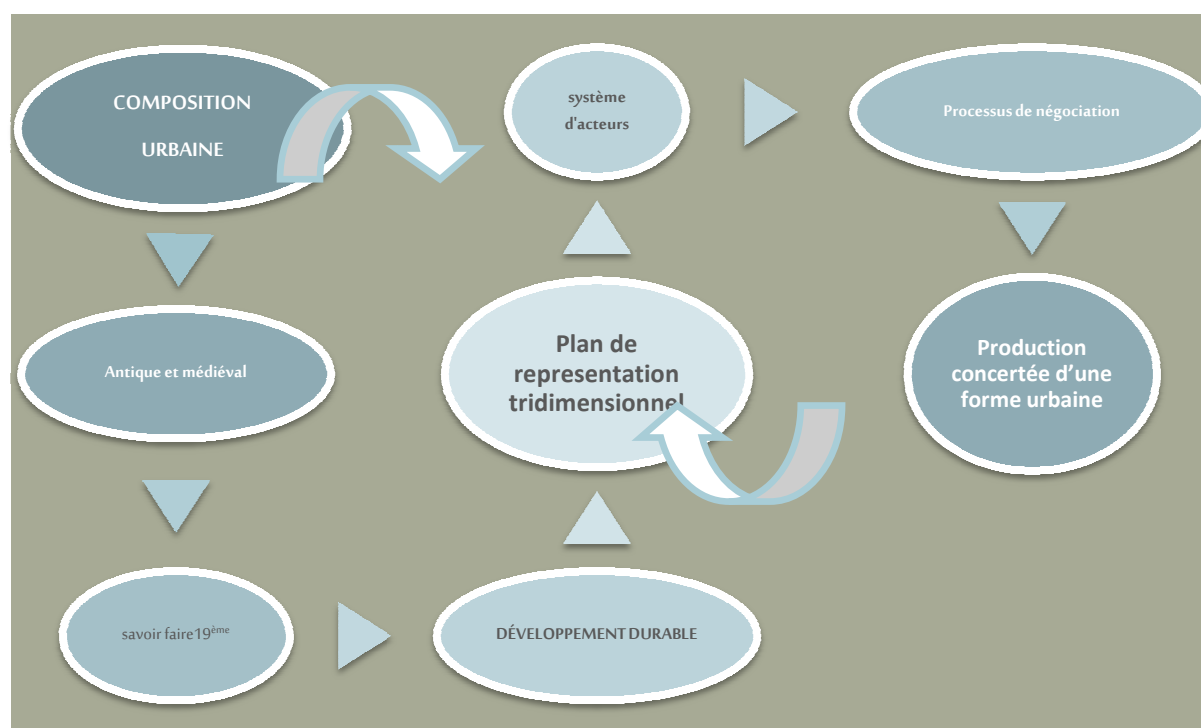


Figure 120: Processus d'évolution des prérogatives de la composition urbaine à travers le temps : passage d'un savoir-faire Antique ou Médiéval, puis techniques et énoncés scientifiques, pour la production concertée d'une forme urbaine. Synthèse réalisée par l'auteur.

L'essai sur la définition de l'essence des instruments de composition urbaine, ainsi que les modes de composer a révélé que les contrastes, les symétries, la proportion, l'échelle, la

matière, l'équilibre, sont les moyens de "qualifier" les œuvres urbaines composées et de créer des espaces où la beauté et l'harmonie puissent se manifester. (PINON P.1992, RIBOULET P.1998 PANERAI P. PINON. 1990).

L'harmonie étant un « réseau de relations intelligentes, dans les quel entre une large part de subjectivité ». C'est un langage qui se charge d'assurer et de garantir la pérennité de l'œuvre. Il s'appuie sur le jeu subtil des pleins et des vides, de l'équilibre et en particulier de la proportion qui, elle, constitue "l'outil qui façonne l'enchantement " selon Le Corbusier. Quant à JP. LACAZE, il la définit comme : " une méthode de l'urbanisme, ayant la charge d'organiser l'espace de la ville ou d'un quartier, et d'initier, de gérer une dialectique des formes."



Figure 121: plein / vide, harmonie et équilibre/symétrie. Source Google image



Figure 122: échelle rythme et proportions. Source Google image

Aujourd'hui, la plupart des villes sont soucieuses de valoriser leur image. On constate l'existence de processus multiples de valorisation ou de dévalorisation, dont on peut déterminer l'histoire, les déterminants, les échelles et les effets. Son atout majeur réside dans sa capacité à identifier la méthode d'approche fournie par le territoire (Hanning G.1983). Par conséquent, elle fournit les bases d'un développement cohérent et durable et garantit la qualité de la forme urbaine. Dans ce contexte, l'objectif de la composition urbaine vise l'amélioration de la qualité du cadre de vie. A cet effet, elle adopte une attitude soucieuse de la lecture géographique des sites, qui s'appuie sur une démarche de qualité, et prend en compte l'histoire des lieux, l'identification de la mémoire, afin de préserver les spécificités locales, menacées par l'éclatement de l'espace urbain et la perte de son urbanité. Face à ce nouveau contexte de nouvelles prérogatives lui sont conférées eu égard sa vocation à garantir la qualité du cadre de vie. A ce titre, elle revêt une nouvelle acception.

3.2.1 Du rapport de la composition urbaine aux enjeux de la qualité

L'édification progressive de la ville, nécessite la mise en place d'une structure foncière ou d'une forme de découpage capable, d'absorber et d'assurer son évolution dans le temps pour lui assurer un développement durable, ce qui a pour enjeu de faciliter la gestion des espaces.

(CLAUDE V.2006 ; LAMIZET B.1997). La notion de qualité de l'espace est devenue très importante dans la mentalité et l'imaginaire des divers acteurs et utilisateurs de cet espace et incontournable pour les aménageurs.

De nombreux travaux de recherche entrepris dans des champs disciplinaires divers : histoire, (HAROUËL J.L.1993 ; SITTE C. 1980) géographie (PUMAIN D. 1994 B. BOCHET 2006) , se sont penchés sur la question de la forme urbaine qui, au-delà de la diversité des démarches et des méthodes, recouvre la forme du tissu urbain. Celui-ci constitue un objet d'investigation, qui suscite des interrogations sur la nature et la structure du tissu urbain, ses mécanismes de formation et de transformation, ainsi que ses lois d'évolution.

F. CHOAY, dont l'ouvrage constitue une synthèse des courants d'idées qui, depuis les débuts de la révolution industrielle, ont l'urbain et la forme urbaine pour objet, contribue à mettre en évidence le caractère complexe de la qualité de la forme urbaine (CHOAY. F. 1969).

Les approches de la forme urbaine ont également suscité l'intérêt quant à l'importance et la disposition des éléments. Celles-ci doivent rester soumises au grand principe de discipline, qui domine indistinctement les créations de l'esprit: celui de l'unité, selon GROMONT G., qui explique que l'unité semble être le but ultime de tout travail de composition (GROMONT G.1946). Les parties peuvent être fortement antagonistes sur bien des plans. Elles peuvent représenter des tensions sociales, des intérêts divergents. Elles peuvent s'exclure sur le plan fonctionnel ou encore s'opposer dans leur dimension physique dans des échelles différentes, dans des proportions respectives.



Figure 123: Exclusion sur le plan fonctionnel et opposition dans les dimensions physiques
Source Google image



Figure 124: Parties fortement antagonistes
Source Google image

A la suite de nombreux travaux d'historiens allemands, comme A.E.BRINCKMAN ; P.LAVEDAN a mis l'accent sur cette question, en déterminant le champ de cette approche particulière de la forme urbaine par ses tracés, qu'il situe à l'intérieur du champ de l'histoire de l'art (LAVEDAN P.1926-1952). Le tracé régulateur constitue l'autre extension de la notion de tracé. Ce sont autant d'instruments de sédimentation de volumes et d'espaces dont résultent leurs formes et leur essence. Leur spécificité est liée à une culture et à un environnement très marqués.

Au-delà de la qualité urbaine qui renvoie à la dimension esthétique des espaces, l'enjeu de la qualité est social en ce sens qu'il est garant d'un environnement favorisant le bien être des usagers (LYNCH K.1969). Cette attitude est largement partagée par les adeptes du mouvement progressiste.



Figure 125: Cergy Pontoise : Qualité paysagère
Urbanisme n°199 ,1983



Figure 126: Rome .Source E.B-AZZAG,
photothèque 2009 .



Figure 127 : Vancouver (Canada), la ville qui a su concilier densité, espace vert et qualité de vie.
Source :L'urbanisme durable 2009

L'enjeu de la qualité revêt également un aspect économique et cela s'explique par la plus value que connaissent certains quartiers pour la qualité de vie qu'ils offrent. C'est aussi la raison pour laquelle l'image des villes, leur richesse patrimoniale, reflet de leur culture, est associée à leur niveau d'attractivité. De ce point de vue, les déclinaisons des enjeux de la qualité urbaine sont notamment fonctionnelles et se traduisent par l'accessibilité, la perméabilité, la facilité à lire les espaces et à s'y orienter, tel que K. Lynch le développe dans son ouvrage « L'image de la cité ».

Aujourd'hui, l'enjeu majeur de la qualité urbaine se traduit par le respect de l'environnement. Dans ce contexte, nous soulignons que la démarche du développement durable englobe une grande partie des différents enjeux sur lesquels repose la qualité urbaine. Cette démarche garantit la qualité de l'environnement urbain dès lors que les trois grands préceptes qui la fondent (social, économique et environnemental), sont pris en charge. Elle passera par la démarche de composition urbaine pour étendre cette notion de qualité à des aspects plus liés à l'esthétique, l'harmonie, car « Les villes les plus chargées de significations, sont celles qui ont pu manifester cette coïncidence de l'individuel et du social, dans une forme cohérente, et harmonieuse : des villes qui sont aujourd'hui mémoire et culture », (LACAZE JP 1990).

L'enjeu de la qualité est aussi politique, comme nous le démontrent les villes princières (voir CH2) de la Renaissance, le remodelage de Paris de HAUSSMAN, le rempart d'immeubles de rapport dressés autour de la Casbah D'Alger, le projet de Diar El Mahçoul qui marque la ségrégation sociale tant à travers l'espace, qu'à travers la qualité du bâti. En effet, la ville a de tout temps été le creuset de la culture, mais aussi celui de l'exercice du pouvoir qui se manifeste à travers des projets de grande envergure pour marquer un règne, des aménagements conjoncturels...

Outre le fait que l'enjeu de la forme urbaine renvoie à des aspects économiques, culturels, sociaux et environnementaux, à travers les éléments du site qui sont identifiés et analysés et en fonction des objectifs escomptés, de grandes difficultés sont rencontrées chaque fois qu'il s'agit de coordonner les actions des divers acteurs du cadre urbain, car au-delà des questions de prérogatives ou d'oppositions de pouvoirs ce sont surtout les logiques sectorielles qui sont en cause au point que la fragmentation de l'espace a pu être expliquée par le cloisonnement des responsabilités et des interventions.

Les représentations des divers acteurs de la vocation à donner à un lieu doivent être confrontées, afin d'éviter les décalages fréquents entre les différentes représentations du futur espace urbain, et d'intégrer les questions nouvelles que les documents successifs auront fait surgir, pour permettre à une véritable cohérence de s'établir, de permettre à ces acteurs de se saisir eux-mêmes des principes sur lesquels le projet est fondé et de partager les objectifs visés.

La qualité d'un environnement urbain nécessite d'assurer la cohérence dans la durée. A ce propos, il est important de donner dans le cadre du processus du projet, sa place à la dimension temporelle, qui est indispensable au mûrissement des idées. Pour que cette dimension temporelle puisse jouer son rôle, il s'agit de mettre en place des éléments structurants qui constitueront l'armature de projets ultérieures tout en introduisant avec souplesses. Les manœuvres susceptibles de tenir compte d'éventuelles évolutions culturelles ou technologiques.

3.2.2 Nouveaux outils pour fédérer la diversité des dimensions de l'urbain

Aujourd'hui il est question d'urbanité nouvelle, en rupture avec l'aménagement de zoning. L'irruption de nouvelles technologies (télécopie, fibres optiques,...) modifie notre perception de l'espace urbain. La transformation des notions espace/temps induit un basculement vers un univers de "virtuel". La communication immédiate indispensable, domine notre environnement. La densification et la stratification de l'espace urbain, impliquent l'apparition de nouvelles préoccupations, comme le souci de la sauvegarde de l'environnement. La prise en compte du "paysage" comme un des paramètres indispensables de la nouvelle programmation urbaine oblige élus et professionnels de la ville à réviser leur savoir-faire et les incite à évoluer.

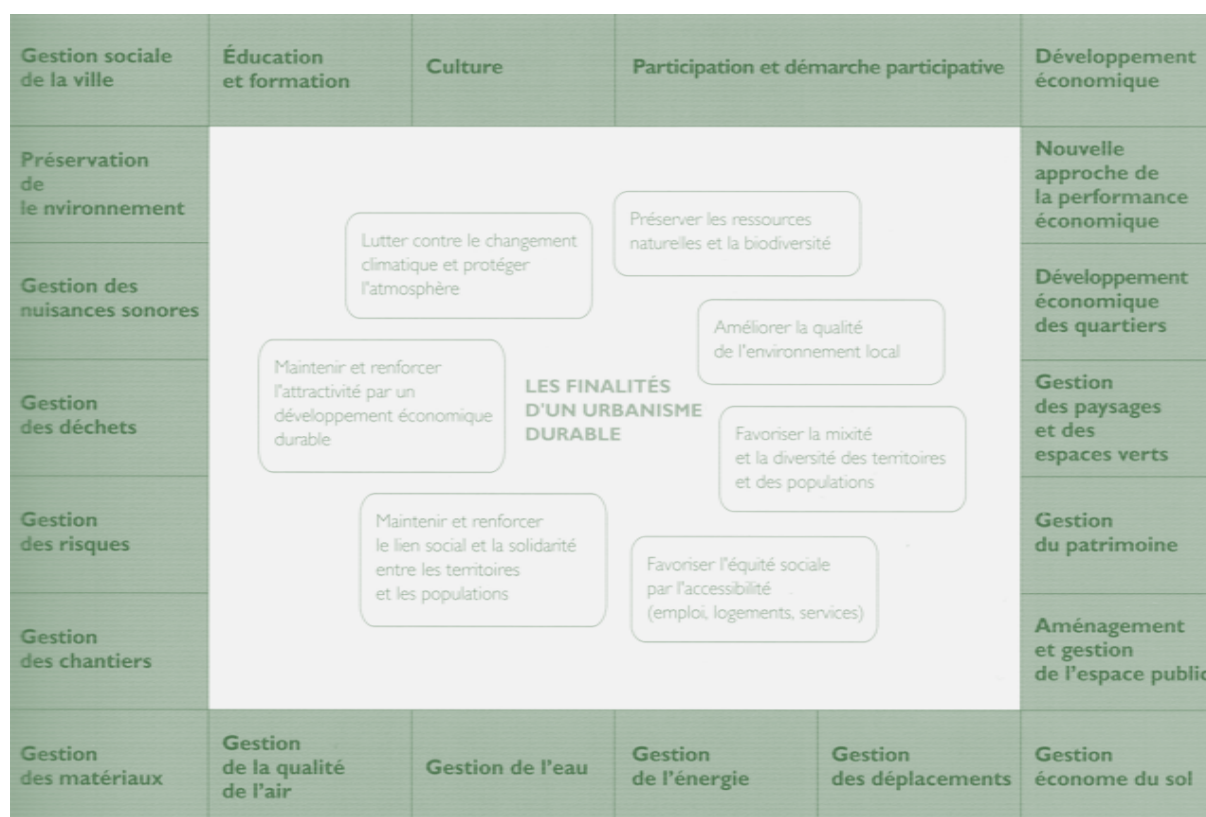


Figure 128: Les interactions entre les finalités d'un urbanisme durable et les thèmes d'un projet urbain.

Source : *L'urbanisme durable* : CHARLOT VALDIEU C. et OUTREQUIN P. (2009)

Les notions d'espace public, de patrimoine, de mixité urbaine (en réaction contre l'exclusion) éveillent l'intérêt pour le projet urbain, et les techniques de la composition urbaine mises à sa disposition.

Aussi, de manière sous jacente à tous les thèmes abordés, on trouve la question centrale de la relation de l'individu à son environnement, et la nécessité de reconstruire une identité urbaine. L'urbanisme, ayant la charge d'organiser l'espace de la ville, ou d'un quartier et d'initier et de gérer une dialectique des formes qui, accumulées, participent à l'élaboration d'une culture collective, celle même qui forme nos sensibilités et forge notre perception de l'espace, et

devient le langage commun d'une communauté.

En effet dans le chapitre qui lui est consacré nous avons établi que la composition urbaine était à mi-chemin entre la planification urbaine et le projet urbain. Or aujourd'hui, la planification urbaine ne se conçoit pas sans la dimension environnementale et par conséquent la composition urbaine la relaie pour prendre en charge ces préoccupations à des échelles plus fines, d'autant que pérennité et qualité sont les fondements de l'un et de l'autre. Par ailleurs, les thèmes articulés par la planification urbaine, sont également pris en considération, car la démarche de composition urbaine doit veiller à la continuité de la planification urbaine et notamment à fédérer ses différentes dimensions.

Aussi, les instruments de la planification urbaine étant à l'origine des grandes orientations, la composition urbaine se veut le garant de leur transmission aux échelles urbaines et architecturales, et le relais entre leurs acteurs publics et sociaux.

Enfin, la composition urbaine, outil de mise en œuvre de l'étape majeure de la conception de la ville, le projet urbain, elle fournit les outils nécessaires à ce concept aujourd'hui incontournable, qui étant dessein et dessin, s'attachera à concrétiser les objectifs du développement durable.

La composition urbaine recouvre deux notions:

- Celle d'élaborer un projet de société, un dessein dont le dispositif spatial sera un moyen de concrétiser les visions globales.
- Celle qui s'attache à en transcrire l'expression formelle, correspondant aux préoccupations et aux moyens du moment.

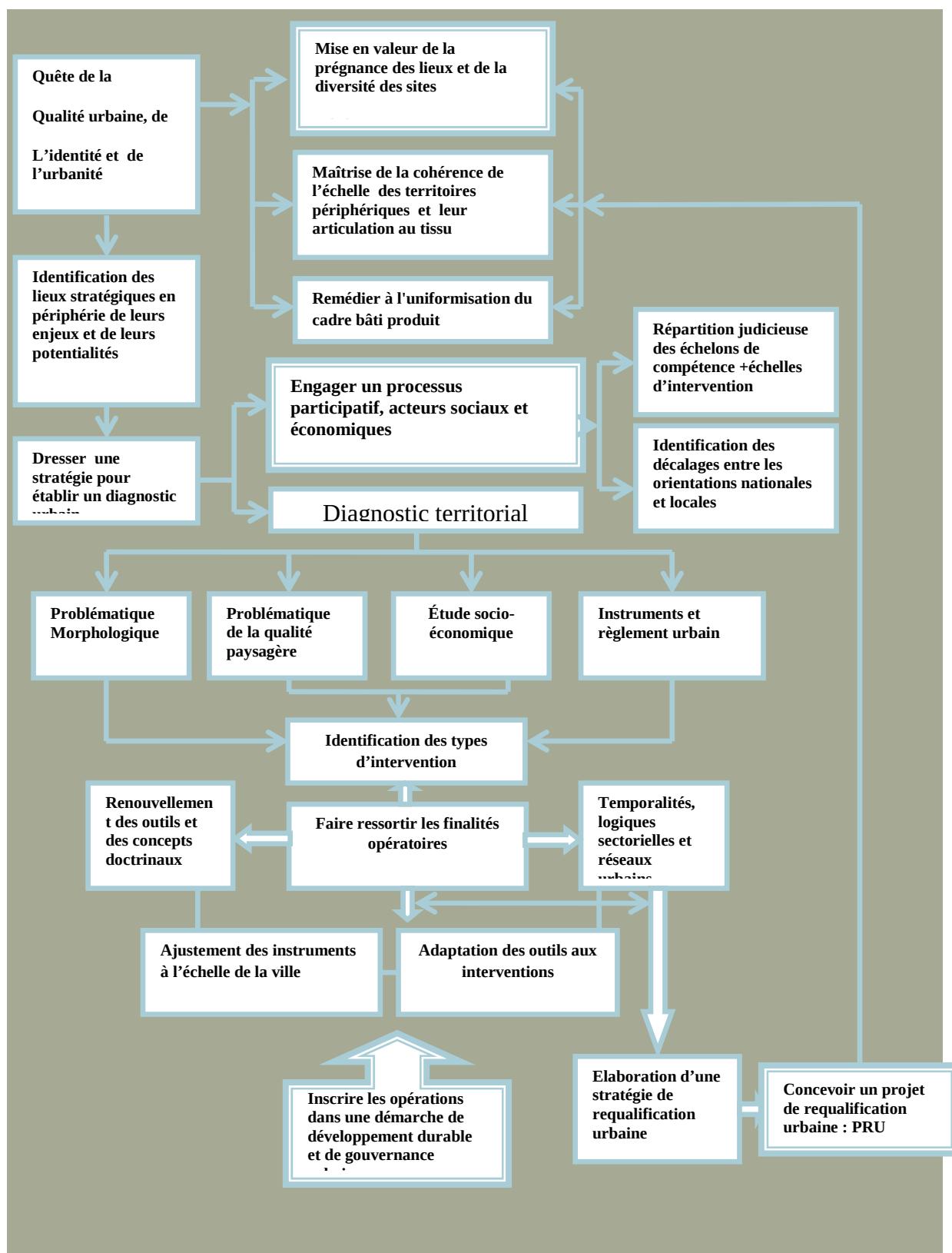


Figure 129: Relation liant l'approche du développement durable et celle de la composition urbaine. Schéma réalisé par l'auteur

3.2.3 Stratégie du développement durable et Enrichissement des outils de la composition urbaine

L'explosion démographique urbaine a engendré des villes congestionnées, ce qui a induit leur étalement sur les territoires périphériques, le mitage des terres agricoles. Cette urbanisation rapide a généré des solutions adaptées à chaque contexte. Elle s'exprime par les villes nouvelles, les grands ensembles, ou tout simplement par la prolifération d'une urbanisation diffuse et chaotique, qui bouleverse l'échelle des valeurs, incarne désormais les lieux de développement et donne un nouveau contenu à la notion d'urbanité (DUBOIS-TAINE G., CHALAS Y. 1997 ; FOUCHIER V. (1997).

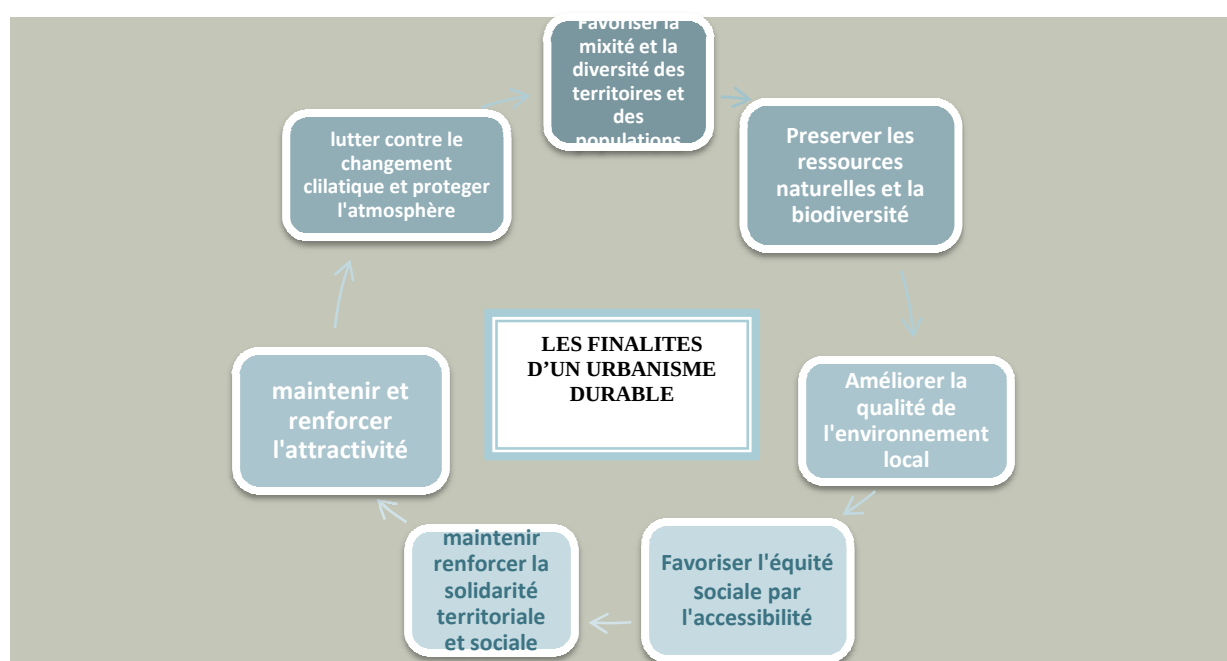


Figure 1: Principes articulés par la logique du développement durable avec la qualité de vie comme finalité.
Source : *L'urbanisme durable* CHARLOT VALDIEU C. ET OUTREQUIN P. *Le Moniteur*, Paris, 2009

Le processus de métropolisation est un processus qui intervient de façon sélective sur le système urbain, plaçant certains pôles dans une position avantageuse, d'autres sous forme de relais et d'autres se trouvent de fait marginalisés et démobilisés. Ces derniers subissent alors un processus de dévalorisation et se trouvent de plus en plus désintégré et fragmentés. Pour éviter ce phénomène, les stratégies d'aménagement visent la mobilisation de l'ensemble des territoires en agissant sur certains leviers qui relèvent de nombreux secteurs. Cela explique la perception de l'urbain qui prédomine aujourd'hui, et qui est d'avantage liée à l'émergence de nouvelles technologies, à la constitution d'un savoir sur la ville, au décroisement des disciplines qui étudient ville (NEWMAN P. 1999). Aussi, suscite-t-elle de nouvelles préoccupations concernant le rôle prépondérant des réseaux à produire la ville et à garantir un développement durable, à travers la sauvegarde de l'environnement, le maintien des grands équilibres et l'émergence d'une nouvelle culture urbaine, pour les agglomérations en mal d'identité.

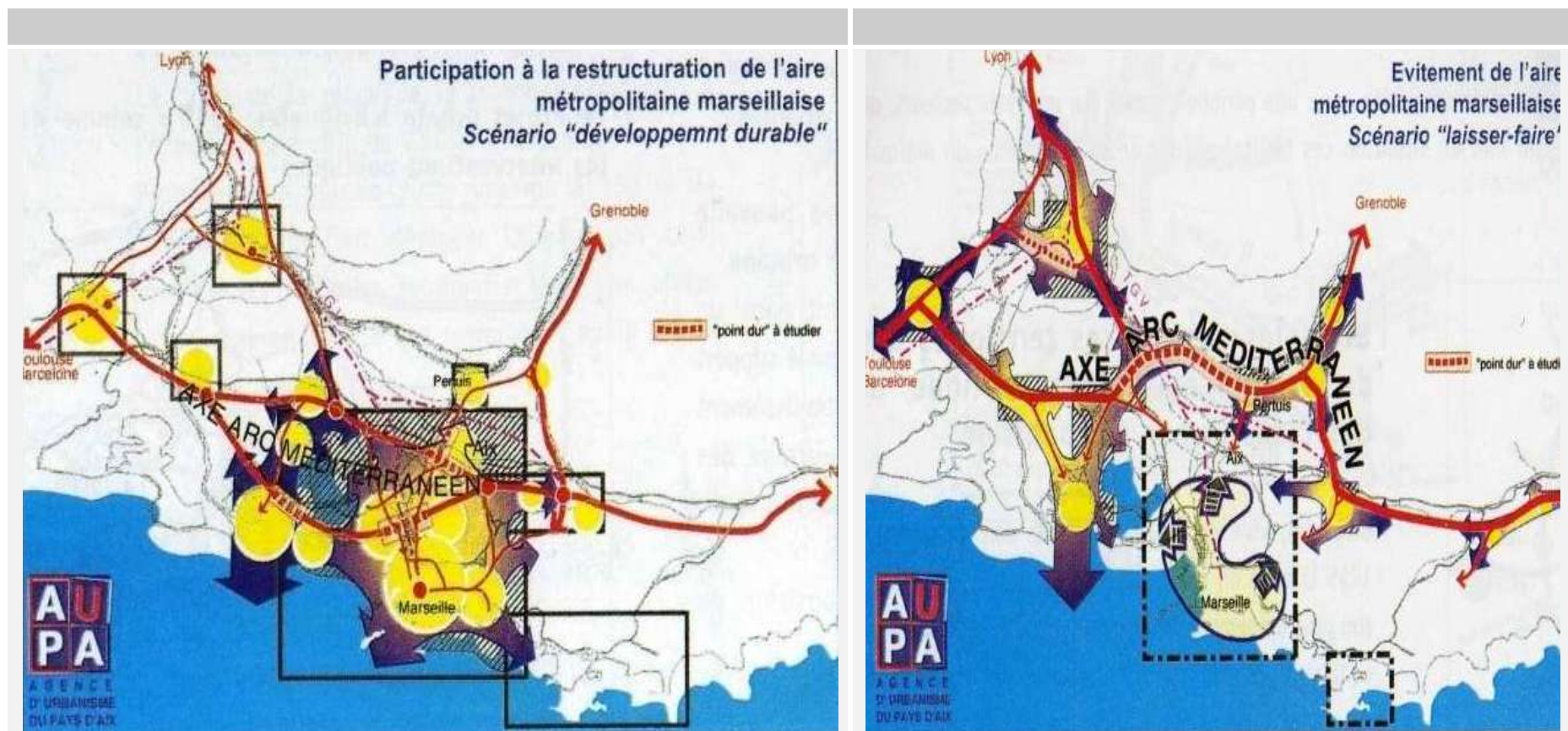


Figure 131: L'exemple d'un scénario de restructuration de l'aire métropolitaine de Marseille fondé sur la démarche du développement durable.

Source : Bilan d'activité des agences d'urbanisme, FNAU, 1997

Face à cette prise de conscience de l'intérêt accru que l'on doit accorder aux questions que soulève la démarche du développement durable, et compte tenu des stratégies que celle-ci développe, la composition urbaine acquiert en conséquence de nouvelles prérogatives. En effet, ses outils visant à spatialiser les différents principes de conception en composant avec différents paramètres, doivent s'adapter au nouveau contexte pour transcrire spatialement les finalités du développement durable, à travers l'enrichissement de ses outils d'intervention. Cela induit l'intégration des cibles du développement durable qui articulent la dimension sociale, la dimension économique et la dimension spatiale, aux fins de les mettre en adéquation, avant de les réinterpréter spatialement par la mise en œuvre d'une démarche de projet.

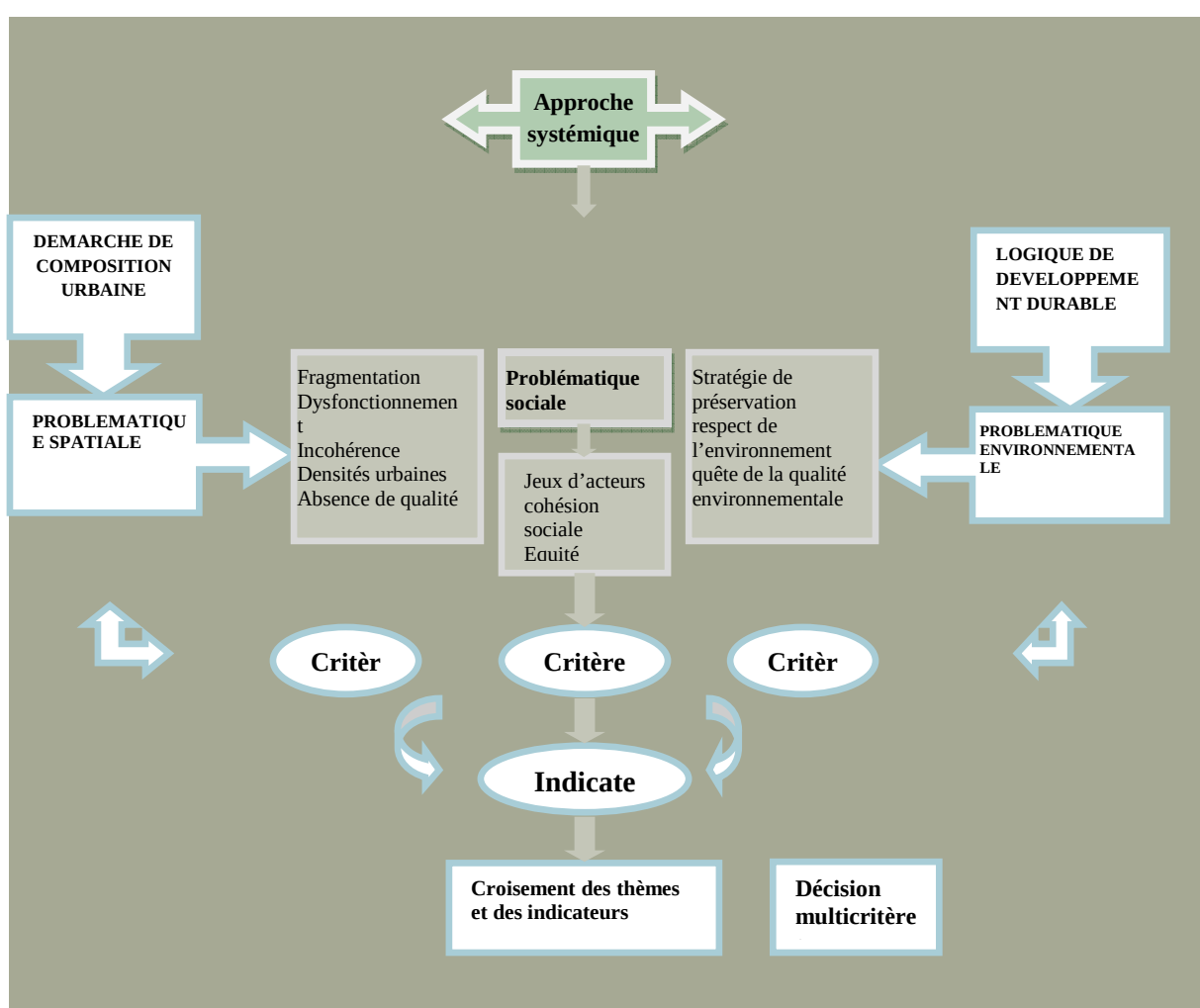


Figure 1322: Après l'identification des problématiques que soulève la notion de qualité, cet organigramme met en évidence l'étape de l'évaluation de la qualité par la méthode des indicateurs. *Réalisé par l'auteur*

Aussi, et au regard du nouveau rapport à l'environnement urbain imposé par la démarche du développement durable, qui renvoie à de nouvelles pratiques culturelles, spatiales, participatives et de prise de décision, la composition urbaine s'implique davantage en intériorisant ces nouvelles données afin de les restituer sous forme de projets qui répondent

mieux aux nouvelles attentes. Cela suppose aussi la proposition de méthodes d'évaluation de la qualité plus élaborées, grâce au système d'indicateurs que la démarche de développement durable met en perspective. Ces évaluations s'inscrivent en fait dans un processus qui passe en priorité par un diagnostic urbain sur lequel repose la démarche d'Agenda 21, visant à dégager les enjeux prioritaires permettant de fixer les objectifs qui orientent les choix des scénarios, et qui intervient en amont du programme d'actions à engager afin de concrétiser les objectifs assignés par le développement durable.

Cela explique le contenu des Agendas 21 comme programmes d'actions, et leur rôle de projet politique pour les territoires urbains, ayant pour prérogative de répondre aux finalités, principes et défis du développement durable (VALDIEU C. ET OUTREQUIN P., 2009). Dans cette optique, la méthode de composition urbaine comme outil d'évaluation de la qualité de l'environnement urbain prend tout son sens. A ce stade, elle rentre en action à travers ses outils de vérification qui doivent guider les perspectives de la stratégie d'aménagement retenue, et garantir leur pertinence à restituer sur le plan spatial le niveau de qualité du cadre de vie requis, en conformité avec l'ensemble des paramètres pris en compte

Aussi, appréhender la complexité de l'urbain, suppose la nécessité de faire un travail concerté avec les différents intervenants sur l'urbain, car la ville est un organisme collectif où la multiplicité de dimensions interagit et se développe à une échelle temporelle (REYSSET P. ; GODDARD O. 1997). La prise en compte du "paysage" comme un des paramètres indispensables de la nouvelle programmation urbaine oblige élus et professionnels de la ville à réviser leur savoir-faire et les incite à évoluer. Les notions d'espace public, de patrimoine, de mixité urbaine (en réaction contre l'exclusion) éveillent l'intérêt de la population. Les motivations d'une telle démarche renvoient à l'impact sur le vécu actuel et sur l'avenir réservé aux générations futures, en termes de qualité de vie, d'économie d'énergie et de territoire, et surtout en termes de valorisation de l'individu à travers son implication effective pour façonner son propre environnement.



Figure 133: Trame paysagère comme outil de composition
Source : P.M. Tricaud, Iaurif, n°108, 1994



Figure 134: Extension démesurée des localités périphériques, Kherraza Annaba
Source : SCU Annaba URBACO –EDR 2003



Figure 135: Marché informel à Sidi Amar Annaba, à la recherche d'une centralité. SCU Annaba 2006



Figure 136: Occupation des « vides » par des tours d'habitation à Sidi Amar. SCU Annaba 2006

- 1 Énergie
- 2 Eau
- 3 Espace
- 4 Matériaux
- 5 Patrimoine bâti et naturel
- 6 Paysage
- 7 Qualité des logements
- 8 Hygiène et santé
- 9 Sécurité et risques
- 10 Qualité de l'air
- 11 Nuisances sonores
- 12 Déchets
- 13 Diversité de la population
- 14 Diversité des fonctions
- 15 Diversité du logement
- 16 Éducation et formation
- 17 Accessibilité
- 18 Intégration à la ville
- 19 Mobilité
- 20 Participation
- 21 Solidarité

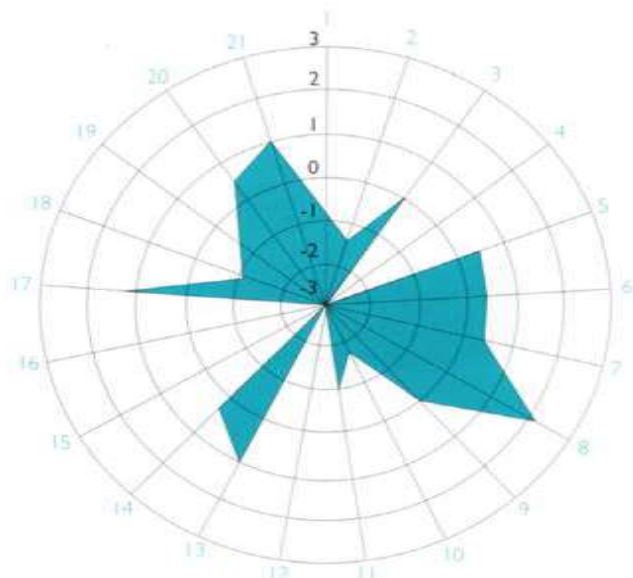


Figure 1373: Exemple d'un profil d'un quartier au regard du développement durable
Source : CHARLOT VALDIEU C. ET OUTREQUIN P. Le Moniteur, Paris, 2009

3.3. Le nouveau langage de la composition urbaine face à ses nouvelles prérogatives

Le langage classique de la composition urbaine a connu une transition déterminante pour son évolution et pour l'enrichissement de ses outils et de ses prérogatives. Ses adeptes ont développé des méthodes d'évaluation de la qualité urbaine aussi diverses que les contextes sur lesquels elle s'applique. A travers cette étape par laquelle est passée la composition urbaine, nous voulons souligner l'apport considérable des architectes, urbanistes, paysagistes, ou ingénieurs, qui ont contribué à développer un savoir - faire emprunt de sensibilité dans C'est une époque marquée par la richesse des travaux de recherche sur la morphologie urbaine, dont témoigne une production d'ouvrages de référents à portée tant pédagogique que comme outils et méthodes d'analyse, comme par exemple PH.PANERAI, J.CASTEX, J.CH. DEPAUL avec leur ouvrage « Formes urbaines de l'îlot à la barre », P.PINON, « Lire et composer l'espace public, pour ne citer que ceux-là.

Tableau 12 : Eléments d'identité qui cristallisent la vision urbaine

Source: M.CICHY- PAZDER, Krakow. 1998

1. NŒUDS	- Quartier centre - Ensembles verts - Complexes topographique (buts, monts.) - Villes satellites - Gares, nœuds multimodaux.
2. AXES	- Axes de composition (rues, voies.) - Axes de composition majeurs - Axes de composition naturels (oueds, couloirs verts..)
3. LIMITES	- Cours d'eau, espaces verts, chemin de fer. - Limites des périmètres fonctionnels spéciaux (casernes, hôpitaux...) - Axes de composition de transit (roades...)
4. TERRITOIRES	Vieilles ville, quartiers centraux, grands ensembles, campus universitaire, complexes sanitaires, complexes sportifs, zones industrielles.
5. DOMINANTES	- Verticales et horizontales - Formelles - Fonctionnelles.

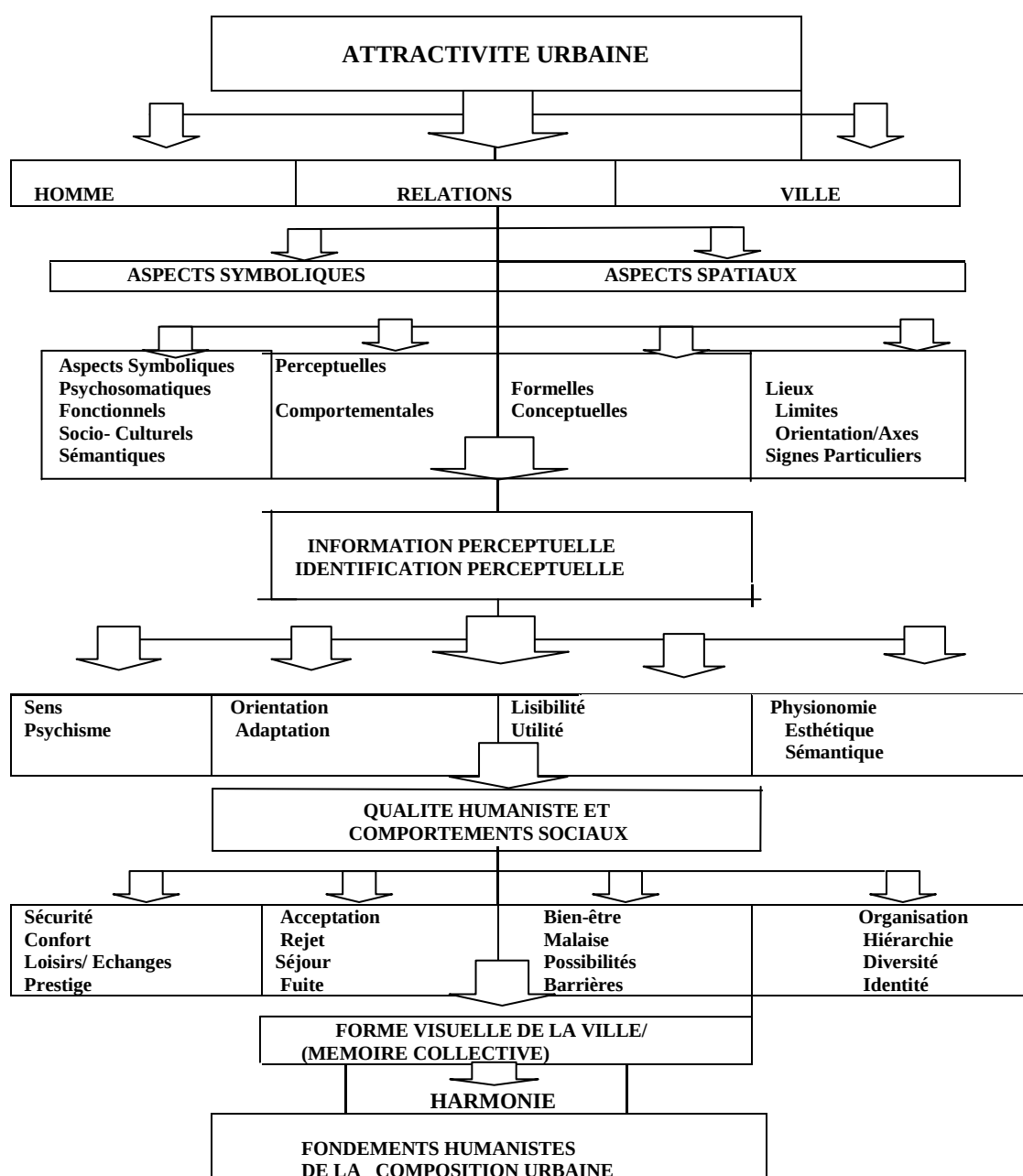
« Le dessin des étapes du développement, l'analyse morphologique, le dessin des modèles et des types formels, celui de l'analyse pittoresque vont progressivement constituer les fondements d'une nouvelle culture du regard, de la représentation de la ville et du projet » (CHIAPPERO M. 2002, p 60). En atteste aussi, la réédition en 1980 des ouvrages de CAMILLO SITTE (1889) et de Raymond UNWIN (1909), sur l'art de bâtir les villes, qui marquera le renouveau des modèles et des pratiques dans l'exercice de composition urbaine.

« De nouvelles méthodes d'analyse, fondées sur les rapports pleins/vide, l'organisation de la trame urbaine, viaire et parcellaire, sur les notions de proximité, de contigüité ou d'inclusion

vont être utilisées par les urbanistes marqués par les travaux de A.ROSSI, C. AYMUNINO ou R.KRIER. Elles inspireront progressivement le dessin des projets et la composition urbaine » (CHIAPPERO M. 2002)

Les tableaux ci-dessous présentent l'ensemble des paramètres qui ont servi à observer et à évaluer l'environnement urbain, ainsi que les outils mis en œuvre pour procéder à cette évaluation. Les adeptes de ce mouvement ont mis en exergue leurs tendances : sensorielle, métabolique ou éco-systémique, analyse pittoresque ou anthropologique, au service de la démarche entreprise.

Tableau 12: Tableau synoptique intermédiaire de la composition urbaine.



Source: EWA M. CICHY –PAZDER , Humanistyczne podstawy

La grille ci-dessous synthétise les éléments du nouveau langage de la composition urbaine pour servir de base à l'évaluation à laquelle nous allons procéder dans le chapitre 5.

Tableau 13: Le nouveau langage de la composition urbaine : réalisé par l'auteur

Domaines de composition	Structurels et formels	Fonctionnels	Environnementaux
Elements du langage	Axe de composition	Axes fonctionnels	Paysage (bati et naturel)
	Repères spatiaux	Dominante fonctionnelle	Ambiances sonores
	Trame structurelle	Trame fonctionnelle	Ambiances olfactives
	Entrées de villes	Zoning	Ambiances hygrométriques
	Limites		Ambiances lumineuses
	Perspectives		Couleurs- textures - modénature

Synthèse du chapitre 3

Suite à une prise de conscience des enjeux du développement durable et face à au phénomène de globalisation, la stratégie de politique urbaine s'est attachée à élaborer des outils et des instruments visant à impliquer davantage les citoyens en vue de promouvoir des projets de développement concertés. Ces projets tendent à définir de nouveaux principes d'action pour guider les villes dans l'élaboration de leur projet de développement durable et à analyser les enjeux de leur politique urbaine. A travers ce chapitre nous nous sommes attachés à rendre compte du rapport de la composition urbaine aux enjeux de la qualité, dans un environnement ou les mutations urbaines imposent de nouveaux besoins. Par conséquent, la démarche de composition urbaine développe de nouvelles stratégies qui nécessitent son enrichissement par les outils du développement durable eu égard à la convergence de leurs démarches qualitatives commune. Dès lors, le contenu de la notion de composition urbaine a été reconsidéré pour en découvrir les nouvelles prérogatives. Cette démarche s'est inscrite dans une perspective de compréhension de la nouvelle acception de la composition urbaine, pour enfin découvrir le nouveau langage qu'elle développe face au nouvel environnement urbain. A ce stade de notre cheminement méthodologique, nous soulevons la question de sa méthode d'évaluation de la qualité des franges urbaines.

Chapitre 4

Méthode d'évaluation de la qualité par la composition urbaine comme outil privilégié de requalification des franges urbaines

4.1. Du rôle de la composition urbaine dans la requalification urbaine	168
4.1.1 Le renouvellement urbain comme alternative à l'étalement urbain	170
4.1.2 La stratégie de requalification comme action du renouvellement urbain	173
▪ Par la régénération urbaine pour pérenniser les valeurs urbaines en place	176
▪ Par la reconversion urbaine pour engager une nouvelle dynamique urbaine	176
▪ Par la requalification urbaine comme facteur de réinsertion de qualité patrimoniale	177
4.2. De la pertinence de l'inscription de la requalification des franges urbaines dans une perspective de développement durable	179
4.2.1 La revalorisation des territoires de franges ou les fondements identitaires et culturels du développement durable	180
4.2.2 La recomposition des territoires de franges ou l'économie du projet	181
4.3. Contenu et portée des méthodes croisées à la composition urbaine pour l'évaluation de la qualité du cadre de vie	186
4.3.1 La méthode AFOM pour un diagnostic pertinent	186
4.3.2 La méthode SWOT pour identifier les enjeux stratégiques globaux de l'agglomération urbaine	187
4.3.3 La grille d'évaluation de la qualité issue des paramètres de base de la composition urbaine	191
4.3.4 La méthode AMC comme outil d'analyse combinatoire et d'aide à la décision	196
• Apport de l'analyse multicritère au développement urbain durable	197
4.4. Protocole d'évaluation de la qualité du cadre de vie	203
Synthèse du chapitre 4	208

4.1 Du rôle de la composition urbaine dans la requalification urbaine

Dans le chapitre relatif à la définition de la composition urbaine, il ressort que la composition urbaine renvoie à la notion de qualité, de cohérence et d'harmonie des proportions (PELLEGRINO P.2000). Et bien qu'elle soit souvent occultée dans les processus de conception, elle n'en constitue pas moins un dispositif souple, capable de couvrir toutes les échelles spatiales, auquel les chercheurs reconnaissent de nouvelles prérogatives liées notamment aux stratégies d'intervention sur les territoires émergents en périphérie (CLAUDE V.2006 ; DEMORGON M., PANERAI P., SABATIER R., VOLPE E. 1985).

A cet égard, elle constitue pour notre méthodologie la démarche fondamentale qui va se croiser à celle du développement durable, pour articuler la diversité des approches relatives à chaque concept proposé. Cela va nous permettre d'atteindre l'objectif qui vise en priorité la qualité du cadre de vie et son corollaire, a qualité de vie,

¹et qui passe par la préservation des identités en place, la révélation et la valorisation du caractère des lieux, à travers les articulations et les imbrications nécessaires.

La thématique de la requalification des espaces urbains incite à définir la requalification comme un processus, une intervention visant à contribuer à donner une autre image (P.MERLIN ET F.CHOAY, 2005), une autre fonction (IAURIF 1997, WARNIER B.1998). Elle peut concerner un bâtiment, un îlot, un morceau de ville, un paysage un territoire. Ces interventions concernent actuellement les grands ensembles, les quartiers anciens ou récents, des friches urbaines, des entrées de villes. (Diagonale 2005 ; SIEVERTS T. 2001).

Nous soulignons toutefois, que ces interventions ont le plus souvent pris une autre connotation : renouvellement ²(MERLIN P, CHOAY F 2005), réhabilitation (PU n°11, 1997), rénovation, revalorisation (REICHEN B, 1995), restructuration...Or, l'un des enjeux les plus manifestes de la composition urbaine, est celui de la requalification urbaine, en vertu de quoi elle sera toujours sous- jacente à notre thème de recherche. Dès lors, la notion de qualité et les modes opératoires qui s'y rattachent se placent au cœur de nos investigations.

La quête de la qualité urbaine traduit plusieurs facteurs fondamentaux à la vie urbaine, en l'occurrence l'urbanité, le sentiment d'appartenance à un territoire, sa cohérence, sa lisibilité, la continuité de l'espace et son type d'appropriation par l'individu, qui sont autant d'arguments justifiant la nécessaire approche sensible du territoire pour favoriser la production d'espaces de qualité (CUILLER F. 2006 ; LYNCH K.1969).

Cet aspect est fondamental pour notre recherche en ce sens que c'est à partir de la compréhension de ces mécanismes, qui contribuent à promouvoir la qualité du cadre de vie et

¹ La « délégation à la qualité de la vie » a pour mission « d'étudier, de proposer et, le cas échéant, de mettre en œuvre les mesures concourant à la qualité de la vie ». Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, P. Merlin et F.Choay, éd. Paris, 2005 .P 261.

² Le concept de renouvellement urbain implique un réinvestissement sur des sites ayant un potentiel économique sous utilisé, un remodelage des quartiers avec une part de démolition- reconstruction qui complète la réhabilitation de l'habitat existant. . Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, P.Merlin et F.Choay, Paris, 2005

de leur aspect évolutif, que nous nous proposons d'élaborer un processus de requalification urbaine qui s'inscrit dans la durée.

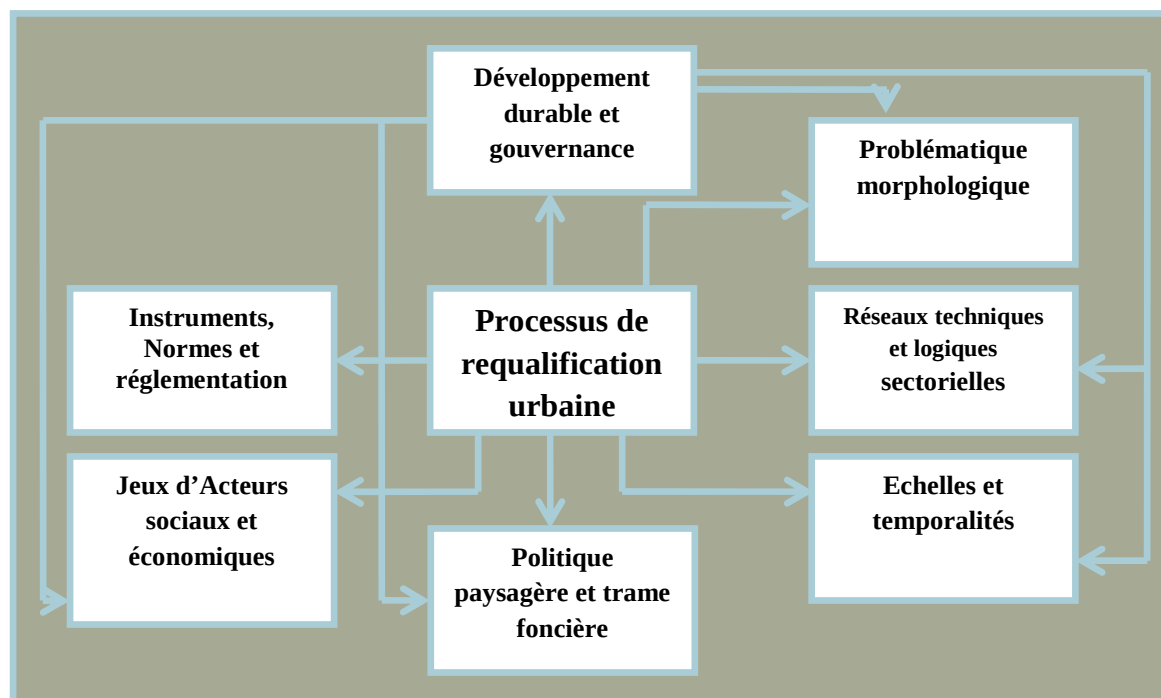


Figure : 138: Schéma traduisant l'implication des différentes composantes du système urbain dans la quête de la qualité urbaine. Réalisé par l'auteur.

Lacaze insiste davantage sur le fait que « la composition urbaine répond à deux objectifs principaux d'une part, fournir une image globale de la ville ou du quartier qui serve d'identité de celle-ci, d'autre part, fixer les règles relatives à la localisation, à l'implantation et à l'élaboration des projets successifs de construction » (Lacaze J.P. 1990) Mais il occulte les autres dimensions de l'urbain qui en font selon lui le : « champ professionnel le plus ancien et le plus durable de la planification urbaine », en l'occurrence la dimension environnementale ainsi que la dimension temporelle qui sont des paramètres majeurs pour le processus de formation et de transformation des tissus urbains. La composition urbaine en garantit la pérennité, à travers la cohérence et la continuité qu'elle leur confère » (PINON P.1992; RIBOULET P.1998).

4.1.1 Le renouvellement urbain comme alternative à l'étalement urbain

Aujourd'hui, l'étalement urbain⁶¹ est le phénomène qui focalise le plus l'attention des acteurs de l'urbain au regard de la dévalorisation de l'environnement urbain qu'il a engendré, et notamment de la consommation abusive du foncier. D'où, leur mobilisation pour tenter d'élaborer des stratégies favorisant la reconquête des espaces en déshérence.

L'explosion démographique que connaît aujourd'hui l'urbain a engendré la croissance des villes existantes générée le phénomène d'étalement urbain sans pour autant en maîtriser les dysfonctionnements et la dégradation du cadre de vie qui en résulte. Dans ce contexte se manifeste alors le besoin de promouvoir la qualité de l'environnement urbain et appelle à sa requalification.

La réflexion sur la requalification se pose en termes de difficulté de contrôle des effets de l'urbanisation. Les notions de patrimoine, de mémoire, d'image, de normes, les fondements de l'action publique, concernent la requalification. Néanmoins, telle qu'elle se pratique actuellement, elle ne se pose ni en termes de temporalités, ni de pérennité et elle n'intègre pas non plus, la notion de réseau ni celle des attentes des citoyens. Or la démarche du projet urbain repose par essence sur l'imbrication de ces différentes dimensions pour que sa vocation de « dessein et dessin » prenne tout son sens. Elle s'appuie alors sur la composition urbaine pour engager un processus de requalification, au regard de sa vocation à conjuguer toutes les dimensions de l'urbain, dans un processus souple et évolutif.

Inversement, le projet urbain a pour rôle d'établir les passerelles entre les différentes lois et documents réglementaires pour garantir la cohérence du cadre de vie en conjuguant la prise en compte du paysage, des notions d'espace public, de patrimoine, de mixité urbaine, l'aspect institutionnel... La vocation du projet urbain et son rapport à la composition urbaine et à la qualité, souligne le rôle du projet urbain dans l'articulation de deux niveaux de l'échelle spatiale, en l'occurrence celui de l'agglomération et celui des interventions ponctuelles qui s'y inscrivent. D'où, une définition plus cohérente des formes et des organisations urbaines qui répondent aux besoins fonctionnels et aux usages plus effectives à ces deux échelles. Elle rappelle la nécessaire inscription de la conception qui oriente les schémas directeurs, dans une optique de projet urbain, afin d'assurer la lisibilité de la ville et offrir les repères nécessaires qui traduisent la "qualité urbaine" (La Documentation Française. 2001 ; CECCHINI D.1998).

La stratégie de requalification se décline sous une diversité d'interventions urbaines dans une optique qui tend à réguler l'étalement urbain. Elle développe pour cela les outils et les procédures adéquats, fait appel aux acteurs ciblés et s'appuie sur l'ancrage juridique qui couvre chaque opération, en fonction de l'objectif escompté. Par conséquent, elle peut

⁶¹ Auteurs ayant travaillé sur le renouvellement urbain comme alternative à l'étalement urbain : Claude V.2006 ; Demorgon M., Panerai P., Sabatier R., Volpe E. 1985, Reichen B, 1995 , Vidal Rojas R.2005 ; Pelissier 1997, Laborit M.1971 ; Choay F.1994 ; Geddes P. 1994, Levy A, Spigai V.1992, Mangin D. Et Panerai P. 1999.

combiner plusieurs procédures à la fois. Cependant, l'objet principal de ce processus est celui de couvrir toutes les actions de renouvellement urbain.



Figure 139 : Les atouts majeurs du site ; des facteurs déterminants pour structurer l'espace et orienter la stratégie de développement. l'exemple français de renouvellement urbain souligne la nécessité de combiner les interventions urbaines se déclinant sous les aspects sociaux, économiques, culturels et de considérer chaque situation comme spécifique et nécessitant des actions adaptées. Source : Fabriquer la ville 1998

Enfin, ce n'est qu'à travers des opérations où s'expriment le compromis entre l'approche locale et la transversalité de la démarche en s'appuyant sur la référence au contexte et l'ajustement à chaque situation que cet objectif trouvera sa concrétisation, comme le traduisent les expériences françaises (fig.140) et romaines (fig.141).

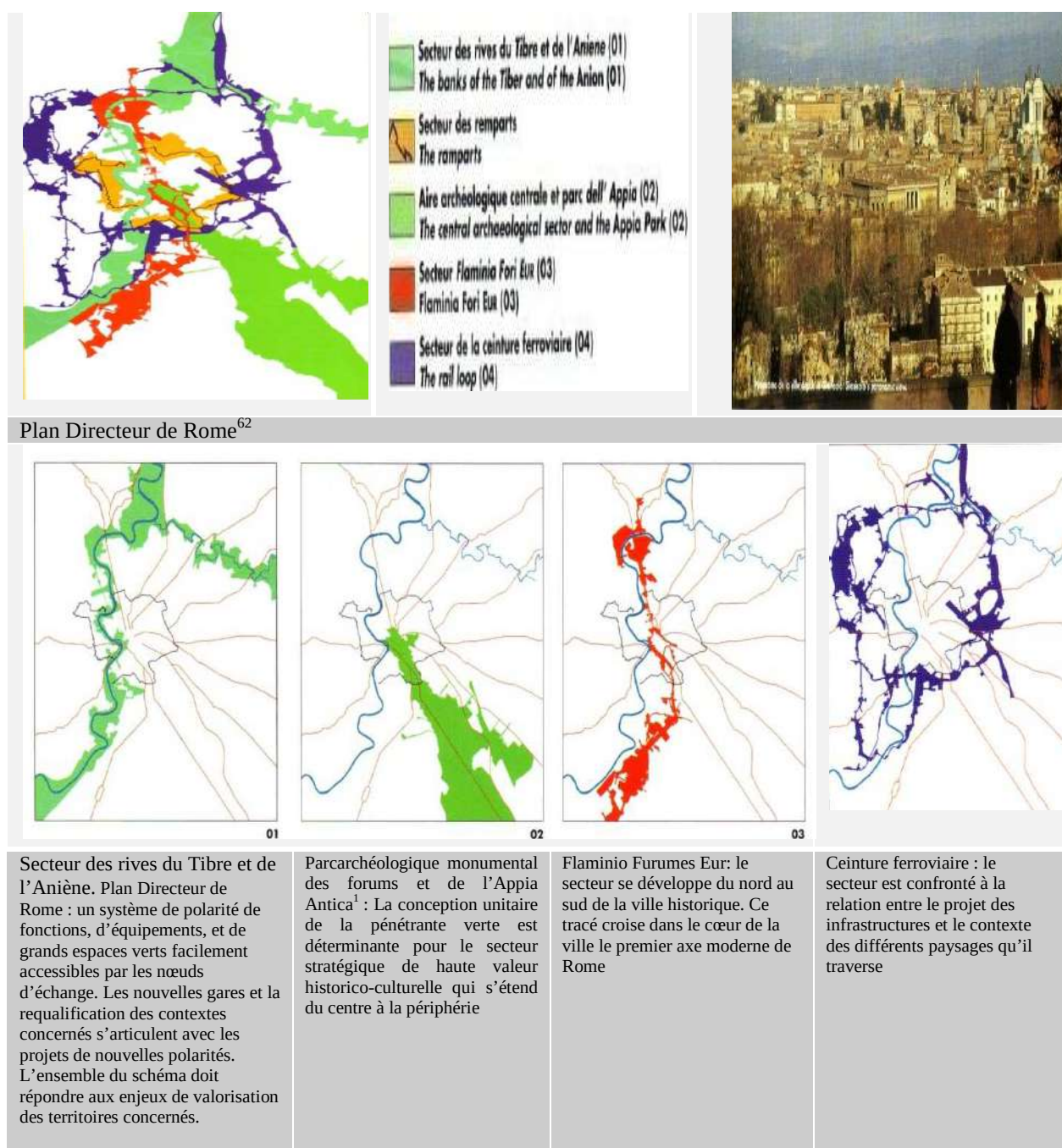


Figure 140: Secteurs stratégiques : Secteurs des rives du Tibre et de l'Anière .La transformation du Tibre en axe stratégique fédérateur, de consolidation de la forme urbaine et de Récupération de friche
Stratégie de régénération urbaine à Rome. Source : PU n° 22. 2000

Cet exemple dénote de la prise de conscience que toute opération de requalification en vue de transformer les secteurs dégradés, passe par l'intervention sur les réseaux d'infrastructure, tout en recherchant l'équilibre entre les exigences des différents acteurs, publics et privés. Le programme de requalification urbaine de l'Esquilino à Rome défini par la ville, montre comment un projet urbain peut être construit sur une démarche de composition urbaine.

4.1.2 La stratégie de requalification comme action du renouvellement urbain

Les stratégies d'intervention qui s'appuient sur le renouvellement urbain, qui consistent à redynamiser la ville économiquement, tout en la retissant sur elle-même. Dans ce contexte, le processus d'évolution qui caractérise l'espace urbain appelle à une démarche de projet capable de pérenniser les traces et les tracés, en s'appuyant sur une politique urbaine soucieuse de l'impact social et économique d'une telle intervention. Dans cette optique elle s'attache à s'inscrire dans la logique du développement durable qui fédère les différents secteurs de l'urbain et prend appui sur le plan de référence comme outil de planification urbaine.

Deux cas illustrent cette expérience (PU 20/ 2000) :

- Le premier apporte une vision de rupture dans laquelle Euralille adopte une stratégie qui témoigne de sa capacité à évoluer, partant d'une approche conceptuelle radicale, où les dynamiques économiques s'appuient notamment sur le TGV : levier de l'économie locale.
- Le second propose une vision de continuité dans laquelle Roubaix s'est engagée. Née de l'industrie, elle s'est recomposée grâce à une démarche mettant en œuvre un plan de référence du projet du canal de Roubaix.

Le concept de renouvellement urbain s'applique à un projet de développement social ayant une composante urbaine importante et non à des opérations ponctuelles. Cela tient aux enjeux dont il fait l'objet et qui recouvrent le montage opérationnel, le montage financier, les parcs de logements obsolètes et les problèmes de relogement.

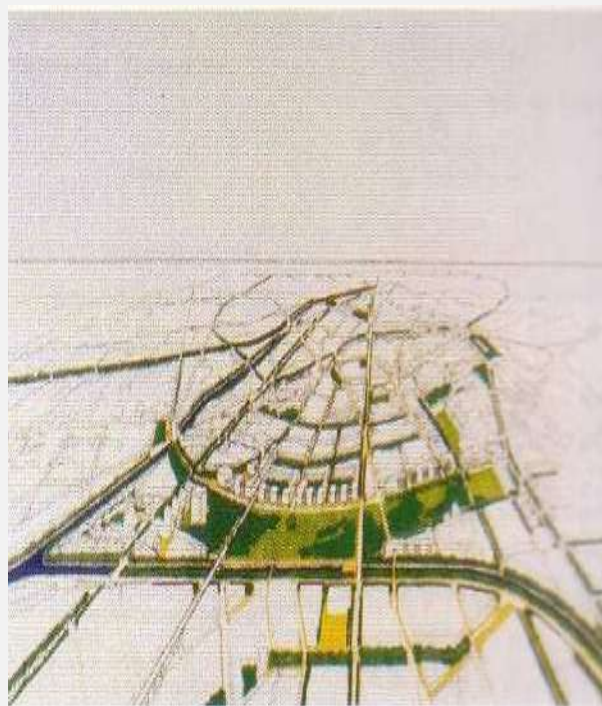


Figure 141 : Roubaix continuité physique et conceptuelle. Le Projet de Christian Devillers est un guide pour l'action, qui se réalise par pans au gré des opportunités et des initiatives.
Source : *Projets Urbains en France*2002



Figure 142 : Plans de référence
Plans de référence pour les quartiers en grande difficulté Le plan de référence contient les termes de référence de l'intervention sur l'aire étudiée en réponse aux problèmes constatés et constitue la base d'élaboration des instruments d'urbanisme opérationnels (POS), ou des études spécifiques dans le cadre du projet urbain.
Source : *Projets Urbains en France*2002

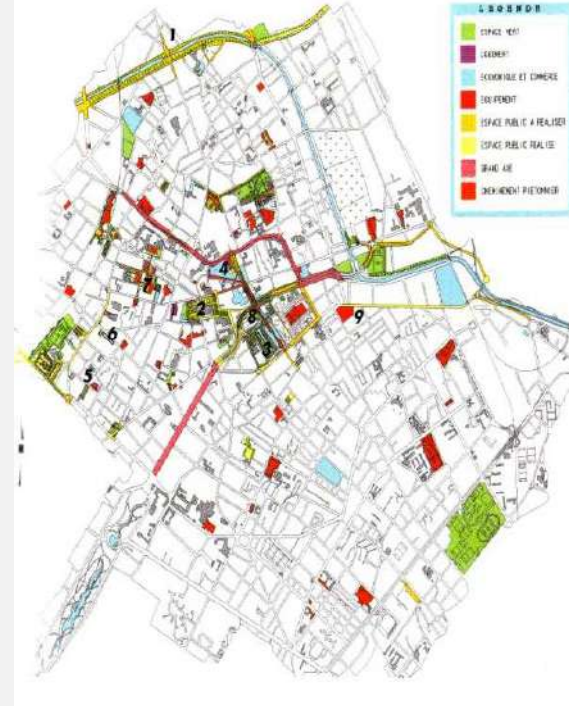


Figure 143 : Projet de reconquête urbaine
La « ville sur la ville » et les projets de reconquête. Ce projet urbain dont les choix prônent la continuité physique et conceptuelle, est mené dans toutes ses dimensions.
Source : *Projets Urbains en France*2002

■ Par la régénération urbaine pour pérenniser les valeurs urbaines en place

Les origines de la régénération urbaine, apparaissent en Grande Bretagne au XIX^{ème} s. avec les « *Slum Clearance* » (campagne pour la démolition des taudis). Cette politique a connu son apogée avec les grandes lois sur le logement de 1930 et de 1957 et s'appuyait sur les pouvoirs octroyés par la loi sur l'aménagement des villes et des campagnes de 1943, qui adoptait le Compréhensive Développement Area (zone de développement intégral).

La stratégie de régénération urbaine à Rome (CECCINI D.1998), s'appuie sur l'histoire comme fondement identitaire de la ville et sur l'environnement, avec pour objectif de réussir la régénération urbaine, économique et culturelle capable de projeter la ville dans l'avenir.

Ces valeurs sont traduites dans un projet à l'échelle de la métropole, en s'inscrivant clairement dans une logique de développement durable, qui s'attache à conduire la régénération urbaine, économique et culturelle de la ville, afin de la projeter dans une nouvelle urbanité (ARGAN J.C 1984 ; SIEVERTS T. MAUMI C. 1998).

La méthode mise en place tente de concilier l'action dans le court terme avec les exigences de la planification et l'appel à l'initiative privée. Ainsi, toute action en matière d'aménagement et d'urbanisme doit être fondée et portée par des valeurs. Le « plan régulateur » définit les quelques principes et axes stratégiques qui orientent l'action :

- L'économie des territoires : près de 2 /3 du territoire sont préservés et aménagés en parcs, espaces verts ou agricoles, avec la mise en place d'un réseau d'urgences pour la mise en valeur et leur gestion.
- La priorité donnée à la réhabilitation et à la requalification du bâti existant.
- La création de centralités périphériques et le renforcement des transports en commun, en réutilisant plus de 300 km de voies ferrées existantes.
- La création d'équipements culturels, la mise en valeur du patrimoine et l'attention portée aux espaces publics

■ Par la reconversion urbaine pour engager une nouvelle dynamique urbaine

La reconversion témoigne de la volonté de s'attacher à donner une nouvelle activité et de nouveaux usages, par la préservation et la mise en valeur, pour promouvoir une nouvelle identité et une image valorisante des ces territoires (EPSTEIN J. 1981 ; REYSSET. P.1997). Cependant l'aspect le plus innovant c'est la rupture avec la logique de la planification hiérarchisée et sectorielle et la mise en avant d'une logique de projet.

C'est l'enseignement que nous tirons de la démarche pertinemment illustrée par l'IBA Emscher -Park⁶³ dans la Ruhr. L'IBA « Exposition internationale d'architecture », procédure d'exception en Allemagne pour susciter des projets et créer des précédents pour provoquer des changements de regards et d'habitudes.

⁶³ Fabriquer la ville, outils et méthodes : les aménageurs proposent, club ville/aménagement, La Documentation française, avril 2001)

La force du projet IBA Emscher Park tient à la précision du diagnostic des handicaps de la Ruhr et une méthode originale fondée sur une philosophie, des principes d'écologie et d'action culturelle.

Expérience pilote (1989), elle est destinée à renouveler les méthodes et les outils d'intervention (LACAZE J.P. 1990). Elle vise à donner un nouvel élan à la reconversion écologique, économique et sociale de la vallée de l'Emscher, particulièrement frappée par le déclin industriel. L'énoncé des priorités d'intervention témoigne de la recherche d'un modèle alternatif de développement économique et urbain, fondé sur la logique du développement durable, qui vise à être un des leviers d'un changement structurel aux plans spatial et socio-économique.

- **Par la requalification urbaine comme facteur de réinsertion de qualité patrimoniale**

La réhabilitation concerne plus généralement les grands ensembles (AUE C. ; FERRER A. ; LEIRA E. DEMONICOLT K 1997). Elle se fonde sur l'implication des usagers aux projets initiés par les collectivités locales et s'inscrivant dans une logique de développement durable. Enjeu majeur des politiques urbaines, la requalification est aujourd'hui un facteur de changements institutionnels, techniques et méthodologiques, mais aussi économiques, sociaux et politiques. Les opérations de requalification soulèvent des questions d'ordre urbanistique, social, culturel..., des problèmes de transport, de gestion urbaine, voire de démocratie locale.

C'est la loi Malraux, en 1962⁶⁴, qui marque pour la première fois le souci de la puissance publique de préserver l'habitat des cœurs des villes et la récente loi Solidarité et renouvellement urbain SRU, qui envisage le renouvellement des quartiers en difficulté à l'échelle du « périmètre de solidarité » que doit constituer l'agglomération.

Cependant dans notre contexte, la notion de requalification prête à confusion, parce qu'elle n'est pas clairement définie par les textes réglementaires.

⁶⁴ La loi Malraux, en 62, marque un virage important dans cette évolution. En créant les Secteurs Sauvegardés et les Périmètres de Restauration Immobilière, outils alternatifs à la Rénovation Urbaine, la loi reconnaît pour la première fois la valeur architecturale et urbaine des quartiers anciens. La réhabilitation urbaine, dossier documentaire, CDU 2001



Figure 144: La Ruhr, métamorphose d'un paysage industriel *fabriquer la ville* 1998



Figure 145: Emscher Park. Reconversion urbaine Source : *fabriquer la ville* 1998



Figure 146: Rome. Régénération urbaine.
Source : *fabriquer la ville* 1998



Figure 147: Renouvellement urbain
Source : *Projets urbains en France* 2002

4.2 De la pertinence de l'inscription de la requalification des franges urbaines dans une perspective de développement durable

La ville aujourd'hui est éclatée, hétérogène ; face à cette réalité, des politiques urbaines se définissent à travers le monde, en faveur de l'économie des territoires, de l'organisation des relations entre transport et urbanisation, de lutte contre les logiques sectorielles au profit d'une ville plus compacte, densifiant les vides urbains et périurbains pour donner sens à la notion de développement durable (P. CLAVAL 1981 ; G. DUPUY 1991).

La consommation abusive de l'espace, qui a pour corollaire la concentration urbaine, le gaspillage des ressources en eau et en énergie, a tendance à avoir un impact néfaste sur l'environnement, la qualité de vie et les écosystèmes (PUMAIN D. 1994 ; MONGIN O. 1995). A cet égard, le développement urbain dans les franges urbaines vise la reconquête des terrains dégradés, la prise en compte des risques naturels et du paysage.



Figure 152 : Allemagne .Friche ferroviaire
Source : *Projet urbain n° 21sep 2000,*



Figure 153: Croatie .faubourg bâti dans la tradition rurale, Source : *Projet urbain n° 21 2000,*

Dans ce contexte, les franges urbaines se présentent comme les territoires appropriés pour la mise en œuvre des projets locaux, qui devront s'attacher à préserver des ressources et des richesses locales. (DUBOIS-TAINE G. CHALAS Y. 1997 ; SIEVERTS T.2001). Cela suppose une approche intégrée du développement, avec la mise en cohérence et en synergie des différentes politiques thématiques : habitat, développement économique, formation, environnement, déplacements. (P.L. CERVELLATI, R. SCANNAVINI, C. DE ANGELIS 1981). Cela implique aussi une coopération active de tous les acteurs tant au niveau régional qu'au niveau local et un renforcement des partenariats.

A ce titre, la « Déclaration pour l'avenir des franges des métropoles » (Séminaire conclusif 2001), s'appuie sur un partenariat actif avec les échelons locaux. Il s'agit de proposer aux

territoires de franges un projet de développement spécifique valorisant leurs opportunités et leurs spécificités et de donner une véritable fonction sociale et économique qui assurera leur durabilité à long terme. Ce projet devra permettre un développement durable, en intégrant les besoins économiques, sociaux et environnementaux des générations futures. Il devra inscrire l'action locale dans une stratégie régionale cohérente qui vise la création d'une armature verte de la métropole, fédératrice des projets territoriaux.

Aussi, les objectifs du projet « franges des métropoles » soulignent que ces territoires utilisent au mieux les possibilités de développement urbain autour des nœuds d'interconnexion et dans les zones déjà urbanisées, à l'échelle locale.

La mise en œuvre de politique des déplacements globaux dans ces territoires est donc une priorité. L'espace, sa consommation et ses usages, dont les déplacements, ont à voir avec le long terme, qui est celui du capital de ressources rares, au premier rang desquels se trouve l'espace à aménager pour les générations futures. (LEPETIT B., PUMAIN D. 1993). L'espace, le temps de déplacement, sont des biens rares et non renouvelables.

Un urbanisme du développement durable⁶⁵ s'illustre avec une politique menée pour économiser l'espace et réutiliser les infrastructures et le bâti existant. Il se base également sur la culture et le paysage, qui est une démarche qui assume l'identité historique du lieu. Les territoires des franges, peuvent trouver en eux-mêmes des ressources et des points d'appui, pour un développement endogène, visant à assurer la valorisation des ressources locales, notamment la main d'œuvre et le développement de leurs capacités technologiques.

4.2.1 La revalorisation des territoires de franges urbaines selon les fondements identitaires et culturels du développement durable

Les territoires des franges urbaines (l'IAURIF 1997) contribuent à la qualité de l'espace métropolitain en préservant et en valorisant les espaces ouverts stratégiques et les ressources naturelles. Ils tiennent compte des relations des espaces non bâtis entre eux (corridors, écologiques, exigences de la faune et de la flore sauvages). Ils déterminent les caractéristiques de leur paysage et de leur identité et les renforcent. Dans les territoires des « franges des métropoles », la réutilisation d'espaces en friches ou dégradés s'oriente aussi vers la création d'espaces ouverts et de loisirs (LARCENEUX. A ET BOITEUX C. 2006)

La revalorisation urbaine des territoires de frange passe par la mixité sociale, la mixité d'usages des espaces, la mixité des acteurs, car la mixité urbaine tend à développer des parcs d'activité urbaine pour attirer les entreprises. Elle a pour objectif de rechercher l'équilibre et la qualité aux différentes échelles de la ville, ainsi qu'à conjuguer vie urbaine, et respect de l'environnement. Ce qui exige de s'inscrire dans des stratégies dépassant largement les lieux concernés. Dans les territoires des franges urbaines, la réutilisation d'espaces en friches ou dégradés s'oriente aussi vers la création d'espaces ouverts et de loisirs (Diagonal

⁶⁵ L'urbanisme du développement durable a fait l'objet de réflexions menées entre autres par : M. Demorgon, P. Panerai, R. Sabatier, E. Volpe 1985 ; H. Lefebvre 1970. Derycke P.-H., Huriot J.-M., Pumain D. 1996.

2005). Aussi, les expériences montrent qu'il est possible de conduire, au-delà de protection statique de l'environnement et des ressources naturelles, des démarches dynamiques de création de valeurs respectant des principes de précaution, et la nécessité de réaliser une stratégie de développement durable (NEWMAN P. 1999). Cet engagement nécessite une forte implication des territoires infra- régionaux de façon à être localement opérationnels.

4.2.2 La recomposition des territoires de franges ou l'économie du projet

Dans un contexte fragilisé par la fragmentation et l'incohérence et la déstructuration du paysage urbain, l'alternative consiste à répondre aux objectifs d'une organisation plus cohérente, qui crée les conditions de la perméabilité, de l'accessibilité, du remembrement..., par le respect du potentiel en place, en termes d'infrastructure technique, de réseau viaire, de trame verte ou bâtie, lors des interventions urbaines nouvelles. Cette stratégie s'inscrit dans une logique d'économie de projet tout en engageant un processus de recomposition de l'environnement urbain à travers la recomposition fonctionnelle qui procède par l'injection de nouveaux équipements, de parkings, d'espaces publics, et La recomposition urbaine requiert donc une approche paysagère, car « ce n'est qu'en tirant parti de l'ordre inhérent aux sites et aux paysages en place, que l'on peut restituer la lisibilité et la clarté » (GODDARD O. 1997). Nous avons vu dans le chapitre consacré à la fragmentation urbaine que la recomposition foncière poursuit deux objectifs

- D'une part retrouver des parcelles mettant en cohérence l'unité d'usage foncière et de réalisation,
- D'autre part assurer la cohésion du tissu urbain

La composition urbaine garantit cette cohésion et assure la continuité, car ses outils permettent l'articulation des échelles et le passage de la dimension urbaine à la dimension architecturale, ce qui concourt au maintien de la cohérence de l'ensemble (CONTROS J. 1987). C'est pourquoi, la compréhension du paysage nécessite d'en connaître les principes d'organisation et la lecture à plusieurs échelles spatiales (HANNING G. 1976 ; M. RONCAYOLO, 1990). Les traces au sol suivent des directions souvent reconnues comme des lignes de force du paysage et la structure qu'elles forment prolonge les limites des parcelles.

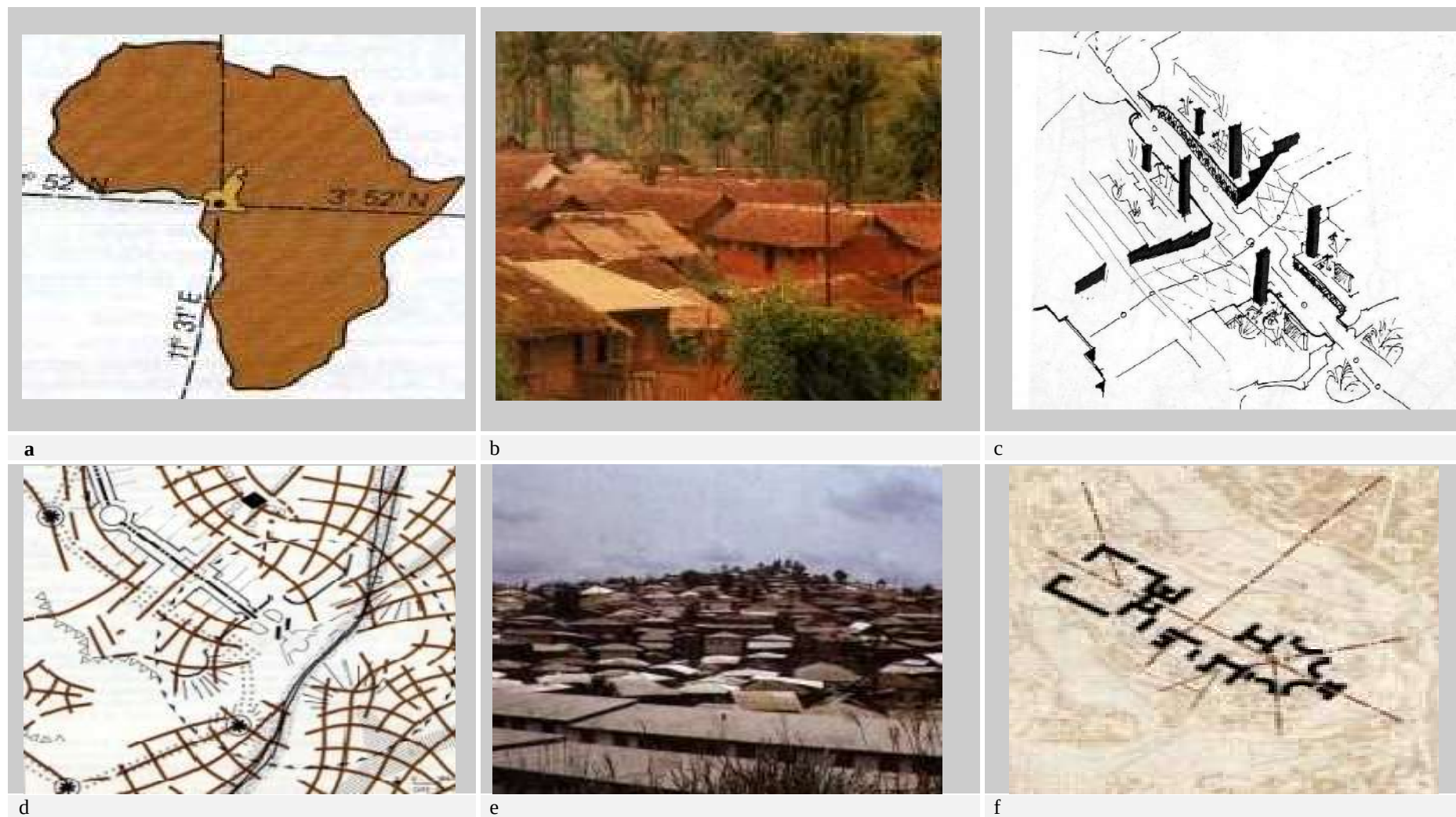


Figure 154: SDAU de Yaoundé Cameroun : La trame foncière comme élément de composition foncière et outil de recomposition urbaine

Dans le cadre du plan directeur et en première phase du SDAU, les interventions de la cellule d'urbanisme doivent fournir un complément aux travaux préparatoires du SDAU, ainsi que certains documents de base.

Source : Les cahiers de l'IARIAUF 1996



Figure 155: Tirer parti de la qualité du tissu bâti *Source : les cahiers de l'IAURIF 1997*



Figure 156: Respecter la trame existante. *Source : les cahiers de l'IAURIF 1997*

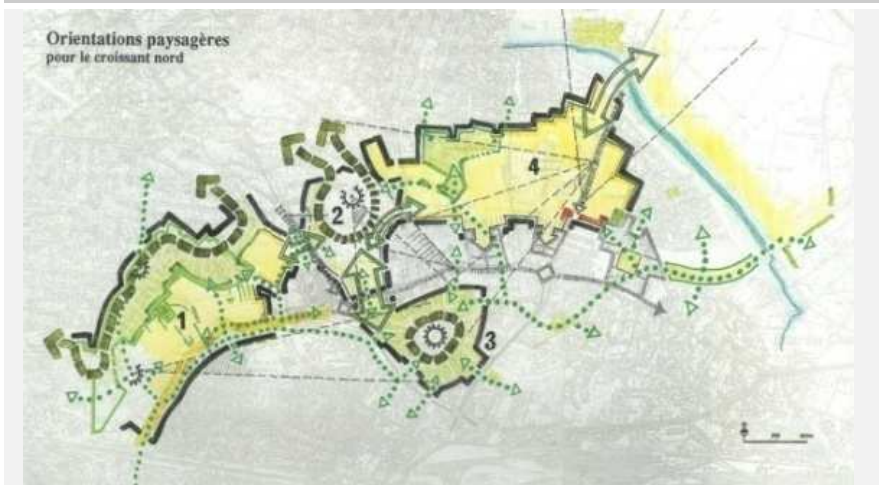


Figure 157: Croissant nord de Chelles. Orientations paysagères proposées s'articulent autour de 6 thèmes.

- affirmer les vocations des entités paysagères
- révéler la géographie
- conforter l'identité et la structure du paysage
- préserver les milieux naturels
- composer la relation entre ville et espace ouvert
- traiter l'espace public de liaison .*Source : les cahiers de l'IAURIF 1997*

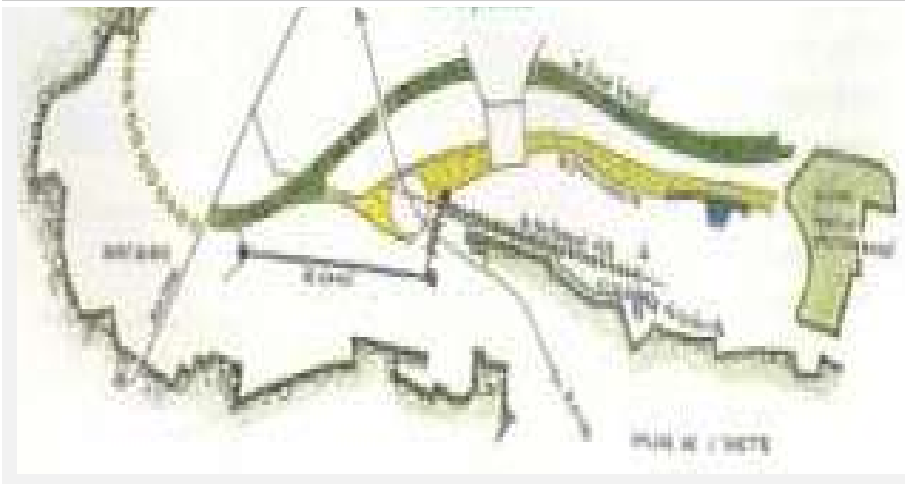


Figure 118: Plateau de Sarclay. liaisons vertes à travers la cité pour relier les champs du plateau aux lisières boisées de la vallée .trois grandes continuités vertes pour accompagner la croissance urbaine des liaisons vertes appuient les différentes étapes de l'urbanisation
Source : les cahiers de l'IAURIF 1997

Dans cette stratégie, la composition urbaine est garante de la cohésion et assure la continuité, car ses outils permettent l'articulation des échelles et le passage de la dimension urbaine à la dimension architecturale ce qui contribue au maintien de la cohérence de l'ensemble (Contros J. 1987). C'est pourquoi, la compréhension du paysage nécessite d'en connaître les principes d'organisation et la lecture à plusieurs échelles spatiales (HANNING G. 1976 ; M. RONCAYOLO, 1990). Les traces au sol suivent des directions souvent reconnues comme des lignes de force du paysage et la structure qu'elles forment prolonge les limites des parcelles. Cette structure est la trame foncière ou trame parcellaire qui inclut également la trame viaire et permet d'intervenir. Elle est donc outil de lecture précieux pour la composition urbaine et armature de projet. La caractéristique essentielle de cette trame est sa continuité entre les parcelles et l'imbrication des échelles de l'entité paysagère à l'objet architectural qu'elle favorise.

Les exemples ci-dessous illustrent les méthodes d'analyse par la composition urbaine périodes marquées par le retour à la composition urbaine et les courants auxquels elles appartiennent. La trame foncière est un instrument de projet essentiel à l'appropriation raisonnée et cohérente du territoire. Elle en garanti la permanence des tracés, et permet de saisir le mode de découpage et révèle la logique de l'occupation de sol qui se décline sous différentes trames : viaire, urbaine, agricole, ce qui place la Composition Urbaine au cœur de la logique du site, et explique que la recomposition foncière est le résultat des :

- Caractères et des éléments qui entrent dans cette composition, la géométrie qui les organise et en fait l'identité.
- Connaissances des formes du relief et de celle qui fait apparaître la logique d'organisation du territoire par les voies communication, l'urbanisation. (MANGIN D. PANERAI P.1999 ; PINON P. 1992).

De même, dans ce processus de recomposition foncière, l'échelle de la parcelle est au cœur des questions de la densification et de l'inadéquation des types architecturaux existants en termes d'usage ou d'économie de la construction. C'est un élément fédérateur, qui organise plusieurs systèmes d'interactions : espace privé et public, type architectural et "contextes", projet d'édifice et projet urbanistique. Elle est le facteur le plus simple des règles implicites qui peuvent régler la relation de l'édifice et de la ville. Il en découle des formes de groupement et de division des parcelles propres à chacun des types parcellaires.

Nous nous sommes appuyés sur ces cas précis pour démontrer que comprendre la logique qui préside à la fabrication des tissus périphériques est une étape de reconnaissance utile pour articuler les évolutions futures. Elle est d'autant plus nécessaire qu'elle permet d'engager un processus de recomposition urbaine se traduisant par un changement d'échelle spatiale et le passage à l'échelle de détail qui engendre la réflexion sur la permanence, et la capacité de substitution.

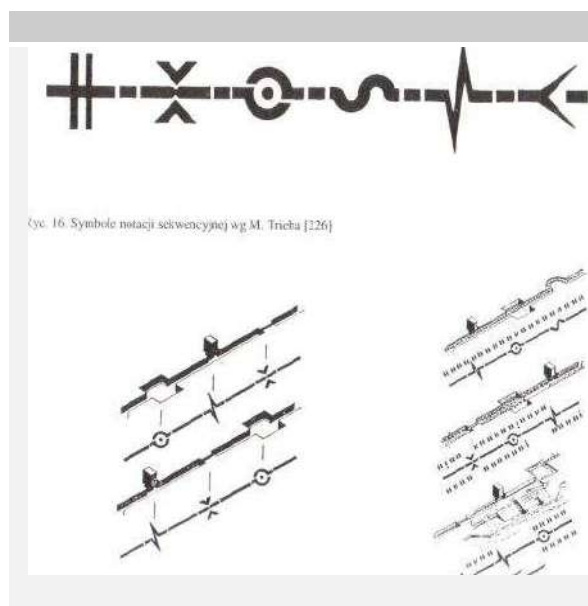


Figure 159 Perception/Sensorielle/Behaviourisme: BOGDANOWSKY. J-BALISH .B-CZERNY TEAM X- CASTEX- AOUSIN-FISHER- GEDDES-GIBBSON-JACOBS-ALEXANDE-LYNCH

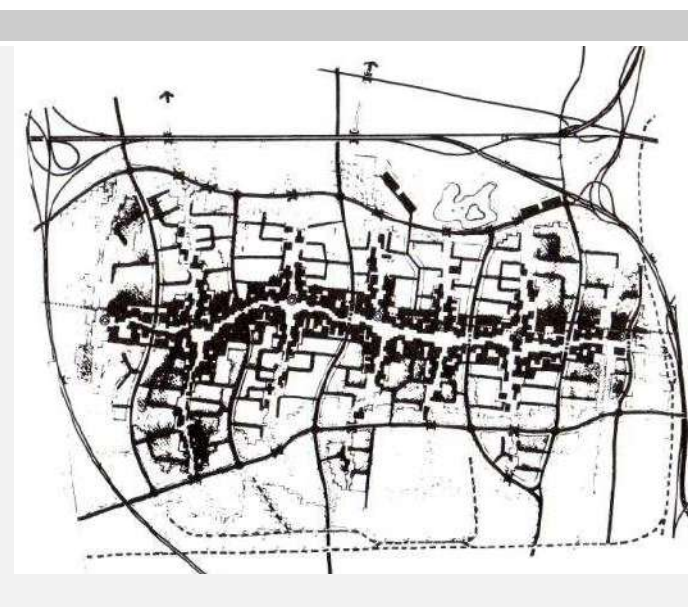


Figure 160 : transcription typo-morphologique des tissus urbains selon ENGELS et JAC

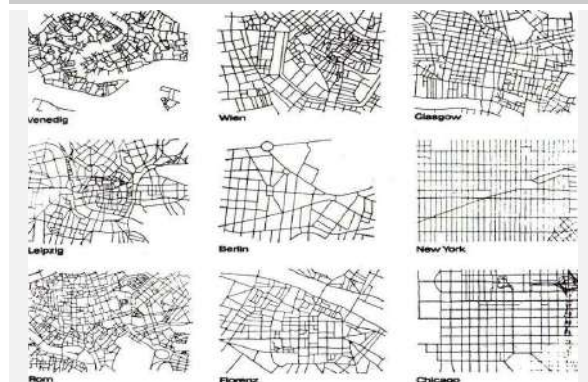


Figure 161 : Approche Typo-morphologie : MURATORI- CANNIGIA ROSSI-SPIGAI

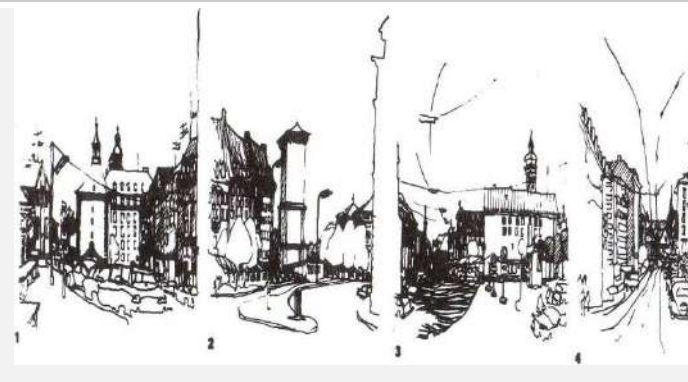
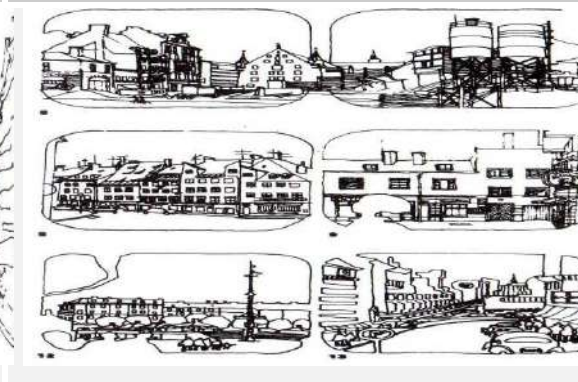


Figure 162 : Approche humaniste : évaluation de l'image de la ville par K.LYNCH



Figures:159-160-161-162.Source : *Humanistyczne Miaste* , Kompozyji *Miaste*, Ewa M.Cichy-A.Pazder, in ARCHITEKTURA,Krakow 1998,

4.3 Contenu et portée des méthodes croisées à la composition urbaine pour l'évaluation de la qualité du cadre bâti

Le cadre bâti est une composante du milieu urbain, or nous avons établi que celui-ci revêt un caractère pluridisciplinaire, multidimensionnel et multi scalaire. D'où, la nécessité d'appréhender l'évaluation de la qualité du cadre bâti suivant cette diversité de caractères, à travers la conjugaison des méthodes correspondantes.

C'est pourquoi, nous nous attachons ici :

Dans un premier temps à :

- Développer le contenu et la portée des méthodes que nous avons privilégiées pour réaliser cette évaluation.
- Démontrer pourquoi et comment se fait le lien entre ces différentes méthodes.

4.3.1 La méthode AFOM pour un diagnostic pertinent

La méthode AFOM nous permet de dresser une liste exhaustive des Atouts-Forces-Opportunités-Menaces en place. Elle concourt à l'élaboration d'un diagnostic pertinent en permettant d'identifier les enjeux en présence sur le territoire donné.

Dans son approche générale, la méthode AFOM s'inscrit dans un processus méthodologique qui renvoie à trois principes fondateurs et trace la voie pour réaliser nos objectifs

1. Elle a pour rôle d'approfondir le diagnostic urbain, basé sur les critères de la qualité urbaine et environnementale, mis en exergue par la grille de composition urbaine, qui s'attachera à articuler les dimensions de l'urbain : spatiale, sociale, économique, environnementale à différentes échelles : aire urbaine, unité urbaine et l'échelle du quartier.
2. Elle s'attache à dégager les atouts et les faiblesses du site, qui constituent les forces endogènes où les atouts ont pour effet de dynamiser l'évolution de l'aire d'étude et doivent contribuer à engager le processus de requalification.
Les faiblesses qui tendent à entraver le bon fonctionnement de ce processus, sont identifiées pour être mieux maîtrisées. Ce listing permet de dégager les enjeux endogènes globaux pour tracer les perspectives dans lesquelles les franges doivent s'inscrire.
3. Elle met en exergue les opportunités offertes par l'aire d'influence dont l'aire d'étude peut tirer profit. Les menaces qui font pression sur son aménité et favorisent des risques pouvant avoir un impact négatif sur la stratégie prévue, peuvent être contournés. Les enjeux exogènes que ces facteurs permettent d'identifier sont appelés à mettre leur impact au profit des évolutions futures des franges urbaines.

Tableau 13 : Grille AFOM (Listing exhaustif des facteurs endogènes, des facteurs exogènes, et des enjeux globaux respectifs)

FACTEURS ENDOGENES (site)		FACTEURS EXOGENES (aire d'influence)	
ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Enjeux endogènes		Enjeux exogènes	

Tableau 14: Grille AFOM spécifique aux franges urbaines

FACTEURS CONCEPTS	FACTEURS ENDOGENES (site)		FACTEURS EXOGENES (aire d'influence)	
	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
DENSITE				
FRAGMENTATION				
ECHELLE				
URBANITE				
ENJEUX	ENJEUX ENDOGENES		ENJEUX EXOGENES	

4.3.2 La méthode SWOT pour identifier les enjeux stratégiques globaux de l'agglomération urbaine

La méthode SWOT appliquée à un ensemble urbain (un quartier, une ville, une agglomération), se veut une méthode d'analyse à différentes échelles spatiales et aux différents termes de la planification (court, moyen et long terme). Initialement développée dans les milieux des entreprises comme outil de planification stratégique, elle est à la base de la plupart des modèles de planification stratégique. Elle est essentiellement orientée sur la recherche des objectifs pour les besoins de l'élaboration d'une stratégie de développement urbain (étude de restructuration, d'aménagement ou projets urbains).

Elle a pour avantage d'intégrer deux dimensions essentielles de l'évolution de l'ensemble urbain que sont le facteur temps et le facteur humain, avec des objectifs à atteindre et des actions à concrétiser par des opérations ou des projets urbains. Elle consiste à dégager l'ensemble des caractéristiques du territoire étudié (quartier, commune, ensemble de communes, ville). Elle permet ainsi de préparer les conditions de son développement, afin de définir les axes prioritaires de la planification et les actions les plus urgentes à court, moyen et long terme. Elle procède selon une méthode de confrontation de facteurs endogènes et exogènes définis à l'aide de l'analyse combinatoire, pour identifier leurs influences et leurs dépendances respectives. L'objectif de cette méthode vise à élaborer un diagnostic approfondi

qui permet d'identifier les enjeux stratégiques dont le site considéré fait l'objet, pour les classer ensuite par ordre de priorité.

La méthode SWOT s'inscrit dans le processus méthodologique que nous poursuivons, en s'articulant autour de trois axes essentiels à la réalisation des objectifs.

A cet effet, elle procède en deux étapes :

1. Elle s'appuie sur les facteurs endogènes et les facteurs exogènes que la Matrice de la méthode AFOM fait ressortir, pour les croiser afin de dégager les enjeux stratégiques prioritaires.

Tableau 15 : Grille SWOT

		FACTEURS EXOGENES (aire d'influence)		
FACTEURS ENDOGENES (site d'étude)		OPPORTUNITES O	MENACES T	
	FAIBLESSE SW	Comment corriger les faiblesses en tirant parti des opportunités	Comment minimiser les menaces et les faiblesses	En quoi les atouts permettent de minimiser les faiblesses
	ATOUTS S	Comment utiliser les forces pour tirer parti des opportunités	Comment utiliser les forces pour réduire les menaces	
		En quoi les opportunités permettent de minimiser les menaces		

2. Elle obéit à la logique qui consiste :

- Dans un premier temps : à se poser les questions de savoir :
 - Comment tirer parti des opportunités ?
 - Comment neutraliser les menaces ou en faire des avantages ?
 - Comment préserver ou améliorer les forces ?
 - Comment transformer ou vaincre la faiblesse ?
- Dans un deuxième temps : à la mise en relation des facteurs en les croisant :
 - Les atouts et les faiblesses et se poser la question de savoir : En quoi les atouts permettent de minimiser les faiblesses ?
 - Les opportunités et les menaces, pour découvrir en quoi les opportunités permettent de minimiser les menaces

Tableau 16: Matrice générale de mise en relation des facteurs endogènes et des facteurs exogènes (dépendance /influence)

FACTEURS			FACTEURS EXOGENES (aire d'influence)								Calculs	ENJEUX STRATEGIQUES
FACTEURS ENDOGENES (site d'étude)			OPPORTUNITES O				MENACES T					
		CONCEPTS (liés aux caractéristiques du site)	Densité	Echelle	Fragmentation	Urbanité	A	B	C	D		
	FAIBLESSE SW	A. Densité										
		B. Echelle										
		C. Fragmentation										
		D. Urbanité										
	ATOUTS S	A										
		B										
		C										
		D										

- Une fois les enjeux identifiés, ils permettent de définir les objectifs qui s'inscrivent dans les 4 types de stratégies proposées par la méthode SWOT, pour engager les actions prioritaires à mener.

Tableau17: Matrice spécifique aux franges urbaines avec intégration des concepts qui permettent de les identifier

Paramètres croisés	Stratégie
SO : stratégie agressive	l'optimisation d'utilisation des atouts pour saisir les Opportunités.
WO : stratégie concurrentielle	Face aux faiblesses, elle permet d'exploiter les opportunités : les opportunités vont servir à atténuer les faiblesses pour susciter le développement.
ST : stratégie conservatoire	les risques de menaces sont neutralisés par les atouts
WT stratégie défensive	Réduire les faiblesses et éviter les menaces (effort de survie) préserver la situation actuelle face aux menaces extérieures

Dans une approche plus spécifique aux franges urbaines, la méthode AFOM va dresser le listing et le classement des facteurs endogènes et exogènes liés aux thèmes de la qualité urbaine. Par conséquent, le tableau du listing va intégrer une colonne qui fait ressortir les concepts identifiés au préalable comme définissant les caractéristiques principales des franges urbaines. Cependant, pour les besoins de notre recherche, la matrice ci-dessus nécessite d'être contextualisée, au regard de son objet: les franges urbaines. Cela suppose l'intégration de la colonne des 4 concepts liés à ces territoires : Densité- Echelle – Fragmentation –Urbanité.

Cette lecture orientée vise à mieux cerner la problématique des franges urbaines, pour accompagner leur développement et anticiper leur évolution future, dans la cohérence.

En effet, l'intégration des concepts dans la grille SWOT (voir grille –ci-dessus), va aider à mieux cerner le niveau d'importance des enjeux relatifs à chacun des concepts, en permettant notamment de peser sur les paramètres qui lui sont liés pour que la stratégie à engager soit mieux ciblée et plus efficiente. Au terme de cette approche, nous aurons enfin établi un diagnostic plus approfondi et dégagés les éléments nécessaires à la formulation des scénarios du processus de requalification.

4.3.3 La grille d'évaluation de la qualité issue des paramètres de base de la composition urbaine

1. La grille de base d'évaluation de la qualité de la Composition Urbaine, fournit les 5 critères déterminants de la qualité urbaine : Structurels, Morphologiques, Fonctionnels, Socio- économiques, Environnementaux, aux 3 échelles spatiales : Aire urbaine, Unité urbaine, Quartier.
2. Les 5 critères de la qualité vont faire l'objet d'une décomposition en indicateurs. Chaque critère sera traduit en un nombre déterminé d'indicateurs qui vont ensuite s'agréger en indices, à chacune des trois échelles spatiales. Cette agrégation s'opère selon une structure arborescente.
3. Chaque ensemble de plusieurs indicateurs issus d'un même critère et appartenant à la même échelle spatiale, se regroupe sous un même indice.
4. La grille de base complétée devient la grille N°1, cette grille étant très exhaustive pour servir de référence à l'évaluation. Il en sera extrait les critères structurels d'évaluation simplifiés pour donner une grille plus synthétique (grille N°2).

Tableau 19: Grille de définition des critères

CRITERES	DEFINITIONS
STRUCTURELS	Cohérence de la structure urbaine, l'harmonie de ses proportions et l'adéquation du réseau d'infrastructures et du cadre bâti et la hiérarchie des espaces et la structure viaire.
FONCTIONNELS	Continuité d'usage de l'espace, efficience de la répartition des fonctions urbaines et diversité fonctionnelle et paysagère.
MORPHOLOGIQUES	Compacité de la forme urbaine, équilibre des formes, diversité de la typologie du bâti équilibre bâti /non bâti, expression de l'identité locale et clarté de la composition des espaces.
SOCIO-ECONOMIQUES	Maitrise de la répartition de la population sur le territoire degré d'accessibilité aux équipements et aux services Pertinence du mode de gouvernance urbaine/concertation affectation judicieuse des activités et services qualité de vie économie des ressources énergétiques et hydriques.
ENVIRONNEMENTAUX	Degré de préservation contre les risques majeurs protection contre les pollutions et les nuisances adéquation consommation énergétique et besoins efficience de la politique environnementale confort des ambiances urbaines confort sensoriel sécurité/ aux différentes agressions de l'environnement urbain.

Tableau 20: Grille N°1 globale des critères d'évaluation de la qualité urbaine et environnementale issue des composantes de la composition urbaine

CRITERES ECHELLE	STRUCTURELS	FONCTIONNELS	MORPHOLOGIQUES	ENVIRONNEMENTA UX	SOCIO- ECONOMIQUES
Aire Urbaine (Bassin de vie, entité territoriale : PAW, PAVN, GPV, SCU) 1/50. 000-1/10.000	*Axes structurants (couloirs de transit, coulées et couloirs verts et bleus, lignes de crête) *Articulation urbaine (entrée de ville, échangeurs, nœuds multimodaux,...) *Repères urbains majeurs (dominante et contre dominante bâties, front de mer, front de montagne, ...)	*Unités homogènes à dominante résidentielle (quartiers à typologie homogène) *Unité homogène à dominante tertiaire ou secondaire (zones spécifiques : cimetières, périmètres touristiques, zones d'activités, pôles d'affaire, zones militaires,...) *Unités administratives (communes, daïras)	*Forme urbaine (linéaire, radiale, radioconcentrique, orthogonale,... et son degré d'intégration morphologique et fonctionnelle) *Sky-line Round –line (lignes de force du panorama urbain) * Dominante spatiale identitaire (éléments symboliques de composition urbaine)	* Paysage naturel et culturel (variété, intérêt, valeur) *Ressources naturelles (disponibilité en eau, végétation, sol agricole) *Climat (macroclimat : aride, semi-aride, tempéré,...)	*Système économique en vigueur, mode de transport (économie de marché, économie dirigée, économie mixte et modes d'occupation foncière, économie de la construction,...) *Encadrement institutionnel (de la planification spatiale et économique, de l'organisation de la société) *Gouvernance urbaine (mode de gouvernance : participation, concertation, intégration des TIC)
INDICES	Indice de structuration. A	Indice d'équilibre D	Indice d'intégration. G	Indice de Potentiel. J	Indice d'exploitation .M
Unité urbaine (Unité de vie, entité urbaine communale ou intercommunale ; PDAU, GPU, PU) 1/10.000 1/5.000	*Trame foncière (parcellaire, lignes de force morphologiques) *Trame viaire (réseau de voirie et de circulation douce, réseaux techniques de composition avec servitudes : HT, TIC, ...) *Trame de centralité (centre-ville et centres secondaires, centralité périphérique)	* Dominante fonctionnelle (grands équipements, séquences de services, séquences touristiques, sites patrimoniaux, sites industriels) *Séquences majeures de liaisons fonctionnelles (couloirs de circulation, d'approvisionnement, d'évacuation) *Transport public (modes, dessertes)	* Typologie du tissu (orthogonale, organique, mixte, compacte/éparse,..., variété, mixité) *Morphologie urbaine (épannelage du bâti) *Typologie et nature des espaces ouverts (minéral/végétal, hiérarchisation).	*Risques majeurs (exposition et vulnérabilité aux risques naturels et technologiques) *Pollutions majeures (atmosphériques/hydriques/terrestres ; visuelles/sonores/olfactives) *températures extrêmes (mésoclimat : zones urbaines des conditions climatiques spécifique)	*Densité d'activités (occupation de sol par activités commerciales, tertiaires, secondaires) *Rayon de service (stations et arrêts de transport, équipements structurants, équipements d'accompagnement) *Valorisation foncière (viabilisation, accessibilité, entretien)
INDICES	Indice de réticulation / B	Indice d'accessibilité. E	Indice de variété (valeur patrimoniale). H	Indice de protection précaution. K	Indice d'attractivité .N
Quartier (lieu de vie ; POS et équivalents : PPSMVS, PPR, PAZT, Projet d'aménagement et de développement durable) 1 / 2.000 1/500	*Espace public de structuration (séquence, nœuds) *Lignes guides (Parois bâties et naturelles structurant du mouvement) *Limites et seuils visuels (ruptures et barrières bâties et naturelles locales)	*Espaces publics d'usage majeur (places, placettes, squares, jardins, rues, équipements publics majeurs) *Séquences commerciales (façades et intérieurs urbains à RDC commercial, passages et ensembles commerciaux) *Seuils d'usage (espace public/semi-public/privé, hiérarchie d'accessibilité)	*Composition des intérieurs urbains (typologie ouverte, semi-ouverte, fermée, proportions, gabarits, plans-guides, rythmes, couleurs, textures,...) * Perspectives urbaines (ouverture, fermeture) *Façades urbaines (continuité, rythme, couleur, texture, modénature, rapport plein-vide, équilibre)	* Confort thermique (confort hygrométrique local,) * Confort acoustique (parois protectrices, proportions et formes des espaces publics) *Confort visuel (plans d'eau – vues paysagères, luminosité naturelle) *Confort olfactif : décharge publique- eaux stagnantes -déchets	* Valorisation énergétique du bâti (intégration des énergies renouvelables) * Recyclage et récupération (déchets, eaux de pluie, eaux vannes) *Gestion de l'espace public (gestion du foncier, maintenance, cohérence)
INDICES	Indice de lisibilité C	Indice de mixité. F	Indice de cohérence. I	Indice de confort. L	Indice d'efficience. O

Tableau 21: La Grille N° 2. Synthétisant les critères d'évaluation de la qualité urbaine et environnementale, issues des composantes de la composition urbaine et mettant en évidence leurs indices respectifs.

CRITERES		STRUCTURELLES	FONCTIONNELLES	MORPHOLOGIQUES	ENVIRONNEMENTAL ES	SOCIO-ECONOMIQUES
AIRE URBAINE		1. Cohérence d’organisation 2. Homogénéité de l’ensemble urbain 3. Continuité de structuration	10. Equilibre de répartition Fonctionnelle 11. Equilibre de l’emprise administrative 12. Répartition des infrastructures techniques	19. Intégration au contexte géomorphologique du site 20. Expression de l’identité locale 21. Caractère des éléments symboliques	28. politique environnementale 29. respect des potentialités naturelles locales 30. valorisation des ressources patrimoniales naturelles et culturelles	37. Efficacité du système de gestion et de planification urbaine en place 38. Pertinence du mode de Gouvernance urbaine 39. Mise en Adéquation (conformité) du mode de financement
	INDICE	Indice de structuration. A	Indice d’équilibre D	Indice d’intégration. G	Indice de Potentiel. J	Indice d’exploitation .M
UNITE URBAINE		4. Conformité aux parcours matrice 5. Degré de réticulation entre les centres urbains 6. Intégration des réseaux	13. Répartition des éléments forts de composition fonctionnelle 14. Efficacité des liens fonctionnels 15. Adéquation avec le système de transport en commun	22. Variété typologique Composition 23.géomorphologique 24. Equilibre bâti /non bâti	31. efficacité des modes de prévention 32. principe de précaution 33. mode de prévention contre les pollutions et nuisances	40. Degré de polarisation des activités et services urbains 41. Accessibilité aux équipements et services 42. Principe de valorisation
	INDICE	Indice de réticulation / B	Indice d’accessibilité. E	Indice de variété (valeur patrimoniale). H	Indice de protection précaution. K	Indice d’attractivité .N
QUARTIER		7. Clarté de la composition des espaces publics 9. Cohérence de l’organisation spatiale locale Lisibilité des espaces	16. Rythme de l’alternance des espaces publics 17. Continuité des séquences 18. Lisibilité des seuils d’usage	25. Qualité de la composition 26. Perméabilité urbaine 27. Identité é et continuité du bâti	34. Efficacité des moyens de prévention 35. Principe de précaution 36. Confort des ambiances urbaines	43. Economie des ressources 44. Efficience de gestion des rejets 45. Intégration des nouvelles stratégies d’aménagement
	INDICE	Indice de lisibilité C	Indice de mixité. F	Indice de cohérence. I	Indice de confort. L	Indice d’efficience. O

A ce stade de la démonstration des étapes successives de la construction de notre protocole méthodologique, nous sommes dans une vision globale de l'évaluation de la qualité. Or, notre objectif est de conférer à l'évaluation de la qualité la spécificité requise pour les territoires de franges. D'où, le passage par les concepts qui les fondent.

Les 4 concepts liés aux caractéristiques fondamentales des franges urbaines : Densité, Echelle, Fragmentation, Urbanité, sont associés respectivement aux 5 critères de la qualité. D'où leur intégration dans la grille de base pour effectuer le croisement

Tableau 22: Grille de définition des concepts servant de base à l'évaluation de la qualité

CONCEPTS	DEFINITIONS
DENSITE	Concentration de la population sur un territoire donné, qui peut entraîner une forte pression sur le territoire en cas de mauvaise gestion.
ECHELLE	Lien par lequel les composants de la structure urbaine s'articulent et permet ainsi à l'individu, de percevoir et d'évaluer son environnement urbain. les échelles entretiennent les relations d'équilibre et de cohérence qui pérennise les structures urbaines.
FRAGMENTATION	La fragmentation recouvre deux aspects essentiels ; le social et spatiale ; tendance de la société à l'éclatement et celle des lieux à perdre leur cohérence.
URBANITE	Combinaison de traits individuels, de mémoire collective, de points de références collectifs ; relations des individus à la citoyenneté.

Tableau 26: Grille d'évaluation de la qualité urbaine issue des composantes de la composition urbaine, adaptée aux franges urbaines

CRITERES	CRITERES	INDICATEURS	INDICES	ACTION /ORIENTATION
CONCEPT				
DENSITE	structurels	...		
	morphologiques	...		
	fonctionnels	...		
	socio-économiques	...		
	environnementaux	...		
ECHELLE	structurels	...		
	morphologiques	...		
	fonctionnels	...		
	socio-économiques	...		
	environnementaux	...		
FRAGMENTATION	structurels	...		
	morphologiques	...		
	fonctionnels	...		
	socio-économiques	...		
	environnementaux	...		
URBANITE	structurels	...		
	morphologiques	...		
	fonctionnels	...		
	socio-économiques	...		
	environnementaux	...		
TOTAL				

Tableau 23 : La grille d'évaluation ainsi posée, nous allons ensuite exploiter les méthodes d'évaluation fournies par l'analyse multicritères AMC, pour élaborer le barème d'évaluation et procéder à la notation des indicateurs.

CONCEPTS	CRITERES	INDICATEUR	INDICE
DENSITE	C1. fonctionnels	équilibre de la répartition fonctionnelle	équilibre
		équilibre de l'emprise au sol des infrastructures	
		diversité fonctionnelle	
	C2. structurels	cohérence réseau infrastructure et cadre bâti	structuration
		cohérence d'organisation	
		lisibilité des espaces	
	C3. environnementaux	équilibre densité végétale et densité bâtie	protection
		degré de préservation contre les risques majeurs	
		protection contre les pollutions et les nuisances	
	C4. socio-éco	maîtrise de la répartition de la population sur le territoire	efficacité
		degré d'accessibilité aux équipements et aux services	
		économie des ressources énergétiques et hydriques	
	C5. morphologiques	harmonie d'aménagement	cohérence
		perméabilité urbaine	
		compacité de la forme urbaine	
ECHELLE / COHERENCE	1. fonctionnels	conformité échelle des fonctions résidentielle et des activités	accessibilité
		Répartition des infrastructures techniques	
		harmonie des échelles spatiales	
	2. structurels	hiérarchie des espaces et la structure viaire	réticulation
		hiérarchie des centralités	
		Degré de réticulation entre les centres urbains	
	3. environnementaux	Qualité d'aménagement environnemental	confort
		équilibre Intégration de la nature en milieu urbain	
		adéquation consommation énergétique et besoins	
	4. socio-éco	Efficacité du système de gestion et de planification urbaine	gestion
		Pertinence de la stratégie d'aménagement aux différentes échelles	
		Pertinence du mode de gouvernance urbaine/concertation	
	5. morphologiques	Intégration au contexte géomorphologique du site	variété
		équilibre des formes	
		diversité de la morphologie urbaine	
FRAGMENTATION	1. fonctionnels	Equilibre de l'emprise au sol	équilibre
		Continuité des infrastructures techniques	
		continuité d'usage de l'espace	
	2. structurels	équilibre trame minérale trame végétale	structuration
		harmonie des proportions de la structure urbaine	
		rythmes d'organisation spatiale	
	3. environnementaux	équilibre trame bâtie trame végétale	confort
		gestion des pleins et des vides / données climatiques	
		efficacité de la politique environnementale	
	4. socio-éco	maîtrise de l'affectation des vides urbains	attractivité
		affectation judicieuse des activités et services	
		Degré de maîtrise de la répartition sociale	
	5. morphologiques	équilibre bâti /non bâti	intégration
		continuité de la forme urbaine	
		compacité de la forme urbaine	
URBANITE	1. fonctionnels	efficacité de la répartition des fonctions urbaines	mixité
		adéquation trame végétale et minérale	
		diversité fonctionnelle et paysagère	
	2. structurels	intégration des espaces publics	lisibilité
		cohérence d'organisation des espaces	
		intégration des réseaux d'infrastructure	
	3. environnementaux	confort des ambiances urbaines	confort
		confort acoustique et visuel	
		confort olfactif	
	4. socio-économiques	taux d'accessibilité aux réseaux de communication	attractivité
		qualité de vie	
		degré de polarisation des activités et des services	
	5. morphologiques	harmonie d'aménagement	cohérence
		expression de l'identité locale	
		clarté de la composition des espaces	

4.3.4 La méthode AMC comme outil d'analyse combinatoire et d'aide à la décision multicritères.

Notre choix s'est porté sur la méthode AMC par multicritères (ROY B, 1985), comme étape III de notre processus méthodologique, car elle répond au souci de mettre en relation la problématique du phénomène de dégradation des franges urbaines, le processus de requalification de ces franges et son rapport à la méthode de composition urbaine.

Née au cours des années 60, l'analyse multicritères est une science technique qui tend à optimiser et à rationaliser les choix d'action en présence de plusieurs critères et d'une variété de réponses, (DOYON F. 1994). Elle se situe en aval des analyses spatiales et constituent des outils stratégiques d'aide au compromis des décideurs sur un choix optimal. En présence d'une panoplie d'objectifs, la méthode se base sur le concept d'agrégation et de pondération des critères, en vue de trier « une ou plusieurs actions, ou solutions »⁶⁶.

L'approche de l'analyse multicritères passe par plusieurs étapes:

- Identifier l'objectif global de la démarche et le type de décision
- Décomposer une situation complexe et non structurée en ses composantes constitutives
- Pondérer ou agréer, c'est à dire attribuer des poids aux critères selon leur importance , puis classer dans une liste les facteurs de choix et les actions ou solutions potentielles suivant un ordre hiérarchique en tenant compte de leurs relations essentielles.
- attribuer des valeurs numériques synthétiques des jugements subjectifs sur l'importance relative de chaque critère.
- Traiter les valeurs numériques pour déterminer dans le classement des variables les alternatives qui ont la plus grande priorité et sur lesquelles il convient d'agir pour parvenir à la solution.

La différence entre ces méthodes réside « dans la façon de réaliser cette dernière étape, soit dans la façon d'évaluer chacune des solutions en fonction des critères retenus. »⁶⁷, à travers :

1. La méthode WSM (Weight Sum Method) : traite des problèmes unidimensionnels. Elle se résume en un modèle de sommes pondérées construit selon le principe d'assumption de l'unité additive. Lors du calcul, ne sont retenues que les dimensions positives.
2. La méthode WPM (Weight Product Method), se différencie de la WSM par son non rattachement aux dimensions .Son modèle de produit pondéré la moyenne est fondé sur la comparaison des alternatives par multiplication de ratios de chaque critère.

⁶⁶ Optimisation et analyse de faisabilité : Analyse multicritères www.ch5%20MGC-800

⁶⁷ Idem

3. Les méthodes AHP ou MHM (Analytic Hierarchy Process) : méthode explicitée dans la « Théory of Analytical Hierarchies », de T.L.SAATY 1971, (Université de Pittsburgh, USA). Cette méthode s'applique spatialement pour la comparaison de plusieurs sites candidats dans le cadre d'un choix de priorités d'aménagement, ou de plusieurs solutions à un problème.

La méthode d'évaluation par pondération a pour objectif de rechercher l'importance relative de chaque critère fils d'un même niveau issu du même critère père, afin de déceler la performance de chaque scénario à l'égard des critères. Pour cela, elle procède par la comparaison des paramètres deux à deux, au moyen d'une échelle visuelle par l'appui des avis des décideurs. Ces critères seront classés par ordre de préférence suivant la moyenne calculée des poids des critères frères.

La méthode Electre (1970) mise à jour par ROY B, à cause de leur démarche fondée sur une comparaison d'actions deux à deux. Elle vise à construire un système de préférences interactif qui servira de guide aux décisions. (KHENTACHE S.2006)

- a) Avantages : - mesure des valeurs qualitatives et quantitatives de priorités et permet de considérer les relations entre éléments dans un système hiérarchisé en niveaux.
- Permet de déterminer les priorités pour chaque critère tout en gardant une consistance logique des appréciations et des jugements qui expriment la conformité de chaque alternative selon les objectifs identifiés.
- b) Inconvénients : -Manque de précision des données relatives à la situation, d'où, l'inexactitude des résultats d'évaluation des critères.
-Non prise en compte de l'échelle temporelle pour une appréciation de la dynamique d'évolution. A l'échelle spatiale il est recommandé de considérer des sites présentant des similitudes au niveau des surfaces et appréhendés à des échelles fines
-Limitation du logiciel DESCRIPTOR à 10 critères ; ce qui oblige l'utilisateur à rassembler des critères qui devraient être : « pondérés les uns par rapport aux autres sur le même niveau d'arborescence » (GRAILLOT.D LONDICHE.H DECHOMETS R. BATTON-HUBERT M.)

▪ **Apport de l'analyse multicritère au développement urbain durable :**

- Méthodes pertinentes et structurées pour l'aide au processus de prise de décision face à des scénarios de dimensions multiples.
- Démarche de planification de projet d'aménagement analyse de la sensibilité des territoires face à des opérations déterminées.
- Outil de compromis multidisciplinaire sur l'analyse et la gestion de projets et de ses impacts Cadre conceptuel et analytique de quantification des données subjectives facilitant la simulation des alternatives de des décideurs et la modélisation explicite de l'interprétation des faits et des résultats d'actions.
- Moyen de diagnostic du territoire qui en donne une image synthétique et communicative.

- Outil garant du développement durable. Non seulement il permet d'arriver à un consensus des décideurs, mais aussi à « concilier les aspects économiques, de design, technologiques, architecturaux, et les conséquences sociales et environnementales. »⁶⁸

L'analyse AMC permet d'orienter un choix, une décision, sur la base de plusieurs critères. Ses différentes formes d'utilisation sont destinées à résoudre des problèmes décisionnels faisant intervenir plusieurs points de vue. Dans ce cadre, la portée de la méthode tient à l'importance de l'échelle d'étude qui oriente fortement le projet et révèle chaque fois des spécificités intrinsèques et un niveau d'information différent, qu'il s'agisse du système d'acteurs impliqués dans la portion de territoire considérée ou de l'échelle temporelle impartie. Aussi, la stratégie de développement durable, qui caractérise notre démarche, suppose un choix pertinent de l'échelle. Elle établit notamment le lien entre la durabilité et son caractère systémique.

Enfin, ses outils de connaissance se concrétisent dans la sélection d'indicateurs, largement inspirés par le cadre de référence constitué des paramètres de la qualité urbaine que nous livre la Grille N°2 d'évaluation de la qualité issue de la méthode de composition urbaine et adaptée aux franges urbaines (voire grille ci-dessus). Basés sur la théorie MAUT⁶⁹ (BRUNNERET STRARKL 2004). « la diversité de ces méthodes réside dans la façon d'effectuer la synthèse de l'information » (BEN MENA 2000). En effet, l'aide à la décision multicritères répond à quatre problématiques présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 24 : Problématiques différentes de l'aide multicritères (ROY ET BOUYSSOU1993)

		OBJECTIFS	RESULTATS
PROBLEMATIQUES	P.a	éclairer la décision par/ le choix d'un sous-ensemble aussi restreint que possible, en vue d'un choix final. ce sous -ensemble contenant les meilleures actions ou à défaut les actions satisfaisantes.	un choix ou une procédure de sélection
	P.b	éclairer la décision par : un tri résultant d'une affectation de chaque action à une catégorie, les catégories étant définies à priori en fonction de normes ayant un rapport avec la suite à donner aux actions en classe d'équivalence, ces classes étant ordonnées, de façon complète ou partielle, conformément aux préférences.	un tri ou une procédure d'affectation
	P.c	éclairer la décision par : un rangement regroupant tout ou partie (« les plus satisfaisante ») des actions en classe d'équivalence, ces classes étant ordonnées, de façon complète ou partielle, conformément aux préférences.	un rangement ou une procédure de classement
	P.d	éclairer la décision par : une description , par un langage approprié , des actions et de leurs conséquences.	une description ou une procédure cognitive

⁶⁸ Optimisation et analyse de faisabilité/CH5 : analyse multicritères. www.CH5%2OMGC-800 : PDF, in KENTACHE, 2006

⁶⁹ MAUT : Multi Attribut Utility Théoris, Méthode développée par Ralph Keeney et Howard Plumptre dans les années 60 .in AZOULI.M 2007.

La problématique qui nous intéresse pour notre application est celle d'une description pour l'évaluation de la qualité.

Notre objet d'évaluation des franges urbaines qui revêt un caractère à la fois, spatial, environnemental, socio- économique, sera soumis à cette méthode qui se développe selon un processus d'évaluation dont les étapes de mise en œuvre servent à reconstruire sa logique d'intervention qui se fait en deux phases selon CHENNAOUI.Y (2005).

A. Phase I: L'évaluation par les spécialistes

Elle se fait en amont du processus d'évaluation, l'évaluation de la qualité se fait par les spécialistes d'une manière univoque (sans pondération), grâce à au système d'indicateurs élaboré et sélectionné au préalable. Cette évaluation se base essentiellement sur des références théoriques et des expériences éprouvées, avérées et procède :

- a) en s'appuyant sur le parcours méthodologique qui a servi de base à la structuration de la problématique destinée à traduire les points de vue en facteurs mesurables, permettant de comparer les scénarios. (Chevallier 1999). C'est une phase technique qui nous fournit les composantes de l'AMC et où les préoccupations sont regroupées selon les axes majeurs de la recherche et les thèmes et sous-thèmes qu'elle articule (voire grille d'évaluation N°2).
- b) en traduisant les enjeux stratégiques que la méthode SWOT nous a permis d'identifier, en critères d'évaluation, auxquels nous affecterons des indicateurs quantifiables.

B. Phase I: L'évaluation concertée.

Elle se fait en aval et consiste à :

- a) **Formuler la demande d'évaluation** d'une situation en l'inscrivant dans un processus participatif. Celui-ci vise à sensibiliser des individus ou des groupes de concertation directement ou indirectement impliqués dans le processus, pour s'exprimer sur leurs préoccupations concernant le territoire ciblé. Elle appelle à être confirmée ou infirmée à la suite des d'entretiens ciblés avec les groupes de concertation.
- b) **Composer les groupes de concertation** : les Élus, Les Comités de Quartier , la Protection civile, les Services, les Décideurs.
Dans notre parcours destiné à la recherche de la qualité urbaine, la grande part de subjectivité tient au fait que l'ensemble des acteurs concernés n'ont pas la même représentation du type d'environnement dans lequel ils souhaitent s'épanouir. C'est donc dans ce contexte d'interrogations et d'enjeux multiples, de différentes représentations et de rapport à l'environnement urbain, que se situe notre volonté de mettre en œuvre un processus de requalification et d'aboutir à un résultat d'un large consensus.
- c) **Elaborer la grille de concertation** : L'évaluation objective ainsi définie, passe par la condition d'une représentativité et d'un consensus sur l'objectif global assigné. Ce consensus qui va permettre de coordonner les alternatives,

sur la base d'une diversité de critères. Il se réalise grâce à l'élaboration de la grille de concertation dans laquelle sont formulées et sélectionnés les critères de jugement (voire grille multi-agents).

Tableau 25: Grille multi-Agents : Évaluation concertée ou aide à la décision multicritères

ECHELLE	CONCEPTS	CRITERES	Questions ouvertes destinées aux différents acteurs de l'urbain concernant les critères : structurels -fonctionnels - morphologiques -socio-éco et environnementaux	GROUPES DE CONCERTATION				Niveau .de consensus /Critère		
				Décideurs	Collectivité locales	Comité de quartier	services	Bon	Moyen	Faible
QUARTIER	DENSITE	Structurels	1. La répartition des densités a-t-elle une incidence sur la dégradation de l'environnement bâti et naturel ?							
		Fonctionnels	2. Les densités présentes sur le site affectent-t-elles la cohérence de l'ensemble ?							
		Morphologiques	3. Les densités pratiquées favorisent-elles la promotion de la qualité de la morphologie urbaine?							
		Environnementaux	4. L'économie du foncier des énergies et celle des réseaux est -elle tributaire de la compacité de la ville?							
		Socio- Economiques	5. La qualité du cadre de vie est-elle tributaire de la densité ?							
	FRAGMENTATION	Structurels	6. L'étalement urbain a-t-il favorisé la fragmentation de l'espace ?							
		Fonctionnels	7. La stratégie de répartition fonctionnelle a-elle une incidence sur la fragmentation urbaine ?							
		Morphologiques	8. La fragmentation est-elle liée à la morphologie du site ?							
		Environnementaux	9. La dégradation de l'environnement bâti et naturel est-il une conséquence de la fragmentation ?							
		Socio- Economiques	10. Dans une situation de fragmentation avérée l'émergence d'une urbanité est-elle possible ?							
	ECHELLE	Structurels	11. L'échelle locale est-elle le lieu de définition des espaces publics support de l'urbanité?							
		Fonctionnels	12. L'équilibre de l'écosystème est-il lié à la maîtrise de l'échelle ?							
		Morphologiques	13. L'articulation des échelles assure-t- elle la pérennité et l'harmonie de la structure urbaine ?							
		Environnementaux	14. L'échelle est-elle garante de la hiérarchie et de la lisibilité des espaces ?							
		Socio- Economiques	15. L'échelle des fonctions Socio- Economiques a-telle une incidence sur la qualité de vie ?							
	URBANITE	Structurels	16. L'intégration des espaces publics garanti-t-il la promotion de l'urbanité ?							
		Fonctionnels	17. Le degré de polarisation des activités et des services, et le taux d'accessibilité aux réseaux de communication est-il un révélateur de l'urbanité ?							
		Morphologiques	18. l'expression de l'identité locale constitue-t-elle une forme d'urbanité ?							
		Environnementaux	19. la qualité du cadre de vie et la qualité de vie sont une condition de l'urbanité ?							
		Socio- Economiques	20. L'urbanité est-elle une condition de la vie socio-économique ?							
			TOTAL							

Evaluation par les groupes de concertation	
x	Faible
xx	Moyen
xxx	Bon

L'évaluation concertée que nous menons avec ces cibles, se réalisera à travers des questions formulées à partir de nos hypothèses de départ, selon un mode semi-ouvert, afin d'en maîtriser les recoupements qui nous serviront à réévaluer la qualité de l'environnement urbain.

Pour ce faire, il nous semble opportun de faire un bref rappel des hypothèses de départ, qui consistent à dire que l'absence de qualité des franges urbaines est liée :

- Aux outils conceptuels qui ne répondent ni à l'environnement considéré, ni aux nouveaux besoins, ni aux nouvelles échelles induites par l'émergence des territoires des franges
- L'occultation des enjeux du développement durable, dans l'appréhension des franges.
- A la fragmentation qui caractérise les territoires de frange.
- L'absence d'urbanité.
- La perte d'échelle qui a induit l'incohérence de notre territoire de frange

D'où la formulation de nos questions semi-ouvertes dans le tableau ci-dessus pour servir de base à des entretiens ciblés avec les groupes de concertation retenus.

A la suite de l'évaluation concertée de la méthode AMC, nous parviendrons :

- Dans un premier temps à confirmer ou à infirmer nos hypothèses de départ.
- Dans un deuxième temps, il nous sera enfin possible de proposer une grille définitive d'évaluation de la qualité du paysage urbain de notre site d'étude, qui sera réorientée selon l'intérêt que les acteurs donneront à chaque critère. D'où la nécessité de pondération de ces critères en les dotant de coefficients.

Le processus de pondération passe par plusieurs phases :

1. **Sélectionner les critères de jugement** afin de les soumettre aux groupes de concertation pour évaluation. ces critères sont déclinés en indicateurs. Les indicateurs contribuent à révéler l'intérêt et l'importance que chaque groupe de concertation accorde à chacun des aspects analysés. Pour traduire ces priorités sont des coefficients de pondération leurs sont attribués, soit attribution de scores. Nous optons pour les coefficients qui traduisent mieux les préoccupations des acteurs.

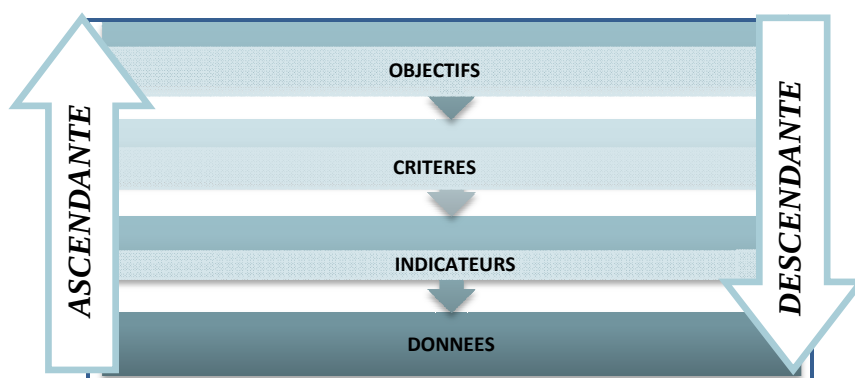


Figure 163: Approches ascendantes et descendantes lors d'un projet de construction de grille d'indicateurs

La méthode propose une « approche ascendante⁷⁰ » et une « approche descendante ». Cette dernière a l'avantage de privilégier les objectifs qui servent de cadre à la définition des indicateurs. A l'inverse, un objectif est évalué à partir de la visualisation d'un ensemble d'indicateurs, construits en agrégeant les critères.

Elle poursuit les étapes qui consistent à :

- 1. Proposer un ensemble d'objectifs sous-tendus par des thèmes majeurs pour l'évaluation d'une stratégie d'aménagement.**
- 2. Etablir les bases de la discussion sur les objectifs en accord avec les enjeux prioritaires.**
- 3. Définir les indicateurs⁷¹ correspondant à chaque thème.**
- 4. Pondérer les indicateurs selon les résultats de la concertation.**
- 5. Agréger les indicateurs en indices :** une fois les indicateurs pondérés et évalués définitivement, ils seront agrégés en indices. La méthode d'agrégation que nous adopterons est celle de la moyenne arithmétique calculée en rapport avec la valeur optimale.
- 6. Evaluer à travers les diagrammes radars :** les indices ont pour rôle de déterminer le type de diagramme radar qui va rendre compte de la réalité de la situation et concourir à cibler l'aspect sur lequel il faut agir en priorité, afin d'engager un processus de requalification efficient.
Pour les besoins de notre vérification empirique, nous procèderons à la confrontation de nos résultats avec les :
 - a. Valeurs sur le site** données soit par le POS, soit par les sources statistiques
 - b. Références aux normes du contexte**
 - c. Valeurs mesurées in situ**
 - d. Normes internationales.**
- 7. Définir le contenu des actions à mener dans le cadre de cette requalification.**
Cela suppose la prise en compte des résultats issus de l'audit du tiers et le passage à un plan qui privilégie le principe de priorité pour concrétiser les attentes sur lesquels l'audit a le plus pesé.

⁷⁰ Par opposition, l'approche ascendante présente l'avantage majeur de prendre en compte dès le départ, les données disponibles, mais elle ne permet pas d'obtenir un système d'objectifs exhaustif et équilibré, car elle est basée uniquement sur les données disponibles et non pas sur une vision exhaustive des attentes. Fusco. Idem

⁷¹ L'utilisation d'indicateurs est devenue une approche classique très répandue dans le domaine urbain ; (Groleau et Marenne 1995) ; Martin Centre for Architectural and Urban Studies 1997 ; fédération nationale des agences d'urbanisme 2001 ; Adolph et Al 2002 ; Boukhezer 2002 ; Crawford 2002 ; Dupagne et Al 2004 ; Olvera de Suza et Al 2004).

.Et dans le cadre de la planification urbaine, « l'utilisation d'indicateurs et la participation publique sont des étapes cruciales pour construire une vision partagée et pour influencer le mode de vie ainsi que les activités économiques » (Diamantini et Zanon 2002).

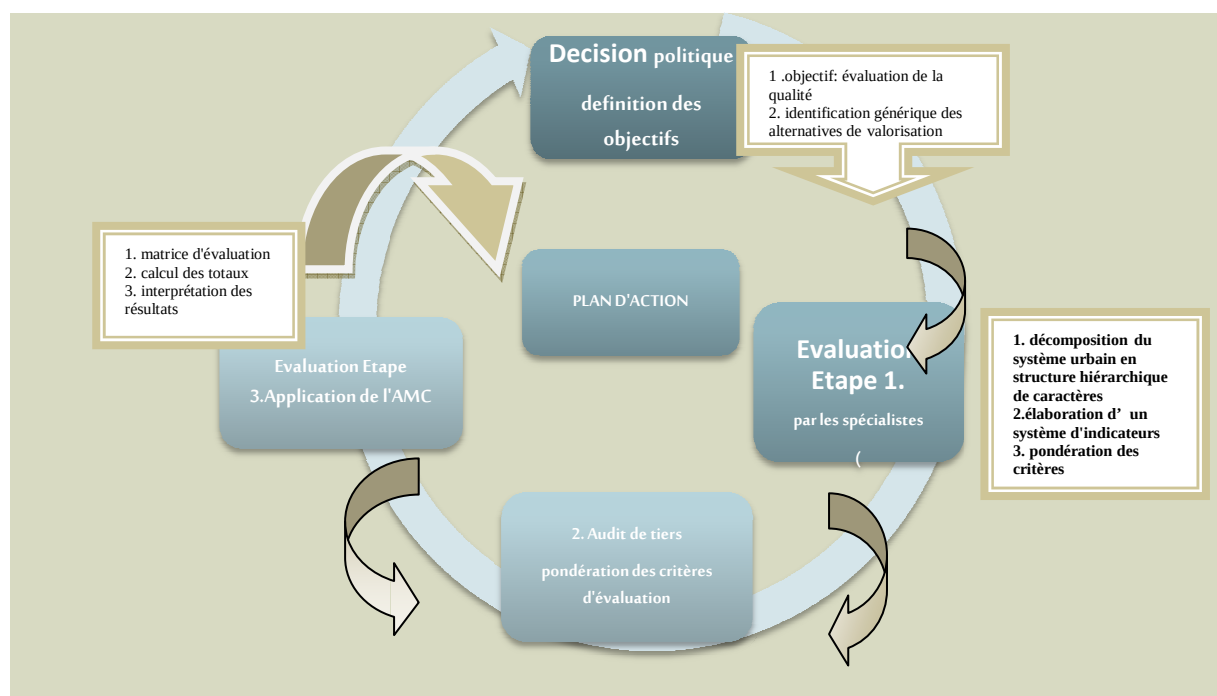


Figure 164: Etapes clés de l'évaluation multicritères : Diagramme des 3 étapes clés du processus méthodologique d'évaluation de la qualité urbaine selon la méthode AMC

4.4. Protocole d'évaluation de la qualité du cadre de vie

Nous rappelons dans le schéma ci-dessous, les grandes étapes de notre recherche afin de resituer l'étape de l'évaluation.

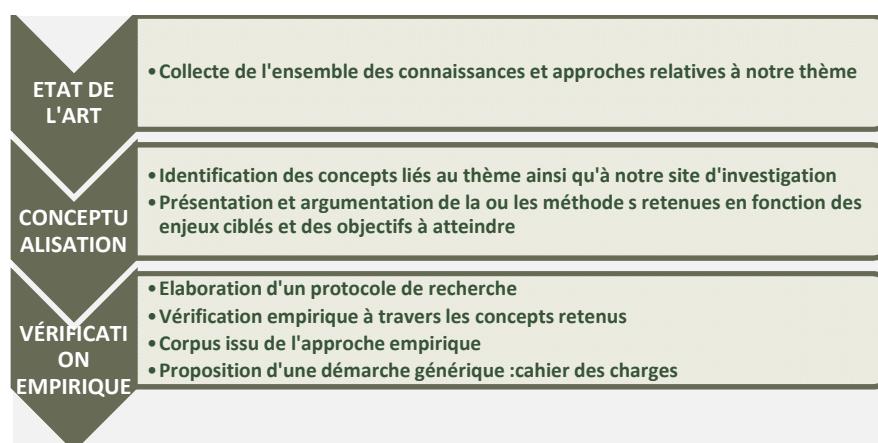


Figure 165 : Schéma reproduisant le processus méthodologique adopté pour l'ensemble de la thèse.

Après avoir fait ressortir les critères de choix des méthodes retenues pour l'évaluation AFOM, SWOT et AMC, défini leur contenu et leur portée, souligné leur rôle dans le processus d'évaluation et notamment la pertinence de leur combinaison, Nous nous proposons à présent de construire notre évaluation de la qualité selon un protocole de recherche qui poursuit les étapes clé suivantes :

▪ Etapes clés du protocole d'évaluation

Les étapes du protocole d'évaluation par le dispositif de la composition urbaine que nous avons élaboré se structurent autour des méthodes de : AFOM -SWOT - AMC selon la logique suivante

Etape I : Identification des concepts caractérisant les territoires des paysages (ou un autre type de territoire urbain).

Il s'agit de mettre en exergue les paramètres caractéristiques du territoire étudié pour les intégrer dans l'analyse comme les domaines privilégiés d'évaluation. Pour les franges urbaines, ce sont donc les concepts de densité, de fragmentation, d'échelle et d'urbanité.

Etape II : Identification des enjeux stratégiques prioritaires

Pour identifier ces enjeux, nous allons nous servir d'abord de la méthode AFOM, qui nous permettra de dresser un listing exhaustif des atouts, faiblesses, opportunités et menaces. Ce listing se développe en fonction de chaque concept lié aux caractéristiques des franges urbaines afin de mieux cibler les enjeux globaux.

La méthode SWOT s'appuie ensuite sur le listing comme référent permettant d'élaborer un diagnostic plus approfondi. Cette méthode d'approche influence /dépendance sera traduite par un tableau qui procède par le croisement des forces endogènes et des forces exogènes, liées aux concepts qui traduisent les traits caractéristiques des franges urbaines. Ce croisement fait ressortir les enjeux stratégiques dont le site considéré fait l'objet. Une fois déterminés, ces enjeux induiront la formulation des objectifs prioritaires qui établissent les bases des stratégies de l'intervention à mener en priorité.

Etape III: Construction de la grille d'évaluation de la qualité issue des paramètres de composition urbaine.

Elle consiste à élaborer les paramètres de la qualité d'après la méthode de Composition Urbaine élaborée en amont et conduit à la conception d'une première grille d'indicateurs.

- Grille N°1 : d'évaluation globale de la qualité, fournissant les paramètres de la qualité urbaine et environnementale. Elle est issue de la synthèse de multiples combinaisons des caractères principaux de l'environnement urbain, déterminés par le dispositif de composition urbaine. Cette grille vise à conclure sur la valeur patrimoniale du paysage urbain. Elle permet notamment de passer d'une situation d'identification et d'observation subjective à la compréhension des caractéristiques des franges urbaines énoncées et conceptualisées en Etape I à savoir, les 4 concepts de densité, échelle, fragmentation, urbanité.

Ces concepts nous serviront de base pour passer de la grille globale N°1, à une grille N°2 plus synthétique.

- Grille N°2 synthétique : pour une évaluation objective /qualitative, réalisée grâce à un nombre limité d'indicateurs ciblés de façon à faciliter l'évaluation. Cette évaluation retient les 5 critères de la qualité : Structurels, Fonctionnels, Morphologiques, Environnementaux,

Socio-économiques, qui serviront de référent pour l'évaluation de la qualité à travers les 4 concepts identifiés.

- Grille N°3 : issue de la fusion de la grille 1 ,2 :

- Elle intègre donc les **4 concepts** et les **5 critères**
- Chaque critère se décline en 2 indicateurs, qui vont permettre à leur tour de concevoir un système de **40 indicateurs** pour exprimer des situations : dynamiques/statiques -perçus/vécus- subjectifs/objectifs-qualitatifs/quantitatifs.
- Les **20 indices** issus de l'agrégation des indicateurs correspondants, synthétisent les indicateurs de la qualité en indice de : cohérence- équilibre- compacité- variété - pérennité- continuité, lisibilité, réticulation, etc, selon l'échelle spatiale étudiée.

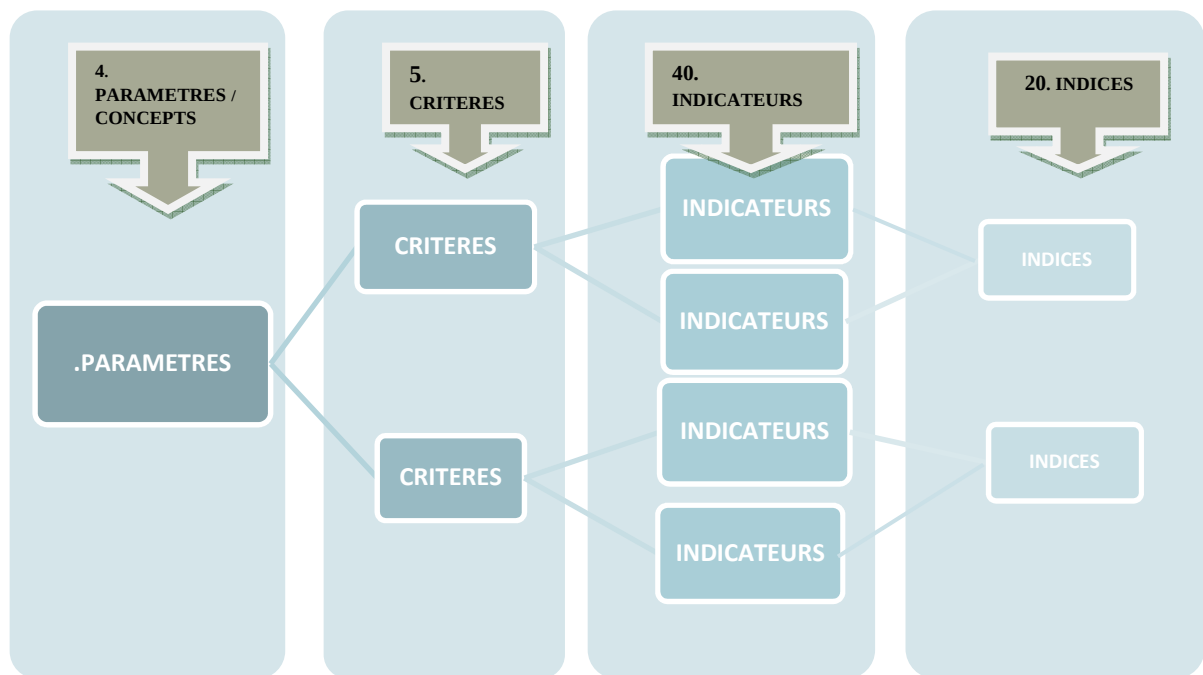


Figure166: Système hiérarchique d'évaluation de la qualité

Etape VI : Evaluation de la qualité selon la grille des indicateurs en utilisant la méthode AMC.

La méthode AMC procède selon les étapes suivantes:

- Dans un premier temps l'évaluation par les spécialistes:
 - la notation attribuée par les spécialistes est répartie de façon univoque, sur un barème de notation commun. Le barème permet d'obtenir les seuils critiques et d'orienter la programmation. Pour les besoins de notre évaluation, nous avons fixé un barème de (0 à 3) afin de simplifier l'évaluation.
 - Procéder à l'évaluation par les spécialistes
 - Mesurer les valeurs des indicateurs, les unités de mesure pouvant être en : m₂ mètre linéaire, %, Ha, ...

- On compare ces mesures avec les référentiels
- Grille de correspondance entre la note attribuée et le niveau de conformité par rapport au système de références :

Note	Niveau de conformité aux références
1	Non-conforme
2	Médiocre
3	Faiblement conforme
4	Moyennement Conforme
5	Conforme

- Dans un deuxième temps : par les groupes de concertation, après attribution de coefficients de pondération à chaque critère. Ces coefficients sont le résultat de la grille Multi-Agents effectuée avec les groupes de concertation, pour évaluer le degré de consensus par rapport à l'intérêt accordé à chaque critère. L'attribution d'un coefficient de pondération pour chaque indicateur va de (1 à 3).

Les indices seront calculés par la moyenne arithmétique des valeurs des notes des indicateurs rapportés à la somme des coefficients.

$\text{Valeur Indice} = \frac{\sum \text{note des indicateurs pondérés}}{\sum \text{des coefficients de pondération} = 9}$
--

Les valeurs des indices ainsi obtenues permettent de construire les diagrammes radars dont chaque branche correspond à la valeur d'un indice. Le nombre de branches du diagramme radar correspond aux 5 indices pris en considération par rapport aux 4 concepts qui servent de cadre à notre évaluation.

Etape V : Analyse des résultats obtenus par des diagrammes radar

A cette étape de notre évaluation nous sommes en mesure de confronter les résultats des diagrammes avec les valeurs du POS, pour conclure du degré de sa prise en charge des différents critères de la qualité.

Plusieurs possibilités d'analyse se présentent :

- a. Analyse de la qualité selon les indicateurs : graphique barre à 40 barres, et qui donne la totalité de la vision
- b. Analyse de la qualité selon les indices : Diagramme radar ou graphique barre à 20 branches/barres
- c. Analyse selon les concepts : Diagramme radar à 4 branches:
- d. Analyse selon les Critères : Diagramme radar à 5 branches

Chaque branche (graduée) du graphique/diagramme radar correspond à un indice qui servira à présenter les résultats et à les analyser. Il aura pour rôle de :

- Indiquer le niveau de prise en charge de la qualité (lié à l'indice), par les instruments d'urbanisme en vigueur et faire ressortir les aspects à prendre en charge en priorité en vue de la requalification du cadre de vie.
- Rendre compte de la qualité du cadre de vie en rapport avec le concept considéré et selon l'échelle spatiale prise en charge.

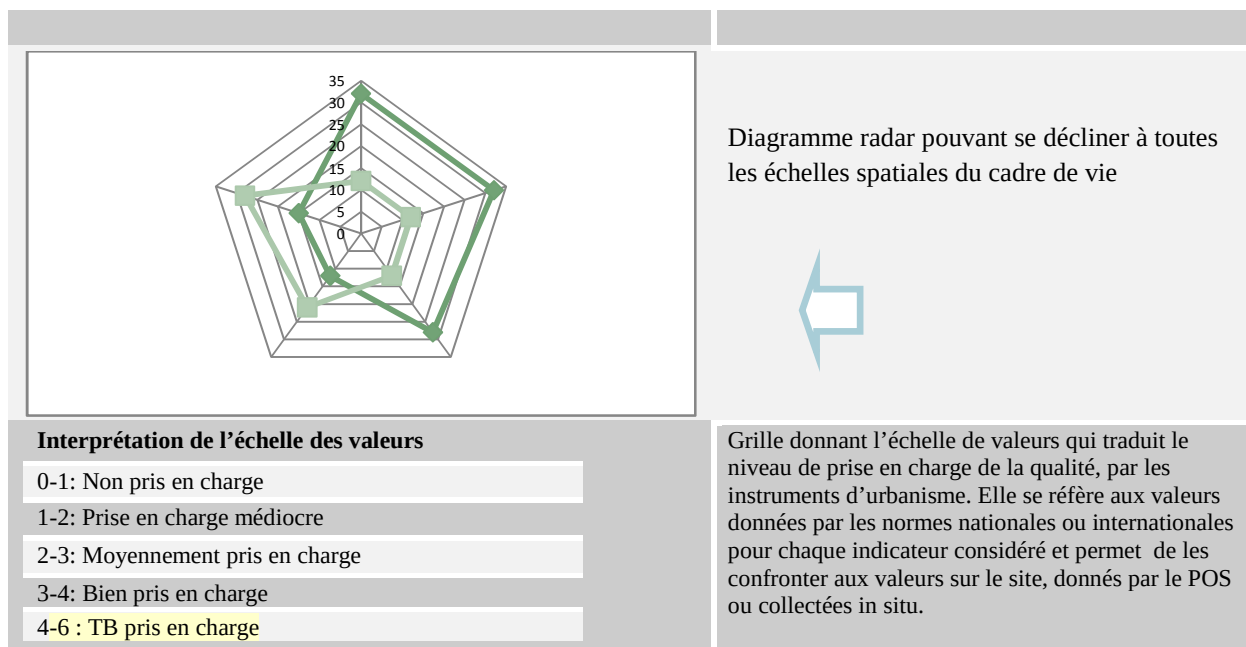


Figure 167 : Diagramme du niveau de prise en charge de la qualité par les instruments d'urbanisme

La finalité de ce processus est d'aboutir à des synthèses qui mènent à des résultats qui aident à l'élaboration d'un « Processus de Requalification Urbaine Durable ».

Etape VI : proposer un Plan d'action

L'étape suivante traduit le passage à un plan d'action qui privilégie le principe de priorité ; c'est-à-dire l'action qui concrétise les attentes sur lesquels l'audit a le plus pesé.

Cela suppose la prise en compte des résultats d'analyse de la qualité obtenu en étape précédente. Chaque élément en défaillance indique une priorité d'action et appelle à la formulation de recommandation des actions précises à réaliser selon un phasage concret en ciblant les échelles spatiales et les domaines de planification précis.

Cette procédure de mise en œuvre se décline en plusieurs opérations :

- Elaborer un plan d'action
- Evaluer selon la méthode RIF/cout et établir le phasage
- Fixer les termes de référence visualisés sous forme de schémas de référence pour spatialiser
- Elaborer les cahiers des charges des instruments d'urbanisme visant à orienter les projets
- Aider à la décision

Tableau 26: Synthèse du protocole d'évaluation de la qualité du cadre de vie selon les nouvelles prérogatives de la composition urbaine

1. ETAPES	METHODE Exploration théorique et empirique	CONTENU Conceptualisation	PORTEE Identification des caractéristiques du territoire étudié
2.	AFOM/SWOT	Diagnostic par analyse urbaine stratégique	Formulation des enjeux et des objectifs locaux propres au territoire d'analyse
3.	COMPOSITION URBAINE	Méthode de construction d'une Grille d'évaluation contextualisée	La grille se rattache aux objectifs à partir desquels elle fournit : les critères, indices, indicateurs
4.	AMC	Méthode d'évaluation	Conception d'un : -Barème De Notation -Un Référentiel De Notation - Système De Pondération -Système D'agrégation
5.	DIAGRAMMES RADAR	Méthode de représentation des résultats	Elle traduit le niveau de prise en charge de chaque paramètre par les instruments d'urbanisme en vigueur
6.	PLAN D'ACTION		

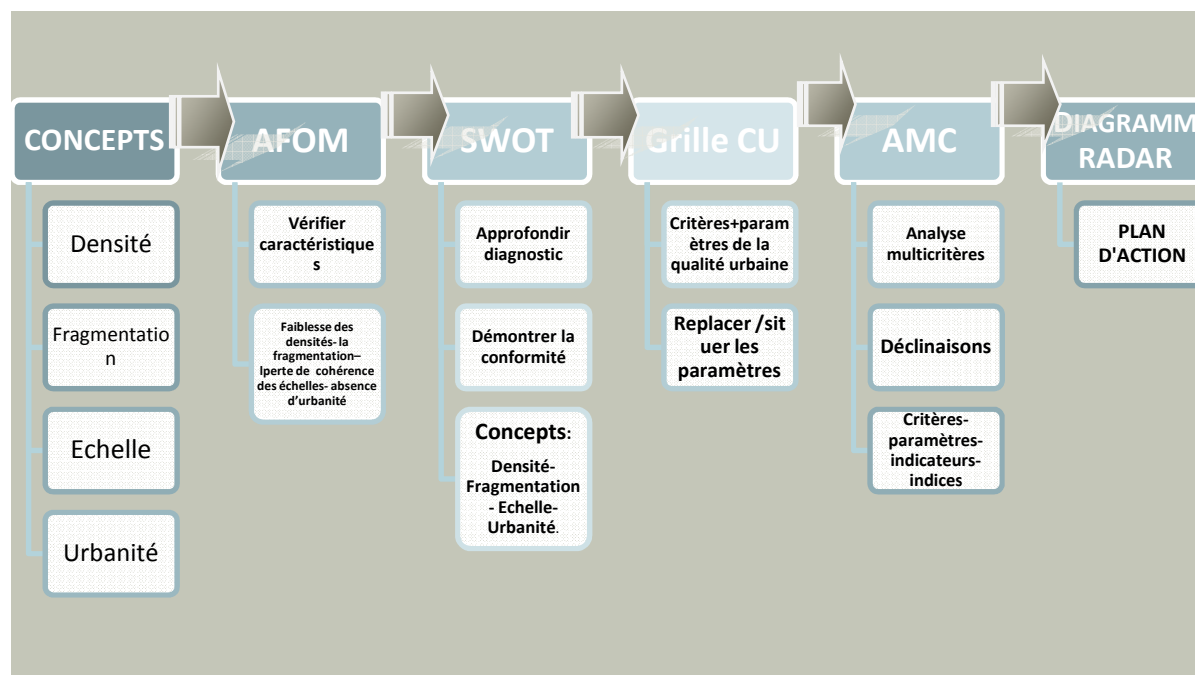
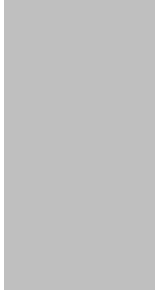


Figure 168: Synthèse de la méthodologie de l'évaluation de la qualité du cadre de vie

Synthèse du chapitre 4

A l'issue de ce développement, nous avons mis à jour une stratégie de requalification et ses fondements. Son rôle prépondérant dans le processus de renouvellement urbain a révélé ses différentes déclinaisons, dont la revalorisation et la recomposition urbaine, ce qui appelle à l'inscription des franges urbaines dans une perspective de développement durable, et propose la composition urbaine comme outil privilégié de la requalification urbaine. D'où résulte la méthode de l'évaluation de la qualité du cadre de vie par la combinaison des outils de la composition urbaine et ceux du développement durable, que nous proposons.



CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Dans cette partie, l'accent été mis sur les nouvelles prérogatives de la composition urbaine face aux nouvelles préoccupations environnementales. Afin d'identifier ces nouvelles prérogatives, nous sommes passés par la mise en évidence du rapport de la composition urbaine à la notion de la qualité et démontré la véracité de ce lien à travers la souplesse de sa démarche et son adaptabilité aux changements d'échelles tant spatiales que temporelles. L'ajustement de ses méthodes à la diversité des contextes et au contexte des défis environnementaux, nous a induits à établir le lien non seulement avec la démarche qualitative du développement durable, mais surtout d'affirmer la relation d'interdépendance qui lie les deux démarches. En effet, nous avons pu conclure qu' à travers l'objectif commun de quête de la qualité que les deux démarches poursuivent , la stratégie du développement durable assigne des finalités à l'environnement urbain qui se fondent sur le triptyque social, économique et environnemental, et que les outils de composition urbaine permettent de concrétiser tout en s'en enrichissant. A cet égard nous avons pu confirmer que dans ce nouvel environnement, la composition urbaine a élaboré un nouveau langage.

La finalité de notre démarche qui reposait sur la reconnaissance des territoires de frange, est une étape essentielle pour comprendre les mécanismes qui président à leur émergence et pour identifier les raisons de leur fragilité. Elle nous a également servi à mettre en évidence le potentiel qu'elle met à la disposition des grands centres urbains, comme alternative aux pressions urbaines dont ils font l'objet, et en tant que perspective de développement futurs plus équilibrés.

A travers cette deuxième partie, nous avons pu mesurer le rôle prépondérant que les franges urbaines peuvent jouer dans la dynamique urbaine. C'est pourquoi, le choix d'en faire un support, qui visait à vérifier dans un premier temps si la démarche de composition urbaine pouvait adapter ses outils pour l'évaluation de la qualité de ces territoires émergents, avec ce que cela suppose comme changement d'échelle, l'intégration de nouvelles dimensions, et d'approches et d'autre part de vérifier la pertinence de l'inscription de ces franges dans un processus de requalification urbaine dans une optique de développement durable.

Manifestement, la relation d'interdépendance que nous avons pu établir entre la démarche de développement durable et le système d'indicateurs qu'elle met en place et la démarche de composition urbaine, nous entraîne à conclure à leur nécessaire complémentarité dans toute perspective d'évaluation de la qualité. L'approche de transversalité qu'il exige trouve sa concrétisation dans les territoires de frange qui contribuent aux actions de recomposition et de revalorisation. Cette partie qui permet de répondre à l'hypothèse 2, nous a permis de construire un dispositif d'évaluation basé sur des méthodes éprouvées , pour passer de la conceptualisation à la contextualisation.

PARTIE III

DE L'INTEGRATION DE L'EVALUATION DE LA QUALITE PAR LE DISPOSITIF DE COMPOSITION URBAINE DANS LES INSTRUMENTS DE PLANIFICATION LOCAUX

Nous décrivons dans ce chapitre le contexte spatial et socio- économique qui a favorisé l'émergence de la frange urbaine de Boukhadra. Cette étude nous permettra d'identifier les potentialités et les déficiences susceptibles d'apporter des éléments de réponse quant à la qualité du cadre de vie et la qualité de vie dans cette frange. Ce chapitre nous aidera à justifier le choix des territoires de franges, les enjeux dont ils font l'objet et le rôle qu'ils jouent dans un développement urbain durable et dans la promotion de la qualité des franges urbaines.

Cette dernière partie de notre thèse s'attache à cerner et à analyser les effets de l'étalement urbain sur la qualité du cadre de vie de la frange urbaine de Boukhadra. L'objectif escompté étant de tester les méthodes que nous avons croisées et le système d'indicateurs que nous avons élaboré dans la partie précédente (grâce aux outils de la composition urbaine et leur enrichissement par la méthode des indicateurs mise en perspective par la stratégie du développement durable), ce qui va nous permettre de mettre en application le dispositif que nous avons conçu en vue d'une évaluation efficiente de la qualité du cadre de vie de Boukhadra sous toutes ses déclinaisons. L'opérationnalité du dispositif que nous avons élaboré pour évaluer la qualité urbaine, passe par son intégration dans les instruments d'urbanisme à travers les cahiers des charges et dans le processus de conception afin de garantir la qualité de la maîtrise d'œuvre. Nous établirons enfin que son intégration dans le monitoring de qualité urbaine peut assurer la maîtrise d'ouvrage et son suivi. Ce chapitre met en évidence la nécessité de replacer la composition urbaine comme échelon manquant dans la couverture des échelles spatiales par les instruments en vigueur.

Chapitre 5

Application du dispositif de composition urbaine pour la requalification de la frange de Boukhadra à Annaba

5.1. Reconnaissance du territoire de frange de Boukhadra et identification de ses enjeux	213
5.1.1 Phases de croissance économique remarquables de la ville de Annaba	213
Période coloniale et structure spatiale	215
Période post coloniale et stratégie de développement économique	215
5.1.2 Emergence de la frange urbaine de Boukhadra	221
5.2. Le dispositif de la composition urbaine retenu pour l'évaluation de la qualité de la frange de Boukhadra (Annaba)	227
5.2.1 La méthode AFOM pour un diagnostic pertinent de Boukhadra	227
5.2.2 La méthode SWOT pour dégager la priorité des enjeux stratégiques à Boukhadra	228
▪ Interprétation des résultats de la méthode SWOT	231
▪ La concertation pour engager les actions prioritaires	232
5.2.3 La méthode AMC comme outil d'analyse combinatoire et d'aide à la décision	234
▪ Etapes de la méthode d'évaluation du cadre bâti appliquée à Boukhadra	234
▪ Interprétation des résultats de l'AMC	238
5.3. Vérification empirique de la qualité du cadre de vie à Boukhadra à travers les concepts	239
5.3.1 Vérification à travers le concept de densité	240
▪ La densité comme indicateur de la dynamique démographique de Boukhadra	240

▪ Impact de la densité sur les aménités énergétiques et l'équilibre des écosystèmes	243
▪ Interprétation des résultats	244
5.3.2 Vérification empirique à travers le concept d'échelle	247
▪ Incidences du déséquilibre des échelles sur l'environnement urbain	247
▪ Interprétation des résultats	251
5.3.3 Vérification empirique à travers le concept de fragmentation	254
▪ Interprétation des résultats	257
5.3.4 Vérification empirique à travers le concept d'urbanité	260
▪ Les concepts qui fondent la notion d'urbanité	261
a. L'espace public comme support de l'urbanité	261
b. Urbanité et lieux polarité	263
c. L'accès aux divers réseaux de communication et d'information, comme indicateur de l'urbanité	265
d. La qualité paysagère et environnementale garante de l'émergence de l'urbanité	266
▪ Interprétation des résultats	269
Synthèse du chapitre 5	272

5.1 Reconnaissance du territoire de la frange de Boukhadra et identification de ses enjeux

Pour expliquer l'émergence de la frange urbaine de Boukhadra, nous devons d'abord examiner la structure urbaine de l'agglomération d'Annaba, car c'est le processus de formation et de transformation de l'espace urbain d'Annaba qui nous permettra d'expliquer l'émergence de Boukhadra. Suite aux mutations urbaines qu'elle a connues dans les années 70 cette description fait ressortir le contexte historique ainsi que les différentes phases socio-économiques et de logiques sectorielles qui tendent à encadrer toutes les politiques urbaines ; logiques de l'action publique, logiques des acteurs économiques et sociaux sur le territoire d'étude.

5.1.1 Phases de croissance économique remarquables de la ville de Annaba

A l'échelle territoriale, l'analyse effectuée par le bureau d'études URBACO-EDR en 2006 dans le cadre du schéma de cohérence urbaine SCU de Annaba, commandée par le ministère chargé de la ville, de l'occupation du territoire intercommunal permet de relever une certaine asymétrie fonctionnelle et structurelle et une excentricité de l'urbanisation, laquelle apparaît plus ou moins compacte au Nord et lâche et émiétté au Sud. Cette asymétrie transversale, se manifeste par une concentration de l'urbanisation dans la partie Ouest, et une partie Est vouée aux activités industrielles et aéroportuaires.

Elle est renforcée par l'absence de relations transversales entre l'Est et l'Ouest et la densification des relations entre le Nord et le Sud, d'où ce phénomène de polarisation. Face à ces grandes opérations qui se sont greffées aux tissus urbains existants, le SCU indique qu'un processus de recomposition est en cours d'élaboration, pour les intégrer à la localité mère, à travers une structure urbaine développée à partir de la maille routière.

A l'échelle locale elle se caractérise par la morphologie chahutée du site, ce qui a induit un phénomène d'adaptation des structures physiques à l'évolution sociale et économique et a généré de nombreux problèmes à différentes échelles spatiales, en l'occurrence les localisations arbitraires issues de la politique de résorption de l'habitat précaire (partie historique), ainsi que la division en des territoires attractifs et des territoires répulsifs.

Cette situation est renforcée par le développement économique des territoires dans un processus qui intervient de façon sélective sur le système urbain. Cette tendance à placer certains pôles à une position avantageuse et d'autres sous forme de relais, a induit la marginalisation de la frange urbaine de Boukhadra, qui subit aujourd'hui un processus de dévalorisation et se trouve de plus en plus désintégrée.

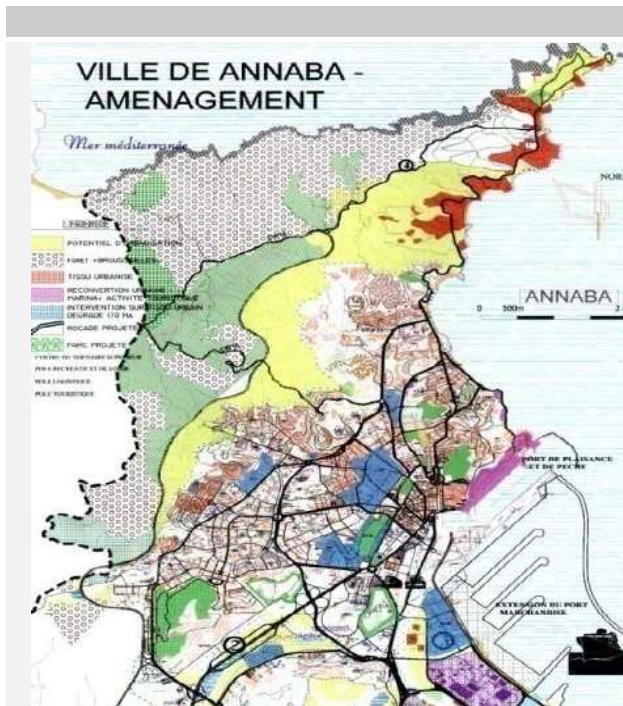


Figure 169: Plan d'aménagement de la ville de Annaba. Fond cartographique SCU Annaba URBACO-EDR 2006



Figure 170 : Le complexe d'El Hadjar, principale source d'emploi dans le secteur, et de pollution. Source : SCU Annaba URBACO-EDR 2006



Figure 171: Le port de Annaba .Une importante infrastructure capable de répondre à de nouvelles demandes d'échanges. Source : SCU Annaba URBACO-EDR 2006

▪ Période coloniale et structure spatiale

Nous donnons dans le tableau ci-dessous, un bref aperçu du processus de développement de la ville de Bône, dans un ordre chronologique, pour mieux identifier les phases suivantes de son évolution et en identifier les périodes majeures qui ont marqué un tournant décisif dans sa croissance. Ainsi, à partir des années 1950, la ville de Bône va connaître un mouvement démographique sans précédent, pendant laquelle la population de Bône est passée de 86.000 habitants en 1936 à 115.000 habitants en 1954 ;

Rappelons que le processus de construction de Annaba a été déterminant à partir de la fin des années 1950, avec une urbanisation massive et l'engagement d'une politique d'industrialisation. Nous distinguons par conséquent, quelques grandes étapes diachroniques d'un processus de croissance ayant déterminé une structure où l'absence de cohérence se manifeste avec acuité.

▪ Période post coloniale et stratégie de développement économique

La deuxième phase de croissance urbaine et économique significative de l'agglomération de Annaba se situe de 1970 à 1980. Ces années sont marquées par le phénomène de développement, à travers la politique des ZHUN dans les zones d'El Bouni, Sidi Ammar et la plaine Ouest, et le renforcement de l'axe RN16 reliant Annaba à El Hadjar en matière d'activités industrielles. La période de crise 1986-1992 a entraîné une réorientation de la politique de l'habitat vers la promotion immobilière et foncière. La réduction du nombre de logements sociaux réalisés pendant cette période, doublée de la crise sécuritaire a entraîné une prolifération de l'habitat précaire en périphérie urbaine.

Tableau 27: Taux d'accroissement globaux moyens dans le PAW (Plan d'Aménagement de Wilaya). Source RPGH 1998

Année	1966	1977	1987	1992 ¹
Nb d'hab	218638	350000	455888	533134
TAGM	4,44 %	2,65 %	3,35 %	

L'impact de la Dynamique démographique de Annaba requiert une analyse de la dynamique démographiques et des transformations urbaines au niveau de l'agglomération d'abord, pour expliquer les causes du report des populations sur la commune d'El Bouni. La population de la wilaya de Annaba a plus que doublé entre les années 60 et 90. Il faut souligner que cette évolution a été fortement liée à celle des politiques économiques et sociales, engagées jusque-là dans la wilaya, en occultant l'arrière pays.

- Jusqu'à la fin des années 70 la mise en place de bases économiques, notamment industrielles, a provoqué les afflux de populations de l'ordre de +13 % /an, ce qui explique le fort taux d'accroissement de la population enregistré par le RPGH 1977
- Après 1980, la situation se caractérise par l'amélioration des conditions socio-économiques des populations de l'arrière pays.

¹ Estimation ANAT

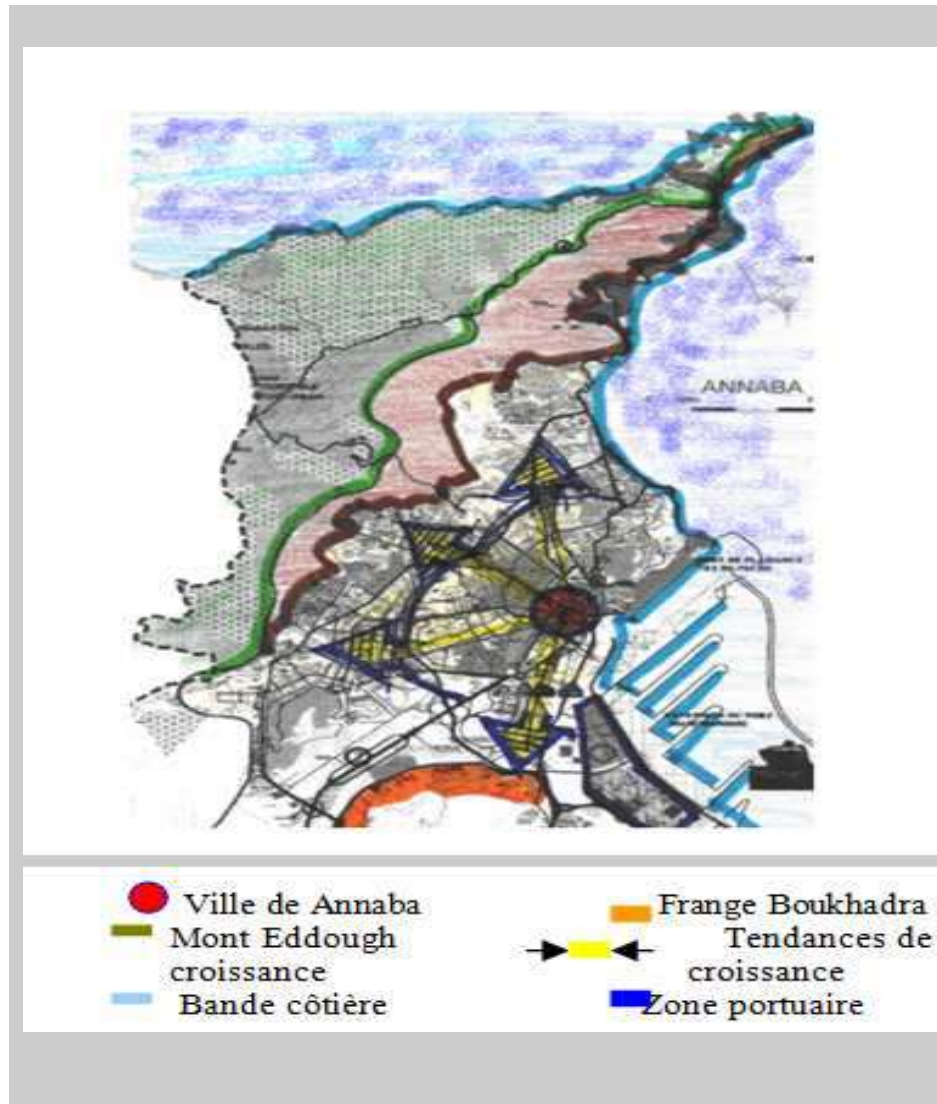


Figure 172: Ville de Annaba, tendances de croissance et contraintes à l'urbanisation. Source : fond cartographique SCU Annaba URBACO-EDR 2006

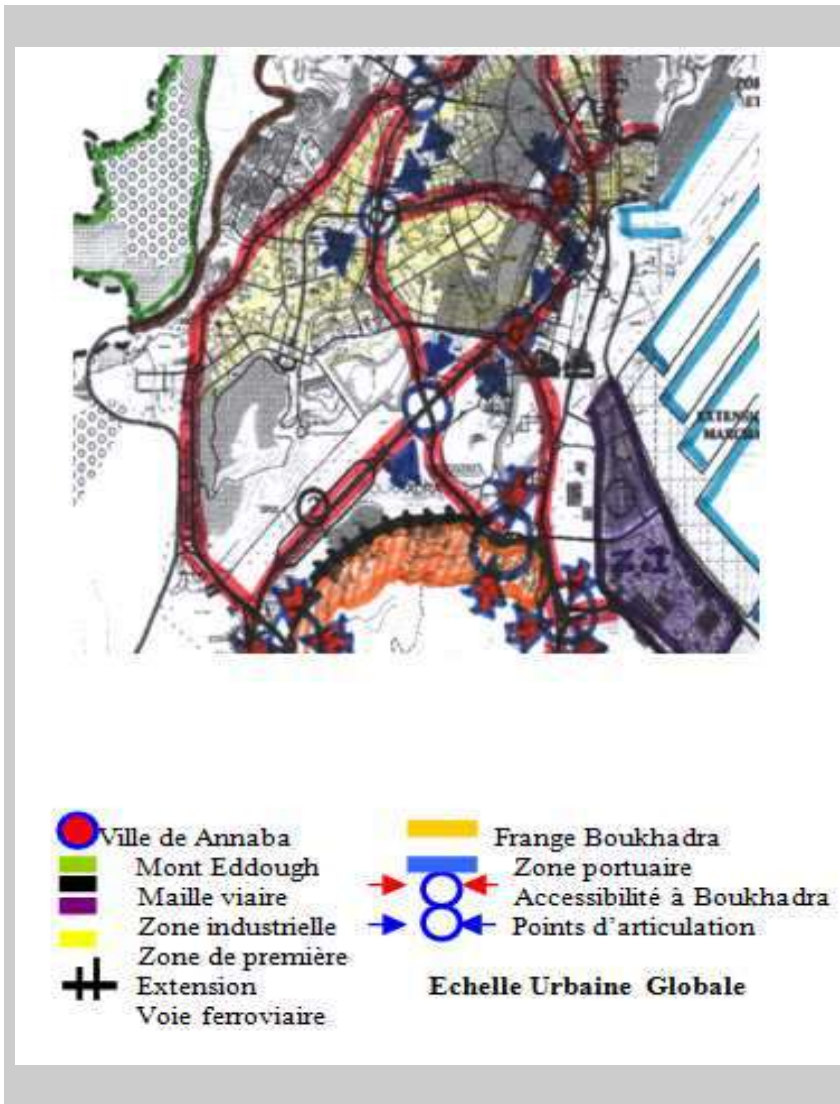
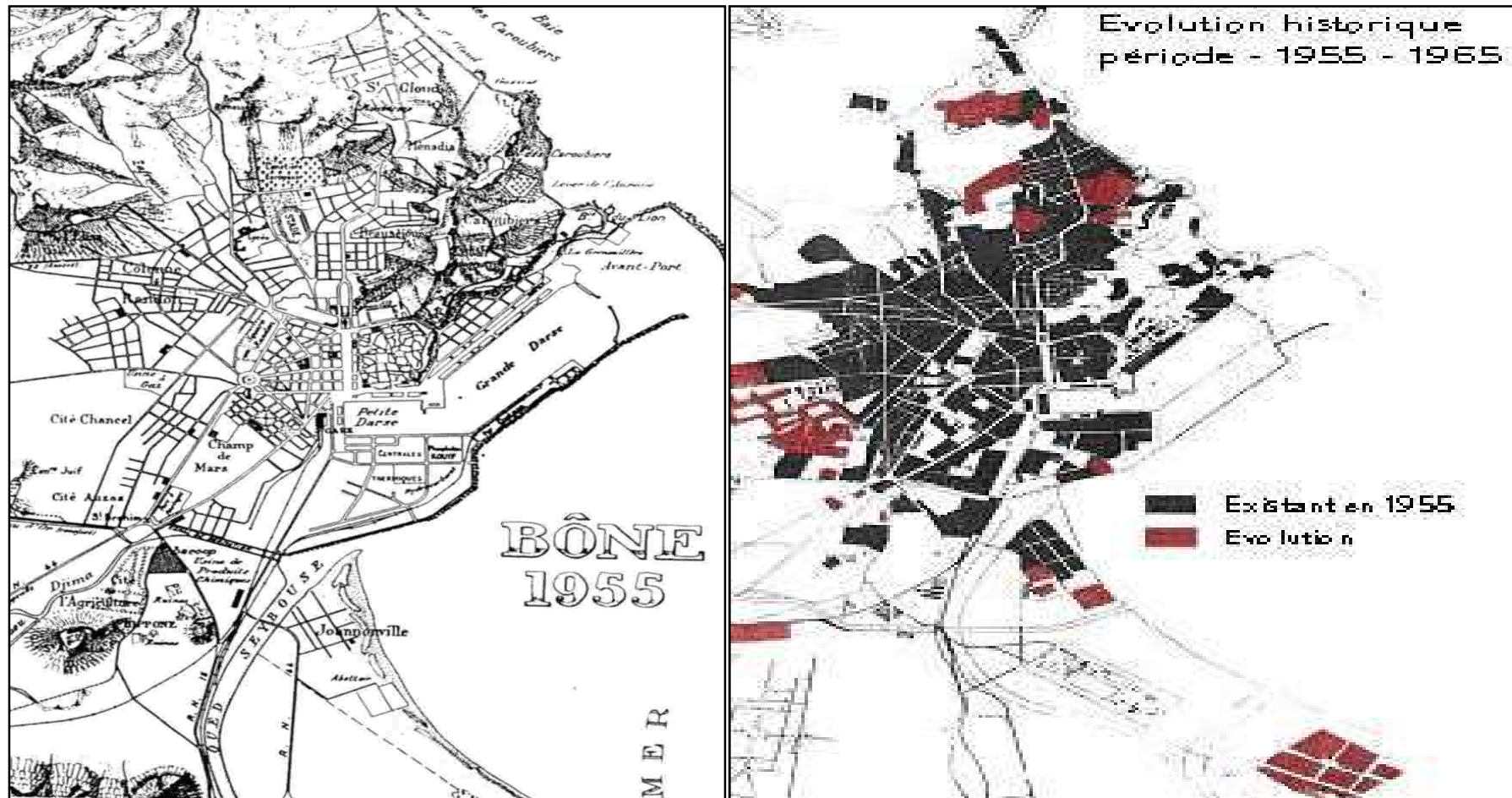


Figure 173: Points d'articulation et maille viaire. Annaba El bouni –frange de Boukhadra. Source fond cartographique SCU Annaba URBACO-EDR 2006



Phases d'évolution de la ville de Annaba Evolution historique de la ville de Annaba

Figure 174 : Evolution historique de la ville de Annaba. Source : URBACO EDR 2006

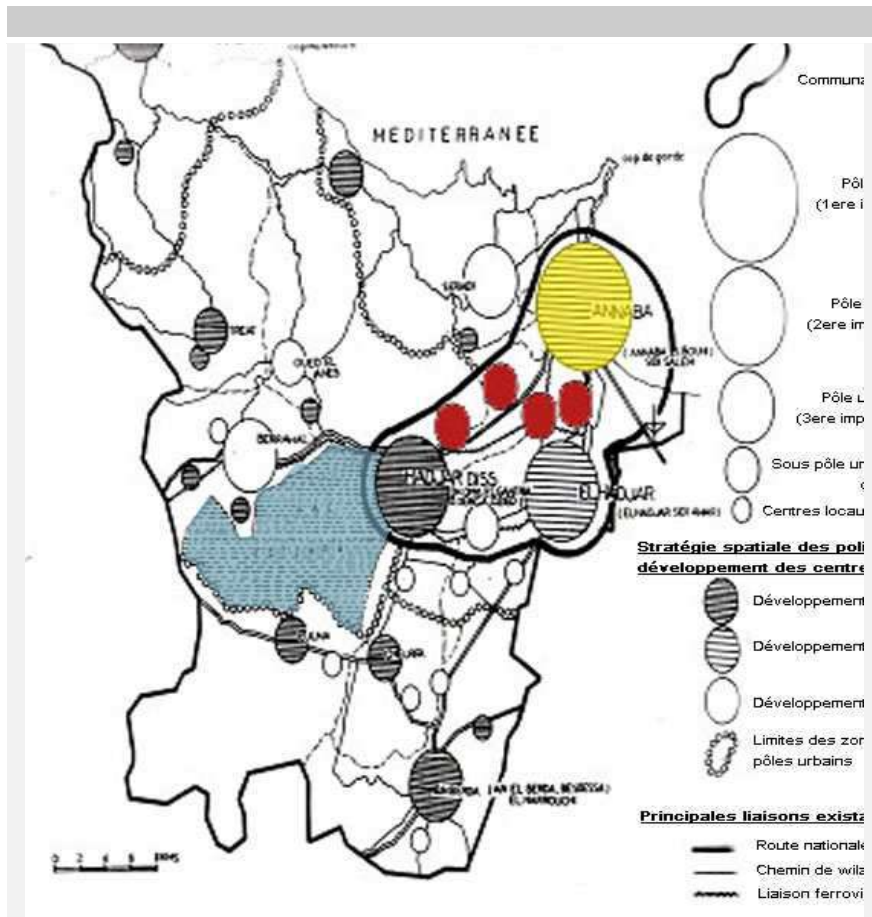


Figure 175: Stratégie spatiale de développement.
Source : SCU Annaba URBACO-EDR 2006



Figure 176: Annaba : densité et structure urbaine.
Source: fond cartographique SCU Annaba URBACO-EDR 2006

Un exode rural sans précédent s'en est suivi, peuplant ainsi la périphérie immédiate de Annaba (zone nord ouest de la wilaya de El Tarf). Cela explique la régression des indicateurs de migration et de croissance dans la wilaya de Annaba :- régression du TAGM à 2,65 % et régression du solde migratoire à - 0,3 % / an. Notons que les pressions démographiques ont toujours été supportées par les communes de Annaba, El Hadjar, El Bouni et Sidi Amar, là où sont implantées les infrastructures sociales et économiques de la wilaya. Les densités y ont atteint des niveaux record. L'impératif était de maîtriser l'espace de la wilaya, et la stratégie adoptée était de créer un important réseau de villes et de villages, faite essentiellement dans une isochrone de 30' autour des centres urbains de la wilaya.

En 1958, le « plan de Constantine », devait prendre en charge les besoins d'une population de l'ordre de 150.000 habitants, et lance alors des programmes de logements sociaux type, au rythme de 3.000 log/ an pour améliorer la situation à l'horizon de 1975 ou 6.000 log/an, à l'horizon 1965. Il faut savoir que les besoins de Bône en 1959 étaient estimés à 22.000 logements, les besoins pour 1965 étaient de 28.000 et pour 1975 de l'ordre de 43.000 logements. Il fallait donc un programme quinquennal de 15.000 logements. Sur le plan spatial, ce phénomène s'est traduit par un plan d'extension de la ville et le renforcement de la rocade Clemenceau, ainsi que les radiales. Mais la zone des espaces verts et de servitude qui séparent la ville Est de la ville Ouest restait non urbanisée. L'on y injectait des équipements éditaires pour la consacrer zone de prévention ou de sécurité.

Mais après l'indépendance, la petite échelle laisse le champ aux problèmes de logements (PAW Annaba1992). Nos investigations portent essentiellement sur les phases du développement urbain de l'agglomération d'Annaba, qui sont les signes les plus manifestes de la croissance urbaine. L'impact de cette croissance sur la qualité de l'environnement urbain fait l'objet de l'intérêt particulier que nous accordons à cette recherche. Celle-ci nous révèle que le processus de développement qu'a connu Annaba sur un territoire relativement réduit, a induit une urbanisation problématique avec différentes logiques de structuration portant atteinte à la cohérence de l'ensemble du territoire.

Il apparaît donc que les tendances dynamiques actuelles de l'agglomération de Annaba sont en décalage avec le projet véhiculé par le PDAU 1997, dépassé par un contexte urbain et territorial complexe. Ce qui appelle impérativement à l'élaboration d'outils de gestion s'ajustant aux mutations rapides, et à même de préparer les évolutions futures. Par ailleurs, les différents découpages administratifs, visant à enrayer les distorsions spatiales induites par les effets pervers du développement économique, ont donné naissance à des communes artificielles comme El Bouni, Sidi Amar, qui n'ont pas pu relayer Annaba dans la gestion territoriale et qui répondent aujourd'hui aux caractéristiques géographiques et morphologiques, aux enjeux et au rôle joué par les territoires de franges urbaine, tels nous l'avons décrit.

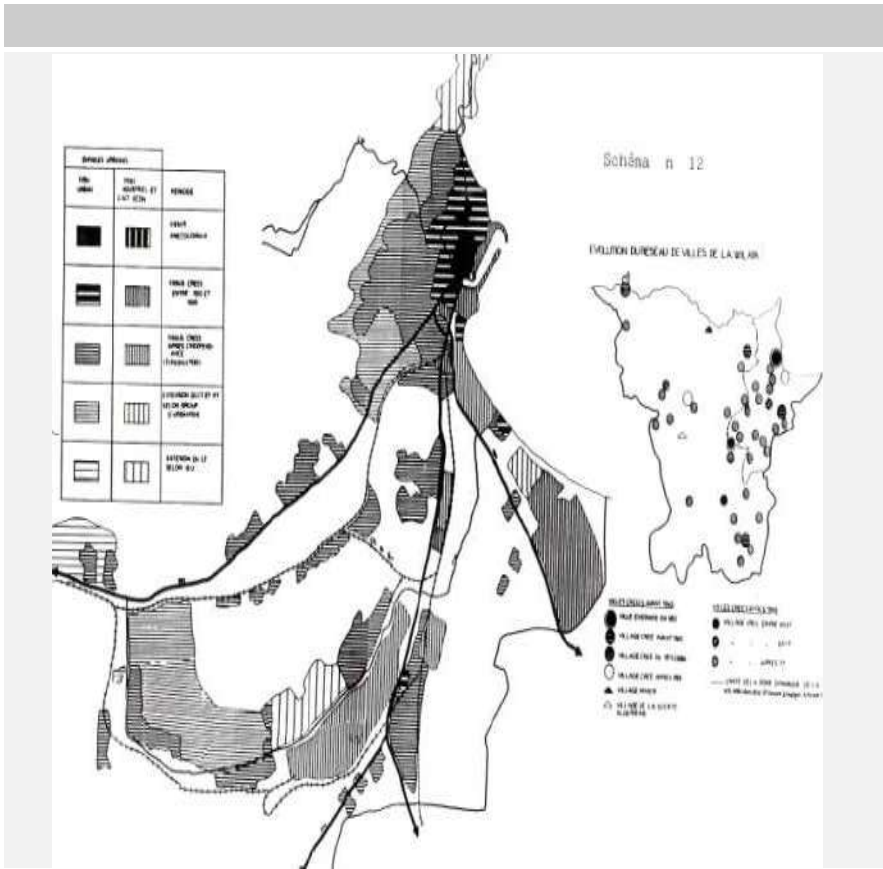


Figure 177: Evolution du réseau de villes de Annaba.
Source : PAW Annaba 1992

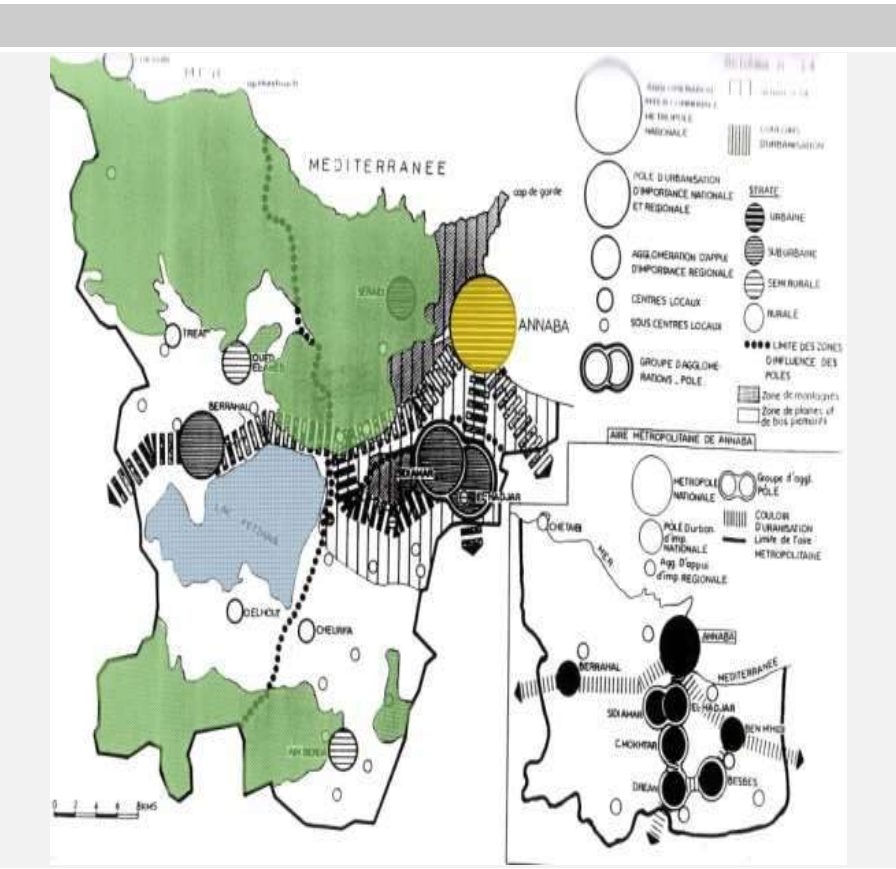


Figure 178: Dynamique et tendances de développement de l'agglomération de Annaba Source : SCU Annaba 2006

Celles-ci se distinguent aussi par la rareté du sol et se situent dans des espaces intermédiaires entre le centre urbain et les espaces ruraux. Elles subissent de fortes pressions urbaines et ont des difficultés à remplir leur fonction d'articulation entre ville et campagne. Ces territoires riches de leur diversité, sont très variés, au sein même de l'agglomération. C'est aussi la raison pour laquelle nous appuyons sur la frange de Boukhadra (commune d'El Bouni), pour étayer nos investigations sur la quête de la qualité urbaine et environnementale, à travers une démarche de composition urbaine.

5.1.2 Emergence de la frange urbaine de Boukhadra

Avant d'aborder les conditions d'émergence de Boukhadra, nous ferons un bref rappel des caractéristiques des territoires de frange pour justifier que Boukhadra y répond. La véracité de ce que nous avançons sera vérifiée tout au long de cette troisième partie empirique. Dans la partie I que nous avons développée, nous avons évoqué une diversité d'auteurs qui se sont penché sur le sujet et qui s'accordent à dire que les traits saillants des franges urbaines se traduisent par : la faiblesse de densité, la fragmentation des tissus, l'absence d'urbanité et l'apparition de nouvelles échelles territoriales ainsi que par le lien étroit avec la ville mère qu'elle contribue à désengorger.

Selon le POS de Boukhadra, cette localité qui a émergé comme cité de recasement à la suite du plan de Constantine 58 pour cause de regroupement, ce qui a donné lieu à un ensemble urbain, sur 100ha, abritant 21000 habitants en 1979, et dont 1500 occupent des bidonvilles.

L'opération de l'éradication de l'habitat précaire en 1980 a laissé le champ à une grande opération de ZHUN. L'habitat collectif se traduit par des grands ensembles de tours, et compte 800 logt (années 80) et 320 en voie de réalisation. Les tableaux qui vont suivre, nous révélera l'ampleur du phénomène d'urbanisation, et ses retombées sociales, spatiales et Environnementales.

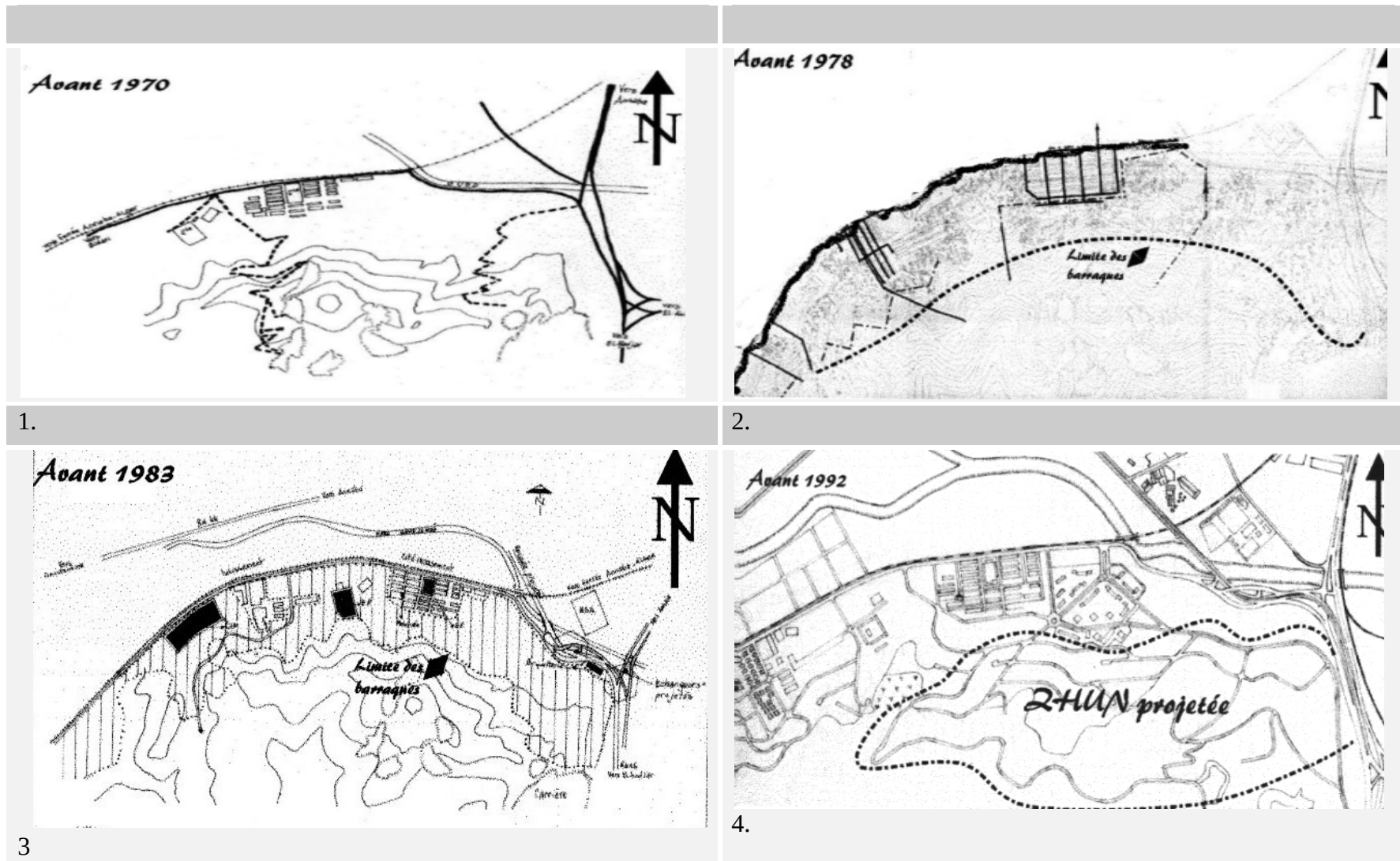
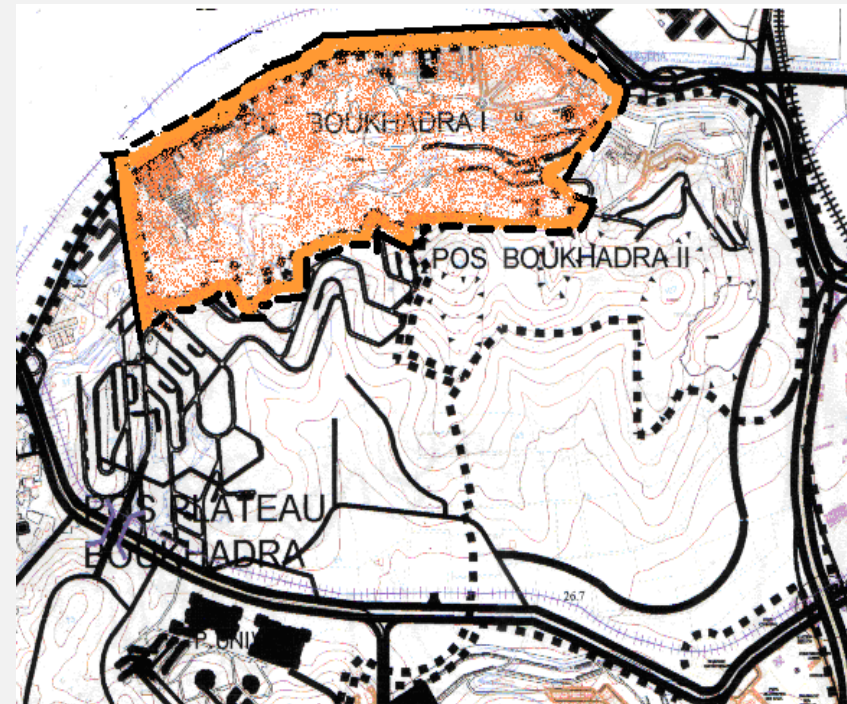


Figure 179: 1-2-3-4 : phases de l'évolution du tissu de la frange de Boukhadra. POS Boukhadra BEM.Mila 2003



- Frange Boukhadra
 - Périmètre de l'agglomération
 - RN 16
 - RN 44
 - Périmètre de la zone El Bouni
- Echelle Urbaine

Figure 180: Aire d'étude du POS Boukhadra. Fond cartographique : POS Boukhadra BEM Mila 2003



- Frange de Boukhadra
- Périmètre du POS

Aire Urbaine

Figure 181 : Articulation El-Bouni - Boukhadra
Fond cartographique PDAU Intercommunal Source URBAN 1998

La frange de Boukhadra se situe dans la zone d'influence de Annaba à une distance de 1,6 km au Sud. Elle est distante de 2,15 km de la commune d'El Bouni, dont elle dépend administrativement. En fait l'étude de Boukhadra révèle l'existence de deux zones : Boukhadra I et II. La zone I urbanisée se situant au Nord, à la limite de la voie ferrée. Elle se caractérise par une diversité de typologies d'habitat ; collectif, individuel, informel, et des bidonvilles. La zone II représente l'ensemble du potentiel vert constitué d'oliviers, d'arbres fruitiers, de pins.

Trois entités se développant les unes indépendamment des autres, pour organiser El Bouni : la ZHUN El Bouni, Bouzaâroura et la frange urbaine de Boukhadra. La disposition de ces trois localités est déterminée par la morphologie chaotique du site. Cet ensemble urbain est soumis à des zones de servitude, car il s'inscrit structurellement par rapport à la RN 16 et la RN 44 Ouest et également par rapport à la rocade Ouest. Il est traversé par le prolongement du CW 22 pour raccorder la RN 44 et la RN 16. Cette ossature viaire est renforcée par un réseau ferroviaire qui relie les activités industrielles au port et au reste du pays.

Boukhadra dispose d'un potentiel foncier considérable. Elle s'étend sur un site de 69 ha de superficie et compte 8234 habitants, en vertu de quoi elle devient le lieu privilégié de redéploiement de la population de Annaba. Elle se présente comme le territoire approprié pour la mise en œuvre des projets locaux, ce qui suppose une approche intégrée du développement, avec la mise en synergie des différentes politiques thématiques. Une grande diversité de typologies de bâti perturbe la cohérence du paysage urbain. Elle est liée à des causes historiques, et aux changements des politiques urbaines.

Le POS de Boukhadra montre aussi que outre le déficit qui caractérise cette frange, l'absence d'une centralité affirmée induit un afflux persistant vers le centre ville de Annaba. Il fait le constat d'un cadre bâti très hétérogène qui se traduit par trois typologies :

- L'habitat collectif, en bon état, malgré la dégradation des espaces extérieurs.
- L'habitat précaire, qui est dans un état de dégradation avancé.
- Les bidonvilles, se caractérisant par l'absence d'infrastructures de base.

Nous soulignerons à la suite de l'examen du POS de Boukhadra, qu'en dépit de l'initiation de l'habitat social évolutif, pour absorber le déficit en logement à Boukhadra, à l'instar de l'ensemble du territoire national, nous constatons la prolifération du phénomène de l'habitat précaire. Pendant cette dernière décennie, en dépit des mesures qui ont été prises en 1983 (politique d'éradication des bidonvilles). Cette description du contexte nous permet à constater de visu l'absence de qualité.



Figure 182: Photo aérienne de Boukhadra. Source : Google Earth

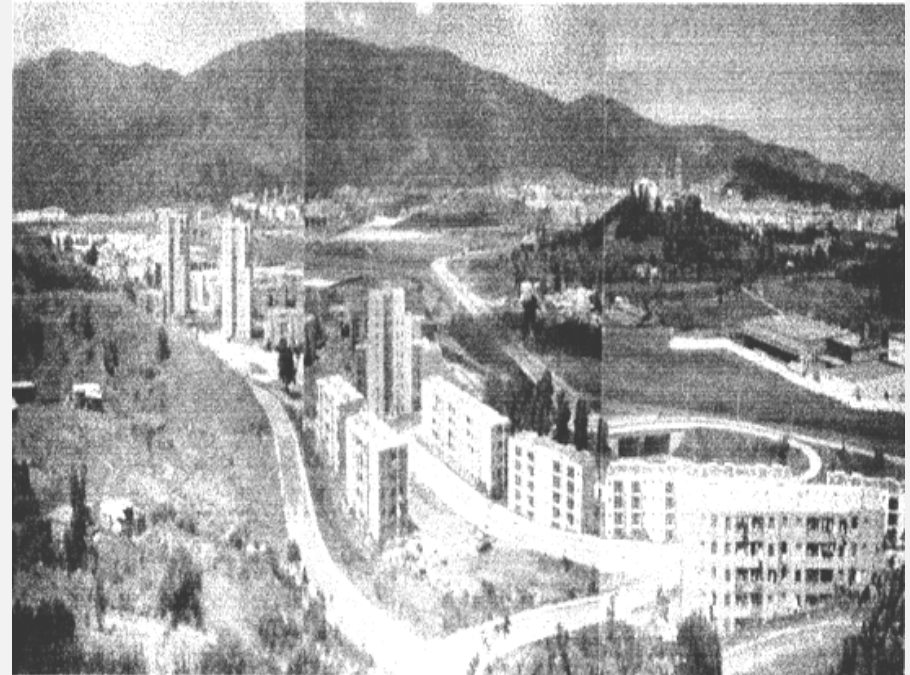


Figure 183: Vue d'ensemble de Boukhadra. Source BEMila 2003

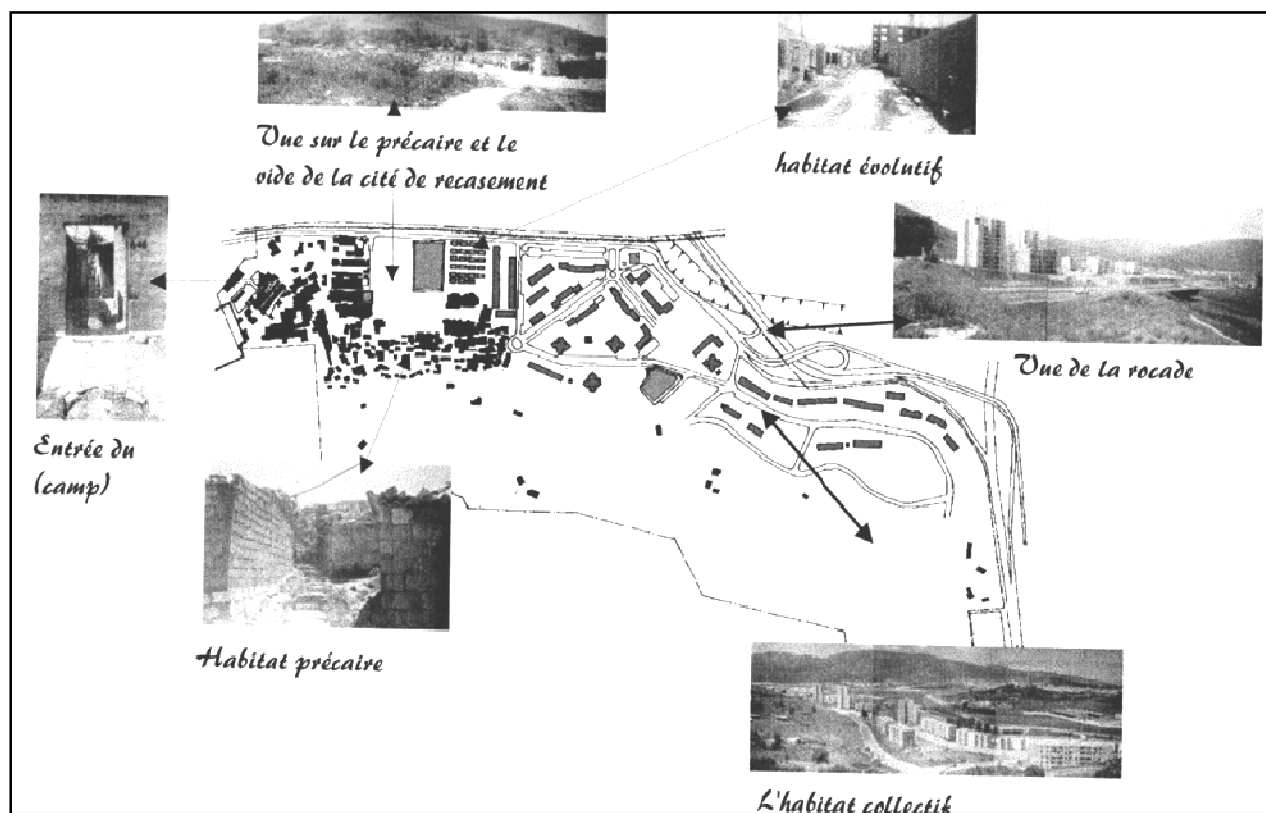


Figure 184: Vues sur les différentes typologies de l'habitat de Boukhadra. Source BEM Mila2003.

L'intérêt que suscitent aujourd'hui les franges urbaines, s'explique par leur potentiel économique considérable et par la disponibilité de ses réserves foncières, au moment où la rareté du sol et l'économie du foncier doivent se conjuguer. Dans ce contexte, la frange urbaine de Boukhadra (commune d'El Bouni), nous servira d'espace témoin pour identifier les thématiques émergentes en périphérie. Elle nous engage dans une réflexion sur un diagnostic urbain pour servir de base à la lecture de la ville à ses différentes échelles spatiales et suggérer des interventions pertinentes qui vont permettre d'identifier les caractéristiques des instruments pouvant s'y ajuster.

5.2 Le dispositif de la composition urbaine retenu pour l'évaluation de la qualité de la frange de Boukhadra (Annaba)

Une fois la nécessité de la composition urbaine établie comme méthode pour la requalification des franges urbaines et le recours aux approches de durabilité et de systémique reconnus, nous nous attachons à présent à démontrer comment rendre opérationnelle l'évaluation de la qualité des franges urbaines. A cet effet, nous nous référons aux chapitres développés précédemment (Partie II) pour rappeler que la composition urbaine, fournit les composantes de la qualité pour arriver à la formalisation de critères objectivables et permet de mettre au point une grille d'analyse pour la mise en évidence de critères pertinents caractérisant le paysage urbain sous toutes ses dimensions, tout en couvrant les trois échelles spatiales : l'aire urbaine, l'unité urbaine et l'échelle du quartier.

5.2.1 La méthode AFOM pour un diagnostic pertinent de Boukhadra

Ce chapitre constitue un moment fort de notre parcours de l'évaluation de la qualité. En effet, à ce stade, la grille de la composition urbaine N°2 (CH4), s'inspire de la grille d'évaluation de la qualité de la composition urbaine N°1 (CH 4), pour circonscrire les enjeux spécifiques à la qualité. Cette sélection a pour finalité de dégager les objectifs qui vont nous permettre d'engager les actions prioritaires destinées à requalifier la frange de Boukhadra.

Tableau 28: Listing exhaustif et classement des facteurs endogènes et exogènes liés aux thèmes de la qualité

FORCES ENDOGENES (BOUKHADRA)		FORCES EXOGENE (ANNABA)	
ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Potentiel foncier Proximité centre mise en synergie des différentes politiques thématiques- approche intégrée du développement	Morphologie chahutée Localisations arbitraires Marginalisation de la frange Prolifération de l'habitat précaire Occupation irrationnelle et incohérente du territoire Diversité morphologique- inexistence de système parcellaire Absence d'espaces publics et d'espace vert Absence de hiérarchie des espaces, Occultation du règlement urbain Absence logique de composition urbaine Perte de cohérence des échelles	Zone d'influence d'Annaba Diversité paysagère et morphologique Métropolisation	Pressions urbaines Rareté du sol Dépendance adm de Annaba Exode wilayates limitrophes Consommation abusive du foncier Tendance à la périurbanisation ; centralités fragiles Etalement urbain Déficiences institutionnelles
Taux de population jeune élevé sécurité	Déficit en logement et équipement Absence activité Manque équipement Disparité et faiblesse des densités Taux de chômage élevé Niveau d'urbanité et de qualité de vie faible	Ressources énergétiques considérables mise en place de bases économiques industrielles Création de bassins d'emploi Ressources humaines considérables	Déficit en logements Crise sécuritaire Politiques économiques et sociales arrières pays occulté Pressions démographiques
Accessibilité	Faiblesse d'articulation des entités D'infrastructure de base Logiques sectorielles Insuffisance de réseaux d'infrastructure Difficulté d'accès aux VRD	Renforcement de l'infra routière et ferroviaire Accessibilité	Soumission à des zones de servitude Pression sur les réseaux Mouvement pendulaire Complexification de la maille routière Hégémonie de l'urbanisme des réseaux
Couverture végétale importante	Dévalorisation désintégration Incohérence du paysage urbain dégradation des espaces extérieurs Déséquilibre bâti /non bâti menace le concept de ville durable, Absence principes de précaution. Dégradation du cadre bâti Diversité paysagère Inscription des politiques d'aménagement dans une politique de développement durable		Consommation abusives des ressources énergétiques et naturelles Menace pour l'équilibre de l'écosystème Absence principes de précaution et de préservation. Pollution de l'air de l'eau, du sol, sonore, Pressions sociales et économiques Diffusion de la ville Réduction de la couverture végétale Consommation abusive du foncier

urbaine selon la méthode AFOM appliqué à Boukhadra. Réalisé par l'auteur.

Soulignons que cette grille est issue d'une synthèse de multiples combinaisons des caractères principaux du territoire de Boukhadra, dont la méthode AFOM nous a permis de dresser le listing qui vise à conclure sur sa valeur patrimoniale. La connaissance approfondie de notre site d'investigation et l'identification de ses enjeux stratégiques, a fait l'objet de l'analyse combinatoire des atouts/faiblesses et opportunités/menaces avec les concepts caractéristiques des franges en général, et de Boukhadra en particulier, ce qui confirme son identité de frange.

Tableau 29: Listing et classement des facteurs endogènes et exogènes liés aux thèmes de la qualité urbaine selon la méthode AFOM, rapporté aux concepts liés à la frange urbaine de Boukhadra. *Réalisé par l'auteur.*

CONCEPTS	FACTEURS ENDOGENES (BOUKHADRA)		FACTEURS EXOGENES (ANNABA)	
	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
DENSITE	densité végétale importante taux de population jeune élevé faible densité urbaine Potentiel foncier	Morphologie chahutée- occupation irrationnelle du foncier- faiblesse des densités	Ressources humaines Ressources énergétiques activités portuaires	pressions urbaines consommation abusive du foncier Etalement urbain
ECHELLE	couverture végétale	absence de hiérarchie des espaces déséquilibre bâti /non bâti échelle des équipements et services	échelle des bases économiques bassins d'emploi échelle des institutions	Echelle des phénomènes sociaux-éco-env.-spatiaux
AGMENTATION	Potentiel foncier diversité morphologique réseau d'infrastructure	articulation des entités localisations arbitraires éch. des infrastructures démesurée	Prégnance de l'infra routière et ferroviaire	pression sur les réseaux rareté du sol diffusion de la ville
URBANITE	Couverture végétale Proximité centre sécurité	taux de chômage élevé- dégradation du cadre de vie- insuf. d'infrastructure de base	accès à l'emploi Proximité centre accès aux services	crise sécuritaire Consommation abusives des ressources menace pour l'équilibre de l'écosystème

5.2.2 La méthode SWOT pour dégager la priorité des enjeux stratégiques à Boukhadra

Le diagnostic de la frange de Boukhadra vise à identifier les enjeux majeurs dont ce territoire fait l'objet. La méthode SWOT s'inscrit bien dans le processus méthodologique que nous poursuivons, en ce sens qu'elle se base sur trois principes fondateurs de sa démarche et qui sont essentiels à la réalisation de nos objectifs. Cette lecture orientée vise à mieux cerner la problématique de la frange urbaine de Boukhadra, pour accompagner son développement, à anticiper son évolution dans la cohérence. Elle permet notamment de dégager les enjeux dont la frange de Boukhadra fait l'objet, qui sont identifiés grâce aux forces endogènes que recèle

le site étudié, croisées aux forces exogènes qu'exerce l'aire d'influence à laquelle il appartient. Une fois ces forces d'influence et de dépendance croisées, elles permettent alors d'aboutir à une synthèse qui tend à sélectionner les caractéristiques majeures de la frange de Boukhadra, liés à la densité, la fragmentation, la cohérence des échelles spatiales, l'urbanité et d'en définir les enjeux stratégiques se traduisant par :

- La qualité spatiale : (cohérence urbaine, revalorisation urbaine, requalification urbaine, recomposition urbaine)
- L'équilibre environnemental : (confort du milieu- qualité paysagère- économie des ressources)
- L'équité sociale : (logement, emploi, infrastructure, mixité urbaine, activités, équipements), pour enfin établir un diagnostic plus approfondi par thème : social, économique, environnemental, paysage urbain, qui sera à l'issue de la formulation des objectifs prioritaires et de l'élaboration des stratégies d'intervention répondant aux exigences fixées.

Elle s'attachera à dégager les enjeux dont le territoire étudié fait l'objet, identifiés grâce aux forces endogènes que recèle le site étudié, croisées aux forces exogènes qu'exerce l'aire d'influence de Annaba à laquelle appartient la frange de Boukhadra, que fournit la méthode AFOM.

▪ Interprétation des résultats de l'analyse SWOT

L'interprétation des résultats issus de l'analyse SWOT, vise à déceler les espaces qui ne présentent pas de caractère stratégique, et ceux qui revêtent une grande valeur qui peut être environnementale, patrimoniale, économique, ou même de liaison. La pertinence de leur identification et la détermination des relations spatiales et fonctionnelles, sont fondamentales pour la définition des enjeux stratégiques, les orientations à donner et enfin les objectifs à fixer pour engager les actions prioritaires. L'ultime étape de cette démarche consiste à faire des choix de scénarios spatialisés d'identification des tendances lourdes, des marges de manœuvre et des actions critiques à entreprendre. Nous cernerons ainsi le territoire de la prescription et de la décision, en termes d'espace, d'équipements, de localisation. Ce qui appelle à agir sur les déterminants spatiaux sociaux, culturels, économiques et environnementaux.

La grille ci-dessus est l'étape à travers laquelle nous avons procédé au croisement des facteurs endogènes à l'échelle de Boukhadra, avec les facteurs exogènes à l'échelle de Annaba. Ce croisement vise à rendre compte de la nature de l'incidence des facteurs exogènes (Annaba), sur les facteurs endogènes (Boukhadra), pris deux à deux. L'incidence peut être positive (+), négative (-) ou neutre (/). Les résultats que la grille fait ressortir, traduisent le degré d'importance des enjeux stratégiques dont la frange urbaine de Boukhadra fait l'objet. Ces degrés d'importance sont classés selon la valeur que la grille indique pour nous permettre de cibler les paramètres sur lesquels il faut peser pour engager les actions prioritaires.

Le diagnostic de la frange urbaine de Boukhadra selon la méthode SWOT, a révélé les principaux dysfonctionnements de l'aire urbaine dans laquelle s'inscrit la frange de Boukhadra, qu'ils soient à caractère spatial, social, économique ou environnemental. Il nous a permis d'identifier les opportunités qu'offre cette aire, ainsi que les menaces qui pèsent sur elle. Selon les résultats de la grille, l'incidence des facteurs exogènes Annaba, sur les **forces** (facteurs endogènes Boukhadra) permet de faire l'évaluation suivante :

Le paramètre **Urbanité (13-)**, révèle l'absence des conditions qui concourent à l'émergence de l'urbanité. Cela suppose d'agir sur les paramètres liés au logement social ; COS, CES, TOL, TOP, sur la création de l'emploi et l'amélioration des espaces publics, renforcer la mixité urbaine et la sécurité pour atteindre une qualité de cadre de vie décente. L'incidence des facteurs exogènes Annaba, sur les **faiblesses** (facteurs endogènes Boukhadra) permet de déduire que : Les paramètres : **Densité (21-)** et **Fragmentation (22-)** sont en situation d'alerte, d'où la nécessité d'agir sur les paramètres qui favorisent les pressions urbaines en priorité, en termes de dégradation de l'environnement, de consommation abusive du foncier. Le paramètre : **Echelle (18-)** souligne la priorité à accorder à la réintroduction des règles d'articulation des échelles spatiales, au renforcement et à hiérarchisation tant des espaces que des réseaux d'infrastructure. Il incite notamment à équilibrer entre les différentes trames.

Cette analyse à travers la méthode SWOT nous a servi :

1. D'une part, à confirmer la pertinence des concepts qui ont fondé la méthodologie de notre recherche,
2. D'autre part, à vérifier les hypothèses émises qui consistaient à dire, pour l'essentiel, que :
 - Le passage sans transition du PDAU élaboré à l'échelle de la ville, au POS élaboré à l'échelle de la commune, s'applique sans nuances à la diversité des situations géo-climatiques et socio- culturelles urbaines et les rend inefficaces.
 - Les nouvelles prérogatives de la composition urbaine sont liées à l'émergence de nouveaux territoires urbains, qui suscitent de nouveaux besoins et de nouvelles préoccupations environnementales et suggèrent des outils plus adaptés au nouveau contexte et aux nouvelles échelles d'approche spatiale.
 - Les préoccupations environnementales et paysagères se conjuguent dans une démarche de composition urbaine pour rehausser la qualité du paysage urbain.
 - Le processus participatif est essentiel à la mise en adéquation des attentes des différents acteurs économiques et sociaux, dans un processus de requalification par la composition urbaine.
 - L'approche des thématiques émergentes liées à la qualité urbaine reste très sectorielle et appelle à la transversalité et à la globalité des visions.

Les forces endogènes ainsi mises en avant par cette méthode, se déclinent comme atouts contribuant au développement de la frange de Boukhadra dans une démarche qualitative, mais aussi comme des faiblesses entravant l'évolution harmonieuse de notre périmètre d'étude. Aussi, la pertinence de ce diagnostic permet-elle d'articuler le vécu et l'avenir de ce territoire aux logiques géographiques et économiques fortes qui organisent le territoire de la frange : opportunités foncières, bassin d'emploi,...et de recouper les thèmes et domaines socio-économiques, du paysage bâti et de l'environnement naturel, pour définir :

- La mise en évidence des enjeux stratégiques
- La mise au point concertée du contenu du plan d'actions
- La mise au point d'outils de concertation pour la réalisation des programmes contenus dans le plan d'action.

Mais pour cela, une étape de concertation est nécessaire.

▪ **La concertation pour engager les actions prioritaires**

L'analyse SWOT ayant permis d'identifier les enjeux .Elle appelle à être combinée avec l'AMC (analyse multicritères), en vue d'élaborer une série limitée de critères issus des enjeux, en rapport avec les objectifs assignés à notre recherche. Car ce parcours méthodologique reste inachevé quant à faire des choix adéquats concernant les différentes alternatives que la méthode SWOT met à notre disposition. D'où le recours à la méthode AMC, comme relai destiné à faire aboutir notre cheminement méthodologique pour concilier les opinions autour des choix les plus judicieux.

La méthode AMC requiert le passage par la grille Multi-Agents qui va orienter l'évaluation

La grille fait ressortir l'unanimité du niveau de consensus (Bon), autour de 4 concepts : densité, fragmentation, échelle, urbanité, ce qui reflète l'influence de l'environnement dans lequel ces groupes de concertation évoluent et le type d'aspirations qu'ils partagent et qui sont liés à leur système de référence culturelle. A l'issue de l'évaluation concertée, nous avons pu recueillir les évaluations des groupes de concertation. Nous pouvons à ce stade de notre cheminement méthodologique, poursuivre l'évaluation de la qualité en confrontant dans une même grille les notes des spécialistes à celles des groupes de concertation pondérées, pour arriver in fine à déterminer les paramètres ayant un poids considérable sur l'orientation des décisions à prendre et des actions à entreprendre.

5.2.3 La méthode AMC comme outil d'analyse combinatoire et d'aide à la décision

La frange de Boukhadra, objet de notre évaluation, couvre un territoire de l'échelle d'un quartier (voir Partie I) qui suppose une prise en charge des problèmes plus efficiente, la maîtrise de l'aménagement et conduit à des prescriptions urbanistiques plus ciblées. Outre son échelle de proximité plus appropriée à l'exercice de la concertation et de la mise en place d'un processus de participation, cette échelle réduit considérablement le nombre de données nécessaires à l'élaboration d'un système d'indicateurs. « L'échelle du quartier s'avère pertinente dans une approche de développement durable. A l'heure où l'on ne maîtrise pas encore toutes les dimensions du développement durable à l'échelle d'une ville, le quartier, plus homogène, permet d'exprimer des mesures appropriées au territoire et à ses spécificités » (CHARLOT-VALDIEU2001).

* Etapes de la méthode d'évaluation du cadre bâti appliquée à Boukhadra :

1. **Les critères ont une importance égale** .Ils ne sont pas pondérés.
2. **Les indicateurs d'évaluation sont sélectionnés en fonction du contexte étudié ;** (la frange de Boukhadra). On obtient ainsi :
 - 2 Indicateurs par critère
 - 5 Critères par paramètre
 - 4 Paramètres
3. **Les indicateurs sont évalués sur un barème allant de 1 à 5** conformément aux mesures et constats effectués, rapportés à l'échelle qualitative suivante :

Barème d'évaluation des indicateurs	Echelle qualitative correspondante
1	Non conforme, absent, non pris en charge, non-conforme aux règles de l'art
2	Médiocre, non référencé, ignorant les règles de l'art
3	Faiblement conforme, ponctuel, incomplet
4	Moyennement conforme, sélectif et non holistique
5	Conforme aux exigences de qualité, holistique, complet

4. **La valeur de l'indicateur** se calculera donc sur 5 avec $1 \leq \mathbf{VId} \leq 5$

La note est attribuée selon l'évaluation, sur la base l'observation objective d'étude des domaines de comparaison avec les valeurs standard.

5. **Attribution de coefficient de pondération aux indicateurs**, après concertation avec les acteurs. L'importance des coefficients sera relative au poids donné par les acteurs à chaque critère. La Valeurs des Coefficient de pondération sera fixée entre : **1 à 3**

$$1 \leq \mathbf{VCp} \leq 3$$

6. **Les notes des indicateurs : NId**, sont ensuite pondérées et représentées sur graphique barre ou radar:

$$\mathbf{VIdp} = \mathbf{NId} \times \mathbf{C}$$

Avec :

VIdp : valeur de l'indicateur pondérée
NId : note de l'indicateur
C : coefficient de pondération rapporté à la valeur maximale de l'indicateur :
 N= 5 et C=3 : N max= 15.

7. **Calcul des valeurs des Indices** : sera donné par la somme arithmétique des valeurs des indicateurs pondérés rapporté à la valeur maximale de l'indicateur :

$$\mathbf{VI} = \frac{\sum^{1-2} \mathbf{VIdp}}{15}$$

Avec :

VI : valeur de l'indice
VIdp : valeur de l'indicateur pondérée
VIdmax : valeur de l'indicateur pondérée maximale.
 (VId max= 15)

Cette valeur sera reportée sur un Diagramme radar à 5 branches, avec une échelle allant de 0 à 2 .avec $0,1 \leq \mathbf{VI} \leq 2$

Le seuil de qualité des indices correspond à 2 / 3, (60%) des indicateurs satisfaits.

$$(2/3 \times 2 = 1,5)$$

8. **Calcul des valeurs des Paramètres**: La valeur des paramètres est issue de la somme arithmétique des valeurs des indices, rapportée à la valeur maximale de l'indice : (= 2). Ils sont représentés sur un Diagramme radar à 4 branches, avec $0,4 \leq \mathbf{VP} \leq 5$

$$VP = \frac{\sum^{1-5} VI}{VI \max = 2}$$

avec :

VP : valeur du paramètre
VI max : valeur de l'indice maximale.
 (VI max = 2)

9. **Calcul de l'indice global de la qualité du cadre bâti des franges urbaines:** l'indice global de qualité est issu de la somme arithmétique des valeurs des paramètres rapportée à la valeur maximale du paramètre. **IPg max = 5** avec **0,3 ≤ VIg ≤ 4**

$$VIg = \frac{\sum^{1-4} VP}{VP \max = 5}$$

avec :

VIg : valeur de l'indice global
VP max : valeur du paramètre maximale.
 (VPg max = 5)

Le seuil de qualité fixé à **2/3** des valeurs des indices satisfaits : $(2/3 \times 4 = 2,5)$

Tableau 32: Récapitulatif de la méthode d'évaluation de la qualité des franges urbaines. Réalisé par l'auteur.

DESIGNATION	FORMULE	LEGENDE	ECHELLE	LE SEUIL DE QUALITE
VALEUR DE L'INDICATEUR	$1 \leq VId \leq 5$	Id : indicateur VId : valeur de l'indicateur		
COEFFICIENT DE PONDERATION AUX INDICATEURS	$1 \leq VCp \leq 3$	VCp : valeur du coefficient de pondération		
LES NOTES DES INDICATEURS	$VIdp = NId \times C$	VIdp : valeur de l'indicateur pondérée NId : note de l'indicateur C : coefficient de pondération rapporté à la valeur maximale de l'indicateur : N= 5 et C=3 : N max= 15.		
VALEURS DES INDICES	$VI = \frac{\sum^{1-2} VIdp}{15}$	VI : valeur de l'indice VIdp : valeur de l'indicateur pondérée VIdmax : valeur de l'indice pondérée maximale. (VId max= 15)	$0,1 \leq VI \leq 2$	$2/3 \times 2 = 1,5$
VALEURS DES PARAMETRES	$VP = \frac{\sum^{1-5} VI}{VI \max = 2}$	VP : valeur du paramètre VI max : valeur de l'indice maximale. (VI max = 2)	$0,4 \leq VP \leq 5$	$2 / 3 \times 5 = 3,5$
INDICE GLOBAL DE LA QUALITE DU CADRE BATI DES FRANGES URBAINES	$VIg = \frac{\sum^{1-4} VP}{VP \max = 5}$	VIg : valeur de l'indice global VP max : valeur du paramètre maximale. (VPg max = 5)	$0,3 \leq VIg \leq 4$	$2/3 \times 4 = 2,5$

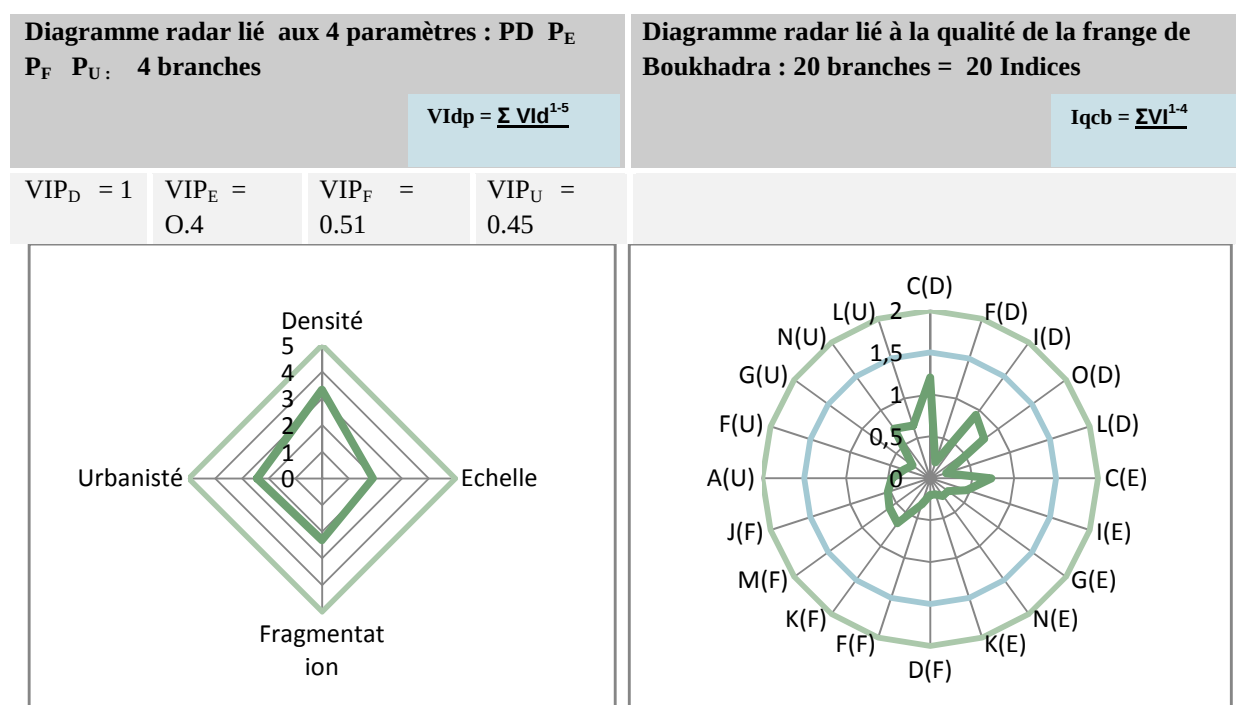


Figure185: Diagramme global des indices liés aux paramètres/concepts

Figure186: Diagramme global des 4 paramètres

▪ Interprétation des résultats de l'AMC

La grille révèle que concernant le paramètre de la :

1. **Densité** : la préoccupation des évaluateurs se pose en termes de cohérence et de lisibilité des espaces. (0.5 et 0.4). Elle est donc d'ordre structurel et morphologique.
 - o la répartition de la population sur le territoire de Boukhadra et par conséquent la répartition des densités bâties, ne semblent pas avoir la perception requise. Or, au regard des normes, Boukhadra affiche 451.31 Hab/ha, quant la norme obéit à 300 Hab/Ha. (Voir tableau référence). En revanche, in situ, l'on observe un déséquilibre qui caractérise la frange.
2. **Fragmentation** : Elle pose des problèmes sur le plan morphologiques (0.4) qui se traduisent par l'absence de continuité d'usage de l'espace et par le déséquilibre des pleins et des vides (Plein/vide 33% in situ). Elle se révèle être le point de convergence des préoccupations des différentes parties
3. **Echelle** : Elle reste un enjeu ambigu pour les évaluateurs. La mixité des fonctions (0.3). dont les groupes concertés déplorent fortement la pauvreté voire même

l'absence. Or, in situ, ce qui est frappant, ce sont les COS⁷⁹ et les CES⁸⁰ pratiqués et leur incidence sur la morphologie urbaine. En effet, sur les typologies qui composent le tissu de Boukhadra, les grands ensembles ont un COS de 0.65 et un CES de 0.22 et l'habitat individuel un COS de 0.71, et un CES de 0.14, selon la grille de référence.

4. **Urbanité** : Elle est appréhendée sous ses aspects environnementaux et socio-économiques (0.3). La composante environnementale revêt un intérêt majeur pour les groupes de concertation, alors que les 10-15 m² en espaces verts que préconise la norme sont loin d'être atteints. Or, les données chiffrées que la grille de référence fait ressortir et qui sont inspirées par le POS de Boukhadra confortent la tendance majeure qui consiste à dire que l'urbanité est fondamentalement liée aux aspects socio-économiques en termes d'accès au logement, à l'emploi et à l'éducation en affichant les données suivantes issues que fait ressortir le POS de Boukhadra:

- Taux de chômage de 45.02 %
- Un TOC⁸¹ de 64,78 à l'école fondamentale, quand la moyenne de au niveau de la wilaya est de : 34 élèves /classe.
- 1654 pour une population de 8234 pers.
- Parc précaire : 43.77%(du parc total)

5.3 Vérification empirique de la qualité du cadre de vie à Boukhadra à travers les concepts

Le principe que nous avons retenu dans cette vérification consiste à revenir sur le chapitre (Partie II) consacré à cerner le contour et le contenu des concepts retenus. Pour ce faire, rappelons que nous nous sommes appuyés sur des exemples dument ciblés pour leur similitude avec notre site d'investigation la frange de Boukhadra. Ils ont contribué ainsi à construire notre système référentiel, à dégager les principales stratégies développées. Enfin, ils ont favorisé le choix des principes fondamentaux qui ont servi à élaborer des processus de requalification des franges urbaines, liés à ces concepts respectifs, pour nous servir de base lors de la confrontation à notre cas d'étude. Nous retiendrons les indicateurs et les indices s'y rapportant ainsi que les normes, ratios, les pourcentages relatifs à chaque concept.

Nous allons maintenant procéder à la vérification empirique en remettant chaque concept concerné dans le contexte spécifique de la frange de Boukhadra, afin d'en évaluer la qualité urbaine. Cette évaluation passe par la confrontation aux données quantitatives et qualitatives du site, qui sont fournies soit par l'instrument POS qui couvre ce territoire, soit par l'audit des groupes de concertation directement ou indirectement concernés par la dynamique urbaine de Boukhadra.

⁷⁹ COS : Coefficient d'Occupation du Sol

⁸⁰ CES : Coefficient d'Emprise au sol

⁸¹ TOC : Taux d'Occupation par Classe

5.3.1 Vérification à travers le concept de densité

Quel est le contenu de la notion de densité et dans quelle mesure elle peut avoir un impact sur la qualité du paysage urbain de la frange de Boukhadra ?

A travers ce concept nous allons tenter de vérifier le niveau de qualité de la frange de Boukhadra. Pour cela, nous aurons recours à la densité humaine population/emploi, TOP⁸², TOL⁸³, qui donne généralement une forte différenciation entre la ville et son agglomération, pour des raisons de concentration des principales activités dans les grands centres urbains. D'autre part, les indicateurs pouvant servir à mesurer la densité et répondre à l'aspect spatial de notre recherche, sont les indicateurs morphologiques rendant compte des formes urbaines : Hauteur, COS, CES.

▪ La densité comme indicateur de la dynamique démographique de Boukhadra

Rappelons que depuis sa création en 1950, et jusqu'à présent avec la création du tissu industriel, Boukhadra a connu un afflux de population considérable, si bien que le taux de croissance y est de 35,53%, ce qui ne correspond pas au croit naturel, mais il est dû à un exode provenant des wilayas limitrophes, pour des raisons de sécurité et d'emploi Boukhadra, affiche les données⁸⁴ suivantes : elle compte 15868 habitants, et la zone d'étude du POS de Boukhadra II, en compte 8234.4 (34%).

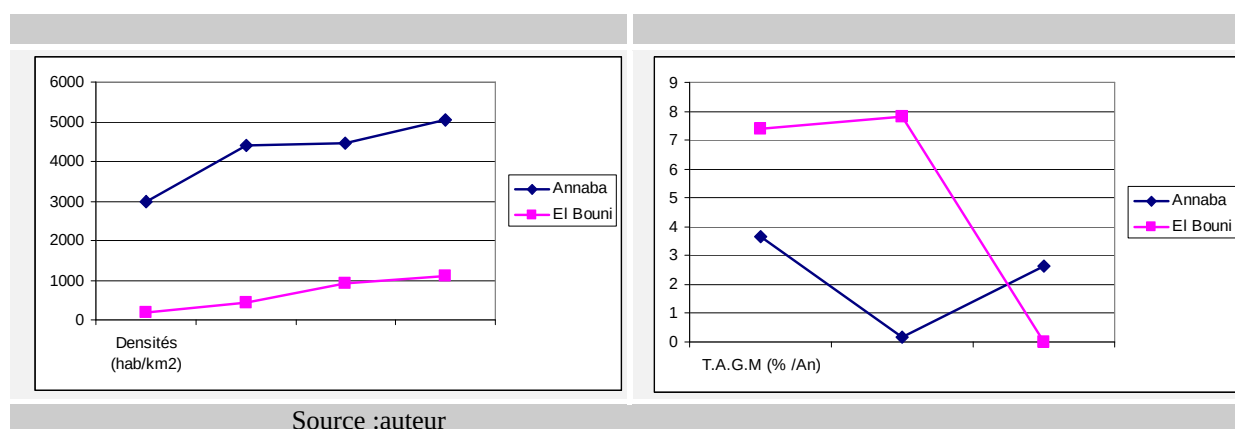


Figure 187: Evolution de la population globale 1966-1992.URBACO-EDR2006

Cette situation a eu des retombées néfastes sur le plan social, spatial et économique.

- La principale conséquence reste le phénomène de bidonvilisation⁸⁵, qui a réapparu à Boukhadra suite à la conjoncture d'insécurité qu'a connu le territoire national lors de la dernière décennie.
- L'autre conséquence se traduit par le déséquilibre recensé entre l'offre et la demande de logement et d'équipements d'accompagnement, sachant que le nombre de logements à Boukhadra est de 2535, dont 1538 logements neufs et 997 vétustes.

⁸² TOP : Taux d'Occupation par Personne

⁸³ TOL : Taux d'Occupation par Logement

⁸⁴ POS Boukhadra

⁸⁵ Première campagne d'éradication des bidonvilles en 1980 : SCU Annaba URBACO-EDR, 2006

L'on estime par ailleurs le taux d'occupation de logement à 6,91/pers et de 6,50 comme moyenne brut. Ce qui est considéré comme une régression si l'on compare ces taux avec ceux atteints entre 87 et 94. A ce déficit en quantité de logements, s'ajoute l'absence de qualité qui les caractérise. Ainsi, l'on estime que seulement 41,40% d'entre eux répondent au seuil minimum de qualité.

Tableau 34: Accroissement de la population entre 1987 et 1998

Phases	RPGH	PDAU	Enquête	phase	87 94	94 98	87 98
Nb d'hab	10951	13387	15868	Moy.de croissance	291%	434%	343%

Source: POS Boukhadra BEM Mila 2003.

Dans cette optique, nous conviendrons que les équilibres recherchés entre la densité et la qualité de l'environnement sont largement dépendants des tailles des villes, des sites, du climat, des cultures, des contextes et des technologies utilisées (Bochet 2005).

Par conséquent, et pour étayer ces affirmations nous tenterons :

- D'identifier les caractéristiques de la frange de Boukhadra, par rapport à ces paramètres
- De dégager les critères qui lui correspondent, et qui sont issus soit du premier point de vue soit du second soit qu'il répond à une situation intermédiaire.
- De cibler les spécificités de Boukhadra par rapport à ces différentes appréciations de la densité, pour enfin l'évaluer et mesurer son impact bénéfique ou néfaste sur le paysage urbain, voir même sur l'individu et son rapport à son environnement.

Nous prendrons donc appui sur le diagnostique urbain de Boukhadra. Celui-ci révèle que le potentiel d'urbanisation à travers cette frange, n'occupe qu'une superficie relativement très réduite (24, 09 ha, soit 34% de la surface totale : 69ha en raison du site très accidenté et de l'importance de la couverture végétale (Mont Bouhamra 50%). Ainsi, pour une population estimée à 8234 habitants la densité à Boukhadra est de 451, 31hab/ha.

Or, les formes urbaines dans la frange de Boukhadra, sont très hétérogènes et les densités ont une nette tendance à la croissance. Par conséquent nous sommes en présence de COS très variés qui génèrent des typologies diverses. Or, cette absence de fixation préalable de COS traduit une absence de politique de maîtrise de l'étalement urbain et par conséquent, une difficulté à faire une interprétation objective en termes de formes urbaines.

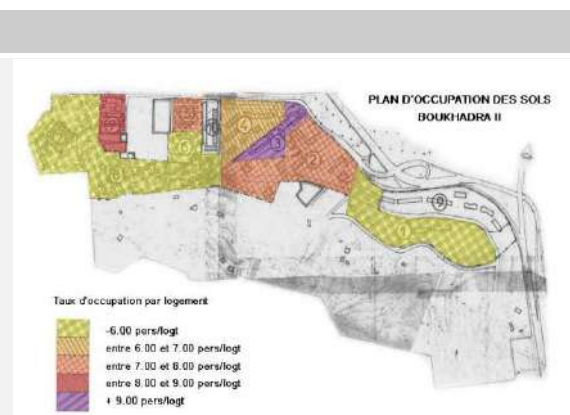


Figure 188: Taux d'Occupation /Logement. POS Boukhadra BEM Mila 2003.

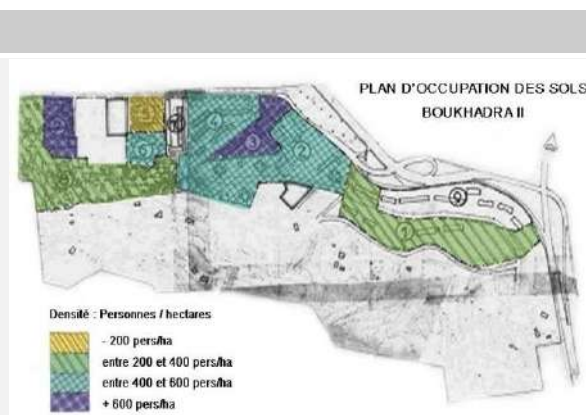


Figure 189: Densité Personne/ ha. POS Boukhadra BEM

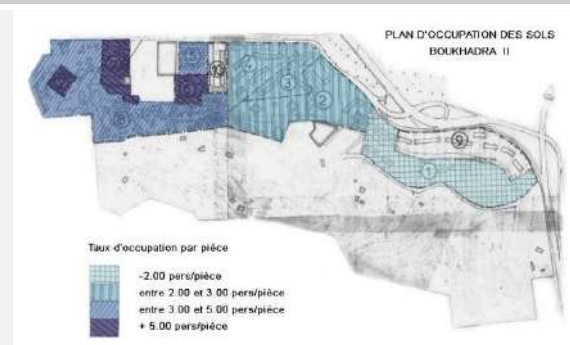


Figure 190 :TOP. POS Boukhadra BEM Mila 2003.



Figure 191: Composition urbaine. POS Boukhadra BEM Mila 2003



Figure 192: Typologie du bâti
Source :POS Boukhadra BEMila 2003

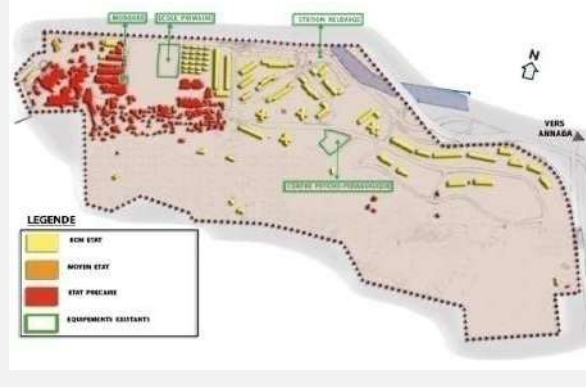


Figure 193: Etat du bâti
Source :POS Boukhadra BEMila 2003

De même, pour mieux décrire la forme urbaine, il faudra faire apparaître le nombre de niveaux (épannelage) ainsi que l'emprise au sol CES.

Ces données disponibles dans le grand ensemble, sont totalement absentes pour l'habitat précaire. Par contre, le tableau ci-dessous nous indique le rapport entre le plein et le vide, ce qui pourrait nous renseigner sur la forme urbaine si toutefois ces données pouvaient être appuyées par les valeurs des CES, pour mieux apprécier la répartition du bâti sur le foncier.

Tableau 35: Pleins et vides selon les typologies à Boukhadra. (Valeurs prises in situ par l'auteur)

Typologie	Plein (bâti)	Vide (non bâti)
Grand ensemble	12,57%	87,43%
Habitat précaire	21,66%	78,94%

En revanche, la prédominance du vide à Boukhadra ne traduit nullement l'occupation de ce vide par une trame verte ni même par des aménagements en espaces publics. Ce sont des espaces en déshérence ayant un impact néfaste que ce soit sur le vécu ou sur le perçu des citoyens. Cependant, le POS avance des COS et des CES prévisionnels, concernant trois variantes pour la zone d'étude de Boukhadra à l'horizon 2014. Ils restent néanmoins insuffisants pour conclure à une répartition harmonieuse des densités⁸⁶, pour les mêmes raisons évoquées ultérieurement.

▪ **Impact de la densité sur les aménités énergétiques et l'équilibre des écosystèmes de Boukhadra**

Quelle sont les incidences de la densité sur l'environnement ?

Par quels mécanismes de régulation de la densité peut-on parvenir à préserver l'écosystème ?

Cette partie qui se tient au plus près des investigations empiriques réalisées ou observées dans la frange urbaine de Boukhadra, va essayer de démontrer que le couple ville / densité n'est plus l'indicateur caractéristique du milieu urbain, mais qu'il est associé à des situations d'inconfort ou de nuisances (sonores, météorologiques, etc.), de pauvreté, de chômage et d'insécurité.

Dans ce contexte, l'amélioration de l'environnement passe aussi et surtout par des paramètres vitaux, liés à la qualité environnementale, à l'accès à l'emploi, au logement, à la sécurité, à l'éducation... Or, le POS présente la frange de Boukhadra comme une ville dortoir, en s'appuyant sur l'absence d'équipement de première nécessité, d'activités créatrices d'emploi. Il fait notamment référence à sa dépendance administrative d'El Bouni et de sa situation dans la zone d'influence de Annaba ville qui lui offre les services et les activités, ce qui favorise un mouvement pendulaire considérable entre les deux villes.

En effet, rappelons que la pyramide des âges de Boukhadra, à l'instar du territoire national, présente une base importante de la population de moins de 18ans, selon le POS. Le taux de chômage brut élevé : 45,02 %, en dépit d'un secteur tertiaire (services et administration) qui occupe 66,03%, un secteur du BTP 11,103%, un secteur industriel de 21,71% de la population totale active, avec une moyenne d'inactivité qui est de 1,7 % occupé. Cette situation est aggravée par les statistiques qui dénoncent l'accès prématuré de la population jeune au monde du travail et la sortie à la retraite qui se fait de plus en plus tôt.

- Quelles sont donc les stratégies à engager pour inverser la situation de déséquilibre de la densité à fort taux de population jeune ?

⁸⁶ L'exemple de Genève inclue la couverture végétale, l'épannelage, selon V. Fouchier (2002) Op .Cit .

- Sur quels paramètres agir pour garantir un meilleur environnement urbain et une qualité de vie ?

Afin d'apporter des éléments de réponse à ces questionnements, nous interrogerons la grille d'évaluation de la qualité pour :

- identifier le paramètre pris en charge par les instruments d'urbanisme en vigueur
- évaluer cette prise en charge par la confrontation aux normes, aux seuils et autres références éprouvées.

Les paramètres vitaux liés à l'environnement s'expriment également en termes de pollution de l'air de l'eau et de dégradation de l'environnement nature. Or, les causes majeures sur notre site d'investigation, sont essentiellement issues de l'industrialisation qui marque fortement l'environnement immédiat de Boukhadra, à laquelle s'ajoutent les nuisances sonores de la voie ferrée qui la limite au Nord. Dans cette optique, la vision technicienne du PAW 87 de Annaba limite la politique environnementale à : l'eau, l'assainissement, la protection contre les diverses formes de pollution, la gestion et le traitement des déchets, les espaces verts.

Néanmoins, la politique environnementale doit être cernée, à la fois en termes financiers et en termes de services municipaux concernés. Or, la réalité traduit une grande réticence en termes d'investissements, et un manque de prescriptions contraignantes dans l'élaboration des POS et de mise en place d'un corpus réglementaire afin de restreindre le domaine des pollutions majeures. De même, nous constatons que les techniques de composition urbaine ne sont pas mises à la disposition d'une conception qui favorise la composition avec les contraintes du site pour densifier le tissu de Boukhadra ou tout au moins lui conférer la cohérence environnementale requise.

En effet, le POS de Boukhadra présente une planche de la couverture végétale dûment élaborée (voir fig.), sans être articulée aux autres trames dans un souci de densification ou tout au moins d'harmonisation ou de protection.

A l'issue de l'exploration des paramètres agissant sur la densité, nous nous proposons de procéder à une vérification in situ, afin d'identifier les valeurs tendanciennes d'une densité visant à atténuer les pressions urbaines et favorisant l'équilibre de l'environnement urbain.

▪ **Interprétation des résultats**

Le premier constat que nous avons fait sur Boukhadra fait ressortir un mode de structuration qui ne renvoie à aucun des paramètres que nous avons retenus pour élaborer notre grille d'évaluation de la qualité. Ce qui appelle à émettre les hypothèses suivantes :

- Il y a une absence de politique de fixation des COS qui se traduit par une répartition spatiale très aléatoire des tours et des barres du grand ensemble.
- L'habitat individuel ne répond pas à un modèle d'organisation l'inscrivant dans la logique du site qui détermine avec clarté les densités pratiquées.

⁸⁷ PAW : plan d'aménagement de wilaya, PAW Annaba, ANAT nov. 1992

- L'habitat évolutif s'organise selon une trame orthogonale dont la rigidité et la répétitivité induisent une forte concentration, mais qui reste isolée par rapport au grand ensemble.

Au regard de ces localisations arbitraires qui traduisent une consommation irrationnelle du foncier, (7,89% d'espace bâti pour 92,11% de non bâti)⁸⁸, il y a une volonté d'inverser la tendance qui passe par la proposition⁸⁹ des COS et CES indiqués dans le tableau suivant :

Tableau 36: Prescriptions urbanistiques en termes de COS et de CES

PRESCRIPTIONS	GD ENSEMBLE	HABITAT INDIVIDUEL	HABITAT EVOLUTIF
COS	0.65	0.71	0.79
CES	0.22	0.14	0.05

Source : POS Boukhadra. BEM Mila 2003

Or, ces données restent insuffisantes pour conclure à une répartition harmonieuse des densités. Donc, une transition formelle est nécessaire et doit se traduire par une prescription des COS et des densités, pour atteindre la cohésion de l'ensemble. Cela explique pourquoi le POS avance des COS variant de 1,5 à 1,8 et des CES variant de 0,5 à 0,6 prévisionnels pour la zone d'étude de Boukhadra à l'horizon 2014, en vue de sa densification, ce qui fait ressortir trois typologies d'habitat :

Tableau 37: Typologie de l'habitat, nombre de logements et superficies correspondants

Typologies d'habitat	N ^b de log ^t et superficie
habitat individuel R + 2	1739 logt (80 m ²)
habitat collectif R+4	2318 logt (60 m ²)
habitat collectif tours R+14	5217 logt (80 m ²) ou 6954 (60m ²)

Source : POS Boukhadra. BEM Mila 2003

Or, si ces données révèlent une densité considérable en logements collectifs et peuvent résorber le déficit en logement, elles ne correspondent pas pour autant au contexte culturel; la prédominance de l'habitat collectif en hauteur engendre la dégradation et la difficulté de l'entretien, ce qui n'améliore pas la qualité de l'environnement ou des espaces publics, ni le vécu des citoyens si l'on en juge par la planche de composition urbaine proposée par le POS. En revanche, nous constatons que les déterminants sociaux, culturels, économiques, d'inscription dans un environnement débouchent sur des logiques différentes.

A ce propos, nous soulignons que le SCU affiche plus clairement l'inscription de sa démarche dans une perspective de développement durable⁹⁰, en se fixant pour objectif de préserver l'aménité des ressources et des écosystèmes naturels, à travers une grande rigueur dans l'occupation des espaces qui tend à réduire les COS pour densification des tissus par des constructions en hauteur.

⁸⁸ Valeurs calculées sur le POS de Boukhadra

⁸⁹ POS Boukhadra.

⁹⁰ Loi n°01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire

Notre objectif de départ consistait à vérifier aux différentes échelles spatiales le recours aux outils de la composition urbaine, tant pour parvenir à atteindre les densités moyennes⁹¹ et mettre en adéquation superficie / population, que pour garantir une plus grande cohérence du territoire des franges considérées, face à la fragmentation qui le caractérise. Nous avons donc dressé le tableau ci-dessous pour y donner les valeurs des indicateurs spatiaux et environnementaux liés à la densité urbaine. Ces valeurs se réfèrent soit aux valeurs sur site, soit aux normes.

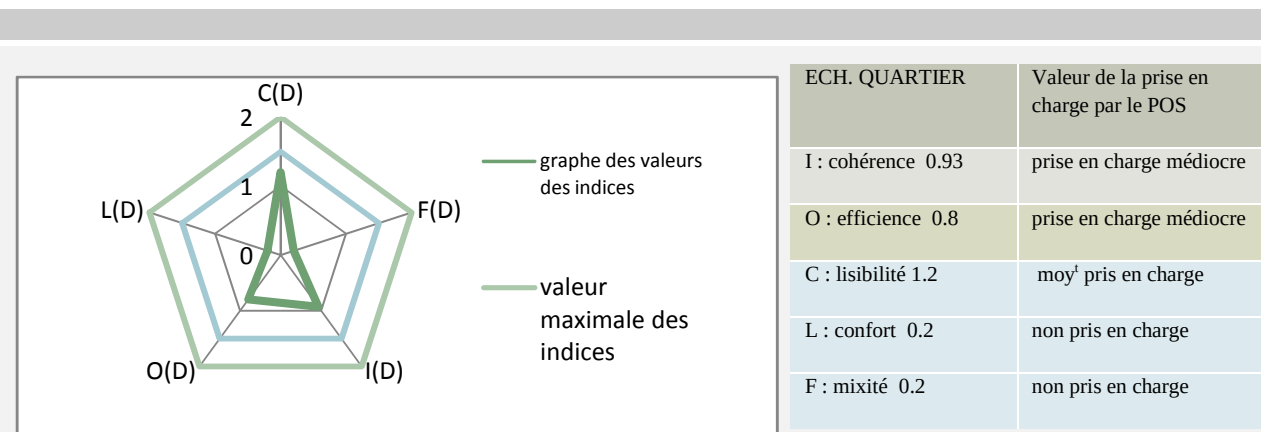


Figure194: Diagramme radar : échelle du quartier

Pour les besoins de l'évaluation, nous avons pris en considération l'échelle du quartier, étant donné sa correspondance à l'aire d'étude de la frange de Boukhadra. (Voire données du site). De plus, cette échelle de proximité est plus appropriée pour procéder à des entretiens ciblés et des vérifications in- situ. D'où, l'objectivité de la transcription de la réalité à travers les diagrammes radar. Ici, les indices liés à la densité correspondent à la (lisibilité C=1.2), (efficacité O=0.8), (cohérence I = 0.93) (mixité. F=0.2) et (confort. L = 0.2). Le manque de lisibilité s'explique donc par la grande disparité du cadre bâti. Quant aux indices de cohérence et d'efficacité, ils ne traduisent pas des situations alarmantes si toutefois ils se traduisent en cible qui focalise les stratégies d'intervention. La densité de la couverture végétale qui dépasse largement le seuil requis, ne fait l'objet d'aucune prise en charge par l'instrument POS, ni en termes de composition avec la trame bâtie, ni même en termes de mesures pour la préservation de ce potentiel.

Cette analyse nous révèle que la densité reste une notion de portée sociale forte à Boukhadra. Elle est par ailleurs réellement opératoire pour la planification et l'aménagement urbain. A ce titre, le PAW fait ressortir que l'organisation projetée du réseau urbain, des niveaux d'urbanité, et des conditions sociologiques attendues dans les différentes régions de la wilaya, est arrêtée à l'échéance 2010. Ce qui se traduit en particulier par des TOL spécifiques fixés pour chaque région (voir tableau TOL). L'urbanisation à l'échelle intercommunale, qui s'est toujours inscrite dans une vision sociale, s'est traduite par une occupation irrationnelle et incohérente du territoire.

⁹¹ Foucher. Op.cit.

La tendance à la périurbanisation est aggravée par des centralités fragiles dont celle de Boukhadra. Or, en raison d'un contexte socio-économique ayant dicté la politique de logement, un système de réseaux d'agglomération a été mis en place en vue de soutenir la ville mère, sans réussir à en assurer la cohérence, ni à faire émerger de nouvelles centralités affirmées. Quant à la stratégie des SCU, elle a pour enjeu majeur, la cohérence des espaces urbains et leur inscription dans une logique de développement durable.

Compte tenu de cette analyse sur la base des densités, nous pouvons dire que les tendances d'urbanisation sont très diversifiées, tant en termes de formes urbaines, qu'en termes de contenu social. Le territoire fragmenté de l'agglomération de Annaba semble accentuer la diffusion de la ville et marquer profondément la structure des territoires périphériques émergents, dont Boukhadra. D'où la nécessité de prendre des options d'aménagement plus orientées vers des stratégies fondées sur maîtrise des paramètres liés densité, en vue d'une meilleure harmonisation. Nous soulignons également que les instruments élaborés à l'échelle territoriale restent insuffisants pour apporter des solutions visant à atténuer les pressions dues à l'absence de contrôle des densités. Cela s'explique par l'accélération du phénomène de dispersion, en l'absence de stratégie d'aménagement allant à des échelles plus fines.

5.3.2 Vérification empirique à travers le concept d'échelle

Cette vérification renvoie à la restitution d'une échelle urbaine locale et soulève deux types de questionnements :

- Quels sont les méthodes et outils de conception favorisant l'harmonisation des dimensions spatiales et temporelles de l'espace urbain ?
- Comment adapter les procédures d'aménagement à une telle finalité ?

Partant du principe que "La maîtrise de l'échelle tient encore aujourd'hui du domaine de l'Art Urbain, comme donnée sensorielle de l'urbaniste, au fonctionnement d'une société.» (URB.219 Mai, 1987, p13), et une fois l'état de l'art élaboré et les critères de la qualité garantis par le concept d'échelle et circonscrits, nous pouvons procéder à la vérification sur notre cas d'étude, la frange urbaine de Boukhadra. Le parti pris dans ce chapitre est de traiter le concept d'échelle comme outil d'articulation des différents niveaux de l'espace urbain, dans ce processus de requalification que nous poursuivons dans cette recherche.

▪ Incidences du déséquilibre des échelles sur l'environnement urbain de Boukhadra

Rappelons qu'historiquement Annaba a entamé un processus d'urbanisation, dont les signes manifestent sont l'étalement urbain, que l'on peut d'ailleurs observer à partir des années 50. Mais comme nous l'avons vu au début de ce chapitre, la période la plus décisive a débuté dans les années 70, avec l'engagement du pays dans une politique d'industrialisation et dont Annaba a été le fleuron, avec le complexe sidérurgique d'El Hadjar. Nous avons pu observer les signes de cet étalement et ses implications, sur le plan démographique et spatial, mais ce

que nous retenons c'est notamment le changement d'échelle qui s'est opéré à tous les niveaux. Ce changement d'échelle va nous servir à étayer nos hypothèses de travail sur l'axe consacré au concept d'échelle.

Le diagnostic du SCU de Annaba révèle que la population urbaine de Annaba est passée de 86.000 habitants en 1936 à 145.000 habitants en 1958 et que la population de la ville de Annaba est passée à 400.000 habitants en 2008 (ONS 2008). Ce qui traduit l'explosion démographique considérable que l'agglomération de Annaba a connu sur plusieurs phases. En conséquence, des besoins considérables sont générés en termes de logements, d'emplois, d'équipements de services... L'agglomération de Annaba semble offrir les signes d'une métropolisation, néanmoins, des contradictions apparaissent entre la ville centre Annaba et les localités périphériques. Celles-ci sont toujours dominées par l'habitat semi-rural ou semi urbain ou tout simplement rural. Cette organisation pose à terme des problèmes d'échelles, car elle se réalise dans des proportions qui déséquilibrent le paysage urbain et accentuent l'incohérence de la diversité d'échelles en place.

En effet, les localisations arbitraires et les interstices livrés à la déshérence, constituent à terme une menace pour l'équilibre de l'écosystème, en raison du processus de dégradation qui les gagne. Ce phénomène est renforcé par une mauvaise articulation des localités entre elles, favorise la complexité de la maille routière et menace le concept de ville durable. Cet équilibre est d'autant plus menacé, quand on observe la disparition progressive des écrans verts au profit de programmes de logements, ce qui se traduit par une compacité très difficile à appréhender à Boukhadra.

La grille de la qualité urbaine (Partie II), nous permet d'évaluer la qualité urbaine à Boukhadra, selon les critères et leurs indicateurs obtenus grâce aux outils de la composition urbaine et à ses nouvelles prérogatives, issues des principes du développement durable et qui ont permis d'élargir leur champ à des critères : vécus/perçus, objectifs /subjectifs, qualitatifs/quantitatifs. Rappelons que le rôle de la composition urbaine à différentes échelles territoriales, nous a servi de base pour dégager ces critères. D'où notre prise en considération des trois échelles spatiales pour rendre compte du rôle de la notion d'échelle réinterprétée en valeurs quantitatives dans l'évaluation de la qualité, notamment à travers les COS- CES.

Or, les instruments en vigueur POS raisonnent en termes de COS- CES. Ils restent cependant inefficients pour apporter les réponses attendues en termes de qualité spatiale et environnementale, en dépit d'une volonté affichée du POS de composer avec les éléments du site et d'améliorer la qualité du cadre de vie en agissant sur les paramètres liés à l'occupation du sol, notamment les COS et CES pour densifier le tissu fragmenté. Quant à la stratégie urbaine, elle utilise les documents thématiques du POS de Boukhadra élaborés soit au 1/2000, soit au 1/1000, soit au 1/500, pour créer des centralités, ce qui révèle l'absence de critères d'agencement ou de fonctionnement, l'occultation des outils de constitution ou de restitution d'un parcellaire et le manque de référence à l'articulation des échelles spatiales, garante de la continuité urbaine.

Les défaillances des instruments PDAU et POS appellent à des stratégies urbaines plus souples, définies à un niveau intermédiaire, qui se révéleraient propices à l'émergence de processus d'harmonisation scalaire. Car qu'il s'agisse du diagnostic urbain ou de l'édiction de prescriptions réglementaires, les différents maillons du processus de conception urbaine relèvent tous d'une dimension trans-scalaire qui fonde leur spécificité et préfigure le renouvellement du concept de composition urbaine.

Dans ce contexte, il s'agit de procéder à l'évaluation de l'impact de l'articulation des échelles sur la cohérence de l'environnement. Or, cette évaluation passe par un système d'indicateurs qui sous-tendent la pertinence des échelles à garantir la qualité urbaine, elle-même tributaire de déterminants culturels, contextuels, climatiques, technologiques... Pour procéder à la vérification, nous nous sommes appuyés sur les paramètres les plus prégnants de notre site et sur la disponibilité de l'information, à savoir : bâti non- bâti, rapport plein/vide, recul, alignement, gabarit, potentiel paysager, espace public, voirie et leurs indicateurs respectifs. Nous avons poursuivi la logique de la hiérarchie des échelles spatiales :

a - A l'échelle de l'aire urbaine

De par sa position et sa grande soumission aux zones de servitude routière et ferroviaire, Boukhadra jouit d'une bonne accessibilité. La perméabilité de son tissu est moins évidente en raison d'un réseau viaire presque inexistant. Quant aux différents systèmes de trames ils ne permettent aucun discernement :

- La trame paysagère offre un potentiel considérable en termes de couverture végétale, et se caractérise par une diversité paysagère et morphologique de grande valeur. (Mont Bouhamra 50%, Oued Boudjar), mais elle n'est pas exploitée comme atout.
- Le système parcellaire est illisible voire même inexistant.
- La trame viaire se réduit à un axe urbain, se ramifiant par des pistes et occupe moins de 1% de l'espace urbain (norme : 5%⁹²)
- La trame verte préconisée par la norme est de 18%⁹³, mais elle recouvre 0%⁹⁴ de notre site d'investigation.

⁹² Grille d'équipement. CNERU 89

⁹³ Idem

⁹⁴ Valeur site Boukhadra



Figure 195: Couverture végétale POS Boukhadra II. BEM Mila 2003

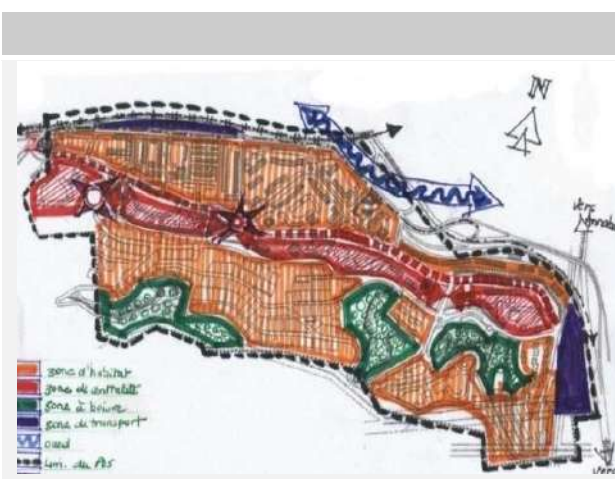


Figure 196: Stratégie d'aménagement du POS : Fond cartographique POS Boukhadra BEM Mila 2003

b - A l'échelle de l'unité urbaine :

Tableau 38: Typologie de l'habitat. Source : calcul sur carte

Typologie	Plein (bâti)	Vide (non bâti)
Grand ensemble	12,57%	87,43%
Habitat précaire	21,66%	78,94%
Site Boukhadra	7,89%	92,11%

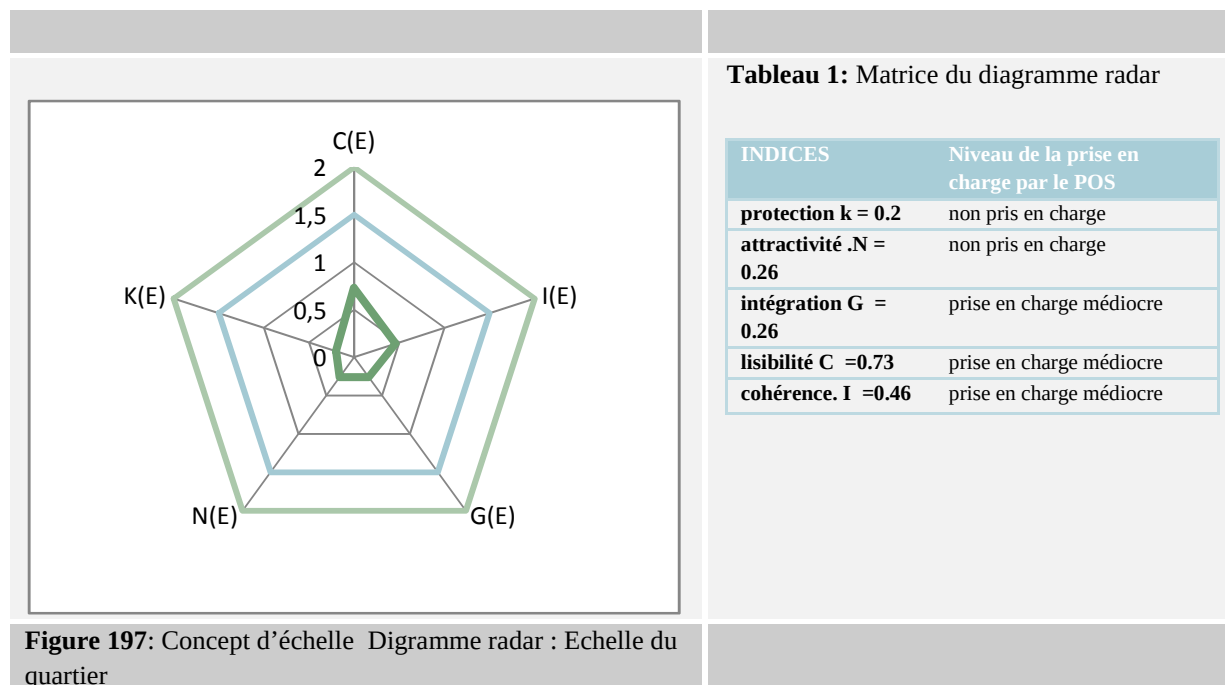
Le tableau ci-dessus fait ressortir le rapport entre le plein et le vide et permet de constater la prédominance des vides par rapport aux pleins, que ce soit au niveau du grand ensemble ou celui des autres typologies. Ce qui explique l'incohérence qui caractérise la frange de Boukhadra. Ce constat fait ressortir les paramètres qui sont à l'origine du déséquilibre structurel et morphologique qui caractérise Boukhadra et qui se traduit par une absence de lisibilité, de continuité spatiale et visuelle, d'harmonisation des proportions bâties et non bâties, du rapport des fonctions résidentielles et des activités et services, de la trame verte et de la trame minérale.

c- A l'échelle du quartier

Manifestement, l'échelle du quartier est celle qui traduit le mieux le manque de référence aux règles les plus élémentaires d'aménagement et de composition urbaine. En effet, à cette échelle nous observons :

- L'inexistence d'intérieurs urbains répondant aux critères de la grille de composition urbaine
- L'absence de définition d'espaces publics et encore moins de hiérarchie des espaces
- Les alignements, reculs et prospects sont des règles ne figurant pas dans la logique des structures urbaines en place

- Les gabarits varient du RDC, R+2, R+ 4, R+14. sans logique d'harmonisation des différentes typologies en place et sans logique de composition urbaine du site (dominantes, repères, plans- guides, lignes- guides, etc.)
-



Ainsi, à l'échelle de l'aire urbaine le diagramme radial révèle la quasi occultation de l'indice d'intégration. En revanche nous constatons que l'indice de potentiel est fortement présent. Or cet indice traduit un état de fait dont l'évolution reste à vérifier après l'examen de la stratégie d'aménagement proposée par le POS de Boukhadra. Notons qu'à cette échelle la composante structurelle répond relativement bien aux exigences du contexte, en termes d'axes structurants et d'articulations urbaines.

Le diagramme qui traduit les résultats de la grille d'analyse multicritères / multi-agents d'évaluation de la qualité, que nous avons présentées ci-dessus, nous permet d'ores et déjà de conclure que l'ensemble des paramètres est très faiblement voire même pas du tout pris en charge. En effet, le concept d'échelle affiche les indices : lisibilité $C = 0.73$ - cohérence $.I = 0.46$ - intégration $G = 0.26$ - attractivité $.N = 0.26$ - protection $k = 0.2$. Or, confrontés aux normes requises représentée ici par la couronne bleue, ces indices s'avèrent très faibles et doivent se traduire en paramètres fondamentaux sur lesquels doit s'appuyer la stratégie d'aménagement urbain pour atteindre l'objectif du principe d'équilibre environnemental et d'harmonie quand il s'agit de cadre bâti.

▪ Interprétation des résultats

Du point de vue environnemental, les interstices (pleins/vides) livrés à la déshérence, constituent à terme une menace pour l'équilibre de l'écosystème et pour le concept de ville

durable. Cet équilibre est d'autant plus menacé, quand on observe la disparition progressive des écrans verts au profit de programmes de logements proposés par le POS.



Figure 198: Intérieurs urbains ; Grands ensembles avec $\alpha=27^{\circ}$ - 32° E.B.AZZAG 2001

Par ailleurs, face à son exposition aux glissements de terrain, à la menace de la pollution de l'air, de l'eau, du sol et la pollution sonore, (proximité de la zone d'activité industrielle), au déficit en équipements et services de première nécessité et des pressions sociales et économiques que cela engendre, le POS propose l'éradication de l'habitat précaire, la restructuration de la zone et son équipement, mais ne compose pas avec le potentiel paysager en place pour créer des écrans sonores, ni pour introduire un réseau d'espaces verts... Il ne dépasse pas ses prérogatives pour réintroduire les règles d'harmonisation scalaires.



Figure199: Photo aérienne Boukhadra. Google Earth.

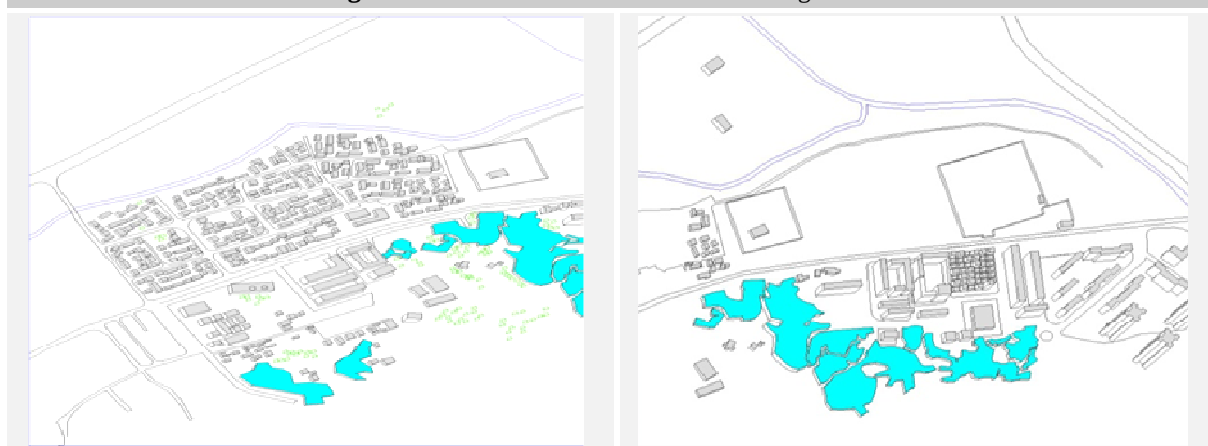


Figure200: Habitat informel à Boukhadra

Il propose un aménagement urbain qui favorise le zoning au mépris de la mixité urbaine, des espaces publics et du règlement urbain et exclue la troisième dimension ; paramètre fondamental pour l'initiation d'un projet urbain. Dans une large mesure, le site de Boukhadra accuse un écart considérable par rapport aux normes, aux seuils et aux standards auxquels il a été confronté. Dans ce contexte les indicateurs liés à la perception, au vécu...restent très subjectifs.

L'analyse des instruments d'urbanisme PDAU et POS nous permet de constater que Boukhadra a été soumise à un processus d'aménagement qui dissocie en amont le niveau de planification PDAU, où s'opèrent les choix d'aménagement à l'échelle du territoire, notamment celles relatives au réseau d'infrastructures et un niveau stratégique intermédiaire à l'échelle urbaine, où des programmes d'intervention sont élaborés sur la base d'objectifs d'aménagement induisant une approche territoriale intégrée.

Les options du PDAU ont pesé à l'évidence sur les démarches de programmation urbaine conduites en aval, mais également de façon indirecte sur la structuration de l'espace qui s'est opérée par le biais du POS, notamment concernant la hiérarchie spatiale. Il en résulte une conception du PDAU reposant d'une part sur des hypothèses quantitatives qui n'avaient pas été confrontées au potentiel des tissus existants, d'autre part, sur une vision du

fonctionnement du territoire qui tend à ignorer l'incidence concrète des aménagements sur l'organisation de l'espace, ce qui souligne la rigidité du cadre opérationnel peu favorable à un aménagement multi scalaire.

Nous relevons également des indications incontrôlées du POS en termes de plein/vide, ce qui tend non seulement à détourner les vides de leur usage initial, mais favorise aussi leur appropriation pour des activités informelles et leur soumission aux écarts de température que connaît la région, notamment en l'absence d'une politique de reboisement, et de récupération de la couverture végétale comme espaces verts. De même que nous observons une grande distorsion entre la hauteur et les distances des édifices, quand la logique de développement durable préconise l'économie raisonnée des territoires et la conservation des proportions des intérieurs urbains à l'échelle du vécu humain.

Le POS affiche la volonté de procéder à une répartition visant à équilibrer la diversité des typologies, en dépit d'une tendance manifeste à poursuivre une stratégie d'aménagement pour la frange de Boukhadra, qui obéit aux des opportunités foncières, afin de réaliser un programme visant à pallier le déficit en logements, en équipements, en activités et en services. Le principal résultat auquel nous sommes arrivés à travers cette vérification empirique par le biais du concept d'échelle, consiste à conclure que l'échelle de proximité est la plus appropriée pour préserver les équilibres territoriaux et environnementaux, révéler l'identité des lieux, notamment à travers la petite échelle d'étude qui permet de comprendre les structures morphologiques en place, la mise en évidence des principes de maillage et enfin d'élaborer un processus de génération des formes.

L'objectif de la composition selon la grande échelle est donc une lisibilité à travers l'étendue et la cohérence territoriale. Appréhender cette grande dimension remet en cause la problématique du PDAU, puisque ce territoire en mutation exige des interventions autant réglementaires qu'opérationnelles.

5.3.3 Vérification empirique à travers le concept de fragmentation

Les territoires périphériques sont souvent conçus en fonction des opportunités foncières rarement bien situées et notamment fragmentées. Ils sont fonctionnellement et morphologiquement indépendants de l'agglomération initiale. Or les franges urbaines ne répondent pas à ce cas de figure, puisque outre le fait qu'elles soient largement dépendantes de l'agglomération initiale. Elles sont généralement cloisonnées par des infrastructures et nécessitent non seulement de s'y rattacher, mais surtout d'engager un processus de recomposition et de revalorisation afin de les faire évoluer vers de véritables entités urbaines avec leur qualité et leur identité spécifique.

Aussi, pour rendre compte de la fragmentation et de ses effets sur la structure urbaine de la frange de Boukhadra, nous avons tenté de comprendre les mécanismes qui ont présidé aux localisations arbitraires et à l'incohérence des structures et des contenus morphologiques et socio-économiques, car celle-ci traduit mieux les logiques sectorielles qui président à la

production de son cadre bâti et peut nous fournir un système d'indicateurs pertinent pour engager une vérification objective du phénomène.

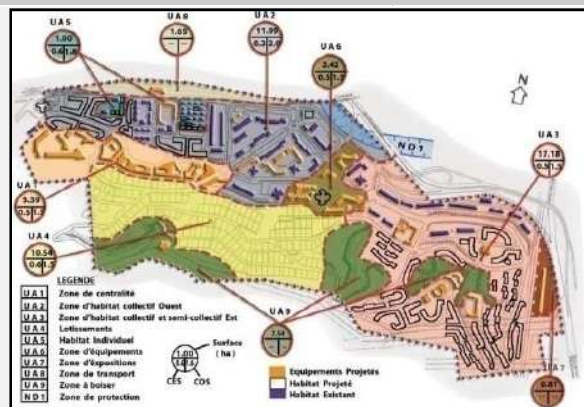


Figure 201: Plan d'aménagement. POS Boukhadra II.BEM Mila 2003



Figure 202: Géotechnique du sol. POS Boukhadra BEM.2003

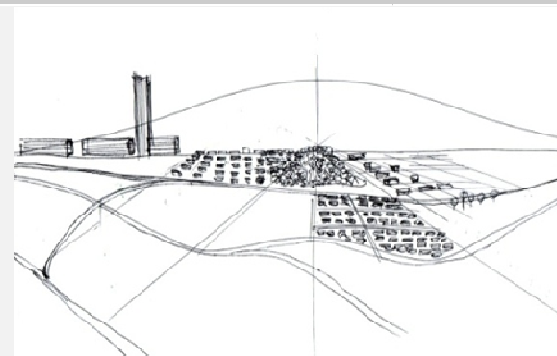


Figure 203 : Perspective de Boukhadra. Source auteur

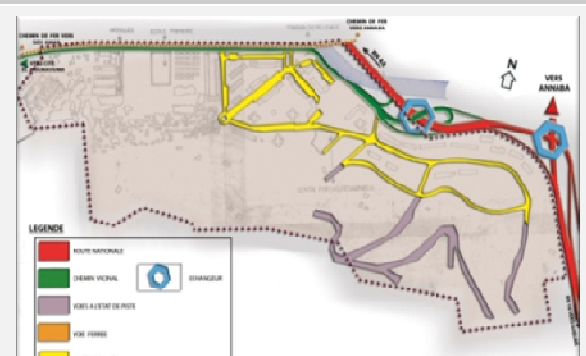


Figure 204: Identité paysagère et caractère fragmenté du territoire de la frange de Boukhadra

Dans cette perspective nous avons émis les hypothèses selon lesquelles :

- Les politiques urbaines en vigueur, sont fondées sur des logiques sectorielles qui mènent au cloisonnement des approches.
- Les localisations sont arbitraires et s'effectuent selon les opportunités foncières que le diagnostic de Boukhadra fait ressortir (voir POS Boukhadra chapitre I).

La vérification de la fragmentation de la frange de Boukhadra et l'établissement de sa soumission à des mutations urbaines renvoie aux questions de savoir :

- Pourquoi considérons-nous que le territoire de Boukhadra est fragmenté ?
- Quelles sont les causes profondes de cette fragmentation ?
- Comment la fragmentation rend-elle compte de la morphologie spatiale générée par l'étalement urbain ?

Pour répondre à ces questionnements, nous nous attachons à :

- explorer le site de Boukhadra à travers les données du POS,
- nous référer aux critères retenus par les approches conceptuelles liées au thème.

Ce n'est qu'à travers un diagnostic pertinent du territoire de franges que nous pourrions rendre compte de la véracité du processus de fragmentation de Boukhadra. Or, le constat élaboré par le SCU de Annaba qui lui-même s'est inspiré des enquêtes et des investigations du PDAU et des POS, révèle qu'il y a « émiettement » de l'espace périphérique de Annaba, et en particulier celui de la frange urbaine de Boukhadra. De même, le diagnostic élaboré par le biais de la méthode SWOT (voir grille SWOT), arrive aux mêmes conclusions. C'est pourquoi, pour procéder à notre vérification empirique sur le site de Boukhadra, nous prenons appui sur la grille de la qualité élaborée sur la base des outils de la composition urbaine.

Notre démarche va se fonder sur « la fragmentation comme une nouvelle clé de lecture de l'environnement urbain à différentes échelles spatiales » (VIDAL ROJAS R.2005), qui la présente comme « une grille de lecture valable pour n'importe quel niveau d'étude de l'espace. Changer d'échelle implique de changer de monde, de dimension, de hiérarchie, de propriétés, d'angle d'approche, d'indicateurs, etc. ». Il observe que malgré les constats de rupture, de crise, de dysfonctionnements et de perte de cohérence, le milieu urbain continue à montrer des signes de vitalité, de renouvellement et de complexité croissante.

Nous nous attacherons donc à identifier les indicateurs qui traduisent ces caractéristiques pour mieux évaluer leur impact sur notre territoire de frange, et pour vérifier le degré de prise en charge de ces paramètres par les instruments d'urbanisme PDAU et POS. Cette approche vise notamment à justifier la pertinence de la démarche de composition urbaine à engager un processus de recomposition de cette frange et de valorisation selon les principes de précaution issus de la logique de développement durable et notamment son rôle en tant que maillon manquant de l'instrumentation en vigueur, à même de pallier les défaillances du PDAU et du POS, tels qu'explicités dans le chapitre précédent.

Dans l'élaboration du POS, une volonté de composer avec les éléments du site semble donner des résultats quant à la densification de ce tissu fragmenté, en s'inscrivant dans la rigueur du règlement urbain. C'est la question à laquelle nous allons tenter de trouver des éléments de réponse à travers la vérification sur la grille de la qualité.

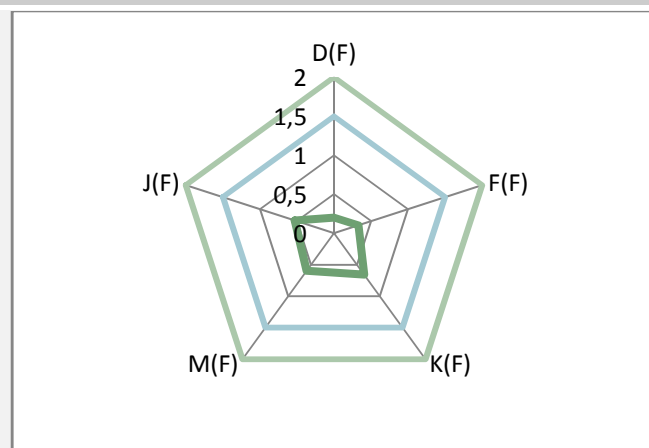


Figure 205: Digramme radar, Concept de fragmentation ; échelle du quartier

Tableau 2: Grille échelle du quartier : concept de fragmentation

Indices	Niveau de la prise en charge par le POS
D : d'équilibre 0.2	1 prise en charge médiocre
Potentiel. J = 0.53	non pris en charge
K : protection=0.66	prise en charge médiocre
mixité F = 0.33	non pris en charge
Exploitation M=0.6	pris en charge médiocre

▪ Interprétation des résultats

Nous remarquons que l'ensemble des indices de la grille sont liés au phénomène de fragmentation, mais comme nous venons de le constater, seules les indices qui ressortent de l'analyse multicritères AMC: équilibre $D = 0.2$ - mixité $F = 0.33$ - protection $K = 0.66$ - exploitation. $M = 0.6$ - Potentiel. $J = 0.53$ y sont significatifs. Les valeurs rendent compte de sa véracité et attestent du caractère fragmenté de la frange de Boukhadra et de l'absence totale des conditions de protection. Ce qui dénote des menaces qui pèsent sur ce site, en l'absence d'une prise en charge par le POS.

Le contexte socio-économique renvoie à la politique de résorption de l'habitat précaire et induit des problèmes multisectoriels favorisant la multiplication de réseaux techniques pour desservir les petites localités transférées vers la périphérie, le long de la RN 44 (axe Annaba Berrahal) selon le POS de Boukhadra, mais sans favoriser la vie sociale et économique dans ces mêmes localités (voir CH I. Concept de densité).

Cette situation a pour conséquence, l'hégémonie de l'urbanisme des réseaux. Elle génère la désintégration de l'espace urbain qui opère surtout à l'échelle du territoire au détriment de l'échelle locale, et qui soulève la question de savoir comment trouver les conditions d'une compatibilité possible de ces deux échelles d'organisation de l'espace dont la qualité de la forme urbaine dépend.



Figure 206: Organisation dispersée de la frange de Boukhadra. Google earth

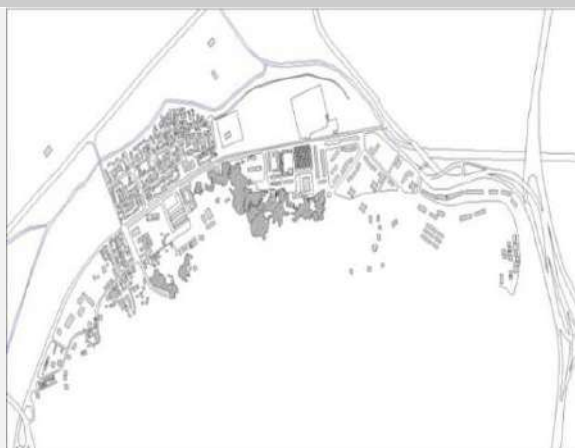


Figure 207: Tissu polymorphe de la frange de Boukhadra et rôle de l'infrastructure dans la structuration du paysage urbain



Figure 208 : Les lots issus de politiques sociales et promotionnelles. Ils favorisent la fragmentation urbaine et sont peu soucieux de l'image de la ville



Figure 209 : Tendance à la conurbation, les espaces tampons subissent des constructions illicites

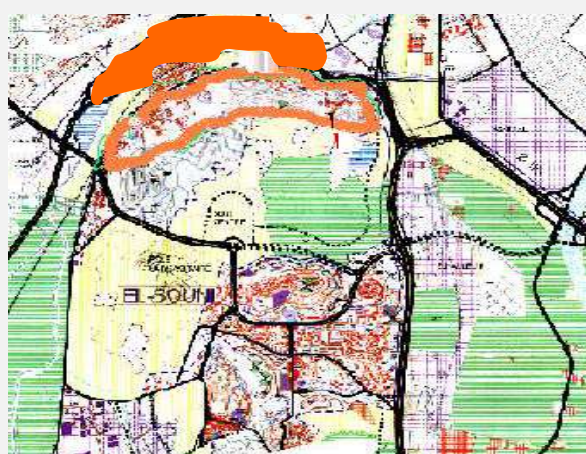


Figure 210: Frange urbaine de Boukhadra.
Source :SCU ANNABA URBACO-EDR 2006

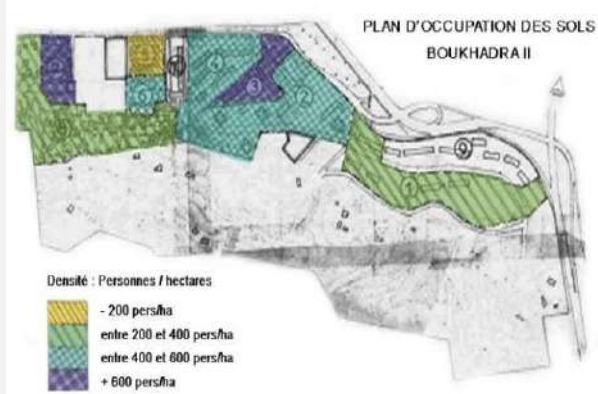


Figure 211: Faiblesse des densités. Source :Fond cartographique POS Boukhadra. BEM Mila 2003

Cet aspect des causes de la fragmentation renvoie au mode de gouvernance urbaine, que fait ressortir notre grille de la qualité. En effet, que ce soit pour les opérations lancées par l'Etat : grands ensembles, ou l'habitat illicite qui est venu s'y greffer les réseaux routiers, d'assainissement, d'adduction en eau potable ou en électricité et gaz, ne sont acheminés que bien plus tard et partiellement. L'intégration des réseaux n'est qu'une conséquence des coups partis et non l'aboutissement d'une réflexion globale qui se fait en amont de l'intervention urbaine. D'où la discontinuité de structuration, l'inefficacité des liens fonctionnels et l'absence de continuité d'usage de l'espace.

De même que nous n'assistons pas à une répartition cohérente des infrastructures techniques, ni de corrélation avec le système de transport en commun. Les contraintes du site et la morphologie difficile de ce territoire (Mont de Bouhamra au Sud, terrains inconstructibles pour cause de pentes très fortes, ligne de chemin de fer), conjuguée à la vocation des sols, a donné à ce site une configuration complexe. Cet ensemble s'organise de façon dispersée en raison notamment de la géotechnie du sol et doit son fonctionnement général à l'infrastructure routière et ferroviaire.

Aujourd'hui, l'on assiste à un processus de conurbation progressif, pour agglomérer ces agrégats. Telle qu'elle a été appréhendée, l'intégration au contexte géomorphologique du site ne favorise pas la compacité de la forme urbaine. En revanche, elle définit des vides urbains qui ne répondent ni à l'équilibre bâti /non bâti, ni aux principes et aux dimensions de places de placettes ou d'intérieurs urbains...Elle n'engendre donc pas une compacité de la forme urbaine et révèle l'absence totale de l'élaboration préalable d'une stratégie d'aménagement, soucieuse de la géomorphologie du site et de l'économie des ressources énergétiques et hydriques.

A l'issue de cette vérification, il apparaît impératif d'agir sur les paramètres pertinents pour remédier à la situation et atteindre l'équilibre escompté, ce qui renvoie :

- D'une part à des échelles plus adéquates (voir chapitre sur le concept d'échelle),
- D'autre part, à une approche systémique conjuguant toutes les disciplines.
- Enfin, à engager un processus de recomposition qui consiste à conférer à ces territoires déstructurés, leur capacité à conjuguer qualité du paysage urbain et fonctionnalité.

L'objectif étant d'initier une approche permettant de mettre en adéquation les composantes du paysage urbain en place et d'anticiper sa recomposition. Nous soulignerons toutefois que notre approche qui consistait à dégager des concepts, identifier des paramètres et proposer les indicateurs permettant de vérifier la véracité des concepts qui fondent ce contexte, en termes de qualité du bâti et de qualité paysagère, s'est heurtée tout le long de cette vérification empirique à une absence de critères d'agencement ou de fonctionnement, une occultation des outils de constitution ou de restitution d'un parcellaire, un manque de référence à une articulation d'échelles spatiales garantes de la cohérence du cadre de vie.

C'est pourquoi, dans un site aussi chahuté, il s'agit de définir une réglementation souple, fondé sur le respect du parcellaire, de fixer les hauteurs et le principe d'alignement, dans l'objectif de remodeler l'image de cette frange et la rattacher à la ville mère.

Sur le plan spatial, ce processus génère des formes de structuration et d'organisation de l'espace non desservies par les infrastructures techniques, et tend à favoriser les actions illicites et informelles et à poser, à terme, la problématique de la recomposition et d'intégration urbaine. Cela explique que les mécanismes de localisations dictés par les logiques morphologiques et socio économiques, sont autant de facteurs qui président à une structuration fragmentée du territoire de Boukhadra pour traduire les effets induits de l'étalement urbain.

Ainsi, parmi les causes de la fragmentation de notre territoire de frange, les plus manifestes sur notre cas d'étude sont :

1. le contexte socio-économique.
2. les contraintes du site et les logiques sectorielles

5.3.4 Vérification empirique à travers le concept d'urbanité

A ce stade de la recherche, il s'agit de circonscrire les critères liés au contexte de notre frange urbaine pouvant rendre compte de l'existence, ou de l'absence de conditions favorisant l'émergence d'une nouvelle urbanité.



Figure 212: Annaba à l'époque coloniale. SCU Annaba URBACO-EDR 2006

Nous partons donc de l'hypothèse selon laquelle des urbanités nouvelles émergent en périphérie, et que leurs critères de définition évoluent en fonction de l'évolution des caractéristiques mêmes de l'urbain et des nouveaux besoins.

Pour le cas de Boukhadra, notre évaluation à travers le concept d'urbanité s'appuiera donc sur les paramètres qui fondent cette notion.

1. L'évaluation du niveau d'urbanité de notre frange nous conduit à :
 - L'espace public comme support de l'urbanité,
 - L'accès aux divers réseaux de communication et d'information, comme indicateur de l'urbanité,
 - La qualité paysagère et environnementale, pour préparer les conditions d'émergence de l'urbanité.
 - Les lieux de polarité pour promouvoir l'urbanité.
2. Cette vérification empirique tend à cibler les niveaux de défaillance pour intervenir avec pertinence afin de garantir une image valorisante de l'environnement urbain de Boukhadra et pour promouvoir une nouvelle urbanité dans cette frange.
3. Notre vérification consiste à dégager des indices correspondant à chaque ensemble de critères qui nous permettront à leur tour d'identifier les indices liés à l'urbanité, à travers l'analyse AMC. Le diagramme radial va traduire ces indices en valeurs qui va permettre de rendre compte du niveau de leur prise en charge par le POS à l'échelle du quartier. Nous procéderons enfin à l'évaluation par la confrontation aux normes, aux seuils et autres références éprouvées.

Dans cette perspective, la grille d'évaluation de la qualité et son corollaire l'urbanité, met en perspective des indicateurs qui nous renvoient à:

- La composition urbaine : dont les outils permettent de définir l'harmonie /désharmonie, équilibre/déséquilibre, cohérence/incohérence-continuité /discontinuité.
- Le développement durable : pour appliquer les principes de précaution, d'économie, d'équité, d'équilibre, de pérennité.
- L'approche paysagère : qui évalue les aspects perçus /vécus, les caractères du paysage ainsi que ses composantes socio-économiques qui permettent d'évaluer les modes de structuration urbaine et leur qualité, ainsi que les valeurs patrimoniales des composantes naturelles et bâties du paysage, qui aident cerner le niveau d'urbanité.

Une fois les niveaux de défaillance ciblés et les déficiences institutionnelles identifiés, des actions seront engagées pour créer les conditions d'émergence de la qualité et son corollaire l'urbanité.

▪ **Les concepts qui fondent la notion d'urbanité**

a. L'espace public comme support de l'urbanité

La frange de Boukhadra est en train de subir un processus de développement de son cadre physique, sans pour autant bénéficier de l'aménagement d'espaces publics, de la structuration des réseaux viaires ou de l'édification d'équipements. Le paysage urbain affiche une organisation chaotique qui ne définit pas les critères répondant à l'émergence de l'urbanité.

Or nous avons vu que l'échec du Mouvement Moderne porte essentiellement sur le fait qu'il a nié l'importance déterminante de la forme urbaine, remis en cause l'espace public et aboli la rue. Par ailleurs, l'espace public se présente comme la pièce maîtresse du dispositif social de la recomposition de la ville, de la vie communautaire et de la convivialité. Aussi, l'aménagement des espaces publics reste-il un puissant facteur d'unité paysagère, pour un tissu où règne la diversité architecturale. Leur qualité paysagère constitue un facteur efficace de revitalisation et de structuration urbaine.

Dans ce contexte, le concept de fragmentation permet de cerner davantage la notion d'urbanité en reconsidérant la configuration et la compréhension de l'espace public. En effet, dans la fragmentation urbaine les lieux de la polarité sont les lieux potentiels de la production d'espace public qui sont associés à l'urbanité (VIDAL ROJAS R.2005). Or, la frange de Boukhadra se caractérise par une structuration fragmentée, qui révèle 7,89% d'espace bâti et 92,11% d'espace non bâti. Ce tissu disparate traduit une localisation arbitraire engendrée par la logique des grands ensembles, ce qui explique qu'il n'engage aucune polarité, et favorise encore moins l'émergence d'espaces public.

Ce constat révèle que les objectifs assignés à l'instrument POS, élaboré au 1/1000 et au 1/500, se limitent à fixer les COS et les CES, sans souci d'une structuration qui répond aux paramètres de la qualité tels que la grille d'évaluation de la qualité fait ressortir. Ce qui s'explique par le fait que :

Le système des tours et des barres nie la notion de rue, exclut d'emblée les notions d'espace public, d'intérieurs urbains...

- L'habitat informel ne répond pas à un modèle d'organisation conventionnel, qui l'inscrit dans la logique du site. Il ne détermine pas avec clarté les espaces publics et privés, ni l'expression formelle.
- La notion de confort comme corollaire de la notion d'urbanité reste à institutionnaliser à travers des stratégies d'aménagement qui s'inscrivent dans la logique environnementale.



Figure 213: Localisations arbitraires et absence d'espaces publics



Figure 214: Fragmentation du tissu



Figure 215: Typologie des intérieurs urbains



Figure 216: Typologie des espaces publics



Figure 217: Fragmentation



Figure 218: Absence de continuité urbaine

b- Urbanité et lieux polarité

Pour étayer notre appui sur le critère de la polarité, nous devons rappeler que le SCU de Annaba fait état d'un « département de Bône⁹⁵ » qui s'étendait jusqu'à l'actuelle wilaya de Tébessa vers le Sud. Cela suppose que les réseaux transversaux susceptibles de propager le développement équilibré du pays n'ont pas été réalisés. D'où le rôle prépondérant d'Annaba dans la structuration de l'espace Nord-Est du pays, sans la création d'un réseau de villes susceptible d'orienter la métropolisation vers l'arrière du pays. (SCU Annaba 2006).

En effet, nous assistons à une concentration des équipements structurants et de service dans le centre ville de Annaba aux dépens des autres centres environnants. A terme, cette tendance à la polarisation des activités tertiaires supérieures au niveau de la ville centre, risque d'entraver le développement des activités tertiaires au niveau des autres localités. Ce phénomène explique, en partie, pourquoi la frange de Boukhadra se limite à des activités de proximité et a la tendance à générer une fragile centralité. Bien que ces lieux de polarité se traduisant tantôt par des boulevards, tantôt par des rues commerçantes en périphérie, elles ne répondent pas aux critères conventionnels des espaces publics, mais sont néanmoins emprunts d'une « urbanité émergente ».

Cette absence des activités tertiaires inhérentes à la structure du territoire de la frange de Boukhadra, a suscité la réflexion autour d'une stratégie urbaine, qui met en place une répartition des équipements visant à créer des lieux de polarité et l'aménagement d'une placette publique, d'un centre principal et de centres secondaires (voire planche Stratégie d'aménagement POS Boukhadra). Et si l'on convient que la perception de la notion d'urbanité par les citoyens reste une question de valeurs urbaines et de pratiques de l'espace, relevant de « traditions citadines », nous devons reconnaître aussi que le territoire périphérique possède une logique intrinsèque qui introduit de nouvelles pratiques de l'espace, et par conséquent l'émergence d'une nouvelle culture urbaine et d'une nouvelle urbanité.

L'effort déployé dans le cadre des opérations d'aménagement est destiné à renforcer la zone de Boukhadra en termes d'habitat de services et d'activités. Cependant leur organisation spatiale selon une composition urbaine ne constitue pas un moment fort de l'appréhension de ce site, imposant un changement d'échelle qui permet d'appréhender cette localité en termes d'ambiances urbaines, d'intérieurs et encore moins un règlement d'urbanisme précisant les reculs, les alignements, les gabarits, les prospects.

Par ailleurs, dans le triptyque qui fonde la démarche du développement durable, le volet social exige que l'urbanité corollaire de la qualité, ne prenne tout son sens que si l'environnement bâti et naturel favorisent le bien-être des citoyens. Or, en termes de qualité du bâti, sur les 1300 logements que compte la zone de Boukhadra, le POS indique que 772 sont en bon état, et 538 dans un état vétuste, ce qui correspond pratiquement à 50% du parc immobilier répondant aux exigences requises. De même, les recherches sur lesquelles nous nous sommes appuyés en CHI, ont démontré que l'urbanité renvoyait à la diversité des fonctions ; le plan des fonctions urbaines ci-dessous fait effectivement ressortir cette diversité

⁹⁵ Département de Bône : Annaba à l'époque coloniale

mais sous forme de zoning, quant on sait qu'aujourd'hui, c'est la mixité urbaine a révélé sa capacité faire la ville, à inverser la situation de cité dortoir et à réinstaurer la relation de proximité porteuse d'urbanité.

c- L'accès aux divers réseaux de communication et d'information, comme indicateur de l'urbanité



Figure 219: Réseau d'électricité. Fond cartographique POS Boukhadra BEM Mila 2003



Figure 220: Réseau de gaz. Fond cartographique POS Boukhadra BEM Mila 2003



Figure 221: Réseau téléphonique. Fond cartographique POS Boukhadra BEM Mila 2003

Le processus de métropolisation et l'accès aux divers réseaux de communication et d'information et la mobilité, sont les prémisses d'une nouvelle culture urbaine. Par conséquent, ils constituent des indicateurs pertinents des urbanités émergentes.

A ce titre, et compte tenu que l'intensité des réseaux techniques constitue un révélateur manifeste de l'urbanité, nous nous appuyons sur cet aspect pour vérifier le niveau d'urbanité de notre frange. Le diagnostic urbain de Boukhadra révèle que malgré sa prégnance, le réseau viaire au niveau de la frange de Boukhadra n'obéit pas à une logique de maillage hiérarchisé. Il est le fait du hasard et des opportunités d'implantation d'un bâti lui-même très arbitraire. L'observation in situ, de même que les planches issues du POS de Boukhadra, révèlent que le grand ensemble est la seule entité qui soit dotée d'un réseau d'adduction en eau potable, d'un réseau électrique, téléphonique (planches ci-dessus).

Quant aux autres réseaux, ils ne couvrent que partiellement le territoire de la frange de Boukhadra. A titre d'exemple, le réseau de voirie à Boukhadra se réduit à un axe urbain, se ramifiant par des pistes et occupe moins de 1% de l'espace urbain (norme : 5%⁹⁶). Par conséquent, nous pouvons avancer que la quasi absence des réseaux dénote du manque de conditions favorables à l'émergence d'une urbanité nouvelle à Boukhadra.

Or, si le critère de la « densité des réseaux » est un révélateur de l'urbanité, cette exigence n'est pas remplie.

d- La qualité paysagère et environnementale garante de l'émergence de l'urbanité

Notre recherche poursuit l'objectif de promouvoir l'urbanité au niveau de la frange de Boukhadra. Aussi, l'évaluation du niveau d'urbanité à Boukhadra doit passer par la trame paysagère qui est déterminante pour créer les conditions spatiales de son émergence, à condition de valoriser les fondements du site ; géographie, végétal, traces et tracés.

Dans ce contexte, nous nous attacherons à restituer la lecture du paysage de Boukhadra pour en révéler les spécificités pour en exacerber l'identité. La finalité de cette approche vise à vérifier si la valeur patrimoniale de Boukhadra est une condition suffisante pour y promouvoir l'urbanité. Dans cette optique, il apparaît évident que la trame paysagère à Boukhadra offre un potentiel considérable en termes de couverture végétale (voire données du site CHI). Elle se caractérise par une diversité paysagère et morphologique de grande valeur.

En effet, le potentiel vert (Mont Bouhamra 50%, Oued Boudjar) est considérable mais elle n'est pas exploitée comme atout. L'espace vert aménagé est de 0 %⁹⁷, (norme 18%)⁹⁸. Le système parcellaire est illisible voire même inexistant et la trame verte recouvre 0%⁹⁹ de notre site d'étude (norme 18%)¹⁰⁰. A ce titre, le site de Boukhadra suggère de s'appuyer sur les spécificités locales, comme fondements identitaires, où la trame paysagère sera l'outil de composition urbaine pouvant assurer la cohésion du territoire.

Cette démarche vise à créer des leviers de revalorisation du paysage urbain, comme nouvelle stratégie pour se projeter dans une nouvelle urbanité. Par ailleurs, la logique du développement durable impose aujourd'hui de nouveaux critères de la qualité, identifiés comme porteurs

⁹⁶ Grille d'équipement. CNERU 89

⁹⁷ POS Boukhadra

⁹⁸ Grille d'équipement CNERU 89

⁹⁹ Valeur site Boukhadra

¹⁰⁰ Idème

d'urbanité, intègrent également la qualité de l'air, de l'eau, sol et acoustique... Or, ces critères sont fortement liés à la présence de sites industriels à proximité de Boukhadra, mais aussi aux nuisances sonores de la voie ferrée.

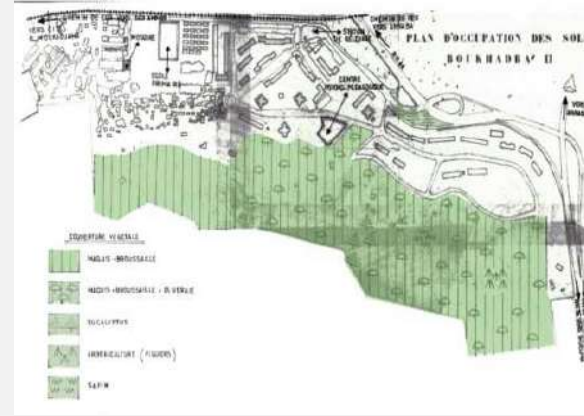


Figure 222: Potentiel vert : Mont Bouhamra



Figure 223: Vue sur le Mont Bouhamra



Figure 224: Végétation et vue sur la mer. POS Boukhadra BEM Mila 2003

Un intérêt particulier sera accordé au travail sur la trame foncière, en ce sens qu'elle confirme la cohérence du parcellaire révèle la part de géographie et celle de l'histoire, tel que souligné par Hanning, « Le processus de la recomposition foncière permet de retrouver des parcelles mettant en cohérence unité d'usage foncière et de réalisation, d'une part, et assurer la cohésion du tissu urbain d'autre part.»



Figure 225: Vues sur l'environnement paysager de Boukhadra

Le diagramme radar ci-dessous et qui est issu de l'évaluation de la frange de Boukhadra, s'appuie sur le concept de l'urbanité pour nous aider à vérifier la véracité de son niveau de prise en charge :

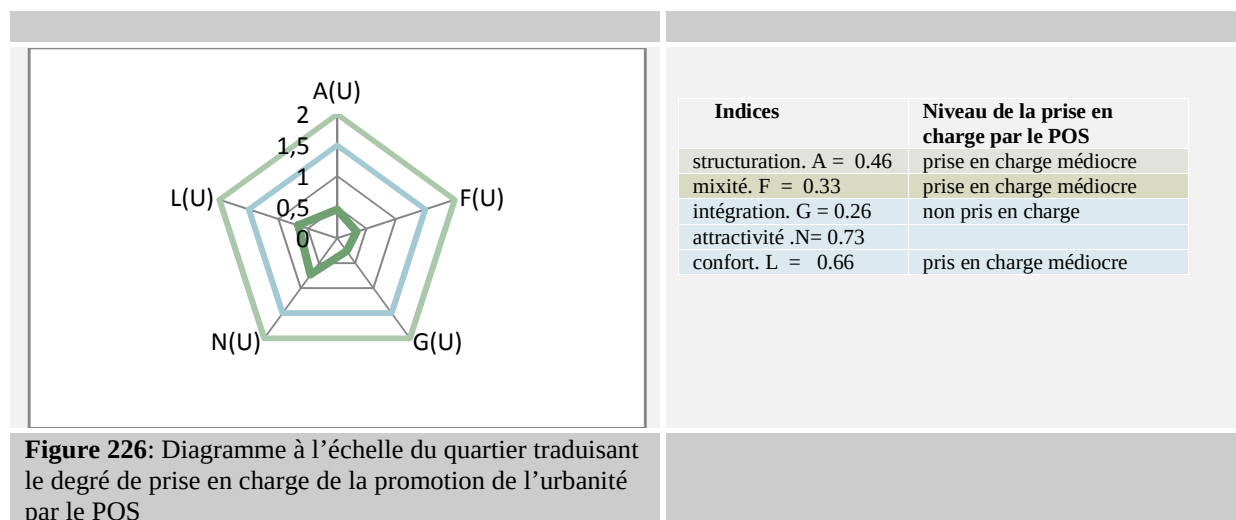


Figure 226: Diagramme à l'échelle du quartier traduisant le degré de prise en charge de la promotion de l'urbanité par le POS

▪ Interprétation des résultats

Le diagramme ci-dessus révèle les indices relatifs aux paramètres liés à l'urbanité, ainsi que leur valeur : structuration. A = 0.46 - mixité. F = 0.33, intégration. G = 0.26, attractivité .N = 0.73 , confort. L = 0.66 sont en -deçà des valeurs requises correspondant à la limite en bleu dans le diagramme radar.

Dans cette perspective de mise en valeur qui ne cherche pas une image urbaine figée, l'objectif est d'interroger le territoire de Boukhadra, pour faire apparaître la part des éléments fondamentaux, tels que la géographie, l'histoire et la topographie pour guider notre intervention, et préparer les développements futurs. L'outil trame paysagère permet au travail de composition urbaine d'engager des aménagements dans une logique de projet.

Il ne s'agit donc pas de définir des modèles, mais de mettre en évidence des doctrines, des typologies, des démarches, des savoir-faire, car c'est le contexte particulier qui détermine le projet particulier à élaborer. Soulignons à cet égard que la démarche de composition urbaine n'est que médiocrement prise en charge par l'instrument d'urbanisme POS. Cela s'explique :

- D'une part par les échelles auxquelles sont élaborés les instruments en vigueur et qui ne permettent pas d'appréhender les paramètres garants de la qualité des espaces.
- D'autre part le cloisonnement des disciplines qui ne favorise pas la cohérence urbaine.
- Enfin, l'instrument POS ne prend pas en compte la dimension environnementale.

A cet égard, les paramètres liés à l'urbanité et qui doivent passer par la qualité des espaces urbains, nécessitent un renforcement de l'instrumentation en vigueur, par les outils issus de la démarche de composition urbaine et des principes du développement durable. Ainsi, ils seront plus flexibles et évolutifs, pour mieux s'adapter aux nouvelles exigences de l'urbain.

Tableau 39: Données de référence ayant servi de base à l'évaluation de la qualité (données du site, normes pratiquées au niveau National et international).

Echelle	ENJEUX	CRITERES	INDICE	NORME	VALEUR SUR SITE	UNITES
QUARTIER	DENSITE	STRUCTURELS	surface		24.09	Ha
				0,4		m2 Eq%
			nb delogements à l'hectar		1654	
			Densité/Ha	75	79.94	log/ha
		MORPHOLOGIQUES	Densité/pers/ha	300/hab./ ha	451.31	Hab/ha
			voi.es.li	5-35		m2/ logt
			COS	Gd ensemble	0.65	
				Hab ind	0.71	
			CES	Gd ensemble	0.15	
				Hab ind	0.14	
		SOCIO-ECO	TOL	6 pers/logt (obj.nat. à 2000)	6.91	pers/log
			TOP	2.61 / pers(moy.alg)	3.26	pers
			population		8234	
			TOC	moy. Wilaya de : 34 élèves /classe	64,78	-
		ENVIRONNEMENTAUX	TMM(taux moy/ménage)		5.59	
			TML		1.23	Pièce/log
			taux d'humidité			%
			durée d'ensoleillement			Heure
			vitesse des vents			v/s
			taux de précipitations		316l/Ha/s.pour6mn.N=10	m3/s
	FRAGMENTATION	STRUCTURELS	-			m2 /hab
		FONCTIONNELS	éq+service /m2résidentiel	3,5%		
				10-15		3,5
		MORPHOLOGIQUES	bati/non bati		33%	
	COHERENCE DES ECHELLES	SOCIO-ECONOMIQUES	-	5-35		m2 /logt
		STRUCTURELS	-12m(min)			d/ha
				> 4m(H/3)>2m		m
			≥ H/2			
				0-7m,28m,35m		m
			Gabarit enveloppe	45°(60°)		D°
				H=1,5P+4m		m
		MORPHOLOGIQUES		0,4		m2 Eq
		ENVIRONNEMENTAUX	m2Es.Vert	10-15		m2
				0,4		m2 Eq
			emplois à l'hectar	66		empl /ha
	URBANITE	MORPHOLOGIQUES	façade sur rue PH.=35m.	H=P+2		m
			Prospect min	6m		
			Alignement:	> 4m (H/3)>2m		m
			Rapport de hauteur	PH.=35m.		m
		SOCIO-ECONOMIQUE	Taux d'accroissement		4,34%	%
			Taux de chômage		45.02 %	%
			logement transitaire		18%	%
			parc précaire		43.77%(du parc total)	%
			secteur	tertiaire	66.03%	
			d'activité	indus	21.71%	
				BTP	11.03 %)	
			locaux commerciau(Gd Ens) + marché informel		53	
		ENVIRONNEMENTAUX	confort visuel	α =27°à32°		D°

Prescriptions Urbanistiques, Ewa Berezowska- Azzag, URBANIS Fév.2001¹⁰¹

¹⁰¹ Prospect min=6m de part et d'autre de l'axe de la chaussée (DE n°91.175, art.11), source, Prescriptions Urbanistiques, Dr. Ing.Arch.Ewa Berezowska- Azzag, Expert-Consultant, , URBANIS Fév.2001 .PH¹⁰¹ :-soubassement S=0-7m (France) max accessible HMA= 28m (France) .Façade sur rue H= hauteur de façade définie/prospect ; H=P (marge de 2 m) H=P+2 ((DE n°91.175, art.23),

Tableau 40: Liste des objectifs à atteindre que recouvre la requalification des franges :(restructuration-recomposition- revalorisation).

ACTION		CONTENU DE L'ACTION
REQUALIFICATION	REVALORISATION	▪ Créer la mixité urbaine ▪ Harmoniser les différentes trames (bâtie-paysagère- ▪ Révéler les spécificités du lieu ▪ Mettre en évidence les atouts du site ▪ Conférer un caractère au lieu ▪ Imprimer une identité ▪ Affirmer le patrimoine paysager ▪ Promouvoir les espaces publics ▪ Préserver la lisibilité des espaces urbanisés Développer le réseau des espaces urbain
	RECOMPOSITION	▪ Articuler les paysages urbains et naturels ▪ établir des continuités ▪ mettre en cohérence ▪ créer des greffes ▪ globaliser les préoccupations environnementales (patrimoine naturel et bâti) ▪ assurer la pérennité du cadre naturel ▪ maîtriser les mutations paysagères ▪ préparer le site aux mutations futures
	RESTRUCTURATION	▪ Hiérarchiser les réseaux ▪ Redimensionner parcelles et voiries ▪ Mise en adéquation des différentes trames ▪ Définir les trames structurantes ▪ Prendre en charge des risques naturels ▪ Renforcer le potentiel paysager ▪ Conserver les lignes maitresses de la trame foncière ▪ Assurer les transitions entre les différentes entités ▪ Mise en adéquation des différentes échelles en présence ▪ Insertion des tracés d'infrastructure dans le paysage

Cette liste des objectifs à atteindre, qui livre son contenu dans la grille ci-dessus, est à intégrer dans la méthode AMC afin de cerner les différents avis sur les actions à engager dans un même programme et d'en définir le contenu , car, face à la diversité d'acteurs concernés directement ou indirectement, par le phénomène urbain et la diversité des thématiques qu'il articule, les approches qualitatives restent inefficaces quant à trouver un consensus quant il s'agit de prendre des décisions visant à rehausser la qualité des franges urbaines ou à les revaloriser.

Synthèse du chapitre 5

Il ressort de ce chapitre que des conditions particulières liées à des aspects tant spatiaux que socio-économiques, ont favorisé notre choix pour la frange de Boukhadra. Pour aborder les questions relatives à la qualité du cadre de vie, nous sommes passées par un parcours historique et un diagnostique approfondi de ce territoire ,qui ont mis en exergue non seulement les mécanismes de formation de ce territoire, mais aussi leurs enjeux ainsi que le processus de dégradation dans lequel il s'est engagé, ce qui rend désormais impératif la promotion de leur qualité dans une perspective de développement durable et suscite nos interrogations sur l'efficience du dispositif nécessaire.

Au terme de ce chapitre, nous affirmons que l'évaluation de la qualité des franges urbaines passe par la révélation de leur identité qui leur permet de s'imposer comme des territoires à enjeux majeurs, dont les spécificités qualitatives sont dégagées grâce à l'approche de la composition urbaine. De même que seules la richesse des interventions urbaines et la réalité du terrain peuvent constituer une base de réflexion et générer de nouvelles hypothèses, nous avons du engager un processus de concertation afin de cibler les actions prioritaires à mener sur ce territoire. Les outils d'analyse de l'environnement des franges que nous avons proposés pour effectuer notre vérification empirique, ont pour objectif de développer une stratégie de requalification qui puisse répondre à l'ensemble des attentes des parties concernées. Pour concrétiser la réussite d'une telle intervention il faut poser la condition de la prise en charge de la démarche de composition urbaine par les instruments en vigueur.

Chapitre 6

Prise en charge de la composition urbaine par les instruments d'urbanisme en Algérie comme facteur de la qualité

6.1. Place de la composition urbaine dans l'élaboration du PDAU et POS	274
6.2. L'approche du projet urbain comme cadre d'application de la composition urbaine	277
6.2.1 Le projet urbain pour incarner les enjeux de la gouvernance	278
6.2.2 Le processus participatif pour sous-tendre la démarche de projet	283
6.3. Les conditions de l'opérationnalité du dispositif d'évaluation de la qualité	288
6.3.1 L'intégration dans les instruments d'urbanisme à travers le cahier des charges	290
6.3.2 L'intégration dans le processus de conception à travers des évaluations (ex-ante)	294
6.3.3 L'intégration dans le Monitoring de qualité urbaine (contrôle et suivi) à travers des évaluations ex-post	295
6.4. De la pertinence de l'échelon local dans le processus de gestion urbaine durable.	298
6.4.1 Les nouveaux modes de l'action publique et ses perspectives en Algérie	300
6.4.2 Les modes de l'action publique et l'aide à la décision	303
Synthèse du chapitre 6	305

Ce chapitre qui vient à la suite de l'évaluation de la qualité de la frange de Boukhadra, fait ressortir des résultats significatifs quant à la prise en charge des différents paramètres liés à la qualité par les instruments en vigueur. Il démontre notamment l'importance de certains paramètres par rapport à d'autres dans un cadre de concertation avec les acteurs et souligne le niveau de détail de la mise en œuvre d'un projet d'aménagement urbain.

Cette démarche qui tend à cibler les niveaux de défaillance des instruments d'urbanisme, qui restent inefficients en dépit des lois qui gouvernent la production du cadre bâti et l'aménagement urbain en Algérie

¹⁰⁴, remises en perspective par les Assises Nationales de l'Urbanisme¹⁰⁵, vise à réaffirmer le rôle essentiel de la composition urbaine dans la production d'espaces de qualité. Elle passe par la confrontation de la réalité du contexte urbain avec le contenu des instruments d'urbanisme en vigueur, à travers les plans de composition urbaine tels que proposés par le POS.

6.1 Place de la composition urbaine dans l'élaboration du PDAU et POS

La cohérence de l'aménagement urbain tient à la pertinence de la planification stratégique élaborée en amont (Lacaze J.P. 1993), en ce sens que celle-ci apporte deux enrichissements principaux aux pratiques de l'urbanisme : la prise en compte de la durée qui devient l'une des données fondamentales de la démarche et la prise en compte de l'interaction dialectique existant entre les décisions publiques et les décisions privées.

Dans notre contexte, cela suppose la prise en compte de l'interdépendance entre les différentes lois promulguées¹⁰⁶ dans le domaine de l'urbanisme et leur mise en cohérence.

De même, la réglementation d'urbanisme qui est relative à l'affectation de l'espace au moyen de plans d'urbanisme, PDAU et POS, ne parvient pas non plus à garantir la préservation de l'harmonie, de l'unité et de la diversité, pour deux raisons essentielles :

- Ils sont tôt ou tard dépassés face aux mutations rapides du paysage urbain.
- Leur révision peut être fort longue en raison de la lourdeur de la procédure.

C'est la loi 90.29¹⁰⁷ relative à l'aménagement et à l'urbanisme qui a été la première à être concernée par la modification. Viennent ensuite les modifications par décret exécutif du PDAU et du POS, fixant les procédures d'élaboration et d'approbation des POS¹⁰⁸ avec un

¹⁰⁴ *Décret exécutif n° 91.175 du 28 mai 1991 définissant les règles générales d'aménagement d'urbanisme et de construction (JO n° 26 du 01.06.1991)

¹⁰⁵ Assises nationales de l'urbanisme, corpus législatif et réglementaire en matière d'urbanisme : Ministère de l'habitat et de l'urbanisme. Ouargla le 19 Mars 2011

¹⁰⁶ * Loi n° 90.25 du 18.11.1990 portant orientation foncière et complétée (JO n° 49 du 18.11.1990)

* Loi 90-29 du 01 Dec. 1990, relative à l'aménagement et à l'urbanisme, modifiée et complétée (JO n° 26 du 01.06.1991)

* Loi du 01-20 du 12 Dec. 2001, relative à l'aménagement et au développement durable du territoire (JO n° 77 du 15.12.2001)

* Loi n° 06-06 du 20.02.2006 portant lois d'orientation de la ville (J.O n° 15 du 12 Mars 2006)

* Loi n° 08.15 du 20 Juillet 2008, fixant les règles de mise en conformité des constructions et leur achèvement (J.O n° 44 du 20 Juillet 2008)

* Loi n° 07-06 du 13 Mai 2007 relative à la gestion à la protection et au développement des espaces verts

¹⁰⁷ * Loi n° 04-05 du 14 août 2004 modifiant et complétant la loi n° 90.29 du 1 Déc. 1990, relative à l'aménagement et à l'urbanisme. (JO n° 51 du 15 Aout 2004)

¹⁰⁸ Décret exécutif n° 91-178 du 28 Mai 1991 ; modifié et complété fixant les procédures d'élaboration et d'approbation des POS, ainsi que le contenu des documents y afférant. (J.O n° 26 du 01.06.1991)

écart de 15 ans. Cela explique pourquoi l'arsenal des outils réglementaires porte en lui les prémisses de son obsolescence et implique des interventions rapides pour éviter des transformations spontanées.



Figure 227: La pratique du POS de Paris APUR. Source : Projet Urbain N°21 1994

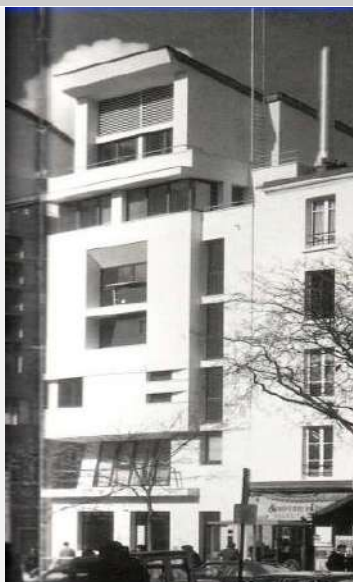


Figure 228 : Pour tenir compte des spécificités locales, les règles du POS doivent être affinées afin d'être mieux adaptées aux caractéristiques des quartiers



D'autre part, la transformation du bâti est seulement "évoquée" dans la suite de la loi, sans qu'aucune prescription particulière ne soit prise à ce sujet, ce qui en fait des documents d'organisation générale ayant une vision plutôt stratégique.

L'Art 17 issu du décret exécutif n° 91-177, donne le contenu des documents graphiques du PDAU :

- Un plan d'état de fait
- Un plan d'aménagement délimitant les différents secteurs tels que définis aux articles 20, 21, 22, 23 de la loi n° 90.29 relative à l'aménagement et à l'urbanisme.
- Les périmètres d'intervention des POS
- un plan de servitude
- un plan d'équipement

Manifestement, avec de tels documents, les échelles spatiales (1/10000-1/5000) et les limites des zones que le PDAU couvre ne vont pas jusqu'à la précision nécessaire pour avoir des conséquences d'urbanisme opérationnel, ce qui explique pourquoi ils ne sont pas opposables au tiers : « le PDAU définit la forme générale de la ville et fixe les règles de composition, qui doivent permettre de préserver ou de renforcer l'image de la ville et son unité¹⁰⁹ ». Or, d'une part en l'absence de toute implication foncière directe la production du sol n'est pas

¹⁰⁹ Art 31 de la loi 90-29 relative à l'aménagement et à l'urbanisme

réglementée, d'autre part ils recouvrent essentiellement les droits de bâtir et déterminent un zonage déjà précis et un schéma élaboré des voies de communication.

Subordonné au PDAU, le POS est établi au niveau de chaque commune, il est en revanche beaucoup plus précis dans l'énoncé des servitudes d'urbanisme. En fait il entérine le contenu du PDAU avec un niveau de détail plus précis. Il revêt ainsi une destination essentielle d'ordre juridique, l'opposabilité aux tiers.

En effet, le POS élaboré à l'échelle 1/2000-1/500 constitue le seul instrument d'urbanisme opérationnel¹¹⁰, compte tenu des documents qu'il propose selon l'Art 18 :

1. Un règlement : COS, CES, Gabarit, Prospect, Recul, Alignement.

Le règlement précise également les aspects extérieurs- le stationnement- espaces libres et plantations. Ce dernier revêt aujourd'hui un intérêt particulier au regard de la loi n° 07.06 du 13 Mai 2007¹¹¹

2. Des documents graphiques qui se composent de planches au 1/500, 1/2000, /1000, 1/5000

Soulignons qu'il propose :

Un plan d'aménagement général (échelle 1/500 ou 1/ 1000) déterminant :

- Les zones réglementaires homogènes
- L'implantation des équipements et ouvrages d'intérêt général et d'utilité publique.
- Le tracé des voiries et réseaux divers
- Un plan de composition urbaine (échelle 1/500 ou 1/1000) contenant notamment les éléments du règlement tels que définis au point 1b du présent article, accompagné d'une axonométrie illustrant les formes urbaines et architecturales souhaitées pour le ou les secteurs considérés. Le POS fixe notamment la forme urbaine, qui peut être représentée par un plan de composition urbaine et une axonométrie.

Ainsi, le POS peut réglementer le territoire d'une ou plusieurs communes ou même d'une portion du territoire d'une commune, néanmoins il n'inclut ni procédure foncière ni études d'exécution. De même, le POS est, en principe, à l'origine de la formalisation de la ville. Or, les prescriptions il indique seulement les superficies, les gabarits ou les densités, sans définir exactement l'aménagement des rues et des formes urbaines, tel que stipulé par la loi 90.29.

Il est plutôt empreint d'une idéologie d'extension et résonne en termes de COS et de CES au détriment d'une quête de la qualité et de la préservation du tissu culturel et économique, qui requiert une échelle intermédiaire : celle d'un plan de composition urbaine se déclinant aux différentes échelles de l'urbain.

¹¹⁰ Art 18 du décret exécutif n° 91-178 du 28 mai 1991, modifié et complété, fixant les procédures d'élaboration et d'approbation des POS ainsi que le contenu des documents y afférent.

¹¹¹ Loi n° 07-06 du 13 mai 2007, relative à la protection et au développement des espaces verts. (JO n° 31 du 13 mai 2007) loi 90-29 relative à l'aménagement et à l'urbanisme

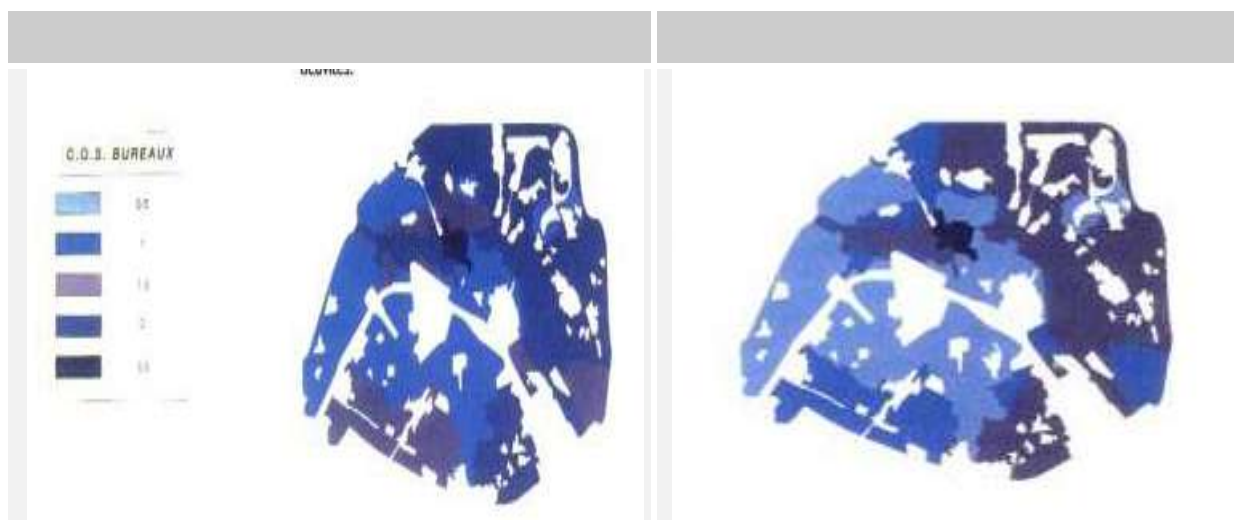


Figure 229: Situation actuelle et projet de révision des COS bureaux (Paris)



Figure 230: Situation actuelle et projet de révision des COS activités (Paris) ; **Source :** URB N° 281 1995

L'échelle intermédiaire de la composition urbaine est d'autant plus nécessaire lorsqu'elle concerne deux niveaux: celui de l'agglomération et celui des interventions ponctuelles qui s'y inscrivent. Or, pour que la définition des organisations des formes adéquates soit effective à ces deux échelles, l'orientation de la conception des Plans Directeurs doit assurer la lisibilité de la ville et offrir les repères nécessaires qui traduisent la "qualité urbaine". Ce qui renvoie à établir un accord entre les formes et les organisations urbaines, pour répondre aux besoins fonctionnels et aux usages à travers l'échelle de la composition urbaine.

6.2 L'approche du projet urbain comme cadre d'application de la composition urbaine

Le Projet Urbain est une notion éminemment polysémique. « C'est un dessein et un dessin, qui peut se traduire par le fait d'articuler une stratégie forte sur la durée porteuse d'enjeux urbains et socio-économiques, avec l'action sur la forme de la ville ». (RONCAYOLO M. 2002).

Rappelons que la Partie II, consacrée à retracer le regain d'intérêt pour la composition urbaine, nous renvoie au renouveau du projet urbain et à sa nouvelle acception. Celle-ci correspond à une remise en cause des formes de planification empruntées de fragmentation et de juxtaposition, à travers notamment la médiation des échelles car, « c'est à des échelles intermédiaires que l'urbain se définirait à l'égard de l'architectural et l'on comprend que le projet urbain ait été rapproché de la composition urbaine¹¹² » (RONCAYOLO M., Op cit.).

Dans cette optique, le retour au projet urbain incite à approfondir les réflexions et permet de dépasser les conceptions léguées pour répondre d'une manière plus adaptée au contexte.

Enfin, il répond au « renforcement de l'ancrage du projet dans son territoire, pour des acquis de l'usage et des pratiques des habitants. Elle appelle également au renforcement des dimensions de sa fabrication, pour palier à une programmation trop systématique qui substitue les procédures au modelage plus fin de l'espace urbain¹¹³ ». RONCAYOLO M., idem)

De même, le projet urbain concerne deux échelles territoriales: celle de l'aire urbaine, et celle des micro- territoires, qui la composent. Les questions qui se posent à chacun de ces niveaux sont de natures différentes et les projets qui les concernent s'effectuent dans le cadre des temporalités distinctes.

- Au niveau des micros territoires : il s'agit de l'ancrage des individus dans leurs lieux de vie, des relations qui peuvent s'établir entre les personnes et les services, des possibilités d'appropriation des espaces de proximité.
- Au niveau de l'aire urbaine : il s'agit des parcours, des repères, des rapports entre centre et périphérie, des relations des différents pôles entre eux et des réseaux qui les relient.

6.2.1 Le projet urbain pour incarner les enjeux de la gouvernance

Partie prenante des stratégies urbaines, le projet urbain a pour prérogative d'incarner les enjeux de gouvernance et de s'appuyer sur un portage politique et une maîtrise d'ouvrage assurée par des opérateurs professionnels. Or l'Art 16 de la loi 90-29¹¹⁴ relative à l'aménagement et à l'urbanisme stipule que : « Le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme est un instrument de planification spatiale et de gestion urbaine... », ce qui limite l'implication dans la production de l'environnement urbain aux seuls autorités compétentes. A l'inverse, à l'échelle des pratiques sociales, l'enjeu se traduit par le rôle accru du citoyen dans le processus de production du paysage urbain, grâce aux nouvelles prérogatives que la gouvernance lui confère.

¹¹² Roncayolo M., Op .Cit.

¹¹³ Roncayolo M .Op. Cit

¹¹⁴ Loi n° 90-29, relative à l'aménagement et à l'urbanisme, modifiée et complétée (J.O. n° 26 du 02 Déc. 1990)

La gouvernance est désormais concernée par des thèmes liés aux différentes dimensions de l'urbain, ce qui implique que la concertation avec le citoyen devrait se faire en amont de toute prise de décision pour l'adoption d'un projet de développement.

Par ailleurs, les enjeux environnementaux que nous avons identifiés, ont démontré également la nécessité d'aborder la notion de gouvernance urbaine pour trois raisons essentielles :

- La problématique environnementale a institué la démarche de développement durable qui a instauré à son tour l'approche de la gouvernance pour concrétiser ses principes en impliquant d'avantage les citoyens.
- L'un des objectifs de notre recherche étant la préservation des spécificités locales et de révéler les identités en place face au phénomène de globalisation, la gouvernance urbaine permet d'impliquer davantage les citoyens dans la prise de décision. Le concept de gouvernance urbaine se conçoit comme une articulation entre développement économique et le maintien de la cohésion sociale. C'est un processus qui tend à privilégier les intérêts locaux à travers des stratégies qui impliquent de plus en plus les citoyens.
- Enfin, l'équilibre du système urbain préconisé par la démarche du développement durable, passe par la gouvernance urbaine pour le pérenniser.

Compte tenu du fait que ces mêmes raisons constituent les fondements mêmes de notre démarche vers la mise en œuvre de projets de requalification des franges urbaines, la gouvernance urbaine apparaît comme une condition essentielle à la concrétisation de cet objectif. Par conséquent, nous nous attacherons à en identifier les fondements.

A ce propos, I. JOHNSON note que « La gouvernance est un concept qui a beaucoup évolué depuis sa sortie dans les débats entourant la problématique du développement vers la fin des années 1980. Dans les premiers essais classiques en sciences politiques sur le sujet, on parlait du concept de « gouvernabilité », qui plaçait le « droit » et « l'ordre » au centre du développement. Avec la fin de la guerre froide le concept de gouvernance s'est substitué à celui de « gouvernabilité » (JOHNSON I.1997).

Quant au rapport de l'UNDP, il la définit comme « Le remodelage ou la réinvention de la gestion publique, pour faire face aux nouveaux défis du développement à l'ère de la globalisation.

La gouvernance aborde maintenant les questions reliées aux mécanismes nécessaires à la négociation des différents intérêts dans la société. Elle est de plus en plus perçue comme un concept englobant une série de mécanismes susceptible de maintenir le système, de veiller à ce que la société s'approprie le processus. » (UNDP 1996)

L'Institut de la Gouvernance¹¹⁵ propose la définition suivante : « la gouvernance se définit comme l'ensemble des établissements, des procédés et des traditions qui dictent l'exercice du pouvoir, la prise de décision et la façon dont les citoyens font entendre leur voix. De cette

¹¹⁵ Institut de la Gouvernance : Fondé au Canada par Tym Plumptre en 1990

façon la gouvernance n'est pas juste une question reliée au gouvernement, mais également à tous ceux qui participent à la prise de décision ».

Ces différentes perceptions de la notion de gouvernance dans différents contextes, nous incite à traduire la notion de gouvernance par rapport aux données sociologiques, économiques, environnementales propres à notre contexte.

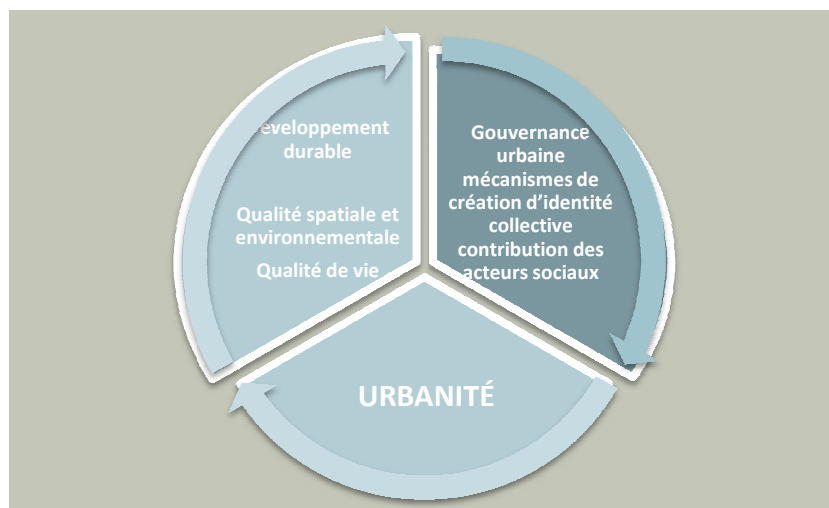


Figure 231: Cercle mettant en évidence le rapport de l'urbanité aux principes de développement durable et à la gouvernance.

Celui-ci révèle que les préoccupations concernant le concept de gouvernance sont relativement récentes dans notre pays. Elles étaient assimilées à la gestion urbaine qui a vite révélé ses défaillances pour n'avoir pas suffisamment bien perçu le rôle catalyseur que peuvent jouer tous les secteurs sociaux dans un processus de changement.

Aujourd'hui, la gouvernance se traduit par la lutte contre la crise de logement, l'équité sociale, la création d'emploi, la protection de l'environnement, l'intégration sociale, la gestion économique. En effet, quelque soit le contexte, les conséquences de la globalisation qui tendent à générer les mêmes contraintes: le phénomène de fragmentation sociale, le développement de l'exclusion, l'enjeu économique de la gouvernance, soulèvent le problème de la capacité de régulation de l'autorité publique locale (CHALINE C. 2001). D'où la nécessité du projet urbain pour concrétiser les principes de régulation à travers sa vocation à élaborer, d'une part, un projet de société et d'autre part, à conférer un ordre qualitatif à l'espace urbain.

Soulignée dès 1889 par C. Sitte, dans son ouvrage « Der Stadbau », l'importance de la représentation tridimensionnelle du projet urbain reste incontestable. Cependant, le plan de composition urbaine contenu dans le dossier du POS, et outil de mise en œuvre du projet urbain, ne sera pas présenté en trois dimensions. De même, l'aperçu historique nous a révélé

que dans les années 70, le projet urbain apparaît comme une alternative à un urbanisme produit selon une logique de secteurs, qui a généré des espaces sans qualité.

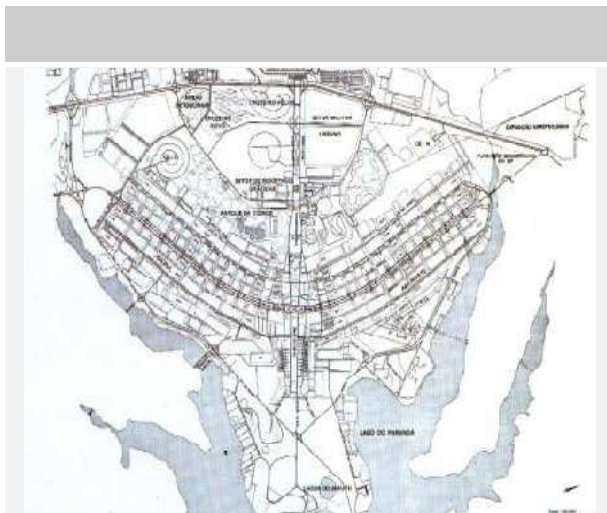


Figure 132: Brasilia. Témoin d'une civilisation en gestation. Plan Pilote. Source: URB. n° 290 1996

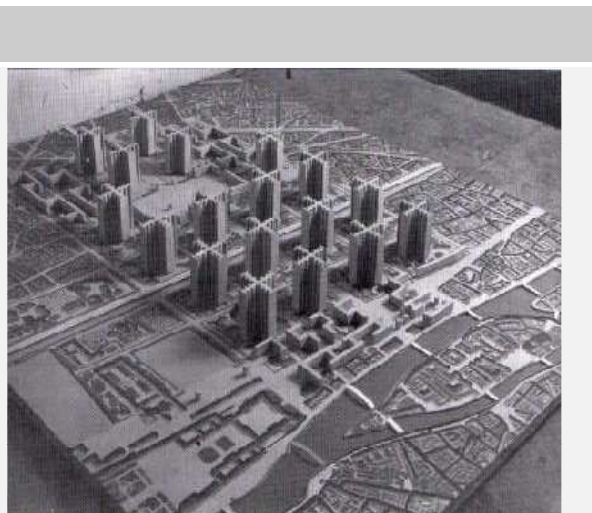


Figure 233: Le Plan Voisin de Le Corbusier. Source: Journal of Urban Design. 2008

En effet, issu du mouvement moderne, celui-ci est entériné en 1933 par la charte d'Athènes et fait l'objet de débats suscités qui ont révélé les actuelles tendances de la planification à s'interroger sur le rôle de la composition urbaine qui, « ...correspond à un ensemble de considérations convergentes, qui s'appuient sur les règlements d'urbanisme, sur le parcellaire, ou la trame foncière, d'où son extrême articulation avec le projet urbain ».

Ce sont donc les révélateurs d'un retour forcé à la composition urbaine, sans laquelle le projet urbain ne se concrétise pas pour donner l'image ou la situation souhaitée de la ville. Pour ce faire le projet urbain développe un ensemble de moyens d'action à moyen et court terme, qui passent par une mise en œuvre et un suivi dont nous nous proposons de définir les tâches (fig. ci-dessous).

Rappelons que dans notre contexte, la notion de projet est absente de la stratégie de production du cadre bâti et la qualité reste un vœu pieux pour notre environnement urbain. Cela explique le recours à des ajustements et des adaptations chaque fois qu'il s'agit d'insérer un projet dans un contexte spécifique par son climat, sa qualité paysagère. Pourtant, l'essence même du projet urbain est le contextuel, en ce sens le projet urbain s'exprime selon la diversité de l'environnement culturel, socio-économique ou spatial.

Cela tient à sa vocation d'améliorer l'usage, la qualité et le fonctionnement d'une portion de territoire tout en y enclenchant une dynamique économique, sociale, culturelle. Dans l'optique d'assurer l'accessibilité à l'espace public, le respect du principe de précaution et d'équilibre

de l'environnement naturel tels que préconisés par les objectifs du développement durable¹¹⁶ et entérinés par le décret exécutif n° 90-78 du 27 février 1990 relatif aux études d'impact sur l'environnement.

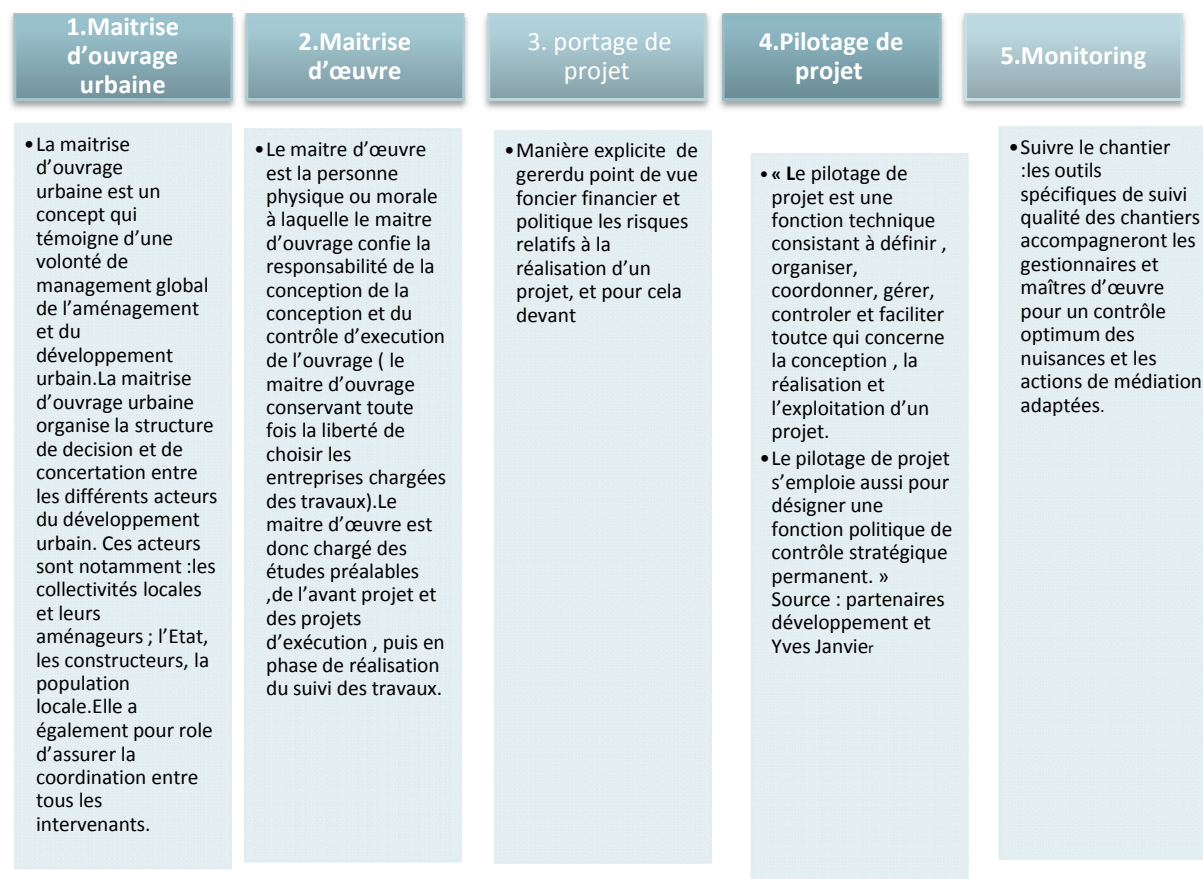


Figure 234: Définitions des étapes d'un projet de la conception à la réalisation.
Source : la SCET, la ville, la vie : 1955-1995. L'expérience d'un réseau

Cependant, pour assurer l'opérationnalité du dispositif d'évaluation de la qualité et afin de garantir la bonne marche des actions engagées visant l'équilibre entre la dimension sociale, économique et environnementale, il est nécessaire de passer par l'imbrication des démarches souples et adaptées, à tous les niveaux de la planification et d'établir le relai entre les instruments qui les couvrent, jusqu'au pilotage des opérations (monitoring) sur la base de cahiers des charges.

Dans ce contexte, la logique de développement durable a conduit les collectivités locales à de nouveaux engagements ; il a ainsi révélé leur rôle accru dans la mise en œuvre des processus de démocratie locale, pour impliquer l'ensemble des citoyens dans le devenir de leur ville. Il repose sur la mobilisation et la participation de tous les secteurs de la société civile au processus décisionnel.

¹¹⁶ *Loi du 01.20 .0p .Cit .

Tableau 41: Matrice croisant les principes qui fondent la démarche de gouvernance urbaine et les objectifs du développement durable.

DEVELOPPEMENT DURABLE					
GOUVERNANCE		Cohésion sociale	Qualité environnementale	Qualité de vie	Equilibre des territoires
	Processus concerté et coordonné				
	Equité sociale				
	Gestion de proximité				
	Intercommunalité				

6.2.2 Le processus participatif pour sous-tendre la démarche de projet

Le concept de gouvernance permet de reconnaître la fragmentation, l'incohérence et met l'accent sous les formes de coordination verticale et horizontale de l'action publique, sur la capacité stratégique des acteurs et la diversité des processus de coopération. Aussi, « Le terme de gouvernance urbaine suppose une plus grande diversité dans la manière d'organiser les services, une plus grande flexibilité, une variété des acteurs, voire une transformation des formes que peut prendre la démocratie locale» (LE GALES P. 1995). Ce qui explique que c'est lorsque le travail est impliqué dans la société qu'il prend tout son sens et atteint toutes ses dimensions.

Tableau 42: Actions de participation à un projet de renouvellement urbain

Actions indispensables afin de créer les conditions pour que les habitants soient des partenaires de l'action publique	Actions nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de la participation des habitants	Actions recommandées pour soutenir l'initiative et la création d'activités par les habitants
1 Pour les habitants dans le diagnostic de territoire: – inscrire la participation dans le cahier des charges du diagnostic – mettre en évidence les ressources (humaines) du quartier – restaurer la confiance et la crédibilité en répondant rapidement aux demandes facilement accessibles 2 Concernant le système d'information: – laisser exprimer les contradictions – la résistance des maîtres d'ouvrage à accepter la contradiction et le compromis exige la mise en place d'un critère d'évaluation de l'action publique sur cet aspect – traiter l'information sur des modes diversifiés – constituer des ateliers de travail urbain ou ateliers de coproduction – éviter le jargon trop technique ou administratif sans pour autant éviter la complexité 3 Pour le système d'évaluation: – définir un mode de suivi collectif du projet – procéder à une évaluation indépendante au bout de trois ans	4 Cogestion des services urbains: – faire que la gestion urbaine actualise régulièrement ses modes de faire et son organisation du travail en fonction des contraintes et des évolutions de la vie urbaine – s'appuyer sur des réseaux d'habitants, d'usagers et les associer aux chartes ou conventions d'objectifs 5 Coproduction de services urbains: – faire que les nouveaux services ou actions intègrent les pratiques privées, sociales et publiques des citoyens – faire des habitants les coconcepteurs d'un projet à travers des ateliers de production urbaine mais aussi des forums, des panels, etc. 6 Démarche qualité des professionnels: – mettre dans les cahiers des charges des entreprises une obligation de qualité de service – former les agents des collectivités locales et des entreprises à la concertation – faire participer ces agents aux instances de participation – favoriser la mise en réseau des « mains courantes » des collectivités, bailleurs et autres partenaires des projets	7 Le soutien aux projets d'habitants: – soutenir les microprojets venant d'associations et d'habitants et entrant dans le cadre du renforcement du projet de renouvellement urbain 8 Le soutien à la création d'activités: – un repérage des potentiels de création peut être fait lors du diagnostic – un appui aux créateurs peut être nécessaire en termes d'aide financière, à la gestion ou de marketing 9 La valorisation du volontariat: – se donner les moyens de la participation (formation des personnes, voyages de formation, d'échanges, participation à des rencontres nationales et internationales pour des habitants) – permettre des financements d'expertises indépendantes notamment au bénéfice des associations de locataires

Source : Cahiers pratiques du renouvellement urbain, 2004

Dans ce contexte, la gouvernance urbaine tend à lever les ambiguïtés sur les prérogatives et à resituer les niveaux de responsabilité (GUEROIS M., PAULUS F. 2002). Elle confère notamment aux acteurs la possibilité de peser sur les différents aspects de l'urbanisme, au moyen d'arguments tel que le financement conséquent des opérations, l'adhésion considérable des citoyens, des politiques urbaines rigoureusement élaborées... Il s'en suit la prépondérance de logiques, qualitatives, quantitatives, fonctionnelle, environnementales, spatiales, formelle, structurelle... Comme le souligne JP. LACAZE 1991: « La démarche transversale intégrée est synonyme de démarche multi partenariale, interdisciplinaire, du fait des multiples compétences qu'elle sollicite. Son succès repose sur le partenariat et la coopération entre acteurs, de disciplines, de secteurs et de milieux différents, et agissant à des échelons territoriaux différents».

La gouvernance urbaine vise donc à marquer une nouvelle étape dans la mise en œuvre du développement durable, grâce à un système de partenariat renforcé et des compétences étendues au niveau local, au regard des interventions ponctuelles auxquelles est constamment soumis le paysage urbain, ce qui nécessite l'intervention d'acteurs différents, dans des secteurs différents, avec des logiques différentes.

Au-delà de la dualité entre le court terme et le long terme et entre le pragmatique et le planifié, l'on a identifié à travers les chapitres précédents la superposition de différentes logiques sur notre territoire : la logique des acteurs publics qui se caractérise par une succession de politiques sectorielles, tantôt à caractère social, tantôt à caractère économique et celle des acteurs privés qui interviennent sur le plan formel et informel et tissent un ensemble de réseaux qui échappe parfois au contrôle des pouvoirs publics et accentue l'incohérence de la production de notre cadre bâti.

Le processus de mondialisation a pour effet d'entraîner des mutations qui génèrent la fragmentation territoriale et sociale et la dégradation avancée du paysage urbain bâti et naturel. Cela engendre la difficulté des structures de l'Etat à gérer leurs territoires et nécessite impérativement la recomposition des territoires et la réorganisation de la structure sociale et institutionnelle. Aussi, la nécessité d'identifier les niveaux de défaillance sur le plan de la gestion et des compétences, se fait-elle ressentir. C'est pourquoi, la politique qui appelle à une approche prospective, permet de mieux saisir les processus en cours et de peser sur les tendances de production du cadre de vie, en impliquant davantage d'acteurs et notamment l'opérateur économique privé à différentes échelles d'intervention urbaine.

Par conséquent, aujourd'hui l'acteur privé devient un partenaire incontournable pour faire aboutir des projets quelque soit leur caractère, ce qui permet aux instances compétentes de se décharger des missions économiques, pour s'assigner la mission exclusive de puissance publique à travers des services extérieurs qui représentent les politiques sectorielles à l'échelle locale.

Tableau 43: Grille d'analyse du processus participatif dans un projet de territoire

Étape du projet de territoire	Acteurs concernés	Échelle de participation	Actions d'accompagnement	Échelle de participation : dimension spatiale	Échelle de participation : dimension temporelle
État des lieux	> Habitants > Usagers et acteurs socioéconomiques		> Analyse des besoins > Analyse sociale et urbaine	> Le territoire du projet > Le périmètre pertinent	
Diagnostic partagé de territoire et définition des enjeux du territoire	> Habitants > Services de la ville > Institutions > Usagers, riverains et acteurs socioéconomiques	> Information > Consultation > Concertation > Coopération et coproduction	> Sensibilisation > Formation > Ateliers urbains	> Local (logement, vie de quartier, aménagement local) > «Pays» (cohérence, peuplement, développement économique) > Global (effet de serre, biodiversité relations Nord-Sud)	> Court terme (besoins immédiats) > Moyen terme (mixité sociale, mobilité...) > Long terme (démographie, fonctionnalités du territoire...)
Définition des objectifs pour le territoire et hiérarchisation des cibles	> Habitants > Services de la ville > Institutions > Usagers, riverains et acteurs socioéconomiques	> Information > Consultation > Concertation > Coopération et coproduction			
Évaluation des projets ou scénarios	> Habitants > Services de la ville > Institutions > Usagers, riverains et acteurs socioéconomiques	> Information > Consultation > Concertation > Coopération et coproduction	> Formation > Ateliers urbains > Méthodes d'aide à la décision (planning cell, planning for real, advocate planning)	> Local (logement, vie de quartier, aménagement local) > «Pays» (cohérence, peuplement, développement économique) > Global (effet de serre, biodiversité relations Nord-Sud)	> Problèmes de très court terme > Aménagement à court terme (cinq ans), type PLU > Aménagement à moyen terme (dix à quinze ans), type Scot > Exercice de prospective (trente ans)
Réalisation des projets ou des travaux	> Habitants > Services de la ville > Institutions > Usagers, riverains et acteurs socioéconomiques	> Information > Consultation > Concertation > Coopération et coproduction	> Formation > Ateliers de coproduction (espaces publics) > Actions d'économie sociale et solidaire		
Suivi et évaluation du projet de territoire	> Habitants > Services de la ville > Institutions > Usagers, riverains et acteurs socioéconomiques	> Information > Consultation > Concertation > Coopération et coproduction	> Choix d'indicateurs > Évaluation > des indicateurs > Enquête de satisfaction et de qualité d'usage > Participation dans la durée	> Local (logement, vie de quartier, aménagement local) > «Pays» (cohérence, peuplement, développement économique) > Global (effet de serre, biodiversité relations Nord-Sud)	

Source : Cahiers pratiques du renouvellement urbain, 2004

Mais ce désengagement ne peut être total, et suscite la question de savoir:

Comment piloter de grandes opérations pour engager directement certains processus de régulation du marché foncier et immobilier ?

Concernant les mécanismes de régulation de la ville, BASTIE ET DESERT, expliquent que : « Les acteurs de la ville sont multiples comme dans les intérêts qui les régissent et les méthodes qu'ils utilisent. Cependant, dans la généralité des cas, les actions sur la ville sont gérées par des autorités administratives. Ces autorités s'appuient sur des documents d'urbanisme plus ou moins contraignants ou interprétables. Administrations et documents, varient d'un pays à l'autre, de telle sorte que l'acte de construire y est plus ou moins encadré. Les pays du tiers monde échappent à ces règles et cadres, (constructions illicites.), même si les règles existent de manière théorique. »

Ce processus décisionnel central et sectorisé de l'action publique, se traduit à l'échelle locale par des conflits entre les différents intervenants et par des situations de blocage. Au plan hiérarchique le centralisme décisionnel et les logiques sectorielles sont restés les mêmes ce qui empêche le développement des initiatives locales et conduit à s'interroger : vers quel type de production et de gestion des espaces s'achemine-t-on et quel rôle pourrait accomplir le PDAU pour mettre en cohérence ces politiques sectorielles ?

De même, la politique de développement durable appelle à une mobilisation de l'ensemble des acteurs sociaux et économiques pour renforcer ses principes, ce qui engage un processus participatif qui est l'objet même des prérogatives de la gouvernance urbaine. Inversement, la gouvernance urbaine qui a pour enjeu d'enclencher les mécanismes de création d'identité collective et celle de qualité de vie, devient par ce biais garante de la recherche de la qualité du cadre de vie et contribue par conséquent au processus de requalification urbaine (R. LAUPER et A. BURLAUD).

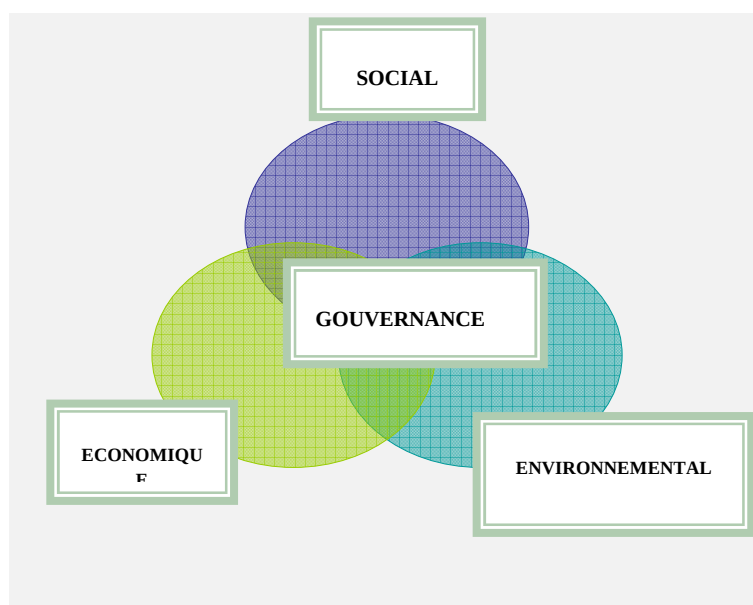


Figure 235 : Rôle central de la gouvernance urbaine dans la stratégie du développement durable

En effet, la qualité recouvre la dynamique de recherche identitaire qui implique aussi bien les élus locaux que les acteurs sociaux et qui rend compte de la variété des regards que l'on peut porter sur la ville en invitant à une réflexion plurielle au moment de traduire les grandes orientations urbaines en actes. La démarche du développement durable trouve sa concrétisation dans des applications pratiques en matière de conception urbaine et la capacité à intégrer les grandes tendances économiques sociales et politiques, ainsi que les intentions à dimension stratégique s'appuyant sur les dynamiques économiques en place.

« Elle privilégie ainsi un développement adapté, qui veille à la valorisation des ressources en place et à un environnement urbain et paysager de qualité, dans lequel le citoyen s'engage dans un processus de participation et de concertation, nécessaires à une bonne gouvernance urbaine ». (BASTIE J. ET DEZERT B. 1992)

Cela suppose de répondre à la question de savoir : Pourquoi les villes constituent-elles les acteurs privilégiés du développement durable ?

Le rôle politique qui leur est désormais reconnu et les défis qu'elles ont à relever font des villes un terrain privilégié de l'innovation sociale et politique. En effet, la fragmentation sociale et spatiale, le développement de l'exclusion, de la marginalisation, sont autant de phénomènes qui se manifestent de façon prégnante dans les villes et provoquent des mutations qui remettent en cause le modèle de la politique urbaine traditionnelle, qui confiait aux seules autorités politiques la responsabilité de la gestion de la ville (GODDARD O. 1997).

Dans ce contexte, les villes doivent s'adapter et trouver de nouvelles démarches de gestion stratégique prenant en compte la complexité et la diversification des régulations, en vertu de quoi, les villes se voient aujourd'hui confier de nouvelles responsabilités, afin de promouvoir une participation citoyenne, proposer un projet politique cohérent et modulable pour l'avenir, décloisonner leurs programmes pour prendre en compte la complexité du système ville et notamment, répondre aux attentes des citoyens.

L'on assiste de plus en plus à l'implication de différents types d'organisations : autorités locales, grandes entreprises privées, promoteurs immobiliers, principaux employeurs..., représentants de groupes privés (associations), à travers des dispositifs de participation aux politiques urbaines à l'échelle du quartier sous forme de commissions locales, extra municipales, ou de comités de quartier. Ce type d'organisation repose sur la participation du citoyen à la réalisation d'un projet en partenariat avec la municipalité, comme dans les exemples de gestion des déchets à Curitiba au Brésil, budget participatif à Porto, autoconduction collective de logements en Afrique du sud, création d'un espace public par les habitants à Seattle, le logement évolutif, ou participatif AADL en Algérie).

Cette pluralité d'intervenants, d'acteurs, d'organisations, vise l'intervention de la population dans la politique locale. Quant à l'exemple de la France, il met en évidence, la prépondérance du rôle du citoyen dans la mise en œuvre des projets de développement et d'aménagement, en vertu de la Loi du 23 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbain SRU, qui a notamment transformé le POS en PLU. Il faut préciser qu'avant la loi SRU, la population n'était consultée qu'une seule fois lors de l'enquête publique, elle le sera tout au long de la procédure de l'élaboration du PLU et notamment dès le début de la procédure.

Cela tient en partie à la rigidité du PDAU concernant la maîtrise de la dynamique urbaine et socio-économique des territoires en gestation que ce type de procédure ne puisse pas être intégrée dans la démarche de planification urbaine en Algérie. Ajoutons que les intérêts divergents des acteurs en présence ne sont souvent pas pris en charge directement par le PDAU qui s'apparente plutôt à un règlement qui n'arrive pas à répondre efficacement aux attentes des acteurs et des territoires qui subissent un processus de recomposition.

6.3 Les conditions de l'opérationnalité du dispositif d'évaluation de la qualité

Le dispositif d'évaluation de la qualité que nous avons élaboré et qui se base sur des cibles et propose un système d'indicateurs, ne peut trouver sa concrétisation et mise en œuvre effective qu'en faisant partie du contenu des cahiers des charges. Par ce biais, les instruments d'urbanisme vont pallier leur caractère rigide pour prendre en charge la diversité des dimensions de l'urbain et la multiplicité des paramètres qui les sous-tendent. Cette démarche vise à répondre rigoureusement aux problèmes des territoires qui subissent un processus de mutation voire de dégradation dans certains cas.

Soulignons que c'est la démarche de développement durable qui a institué les méthodes d'évaluation grâce aux systèmes d'indicateurs qu'il permet de mettre en perspective.

Dans cette perspective, différentes grilles de diagnostic territorial, d'analyse, ou d'évaluation d'un projet, ont été développées afin d'aider les collectivités locales à la prise de décision. (CHARLOT- VALDIEU C. et OUTREQUIN P.2009). Ces grilles sont appliquées à différentes échelles spatiales et ont pour objet : l'environnement, l'urbanisme, les aspects socio-économiques ou autres.

A titre d'exemple nous citerons quelques outils d'évaluation répertoriés (BUTEAU A. 2005)

- La grille AUE pour la prise en compte de l'environnement.
- La grille d'analyse pour intégrer les préoccupations environnementales et de développement durable dans un POS ou un PLU ;
- La grille d'analyse préalable à une démarche communale de développement durable, telle que la mise en place d'un AGENDA 21 local (Association régionale pour l'environnement Midi- Pyrénées)
- La grille d'évaluation environnementale du CERTU pour les SCOT (ROUXEL F. ET RIST D.2000).Elle repose sur la définition des objectifs de développement durable.
- La grille d'évaluation de la durabilité HQ²R, avec les 21 cibles.

L'identification des spécificités du territoire suscite des questions principales dont le choix est issu du croisement du contexte territorial, d'une part, et de la prise en compte des objectifs du développement durable d'autre part. De cette première analyse, ressortent des thématiques qui s'inscrivent dans le champ informatif et établissent un lien entre les objectifs du développement durable et les questions principales. Des paramètres et des indicateurs sont choisis pour répondre à ces questions. Il s'agit d'un recueil de données quantitatives et qualitatives, puis d'une utilisation de ces données pour répondre aux questions.

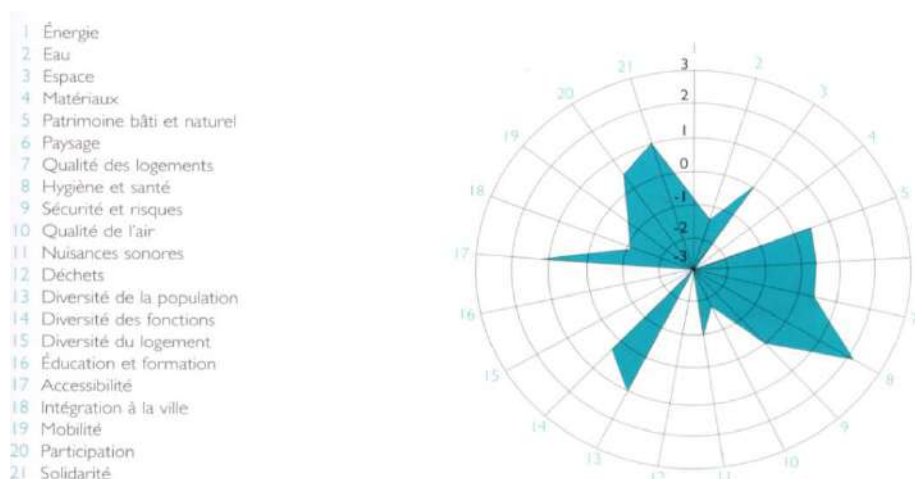


Figure 236: Exemple de profil d'un quartier au regard du développement durable
Source www.suden.org (projet HQ²R ou projet Susi –Man).

L'exemple ci-dessous présente des similitudes avec la démarche que nous avons élaborée et la conforte. Cependant le parcours effectué reste inachevé étant donné le manque de relai pour la mise en œuvre du projet à travers des documents appelés à renforcer le dispositif réglementaire pour les rendre opérationnels. La finalité de toute démarche d'évaluation est l'élaboration d'un plan d'action après une phase d'aide à la prise de décision. Dans ce contexte, le programme d'action est la réinterprétation quantitative et temporelle des cibles du développement durable, intégrées par le projet urbain.

Tableau 44: Gille d'analyse du territoire préalable à un PLU ou à un SCOT .L'urbanisme Durable (CHARLOT-VALDIEU C. et OUTREQUIN P.2009).

Objectifs	Thématiques
Assurer la diversité de l'occupation des territoires	Diversification du logement et des populations Mixité des fonctions urbaines Mutation des territoires Maintien de la biodiversité
Faciliter l'intégration urbaine des populations	Fonctionnement des services urbains Continuité et ruptures physiques Qualification des populations Socialisation des habitants Qualité des espaces publics
Valoriser le patrimoine	Paysage et identité Développement du tourisme durable Animation de la vie locale
Veiller à une utilisation économe et valorisante des ressources	Organisation de la gestion des ressources Économie d'énergie Développement des transports collectifs Économie des gisements de granulats Gestion de l'eau Valorisation des déchets Maîtrise de la consommation d'espace Protection des milieux naturels
Assurer la santé publique	Préservation et valorisation de la qualité de l'eau Préservation et amélioration de la qualité de l'air Dépollution des sols Réduction des nuisances sonores Gestion des risques naturels et technologiques Recyclage des déchets Accès aux soins
Organiser la gestion des territoires	Développement de l'intercommunalité Planification et gestion intégrée (prospective) Rationalisation de l'investissement, des coûts de maintenance
Favoriser la démocratie locale	Organisation de la prise de décision Développement de la formation

6.3.1 L'intégration dans les instruments d'urbanisme à travers le cahier des charges

Etant donné le caractère peu explicite des documents graphiques SCU, PDAU et POS, pour être exécutés fidèlement, ils appellent au retour au projet urbain, dont l'intérêt tient au rapport qu'il établit avec les disciplines et les acteurs, dans la définition et l'exécution notamment par l'adoption des Cahiers des Charges comme instrument de régulation de l'usage des sols. Ce qui appelle à poser la question de savoir :

Quel contenu pour les cahiers des charges et comment les rédiger ?

La rédaction du cahier des charges est une étape clé qui nécessite au préalable un guide destiné à traduire les besoins de la collectivité, ses attentes, qui va donner aux candidats prestataires tous les éléments nécessaires pour comprendre et apprécier la spécificité du service (requalification ou aide à la décision multicritères), ses modalités d'exploitation, les moyens à mettre en œuvre et enfin les articulations nécessaires avec l'ensemble des opérations.

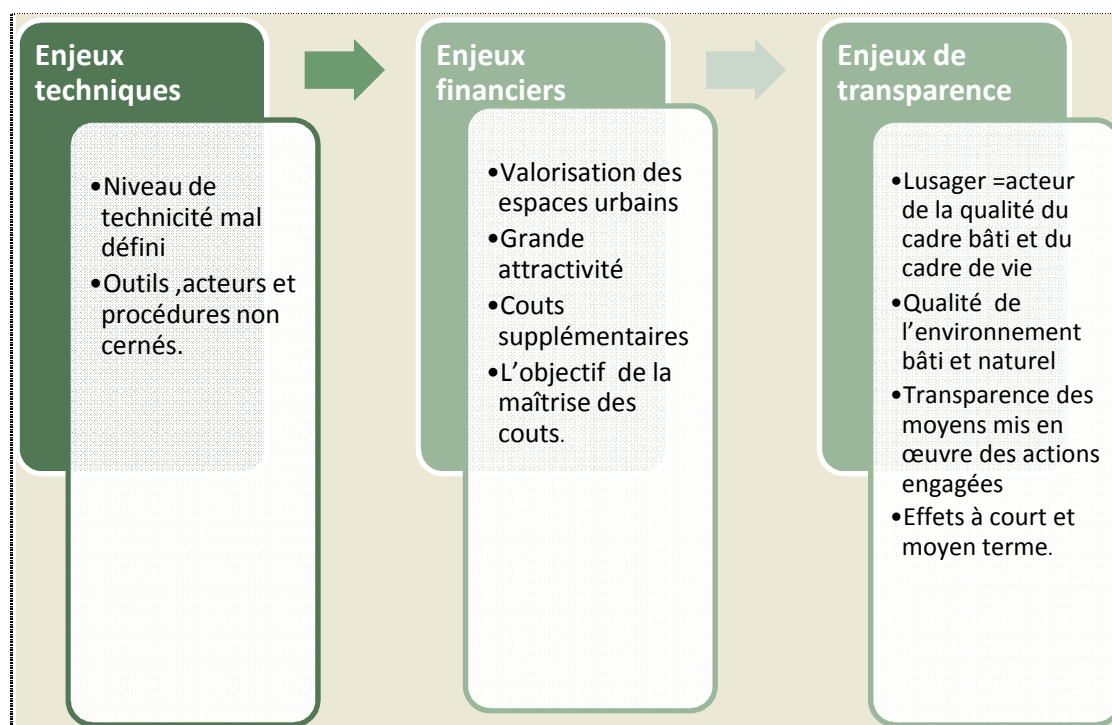


Figure 237: Le guide d'aide à la rédaction d'un cahier des charges¹¹⁷.

Source : Fabriquer la ville. Outils et méthodes, La documentation française, Paris, 2001

¹¹⁷ Le guide d'aide à la rédaction d'un cahier des charges

Il met à leur disposition les outils nécessaires pour établir le cahier des charges. Il en respecte le cadre général et élargit le champ de vision de la circulaire pour une interrogation plus large et plus transversale sur le contenu du service de collecte. Pour la mise en place d'un service de collecte et définir les besoins en termes de qualité et pour prendre en compte les évolutions possibles du « service de collecte »

Comment rédiger un cahier des charges en vue d'une requalification urbaine ?

Le tableau ci-dessous présente les différentes étapes à prendre en compte dès la rédaction du Cahier des Charges. La rédaction du cahier des charges est une étape déterminante, mais il ne s'agit pas de donner aux collectivités locales un modèle de cahier des charges, mais de les accompagner dans la conduite du projet de collecte et dans sa mise en œuvre. La collectivité est tenue, dans le cadre d'un appel d'offre, de choisir l'offre économique la plus avantageuse. Pour ce faire, elle doit se fonder sur des critères de choix qui vont être variables selon l'objet du marché, mais la préoccupation de composition urbaine doit y être présente comme moyen important.

CONCEVOIR UN CAHIER DES CHARGES	REDIGER UN CAHIER DES CHARGES		CONTROLE ET SUIVI				
la conception du cahier des charges est précédée d’une réflexion préalable, indispensable à la bonne conduite du projet afin de bien maîtriser les besoins et leurs évolutions potentielles et de les transcrire au mieux dans les cahiers des charges, socle de la relation contractuelle à venir avec un prestataire.	charges: une étape de conduite d’un projet: Le cahier des charges constitue le socle de la future relation contractuelle entre la collectivité et son partenaire		conduite du projet Les actions de suivi de la prestation définie dans le cahier des charges, de son évolution, de son bon déroulement, font partie intégrante de la conduite du projet de collecte porté par la collectivité.				
maîtriser les besoins réflexion préalable à la rédaction du cahier des charges	Étape I	Etape II	Le suivi implique :Une évaluation d’une série d’indicateurs choisis par la collectivité afin d’anticiper les problèmes et suivre l’évolution des différents paramètres du service de collecte.				
Faire un bilan institutionnel pour cerner la question	connaître le contexte institutionnel	mettre en œuvre une consultation					
transcription des besoins	prendre en compte une approche globale de la requalification	Resituer le projet de collecte dans son contexte institutionnel, juridique et organisationnel pour comprendre la situation de la collectivité,					
posséder les compétences requises			évaluation des indicateurs choisis par la collectivité afin d’anticiper les problèmes et suivre l’évolution des différents paramètres du service de collecte.				
étude prospective: organisation et répartition des compétences et technique	situer le processus de requalification par rapport aux processus existants	Exprimer les besoins et attentes de la collectivité dans la mise en œuvre de son projet de collecte	procédure de contrôle et d’échanges d’informations				
		Définir les différentes clauses (regroupées dans des cahiers des charges distincts) retraçant l’ensemble des engagements contractuels à venir et les éléments quantitatifs s’y rapportant	Un processus décisionnel pour engager les mesures correctives et les actions afin d’améliorer les résultats et atteindre les objectifs.				
		<table><tr><th>Les clauses administratives</th><th>Les clauses techniques</th></tr><tr><td>dispositions relatives aux obligations juridiques et financières.</td><td>dispositions opérationnelles relatives aux moyens mis en place et à l’organisation.</td></tr></table>		Les clauses administratives	Les clauses techniques	dispositions relatives aux obligations juridiques et financières.	dispositions opérationnelles relatives aux moyens mis en place et à l’organisation.
Les clauses administratives	Les clauses techniques						
dispositions relatives aux obligations juridiques et financières.	dispositions opérationnelles relatives aux moyens mis en place et à l’organisation.						

Figure 238: Conception et rédaction d'un cahier des charges.

Source : auteur inspiré de :Fabriquer la ville. Outils et méthodes, La documentation française, Paris, 2001

Tableau 45: Le guide de la qualité environnementale dans l'architecture et l'urbanisme de la ville de Grenoble

Objectifs	Thématiques	Préconisations
Préserver et valoriser les patrimoines urbains bâtis et naturels afin de mettre à profit leur richesse.	Patrimoine bâti	Repérer les édifices classés et l'architecture mineure susceptibles de constituer des points d'appui à la conception des plans de référence.
	Espaces naturels, espaces paysagers	Préserver et renforcer la biodiversité locale identifiée en respectant le contexte écologique grenoblois, en encourageant la continuité des milieux et en veillant à l'entretien et à l'utilisation des espaces verts.
Optimiser la ressource foncière par des formes adaptées au contexte urbain.	Formes urbaines	Favoriser les typologies urbaines compactes, économes en ressources de terrain, qui concilient la production d'un espace au caractère urbain (usage et formes) et les aspirations résidentielles des habitants.
	Espaces extérieurs dans les aménagements	Renforcer la présence du végétal et de l'eau dans les aménagements en accompagnant des constructions et des espaces publics (voies, places, square).
Tendre vers des éco-aménagements dont les caractéristiques physiques et climatiques sont intégrées à la conception des plans directeurs, aux côtés des considérations de silhouette urbaine.	Sous-sol	Identifier et caractériser les pollutions éventuelles des sols, afin de choisir en amont un usage et une gestion cohérente. Déterminer l'épaisseur, la perméabilité du substrat, ses caractéristiques mécaniques ainsi que la sensibilité (utilisation, qualité de l'eau) et la vulnérabilité de la nappe.
	Environnement climatique	Prendre en compte le contexte climatique du lieu en intégrant les données de températures et de précipitations du diagnostic annuel. Caractériser l'ensoleillement, les risques existants, et identifier les couloirs venteux avant et pendant le projet par des simulations d'implantation des masses par rapport aux voies.
	Cycle de l'eau	Limiter l'imperméabilisation des sites et définir une stratégie de gestion des eaux pluviales, au plus près du cycle naturel de l'eau, qui favorise leur écoulement en surface avant de les restituer au plus près du milieu. Favoriser la présence du végétal afin de faciliter la gestion des eaux pluviales (espaces tampons limitant les vitesses d'écoulement, rétention d'eau, abaissement des charges polluantes).
	Environnement sonore	Repérer les sources de nuisances acoustiques fortes susceptibles d'orienter les plans directeurs pour assurer des protections par le tracé des voies et l'implantation des masses.
	Pollution électromagnétique	Repérer les sources de pollution (lignes électriques, transformateurs, antennes, relais) dans l'état initial et final pour gérer leur éloignement des locaux sensibles.
Prendre en compte l'offre de services du quartier dans lequel s'insère l'aménagement.	Énergie et émissions de gaz à effet de serre	Concevoir des aménagements dont les besoins en énergie sont évalués et limités. Rechercher des solutions énergétiques qui profitent des ressources locales et limitent les émissions de gaz à effet de serre.
	Déplacements et accessibilité d'opération	Identifier les déficits de services ou de commerces de proximité pour les compenser lors de la programmation d'opération. Identifier les flux principaux qui irriguent le site dant son quartier pour en déduire un maillage et une desserte favorisant l'accessibilité pour tous, la mobilité douce et les transports en commun.

Source : L'urbanisme Durable (CHARLOT- VALDIEU C. et OUTREQUIN P.2009). Ville de Grenoble, 2006

Le Guide de la qualité environnementale de la Ville de Grenoble, donne les orientations nécessaires pour la rédaction des cahiers des charges visant à « promouvoir la qualité environnementale des aménagements et constructions... »

Ce guide est destiné à l'ensemble des acteurs de l'aménagement et de la construction : maîtres d'ouvrage publics, services de l'urbanisme et de l'aménagement.

Dès lors, il s'agit pour la collectivité d'identifier au mieux ses besoins et de les traduire sous forme contractuelle qui lui apporte satisfaction dans les meilleures conditions. Pour construire cette relation contractuelle, la collectivité locale va organiser dans le cadre d'une procédure de marché public, une consultation des entreprises dont le cahier des charges est la pièce maitresse. Par ailleurs, et dans le cadre des POS, les procédures à tendance lourdes et rigides, trouveraient par ce biais des méthodes plus opérationnelles et plus innovantes, qui supposent le suivi du projet et de son évolution selon des « méthodes de pilotage qui intègrent des opérations permettant d'actualiser périodiquement ses données esthétiques, fonctionnelles financières et comptables ». (La documentation française 2001).

L'articulation et la cohérence entre les différentes lois et documents réglementaires doit

donner des références claires à la diversité des acteurs de l'urbain pour susciter un intérêt accru pour le projet urbain. Pour cela, il s'agira d'établir une méthode d'élaboration du projet urbain et de gestion des processus de conception et de "mise en œuvre", par la composition urbaine. C'est pourquoi, les documents graphiques revêtent un enjeu réel pour l'élaboration et la gestion du projet.

Tableau 46: Exemple de cahier des charges.

AIRE URBAINE	UNITE URBAINE	QUARTIER
DIAGNOSTIC		
Questionnements permettant de donner au diagnostic classique, sa dimension de développement durable		
OBJECTIFS		
Enjeux stratégiques de développement durable adaptés à l'opération		
MOYENS		
Moyens à mettre en œuvre lors des phases opérationnelles du projet, pour lui donner sa dimension d'urbanisme durable.		
PARTENAIRES	INDICATEURS	GESTION URBAINE
Principaux partenaires impliqués dans l'opération de renouvellement urbain	A l'échelle du territoire de référence, données générales de cadrage A l'échelle du quartier ou de l'ilot : mesures évaluant l'apport de l'opération dans un cadre plus large.	Conseils pour assurer la pérennité de l'opération
OUTILS		
Bases de données ou documents disponibles ou créés à l'occasion du projet		

Source : Que signifie la diversité des fonctions à l'échelle d'un quartier ? ADEME éditions, Anger, Juillet 2002

En effet, il est impératif aujourd'hui de donner une traduction dessinée du projet par le biais de la technique de composition urbaine .Le but poursuivi est la traduction qualitative des objectifs d'une politique urbaine affirmée tant en matière de formes urbaines, sous-tendues par des concepts forts, qu'en matière de stratégie socio-économique et culturelle, à travers un processus qui amène progressivement une ville à se conformer et à concrétiser les intentions du projet tout en générant des espaces urbains cohérents avec la composition souhaitée.

L'évaluation que nous avons effectuée sur de la frange urbaine de Boukhadra, en amont et en aval, sont nécessaires mais ne peuvent en aucun cas être suffisantes pour garantir la qualité requise des espaces en l'absence d'une stratégie urbaine capable d'indiquer les objectifs et de réaliser les arbitrages nécessaires. Il faut donc organiser une fonction essentielle de pilotage, chargée de la gestion de la commande et de la conduite de projet qui traduit les orientations en prescriptions opérationnelles et s'attache à assurer la coordination entre les différents acteurs et la cohérence de l'action dans la durée.

6.3.2 L'intégration dans le processus de conception à travers des évaluations *ex-ante*

Il faut souligner qu'en amont de ce processus de conception dans lequel le projet urbain s'inscrit, intervient l'étape de planification stratégique, « Démarche qui met en avant le « projet », en soulignant le rôle des partenaires mobilisés autour de celui-ci ». : « Comme cadre concerté de l'action à long terme des collectivités locales. Elle ramène aux valeurs fondatrices de la démarche : le pragmatisme, la prise en compte du contexte économique et social, la réflexion prospective sur la longue durée, pour mieux préciser où et comment fédérer les interventions publiques pour que les acteurs privés les accompagnent et permettent de progresser en direction des objectifs retenus ». (LACAZE J.P 2000)

Force est de constater que le territoire urbain est en perpétuelle mutation, ce qui génère la perte de la clarté des échelles spatiales et génère la difficulté à identifier les niveaux de compétence et de responsabilités, et par conséquent la maîtrise du territoire et des problématiques qui lui sont liées, ainsi que les ressources qu'il recèle (BRODHAD C.1998).

Or, l'enjeu majeur de la gouvernance consiste à décliner, à toutes les échelles spatiales de l'agglomération, l'articulation des différentes politiques à conduire, l'affirmation de la cohésion sociale et notamment la diversification des formes de gouvernance et l'évaluation permanente et concertée des politiques et des interventions (JOHNSON I. 1997).

Cela nous conduit enfin à réaffirmer le lien entre la gouvernance urbaine et le processus de conception d'un environnement de qualité. En effet, la qualité requiert la coordination cohérente de tous ces acteurs, et la compatibilité de leur logique d'action et de la nature de leur relation: dépendance, interdépendance ou complémentarité.

En aval de ce processus de conception, la démarche de projet se fonde d'abord sur des concepts avant de répondre aux enjeux urbains : spatiaux, socio-économiques, environnementaux et culturels. À travers une stratégie d'aménagement qui s'inscrit dans le court et le moyen terme. Cette stratégie privilégie l'articulation des échelles et l'adaptation à la diversité du contexte. Cette conception est essentiellement axée sur les usages et les pratiques sociales, tout en intégrant les impératifs économiques et environnementaux.

Les critères fonctionnels, structurels, socio-économiques et environnementaux, constituent le système référentiel qui sous-tend l'évaluation de la qualité du projet, avant son approbation pour s'assurer qu'il reflète réellement les objectifs visés.

6.3.3 L'intégration dans le Monitoring de qualité urbaine (contrôle et suivi) à travers des évaluations *ex-post*

Aujourd'hui, il s'agit de suivre des pistes d'action pour donner aux aménageurs les moyens de mieux répondre aux enjeux et aux défis du phénomène urbain.

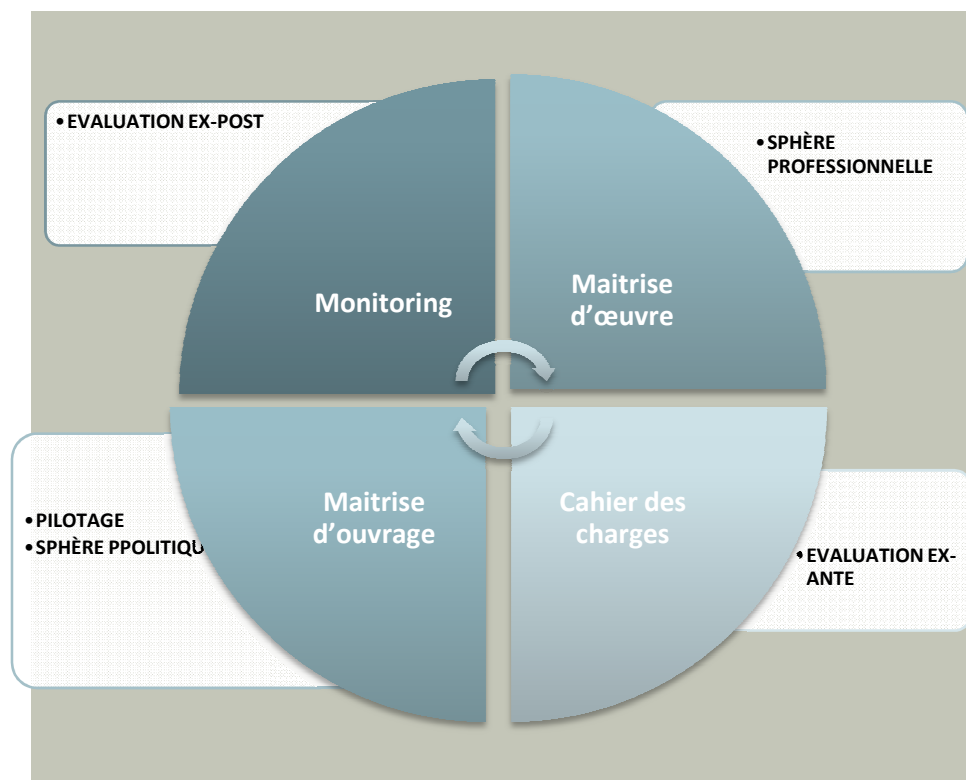


Figure 239: Phases successives de la maîtrise d'œuvre à la maîtrise d'ouvrage et leur pilotage

Dans ce cadre, précisons que la maîtrise d'ouvrage suppose deux missions dont :

- La direction d'investissement : elle concerne les responsabilités financières et de programmation
- La conduite d'opération : plus technique, elle concerne les phases d'étude et d'exécution du projet ; elle implique des relations directes avec les professionnels et l'arbitrage des conflits éventuels, ainsi que le contrôle, la réception des études et leur achèvement¹¹⁸ », ce qui explique que le pilotage (monitoring) des projets sur la base des prescriptions du cahier des charges appelle à organiser le management du projet » (La documentation française, Paris, 2001), à travers :
 - L'articulation des différents niveaux impliqués dans le processus d'aménagement
 - L'organisation de la stratégie de pilotage (intermédiaire entre la sphère politique et la sphère professionnelle) de maîtrise d'ouvrage urbaine

¹¹⁸Partenaires développement et Yves Janvier, in fabriquer la ville, Op.cit.

- L'identification des prérogatives techniques qui relèvent de la maîtrise d'œuvre opérationnelle (domaine des professionnels) et en ce qui concerne la décision et la conduite de projet (domaine politique).
- La priorité accordée aux interactions entre les structures amont et aval

Afin de traduire de manière plus explicite ce processus et notamment pour mettre l'accent sur les imbrications et les interdépendances des différentes étapes de l'évaluation, ainsi que des parties concernées, jusqu'à la phase de maîtrise d'ouvrage et suivi des opérations et du pilotage des stratégies élaborées, nous nous proposons d'en dresser un schéma qui résume l'ensemble des phases.

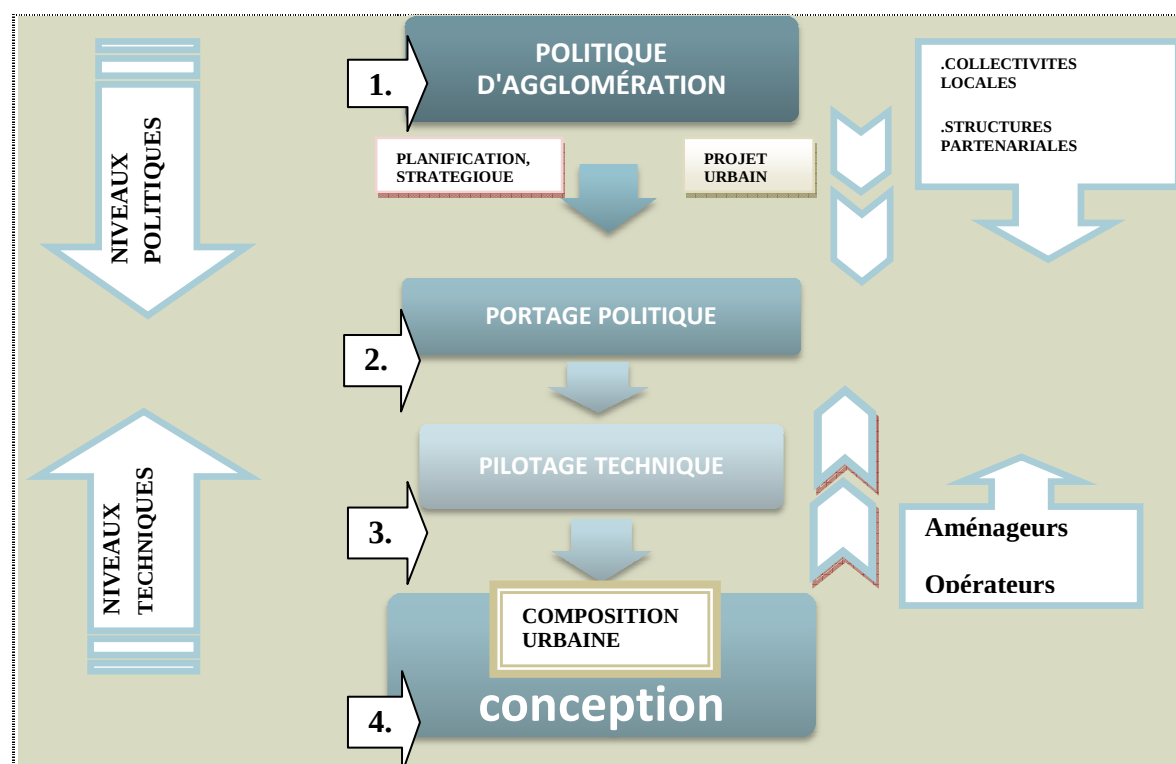


Figure 240: Articulation des rôles et des fonctions

Ce schéma illustre les 4 niveaux de fonctions de l'aménagement urbain. Il rappelle que le fonctionnement « amont –aval » du processus de production de l'aménagement se fait selon une dynamique de projet qui exige une interaction permanente entre les différents niveaux, dans les deux sens.

Le cœur de l'organisation est l'articulation entre les fonctions de portage et de pilotage. Là où s'interpénètrent les rôles d'aménageurs et de maître d'ouvrage du projet urbain ; c'est là où s'élabore le nouveau management par impulsion/régulation. La composition urbaine en tant que dispositif d'organisation et d'expression s'intègre en amont de la conception, par les termes de référence et elle fait partie des actions du pilotage technique comme instrument de contrôle de la qualité.

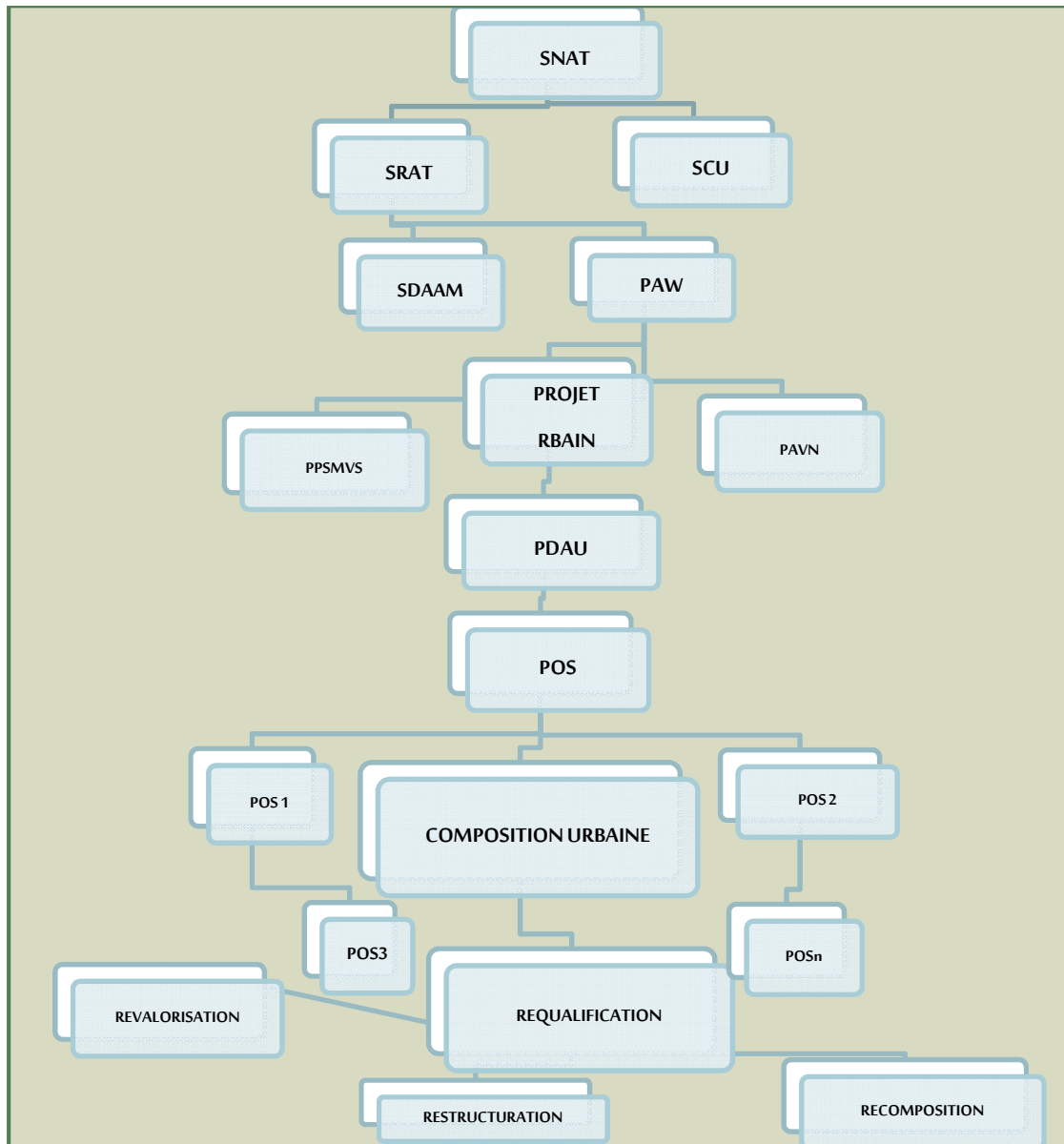


Figure 2412: Organigramme faisant ressortir les instruments engendrés par le processus de développement durable et la gouvernance.

Ces deux fonctions ne doivent pas être confondues :

- La qualité du portage politique tient à la manière dont il prend en compte l'intérêt général et les enjeux à long terme.
- La qualité du pilotage technique est directement déterminée par la qualification professionnelle des agents qui l'assument.

6.4 De la pertinence de l'échelon local dans le processus de gestion urbaine durable

Aujourd'hui, la délimitation d'un périmètre pertinent devient déterminante et contribue à la définition des stratégies thématiques globales. Cela permet de dépasser les logiques sectorielles et l'intégration des différents champs thématiques. Le territoire pertinent est par conséquent celui où l'action locale s'inscrit dans une stratégie globale cohérente, qui vise la création d'une armature fédératrice des projets territoriaux.

Force est de constater la prolifération d'initiatives diverses, qui témoignent d'une prise de conscience de la nécessité d'agir à l'échelle locale (BRODHAD C. 1998). Ces initiatives ont d'abord été initiées par la société civile qui tentait de répondre aux attentes de la communauté ; soit au niveau des quartiers soit au niveau de la ville, soit au niveau des pouvoirs publics pour s'étendre enfin à l'ensemble des acteurs pour tenter d'apporter des solutions communes, ce qui a conduit la politique locale à réclamer un transfert de compétences vers les acteurs sociaux. Car, outre le fait que les problèmes sont mieux perçus au niveau local, on y assiste à la multiplicité d'intervenants, d'organisations et à la diversité des réseaux (ATKINSON A., CHABOU M., KARSCH D. 2008).

Au sommet mondial des villes, Habitat II, le niveau local a été reconnu comme essentiel pour un développement urbain équilibré et durable, en soulignant l'importance d'une bonne gouvernance. (LACAZE JP.1997). Il a redéfini le rôle respectif des protagonistes du développement local solidaire en mettant l'accent sur la nécessaire coopération entre les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile. Affirmation qui répond à notre souci d'identifier l'échelle spatiale adaptée à une meilleure appréhension des problèmes de gouvernance, l'échelle locale en l'occurrence, source des problèmes globaux de l'environnement et échelle privilégiée de leurs solutions.

A ce propos, Gales P. (1995) Explique que « le gouvernement des villes suscite un intérêt plus grand parce que ses transformations s'écartent du modèle général de système local, et que les enjeux liés à la ville sont forts. Ceci explique pourquoi la problématique de la gouvernance urbaine a fait une percée plus forte dans les travaux de la gouvernance locale ».

Les instigateurs du développement durable ont bien compris qu'il était essentiel de partir des réalités de terrain, bien connues des collectivités locales, pour trouver des chemins de développement acceptables. « Les chances de succès d'un projet de développement durable tiennent autant dans son adaptabilité aux spécificités culturelles, historiques, économiques, sociales de l'aire géographique considérée, dans la valorisation des potentialités locales que dans l'implication des acteurs de la ville dans sa définition et sa mise en œuvre » (J.P. Lacaze 1997).

En témoignent les outils conçus et les démarches élaborées en vue de la réalisation des Agendas 21 locaux. Les outils du développement durable constituent également un cadre

cohérent de la gouvernance : en effet, les Agendas 21 locaux, les indicateurs de développement durable, les forums de développement durable, et les réseaux d'échange d'expérience, constituent un socle de référence pour asseoir les bases d'une bonne gouvernance (BRODHAD C.1998). Aussi, une démarche participative engage-t-elle la responsabilité et la participation des acteurs à la mise en œuvre opérationnelle des agendas 21, et leur donne les outils nécessaires pour mieux appréhender, comprendre et mettre en pratique les principes du développement durable (PASSET R. 2005).

« L'Agenda 21 est un projet politique pour un territoire qui se présente sous la forme d'un programme d'action, répondant aux finalités, principes et défis du développement durable. L'agenda 21 est un outil très utile pour favoriser la stratégie de rupture que constitue la mise en œuvre d'une démarche de développement durable, notamment en matière d'urbanisme ». (CHARLOT -VALDIEU C. et OUTREQUIN P.2009).

De même, que le développement durable suppose de nouvelles pratiques participatives et de prises de décision et institue l'Agenda 21 comme processus dynamique qui repose sur un diagnostic partagé et qui vise à établir un programme d'actions.

Enfin, la mise en place des Agendas 21 locaux requiert :

- En amont : l'élaboration d'une grille d'analyse préalable à une démarche communale de développement durable
- En aval : une évaluation continue à travers des indicateurs d'évaluation et de suivi.

Par conséquent, les réponses apportées sont plus judicieuses, ce qui revient à renforcer le niveau local et à privilégier son articulation avec le niveau global, pour une meilleure exploitation des leviers de développement. Inversement, le niveau global requiert l'émergence de mécanismes de coordination et de contrôle, en raison des relations d'interdépendance que les différentes échelles spatiales entretiennent entre elles. Le passage d'une démarche sectorielle et fragmentée à une démarche transversale et systémique, garantit une stratégie de planification plus articulée.

Les objectifs assignés par la logique du développement durable, favorisent l'inscription de l'agglomération dans son territoire et permettent de saisir un premier niveau de cohérence de l'urbanisation par rapport à son support géographique.

Ainsi, la dynamique urbaine appelle des modes de coopération renouvelés. Elle nécessite en amont, une bonne connaissance du territoire, et des types de gouvernance qui veillent à l'économie de l'exploitation des territoires. En aval, l'élaboration de concepts fédérateurs et l'identification des modes de gestion guident ces actions sur l'espace. Dans toutes ces échelles, la prise en compte des problématiques de composition urbaine devient indispensable.

6.4.1 Les nouveaux modes de l'action publique et ses perspectives en Algérie

Dans ce chapitre qui nous a permis de répondre à la question de savoir : en quoi la gouvernance urbaine sert le développement durable ? a suscité d'autres questionnements concernant les processus garants de la pérennité de la qualité du paysage urbain et nous renvoie à la restitution de la notion de gouvernance dans le processus urbain, et à rappeler que parmi les aspects qu'elle revêt la notion de composition, figure notamment celui de projet de société, qui établit le lien avec la gouvernance urbaine.

Elle s'attachera notamment à étudier les actuelles pratiques urbaines et les approches élaborées pour répondre aux nouveaux phénomènes que l'on observe dans les franges urbaines.

En effet, dans sa transcription de la forme urbaine, la composition devient dessin et dessein, pour traduire la place prépondérante qu'occupent les usagers dans ce processus de requalification en tant qu'acteurs et en tant que destinataires.

De même, la dialectique des formes qu'elle génère, est le fruit d'une culture collective qui forme les sensibilités, et forge la perception de l'espace, pour enfin élaborer le langage d'une communauté, s'exprimant par la concertation et la participation dans la démarche de gouvernance urbaine. L'usager reste donc l'élément central de la quête de la qualité de l'espace, ainsi que de son type d'appropriation, ce qui appelle à engager un processus participatif pour mettre en avant l'impacte de l'implication du citoyen sur la qualité de son environnement urbain.

La gouvernance repose donc sur la construction de projets concertés de développement territorial. Mais la question qui se pose est celle de l'échelle pertinente de ce projet. Et selon certains points de vue, les périmètres considérés sont à géométrie variable, en fonction des problèmes à résoudre, et notamment en fonction des liens qui se tissent entre acteurs qui fondent un territoire, plus que les critères physiques.

La gouvernance telle qu'elle a été définie, implique l'établissement de nouveaux partenariats, sur un plan horizontal comme sur un plan vertical et une redéfinition des règles et des principes de l'action publique car le processus participatif est garant de la qualité du paysage urbain.

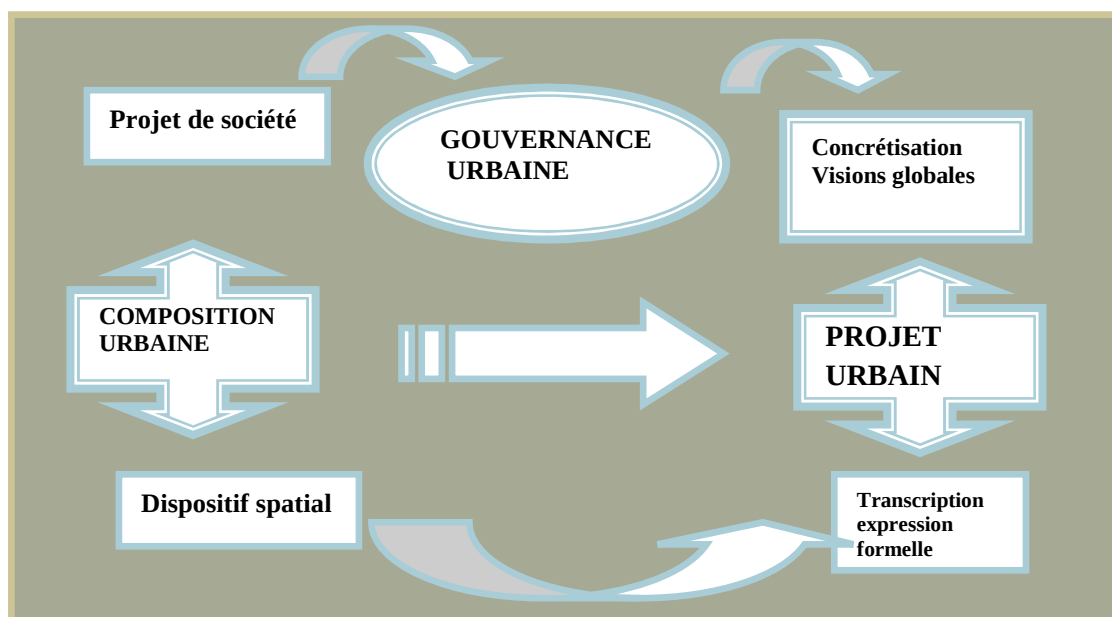


Figure 242: Synthèse traduisant les prérogatives de la composition urbaine. Réalisé par l'auteur.

Le manque de recul par rapport aux nouveaux défis de l'urbain, fait que le cadre de référence s'appuie d'une part sur des principes généraux et notamment des expériences empiriques tels que ; des principes de prévention à la source, des approches éco systémiques, patrimoniale, participative, économique, des initiatives en matière de transports, valorisation du patrimoine bâti et naturel, intégration des populations, gestion intégrée de concertation et de partenariat, de coopération décentralisée . D'autre part, c'est au nom des responsabilités acquises, que doivent être modifiés les modes de production et de consommation puisqu'ils génèrent un épuisement des ressources naturelles, la disparition de la biodiversité, et qu'ils conduisent à un chômage massif dans les économies développées et à un appauvrissement des populations.

Aujourd'hui, la gouvernabilité est mise à mal par un processus de fragmentation qui touche à la fois l'espace, les groupes sociaux et les activités et se rencontre à toutes les échelles spatiales. En revanche, la gouvernance permettrait d'assurer la cohésion d'un territoire, ainsi que l'illustre le « Contrat de Dunkerque Grand Littoral¹¹⁹ », comme nouvelle étape de mise en œuvre du développement durable. Sa démarche consiste à faire des acquis de la transversalité les bases de l'action des villes et des collectivités locales, qui se fonde sur 4 axes stratégiques :

- Diversifier l'activité, favoriser l'initiative économique :
- Une agglomération construite autour d'une dynamique de qualité urbaine et de maîtrise du foncier.
- Promouvoir la qualité de vie : par une politique culturelle et sportive, visant à mettre en valeur les potentiels
- Cohésion sociale, et territoires en réseau

¹¹⁹ www.projetdeterritoire.com/ ...2006 EDT –Entreprises Territoires et Développement- Infos légales

En fait, cette démarche tente d'expérimenter les savoirs de l'écologie dans les mécanismes d'aménagement urbain, ainsi que les procédures et les outils, et notamment de sensibiliser, mobiliser, et responsabiliser les acteurs. Elle consiste donc à élaborer une politique de développement économique au regard de la cohésion sociale, de l'environnement, ou de l'emploi.

Le dernier volet de ce chapitre voudrait que l'aboutissement d'une démarche de gouvernance urbaine, puisse permettre de dégager des indicateurs relatifs aux problèmes les plus cruciaux liés à chaque contexte, afin d'aider à l'élaboration de la décision, en prenant en considération l'ensemble des critères nécessaires. Tous ces décalages, qu'ils soient le fait de l'outil ou des acteurs, renvoient à la concordance entre l'esprit de l'outil et la logique des acteurs. Ce non conformité des logiques se traduit par des décalages à différents plans.

L'engagement de nos autorités publiques dans la gouvernance ne va pas jusqu'à la vérification de la conformité selon des indicateurs. Toutefois, « Les pouvoirs publics définissent la politique de la ville en : « Arrêtant les normes et les indicateurs urbains ainsi que les éléments d'encadrement, d'évaluation et de correction des programmes et actions arrêtés¹²⁰ ».

Confrontée à l'organigramme de la participation à la prise de décision ci-dessus, celui-ci révèle que dès la phase analyse, du processus décisionnel qui associe les acteurs, les 21 cibles, et les indicateurs sont systématiquement pris comme référence. Les objectifs du développement durable, sont mis en avant pour dégager les enjeux et les priorités, pour élaborer les scénarios.

A l'issue de ce travail, notre objectif est de permettre au processus décisionnel d'acquérir un pragmatisme, que seule l'élaboration d'indicateurs peut garantir.

¹²⁰ ART. 14 de la loi sur la ville

6.4.2 Les modes de l'action publique et l'aide à la décision

Le développement durable a institué le lancement des études, pour élaborer un programme d'action. Par cette nouvelle démarche, la nouvelle politique prendra comme principaux objectifs : la cohérence urbaine, la maîtrise et la gestion dans l'acte de l'urbanisme.

Aussi, pour que la ville algérienne, puisse relever le défi du développement durable, la loi sur l'orientation de la ville, propose une politique cohérente, permettant :

- améliorer du cadre de vie du citoyen,
- réduire des dysfonctionnements urbains,
- maîtriser de la croissance urbaine,
- mettre l'accent sur le respect de l'équilibre urbain, et le développement de l'économie
- renforcer le rôle des collectivités locales dans la gestion.

Des instruments indicatifs ont été mis en place pour la mise en œuvre de ces actions:

- Le SIG : grâce aux registres de population et aux registres fonciers à jour, les pays qui ont opté pour ces outils, se voient offrir de grandes facilités en matière de planification urbaine. Ces registres servent de fondements aux systèmes d'information destinés aux études en matière d'urbanisme et de gouvernance des villes.
- Les SCU : Schéma de Cohérence Urbaine : un outil stratégique d'aménagement et de développement : c'est l'instrument de la ville, qui est élaboré comme maillon manquant entre le PDAU et le SNAT. Il a pour objectif de couvrir, les quatre plus grandes villes de notre territoire : Alger, Oran, Constantine et Annaba, à travers l'adoption d'une perspective pluridisciplinaire concertée, qui permet d'étudier l'évolution de la ville dans ses dimensions, théoriques et pratiques, et de réponse à ce nouveau contexte politique.

Elle a pour objet de : « mettre en place une stratégie de développement durable de notre métropole », à travers laquelle elle s'attache à :

- mettre en cohérence les politiques de l'état et des collectivités locales, en matière de développement et de gestion urbaine
- Privilégier la valorisation optimale des ressources économiques, sociales et culturelles de la ville,
- Organiser les perspectives régionales, nationales et internationales en matière de développement, dans une logique opérationnelle et ce, dans le court, moyen et long terme.

Pour cela nous soulignons que l'un des enjeux de la gouvernance urbaine pour notre territoire est de parvenir à reconstruire l'unité sociale de la ville, une identité collective, et de parvenir à rétablir la cohérence du territoire face au processus d'éclatement, et de fragmentation qu'il subit ce qui revient à garantir un processus de recomposition et d'intégration. A travers cet aspect qui constitue la pierre angulaire de l'urbanisme en général, et des principes qui fondent le développement durable, en particulier, nous allons tenter de comprendre :

- Dans quelle mesure, l'Algérie signataire de la loi sur le développement durable, s'est engagée à modifier sa vision de la gestion urbaine, et à la faire évoluer vers la gouvernance de ses territoires ?
- Avec quels outils et selon quelles procédures et quels types de partenariats, elle s'engage à mettre en œuvre les principes de la gouvernance urbaine ?

Tableau 47: Orientations de la loi d'orientation de la ville

Loi d'orientation de la ville - Loi n° 06-06 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville. (J.O n° 15)					
Principes généraux	Acteurs et compétence	Instruments et organes	Instruments de planification et d'orientation sectoriels	Champs d'application	Echelle spatiale
Développement durable processus concerté et coordonné -bonne gouvernance Equité sociale gestion de proximité	-autorités territoriales -collectivités locales -citoyens	Les instruments de la planification spatiale et urbaine ; les instruments de la planification et d'orientation sectoriels ; -les instruments de partenariat Les instruments d'information, de suivi et d'évaluation -les instruments de financement -le cadre national d'observation, d'analyse et de proposition dans le domaine de la politique de la ville.	-protection de l'environnement et du patrimoine culturel -urbanisme -transport - eau -équipements et infrastructures	-quartier -grands ensembles -sites protégés	Urbaine Locale

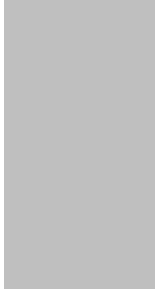
Ce tableau est un essai de synthétisation des grandes orientations de la loi sur la ville algérienne, les principes sur lesquels elle se fonde, ses outils et ses acteurs.

la gouvernance urbaine en Algérie est le fruit de partenariats complexes entre le monde politique, économique et social , et que l'évolution des modes de production de la ville s'est traduite, dans les dernières décennies, par un renforcement du rôle de l'échelon local, et par une dynamique de co- production public-privé du développement et de la reconquête urbaine. il n'en demeure pas moins que les villes algériennes restent encore fortement structurées par l'Etat et qu'elles sont soumises à des régulations politiques et de marché, en raison de l'essor économique que connaît actuellement le pays.

C'est dans ce contexte en gestation qui admet des mutations des procédures et de changements d'outils, que le moment est propice pour donner enfin toute l'importance à la démarche de composition urbaine avec ses outils et ses méthodes pour l'intégrer dans l'éventail des instruments d'urbanisme existants comme une expression opératoire de la mise en œuvre des objectifs du développement durable local.

Synthèse du chapitre 6

Ce chapitre met en exergue la pertinence de replacer la composition comme échelon manquant dans le processus d'aménagement urbain entre la planification urbaine et l'architecture, d'autant que son rôle dans la mise en œuvre de la démarche du projet urbain n'est plus à démontrer. Aussi, les structures actuelles ainsi que les ressources humaines disponibles ne suffisent plus pour appréhender et accompagner la dynamique du projet, ce qui renvoie à des structures d'organisation plus novatrices qui s'appuient sur l'harmonisation des documents et des outils techniques, l'instauration d'un monitoring urbain et la participation de toutes les parties concernées. Ceci en vue d'une future gérance technique plus efficiente. Ce chapitre tente de démontrer que la gouvernance urbaine reste garante de la concrétisation des principes institués tant par la démarche de composition urbaine que par la logique du développement durable.



CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

Le cas de la frange urbaine de Boukhadra montre qu'il est possible de conduire, au-delà de la protection statique de l'environnement et des ressources naturelles, des démarches dynamiques de création de valeurs respectant des principes de précaution et de promotion d'une démarche de qualité. Cette démarche porteuse d'une urbanité nouvelle peut se mettre en place à travers l'élaboration de nouveaux outils conceptuels et méthodologiques.

Dans cette partie III, nous partons du fait que les prescriptions des POS représentent un stade nécessaire de la prise en compte des problèmes de développement urbain, mais ils restent impuissants lorsqu'on se propose d'en faire les instruments de la qualité urbaine et de comprendre un projet de développement durable. C'est pourquoi nous nous sommes attachés à démontrer que notre système de planification reste inefficace quant il s'agit de fédérer la diversité de dimensions urbaines, et notamment de mener des démarches de projet d'aménagement qui s'inscrivent dans la durabilité. Nous sommes donc arrivés au résultat selon lequel l'échelle de la composition urbaine, outil de mise en œuvre du projet urbain, peut remédier à cette déficience par son insertion dans la panoplie des documents d'urbanisme, ce qui conforte notre hypothèse III.

Face à la crise de gouvernabilité qui se généralise avec le phénomène de globalisation, nous avons essayé de voir en quoi cette démarche peut revêtir des aspects génériques et quelles sont les critères qui en font une logique profondément liée aux spécificités de notre contexte en termes institutionnel et instrumental. Nous soulignons que l'action de régulation se trouve toujours pensée à l'échelle centrale et mise en application à l'échelle locale. Cela tient au fait que les politiques urbaines développent des stratégies pour prendre en charge les préoccupations sectorielles et usent souvent d'outils et de mécanismes pour permettre à leurs acteurs d'opérer sur des situations qui ne sont souvent pas prises en considération en amont de l'action.

Dans cette optique nous faisons remarquer que cette évolution dans les procédures, et cet enrichissement dans les outils et les dispositifs, va nécessairement contribuer à améliorer la qualité du cadre de vie, si toutefois elle s'accompagne des mêmes relais institutionnels, instrumentaux et notamment au niveau des compétences, au niveau de toutes les dimensions du système urbain.

L'apport de la démarche de développement durable réside dans l'enrichissement qu'elle a favorisé, en termes de références à des indicateurs, d'instruments d'évaluation, de partenariat, d'information, de suivi et d'évaluation, ainsi que des instruments de financement.

Conclusion générale *Vers une stratégie de requalification durable*

Aujourd'hui, les mutations auxquelles la ville est soumise nous interpellent quant aux choix d'aménagement visant à spatialiser les préoccupations environnementales et les moyens de transcender les lieux et les cultures dans un contexte en mutation, où le phénomène de globalisation tend à nier les spécificités locales. Les signes manifestes de ce phénomène se traduisent par la consommation abusive du foncier qui induit une rareté du sol et la perte de la qualité du cadre bâti. Nous assistons à un phénomène d'étalement urbain qui suppose non seulement la fragmentation des territoires périphériques, la mauvaise gestion des pressions urbaines mais aussi la dégradation de la qualité de vie. C'est pourquoi, une attention particulière est accordée aujourd'hui aux territoires émergents en périphérie et notamment les franges urbaines. Cela tient au fait que leur urbanisation soulève des questionnements portant sur leur aptitude à répondre à la problématique de l'étalement urbain et notamment à l'élaboration de démarches adaptées qui posent à terme des problèmes de requalification, de création de valeurs urbaines et de préparation à l'émergence de l'urbanité.

Soulignons que des procédures d'aménagement et de planification qui codifient les échelles d'intervention, de la planification stratégique au périmètre opérationnel, se sont développées, sans pour autant apporter des réponses significatives au problème de la maîtrise de l'étalement urbain, ni à produire des espaces de qualité. Cependant, la politique du développement durable tend à inscrire les stratégies d'aménagement urbain dans une démarche qualitative qui se fonde sur le triptyque social, économique et environnemental, mais appelle à la nécessité d'un dispositif approprié pour spatialiser ces principes. Eu égard à sa vocation à faire référence au contexte, à s'adapter aux temporalités et à fédérer la multiplicité des dimensions de l'urbain et ses temporalités, la démarche de composition urbaine incarne ce dispositif.

Dans la perspective d'engager un processus de requalification des franges urbaines, nous nous sommes fixés pour objectif de proposer une méthodologie d'évaluation de la qualité basée sur un système d'indicateurs, visant à garantir la requalification durable des franges urbaines dans une démarche de composition urbaine. A cette fin, nous avons donc retenu la frange urbaine de Boukhadra (Annaba), comme support de la vérification empirique pour notre méthode d'évaluation de la qualité. La mise en œuvre de l'opérationnalité du dispositif d'évaluation de la qualité urbaine passe par son intégration dans les cahiers des charges et le monitoring de qualité urbaine.

Cette recherche a suscité des questionnements dont les éléments de réponse ont été apportés à travers la vérification des trois hypothèses que nous rappelons :

Première hypothèse : *Le langage de la composition urbaine est étroitement lié au contexte de l'époque donnée et s'adapte systématiquement à la diversité des dimensions de l'urbain.*

Deuxième hypothèse: *l'émergence de l'approche qualitative du développement durable suggère l'adaptation du langage et des outils de la composition urbaine à ce nouveau contexte, en réponse aux nouveaux besoins et à l'apparition de nouvelles échelles spatiales.*

Cette deuxième hypothèse suggère deux sous-hypothèses selon lesquelles:

- Les nouvelles prérogatives de la composition urbaine sont liées à l'émergence de nouveaux territoires urbains, qui suscitent de nouveaux besoins et de nouvelles préoccupations environnementales et suggèrent des outils plus adaptés au nouveau contexte et aux nouvelles échelles d'approche spatiale.
- L'émergence des territoires de franges urbaines pose de nouveaux problèmes à la ville et notamment à celui de la qualité du cadre bâti. Or les franges urbaines sont toujours régies par les instruments en vigueur et dont l'échelle et les procédures sont inadaptés à la requalification des franges. Ce qui nous permet d'émettre l'hypothèse 3 comme suit.

Troisième hypothèse: *Les instruments d'urbanisme actuellement en vigueur sont inefficients quant il s'agit de prendre en charge la requalification des franges urbaines et ont besoin d'être enrichis par un dispositif spécifique.*

La vérification de ces hypothèses passe par des étapes clé que nous avons élaborée pour structurer notre recherche. Ces étapes se sont développées selon un processus dont nous retraçons ici le fil conducteur et qui aborde :

* Une phase de conceptualisation qui a servi à cerner la problématique, à travers des constats qui ont sous-tendu notre recherche, notamment ceux liés à l'émergence des territoires périphériques et à lever les ambiguïtés sur les concepts mis en jeu. Cette étape qui s'est appuyée sur une recherche bibliographique nous a permis de sortir avec un état de savoir sur la notion de qualité et ses déclinaisons, des franges urbaines, de l'évolution du langage de la composition urbaine et son rapport à la qualité.

* Cette étape nous permis de constater que le nouveau contexte impose la prise en compte de la notion de qualité urbaine dans toutes ses dimensions éco-systémiques et spécialement en territoires émergents en périphérie, ce qui a nécessité de vérifier l'adaptation du langage classique de la composition urbaine au nouveau contexte et son aptitude à spatialiser les finalités du développement durable pour incarner le dispositif spécifique destiné à évaluer la qualité du cadre bâti des franges urbaines, qui vise à engager un processus pour leur requalification.

* La vérification de l'opérationnalité du nouveau dispositif de la Composition Urbaine exige l'application de la méthode d'évaluation proposée sur un cas d'étude choisi à cet effet et dont la frange urbaine de Boukhadra a fait l'objet, pour appartenance à l'aire d'étude d'un schéma de cohérence urbaine SCU de Annaba.

* La nécessité de la confrontation de l'évaluation avec les énoncés des instruments d'urbanisme, à travers les textes et réglementations, les outils d'urbanisme, PDAU, POS, SCU, PAW, PAC

* La finalité de cette recherche consiste à intégrer le dispositif de Composition Urbaine dans la maîtrise de l'ouvrage par les cahiers des charges, l'évaluation des projets, le suivi et le Monitoring et dans la maîtrise d'œuvre pour orienter la conception. A cette fin, trois grandes parties structurent notre recherche :

La première partie nous a fourni les éléments constitutifs de la recherche et présenté la problématique générale de la qualité et de la durabilité du paysage urbain. Elle développe les causes profondes de la désarticulation des tissus urbains, comme conséquence de l'étalement urbain et l'émergence de nouvelles formes d'organisation spatiale. Elle fait état de leurs corollaires, la dégradation de l'environnement urbain et la qualité du cadre de vie et nous renvoie à la prise de conscience de la nécessité de préserver l'identité, les spécificités et la valeur patrimoniale du paysage urbain, qui passe par la mise à jour de paramètres ciblés pour établir des dispositifs spatiaux et environnementaux.

Cette partie qui pose la question de savoir comment cerner les causes de l'absence de qualité de notre environnement urbain et les relations qu'entretiennent entre eux la qualité du cadre bâti et celle de la qualité de vie, nous a permis d'identifier les niveaux de défaillance de la production du cadre bâti. Elle soulève la problématique de la faiblesse d'instrumentation et plus particulièrement d'occultation de l'échelle de la composition urbaine dans le système de planification. Elle interroge les territoires urbains émergeant en périphérie, d'une part, sur la pertinence de leur inscription dans une approche environnementale pour pallier l'ignorance des spécificités locales et de la dimension communautaire et leur impact sur les développements futurs. D'autre part, elle renvoie à l'approfondissement de la réflexion sur les mécanismes de production de l'environnement urbain afin d'engager des actions en vue de sa requalification à travers la composition urbaine, sous-tendue par les principes du développement durable, en raison de leurs démarches qualitatives.

Elle a notamment révélé que les franges urbaines étaient l'expression la plus manifeste de l'étalement urbain et se présentent sous forme de systèmes complexes de territoires périphériques à faible densité, fragmentés et dépourvus de qualité. Elle nous a éclairés sur le fait que non seulement elles constituent l'une des principales déclinaisons de la périphérie où se manifeste la dynamique urbaine, mais elles détiennent aussi un potentiel foncier qui peut répondre à la problématique de la rareté du sol des grands centres urbains. L'approche théorique qui avait pour objet d'explorer ces territoires, nous a livré les enjeux sociaux, spatiaux, économiques, culturels et environnementaux dont elles font l'objet, qui suggèrent le renouvellement des concepts et des outils doctrinaux, et appellent à engager des interventions plus appropriées de requalification et de valorisation pour faire face aux nouveaux besoins qu'ils génèrent.

La recherche bibliographique à laquelle nous nous sommes livrés à ce sujet, nous a d'abord permis d'explorer les mécanismes qui sous-tendent l'émergence des territoires de franges,

puis d'en cerner les caractéristiques dont sont issus des concepts dégagés: Densité, Echelle, Fragmentation, Urbanité. Nous avons donc établi que les territoires de franges nécessitent une attention particulière au regard de leur participation au fonctionnement urbain et qu'en conséquence, ils constituent un enjeu majeur pour un développement durable des métropoles pour lequel il s'agit de se prémunir d'outils adaptés. D'où la nécessité de l'évaluation de la qualité de leur cadre bâti.

Le recours à une approche qualitative nous renvoie à la composition urbaine comme outil d'évaluation de la qualité avérée, ce qui a posé la question du contenu et des significations de la notion classique de la composition urbaine. Laquelle nous renvoie à un parcours historique qui restitue son parcours des premiers tracés à la prise en charge des exigences fonctionnelles, géographiques, socio-culturelles, jusqu'aux temps modernes où l'espace est objectiviste, prédéterminé et l'objet d'enjeux stratégiques. Ce parcours a notamment révélé les réactions à l'encontre de la logique rationaliste imposée par le mouvement progressiste. Ces réactions ont contribué à la remise en perspective de la démarche du projet urbain dont les fondements reposent sur la référence au contexte, la mise en œuvre sur les outils de la composition urbaine, laquelle fait désormais l'objet d'un regain d'intérêt.

Cette première partie de notre thèse réunit donc les éléments de réponse qui nous permettent de confirmer notre hypothèse 1 selon laquelle :

Le langage de la composition urbaine est étroitement lié au contexte de l'époque donnée et s'adapte systématiquement à la diversité des dimensions de l'urbain.

La deuxième partie de notre thèse, consacrée à établir que la composition urbaine est un facteur de promotion de la qualité, a fait l'objet de l'identification des enjeux de la qualité. Les résultats de ces investigations ont démontré que la notion de qualité se décline sous des aspects dont l'appréciation et l'évaluation sont tributaires du système référentiel auquel l'on se rattache. Par ailleurs, ils ont révélé qu'aujourd'hui, la notion de qualité est fortement liée à celle de l'environnement. Dès lors il s'avère impératif de l'inscrire dans une logique de développement durable, qui suggère la prise en compte de nouveaux paramètres.

Cette approche de la notion de qualité a mis en évidence la multiplicité de dimensions que recouvre la notion de qualité, réaffirmé la nécessité de l'approche systémique instaurée par la stratégie du développement durable, et souligné la mise en perspective de la méthode des indicateurs. Elle a largement participé à l'élargissement du champ de la composition urbaine, pour enfin cerner le nouveau langage qu'elle développe.

Dans cette partie, l'accent est mis sur la vocation de la composition urbaine à fédérer les thèmes inhérents aux sites et à articuler les différentes dimensions de l'urbain et les nouvelles prérogatives que lui confère son inscription dans la logique du développement durable. Aussi, dans l'optique de la requalification des franges urbaines, nous nous sommes attachés à démontrer que ce processus passait par des actions de renouvellement urbain à travers l'élaboration d'un dispositif d'évaluation de la qualité, qui conjugue les paramètres de la qualité issus de la composition urbaine et les principes du développement durable. La

démarche de transversalité que la démarche de développement durable exige, trouve sa concrétisation dans les territoires de frange qui contribuent à expérimenter de nouvelles actions de recomposition et de revalorisation, ce qui nous a conduits à établir que seule la richesse des interventions urbaines peut constituer une base de réflexion et générer de nouvelles hypothèses.

L'approche qualitative de ces territoires nous a également fourni l'opportunité de rechercher de nouveaux outils intellectuels et de vérifier la véracité de l'hypothèse 2 qui énonce que :

« L'émergence de l'approche qualitative du développement durable suggère l'adaptation du langage et des outils de la composition urbaine à ce nouveau contexte, en réponse aux nouveaux besoins et à l'apparition de nouvelles échelles spatiales. »

Nous avons également admis le fait que la rigueur du processus de requalification à élaborer tient essentiellement au croisement de différentes approches analytiques.

Nous avons fait le constat que l'émergence des territoires de franges, pose de nouveaux problèmes à la ville en termes qualité du cadre de vie et en termes de changements d'échelles. Or les franges urbaines sont toujours régies par les instruments en vigueur et dont l'échelle et les procédures sont inadaptés à leur requalification. D'où, les questionnements selon lesquels :

- Nos instruments deviennent rapidement obsolètes, et ne s'adaptent plus au contexte ni aux problématiques émergentes des territoires de frange.
- Le manque de relais institutionnels qui caractérise les différentes étapes de la planification, serait à l'origine de cette perte de qualité urbaine,
- Utilisation d'outils conceptuels, non adaptés à l'échelle de la ville,
- L'inexistence d'une procédure d'élaboration progressive de la ville,
- L'occultation de la composition urbaine comme dispositif de mise en œuvre de la qualité urbaine et environnementale.

Le thème de la requalification ayant plusieurs déclinaisons et le territoire émergeant des franges n'étant pas adapté aux outils existants, nous avons construit une méthode d'évaluation de la qualité issue des paramètres de base de la composition urbaine pour appréhender ces territoires. Néanmoins la multiciplité des thématiques en jeu, la diversité des acteurs impliqués et le caractère pluridimensionnel de l'urbain, nous ont imposé la globalité des visions et la transversalité des démarches. D'où notre recours à la méthode AFOM pour un diagnostic pertinent, la méthode SWOT pour identifier les enjeux stratégiques globaux de l'agglomération urbaine et enfin la méthode AMC comme outil d'analyse combinatoire et d'aide à la décision.

La troisième partie qui aborde l'intégration de l'évaluation de la qualité par le dispositif de composition urbaine dans les instruments de planification locaux, répond à l'hypothèse 3 suivant laquelle : « Les instruments d'urbanisme actuellement en vigueur sont inefficients quant il s'agit de prendre en charge la requalification des franges urbaines et ont besoin d'être enrichis par un dispositif spécifique ».

Cet énoncé est alimenté par le fait que les prescriptions du POS représentent un stade nécessaire de la prise en compte des problèmes de développement urbain, mais ils restent impuissants lorsqu'on se propose d'en faire les instruments de la qualité urbaine et d'évaluer un projet de développement durable. C'est pourquoi nous nous sommes attachés à démontrer que notre système de planification reste inefficace quant il s'agit d'engager des démarches de projet d'aménagement qui s'inscrivent dans la durabilité. Nous sommes donc arrivés au résultat selon lequel l'échelle de la composition urbaine peut remédier à cette déficience par son insertion dans la panoplie des documents d'urbanisme. Nous avons confirmé la pertinence de replacer la composition comme échelon manquant dans le processus d'aménagement urbain entre la planification urbaine et l'architecture, d'autant que son rôle dans la mise en œuvre de la démarche du projet urbain s'est accru.

L'approche théorique à travers laquelle nous avons abordé cette recherche, visait à définir un cadre conceptuel d'évaluation de la qualité du cadre de vie des franges urbaines. A cet égard, nous avons mis en relation : qualité urbaine, composition urbaine, développement durable. Pour les besoins de la démonstration empirique de l'opérationnalité du dispositif de la composition urbaine proposé, nous nous sommes appuyés sur le cas de la frange de Boukhadra, à travers un diagnostic approfondi de ce territoire, qui a mis en exergue non seulement les mécanismes de sa formation, mais aussi leurs enjeux ainsi que le processus de dégradation dans lequel il s'est engagé. Ce cas d'étude a été un prétexte pour réaffirmer l'incapacité des structures actuelles à accompagner la dynamique du projet. Ce qui nous a permis de conclure à la nécessité de proposer des stratégies d'organisation plus novatrices, qui s'appuient sur l'harmonisation des documents et des outils techniques.

La frange de Boukhadra nous a fourni la possibilité de vérifier que la tendance actuelle favorise un processus d'aménagement qui ne repose pas sur une conception unitaire du cadre de planification ; c'est-à-dire qu'elle dissocie d'emblée un niveau de planification en amont, celui du PDAU où s'opèrent des choix d'aménagement à l'échelle du territoire, et un niveau stratégique intermédiaire à l'échelle urbaine, où des programmes d'intervention sont élaborés sur la base d'objectifs d'aménagement induisant une approche territoriale intégrée. Nous avons également constaté que la conception réalisée au niveau du PDAU reposait d'une part sur des hypothèses quantitatives qui n'avaient pas été confrontées au potentiel des tissus existants, d'autre part sur une tendance à ignorer l'incidence concrète des aménagements sur l'organisation de l'espace.

En revanche, nous avons démontré à travers le dispositif que nous avons mis au point, que des stratégies urbaines plus souples, définies à un niveau intermédiaire, se révèlent propices à l'émergence d'un processus d'harmonisation. Ce dispositif, nous a également révélé que le passage de la planification à l'acte opérationnel est déterminant mais complexe, en ce sens que les prérogatives urbaines à différentes échelles du territoire ne sont pas soumises aux mêmes logiques, ce qui a généré une crise de gouvernabilité. Dans ce contexte, la stratégie de développement durable a institué la gouvernance urbaine qui vise à impliquer davantage les

citoyens en vue de promouvoir des projets de développement concertés et à définir de nouveaux principes d'action qui doivent guider les villes dans l'élaboration de leur projet.

Pour établir la véracité de cet énoncé, nous nous sommes appuyés sur le processus de concertation engagé pour les besoins de l'évaluation sous forme des entretiens ciblés, il faut absolument que nous ayons confirmé la contribution de tous les acteurs pour cibler les paramètres sur lesquels il s'agit de peser et les actions prioritaires à engager, dans une optique de requalification des franges.

La vérification empirique que nous avons effectuée nous a prouvé que l'on peut conduire des démarches dynamiques de création de valeurs respectant des principes de précaution, de respect d'équilibre et la promotion d'une démarche de qualité porteuse d'une urbanité nouvelle, à travers l'élaboration de nouveaux outils conceptuels et méthodologiques.

L'inscription de ce parcours dans une optique de développement durable tient au système d'indicateurs qu'il introduit pour servir de référence à l'évaluation de la qualité urbaine et environnementale et de base à la prise de décision multicritères. A cet effet, les indicateurs que nous avons mis à jour et exploités en vue de la vérification de la qualité, ont mis l'accent sur l'inefficience des POS à révéler les spécificités du site à travers ses composantes spatiales, sociales, culturelles économiques, environnementales, et encore moins à garantir la qualité du cadre de vie.

La finalité de cette recherche consiste à formuler la synthèse et de jeter les jalons d'une politique de requalification globale que ce soit en termes d'outils, d'acteurs, d'échelles spatiales ou temporelles. C'est pourquoi nous nous sommes attachés à démontrer que la composition urbaine est le dispositif de mise en œuvre de la qualité qui permet de surseoir aux manques de relais institutionnels. A cet égard, le recours à ses compétences en matière d'exigence qualitative a contribué à lui restituer son rôle initial. Ce rôle s'est accru avec la remise en perspective du projet urbain, qui traduit une volonté de renouvellement des pratiques de l'urbanisme.

La phase de régulation a permis la vérification de l'opérationnalité du nouveau dispositif de la Composition Urbaine, qui consiste à appliquer la méthode d'évaluation proposée sur un cas d'étude choisi à cet effet. Cette vérification empirique a nécessité la confrontation des résultats avec les énoncés des instruments d'urbanisme, à travers les textes et réglementation, les outils d'urbanisme : PDAU, POS, SCU, PAW. L'inefficience de ces derniers a imposé l'intégration du dispositif de Composition Urbaine dans les instruments d'urbanisme. Cette intégration se fera à travers le cahier des charges, dans le processus de conception à travers des évaluations, et dans le monitoring de qualité urbaine (contrôle et suivi).

L'argumentaire fourni par ces investigations et leurs conclusions, nous a servi de base pour faire ressortir les axes stratégiques de notre recherche.

- Mettre en adéquation les outils de la composition urbaine et les principes du développement durable pour la quête de la qualité du paysage urbain
- Dépassez les logiques sectorielles pour une politique urbaine cohérente
- Promouvoir la qualité du cadre de vie et la qualité de vie

- Créer les conditions d'émergence de l'urbanité en frange urbaine
- Insérer et institutionnaliser la composition urbaine comme outil de requalification et de préservation de l'équilibre environnemental.
- Définir les orientations et les contenus d'une stratégie visant à agir sur les causes de la fragmentation et de la dégradation du paysage urbain, et de la qualité de vie.
- Valider l'opérationnalité de cette démarche en proposant une feuille de route
- Définir les conditions de l'insertion d'une telle stratégie dans le système des politiques urbaines, ce qui revient à restituer le rôle de la composition urbaine dans le dispositif réglementaire en vigueur.

SYNTHESE DES RESULTATS

Notre démarche d'analyse nous a conduits à trois résultats majeurs :

1. Résultats issus de la partie théorique qui avait pour objet de cerner le contenu de la composition urbaine dans son ancienne acception et dans celle qu'elle revêt aujourd'hui, pour restituer le rôle de la composition urbaine dans l'évaluation de la qualité dans les territoires émergents en périphérie et en particulier, les franges urbaines.

Les différents apports théoriques qui ont alimenté cette recherche, ont servi de base pour parvenir à articuler les préoccupations environnementales avec la problématique de la qualité urbaine. Ils nous ont permis de développer l'esprit de recherche autour des conditions d'application de la requalification des franges urbaines. Ces territoires ont révélé d'une part, la nécessité de l'intérêt particulier à leur accorder, et le mode opératoire à leur adapter. D'autre part, ils nous ont permis de mettre l'accent sur les manifestations portant sur l'émergence de nouveaux enjeux urbains.

Leur contribution à interroger le caractère interdisciplinaire, multidimensionnel et multi scalaire a été cruciale, tant pour traiter les interactions entre ses composantes clé du phénomène urbain que pour mettre l'accent sur le caractère transversal des démarches à engager. Cette approche théorique nous a fait découvrir les mécanismes qui sous-tendent les systèmes et sous-systèmes urbains à différentes échelles spatiales et temporelles, dans une approche systémique. Ces interactions ont à leur tour permis de soulever la question du décroisement des disciplines qui interagissent dans le processus de requalification, d'autant que les dysfonctionnement observés sont liés à la sectorialisation et appellent à une logique de projet qui renvoie au recours à la composition urbaine comme outil de la mise en œuvre pour lui restituer son rôle essentiel comme outil de requalification urbaine, face aux nouvelles prérogatives que le nouvel environnement lui confère.

2. Résultats issus de la partie méthodologique: qui consistent à élaborer des outils d'analyse et d'évaluation de la qualité du cadre de vie .Il s'agissait pour nous, de proposer des outils d'évaluation de la qualité du cadre de vie, en l'occurrence, la conception d'un dispositif de maîtrise de la qualité du cadre bâti en territoire de frange. Nous venons de traiter dans cette partie la véracité des concepts retenus et leur pertinence à évaluer la qualité. Le

parcours historique que nous avons effectué nous a aidés à restituer le rôle de la composition urbaine dans chaque grand moment de l'histoire pour nous dévoiler son objet, ses acteurs ses outils, ses enjeux, et pour découvrir que l'élargissement de ses prérogatives est lié aux problématiques émergentes, aux nouveaux besoins et aux nouveaux enjeux dont l'urbain fait l'objet aujourd'hui. Il nous a fourni les moyens d'identifier les problématiques et des territoires émergents en périphérie, et surtout de découvrir que la périphérie est plurielle et se présente sous plusieurs déclinaisons. La transversalité de notre démarche a orienté notre réflexion sur les nouvelles méthodes d'analyse urbaine, permettant de concevoir un parcours méthodologique visant à évaluer la qualité du cadre de vie. L'approche qualitative de l'environnement urbain nous a fourni l'occasion d'expérimenter des approches plus pertinentes et plus opérationnelles. Elle nous a notamment permis de démontrer que les nouveaux dispositifs et les techniques d'évaluation de la qualité, requièrent aujourd'hui l'élaboration d'un système d'indicateurs qui contribue à la prise de décision multicritères.

3. Résultats issus de la partie pragmatique : Il était question d'approfondir la réflexion sur les franges urbaines dans une approche opérationnelle qui vise à mettre en place une stratégie efficiente dans l'optique de leur requalification. Nous signalerons que le cas d'étude n'est qu'un prétexte pour approfondir la réflexion sur les instruments aujourd'hui en vigueur, pour en cerner les niveaux de défaillance quant à la prise en charge de la qualité du cadre de vie dans les franges urbaines et proposer un dispositif plus adapté aux nouvelles échelles spatiales des territoires émergents. Cette recherche à caractère opératoire nous a fourni les apports concernant la reconnaissance des franges urbaines et l'identification des enjeux devant mener aux actions à engager dans le cadre de leur requalification. Elle se veut prospective tout en se basant sur des investigations analytiques, ressaisit les résultats précédents selon différentes thématiques qui interrogent l'espace de frange dans une vision qui tend à privilégier :

- La promotion de l'utilisation rationnelle et mesurée du sol.
- La protection de l'environnement urbain et la préservation de l'équilibre l'écosystème.
- La constitution d'un corps d'évaluation du milieu physique permettant de caractériser la qualité urbaine et environnementale.
- L'élaboration des techniques d'approche pluridisciplinaires et des outils transversaux permettant de ressaisir les divers corpus.

L'aspect pragmatique de notre recherche nous a permis d'apporter des éléments de réponse aux questions de savoir:

- En quoi la composition urbaine peut- elle répondre aux principes du développement durable ?
- Quelles sont les paramètres de convergence ou de complémentarité entre la démarche de la composition urbaine et les fondements de la gouvernance urbaine ?
- Quel est le rôle de la gouvernance urbaine dans la concrétisation des objectifs du développement durable ?
- Par quels mécanismes la gouvernance urbaine renforce-t-elle la démarche de composition urbaine ?

PRINCIPAUX APPORTS DE LA PRESENTE RECHERCHE

Les franges urbaines engendrent la réflexion sur la permanence et la vision valorisante de la réalité locale, notamment à mettre l'accent sur la recomposition urbaine et l'économie des territoires. Elles soulèvent les questions actuelles de la ville et incite développer des approches issues essentiellement de l'expérience du terrain et notamment la remise en perspective des démarches de projet. Comprendre la logique qui préside à la fabrication des territoires périphériques s'est avéré être une étape de reconnaissance utile pour articuler les évolutions futures, qui passent par la révision des outils d'intervention ,l'adaptation des procédures et l'identification des logiques des acteurs concernés , qui impliquent une action globale visant à diversifier les fonctions .

L'apport principal de notre recherche réside dans la proposition d'un dispositif d'évaluation de la qualité du cadre de bâti, qui rend cette évaluation tangible et mesurable de manière concrète, de sorte à identifier précisément les problèmes qui nécessitent la mise en œuvre des décisions de requalification et les endroits où il faut les appliquer.

L'absence d'un tel outil fait qu'actuellement les actions entreprises ne sont pas correctement orientées, ou elles se superposent ou elles s'additionnent en s'éliminant réciproquement parfois et qu'elles n'aboutissent donc pas aux effets escomptés d'amélioration du cadre bâti des franges.

Le dispositif que nous avons proposé pour les franges peut être adapté aux autres types de tissus urbains (centres anciens, grands ensembles, zones touristiques, etc.), à condition de remplacer les paramètres d'évaluation issus de la problématique des franges (densité, fragmentation, échelle, urbanité), par des paramètres propres à leurs caractéristiques.

LIMITES ET PERSPECTIVES DE CETTE RECHERCHE

A travers le cas de la frange de Boukhadra, nous avons vérifié la portée et les limites de la nouvelle stratégie adoptée par nos villes, dans une démarche de développement durable. Nous avons vérifié si la promulgation de la loi relative à l'environnement et à l'urbanisme, ainsi que la loi sur la ville, ont un poids juridique qui permet d'impulser un intérêt à la qualité et la préservation de l'environnement et qu'il est accompagné d'une stratégie de mise en œuvre efficiente, dans un contexte en mutation et où les procédures de mise en œuvre sont difficiles à changer.

Les principales limites que fait ressortir cette recherche, concernent la problématique des institutions de ses mécanismes ainsi que ses acteurs, qui permettent de déceler les niveaux de défaillance de notre système de planification. Dans cette quête de la qualité, les entretiens avec des groupes de concertation ont été à l'origine de la confirmation qu'au-delà de la perception de l'environnement urbain, qui peut se révéler objectif ou subjectif, en fonction du système référentiel auquel il renvoie, l'espace ne trouve tout son sens que lorsqu'il est vécu. Dans ce système d'acteurs le citoyen reste au cœur des enjeux de l'urbain, car c'est à travers l'expression de ses attentes, que les notions de qualité du cadre de vie et de qualité de vie

trouvent leurs manifestations les plus pertinentes.

La principale difficulté de notre recherche a été justement liée à cette notion de concertation. Réunir les acteurs concernés, atteindre les responsables des services locaux, les représentants des habitants, les faire participer à une réflexion commune relève malheureusement de la gageure dans le contexte local. Peu préparés à l'ouverture sur la démarche de développement durable, préoccupés plutôt par des problèmes techniques ou sociaux à portée immédiate, ils sont fermés à la réflexion stratégique et inaptes souvent à prendre en charge les nouvelles politiques ou à maîtriser et intégrer dans la pratique les nouveaux outils de gestion.

En outre, l'accès aux données cohérentes, tant quantitatives que qualitatives, liées au contexte local reste difficile et entrave le processus de recherche en l'obligeant parfois à changer de chemin pour parvenir à un résultat valable.

Cette recherche a pourtant malgré les difficultés, abouti à la construction d'un outil opérationnel qui pourrait servir de base à d'autres vérifications empiriques sur d'autres types de tissus urbains, afin de tester la possibilité de sa généralisation à travers la mise en place d'un logiciel d'évaluation de la qualité ou même de certification locale de qualité du cadre bâti existant ou pour la délivrance du permis d'aménagement pour les nouveaux projets urbanistiques.

Bibliographie

1. ADOLPHE L. (2001), *Une approche globale de l'environnement urbain*, Ed. OCDE
2. AMAUR M. (1995), "Les initiatives du développement urbain, DAKAR", Ed. Rapport ENDA, Paris.
3. AMPHOUX P, et al, (1999) *La densité urbaine : du programme au projet urbain*, Rapport de recherche n° 142, Lausanne, IREC.
4. ANDREWS.W.A. (1980), « *Environnement urbain* », Ed .Etudes Vivantes, Québec.
5. ANKER E. (1975), « *Structures Urbaines* », Ed.CNU : Centre de Recherche d'Urbanisme, Paris.
6. ALLAIN R, (2004) *Morphologie urbaine : géographie, aménagement et architecture de la ville*, Paris, Armand Colin.
7. ASCHER F, (1995) *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris, Odile Jacob.
8. ATKINSON A. et CHABOU M. ET KARSCH D. (2008), « *Stratégies pour un développement durable local* » *Renouvellement urbain et processus de transformations informelles*, Berlin.
9. AYDALOT P, GARNIER A, BASSAND M, (1985) « *Périurbanisation et subur- banisation : des concepts à définir. Quelques tendances récentes et futures de l'urbanisation* », Disp n° 80-81.
10. AUZELLE R. (1966), *Cours d'urbanisme*, Tome I, Paris.
11. ANDERSON W.P, et al., (1996) « *Urban form, Energy and the Environment : A review of Issues, Evidence and Policy* », In Banister et al., ed. *Environment, Land Use and Urban Policy*, Cheltenham, Environment Analysis and economic Policy,
12. ASCHER F, (2001) *Les nouveaux principes de l'urbanisme. La fin des villes n'est pas à l'ordre du jour*, Paris, Editions de l'Aube.
13. BARDET GASTON, (1964) *Problèmes d'urbanisme*. I –Textes.–figures, Bruxelles, Institut international et supérieur d'urbanisme appliqué.
14. BARECELO. M, (1999) *Les indicateurs de l'étalement urbain et du développement durable en milieu métropolitain- le cas de Montréal*.
15. BASTIE JEAN et DEZERT. B, (1992) *La Ville*, Paris Ed. Masson,
16. BASTIE JEAN ET DEZERT. B, (1980) *L'espace urbain*, Paris, éd.Masson,
17. BACON. E.N. (1967), *Design of Cities*, New York, Wiking Press, 1967.
18. BAILLY. A.S, *L'organisation urbaine, théories et modèles*, Editions C.R.U.
19. BAILLY. A.S. (1999), *Villes et croissance, théories, modèles, perspectives*, ed.Anthropos – Economica, Paris.
20. BAILLY. A.S, B. GUESNIER, J.H.P. PAELINCK, A. SALLEZ, (2001) *Stratégies Spatiales*, ed. La documentation française, Paris.
21. BAIROCH P, (1992) *De Jericho à Mexico : villes et économie dans l'histoire*, Paris, Gallimard, Arcades.
22. BARATTUCI C, (2003) « *Du périurbain aux urbanisations dispersées* », URB n°329

23. BAUER G, ROUX J, (1976) *La rurbanisation ou la ville éparpillée*, Paris, Seuil.
24. BARDET G. (1945), *Principes d'analyse urbaine*, Vicent et Freal, Paris.
25. BATTY .M, LONGLEY.P.A (2000), *Fractal Cities: A Geometry of Form and Function*, Ed.: Technique et Documentation, Paris.
26. BEAUCIRE F, (1985) *Enquête sur la notion et les pratiques de l'écologie urbaine*, Paris, Piren-CNRS.
27. BEAUCIRE F, (2000) « *La forme des villes et le développement durable* », In CERTU, La forme des villes, Collection Débats Ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement.
28. BEDON R, CHEVALIER R, (1998), *Architecture et urbanisme en Gaule romaine*, Ed Errance, Paris.
29. BOCHET B, DA CUNHA A, (2003) « *Métropolisation, forme urbaine et développement durable : aménagement des villes et stratégies environnementales* », In Cunha, A et Ruegg, J, Développement durable et aménagement du territoire, PPUR Lausanne
30. BOCHET B, (2005) « *Morphologie urbaine et développement durable : transformations urbaines et régulation de l'étalement* », In Da Cunha et al, Enjeux du développement urbain durable. Transformations urbaines, gestion des ressources et régulation urbaine, Lausanne, PPUR,
31. BEAUJEU GARNIER J. (1980), *Géographie urbaine*, Armand Colin, Paris.
32. BECON E. (1967), *D'Athènes à Brasilia, (design of cites)*, Bibliothèque des Arts, Paris.
33. BENEVOLO L. (2000), *Histoire de la ville*, éd. Parenthèses, Marseille.
34. BENEVOLO L. (1993), *La ville dans l'histoire Européenne*, Paris Ed du Seuil.
35. BENHAM R. (2004), *Le sens de la ville*, Editions du seuil, Paris.
36. BENKAIDALI M ET CHEMROUK O. *Mémoire de diplôme d'architecte 5^{ème} année, Option projet urbain. 2010*
37. BENZIANE .S ET BENABDI.B, *Mémoire de diplôme d'architecte 5^{ème} année, Option architecture et technologie ,2010*
38. BRUNNERET STRARKL, (2004), *La théorie MAUT*.
39. BRODHAD C. (1998), *Le développement durable et la bonne gouvernance*, in "Les outils et démarches en vue de la réalisation d'Agendas 21 locaux. Journées d'échanges du, atelier n° 1", Paris.
40. BERQUE A. (1994), *La maitrise de la ville: Urbanité Française, Urbanité européenne*, Ed. Ecole des Hauts Etudes en Sciences Sociales, Paris.
41. BEREZOWSKA AZZAG E. (2009), « *Espaces publics et composition urbaine* », PG U&DD,
42. BEREZOWSKA-AZZAG E. (2001), *Orientations d'aménagement GPU. « Stratégie de développement de l'agglomération d'Alger »*
43. BERNARD W. (2004), *Cergy Pontoise, du projet à la réalité*, Margada.
44. BERRY B. (1964), *Les villes et leurs territoires en termes de systèmes*, Paris,
45. BIANCHI R. (1973), *Pour une maitrise de l'environnement urbain*, Ed.Chiron, Paris.
46. BÖHM A. (2006), *Planowanie Prestrzenne dla architektów krajobrazu o czynniku kompozycji*, Kraków .
47. BOUINOT.J (1977), *La nouvelle Gestion Municipale*, Editions Cujas, Paris.
48. BOUNI CH. (1998), *L'enjeu des indicateurs du développement durable. Mobiliser des besoins pour concrétiser des principes*, Nature Sciences Sociétés, vol. 6, n° 3.
49. BREHENY M. (dir.). (1992), *Sustainable Development and Urban Form*, Londres

50. BREHENY M. CENTRISTS. (1996), *Decentrists and Compromisers: Views on the Future of Urban*.
51. BREHENY M. (1997), *Urban compaction: feasible and acceptable Cities* ,
52. CANDON NATHALIE, (1996) *La composition urbaine, synthèses*, Paris.
53. CASTELLS M, (1975) *La question urbaine*, Paris, Maspero.
54. CASTEX JEAN, PANERAI PHILIPPE, (1981), *De l'îlot à la barre*, Editions Dunod, Paris.
55. CASTEX JEAN, CELESTE. P, PANERAI PHILIPPE. (1980), *Lecture d'une ville, Versailles*, Ed. Moniteur, Paris.
56. CASTEX J, PANERAI P. (1998), *Eléments d'analyses urbaines*, Ed. AAM.
57. CERDA I. (1977), *La théorie générale de l'urbanisation*, Paris Ed. du Seuil.
58. CHALINE C. (1995), *Les villes du monde Arabe*, Paris Ed. Armand Colin.
59. CHALINE C. (2001), *L'urbanisation et la gestion des villes dans les pays méditerranéens*, Paris, seuil.
60. CONTROS J. (1987), *Des villes traditionnelles aux nouvelles Banlieues*, Paris, CEDES.
61. CUNEO P (1993) : *Introduction à l'urbanisme en pays d'Islam et à l'histoire des villes du Maghreb au moyen âge*, Ed du Centro Analisi Sociale Progetti S.r.l Rome -Via Flaminia
62. CHEVALIER R. (1981), *Présence de l'architecture et de l'urbanisme romains*, in : la géographie historique des villes d'Europe occidentale, tome II, Paris.
63. CHIAPPERO M. (2002), *Le dessin d'urbanisme*, CERTU.
64. CHOAY F. (1969), *Courants de pensée et grandes figures de l'urbanisme*, Ed. DAFU, Paris.
65. CHOAY F. (1994), *Le règne de l'urbain et la mort de la ville*, Dethier J. et Guiheux A. Paris.
66. CHOAY F. (1994), *la maîtrise de la ville, urbanité française, urbanité nippone*, sous la direction d'Augustin Berque, Paris, EHESS.
67. CHOAY F. (1965), *L'urbanisme utopies et réalités une Anthologie*, Paris, seuil.
68. CHOAY F. (1982), *La règle et le modèle : Sur la théorie de l'architecture et de l'urbanisme*, Paris, seuil.
69. CHRISTOPHER A, (1992), *Une Expérience d'urbanisme démocratique*, Paris, seuil.
70. CHOMBART DE LAUWE P.H, (1982) *La fin des villes, Mythe ou réalité ?* Paris, Calmann-Lévy
71. CLAVAL P, (1981) *La logique des villes*, Essai d'urbanologie, Paris, Lite.
72. CERVELLATI. P.L, SCANNAV.R. (1981), *La nouvelle culture urbaine*, Ed. du Seuil, Milan.
73. CLAUDE V. (2006), *Faire la ville, les métiers de l'urbanisme au XXe siècle*, Marseille, Parenthèses.
74. CUIILLER F. (2006), *L'intimité avec un territoire*, Marseille, Parenthèses.
75. CULLEN.G. (1963), *Townscape*, Architectural Press, Londres.
76. COLLIN J.-P., LE BLANC M.-F., PELLETIER H. (dir.), *Les indicateurs de positionnement (benchmarking) des métropoles (1999): besoins et potentialités en contexte montréalais*, Actes du colloque, Montréal : INRS-Urbanisation.
77. DAKHLIA J. 1998 « *Urbanité arabe* », éd Sindbad, Arles, 1998
78. DAUPHINE A, *Complexités et déterminismes en géographie*, in "Explications en Géographie. Démarches, stratégies et modèles" ed. P.-J. Thumerelle, Paris, SEDES.
79. DA CUNHA A, SCHULER M, (2001) « *Métropolisation, changement de régime*

- d'urbanisation et fragmentation de l'espace : enjeux de la gouvernance des agglomérations en Suisse* », Revue suisse de science politique
80. DA CUNHA A, BOTH J-F, (2004) *Métropolisations, villes et agglomérations : structures et dynamiques socio-démographiques des espaces urbains*, Neuchâtel, OFS.
 81. DA CUNHA A, (2005) « Régime d'urbanisation, écologie urbaine et développement urbain durable : vers un nouvel urbanisme », in Da Cunha et al, *Enjeux du développement urbain durable, Transformations urbaines, gestion des ressources et gouvernance*, Lausanne, PPUR
 82. DAUPHINE A. (2003), *Les théories de la complexité chez les géographes*, Collection Géographie, Paris, Anthropos.
 83. DELUZ JJ. (1979), *Alger*, EPAU
 84. DERYCKE P-H, (1995) «L'organisation spatiale dans les villes», In sous la direction de A.Bailly and al, *Encyclopédie de Géographie*, Paris, Economica.
 85. DERYCKE P-H, (1999) «Comprendre les dynamiques métropolitaines», Paris, Economica.
 86. DERYCKE P.-H., HURIOT J.-M., PUMAIN D. (1996), *Penser la Ville. Théories et Modèles*, Paris, Anthropos.
 87. DESBONS D, (2000) « Les représentations de la ville », in *Regards sur l'actualité*, n°260
 88. DEROUBAIX JOSE-FREDERIC, (2005), *Ville éphémère, ville Durable, nouveaux usages, nouveaux pouvoirs*, Paris, Ed l'œil d'Or.
 89. DUBOIS-TAINE G, CHALAS, Y, (1997) *La ville émergente*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube.
 90. DE LAUWE CHOMBART, 1982, *La fin des villes, Mythe ou réalité*, Paris
 91. DEMORGON. M, PANERAI.P, SABATIER.R, VOLPE.E. (1985), *La banlieue comme territoire structuré*, Editions Adros, Versailles.
 92. DEVILLES.C. (1986), *Le projet urbain en question: continuité et discontinuité*, in *la recherche en architecture*, Marseille, Parenthèses.
 93. DEVILLERS. CH., « De la logique de secteurs au projet urbain », *Villes en parallèle*, n° 12-13.
 94. DUPUY. G. (1984), *L'urbanisme des réseaux*, Editions Armand Colin, Paris,
 95. DUPUY JJ. ET PARE S. (1980), *Les territoires d'expérience du projet urbain*, Parenthèses, Marseille.
 96. DURET L. NERAUDAU J. (2001), *urbanisme et métamorphoses de la Rome antique*, Ed Les belles lettres, Paris.
 97. DUPORT L. T. R. (1998), *Indicateurs et tableaux de bord de l'environnement urbain*.
 98. EMELIANOFF C, (1999) *La ville durable, un modèle émergent*, *Géoscopie du réseau européen des villes durables*, Thèse de Doctorat en géographie de l'Université d'Orléans.
 99. EPSTEIN J. (1981), *Les paysages : espace sans nom*, in *Annales de la recherche urbaine*, n° 10-11.
 100. FILION P, (2003) «Towards smart growth? The difficult implementation of alternatives to urban dispersion», *Canadian Journal of Urban Research*, Volume 12
 101. FISCHLER R, (2003) *Vers un nouvel urbanisme pour de nouveaux quartiers* : in revue des principaux courants nord-américains en urbanisme et aménagement du territoire et de leurs possibilités d'application à Montréal, Service du développement économique et urbain, Office de l'habitation.
 102. FOUCHIER V, (1997) *Les densités urbaines et le développement durable : le cas de l'Ile-*

- de-France et des villes nouvelles*, Ed, du SGVN, Paris (secrétariat général du groupe central des villes nouvelles).
103. FOUCHIER V, (2002) « *L'étalement de la motorisation en Ile de France* » Et des foncières, n°96
 104. FRANÇOIS N, et AL, (1995) « *Villes densité et fractalité* », Les Annales de la Recherche Urbaine, n°67
 105. FRANKHAUSER P, (1994) *La fractalité des structures urbaines*, Paris, Anthropos.
 106. FREY H, (1999) *Designing the city : towards a more sustainable form*, London, Routledge
 107. FRANUS J. (1973), *L'action culturelle dans la cité*, Paris, seuil.
 108. GAUDIN J-P. (1991), *Dessin de villes, "art urbain et urbanisme."* Anthropologie, Paris Editions l'harmattan.
 109. GAUDIN J-P. (1985), *L'avenir en plan, technique et politique dans la prévision urbaine 1900 – 1930*, Seyssel, Champ Vallon.
 110. GEDDES P. (1994), *L'évolution des villes, une introduction au mouvement de l'urbanisme et à l'étude de l'instruction civique*. Paris Ed.Téménos.
 111. GUIHEUX (dir), *La ville : art et architecture en Europe 1870-1993*, Centre Georges Pompidou, Paris.
 112. GROMONT G. (1946), *Essai sur la théorie de l'architecture*, Editions Vincent Freale et compagnie, Paris.
 113. GIBBERD.F. (1972), *Composition urbaine*, Editions Dunod, Paris.
 114. GODFRIN G(1999), *Aménagement urbain et Bâti existant*, Paris, Ed.LGDJ.
 115. GRAYMAS A. J. (1976), *Pour une sémiotique topologique*, in Greimas AJ, sémiotique et sciences sociales, Paris, Seuil.
 116. GORDON S. (1985), *Architecture, town planning and civic design in town planning*, review vol56 n°2.
 117. GODDARD O. (1997), *Développement durable : projet et recomposition par les échelles territoriales*, Pouvoirs locaux, n° 34.
 118. GUEROIS M., PAULUS F. (2002) *Commune centre, agglomération, aire urbaine : quelle pertinence pour l'étude des villes* Cybergéo, n° 212
 119. HUET B. (1981), *La charte d'Athènes et le mythe du logement*, in *Anachroniques D'Architecture*, Bruxelles, AAM.
 120. HAROUEL J-L. (1985), *Histoire de l'urbanisme*, Paris 2eme Ed. PUF.
 121. HAROUEL J-L. (1993), *L'embellissement des villes, L'urbanisme français au 17^{ème} siècle*, Paris. Ed. Picard.
 122. HANNING G. (Avril 1983), *Trame Foncière et Composition Urbaine*, in *Urbanisme* n° 195.
 123. HATCHUEL .G & POQUET. G. (1992), *Indicateurs sur la qualité de vie urbaine et sur l'environnement*. Cahier de Recherche N° 36. Paris, CREDOC.
 124. JOHNSON ISABELLE 1997 « *La gouvernance urbaine* »
 125. KOSTOF S. (1993), *the city assembled. The elements of urban form through histor*
 126. KRIER ROBERT, (1982), *L'espace de la ville*, Editions AAM.
 127. LACAZE. J.P., (1995), *Introduction à la planification urbaine*, Paris, Presse de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées.
 128. LACAZE. J.P, (1990), *Les méthodes de l'urbanisme*, Paris, Ed. PUF.
 129. LACAZE. J.P, (1997), *Villes en développement*, n° 35,

130. LAVEDAN. P., *Histoire de l'urbanisme*, T2, (1926 -1952), Paris, Ed. H. Laurens.
131. LAVEDAN PIERRE, HUGUENEY JEANNE, HENRAT PHILIPPE, (1982), *L'urbanisme à l'époque moderne, XVI^{ème} -XVIII^{ème} siècles*, Arts et métiers graphiques, Paris,
132. LEDRUT R, (1973) *Les images de la ville*, Paris, Anthropos.
133. LE CORBUSIER (1957-1971), *La Charte d'Athènes*, Paris, Ed. de Minuit.
134. LE CORBUSIER (1963), *Manière de penser l'urbanisme*, Paris, Ed. Gonthier.
135. LEFEBVRE HENRI, (1970), *La Révolution Urbaine*, Paris, Ed.Gallimard
136. LEFEBVRE HENRI, 1972 *Le droit à la ville*, Paris, Ed. Anthropos.
137. LEFEBVRE HENRI, (1970). *Du rural à l'urbain*, Paris, Ed. Anthropos.
138. LELEVRIER C, (2005) « Mixité : d'un idéal social aux incertitudes des politiques urbaines », revue Urbanisme, n°340
139. LACOUR C, PUISSANT S (1996), *La métropolisation. Croissance, Diversité, Fractures*, Paris,Anthropos .
140. LE GALES P. (1995), *Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine*, Revue française de sciences politique
141. LE GATES and FREDERIC S. (2007), *The city reader*. Edited by Richard T.
142. LE MOIGNE J.-L. (1977) *La théorie générale du système*, Paris : Presses Universitaires de France.
143. LAMIZET BERNARD et PASCAL SANSON, 1997.*Les langages de la ville*, Ed. Parenthèses, Marseille.
144. LEVY ALBERT, (1996), *La composition urbaine, un savoir faire en crise*, in Vers un nouvel urbanisme, Paris, La documentation française.
145. LEVY ALBERT, SPIGAI VITTORIO, (2001), *La qualité de la forme urbaine. Problématique et enjeux*, Paris, IFU.
146. LAVEDAN. P, (1936), *Géographie des villes*, Paris, Ed . Gallimard,
147. LAVEDAN.P, (1926-1952), *Histoire de l'urbanisme, époque contemporaine*, Paris, Ed.Henry Laurens.
148. LABORIT MICHEL, (1971), *La maîtrise de la croissance urbaine*, Paris, Flammarion.
149. LE MIEUX A, (1981.1992), *Comment présenter un Projet de recherche*, Québec, Ed .ville- marie.
150. LEGUY EMMANUEL (1998), *Guide pratique de l'éco- aménagement*, Paris, Ministère de l'environnement.
151. LESOURNES JAKUES, (1985), *La gestion des villes*, Bordas.
152. LAUPER.R ET BURLAUD. A. (1998), *Management Publique : Gestion et Légitimité*.
153. LANG JON, (1994) *Urban Design, the American experience*, New York, Jhon Wiley and Sons,
154. LEPETIT B., PUMAIN D. (dir.) (1993) *Temporalités Urbaines*, Collection Villes, Paris, Anthropos
155. LÜCHINGER ARNULF, (1980), *Structuralisme en architecture et urbanisme*, Paris, Ed .Eyrolles.
156. LYNCH K, (1981), *A theory of good city form*, London, the MIT Press.
157. LYNCH KEVIN, (1969), *L'image de la cité*, Paris, Ed. Dunod.
158. MANGIN D, (2004) *La ville franchisée. Formes et structures de la ville contemporaine*, Paris, Eds de la Villette.
159. MANGIN D ET PANERAI P. (juin 1999), *Projet urbain*, Marseille, Parenthèses
160. MARTIN R. (1956), *l'urbanisme de la Grèce antique*, Paris, Ed A et J Picard et cie.

161. MALVERTI X ET LAISNEY F. (1990), *La ville régulière*, Paris, Maspero
162. MALLET. E. (1979), *Information - participation dans votre commune*, Paris, Ed. du moniteur.
163. MARCEL. (1967), *Introduction à l'urbanisme, L'évolution des villes, La leçon de l'histoire, L'antiquité*, Paris, Anthropos.
164. MERLIN P, CHOAY F, (1988) *Morphologie urbaine et parcellaire*, Presses Universitaires de Vincennes, Saint-Denis.
165. MERLIN P. CHOAY F, (1988) *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Presses universitaires de France.
166. MERLIN P. (1997), *Géographie humaine*, PUF, Paris.
167. MERLIN P. (1991), *L'urbanisme*, PUF, Paris, 127 P (Coll. Que sais-je, n°187).
168. MONGIN O, (1995) *Vers la troisième ville* Paris, Hachette.
169. MONGIN O, (2005) *La condition urbaine. Les villes à l'heure de la mondialisation*, Paris, Seuil.
170. MEMFORD L. (1964), *La cite à travers l'histoire*, Ed. du seuil, Paris
171. MOTTE. (1995), *Shéma directeur et projet d'agglomération*, les éditions Juris-Service, Aix -en -Provence.
172. MORICONI- EBRARD F. (2000) *De Babylone à Tokyo - Les grandes agglomérations du Monde*, Paris : Orphys
173. MERLEAU P. (1964), *Le visible et l'invisible*, Editions Gallimard, Paris.
174. NEWMAN P. (1999) *Sustainability and cities: extending the metabolism model*, Landscape and Urban Planning, n° 44
175. OSTROWSKI W. (1968), *L'urbanisme contemporain, des origines à la charte d'Athènes*, Paris. CRU.
176. OFFNER J. M. (1993) *Les effets structurants du transport : mythe politique, mystification scientifique*, L'Espace Géographique, N°3
177. PANERAI P. (1990), *Quartier de Bourran Rodez, composition urbaine II*.
178. PASSET R. (2005), « néolibéralisme ou développement durable » in *Le développement durable*, ouvrage collectif de Jean Paul maréchal et Béatrice Quennault, éd Presses universitaires de Rennes, Rennes.
179. PELISSIER. (1997), *Construire la ville sur la ville*, Paris Ed de l'imprimeur.
180. PELLEGRINO P. (2000), *Le Sens de l'Espace*, Paris, Anthropos
181. PINON P. (1992), *Composition urbaine I*, Paris. Editions villes et territoires
182. PINON P. (1994) *Composition Urbaine II*. Projets, Paris, ed. Villes et territoires.
183. PINON P, *Parcellaire et trame foncière* Paris. Editions villes et territoires
184. REYSSET P. (1997), *Aménager la ville*, Editions sang de la terre, Paris.
185. PELLETIER J ET DELAFANTE C. (2000), *Villes et urbanisme dans le monde*, Paris Ed .Armand Collin.
186. PUMAIN D. (1994) *Villes et agglomérations urbaines*, in "Encyclopédie d'économie spatiale", ed. par J.-P. Auray, A. Bailly, P.-H. Derycke et J.-M. Huriot, Paris : Economica,
187. PUMAIN D, (1995), «Les systèmes de villes», In sous la direction de A.Bailly and al, Encyclopédie de Géographie, Paris, Economica,
188. RAGON. M (1991), *Histoire de l'architecture et de l'urbanisme modernes*, Paris Seuil.
189. RAYNAUD D. (1998), *Architectures comparées. Essai sur la dynamique des formes*, Marseille, Parenthèses.
190. ROSSI A. (1984), *L'architecture de la ville*, Editions Equerre, Paris.

191. RONCAYOLO M. (1990), *La ville et ses territoires*, Editions Gallimard, Essais.
192. RONCAYOLO M. (2002), *Lecture de villes, formes et temps*, Parenthèses,
193. RONCAYOLO M, (1996) *Les Grammaires d'une ville*. Essai sur la genèse des structures urbaines à Marseille, éditions de l'Ehess.
194. REMY J, (2002) *Vers un processus de composition des espaces publics*, in André Martens Louvain la Neuve, une aventure urbanistique, Un témoignage à la mémoire d'in aléa du temps et de l'espace, Paris, L'Harmattan
195. RIBO S, ZOTI C, *L'invention de la perspective et les nouvelles formes au 15^{ème} Siècle en Italy-*
196. RIBOULET.P. (1998), *Onze leçons sur la Composition .Urbaine*, Paris. Presses ponts et chaussées.
197. SECCHI BERNARDO, (2006), *Première leçon d'urbanisme*, Marseille, éd. Parenthèses.
198. SIEVERTS T, (2004) *Entre- ville : Une lecture de la Zwischenstadt*, Parenthèses, Marseille.
199. SITTE CAMILLO, *L'art de bâtir les villes*, L'urbanisme selon ses fondements artistiques,
200. SIMOS. J, (1990), *Évaluer l'impact sur l'environnement*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.
201. Schärli, (1985), *Décider sur plusieurs critères. Panorama de l'aide à la décision multicritère*, Lausanne, Presses romandes universitaires.
202. SVORAY ET AL, (2005), *méthodes de pondération*
203. THEYS J, (2004) «*L'aménagement du territoire à l'épreuve du développement durable*», Regards sur l'actualité, n° 302 Marseille.
204. TONYNBEE ARNOLD, (1972), *Les villes dans l'histoire*, Paris, Payot.
205. THUMERELLE P.-J. (2001), *Géographie. Démarches, stratégies et modèles*", Paris, SEDES.
206. UNWIN. R. (1981), *L'étude pratique des plans de villes*. Introduction à l'art de dessiner les plans. d'aménagement et d'extension, Editions l'Equerre, Paris
207. VIOLET-LE-DUC E. (1979), *dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI au XV^{ème} siècle*, V 143, Echelle, Ed ; P. Margada, Liège.
208. WARNIER B, *Cergy P. (2004), du projet à la réalité*, Paris, Mardaga.
209. WACHTER S, (2003) «*La maîtrise de l'étalement est-elle possible ?*» In Col- lectif sous la direction de l'APUMP et de l'IET, *La ville étalée en perspectives*, Nîmes Champ social éditions.

Thèses et Mémoires :

210. ASSARI-DJELLAL N. (2004), *Le rôle des activités de service dans l'organisation de la structuration spatiale d'Alger*. Thèse de Doctorat d'Etat.
211. BEREZOWSKA AZZAG E. (1995), «*Ville d'Alger : grandeur et décadence de la pensée urbanistique arabe* » Thèse de Doctorat Institut d'Urbanisme et de Planification Spatiale, Faculté d'Architecture, Ecole Polytechnique de Cracovie, Volumes 1&2, 465 pages, Cracovie.
212. BOCHET B. (2006), *Métropolisation, morphologie urbaine, et développement durable*, thèse de Doctorat, Lausanne.

213. BOUALLAG-AZOUÏ OUFIDA(2009). *Outils d'évaluation de l'attractivité urbaine des sites potentiels des pôles de compétitivité*. Mémoire de magister
214. BUTEAU AURELIEN, (2005), *Bilan et analyse des outils d'évaluation des politiques publiques en matière de développement durable en France, de l'émergence d'un changement dans les modes de penser*. Thèse présentée à l'école des Mines de Saint - Etienne,
215. CHERFAOUI D. (2010), *L'attractivité urbaine par l'accueil de l'événementiel sur les places publiques, Cas d'Alger*. Mémoire de magistère, Option Architecture et environnement
216. CHENNAOUI Y (2005) « *Esquisse d'un processus normatif d'évaluation du paysage* », Thèse de Doctorat, EPAU, Alger.
217. PARAIN.C. (2004), *L'articulation des échelles de l'espace et du temps dans la conception urbanistique contemporaine*, Thèse de Doctorat
218. VIDAL ROJAS R. (2005), *Fragmentation de la ville et nouveaux modes de composition urbaine*, Thèse de doctorat, Lausanne, Editions l'Harmattan.
219. HAMMOUNI A. (2010), *La ville compacte comme réponse aux enjeux de la maîtrise de l'étalement urbain*. Mémoire de magistère, Option Architecture et environnement s/s la direction du Professeur E.Beregowska –Azzag EPAU
220. ZAIDI HAMITOU, « *Éléments de lecture des densités urbaines et leur intégration dans la planification locale selon les objectifs du développement durable, étude du cas d'Alger* », mémoire de magister, EPAU 2004.
221. ALI-TOUDERT F. (2000), *Intégration de la dimension climatique en urbanisme, mémoire de magistère*, Option Architecture et environnement s/s la direction du Pr Bensalem R, EPAU
222. KENTACHE S. (EPAU 2006), *Apport des théories et méthodes contemporaines d'analyse*. Mémoire de Magistère

Revues :

223. Les annales de la recherche urbaine, n° 67.
224. Espaces publics en ville, in Annales de la recherche urbaine, Paris, mars 1988
225. Réflexions sur la connaissance des territoires urbains ,1995-1999, CDU.
226. La documentation française, Fabriquer la ville, outils et méthodes, Paris, avril 2001.
227. Indicateurs sur la qualité de vie urbaine et sur l'environnement, Cahiers de Recherche N° 36, Mai 92. CREDOC,
228. OCDE, (1996) Politiques novatrices pour un développement urbain durable, La ville écologique, Paris.
229. OCDE (1997) Mieux comprendre nos villes – Le rôle des indicateurs urbains, Paris.
230. IFEN, (1996 – 1997). Institut Français de l'Environnement, Indicateurs de performance environnementale de la France
231. IFEN, Institut Français de l'Environnement, Rapport sur l'état de l'environnement
232. en France 1994-1995, Edition Dunod, Paris
233. Agence européenne pour l'environnement en Europe, L'évaluation Dobris, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 1995
234. Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Données Économiques de l'Environnement, Editions Economica, Paris, 1997
235. OFS – OFEFP (2000) Projet Monet – Monitoring du développement durable.

236. L'Audit Urbain, vers un référentiel pour mesurer la qualité de la vie dans 58 villes européennes – Volume I : L'Annuaire, Bilan, Section Comparative, Luxembourg : Office for Official Publications of the European Communities ,2000
237. IBGE (2000) Pour un développement durable : Élaboration d'un set réaliste d'indicateurs environnementaux urbains composites, Bruxelles : Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement
238. Aménager Paris, Ed du Pavillon de l'Arsenal, Paris 2005.
239. "The Compact City: a Sustainable Urban Form", ed. par M. Jenks, E. Burton et K. Williams, Londres, 1996
240. Réflexion méthodologique et proposition de cahier des charges, Paris/Valbonne : Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire – ADEME
241. Description sommaire du projet conjoint et du programme du travail, Neuchâtel : Office fédéral de la statistique – Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
242. La ville : art et architecture en Europe 1870-1993, Paris, Centre Georges Pompidou
243. « Composition et figure »: hypothèse pour une histoire de projet à l'âge classique, Paris, Ecole d'architecture de Nancy, 1986
244. Projet urbain n° 1 Oct .1994, L'ilot parcellaire a de l'avenir.
245. PU Mars n°3 1995 Cergy Pontoise Warnier B.
246. Projet urbain n° 5 Sep .1995, Espaces publics.
247. Projet urbain n°6 Déc. 1995, Louis Kahn,
248. Projet urbain n°8 Mai 1996, L'urbanité de la périphérie.
249. Projet urbain N°15 Dec 1998, La ville sur la ville, -ville durable, ville mutable.
250. Projet urbain N°5 Mai 1998, Bordeaux.
251. Projet urbain N°15 1998
252. Projet urbain N°14 Sep 1998.Barcelone, la deuxième renaissance.
253. Projet urbain N° 16 Avril 1999
254. Projet urbain N°18 sep. 1999
255. Projet urbain N°19, Les faubourgs, laboratoires de villes, PU N°19, Mars 2000, 23 p.
256. Projet urbain N°20 mai 2000, Greffe et régénération urbaine.
257. Projet urbain N°21 Sep 2000, IBA. Enscher Park.
258. Projet urbain N°22 Dec 2000, Chantiers Rome.
259. De l'art urbain à l'urbanisme: les bâtisseurs de la cité moderne, Les cahiers de la recherche architecturale n°8 Avril 1981
260. Diagonal, N° 151, Sep-Oct 2001.
261. Diagonal, Fev 2006,N° 167-168 , Plus d'urbanité pour les franges urbaines,
262. Urbanisme N° 36.Jan-Fev 2001(Recomposer l'entre ville)
263. Urbanisme N°281,Mars-Avril 1995 (POS Paris)
264. Urbanisme N°301,Juillet-Aout 1998 (Urbanité moderne USA qualité de vie)
265. Urbanisme N°313,Juillet-Aout 2000.
266. URBANIS, Prescriptions urbanistiques, volume 1et2, 2001.
267. T.A N°357 .Dec-Jan 1984 (Habiter la ville)
268. Métamorphoses de la ville, Colloque de Cerisy, Economica 1987.
269. IAURIF, N°7 ,3 Sep. 1984, Paris
270. Lire et composer avec le paysage, les cahiers de l'IAURIF N °117-118
271. La maîtrise du développement des franges urbaines, un enjeu majeur pour un développement durable des métropoles, Les cahiers de l'IAURIF N° 136.

- 272. Les cahiers de l'IAURIF N° 117-118 1997.
- 273. La trame foncière comme structure organisatrice de la mise en forme du paysage, Les cahiers de l'IAURIF N° 11

Séminaires/ conférences :

- 274. Proceedings de la conférence européenne, Les indicateurs au service d'une politique de la ville, Rennes, 1995.
- 275. Le Blanc M.-F. (1999), Analyse diagnostique et indicateurs de positionnement économique, démographique et social des métropoles. Quelques expériences états-uniennes, in "Les indicateurs de positionnement (benchmarking) des métropoles : besoins et potentialités en contexte montréalais" / ed. par J.-P. Collin, A.-M. Séguin et H. Pelletier, Actes du colloque, Montréal : INRS-Urbanisation,
- 276. Déclaration pour l'avenir des franges des métropoles, Séminaire conclusif du 13 et 14 septembre 2001, Paris.
- 277. CIFP, Espaces publics et cultures urbaines, Actes du séminaire du CIFP de Paris, 2000-2001-2002.
- 278. Métamorphoses de la ville, Colloque de Cerisy, Economica 1987.
- 279. Patrimoine et Modernité; Actes de la journée du 7 Nov 1995 « Théories des mutations Urbaines ». Cahiers N° 9 et 10 Juin 1996, ed J-P Traisnel et Timers A-S
- 280. Dossier de sensibilisation à l'art urbain, Robert Auzelle, 2001, Paris.
- 281. Démarches en vue de la réalisation d'Agendas 21 locaux. Journées d'échanges du 20 avril 1998, atelier n° 1", seconde édition, Paris.

Textes de Loi :

- 282. Loi n°11-04 du 14 Rabie El Aouel 1432 correspondant au 17 février 2011 fixant les règles régissant l'activité de promotion immobilière.
- 283. Loi n° 06-06 du 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville. (J.O n° 15).
- 284. Décret exécutif n° 91.175 du 28 mai 1991 définissant les règles générales d'aménagement d'urbanisme et de construction (JO n° 26 du 01.06. 1991)
- 285. Assises nationales de l'urbanisme, corpus législatif et réglementaire en matière d'urbanisme : ministère de l'habitat et de l'urbanisme. Ouargla le 19 Mars 2011
- 286. Loi n° 90.25 du 18.11.1990 portant orientation foncière et complétée (JO n° 49 du 18.11 1990)
- 287. Loi 90.29 du 01 Dec. 1990, relative à l'aménagement et à l'urbanisme, modifiée et complétée (JO n° 26 du 01.06.1991)
- 288. Loi du 01.20 du 12 Dec. 2001, relative à l'aménagement et au développement durable du territoire (JO n° 77 du 15.12.2001)

- 289. Loi n° 06.06 les 20.02.2006 portant lois d'orientation de la ville (J.O n°15 du 12 Mars 2006)
- 290. Loi n° 08.15 du 20 Juillet 2008, fixant les règles de mise en conformité des constructions et leur achèvement (J.O n° 44 du 20 Juillet 2008)
- 291. Loi n° 07 .06 du 13 Mai 2007 relative à la gestion à la protection et au développement des espaces verts
- 292. Loi n° 04.05 du 14 aout 2004 modifiant et complétant la loi n°90.29 du 1 Déc. 1990, relative à l'aménagement et à l'urbanisme. (JO n° 51 du 15 Aout 2004)
- 293. Décret exécutif n °91.178 du 28 Mai 1991 ; modifié et complété fixant les procédures d'élaboration et d'approbation des POS, ainsi que le contenu des documents y afférant. (J .O n°26 du 01.06.1991)
- 294. Décret exécutif n 05.318 du 10 septembre 2005 ; modifié et complétant le décret exécutif n°91 178 du 28 mai 1991, fixant les procédures